

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME V.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON,	chez	Turbergue, libraire.
LYON	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
MONTPELLIER	—	Séguin fils, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
ANGERS	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
NANTES	—	Mazeau frères, libraires.
METZ	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
LILLE	—	Lefort, libraire.
DIJON	—	Hémery, libraire.
ROUEN	—	Fleury fils aîné, libraire.
ARRAS	—	Théry, libraire.
NANCY	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imp.-libraire.
TOULOUSE	—	Léopold Cluzon, libraire.
—	—	Privat, libraire.
LE MANS	—	Gallienne, imp.-libraire.
CLERMONT-FERRAND	—	Veysset, imp.-libraire.
RENNES	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
REIMS	—	Bonnefoy, libraire.
ROME	—	Merle, libraire.
MILAN	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	—	Marietti-Hyacinthe, libraire.
MADRID	—	Bailly-Baillière, libraire.
LONDRES	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE	—	Marc Mehling, libraire.
BRUXELLES	—	H. Goemaere, imp.-libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME CINQUIÈME.

(1108 — 1226.)

PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

—

1856.



HISTOIRE

DE FRANCE

DYNASTIE CAPÉTIENNE

(SUITE).

FRANCE FÉODALE.

LOUIS VI, dit le Gros

(1108 — 1137).

Une grande transformation sociale, qui depuis près d'un siècle s'accomplissait lentement, sourdement, d'une manière inaperçue, va faire des progrès rapides et désormais irrévocables. Le roi et le pays ont commencé à s'entendre et à s'appuyer l'un sur l'autre ; la puissance féodale perd peu à peu du terrain devant ces deux forces à peine associées et unies, et qui n'ont point encore la conscience de ce qu'elles peuvent. L'œuvre d'émancipation sera longue ; elle se manifestera d'une manière diverse ; elle sera rarement semblable à elle-même, et parfois on croira qu'elle recule; mais enfin elle prévaudra, et lorsqu'après plus de six cents ans d'efforts, tantôt violents, plus souvent encore réguliers et pacifiques, cette révolution his-

torique se terminera par le triomphe de la bourgeoisie, alors encore se révélera, au-dessous de la classe moyenne affranchie et victorieuse, un nouvel élément social qui réclamera sa place au banquet de la famille, et débutera, comme l'autre, par la révolte brutale, trop souvent par le crime. Mais nous n'avons point à poser ici les questions dont la solution est réservée à l'avenir : l'histoire du passé suffit à notre tâche.

Nous avons vu plus haut (1) quel régime municipal la conquête romaine avait imposé à la Gaule, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'esquisser de nouveau cette organisation de la curie, d'abord tutélaire et admirable dans sa régularité, mais insensiblement, et surtout au déclin de l'empire, oppressive, fiscale et destructrice de tout patriotisme et de tout sentiment national, parce qu'elle faisait de la centralisation un instrument de tyrannie et non un moyen de civilisation et de bien-être. Dans les derniers jours de Rome impériale, les cités et les provinces ne savaient que souffrir et obéir ; elles ne concevaient pas même la possibilité de la résistance, et, quand elles étaient victimes d'une institution mauvaise ou détournée de son but, on ne s'en apercevait point à leurs murmures ni à leurs révoltes, mais à leur dépérissement et à leurs misères. Dans la Gaule du cinquième siècle, il n'y avait d'esprit public que le sentiment chrétien ; sur tout le reste on laissait faire le préfet du prétoire ou ses délégués ; on respectait la curie ; on payait, tant qu'il

(1) Deuxième volume, chap. IX.

restait des ressources pour donner satisfaction au fisc, et le malheureux qui, hors d'état d'acquitter l'impôt, n'allait pas chercher un refuge au camp des Bagaudes, n'avait plus d'espoir que dans l'intervention du *défenseur,* c'est-à-dire de l'évêque, dont la voix et les supplications demeuraient trop souvent stériles. Quand les barbares se jetèrent sur des provinces ainsi gouvernées, aucune résistance patriotique ne retarda leurs invasions et ne leur disputa le sol, et les indigènes ne firent que changer de maîtres. Les vainqueurs, à leur tour, ainsi qu'on l'a vu, se substituèrent aux magistrats romains, remplacèrent les préposés impériaux par des comtes francs, goths ou burgondes, et laissèrent subsister du droit municipal, des coutumes administratives et des lois civiles, tout ce qui n'était pas en opposition avec la conquête, c'est-à-dire qu'ils n'abolirent ni la curie, ni le municipe, ni la cité, et qu'ils se bornèrent à des changements de dénominations et d'hommes, laissant aux vaincus la permission de vivre sous la loi romaine, conservant pour eux-mêmes le droit germanique, et ne faisant d'abord disparaître que ce qui aurait pu mettre obstacle à leur domination politique, à leurs confiscations, à leurs partages.

Un double mouvement s'opéra à la suite de ces invasions, qui, sur le même territoire, faisaient subsister deux peuples différents, l'un, romain, civilisé et vaincu, l'autre barbare et dominateur, et chacun avec son droit et sa loi. D'une part, la curie cessa d'être, au même degré qu'autrefois, un instrument d'oppression et d'appauvrissement; les exigences des rois et des comtes barbares, en matière de contribution, étaient d'une

modération extrême, comparées aux récentes extorsions du fisc romain, toujours aux abois; et, sous le rapport de l'impôt, la condition du Gaulois devint plus douce, plus en harmonie avec la justice et la charité chrétienne (nous parlons de l'administration régulière, et nous faisons abstraction des actes de violence et de pillage); d'autre part, le vainqueur usant de son influence et acquérant chaque jour une puissance plus grande, on vit insensiblement s'élever à côté de la municipalité aux formes romaines une sorte de cité germanique, qui tenait la première assujettie sous sa dépendance, si bien que les leudes, les féaux, les barons et les comtes francs prirent position au sein de la cité gauloise, y tinrent leurs malls, y exercèrent leur autorité militaire et placèrent peu à peu le municipe sous le joug féodal. Enfin, dans les degrés inférieurs de l'organisation sociale, il y eut une fusion inévitable des deux populations et des deux lois, fusion qui, particulièrement au nord de la Loire, altéra profondément le droit romain pour faire prévaloir la tradition germanique. On vit se mêler peu à peu les colons de race romaine et les colons ou lites francs, c'est-à-dire les Germains libres, mais pauvres; ces hommes, de conditions et de races différentes, se rapprochèrent, poussés par la communauté des intérêts et des souffrances: établis auprès des cités, soit en qualité de fermiers ou de colons libres, soit comme colons assujettis à un maître, soit comme arrière-vassaux de quelque seigneur, ils entrèrent dans les villes mêmes et y résidèrent. Or, là se trouvaient des corporations d'arts et de métiers, devenues esclaves et dernier

chaînon de la population vaincue. Les Germains se mêlèrent à leurs travaux ; le christianisme les sanctionna, leur donna un type nouveau, un nouveau modèle, en leur offrant pour exemple les travaux du Sauveur et de ses apôtres, et la vie germanique pénétrant dans ces corporations en modifia la nature, tout en s'y associant à l'idée chrétienne, et n'y laissant qu'une faible part à l'institution romaine (1).

D'Alaric à Charlemagne, du cinquième au neuvième siècle, le droit municipal, l'administration de la cité subirent des transformations analogues à celles qui furent successivement imposées à l'organisation politique. La forme extérieure, les appellations, les dénominations d'emplois et de choses ne cessèrent pas d'être romaines, parce que la langue latine, celle du clergé et du peuple, était presque seule en usage, et que les greffiers et les chroniqueurs s'en servaient pour désigner des institutions analogues à celles que Rome avait données aux provinces: Et cependant, d'un autre côté, l'esprit germanique, le droit barbare, la tradition franque se substituaient progressivement, constamment, aux coutumes et aux institutions des vaincus. Quoi qu'en aient dit des hommes dont nous honorons la science, rien ne ressemble moins à la curie romaine des siècles de Trajan et de Constantin que l'administration municipale subsistant encore sous

(1) L'organisation de la maîtrise et de l'apprentissage, les épreuves, le compagnonnage, les voyages des apprentis, tout cela est mêlé d'idées et de mœurs germaniques ; l'institution romaine n'y a qu'une faible part. Rien de plus curieux à étudier que ce lent travail d'une civilisation qui, subissant mille métamorphoses, parvient à se constituer, au sein des municipalités françaises du moyen âge, un génie original.

Charles-Martel et sous Louis le Débonnaire. Au neuvième siècle les mêmes mots se sont encore maintenus, parce que le latin est demeuré la langue officielle, mais ils servent à indiquer des choses différentes et des pouvoirs dont on a peu à peu changé l'origine et la limite. Sauf dans le Midi, on ne rencontre presque nulle part l'élection. Une ville cesse de s'administrer à l'aide des préposés qu'elle a désignés elle-même, et presque toujours elle ne forme qu'une agglomération d'hommes destinée à fournir tant de gens de guerre au comte, tant d'argent au fisc. C'est ainsi que la féodalité la trouve et s'en empare, et, loin de la dégager des entraves qui pèsent sur elle de toutes parts, elle la transforme en fief, elle en fait sa chose, elle lui dénie tout privilége dont on peut faire un moyen de résistance, toute tradition qui expliquerait l'existence d'un droit ou d'une liberté échappant au bon plaisir du seigneur. Que cette absorption de la vie municipale par le régime féodal se soit opérée plus lentement dans le Midi que dans le Nord, que la curie romaine ait résisté plus longtemps dans les pays où la conquête n'existait que de nom et où le barbare était isolé au milieu des vaincus, on ne saurait le contester, et l'on doit admettre également que certaines cités puissantes étaient demeurées, par exception, en possession de leurs vieilles institutions municipales; mais jusque dans cette condition même elles n'opposaient aucun obstacle sérieux au droit féodal, et leur liberté résidait quelquefois dans les mots et dans les apparences, et non dans la réalité des choses (1).

(1) Chez les Germains, le génie originel était trop puissant pour se

Ce qu'on appela la *commune,* dès le onzième siècle, n'était pas chose nouvelle en tant qu'agglomération d'intérêts et de familles, constituant la cité ou le municipe ; du jour où, par le fait, on avait fondé un village ou une ville, il y avait eu, pour les individus ainsi groupés et réunis, des questions générales, des bénéfices et des charges plus ou moins également répartis, une administration s'étendant sur la cité ou sur le bourg, et chargée de discuter ou de résoudre les intérêts collectifs. Ceci est dans la nature même des choses. On peut bien modifier le régime de la curie et les priviléges du municipe ; on peut bien opprimer la communauté et lui enlever ses droits ; on peut changer son administration, la soumettre à un évêque ou à un comte, la transformer en fief ou en apanage : on ne la supprime pas, elle existe. Les villes qui n'avaient pas été détruites par les invasions et les guerres, soit qu'elles relevassent d'un comte, d'un évêque, d'un grand feudataire ou du roi lui-même, avaient le double caractère de fiefs et d'agglomérations d'hommes. Comme fiefs, elles dépendaient d'un seigneur ; comme agglo-

laisser vaincre par une civilisation étrangère. C'est là un fait évident pour tous ceux qui ont étudié les nations germaniques, non isolément, mais dans l'ensemble de leurs institutions locales et nationales. Non-seulement l'organisation militaire des Francs, mais la *cité germanique,* se conservèrent, en subissant d'ailleurs de notables altérations. Cette cité germanique a été à peine entrevue par M. Raynouard, et nous semble avoir été trop amoindrie par M. Guizot ; son génie a dominé les formes de la municipalité romaine. Ce ne sont pas les Francs qui sont devenus Romains, ce sont les Romains qui se sont francisés ; et tel est, sous l'empire même des Mérovingiens, le caractère général de la civilisation des Gaules.

mérations d'hommes, elles avaient des magistrats dont le nom variait selon les provinces et les traditions locales, et qui, puisant leur influence morale dans leur mission, n'étaient que des instruments sans autorité politique lorsqu'ils émanaient précairement du suzerain lui-même, et jouissaient nécessairement d'une autorité plus sérieuse lorsque, bien que soumis au seigneur, ils représentaient la corporation et la population elle-même. Ces situations se comprennent et ne s'analysent pas autrement. Or, outre ces villes déjà existantes, il s'en était formé d'autres, comme il s'en forme toujours. Autour de l'abbaye ou de la tour féodale s'étaient réfugiés les colons, les manants, les serfs, menacés par les Normands et par les Hongrois, et sollicitant une protection ou des garanties que l'isolement ne leur aurait pas offertes; de là la création simultanée, quoique lente, d'une multitude de bourgs et de populeux villages, s'abritant peu à peu derrière des remparts, et se groupant pour la police et pour la conservation. L'agglomération se constituait d'abord, le droit et la règle venaient ensuite. Les choses se passaient ainsi et ne pouvaient être différemment.

Dès lors il est impossible d'indiquer à quelle époque de l'histoire commencent réellement les droits et les priviléges des agglomérations urbaines, puisque ces mêmes droits sont, presque toujours, la conséquence nécessaire de la communauté des intérêts, des dangers et des besoins. Plus la population conquérante avait été rare et clair-semée sur le sol, et plus les villes étaient demeurées en possession de certaines formes administratives, affectant, même dans les mots,

les allures de la liberté républicaine. La constitution municipale de Périgueux rappelait les temps de Rome impériale, et les chartes, parlant des habitants de cette ville, les désignent sous le nom pompeux de « citoyens-seigneurs. » La comtesse Berthe faisant une donation à la ville de Nîmes, déclarait : que, « si les parents n'hé-« ritaient pas d'après la coutume romaine, les biens « et les fiefs de ladite dame reviendraient à la *puis-« sance publique* de la cité (1). » A Bourges, « les *ci-« toyens* de la cité et de la septaine étaient libres (2). » Grégoire VII écrivait *au peuple* d'Arles. Marseille, plus indépendante encore que les autres villes du Midi, semblait constituer à elle seule un Etat séparé ; elle traitait avec les villes d'Italie, elle jouissait d'une très-grande liberté municipale, et demeurait en quelque sorte étrangère au régime féodal. Toulouse avait son corps municipal, ses membres électifs du chapitre (*capitouls*), qui délibéraient, agissaient, traitaient avec les seigneurs de puissance à puissance. La cité de Carcassonne jouissait d'une liberté sérieuse, et, dans l'occasion, ne craignait pas de tenir tête aux chevaliers. Avignon, Montpellier, Perpignan n'étaient dépourvues ni de droits ni de franchises, et dans ces ardentes cités on sentait comme un souffle d'insurrection et de révolte venant d'Italie (3). Au nord de la Loire, dans

(1) « Ad ipsam *potestatem* de Nemauso publice revertant istas res. » On voit ici l'origine de cette dénomination « le Podestat », que nous rencontrons si souvent appliquée aux magistratures des cités d'Italie et de Provence, durant le moyen âge.

(2) La Thaumassière, *Nouv. Comment. sur les Coutumes générales du Berri*, art. 1er.

(3) Les villes du nord de l'Italie s'étaient pour la plupart affranchies

la France royale et impériale, le niveau féodal n'avait pas passé sur les priviléges de toutes les villes, et on rencontrait de loin en loin quelques agglomérations d'hommes dont les feudataires, les grands vassaux et les rois eux-mêmes respectaient la force ou les droits.

Les priviléges de Reims dataient de l'ère mérovingienne(1). Quand Urbain II écrivit sa lettre encyclique pour la croisade, il l'adressa à l'*ordre,* au clergé, aux chevaliers et au *peuple* (plebi) de Reims, et une charte, d'une date plus reculée encore, mentionne le juge, le vidame et les échevins de cette même cité. A Paris, bien que la puissance municipale disparût devant celle des officiers du roi et des seigneurs ecclésiastiques (2), il y avait déjà un prévôt de la marchandise, des échevins, des bourgeois, une corporation des marchands trafiquant par eau, administration qu'a plus tard symbolisée le vaisseau peint dans les armes de la ville. A Metz, la vieille capitale austrasienne, on retrouvait, à l'avénement des Capétiens, des magistrats locaux, des échevins et des prud'hommes maîtres et patrons, élus par le concours simultané des clercs et du peuple. En Flandre, l'esprit

à la faveur des commotions que soulevait la querelle des investitures; cet exemple gagnait la Provence et la Septimanie. Et d'ailleurs on ne saurait perdre de vue que la première de ces deux contrées dépendait de l'empire, tandis que l'autre relevait à peine de nom de l'autorité des rois de France.

(1) *Dummodo eos jure tractaret, et legibus vivere pateretur, quibus civitas continuo usa est a tempore sancti Remigii, Francorum Apostoli.* Ep. de J. de Sarisbery.

(2) L'évêque, l'abbé de Sainte-Geneviève, l'abbé de Saint-Germain des Prés, etc.

d'association était ancien, et, comme l'agriculture s'était vue réduite à conquérir sur l'Océan les marais et les terres basses qu'elle avait transformées en plaines fertiles, elle avait eu recours aux efforts collectifs, aux syndicats, aux corporations, et les hommes de ce pays avaient compris ce qu'on peut attendre de l'union, ce que l'isolement offre d'impuissance. Témoins de ce spectacle, les comtes de Flandre et leurs nobles vassaux n'avaient point cherché à mettre obstacle au progrès des associations utiles; depuis longtemps ils avaient permis aux villes de s'administrer elles-mêmes, et cette sage concession avait eu pour conséquence le développement rapide de la population, de la richesse et de l'industrie flamandes. L'histoire manque de documents certains pour indiquer à quelle date la liberté prit naissance dans ce pays; mais dès le milieu du onzième siècle elle nous montre les villes du Nord partagées entre Robert le Frison et Richilde de Flandre, et rangeant leurs milices sous la bannière de l'un ou de l'autre, par la seule volonté des citoyens, et non d'après l'ordre des seigneurs. L'émancipation de la bourgeoisie, en Flandre, avait précédé celle qui se manifesta plus tard dans le royaume capétien, de même que les insurrections des villes italiennes avaient fait fermenter, dans les régions voisines des Pyrénées et du Rhône, les espérances d'affranchissement et de liberté.

Et maintenant, si nous avons réussi à faire comprendre notre pensée, nous nous bornerons à établir une distinction essentielle entre le *municipe* et la *commune*.

Le *municipe*, nom sous lequel nous désignerons l'administration collective de la cité ou du village, avait toujours existé depuis la conquête romaine, sous le gouvernement des barbares, et même sous le régime féodal; aucune ville n'était restée dépourvue de magistrats locaux (1), chargés de l'ordre et de la police, occupés d'édilité et de recensement, mais plus ou moins placés sous l'autorité ou sous la surveillance du préfet, du comte, du seigneur, de l'homme enfin en qui reposait, directement ou par délégation, la puissance exécutive. La situation contraire eût été le chaos ou l'anarchie, et on ne saurait l'admettre. Il y avait donc eu, sans interruption, des magistratures municipales, désignées par le seigneur ou électives, et qui, sous des noms différents et avec des attributions diverses, administraient les affaires locales de la cité ou de la corporation : ceci est de l'essence même des choses, et, au onzième siècle, il ne s'agissait pas de créer le municipe légal, l'intérêt collectif, le bourg ou la ville; tout cela existait.

Il s'agissait d'affranchir la cité du joug féodal, d'une part, en donnant à ses habitants (autres que les serfs et esclaves) des droits et des priviléges que le seigneur, clerc ou séculier, laïque ou évêque, serait désormais tenu de respecter; d'autre part, la ville

(1) On ne trouve dans les chartes d'affranchissement des communes aucune disposition qui se rapporte soit à l'élection du maire et des échevins, soit aux attributions de la magistrature locale. On y parle de *majeurs* (maires), de *jurés,* etc., mais comme de magistrats dont la juridiction est depuis longtemps reconnue : c'est ce que M. Guizot a très-justement fait observer au sujet de la charte de Laon.

ainsi émancipée devait être transformée en personne féodale et devenir comme un vassal collectif, s'il est permis d'employer cette expression qui résume notre pensée. Dans cette condition nouvelle, les intérêts, les droits, les forces de tous étaient mis en commun, placés sous les mêmes garanties, si bien que la prérogative d'un membre de la cité était la prérogative de tous, et que les droits de la corporation avaient pour défenseurs tous les membres de la cité, isolés ou réunis, mais rattachés l'un à l'autre par un même pacte, par un même serment, par un même intérêt. Ainsi constituée, la population agglomérée prenait place dans la hiérarchie féodale; elle avait ses armes, ses remparts, ses chefs, sa milice; elle était libre et formait, dans son ensemble, une personne noble (1); elle ne se soumettait au suzerain que moyennant certains droits et sous condition, comme l'eût fait un vassal; et si, opprimée, elle n'avait pas par elle-même la force d'empêcher son seigneur d'user de tyrannie, elle en appelait au suzerain de ce dernier, au comte de la province, au duc, au roi lui-même. Cette orga-

(1) Lors de l'établissement des fiefs, l'exercice des armes n'était permis qu'aux nobles; l'établissement des communes contribua à renverser ce privilége oppresseur. Les communes avaient le droit de paix et de guerre. La charte de Beauvais défendait à tout bourgeois de parler à un *ennemi de la commune* pendant la durée de la guerre. Tout habitant de Rouen devait, sur l'ordre des magistrats, sortir en armes de la ville. Suger raconte que, Louis le Gros ayant assiégé Thury, les *communes* des paroisses du pays prirent part à ce siége. Lorsqu'une ville *n'avait pas de commune,* c'était son seigneur qu'elle suivait à la guerre; lorsqu'une ville *était en commune,* elle ne devait ce service militaire qu'au roi immédiatement. Il est donc essentiel de ne point confondre, avec l'école moderne, l'histoire des municipalités et celle des communes.

nisation offensive et défensive, garantie par l'union et le serment de tous, constituait la *commune*.

Le municipe n'avait donc pas besoin d'être fondé : il n'avait point cessé d'être ; mais l'émancipation politique et civile des populations agglomérées devenait une nécessité sociale, elle entrait dans les vœux et dans les espérances de quiconque avait quelque chose à conserver ou à perdre, et cette émancipation, sans avoir de date précise, commençait avec le douzième siècle.

Tout concourait à hâter ce mouvement et à légitimer une crise prématurément annoncée par les révoltes des Manceaux et des paysans de Normandie dont nous avons déjà raconté les tentatives. Les longues souffrances endurées par les classes inférieures avaient disposé le peuple à chercher une condition moins lamentable, et lorsqu'à la faveur du repos et de la longue paix dont on avait joui sous le règne de Philippe Ier la situation fut devenue meilleure, les moyens de conquérir et de sauvegarder l'émancipation commune étaient à la disposition de quiconque oserait vouloir s'en servir.

On sait combien grande avait été la misère des serfs et des *villains* (menu peuple des villes) sous les derniers Carlovingiens. Les pauvres esclaves qui cultivaient les terres pour le compte des seigneurs étaient assujettis aux servitudes les plus pénibles et les plus humiliantes, jusqu'à celle de ne posséder rien en propre, pas même quelquefois leurs enfants, qui étaient considérés comme des troupeaux d'un ordre un peu plus élevé; jusqu'à la nécessité, dans quel-

ques domaines, de battre l'eau des étangs situés autour des châteaux, afin que le coassement des grenouilles ne troublât pas le repos du maître. Les habitants des villes n'étaient guère plus heureux, soumis qu'ils étaient aux vexations les plus dures, aux incursions des barbares, aux dévastations de toute sorte.

Les uns et les autres, au témoignage des écrivains les plus dignes de foi (1), « devaient acquitter toutes les tailles établies par leur seigneur, soit qu'elles le fussent d'une manière fixe et régulière, soit qu'il les frappât selon son caprice et arbitrairement. Ils étaient tenus de faire plusieurs corvées annuelles à son profit, de lui fournir gratuitement des draps, des literies, souvent même des provisions de bouche quand il s'arrêtait chez eux, de l'accompagner, sur sa réquisition et à leurs frais, lorsqu'il faisait des voyages, et de le suivre en armes à la guerre. Fixés à la terre qu'ils cultivaient, ils ne pouvaient, sans la licence de leur seigneur, et l'on comprend qu'il ne la leur accordait jamais ou presque jamais, la quitter un instant, sous peine de forfaiture. Bien moins encore leur était-il permis de s'aller établir ailleurs; il leur fallait vivre

(1) Il ne faut que parcourir les chartes par lesquelles les seigneurs vendirent dans la suite à leurs villes le droit de *commune*, pour se faire un tableau de la situation déplorable des bourgeois. Les priviléges qu'on leur accorde supposent les vexations les plus odieuses. Lorsqu'un mainmortable mourait sans enfants, le seigneur héritait; si le défunt ne laissait rien, dans certains pays, on portait au seigneur sa main droite coupée, pour annoncer au maître que son serf ne pouvait plus *faire service*. De là peut-être l'expression féodale : droit de *mainmorte*. (Voy. Ducange, art. *Manus mortua*.)

et mourir sur le lieu même où le hasard les avait fait naître. Quels que pussent être leur intelligence, leur aptitude, leur désir de sortir de la condition inférieure où le sort les avait placés, ils ne pouvaient exercer d'autre profession que celle de leurs ancêtres. Ils devaient, bon gré mal gré, être artisans ou laboureurs; toute autre carrière leur était fermée, ce n'est pas assez dire, leur était interdite. Il ne leur était point permis de s'unir à des personnes d'une autre condition que la leur, et le droit de *formariage,* comprimant chez eux les sentiments du cœur, leur défendait de choisir pour femme ou pour époux des gens autres que ceux appartenant comme eux à l'évêque de Laon. Rien ne leur appartenait en propre, et ils ne pouvaient rien acquérir sans la permission de leur seigneur. Ils ne pouvaient davantage léguer à leurs enfants le fruit de leur travail; et, au moment de leur mort, ce même seigneur ne manquait pas, s'il le jugeait bon, d'exercer son droit de *morte-main,* c'est-à-dire de s'emparer des biens qu'ils avaient pu amasser par une longue et laborieuse économie. Leur corps même n'était pas à eux. Le seigneur pouvait les arracher à leur pays, à leur famille, et les donner à un autre maître, comme on donne un meuble ou un immeuble. Il lui était permis de les échanger contre d'autres gens de leur condition, de les vendre même pour une somme d'argent, comme on vend un cheval, un mulet, une bête de somme quelconque. » Nous abrégeons le tableau de cette oppression et de ces misères, mais nous en constatons l'existence, bien qu'il ait plu à quelques historiens et à d'il-

lustres publicistes de les nier ou de les justifier. Nous ne voyons pas ce que la cause de la religion et de l'Église aurait à gagner à ce que l'histoire dissimulât ces douleurs des peuples du moyen âge et prît la défense de ces intolérables abus. Si l'Église de France, à cette époque, n'eut pas toujours la force de faire disparaître l'injustice et la tyrannie, c'est qu'elle était entrée, malgré elle, dans l'ordre féodal, c'est qu'elle n'était pas libre, c'est que, dans cette période si rude pour elle et pour les pauvres, la simonie lui avait trop souvent donné des chefs indignes d'elle. Disons, à la gloire de la religion catholique, que tous les adoucissements dont jouirent les opprimés, au moyen âge, leur vinrent d'elle, et que la tyrannie des seigneurs eut au moins pour contre-poids les avertissements du prêtre, les remords de la conscience et les anathèmes éternellement dirigés contre les mauvais riches. Nous ne parlons pas des sages institutions, telles que la *trêve de Dieu*, à l'aide desquelles l'Église s'efforçait d'atténuer les calamités qu'elle ne pouvait entièrement faire disparaître et dont elle avait sa part. Cependant l'excès du mal engendre tôt ou tard des réactions, et l'oppression féodale ne pesa pas toujours sur les multitudes. Lorsque des temps meilleurs furent venus pour la France, lorsque, les invasions des Normands ayant cessé, il fut permis aux seigneurs d'établir un ordre régulier, aux peuples de compter sur le lendemain et de jouir en paix, à l'ombre des donjons féodaux, du fruit des épargnes et du travail, il arriva que la puissance des grands fit la sécurité de la foule, pendant que le bien-être de la population fut pour les grands

eux-mêmes la source la plus certaine de prospérité et d'élévation. Chaque force sociale tournant ainsi dans un même cercle, l'une rendant à l'autre avec usure ce qu'elle en avait reçu, un bien-être assez général se manifesta dans les villes et y fut de jour en jour alimenté par le commerce et l'industrie. Au milieu de ces huttes de paille et de boue, trop longtemps le séjour des marchands et des artisans, s'élevèrent peu à peu des maisons à plusieurs étages, défendues par une tour carrée, et dont le rez-de-chaussée était garni de marchandises et d'objets de commerce. Ces boutiques renfermaient des hommes simples, mais riches, bien que dissimulant avec soin leurs richesses, et déjà pleins du sentiment de leur importance ou de leur nombre. Les seigneurs, plutôt jaloux qu'inquiets de cette prospérité des villains, y trouvaient leur compte en augmentant les impôts et en établissant des tributs de toute sorte. Les villains payaient, quelquefois en murmurant, mais ne continuaient pas moins à s'enrichir aux dépens même de cette noblesse devenue nécessairement tributaire de l'industrie et du luxe. Ils conservaient toutefois, au fond du cœur, une secrète inimitié contre leurs maîtres, et leur orgueil se révoltait d'être placés à un degré si bas de l'échelle sociale. Les nombreux voyages qu'ils entreprenaient en Italie, où beaucoup de villes jouissaient de la liberté républicaine, commençaient à leur donner des notions politiques fort embarrassantes pour leurs seigneurs, et, d'un autre côté, les nécessités du commerce répandaient parmi eux des connaissances pratiques, fort imparfaites sans doute, mais de

beaucoup supérieures à celles de leurs dominateurs.

Ces derniers n'avaient pas de science plus grande que l'art de combattre à cheval et de manier la lance. C'était assez pour réduire à l'obéissance la plus inerte les serfs des campagnes, les paysans désarmés, assez même pour pouvoir braver dans l'enceinte de leurs châteaux forts les ressentiments populaires; mais ces avantages ne leur servaient de rien lorsqu'il s'agissait de lutter contre la population d'une ville, qui se barricadait dans les rues et combattait sur tous les points du haut des toits ou à l'abri des maisons. La nature des choses donnait ainsi à la bourgeoisie une force immense de résistance ou d'unité; elle commençait à en soupçonner le secret. Tant qu'il ne s'était agi, pour les villains, que de vivre chétivement et misérablement, ils n'avaient point songé à se séparer de leurs seigneurs, leur plus puissante garantie; du jour où ils eurent des intérêts, des vœux, des mœurs à part, ils avisèrent à s'isoler, à travailler pour eux-mêmes. C'était le germe d'une révolution.

Les croisades, en décimant la noblesse, en l'appauvrissant, en la réduisant à vendre une partie de ses fiefs, facilitèrent l'émancipation du peuple des villes. Une autre cause qui n'y contribua pas moins, en augmentant l'importance des cités, fut le droit d'asile des églises. Comme, à la faveur de la vieille piété de nos pères, un lieu de refuge inviolable était offert, soit dans l'église, soit autour de l'église, à tous les coupables, et avec eux à tous les proscrits, à tous les fugitifs, il se forma dans chaque ville un noyau de population intéressée plus que toute autre

à fortifier son asile contre toute attaque des hommes puissants du dehors.

Toutes ces causes annoncent et expliquent le fait social qui fut depuis appelé affranchissement des communes; ce mouvement consista, de la part des bourgeois, à réclamer une sorte de constitution ou de charte qui déterminât les droits des habitants de la ville, et fixât à leur égard la limite du pouvoir des seigneurs, dont jusqu'alors le caprice avait été la seule règle, et qui, considérant comme leur appartenant tout ce qui était la chose de leurs vassaux, rançonnaient et pillaient ces derniers chaque fois que leur cupidité leur conseillait d'en agir ainsi. Ces chartes eurent pour but de mettre un terme à cet intolérable brigandage; elles constituèrent la cité ou commune sur des bases indépendantes du caprice des grands. « Tous ceux qui feront partie de la présente com-« mune, disait-on dans la plupart des chartes, seront « exempts de toute taille, de toute injuste capture, de « tout crédit forcé, de toute exaction déraisonnable, « quel que soit le seigneur dont ils sont les hommes; « mais sauf leur fidélité, et sauf toutes les anciennes « coutumes (1). » Ailleurs il était dit : « Dans l'in-« térieur des murailles, chacun viendra au secours « des autres, loyalement; il ne souffrira nullement que « quelqu'un prenne à un autre quelque chose, qu'il « lui fasse une taille... Les hommes de la ville feront « crédit à l'évêque, pour trois mois, du pain, de la

(1) Charte de la communauté de Chaumont. Voir *Ordonnances de Fr.*, t. XI, p. 228.

« viande et des poissons qu'ils lui fourniront; et si « l'évêque, au bout des trois mois, ne paye pas ce qu'on « lui aura confié, les bourgeois ne seront pas obligés « de lui faire un nouveau crédit, jusqu'à ce que l'évê- « que ait payé l'ancien (1). » Ainsi il ne s'agissait pas de détruire, mais de régulariser et de restreindre dans de justes limites les prérogatives qui appartenaient aux suzerains et aux seigneurs.

On s'obligea, tantôt à payer à ceux-ci une redevance annuelle, tantôt à les assister dans certaines entreprises, d'autres fois à recevoir d'eux un magistrat supérieur, une sorte de préfet ou de lieutenant, qui se concertait pour administrer avec les fonctionnaires municipaux élus par le peuple. En revanche, chaque ville proclama son droit de se garder elle-même, de choisir ses magistrats; chaque citoyen fut déclaré libre d'exaction, exempt de tailles, et put contracter mariage avec toute personne de son choix, sans que son refus de se soumettre, en cette occasion, à la volonté des seigneurs, entraînât d'autre peine qu'une légère amende. En d'autres termes, c'était la liberté encore imparfaite et mal définie, sans doute, mais enfin, malgré ses imperfections, bien supérieure à l'état de servitude. Cette liberté fut alors réclamée et obtenue, quelquefois de gré, souvent par la force des armes, et c'est de cette immense altération du régime féodal que date, en France, l'existence politique de la bourgeoisie ou du tiers ordre.

Bien que le mouvement qui poussait les villes à ré-

(1) Charte de la commune de Soissons.

clamer, à acheter ou à conquérir leur émancipation politique, fût, sur tous les points de la France royale et impériale, dirigé vers un même but et conduit par une même pensée, comme il n'eut rien de concerté, comme il s'opéra lentement, avec des caractères divers, successivement, et durant des siècles, il fut rarement semblable à lui-même quant à la forme, quant aux incidents et aux résultats extérieurs. Dans le Midi, c'est-à-dire dans les régions situées au-dessous de la Vienne, de l'Allier et du Rhône, la tradition gallo-romaine prévalut, et la révolution municipale se modela sur l'agitation républicaine des villes d'Italie. Dans les provinces du centre, et particulièrement dans le Nord, le mouvement présenta le caractère de la fraternité germanique : en deux mots, ici le *consulat*, ailleurs la *commune*.

En Italie, les villes pontificales avaient, depuis leur séparation de l'empire grec, conservé une organisation curiale très-régulière et très-vigoureuse, et dans presque toutes les magistrats du municipe avaient pris le titre de consuls. Lorsqu'à la faveur de la querelle des investitures les villes lombardes et toscanes se soulevèrent pour ressaisir quelques lambeaux de liberté et former de petites républiques, elles constituèrent leur administration intérieure, et, à l'exemple des cités pontificales, elles se donnèrent des consuls électifs. Il est vrai que, dans les États romains, ce consulat n'était qu'une magistrature impuissante, telle que celle dont sont revêtus, de nos jours, les conseillers municipaux des communes, tandis que, dans la haute Italie, le consulat fut investi d'un gouvernement réel et de pouvoirs

exécutifs très-étendus, tels que le droit de paix et de guerre. Cette transformation politique ne s'arrêta point aux limites de l'Italie; elle passa les Alpes, se communiqua aux provinces françaises voisines des frontières, et s'étendit parfois jusqu'aux cités rhénanes dépendant alors de l'empire. Dès la première moitié du douzième siècle, à l'instar de Milan et de Gênes, nos villes provençales, Arles, Marseille, Avignon, avaient déjà leurs consuls; vers le même temps, l'agitation se progageant en Septimanie, le consulat fut institué à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, à Narbonne, et plus tard à Toulouse. Vers la fin du même siècle, le mouvement s'étendit dans la haute Au vergne, dans la haute Guienne, dans le Limousin; mais, à mesure qu'il gagnait du terrain dans la direction des cités de la Loire, il allait en s'affaiblissant, en perdant de son énergie démocratique, et le régime féodal le trouvait plus accommodant, plus soumis. En général le nombre des consuls variait, selon l'importance de la population urbaine, de cinq magistrats à vingt-quatre, mais ordinairement ce chiffre ne s'élevait qu'à douze. Au-dessous de cette commission exécutive fonctionnaient deux conseils, l'un permanent, l'autre convoqué dans les circonstances graves, et parfois on allait au delà, et on prenait l'avis de l'universalité des citoyens, chefs de familles, convoqués en parlement. Il est important de remarquer que, dans ces corps municipaux, la noblesse était associée à la bourgeoisie, aussi bien que les artisans de premier ordre. Bien qu'inégales en autorité, en prépondérance et en dignité, ces trois classes avaient chacune

leurs droits : système hiérarchique savamment combiné, dont l'organisation semblerait empruntée à des idées plus modernes. Ajoutons encore que, dans la Gaule méridionale, qu'elle dépendît du roi ou de l'empereur, le consulat ne s'établit que par voie de lutte et de transaction, et qu'il eut contre lui, dès son origine, le souverain et ses grands vassaux. L'institution, par suite de ces obstacles, ne fut vraiment redoutable au régime féodal que dans un petit nombre de grandes cités; ailleurs, les seigneurs mirent obstacle à ses développements politiques et la réduisirent souvent à n'exister que de nom : c'est ainsi que Lyon resta placé sous la suzeraineté de son archevèque ou de ses chanoines-comtes, tandis qu'à Vienne et à Valence la liberté municipale était presque absolue, le seigneur n'ayant gardé que les amendes et les droits de justice.

Tandis que les villes du Midi, entraînées par l'agitation italienne, se conformaient aux coutumes et aux formes romaines pour établir leur liberté, sous la direction du consulat, les villes du Nord, comme on l'a vu plus haut, arrivaient au même but et réalisaient la même pensée en demeurant fidèles aux traditions germaniques, à l'association, à la *conjuration* et au système de fraternité que résumait le mot nouveau *commune*, si odieux au régime féodal en possession du pays. La commune *jurée,* institution de paix au dedans et de lutte au dehors, eut pour les cités septentrionales la même vertu régénératrice que le consulat pour les villes du Midi. Ce que les populations du Midi faisaient par leurs consuls chargés de représenter leurs intérêts

et de stipuler pour les citoyens, les populations du Nord le réalisaient par le pacte d'alliance conclu entre eux, et par suite duquel ceux qui avaient prêté serment à la commune se trouvaient liés l'un à l'autre et devenaient ce qu'étaient autrefois les *frères*, les *amis* de l'association germanique : on *entrait* dans la commune par le serment, on en *sortait* par l'oubli de la foi jurée, et souvent le mot *amitié* servait à caractériser le pacte d'union. « Tous ceux, dit la charte d'Aire « en Artois, qui appartiennent à l'*amitié* de la ville, « ont promis et confirmé, par la foi et le serment, « qu'ils s'aideraient l'un l'autre comme des frères en « ce qui est utile et honnête. Que si l'un commet « contre l'autre quelque délit en paroles ou en ac- « tions, celui qui aura été lésé ne prendra point ven- « geance par lui-même ou par les siens... mais il por- « tera plainte, et le coupable amendera le délit selon « l'arbitrage des douze juges élus... S'il arrive du « tumulte dans la ville, quiconque, étant de l'amitié « et ayant ouï le tumulte, n'y sera point venu et « n'aura point prêté secours de plein cœur, selon le « besoin, payera cinq sols d'amende à la commu- « nauté. Si quelqu'un a eu sa maison brûlée, ou si, « tombé en captivité, il paye pour sa rançon la plus « grande partie de son avoir, chacun des amis don- « nera un écu en secours à l'ami appauvri (1). » En lisant les clauses qui servent de base à l'alliance de ces bourgeois et de ces villains du douzième siècle, on admire une institution devant laquelle pâlissent évi-

(1) M. Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France.*

demment les droits politiques des peuples modernes en matière d'association et de garantie mutuelle, et l'on comprend quelle puissance et quelle portée l'établissement des communes aurait pu avoir si, au lieu de s'opérer lentement, successivement, et selon les besoins locaux, le mouvement eût été simultanément accompli sur toute la surface de la France. Mais il n'en fut point ainsi, et voilà pourquoi fut retardée ou rendue impossible l'émancipation juste et raisonnable des populations qui nous ont précédés sur le sol.

On se tromperait, en effet, si l'on croyait que cette révolution s'accomplit à une époque convenue et à la suite d'un concert entre toutes les villes de France; et c'est la grave erreur dans laquelle sont tombés des historiens modernes qui ont voulu voir dans l'affranchissement des communes une manifestation républicaine émanant de tout un peuple. Les choses se pratiquaient autrement dans le moyen âge. Il n'existait à cette époque aucun sentiment général qui ressemblât à ce qu'on a depuis appelé l'opinion publique. Les villes ne se croyaient engagées l'une à l'autre par aucun lien; elles s'isolaient, sans se soucier de ce qui se passait en dehors de leur enceinte. Celle d'entre elles qui se crut la première capable de se gouverner elle-même, et assez forte pour se révolter, commença aussi à secouer le joug; et son exemple fut insensiblement imité par les cités qui se trouvèrent dans des conditions à peu près égales, ou sur lesquelles la tyrannie des grands pesait de la manière la plus lourde. Il fallut deux ou trois siècles pour que

l'affranchissement des communes devînt la règle générale de la France : au point où cette histoire est parvenue, nous assistons seulement à l'aurore de cette régénération. C'est du règne de Louis le Gros, successeur de Philippe Ier, que sont datées les premières chartes communales dont nous ayons gardé la connaissance; mais il est incontestable que, depuis le dixième siècle, les villes luttaient pour conquérir leur liberté politique sur les seigneurs, tantôt victorieuses, et alors dictant leurs volontés, tantôt réprimées, et alors livrées aux représailles et aux violences de la part des seigneurs irrités.

On s'est demandé bien des fois si, comme l'ont affirmé les historiens du dernier siècle, le pouvoir royal favorisa ou se laissa imposer la liberté des villes. Il y a à peine quelques années, on enseignait publiquement et de bonne foi que Louis-le-Gros les avait affranchies (1); on faisait de ce roi, successeur de Philippe Ier, une sorte de monarque populaire qui, par l'instinct de son génie et la générosité de son cœur, avait accompli cette grande révolution. Ceux qui ont cherché à combattre une pareille exagération ont à leur tour dépassé le but et sont tombés dans l'excès contraire. A les entendre, la royauté subit au douzième siècle la volonté du peuple insurgé, mais elle ne fit rien pour faciter l'établissement des franchises communales. La vérité se trouve entre ces deux opinions également fausses. Comme les communes

(1) Le préambule de la Charte de 1814 consacrait officiellement ce contre-sens historique.

furent peu à peu constituées et affranchies dans toutes les parties de la France, notamment en Normandie, en Aquitaine, en Flandre et en Bourgogne, il est contraire à la réalité des faits d'attribuer à Louis-le-Gros et à ses successeurs l'honneur d'avoir spontanément émancipé les villes qui n'étaient point soumises à leur obéissance. On oublie trop souvent combien alors était précaire et borné le territoire soumis directement à la souveraineté des rois capétiens. D'un autre côté, il est prouvé par l'histoire, ainsi que nous venons de le constater, qu'un grand nombre de communes avaient déjà conquis leurs priviléges bien longtemps avant l'avénement de Louis-le-Gros, et on ne peut raisonnablement louer ce prince de les avoir affranchies. Mais, en dehors de ces faits, dont il faut tenir compte, et en remarquant que les villes importantes directement soumises aux rois furent très-tard émancipées, il est juste de reconnaître aussi que les Capétiens trouvèrent conforme, tantôt à leurs intérêts, tantôt à leur politique, de favoriser souvent l'affranchissement des communes, lorsque les bourgeois révoltés contre leurs seigneurs imploraient l'assistance de la couronne. La royauté venait alors en aide aux *villains* et les réhabilitait de leur dégradation. Il y avait profit pour elle à proclamer, à côté de la féodalité, un élément nouveau qui pût lutter avec avantage contre les seigneurs et paralyser leur puissance. Plus les dépositaires de l'aristocratie allaient perdre de priviléges, plus la royauté devait gagner de terrain : ce calcul était facile. Les rois, investis d'ailleurs du protectorat des communes, regardaient

celles-ci comme des feudataires d'une autre espèce, comme des vassaux collectifs, moins sujets que les autres à se laisser aller aux caprices de l'ambition ou du rang. Ajoutons que les chartes que le roi octroyait aux communes étaient largement payées et alimentaient le trésor de la couronne, avantage inappréciable qui déterminait souvent les rois à des concessions de priviléges, et qui fut pour la plupart des seigneurs un motif de s'enrichir en vendant la liberté à leurs vassaux et aux villes de leur dépendance. Les besoins d'argent entrèrent pour beaucoup dans cette révolution : on racheta avec des sacrifices pécuniaires ce que la féodalité avait usurpé; et alors, comme il arrive toujours, une transformation sociale qui fermentait depuis un siècle dans les esprits se révéla par occasion, et fut accomplie du jour où une question d'argent compliqua la question de liberté. C'est la marche ordinaire des révolutions humaines.

La royauté ne se montra donc pas instinctivement ennemie de l'affranchissement des communes, et sur beaucoup de points elle le favorisa. Mais, ce qui est également vrai, c'est que très-souvent, lorsque sa politique lui conseilla cette marche, elle vint en aide aux seigneurs contre les communes elles-mêmes, et lutta contre la bourgeoisie pour la contraindre à demeurer sous le joug. Cela se faisait lorsque les grands invoquaient les premiers contre les villes l'appui de la couronne; et alors le roi intervenait comme arbitre de la querelle ou comme tuteur des seigneurs, et le rôle de médiateur armé établissait hautement sa puissance aux yeux de la démocratie et à ceux de l'aris-

tocratie. D'un autre côté, il est juste de le dire, les révolutions communales commençaient d'ordinaire, comme toutes les commotions populaires, par des révoltes et des massacres. Au-dessous des citoyens honnêtes qui réclamaient de justes garanties se trouvait une multitude d'hommes grossiers, cruels, avides de pillage et de vengeance, et pour lesquels toute révolte contre l'autorité est toujours une occasion de satisfaire les appétits honteux du lucre ou du sang. C'est l'existence de cette multitude, c'est la part qu'elle prenait toujours au mouvement pour souiller par des crimes une cause digne d'être défendue par des moyens plus purs, c'est là, disons-nous, ce qui, dans le principe, pouvait faire révoquer en doute la légitimité de la révolution municipale. C'est ce qui explique la répugnance que manifesta quelquefois le clergé pour ce mouvement des peuples, et cette phrase par laquelle Guibert, abbé de Nogent, le juge : « La commune, dit-il, est le nom d'une *invention nouvelle et détestable,* qui se règle ainsi : c'est que tous les serfs et tributaires ne sont plus obligés qu'à payer une fois par année la redevance qu'ils doivent à leurs maîtres ; que les fautes qu'ils commettent contre les lois sont punies par des amendes légales, et qu'ils demeurent exempts de toutes les exactions qu'on a coutume d'imposer aux esclaves. » Au point où en sont actuellement les idées, nous avons peine à partager l'horreur que cet ordre de choses inspirait au vieil historien.

L'Église, toujours à la tête de la civilisation et par qui le véritable progrès arrive à l'homme, l'Église ne

se montra point opposée à l'émancipation des communes, à l'affranchissement des classes moyennes. Nous ignorons si quelque historien malveillant lui a adressé cet injuste reproche ; mais, comme cette accusation ne reposerait sur aucun fait, sur aucun principe, nous croirions inutile d'y répondre. Au moment où s'accomplissait ce grand mouvement, la papauté, pour son propre compte, luttait contre la tyrannie des empereurs germaniques et travaillait à extirper la simonie ; en même temps elle conviait toutes les forces vives de la chrétienté à reconquérir la Terre-Sainte et à opposer une barrière infranchissable aux invasions des barbares d'Orient. Elle n'avait pas mission de retarder ni de condamner la révolution municipale dont les États capétiens étaient le théâtre. Nous admettons que, dans quelques cités, sur différents points du territoire, les évêques et plusieurs ecclésiastiques virent avec terreur cette nouveauté, et cela s'explique naturellement. Les Églises du royaume de France, comme celles des pays d'Occident, étaient associées par les institutions politiques à la cause même du régime féodal ; les évêques ne s'étaient point encore dégagés des liens de vassalité qui pesaient sur eux, et, comme feudataires ou hommes du roi, ils avaient des fiefs, des terres, des bénéfices, autant d'éléments de puissance et de servitude. Ce fut à titre de seigneurs féodaux qu'ils luttèrent contre l'émancipation des communes, qu'ils redoutèrent une crise destinée à restreindre leur autorité, en tant que nobles et vassaux du roi ; et, comme ils étaient solidaires des institutions qu'on cherchait à détruire, ils croyaient ac-

complir un devoir en maintenant ces institutions, même dans ce qu'elles avaient d'oppressif. Ne jugeons pas ces évêques du douzième siècle avec les idées politiques des temps modernes, et ne leur faisons pas un crime de ce qu'ils y demeurèrent étrangers. Si plusieurs d'entre eux se montrèrent injustes et iniques à l'égard des vassaux et des serfs qui cherchaient à s'affranchir, il serait presque toujours possible d'établir que ces suzerains tyranniques, participant aux vices et aux abus grossiers que la papauté voulait partout abolir, étaient plutôt des soldats que des clercs, des prélats simoniaques que des prêtres animés de l'esprit de l'Église. L'histoire à la main, nous opposerons à ces tristes exceptions les exemples d'un grand nombre d'évêques et de prêtres qui, doués de charité et d'intelligence, comprirent le grand fait social qui se manifestait, s'y associèrent librement et favorisèrent de tous leurs efforts l'émancipation des villes ; ceux-là suffisent pour prouver que le clergé ne sépara point sa cause de celle de la justice et de la vérité.

Disons-le encore, si la féodalité eût compris les nécessités de cette époque, elle eût elle-même présidé à l'affranchissement des communes, et il lui aurait été facile de le diriger et de le contenir ; mais elle n'eut pas cette prévision. Il serait superflu de nous en étonner, et injuste de lui en faire un crime. Les pouvoirs publics, pas plus que les hommes, ne sont aptes à deviner l'avenir, et les seigneurs pouvaient bien ne pas comprendre ce que leur réservait l'affranchissement des communes, lorsque les bourgeois eux-mêmes, au plus fort de l'insurrection, ne prévoyaient pas que

leur rébellion, souvent commencée à propos de querelles subalternes ou d'une question de taxe, devait avoir pour les races futures des conséquences qu'il n'est pas encore permis de définir, parce que leur dernier terme nous échappe.

En nous reportant au moyen âge, les résultats immédiats de l'affranchissement des communes furent : d'abord, la création d'une classe moyenne (dont les éléments ont beaucoup varié jusqu'à nos jours), qui tempéra ce qu'avait d'absolu l'organisation féodale et prépara l'organisation politique de la société moderne ; ensuite, l'établissement de rapports de clientèle et de patronage entre la royauté et la bourgeoisie, l'une de ces forces sociales rendant à l'autre ce qu'elle en recevait, au détriment du pouvoir aristocratique nécessairement affaibli ; enfin la rivalité des classes, c'est-à-dire de la noblesse, de la bourgeoisie, et plus tard des ouvriers et prolétaires, rivalité qui remplaça la subordination et la hiérarchie, et fit renaître, au déclin de la féodalité, de longues luttes qui durent encore, qui peut-être dureront autant que la société, et qui, en amassant sur les contemporains des calamités et des misères nombreuses, n'ont pas laissé que de contribuer puissamment aux progrès de la civilisation et de l'esprit humain : tant Dieu poursuit son œuvre au milieu des doutes et des contradictions de l'homme ! tant il sait faire jaillir le bien du mal, la lumière des ténèbres !

Lorsque, dans les premières années du douzième siècle (1101-1108), Louis le Batailleur, plus tard surnommé Louis le Gros, avait été associé à la couronne

de son père, tout son courage et toute son intelligence avaient été mis en œuvre pour forcer les vassaux du roi à l'obéissance. Après avoir fait ses premières armes dans le Vexin contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, il avait combattu pour protéger les Églises contre les barons, bientôt après pour assurer la liberté des routes entre Paris et Orléans ; et tant était restreinte, à cette époque, l'étendue du domaine royal, que l'on avait considéré comme une conquête importante autant qu'heureuse celle du château de Montlhéri, situé pour ainsi dire en vue de la capitale de la France. Gui Truxel, fils de Milon, seigneur de Montlhéri, avait longtemps bravé l'autorité du roi, son suzerain. « J'ai vieilli de la vexation que m'a causée « cette tour, disait Philippe à son fils; les tromperies « de son maître et sa méchanceté frauduleuse ne m'ont « jamais permis de connaître le repos d'une bonne « paix; tantôt il corrompait mes fidèles, tantôt il exal- « tait la haine de mes ennemis; il rassemblait tous « ceux qui voulaient me nuire, et dans tout le « royaume il ne se faisait jamais de mal auquel il « n'eût quelque part (1). » Il est vrai qu'il ne faut pas se faire illusion sur la grandeur de ce royaume si singulièrement menacé par l'existence d'une tour féodale. Au commencement du douzième siècle, les rois capétiens ne possédaient plus, de tout le duché de France, que les comtés de Paris, de Melun, d'Étampes, d'Orléans et de Sens. Le château de Montlhéri s'élevait entre Paris et Étampes ; d'un autre côté, entre Paris

(1) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, chap. 8.

et Melun, la ville de Corbeil constituait à elle seule un État dont le seigneur n'aspirait à rien moins qu'à s'emparer à main armée du royaume. Plus rapprochés encore de Paris et enclavés dans les domaines royaux, les fiefs de Montfort-l'Amaury, de Coucy, du Puiset, de Montmorency, étaient rivaux de la couronne et assez forts pour lui tenir tête; les seigneurs qui les gouvernaient, et avec eux les comtes de Dammartin, de Meulan et de Mantes, exerçaient sur toutes les routes d'intolérables brigandages, et pillaient les marchands et les pèlerins malgré les saufs-conduits du roi. Au nord du royaume, les comtés de Vermandois et de Boulogne, le premier appartenant à un prince capétien, ne se montraient guère disposés à obéir au roi leur suzerain, et se bornaient à un hommage de pure forme; quant au comté de Flandre, plus éloigné encore, il égalait en étendue les États de Louis le Gros, et les surpassait de beaucoup en population et en richesse. A l'est, la maison de Champagne, divisée en deux branches (les comtes de Champagne et les comtes de Blois), gouvernait également des provinces plus vastes et plus heureusement situées que les possessions royales. A l'ouest, le duché de Normandie, déjà assez fort pour balancer la puissance capétienne, n'était qu'une province dépendante du roi d'Angleterre, et pouvait, sans crainte d'être subjugué, engager une lutte contre le roi de France, vainement décoré du titre de suzerain. La Bretagne et le Maine reconnaissaient également comme seigneur féodal le roi d'Angleterre, duc de Normandie, mais leur hommage était toujours prêt à se changer en révolte. Les autres

grands fiefs étaient toujours le duché de Bourgogne, le comté d'Anjou, le duché d'Aquitaine ou de Guienne, le duché de Gascogne, le comté de Toulouse et de Barcelone; mais, nonobstant une vaine formule d'hommage rendu au roi, la plupart de ces États, particulièrement ceux du Midi, étaient aussi étrangers au roi de France que les royaumes de Lorraine, de Provence et de Bourgogne transjurane, qui relevaient de l'empereur, du moins de nom, et travaillaient sans relâche à établir ou à consolider leur propre indépendance.

La ville de Reims, fief ecclésiastique, était alors disputée par deux compétiteurs. Louis VI, pour ne point s'exposer à voir son autorité contestée, se fit sacrer à Orléans, et reçut l'onction sainte le 3 août 1108. « Il rejeta, dit Suger, l'épée de la milice du siècle, pour ceindre l'épée ecclésiastique destinée à la destruction des malfaiteurs; il reçut en même temps le sceptre et la verge, qui représentaient la défense de l'Église et des pauvres, et il entoura son front du diadème, avec l'approbation du clergé et du peuple (1). » Il est certain que le nouveau roi, doué d'un esprit ferme et d'une humeur aventureuse, comprit mieux que son père les devoirs et les périls de la royauté et se prépara à y faire face. Le premier ennemi qu'il rencontra fut son frère Philippe, fils de Bertrade et comte de Mantes. Ce prince donnait l'exemple du brigandage et ne craignait pas de piller les marchands, de rançonner les pauvres et d'opprimer les Églises. Le roi

(1) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, chap. 13.

le somma de comparaître devant « ses pairs, » c'est-à-dire devant la cour des grands vassaux, et de rendre compte de sa conduite. Philippe s'y refusa, déclarant qu'il ne reconnaissait d'autres juges que les armes de ses chevaliers. Sur cette réponse, Louis le Gros se détermina à mettre le siége devant la ville de Mantes. Dépouillé de cette seigneurie, Philippe se retira chez Amaury de Montfort, son oncle, qui lui donna le gouvernement d'Évreux (1109). A peine vainqueur de ce vassal rebelle, le roi tourna ses armes contre les barons, et, entre autres, contre le seigneur de Montmorency, qui n'avait pas craint de se révolter pour faire repentir Louis le Gros de la faveur qu'il accordait aux seigneurs de Garlande, propriétaires d'un château fort situé en Brie. Il s'ensuivit une guerre d'importance médiocre, dont les chroniques contemporaines ont beaucoup parlé, et que nous ne mentionnons ici que parce qu'elle indique l'état précaire de la royauté au douzième siècle (1109-1110). Vers le même temps, et pendant la minorité de Thibaud IV, comte de Chartres et de Blois, le seigneur du Puiset désolait le pays chartrain par ses exactions et ses pillages, et Alix d'Angleterre, mère du jeune vassal, réclamait en faveur de son fils la protection du roi de France. Louis VI convoqua à Melun un conseil d'évêques, de clercs et de moines, qui tous ensemble appuyèrent les réclamations d'Alix et supplièrent le roi d'intervenir contre le rebelle. « Ils le priaient humblement, dit l'abbé Suger, de réprimer ce rapace brigand, d'arracher de la gueule de ce dragon les prébendes que la munificence des rois avait assignées aux serviteurs de Dieu

dans la Beauce fertile en grains, de tout faire pour affranchir les terres des prêtres asservies par la cruauté de ce Pharaon, et de rendre à leur première liberté, lui vicaire de Dieu, les biens de Dieu, dont tout roi est l'image vivante (1). » Le roi écouta leur requête; il conduisit ses hommes d'armes à l'attaque du château du Puiset et se fit suivre du jeune Thibaud, comte de Chartres. Après une opiniâtre résistance, Hugues, seigneur du Puiset, fut vaincu et pris par les soldats du roi et du comte; mais, les vainqueurs n'ayant pu se mettre d'accord sur celui des deux à qui désormais appartiendrait le fief du Puiset, la mésintelligence se mit entre eux, et d'amis ils devinrent ennemis. Ainsi la paix ou le malheur des peuples dépendait, sous le régime féodal, de quelques contestations subalternes. Quoi qu'il en soit, le comté de Corbeil étant devenu vacant, les barons de l'évêché de Paris déclarèrent que ce fief devait appartenir au seigneur du Puiset. Ce dernier, pour recouvrer sa liberté, souscrivit à diverses conditions qu'il méconnut audacieusement dès qu'il se crut en mesure de braver les ressentiments du roi (1112). Pendant que Louis le Gros était appelé en Flandre pour donner l'investiture de ce comté au jeune Baudouin VII, Hugues du Puiset contracta alliance avec le comte de Champagne, releva sa forteresse et vint assiéger le domaine de Touri, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Denis à titre de fief. La guerre, circonscrite dans ces limites étroites, fut opiniâtre et meurtrière, et le roi de France ne

(1) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, chap. 18.

parvint qu'après de longs efforts à réduire à l'obéissance son coupable vassal. Hugues, ayant été contraint de se rendre à discrétion, vit confisquer ses domaines, et le Puiset, réuni aux terres de la couronne par droit de confiscation, reçut une garnison destinée à protéger les campagnes voisines (1113-1115). La défaite de Hugues aurait dû intimider les autres seigneurs; mais la royauté était trop faible pour déjouer leurs rébellions, et pendant trois ans Louis Le Gros eut à combattre le comte de Chartres, Pains de Monjay, Thomas de Marle, Haimon de Bourbon. Ces guerres subalternes tournèrent à l'avantage de la couronne : Chartres, Nogent, Livry, Bourbon, les principaux châteaux des révoltés, furent pris par le roi et ne furent rendus à leurs maîtres qu'après que ceux-ci eurent humblement demandé la paix et renouvelé leurs promesses de soumission (1116-1118). Voilà dans quel cercle s'exerçait alors la puissance des rois capétiens.

Au dehors, de plus graves questions étaient agitées.

Depuis que l'étendard des croisés flottait sur Jérusalem, les princes mahométans avaient oublié leurs querelles et s'étaient unis pour tirer vengeance de leur défaite. La glorieuse bataille d'Ascalon avait fait justice de leurs efforts et terminé la période militaire de la première croisade. La plupart des princes chrétiens regagnèrent leurs foyers, et il ne resta, auprès de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem sous le titre de *baron du Saint-Sépulcre*, que trois cents chevaliers francs, et le brave Tancrède, dont le courage

valait une armée. Livré à lui-même, le royaume de Palestine s'organisa et se constitua suivant les principes de la féodalité européenne, et les *Assises de Jérusalem,* que Godefroy fit rédiger et qui sont venues jusqu'à nous, nous ont transmis un tableau complet des institutions politiques du moyen âge. Des fiefs furent établis sur la terre d'Asie; les principautés d'Édesse et d'Antioche, le comté de Tripoli, le marquisat de Tyr, les seigneuries de Naplouse, de Jaffa, de Ramla et de Tibériade relevèrent de Jérusalem, comme terres vassales. Vers le même temps (1100-1118) prirent naissance, en Orient, deux grands établissements religieux et militaires, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fondé par Gérard de Martigues, et celui des Templiers, par Hugues de Payens, et l'un et l'autre furent principalement chargés de prier et de combattre pour la cause des chrétiens de la Terre-Sainte. Godefroy de Bouillon, étant mort après un an de règne, eut pour successeur son frère Baudouin, prince d'Édesse. Sous le gouvernement de ce prince, Biblos, Sarepta, Sidon, et plusieurs autres forteresses importantes furent ajoutées aux conquêtes des chrétiens; mais ces progrès furent cruellement achetés par la mort de Tancrède et de Raymond de Toulouse.

En Allemagne et en Italie, la papauté, à peine délivrée du joug odieux de Henri IV, rencontrait dans son fils Henri V un nouvel ennemi non moins à craindre, parce qu'il était à la fois audacieux et hypocrite. L'héroïque Mathilde, comtesse de Toscane, avait légué ses États au saint-siége; Henri les reven-

diqua tous, les fiefs comme chef de l'empire, les alleux comme le plus proche héritier de la comtesse, et il en prit possession. Déjà, au surplus, enhardi par le spectacle de sa puissance, il avait réveillé une querelle mal assoupie et réclamé le droit de donner, par la crosse et l'anneau, l'investiture des dignités ecclésiastiques, ce qui, d'après l'expérience des derniers siècles, équivalait au droit de vendre les évêchés et les abbayes et de livrer l'Église à la simonie. Le 7 mars 1110, Pascal II, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, tint dans l'église de Latran un concile où il renouvela les décrets relatifs aux investitures et les canons qui défendaient aux laïques de disposer des biens des Églises. En agissant ainsi Pascal se montrait fidèle aux glorieuses traditions de Grégoire VII, mais il assumait sur lui la colère du souverain de l'Allemagne, de l'homme qui, prétendant aux droits impériaux, se plaisait à leur donner une extension sans bornes, un développement inouï ; aussi Henri V aimait-il à s'entendre dire par Godefroy de Viterbe, son notaire : « L'empereur est la loi vivante qui commande aux rois ; sous cette loi vivante sont tous les droits possibles ; c'est cette loi qui les châtie, les dissout, les lie. L'empereur est le créateur de la loi et ne doit pas y être tenu ; c'est parce qu'il le veut bien qu'il s'y soumet. Tout ce qui lui plaît sera un droit par là seul. Dieu, qui lie et délie tout, l'a préposé à l'univers. La puissance divine a partagé l'empire avec lui : elle a donné les cieux aux immortels, tout le reste à l'empereur (1). »

(1) Ces passages emphatiques sont en vers latins, et ne sont pas ex-

Après une lutte qui fut signalée de la part du roi d'Allemagne par le meurtre, le sacrilége et l'incendie, Pascal II, fait prisonnier et placé sous le coup d'une menace de mort, consentit à accorder à ce prince le droit « de donner l'investiture de l'anneau et de la « crosse aux évêques et aux abbés de son royaume « élus librement et sans simonie... » A ce prix, le pape obtint sa liberté et celle des fidèles Romains captifs comme lui. Le lendemain (9 avril 1111) il le couronna empereur dans l'église de Saint-Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées.

Pascal II n'avait agi que dominé par la violence, le jour où il s'était laissé aller à dépouiller la papauté du fruit de trente ans de combats et de souffrances. Blâmé par les cardinaux, réveillé par les plaintes des conciles, il entrevit l'abîme creusé devant lui, et dit avec une courageuse humilité : « J'ai « mal agi, j'ai failli à mon devoir; je ne mérite plus « d'être le pilote de l'arche sainte qui m'avait été « confiée. » Ayant ensuite convoqué à Rome un concile où assistèrent plus de trois cents évêques (avril 1112), il parla ainsi, d'une voix émue : « J'avais à « diriger la barque du Christ en des temps d'orage, « au milieu d'une mer agitée. Je n'ai pas tenu le gou- « vernail d'une main ferme. Je ne suis plus digne « d'être à votre tête, et je dépose entre vos mains « l'autorité suprême que je n'ai pas su exercer pour « le bien commun. » Le concile, admirant cette gé-

traits d'un document officiel; mais Guillaume de Viterbe était notaire de Henri V, et ne faisait évidemment que rédiger, sous une forme poétique, les idées de son maître sur le pouvoir des empereurs d'Allemagne.

néreuse abnégation, invita Pascal II à garder le pouvoir pontifical, et se borna à déclarer nulle et non avenue la concession qu'il avait faite. Le décret fut promulgué en ces termes : « Le concile condamne « et déclare nul le prétendu privilége extorqué au « pape Pascal II par la violence de Henri, spéciale-« ment en tant que reconnaissant que ceux qui se-« raient élus, selon les règles canoniques, par le « clergé et par le peuple, ne pourront être consacrés « sans avoir reçu l'investiture du roi, ce qui est contre « le Saint-Esprit et les canons. » Le décret, revêtu de l'adhésion de tous les membres de l'assemblée, fut immédiatement notifié à l'empereur Henri V par Gérard, évêque d'Angoulême, assisté d'un cardinal. Ainsi l'Église renouvelait et confirmait les canons rendus sous Grégoire VII au sujet des investitures ecclésiastiques. Plusieurs conciles provinciaux, convoqués et tenus à la même époque, s'associèrent aux résolutions du concile de Rome, et le concile de Vienne prononca en outre l'anathème contre l'empereur.

L'empereur accepta le défi et entra de nouveau à main armée en Italie; le pape, chassé de Rome, mourut fugitif, et son successeur Gélase II, défenseur légitime des droits de l'Église, refusa de fléchir sous les menaces de Henri V. Tandis que l'empereur faisait élire un antipape, qui osait prendre le nom de Grégoire VIII, Gélase, réfugié en France, mourait saintement dans le monastère de Clugny (1119), et les suffrages de l'Église élevaient sur la chaire suprême Guy, archevêque de Vienne, qui, honoré du pontificat, régna sous le nom de Calixte II. « Ce pape,

dit Suger, tint à Reims un concile solennel; puis, sans prendre aucun repos, il alla sur la frontière jusqu'à Monson, à la rencontre des députés de l'empereur Henri, pour rendre la paix à l'Église. Mais, n'ayant rien pu gagner sur eux, il suivit l'exemple de ses prédécesseurs, et chargea ce prince des liens de l'excommunication dans un concile que remplissaient les Français et les Lorrains. Lorsque, ensuite, enrichi des dons que lui avait prodigués le dévouement des Églises, il fut arrivé à Rome, le peuple et le clergé romains lui firent la réception la plus honorable. Plus habile que beaucoup de ses prédécesseurs, il administra heureusement les affaires de l'Église; aussi, à peine eut-il séjourné quelque temps dans la ville du saint-siége que les Romains, charmés de sa grandeur et de sa libéralité, se saisirent du schismatique et intrus Bourdin, créature de l'empereur, qui faisait sa résidence à Sutri; puis, pour venger sur lui, avec la plus grande publicité, la honte de l'Église, ils le conduisirent par la route royale à travers la ville de Rome, le jetèrent, par l'ordre du seigneur pape Calixte, dans une prison voisine du monastère de Saint-Benoît, dans les montagnes de la Campagne de Rome, le condamnèrent à y finir ses jours, et, pour conserver la mémoire de cette punition exemplaire, le peignirent, dans une des salles du palais pontifical, foulé aux pieds du seigneur pape. Le seigneur Calixte, ainsi glorieusement établi sur le saint-siége, réprima les brigands de l'Italie et de la Pouille, qui désolaient l'État romain. Ce flambeau de la chaire pontificale et de l'Église du bienheureux Pierre ne se cacha point sous le boisseau, mais,

placé sur le haut de la montagne, il brilla du plus vif éclat, et les Romains, heureux sous la douce protection d'un maître si grand, recouvrèrent tant les rentes de la ville que les biens du dehors qu'ils avaient perdus (1). »

Ce pape eut l'honneur de terminer le premier acte de ce long drame qu'on appelle la querelle des investitures. Henri V, effrayé de l'excommunication et de l'attitude menaçante des princes allemands, se résigna enfin à la paix ; il conclut d'abord à Wurtzbourg un traité avec les confédérés; puis, l'année suivante, il signa avec le pape le fameux concordat de Worms (1122). Il fut convenu que l'empereur renoncerait à l'investiture par l'anneau et la crosse, symboles de l'autorité spirituelle; qu'il laisserait liberté entière aux Églises de faire les élections selon les règles canoniques; qu'il rendrait et ferait rendre à l'Église de Rome les possessions et les droits régaliens qu'elle avait perdus depuis l'origine de la contestation. En retour, le légat remit à l'empereur un acte par lequel le pape consentait à laisser élire les évêques et les abbés d'Allemagne en présence de l'empereur, sans violence ni simonie; s'il s'élevait une contestation entre deux concurrents, l'empereur prononcerait par le conseil du métropolitain et des évêques de la province. L'*élu* recevrait de l'empereur par le sceptre les droits régaliens, mais non l'investiture de tout ce qui appartenait en propre à l'Église; il prêterait pour le fief le serment. Hors de l'Allemagne,

(1) *Vie de Louis le Gros*, par l'abbé Suger.

l'évêque élu et consacré recevrait l'investiture de la même manière. Ainsi, le concordat de Worms affranchissait la puissance spirituelle de l'Église, et retranchait la simonie dans l'investiture du temporel. C'était tout ce qu'avait voulu Grégoire VII, et Calixte II, digne héritier de ses projets et de sa pensée, eut l'honneur d'assurer la paix et le triomphe de la société chrétienne.

Depuis la bataille de Tinchebray (1106), Henri Beauclerc, fils de Guillaume le Conquérant, régnait à la fois sur la Normandie et sur l'Angleterre ; son frère et son compétiteur, Robert Courte-Heuse, vaincu et fait prisonnier dans cette journée, languissait prisonnier à Cardiff, sur la côte méridionale du pays de Galles, et ne devait jamais recouvrer la liberté. Guillaume Cliton, fils de Robert, n'avait point partagé le désastre de son père et vivait à la cour de Louis le Gros, en attendant le jour où le roi de France serait assez fort pour lui faire restituer le duché de Normandie, usurpé par Henri Ier. C'était beaucoup espérer d'un prince à qui il avait fallu quatre ans d'efforts pour venir à bout du sire du Puiset et du seigneur de Montlhéri ; mais, comme suzerain des ducs normands, le roi de France ne pouvait se dispenser de faire la guerre à l'usurpateur Henri et de faire rendre justice à Guillaume Cliton, son vassal (1113-1115). Et d'ailleurs cette intervention entrait nécessairement dans les vues de Louis le Gros. La politique des Capétiens leur conseillait sans cesse de n'épargner aucun sacrifice pour que les couronnes de Normandie et d'Angleterre, quoique dévolues

l'une et l'autre à la race de Guillaume le Conquérant, ne fussent jamais réunies sur une même tête. Il y eut plusieurs efforts successifs, plusieurs luttes dont les détails présentent peu d'intérêt pour l'histoire. Pour triompher de son rival, Louis VI fit appel à plusieurs grand vassaux, tels que Baudouin VII, comte de Flandre, et Foulques V, comte d'Anjou; mais ce dernier se détacha de la cause du roi de France, et, après avoir obtenu la promesse que Mathilde d'Anjou, sa fille, épouserait Guillaume, prince héréditaire d'Angleterre, il rendit hommage à Henri Ier comme comte du Maine, et il se rangea sous les drapeaux anglo-normands. Le mariage du jeune Guillaume et de Mathilde n'eut point lieu, et Foulques V, trompé dans son ambition, se hâta de revenir au roi de France. Deux ans (1116 et 1117) se passèrent en préparatifs, en tentatives infructueuses, et la troisième année (1118), signalée par des combats vulgaires, le fut également par la mort de Baudouin VII, qui mourut des suites d'une blessure. Les grands vassaux et les arrière-vassaux continuaient à se partager entre Louis le Gros et Henri Ier; mais la plupart passaient d'un camp dans l'autre, mettant leur fidélité au service de leur ambition personnelle, et non à la discrétion du seigneur suzerain. Ni Louis ni Henri ne pouvaient rassembler de nombreuses armées; aussi ne cherchaient-ils pas à terminer la guerre par de grandes batailles, mais plutôt à s'enlever réciproquement et par surprise les meilleurs châteaux. A la longue les événements de la guerre semblèrent tourner à l'avantage de Louis le Gros; mais Henri Ier, ayant enfin con-

senti au mariage de son fils avec Mathilde, fille de Foulques V, rallia de nouveau ce grand feudataire à sa cause, et se vit dès lors en état de tenir tête à ses ennemis (1119). Cette même année, l'armée anglo-normande fut vaincue à Brenneville, dans le Vexin, et Louis VI, engagé au plus fort de la mêlée, courut les plus grands dangers. Comme il était entouré d'Anglais, l'un d'eux, saisissant la bride de son cheval, s'écriait en roman parisien, langue commune aux deux nations : *Le roi est pris.* — *Ne sais-tu pas,* répliqua Louis le Gros avec sang froid, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?* Et d'un coup de sa masse d'armes il l'étendit mort à ses pieds. Louis le Gros échappa ensuite au reste de ceux qui l'entouraient et se jeta dans une forêt, où il erra jusqu'à ce qu'une femme du pays le conduisit à Andelys. Il rassembla les débris de son armée, et la lutte ne tarda pas à recommencer.

Henri Ier quitta la Normandie après avoir fait reconnaître duc de Normandie son fils Guillaume Etheling, gendre de Foulques d'Anjou. Les hostilités duraient encore et prenaient de plus en plus un caractère d'animosité, lorsque le pape Calixte II se fit médiateur de la paix entre les deux rois. Il vint en France et les réconcilia. Le roi d'Angleterre renouvela son hommage pour la Normandie; les places prises sur lui lui furent rendues; les prisonniers faits de part et d'autre se virent délivrés, et Guillaume Cliton, évincé de ses domaines, se consola plus tard, lorsque l'appui du roi de France l'aida à se faire comte de Flandre.

Nous remarquerons, en passant, deux faits significa-

tifs auxquels donna lieu cette querelle : ce fut d'abord l'empressement avec lequel les communes et les évêques servirent la cause de Louis le Gros contre les Normands, et ensuite l'intervention de la papauté dans les affaires les plus importantes des rois d'Angleterre et de France. En soutenant avec dévouement et énergie le parti de Louis le Gros, la bourgeoisie manifestait à la fois sa reconnaissance pour ce prince et le rôle politique que la classe moyenne allait incessamment jouer dans notre histoire. Dès ce moment, les communes, nouvel élément social, ajoutaient une force de plus à la France militaire, un appui certain à la royauté chancelante. Mais ce n'est pas là la seule explication qui puisse être donnée à cette attitude des communes. L'esprit de nationalité gauloise se réveillait chez le peuple lorsqu'il était endormi chez les grands. Les rivalités de races s'effaçaient sans doute tous les jours entre les seigneurs normands et français, élevés au même niveau féodal et ayant comme nobles des intérêts communs; mais, pour les classes roturières, gardiennes plus jalouses des instincts populaires, les Normands étaient encore une nation étrangère, barbare, et à laquelle on ne pouvait pardonner un siècle entier d'affreux ravages. La haine de ces pirates se transmettait du père au fils, et toute guerre contre eux semblait nationale. Ce préjugé, si c'en était un, ne paraît point avoir été partagé par les évêques; mais ces pasteurs de l'Église, appréciateurs plus intelligents de leur époque, comprenaient qu'au milieu de l'anarchie féodale l'Église ne pouvait trouver d'aide, humainement parlant, que dans un gouvernement fort,

central et régulier. Les Capétiens, au milieu même de leurs égarements, avaient toujours manifesté du respect pour la religion. La première guerre soutenue par Louis le Gros avait été entreprise pour les intérêts d'une abbaye; ce prince s'annonçait comme voulant rétablir l'ordre, réprimer le brigandage des seigneurs; et de sa part on n'avait à craindre aucune de ces luttes contre le père commun des fidèles qui, dans la querelle des investitures d'évêchés, avaient séparé les empereurs d'Allemagne de la chaire de saint Pierre. L'alliance des évêques avec la royauté de Louis le Gros s'explique donc naturellement; nous la constatons ici, en faisant observer que, de Clovis à Pepin et à Charlemagne, de Charlemagne à Louis le Gros (et dans la suite de cette histoire cette remarque se reproduira plus d'une fois), la royauté n'a pas trouvé dans ses embarras de force plus grande que l'appui et les sympathies de l'Église.

Quant à l'intervention du pape dans la lutte de deux rois d'Occident, elle donne lieu d'admirer la mission pacifique et sainte que remplissaient les vicaires de Jésus-Christ. Nous nous fatiguerions à signaler ce fait, qui est attesté par chaque page des annales de l'Église; aussi nous bornerons-nous à reconnaître que non-seulement cette médiation des papes prenait son motif dans le caractère sacré de ces pontifes, mais encore qu'elle était une condition essentielle du droit public de l'époque.

Au moyen âge, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la hiérarchie féodale était la base de toute justice et de toute organisation politique; et comme,

dans l'opinion des souverains et des peuples, le pape l'emportait sur tous les autres hommes en sainteté et en dignité, les uns et les autres étaient tout naturellement disposés, particulièrement depuis la lutte de Grégoire VII contre l'empereur Henri IV, à accorder aux vicaires de Jésus-Christ la première place dans l'ordre des souverainetés, non-seulement spirituelles, mais encore temporelles. De même que le serf relevait de son seigneur, le baron du comte, le comte du roi, les rois relevaient de Dieu ; or, lorsqu'ils venaient à être infidèles à ce redoutable suzerain, le droit féodal qui punissait les félons et les parjures leur était naturellement appliqué : Dieu les dépouillait de leurs fiefs comme eux-mêmes dépouillaient leurs vassaux rebelles. Cela ne soulevait aucune difficulté ; c'était la logique féodale dans sa simplicité la plus pure. Et comme Dieu n'intervenait point contre les rois en se manifestant d'une manière sensible aux hommes, c'était le pape, vicaire de Dieu, qui prononçait et faisait exécuter les jugements divins contre les princes révoltés. Telle était la règle politique de ce temps, et elle semblait d'autant plus simple qu'il n'était encore venu dans l'esprit de personne de soutenir qu'il pût exister un pouvoir quelconque dont la source et le droit ne remontassent pas à Dieu. Un grand nombre de souverains faisaient donc hommage de leurs propres États à la chaire de saint Pierre, et ceux qui ne se croyaient point obligés à cet acte de vassal n'en reconnaissaient pas moins la suprématie du pape comme juge et arbitre des causes temporelles.

C'était le moment où, sur quelques points du ter-

ritoire, la révolution municipale qui s'accomplissait prenait le caractère d'agitation politique, et donnait lieu à des luttes de détail que nous ne saurions passer sous silence.

Les chroniques du douzième siècle nous font connaître que Louis le Gros, « pour réprimer la tyrannie des brigands et des séditieux, fut forcé de demander les secours des évêques, dans toutes les Gaules, et qu'alors la *commune populaire* fut établie en France par les prélats, pour que les prêtres accompagnassent le roi, dans les siéges et les combats, avec leurs drapeaux et tous leurs paroissiens (1). » Les mêmes documents attestent que, dans la lutte que Louis le Gros soutint contre le sire du Puiset, les vassaux de Saint-Denis combattirent pour le roi, sous les ordres de leurs curés, et contribuèrent pour une grande part à la victoire (2). La concision de ces textes ne nous permet pas d'indiquer quels progrès avait déjà faits l'affranchissement des communes, mais le langage des chroniqueurs semble prouver que déjà cette émancipation commençait à entrer dans les habitudes politiques, et que l'alliance se formait entre le roi, le clergé et le peuple, contre la puissance féodale en possession du pays. On s'exposerait à se tromper si l'on allait au delà de cette déduction, et si l'on attribuait à la royauté, dès le douzième siècle, un système complet et arrêté de ruiner progressivement l'influence des grands vassaux et des nobles par l'affranchisse-

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, lib. XI.

(2) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, chap. 18.

ment des populations urbaines. La royauté obéissait à des instincts et à des intérêts, et n'avait pas conscience de l'œuvre à laquelle il lui fallait concourir; elle intervenait comme arbitre et protectrice, moins pour émanciper la bourgeoisie que pour pacifier les fiefs et faire respecter la justice, et surtout elle se déterminait à favoriser des affranchissements que la plupart des communes payaient à beaux deniers comptants, au profit du fisc royal. Dans un grand nombre de circonstances, lorsque la justice et le droit lui paraissaient être du côté des seigneurs, loin de favoriser le soulèvement des villains et des serfs, la royauté venait en aide au noble aux prises avec ses vassaux et contraignait ceux-ci à l'obéissance. Les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Flandre et de Toulouse agissaient de même et se montraient, bien plus encore que les rois capétiens, disposés à émanciper les communes, c'est-à-dire à vendre la liberté à la bourgeoisie. Aussi bien que les rois ils y trouvaient le double avantage de remplir leurs coffres et d'affaiblir l'autorité des vassaux et arrière-vassaux. Mais ce sont là des vérités déjà démontrées.

La ville de Laon, qui avait joué une rôle si important sous les derniers Carlovingiens, était l'une de celles qui avaient le plus à souffrir des abus du gouvernement féodal; c'était un fief ecclésiastique, alors soumis, au moins pour moitié, à Gaudry (Gualdéric), son évêque, homme de mauvaises mœurs, plus habitué à la guerre qu'à l'administration d'un diocèse, qui passait son temps à parler d'armes, de chasse, de che-

vaux et de chiens, et qui s'était rendu odieux par son avarice et son arrogance. On parlait avec effroi des tortures qu'il faisait subir aux malheureux qui encouraient son déplaisir; dans son propre palais, il avait fait crever les yeux à un homme suspect d'amitié pour ses ennemis, et, à son avénement à l'épiscopat, en 1109, il avait fait punir de mort un bourgeois coupable d'avoir censuré sa conduite. Ce n'était point assez pour la population de Laon d'avoir à subir ce maître indigne; les nobles et les seigneurs, qui, pour une part, revendiquaient dans la ville des droits de suzeraineté ou de commandement, et, à leur exemple, les gens riches et puissants, se laissaient aller aux excès les plus graves. « Les vols et les brigandages, dit une chronique (1), étaient commis publiquement par les premiers de la ville ou par leurs domestiques; personne ne pouvait marcher en sûreté dans les rues pendant la nuit; à cette heure on devait toujours s'attendre à être dépouillé, fait prisonnier ou tué. Le clergé avec les archidiacres et les seigneurs ayant considéré ces choses, et *cherchant des occasions de tirer de l'argent du peuple,* lui envoyèrent des messagers pour lui offrir de consentir à ce qu'il formât une *commune,* s'il voulait donner assez d'argent pour en obtenir la licence. » C'était là un piége tendu à la bonne foi des habitants, mais le chroniqueur ajoute : « Le peuple, ayant obtenu cette occasion de se racheter, n'épargna point les monceaux d'argent qu'il avait en réserve pour fermer toutes ces bouches dévorantes ; et

(1) *Guiberti abbatis de Novigento*, p. 250; Hist. de France, t. XII.

celles-ci, apaisées par une abondante nourriture, s'engagèrent par des serments à garder la foi. » Ces expressions, dans leur triviale énergie, font assez connaître combien la formation des communes pouvait, momentanément, enrichir les seigneurs qui vendaient aux habitants de leurs fiefs des chartes d'émancipation; mais le peuple consentait toujours à payer, et, au demeurant, son calcul était le meilleur, parce que la liberté restait. Quant aux habitants de Laon, il paraît que les promesses de l'évêque et des seigneurs ne leur parurent pas offrir de suffisantes garanties, car ils sollicitèrent et obtinrent de Louis le Gros la confirmation du pacte communal. « Le roi, dit le chroniqueur que nous citions tout à l'heure, se trouva violenté par les largesses plébéiennes (le don de quatre cents livres d'argent), et ne put se refuser à confirmer par serment les libertés des bourgeois. Bon Dieu! qui pourrait dire combien de présents furent reçus de ce peuple, combien de serments furent reçus en échange, et combien il fallut ensuite de peine pour ramener à leur première condition ces serfs à qui on avait une première fois permis de secouer le joug (1)! » Ces derniers mots n'indiquaient que trop bien l'arrière-pensée de l'évêque et des seigneurs, et les dangers qui menaçaient les priviléges naissants d'une ville émancipée. L'injustice ne se fit pas attendre. La charte d'affranchissement avait eu à peine trois ans de durée lorsqu'en 1112, Louis le Gros étant venu à Laon pour y passer les fêtes de Pâques, l'évêque et les seigneurs

(1) *Guiberti abbatis de Novigento*, p. 250; Hist. de France, t. XII.

lui offrirent sept cents livres d'argent à la condition qu'il retirerait à la commune la charte dont elle s'était mise en possession légitimement et avec la garantie du roi. Louis le Gros, assez peu soucieux, en cette circonstance, de sauvegarder le droit et l'honneur, se laissa entraîner à cette injustice et déclara la charte de Laon nulle et non avenue. Le lendemain, craignant la fureur populaire, dont les symptômes se manifestaient déjà, il se hâta de quitter la ville, et peu de jours après une insurrection redoutable éclata, au cri mille fois répété de *Commune! commune!* Sur tous les points les bourgeois armés prirent position et répondirent à l'oppression par le meurtre. La maison de l'évêque fut investie, les nobles qui accouraient à sa défense furent tués, et lui-même, déguisé en esclave et caché honteusement dans un tonneau, fut découvert par l'émeute et mis à mort. Son cadavre, nu et percé de mille coups, fut jeté dans le cloître des chanoines. Plusieurs maisons furent livrées aux flammes, et la cathédrale elle-même fut consumée par l'incendie, ainsi que trois autres églises. Ainsi le peuple, victime d'un parjure et d'une perfidie odieuse, répondait à ces provocations par le crime, la destruction et le sacrilége. Toutes les révolutions se ressemblent.

Cependant les bourgeois s'effrayèrent de ce qu'ils avaient fait; pour trouver une protection contre la colère du roi, ils demandèrent à un seigneur du voisinage, Thomas de Marle, de défendre leur ville moyennant une somme d'argent. « Ce seigneur, dit Guibert de Nogent, fils d'Engherrand de Coucy, avait, dès sa première jeunesse, augmenté incessamment ses trésors

par le pillage des voyageurs et des pèlerins, et il avait étendu sa domination par des mariages, interdits par l'Église, avec de riches héritières, ses parentes. Sa cruauté était tellement inouïe que les bouchers, qui cependant passent pour insensibles, épargnent plus de douleurs au bétail en l'égorgeant qu'il n'en épargnait aux hommes; car il ne se contentait pas de les punir par le glaive, pour des fautes déterminées, comme on a coutume de faire ; il les déchirait par les plus horribles supplices. Lorsqu'il voulait arracher une rançon à ses captifs, il les suspendait d'une manière infâme, ou bien il les étendait par terre, et, les couvrant de pierres, il marchait dessus et les frappait jusqu'à ce qu'ils eussent promis tout ce qu'il exigeait ou qu'ils fussent morts à la peine. » Thomas n'était pas homme à redouter une guerre avec le roi; mais il ne se trouva pas assez fort pour défendre contre lui une grande ville, et il conseilla aux habitants d'abandonner leur cité et de le suivre dans son château de Crécy. Les plus compromis acceptèrent ; le reste attendit les événements. D'abord les paysans des environs se jetèrent sur la ville pour y butiner, et Thomas conduisit lui-même ses vassaux au pillage. Ensuite les partisans de l'évêque et tous les nobles traquèrent les bourgeois partout où ils les purent atteindre, et se vengèrent par de nouveaux massacres de ceux qui avaient été commis.

Thomas de Marle, excommunié et poursuivi par une armée royale qu'avait grossie une levée en masse de paysans, fut réduit à livrer les fugitifs de Laon. La plupart furent pendus, et leurs corps restèrent sans sé-

pulture. Puis le roi entra dans la ville, et la commune fut abolie. Mais seize années ne s'étaient pas écoulées que le parti des bourgeois et les idées de liberté avaient repris le dessus; le successeur de l'évêque Gaudry jura, en 1128, une charte nouvelle que le roi ratifia encore.

Il y était dit : « Sachez tous, clercs, chevaliers et manants, que nul homme, libre ou serf, ne sera désormais arrêté que selon la justice de la commune; que si quelqu'un fait injure à autrui, clerc ou noble, marchand étranger ou indigène, qu'il vienne en justice devant les jurés pour se purger de sa faute, sinon il sera expulsé de la commune; le malfaiteur sera retenu jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction. Si quelqu'un frappe un autre homme de son poing ou de sa main, qu'il paye des dommages arbitrés par les jurés et juges de la commune. S'il y a des coupables d'un crime, la peine du talion sera appliquée : tête pour tête, membre pour membre (1). Si l'on s'empare d'un voleur, justice en sera faite par les jurés. Le cens ou l'impôt sera exactement acquitté envers qui il est dû, autrement le débiteur sera poursuivi. Nul ne sera reçu dans la commune s'il n'est libre ou s'il n'obtient la volonté de son seigneur; il pourra être revendiqué dans les quinze jours par son maître; il sera exclu de la commune si, pendant l'année, il n'achète une maison, ou une vigne, ou un champ, ou s'il n'apporte un mobilier; s'il remplit ces conditions, il payera la taxe et toutes les charges de la corporation. Bien entendu

(1) *Caput pro capite, membrum pro membro reddat.*

que tous ces priviléges sont accordés sauf les droits du roi et ceux de l'évêque, lesquels seront respectés par les membres de la commune. » On s'étonne de la sagesse de ces stipulations, qui semblent empruntées à un ordre politique plus récent, qui ont pour bases des principes de civilisation et de justice auxquels les hommes du douzième siècle paraissaient étrangers; puis, lorsqu'on se rend à l'évidence et que l'on reconnaît que tels étaient les droits et les priviléges établis et consacrés par l'affranchissement des communes, on se demande avec douleur pourquoi l'ordre féodal y voyait des nouveautés coupables ou d'intolérables exigences, et l'on comprend bien que les résistances, ignorantes ou intéressées, qui s'opposaient à des améliorations marquées au coin de la justice chrétienne, devaient préparer ou rendre inévitables les catastrophes sociales réservées à l'avenir.

Disons-le encore : les dispositions générales des chartes d'affranchissement attestaient un commencement d'administration politique et des notions assez avancées touchant les intérêts qui se rattachent à la corporation. Il est évident que le monastère était le type sur lequel, bien souvent, se réglait la commune; c'est dans l'association religieuse, c'est dans le cloître que l'on trouvait le modèle le plus parfait et le plus complet du droit en matièrede solidarité et de concours mutuel. D'un autre côté, tout n'était pas conquête et bonheur dans le régime municipal qui s'établissait, dans cette émancipation des intérêts et des hommes; à côté des satisfactions de la dignité humaine il y avait des obligations et des charges; le droit impliquait

un devoir, le privilége un sacrifice. A la place de la protection que le serf de corps recevait de son seigneur, il acquérait tous les soucis de l'existence libre ; s'il pouvait se dire affranchi, il fallait vivre, il fallait veiller à la garde commune, supporter sa part de taxe, de service militaire, de fatigues personnelles, et s'étonner, bien souvent, de ce qu'avec la liberté on n'avait conquis ni le bien-être, ni le repos, ni le pain. Hélas ! en dépit des apparences et des chimères qui le trompent, l'homme est soumis à la loi du travail ; c'est à la sueur de son front qu'il gagne le salaire de sa journée, et trop souvent, au milieu de ses victoires et de ses transformations sociales, il n'est qu'un malade tourmenté de la fièvre et qui se retourne dans son lit sans rencontrer la paix ni le bonheur.

On serait trop sévère envers Louis le Gros si on le jugeait d'après la conduite équivoque qu'il tint à l'égard de la commune de Laon. Bien qu'il ne fût guère disposé à se prêter à une révolution qui aurait couvert le royaume de petites républiques, il se montra favorable à des améliorations et à des concessions dont le seul effet était d'accroître le bien-être des villes et des bourgs, sans affaiblir la puissance seigneuriale dont il était directement revêtu comme suzerain du domaine royal. Avant lui, Hugues Capet avait donné à Orléans et à Paris des chartes de privilége ; Henri Ier et Philippe avaient donné la liberté à quelques serfs. Pour lui, éclairé par les sages conseils de l'abbé Suger, son ministre, il organisa dans plusieurs de ses villes immédiates, non des communes, qu'il pouvait redouter, mais des bourgeoisies ou villes

de privilége (villes du roi). Elles ne différaient guère des communes, sinon que la haute justice y était rendue par un prévôt royal, au lieu de l'être par les échevins, les jurés ou les conseillers électifs, magistrats en possession d'une liberté si récente que bien souvent ils ne savaient pas s'en servir et qu'ils faisaient de leur droit une arme de désordre. Quant aux serfs et aux manants des campagnes, Louis le Gros ne perdit pas de vue que la charité et la justice prescrivaient d'améliorer leur condition. Il octroya au village de Lorris une charte d'une très-grande libéralité, et qui est connue sous la dénomination de coutume du Lorris; elle exemptait les habitants, dans un rayon fort étendu, de tous droits de péage, et, en outre, des tailles, corvées, dons et droits de gîte; pareilles faveurs furent successivement accordées à Corcelle-le-Roi, à Saint-Michel, à Barville en Gâtinais, à Batilly, à Breteau, à la Brosse, à Saint-Loup des Vignes. D'autres chartes, gracieusement accordées ou concédées à titre onéreux, créèrent des droits de *commune* rurale (*communiam*) en faveur de Condé, Vailly, Chavonais, Filain, Parégny, dans le diocèse de Soissons, et d'Angère-Régis, dans l'Orléanais. En 1118, Louis VI rendit les serfs de l'église Saint-Maur les Fossés, du couvent et de l'église de Chartres, aptes à rendre témoignage en justice et même à combattre, et il leur accorda ces priviléges à la demande de leurs seigneurs ecclésiastiques. Dans une autre ordonnance, il stipula que les serfs de l'abbaye de Morigny, s'ils épousaient une femme de condition servile appartenant au roi, recevraient la moi-

tié des fruits de la terre qu'ils étaient chargés de cultiver. Vers le même temps, le même prince abolit à Orléans le droit de mainmorte pour toutes les personnes au-dessus de l'âge de sept ans, et il en accorda la remise complète à Roye, à Saint-Quentin, à Soissons, à Laon, comme déjà l'avait fait l'abbé Suger pour la ville et la campagne de Saint-Denis (1). Ce n'étaient là que des concessions d'une portée restreinte et qui ne suffisaient pas pour instituer la liberté civile, encore moins la liberté politique; mais elles révélaient des tendances favorables à l'amélioration du sort des pauvres et des serfs, et l'on pouvait déjà pressentir que la royauté, entraînée malgré elle sur cette pente, ne s'arrêterait pas à ces premières libéralités. Dans l'ordre de la justice et de la vérité, comme dans l'ordre du mal, tout se tient, tout s'enchaîne.

Les malheurs des habitants de Laon n'empêchèrent point la *commune* de s'établir à Amiens, et là, du moins, on vit l'évêque se montrer digne des exemples de sagesse et de charité que lui avaient légués ses prédécesseurs de la Gaule chrétienne. De concert avec les bourgeois, il institua gratuitement la commune, et en confia la direction administrative à vingt-quatre échevins, sous la présidence d'un maire. Or la ville d'Amiens était partagée entre quatre seigneurs, l'évêque, le vidame, le châtelain et le comte. Ces deux derniers refusèrent énergiquement de sanctionner de

(1) Ordonn., t. VII, p. 444; t. XI, p. 179, 196; t. III, p. 228, 270, 221, 485. — *Hist. de Suger,* par M. Fr. Combes.

leur adhésion le pacte intervenu entre les habitants et l'évêque, et une guerre éclata. Au début de la lutte, les bourgeois et l'évêque obtinrent, en faveur de la nouvelle commune, la confirmation royale, que ne fit point attendre Louis le Gros; mais, de son côté, Thomas de Marle attaqua la ville, au nom et dans l'intérêt des seigneurs, et tant était grande la confusion des intérêts et des principes que cet homme, qui combattait pour abolir la commune d'Amiens, était celui qui, d'un autre côté, tirait l'épée contre le roi pour défendre la commune de Laon. Après deux ans de guerre, que beaucoup de calamités signalèrent, la cause du peuple d'Amiens prévalut et la commune cessa d'être contestée. Quelques autres villes, situées dans les pays que baignent l'Oise et la Somme, n'invoquèrent pas en vain la puissance du roi pour assurer ou affermir, parmi leurs habitants, l'établissement des droits de la bourgeoisie : ce furent, entre autres (1), Beauvais, Noyon, Saint-Quentin, Saint-Riquier, Abbeville et Soissons. La fondation de la commune de Beauvais avait eu lieu, dès le règne de Philippe Ier, par les soins du vénérable Ansel, évêque de cette ville; mais la charte royale qui l'approuva porte la signature de Louis le Gros. A Soissons, les bourgeois, depuis longtemps opprimés par la tyrannie de leurs comtes, obtinrent du roi, par l'intercession de Li-

(1) Nous disons *entre autres*, parce que, bien que nous ne connaissions que huit chartes communales concédées ou confirmées par Louis le Gros, il est probable qu'il y en eut un plus grand nombre, dont l'histoire n'a point mentionné la date ni l'origine; les chartes peuvent s'être perdues, les chroniques peuvent avoir négligé d'en parler.

siard, leur évêque, la confirmation solennelle de leur affranchissement. A Saint-Riquier, ce fut également à la prière d'Anscer, leur abbé, que le roi intervint comme juge et arbitre, et accorda aux bourgeois des droits et des priviléges qui les tiraient de la servitude. On n'a aucun détail sur l'émancipation de Saint-Quentin et d'Abbeville, et l'on sait seulement que des chartes locales, confirmées par le roi, avaient depuis plusieurs années été concédées aux habitants de la première de ces villes par Raoul Ier, comte de Vermandois, et aux autres par Guillaume Talevas, comte de Ponthieu. A Angers, dès l'an 1115, une insurrection, dont les détails sont demeurés inconnus, avait contraint le comte Foulques à accorder une charte communale. Le comte Guillaume IX, plus digne d'exercer le pouvoir, n'avait point attendu l'agitation populaire pour donner aux bourgeois de Poitiers de nombreux priviléges et de justes franchises. Dans le duché de Lorraine, qui relevait de l'empire, l'affranchissement réel des villes avait précédé les chartes royales ou ducales qui garantirent leurs droits, et en 1124 les villes de Bar, de Toul et de Metz étaient depuis quelques années en possession des institutions communales dont jouissaient leurs sœurs de Picardie et de Flandre.

Dans la portion méridionale de l'ancien royaume de Bourgogne, et particulièrement dans les cantons allobrogiques qui formaient les diocèses de Vienne, de Grenoble et de Valence, on continuait de placer le nom des empereurs d'Allemagne en tête de quelques chartes; mais les seigneurs élevaient la préten-

tion de relever directement de l'empire, de ne reconnaître aucun grand vassal intermédiaire. Or, grâce à cette politique et à l'impossibilité où se trouvait l'empereur d'agir efficacement sur les fiefs lointains, les comtes, les barons et les évêques qui les administraient par le droit féodal jouissaient d'une grande autorité et formaient autant de petits souverains affranchis. De cet état de choses il résultait que, dans cette portion du territoire, la hiérarchie féodale n'avait point été vigoureusement constituée et que beaucoup de terres restaient franches, tandis que beaucoup d'hommes libres échappaient au servage. Le peu d'étendue de juridiction des suzerains ou vassaux immédiats ne leur permettait guère d'abuser de leur pouvoir, et, dans ce même pays qui bientôt allait porter le nom de Dauphiné, la présomption légale, sauf preuve contraire, était que toutes les terres étaient franches et tous les habitants libres; d'où vint que la fameuse maxime *nulle terre sans seigneur* n'y fut jamais reçue. Là se trouvaient donc deux classes d'hommes que l'on ne rencontrait guère dans le reste de la France. Les uns étaient libres comme propriétaires de terres de franc-aleu et ne devaient au seigneur ni cens, ni hommage, mais un simple serment de fidélité; les autres ne prêtaient pas foi et hommage, mais ils étaient néanmoins soumis à des cens et à des services. Ces deux classes d'hommes avaient pour protecteurs naturels les évêques et les abbés de monastères, et c'est ainsi que, huit siècles après la destruction de l'empire d'Occident, les chefs de la hiérarchie catholique continuaient envers les

peuples leur ancien rôle de *défenseurs*. On voit, dans les chartes et registres de Vienne et de Grenoble, que les libertés communales de leurs habitants n'avaient jamais entièrement été supprimées. Si les évêques avaient le droit de publier des règlements municipaux, « les citoyens avaient celui de les accepter ou de les refuser par l'organe de leurs citoyens réunis en corps politique; ils délibéraient sur leurs intérêts et se taxaient pour les dépenses publiques; ils défendaient quelquefois avec un courage opiniâtre les faibles restes de leurs antiques franchises. Un esprit d'indépendance animait tous les habitants de ces anciens municipes, devenus villes épiscopales; ils combattaient avec persévérance les tentatives d'empiétement sans cesse renouvelées par les comtes et hauts barons, et, pour se soustraire aux hommages, tributs ou services que ces seigneurs voulaient leur imposer, ils se courbaient avec empressement sous le sceptre paternel de l'Église. » Et l'on a justement remarqué que, dans ces villes où le droit féodal n'avait jamais pu prévaloir d'une manière absolue contre le pouvoir légitime, contre l'autorité épiscopale, d'origine romaine, le pacte qui unissait le peuple au clergé, l'évêque au troupeau, était la garantie nécessaire de la liberté, du bien-être et de la justice. Si bien que, les priviléges des citoyens diminuant à mesure que les barons et les comtes féodaux usurpaient une portion des droits seigneuriaux des évêques, les habitants des villes étaient intéressés à ce que l'influence et l'autorité épiscopales, en matière politique et administrative, demeurassent jusqu'au bout intactes et respec-

tées. On ne comprendrait qu'imparfaitement l'histoire de la France féodale si l'on négligeait de se placer à ce point de vue et de tenir compte de cette situation.

Parmi les évêques du onzième et du douzième siècle, trop rares d'ailleurs, qui, protégeant avec une généreuse énergie l'opprimé et le pauvre, firent chérir des peuples leur autorité et leurs droits, l'évêque de Grenoble, saint Hugues, nous semble mériter d'être élevé à la première place dans les souvenirs de notre pays. Très-jeune encore, mais mûr devant Dieu, il avait reçu l'onction sainte des mains de Grégoire VII, et, de retour dans son diocèse, il avait donné aux clercs et aux peuples l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. En face de lui la puissante maison des comtes d'Albon cherchait à se maintenir dans la possession des biens et des priviléges de l'Église de Grenoble, qu'elle avait, depuis un siècle, usurpés et envahis, grâce à la faiblesse ou à la connivence des prédécesseurs de saint Hugues. Ainsi avaient agi Guigues le Vieux sous l'épiscopat de Mallen, Guigues le Gras sous les évêques Arthaud, Ponce I[er] et Ponce II, et après eux Guigues III osait marcher sur leurs traces, en dépit des anathèmes fulminés par le saint-siége et les conciles contre les détenteurs de biens de l'Église. Déjà, par suite des envahissements de la maison d'Albon, l'évêque de Grenoble n'avait plus dans tout son diocèse la propriété intacte d'une seule ferme (1), et les vassaux du comte, encouragés par l'audace de leur maître, persécutaient de tout leur pouvoir les gens de l'évêque. Hugues ne

(1) *Unum mansum integrum ad suum dominium in toto episcopatu.*

craignit pas d'accepter la lutte que lui offraient les usurpateurs séculiers ; bravant les outrages et les menaces du comte d'Albon, il en appela à l'archevêque de Vienne ; mais ce dernier, timide ou coupable, n'osa point lui faire rendre justice. Ce fut alors que saint Hugues prit le parti d'excommunier le comte d'Albon, et cette ressource extrême contraignit le despote féodal à s'humilier. Bientôt cependant Guigues revint à la charge et persécuta de nouveau l'Église de Grenoble. La juridiction de la ville appartenait en commun à Guigues et à l'évêque ; le comte d'Albon, ayant recours à la violence, au pillage et à l'incendie, chercha à la placer entièrement sous sa main. Hugues défendit ses droits, qui étaient également ceux de son peuple ; mais Guigues III, frappé de nouveau des foudres ecclésiastiques, redoubla d'audace et de colère, et contraignit le pieux évêque à se soustraire par la fuite à ses criminelles menaces. Saint Hugues trouva un asile dans un cloître de son diocèse que le monde catholique tout entier révère sous le nom de Grande-Chartreuse. Saint Bruno, inspiré de Dieu et cherchant une retraite éloignée des agitations du siècle, avait récemment fondé ce célèbre monastère dans un désert, au milieu des Alpes, sur ces hautes cimes que visite Jéhovah (1), et où l'homme, livré à la contemplation et à la pénitence, se croit plus rapproché de Dieu, plus voisin du ciel, la vraie patrie (2). Lorsque l'orage eut commencé à

(1) Jéhovah de la terre a consacré les cimes.
(M. de Lamartine, *Improv. à la Grande-Chartreuse.*)

(2) Saint Bruno, né à Cologne, avait obtenu de saint Hugues, évêque de Grenoble, la concession de quelques forêts, alors presque inabor-

s'apaiser, le vénérable évêque de Grenoble reparut dans sa ville et vint consoler la population par sa pré-

dables et situées dans les Alpes françaises. Il y fonda, lui septième, un monastère dont il prit possession vers l'an 1084. Aujourd'hui, et après mille vicissitudes imposées par les révolutions, la Grande-Chartreuse subsiste encore, mais de vastes et magnifiques constructions ont remplacé l'humble asile de Bruno; on y arrive par des routes presque carrossables dans la plus grande étendue de leur parcours.

On part de Fourvoierie, non loin de Saint-Laurent du Pont (Isère), et l'on entre dans l'enceinte de la Grande-Chartreuse en passant sous une voûte autrefois destinée à en interdire l'accès. Le chemin, taillé en encorbellement dans un des rochers verticaux que sépare un torrent, se prolonge jusqu'au monastère, tantôt placé sur l'escarpement de la montagne, tantôt soutenu par des arches. Partout il est établi entre des rochers qui le dominent en le surplombant d'une manière effrayante, et des abîmes dont quelques blocs de pierre rangés en forme de parapets ne garantissent qu'imparfaitement. Des ruisseaux qui se précipitent des montagnes le traversent, l'inondent souvent ou le sillonnent par de profonds ravins. Ce chemin est remarquable par la beauté des masses de rochers dont il est bordé, par l'aspect sauvage qui le caractérise, par le grandiose des scènes, par la présence, en quelque sorte permanente, du bouleversement qui a produit ces effets, par l'abondance et la menaçante activité des eaux. Partout où l'œil s'étend, il ne se repose que sur des groupes d'arbres à travers lesquels percent des pointes de roches grisâtres. Le silence de ce désert n'est interrompu que par les cris des conducteurs de mulets, l'aigre sifflement des roues des chars, le bruit des arbres dans leur chute, ou le son perçant de la cognée qui les frappe, et, le soir, par le mugissement des ours répandus en grand nombre dans ces âpres forêts. Les oiseaux ne s'y font pas entendre, et le voyageur lui-même, étonné par le grandiose du spectacle ou effrayé par le danger de sa position, semble ne pas éprouver le besoin ou n'avoir pas la possibilité d'exprimer les sensations qu'excite en lui la vue d'une nature qui nulle part n'offre un ensemble et des détails plus graves et plus propres à frapper l'imagination que dans cette contrée.

Pour parcourir une telle route avec de lourds fardeaux, il fallait des moyens spéciaux de transport. Deux roues réunies par un essieu de bois, sur lequel est adapté un timon, composent tout le système des voitures à l'aide desquelles cependant on charroie, en leur conservant leur lon-

sence. Son retour fut un triomphe, et Guigues III, étonné, effrayé peut-être de l'enthousiasme des multitudes, consentit à restituer de nouveau les biens qu'il avait usurpés ou confisqués. « Il rendit les titres

gueur, les arbres des plus grandes dimensions. Les irrégularités du terrain, les cailloux roulants qui le couvrent dans certaines parties, les rocs qui, dans d'autres, présentent leurs aspérités ou leur surface unie et glissante, des ornières souvent très-profondes et toujours inévitables, rien n'arrête leur marche; et on est forcé de reconnaître que cette fois la routine peut être le résultat d'une sage réserve dans les progrès du bien, et que rien ne doit être changé dans la forme actuelle des voitures, jusqu'à ce que l'on ait réalisé l'exécution, déjà commencée, du projet de perfectionnement de la route.

Les impressions produites par la vue du pays que l'on vient de parcourir ne préparent nullement à l'aspect du monastère, qui se montre d'une manière presque magique au brusque détour du chemin. L'étendue des lignes de cet édifice étonne davantage que l'élégance de son architecture; mais, sans se rendre compte de ce que l'on éprouve, on ne peut se défendre d'une sensation très-vive que tout concourt à entretenir et à accroître.

Sur l'inclinaison et au pied d'une montagne, l'immense abbaye étend à travers une verte pelouse ses longues façades, sur lesquelles les habitations isolées des religieux se détachent en saillies. L'entrée principale, d'un style plus relevé, quoique fort simple encore, se compose d'un corps de logis et de deux gros pavillons, en avant desquels des vasques d'un goût assez pur reçoivent les eaux d'une source abondante. Les bâtiments d'exploitation et la maison destinée aux femmes qui visitent le désert sont en dehors de l'enceinte murée du couvent.

L'église, placée au centre de l'édifice, présente d'assez belles proportions. La décoration en est simple et régulière.

Le cimetière occupe l'espace laissé vide entre les galeries autour desquelles les cellules sont groupées. Ainsi tout entretient l'idée de la mort dans cette austère retraite, et le silence qui y règne, et les images, et les inscriptions qui tapissent les murs, et ce lieu funèbre où reposent pour toujours les frères qui pendant de longues années partagèrent les pieux ennuis et les privations de ceux qui prient encore pour eux sur la terre.

et les priviléges d'hommes libres aux clercs de l'évêché de Grenoble, » et saint Hugues exigea de lui qu'il annulerait et révoquerait les actes téméraires par lesquels il avait détruit les libertés et les franchises municipales de la ville. Il fut convenu que les vieilles coutumes

Ces impressions, qui vous frappent pendant le jour, ne sont pas interrompues pendant la nuit. Avertis par le tintement de la cloche destinée à appeler les religieux à leurs exercices de piété, les étrangers entendent s'échapper de l'église les voix cadencées des vieux cénobites. L'obscurité, la solitude, le bruit sourd du vent qui agite la forêt et fait résonner les vitraux, tout, jusqu'à la conformation des voûtes qui semblent destinées, en quelque sorte, à harmoniser ces saints concerts, tout, dis-je, vient porter dans l'âme le recueillement et de graves pensées ; tout fait concevoir que des espérances qui ne tiennent pas à la terre peuvent aussi trouver place dans des cœurs qui paraissent ne devoir plus s'ouvrir qu'à la douleur.

L'esprit semble n'oser franchir ce sombre rideau de montagnes qui prend alternativement la teinte monotone de la neige, qui les couvre pendant sept à huit mois, et celle des noirs sapins dont elles sont hérissées.

Une des promenades les plus intéressantes auxquelles on puisse être invité par la beauté des sites est celle des deux chapelles de la Vierge et de saint Bruno. L'une et l'autre sont d'un style parfaitement approprié à la place qu'elles occupent. La chapelle de la Vierge est protégée par d'antiques sapins qui ne laissent pénétrer à travers les vitraux coloriés des fenêtres en ogive qu'une clarté mélancolique. Celle de saint Bruno sanctifie un rocher au pied duquel on prétend que le fondateur avait fixé sa demeure et celle de ses compagnons.

Au centre de cet amas de montagnes s'élève un pic sous le nom du *Grand-Son*. Sa hauteur est telle que, longtemps avant que l'on soit parvenu à son sommet, on perd complétement jusqu'aux moindres signes de la végétation. Cette fatigante ascension, qui exige quatre ou cinq heures de marche à travers des rocs et des précipices et par les étroits sentiers que tracent les chamois, procure la jouissance d'une perspective qui s'étend du mont Blanc aux plaines qui entourent Lyon, du Jura aux Pyrénées et jusqu'à la mer, et qui, en un mot, n'a d'autres limites que celles que peut atteindre l'œil aidé d'un télescope.

et les anciens statuts de la cité seraient remis en vigueur et exactement suivis, et que, si l'on voulait à l'avenir y faire quelque changement ou addition, ce ne pourrait être que sur la proposition simultanée de l'évêque et du comte, et d'après l'approbation et ratification des gens de bien et notables (*probatum testimonium proborum virorum*). Les chroniques ajoutent que cette fois Guigues d'Albon demeura fidèle à sa parole ; mais il est vraisemblable qu'il eût encore renouvelé ses usurpations s'il ne s'était vu dans la nécessité de prendre part à une guerre suscitée entre le comte de Genève et Amé, comte de Savoie. Dans une bataille livrée près du col de Thamis, entre les Genevois et les Dauphinois réunis aux Savoisiens, les premiers furent vaincus et laissèrent trois mille cinq cents hommes sur le terrain. Cette sanglante journée, dont l'histoire parle à peine, peut donner une idée de ce qu'étaient alors les guerres privées entre les grands vassaux de la France impériale.

On a vu plus haut que, grâce à l'intervention du pape Calixte II, les rois d'Angleterre et de France avaient cessé de se faire la guerre. Vers l'an 1120, c'est-à-dire peu de mois après cette pacification, Henri Ier fut châtié par la colère céleste : comme il se préparait à s'embarquer à Harfleur pour l'Angleterre, avec son fils Guillaume Etheling et un grand nombre de seigneurs anglo-normands, un marin, nommé Fitz-Stephen, sollicita par un marc d'or l'honneur de le conduire sur son navire, appelé *la Blanche Nef,* ou vaisseau blanc, ainsi nommé parce qu'il était entièrement peint de cette couleur, et monté par cinquante habiles

marins. Le roi répondit qu'il avait choisi le bâtiment sur lequel il voulait passer, mais qu'il confierait son fils, son cortége et son trésor à Fitz-Stephen. Le vaisseau qui devait porter Henri Ier mit à la voile vers la chute du jour et parvint heureusement en Angleterre. Un peu plus tard, sur le soir, partit l'autre navire; les matelots qui le conduisaient avaient demandé du vin au départ, et les jeunes passagers leur en avaient fait distribuer avec profusion. Les marins, troublés par la boisson, s'engagèrent parmi des rochers à fleur d'eau dans l'endroit appelé le Ras de Catte (Ras de Catteville); *la Blanche Nef* donna contre un écueil, s'entr'ouvrit, fit eau de toutes parts et s'engloutit avec tous les passagers, au nombre de trois cents personnes. Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue qui flotta sur l'eau. Fitz-Stephen, apercevant leurs têtes : *Et le fils du roi,* leur dit-il, *qu'est-il arrivé de lui? — Il n'a point reparu, ni lui, ni personne de sa compagnie. — Malheur à moi!* s'écria le patron, et il se plongea sous les eaux. Des deux hommes, un seul fut sauvé le matin par un bateau pêcheur, et c'est de lui qu'on apprit les détails de l'événement. Selon les vieux historiens, on ne vit plus sourire Henri Ier depuis le naufrage de son fils.

La race de Guillaume le Conquérant semblait à la veille de s'éteindre faute d'héritiers; mais Guillaume Cliton, neveu de Henri Ier, vivait encore et n'avait point renoncé à revendiquer la Normandie : la plupart des seigneurs de cette province faisaient des vœux pour sa cause. Or, vers le mois de septembre de l'année 1123, ils recommencèrent la guerre, récla-

mant d'une voix unanime que la Normandie fût léguée à Guillaume, fils de Robert Courte-Heuse, bien que le roi d'Angleterre, privé d'enfants mâles, manifestât l'intention de la donner à sa fille Mathilde, femme de l'empereur Henri V, donation qui eût fait de la Normandie un fief germanique. Louis le Gros ne pouvait manquer de prendre parti pour Guillaume Cliton et les Normands; le roi d'Angleterre appela à son aide l'empereur d'Allemagne, et bientôt (1124) on apprit que Henri V, à la tête d'une armée considérable, marchait contre la France et se disposait à envahir le royaume du côté de Reims. Cette démonstration hostile prouva combien, en vingt ans de règne, Louis le Gros avait consolidé sa puissance et élevé la prépondérance de la couronne. Le roi en appela à ses vassaux et à ses communes, et la nationalité française fut émue jusqu'aux entrailles par la menace d'une invasion étrangère. De toutes parts les grands feudataires amenèrent leurs contingents de troupes; aucun n'écouta les conseils de la peur; les milices, en déployant leurs bannières, se rangèrent avec le roi et les grands sous l'oriflamme : c'était le drapeau de Saint-Denis, dont la célèbre abbaye se félicitait de compter les rois de France au nombre de ses vassaux. Dans tous les dangers publics on déployait ce saint étendard, dont la seule vue encourageait les gens de guerre. En peu de temps plus de deux cent mille hommes se trouvèrent réunis autour de Louis le Gros, prêts à marcher contre l'ennemi commun, en poussant ce cri de bataille de nos rois : « *Montjoie et Saint-Denis !* »

« Le seigneur Louis, dit Suger, informé de l'ap-

proche de l'empereur, pressa sans différer des levées de troupes, appela à lui ses barons et publia la cause de toutes ses mesures. Sachant de plus, pour l'avoir ouï raconter à une foule de gens et fréquemment éprouvé lui-même, qu'après Dieu le bienheureux saint Denis est le patron spécial et le protecteur particulier du royaume, il se rendit en hâte à ses pieds et le sollicita du fond de son cœur, tant par des prières que par des présents, de défendre le royaume, de préserver sa personne, et de résister comme à son ordinaire aux ennemis. En outre, et suivant le privilége que les Français ont obtenu de Saint-Denis de faire descendre sur l'autel les reliques de ce pieux et miraculeux défenseur de la France, ainsi que celles de ses compagnons, comme pour les emmener au secours du royaume quand un État étranger ose tenter une incursion dans celui des Français, le monarque ordonna que cette cérémonie se fît pieusement, en grande pompe et en sa présence. Enfin, prenant sur l'autel la bannière appartenant au comté du Vexin pour lequel ce prince relevait de l'église de Saint-Denis, et la recevant pour ainsi dire de son seigneur suzerain avec un respectueux dévouement, le roi vola avec une petite poignée d'hommes au-devant des ennemis pour parer aux premiers besoins de ses affaires, et invita fortement toute la France à le suivre. La France donc, avec son ardeur accoutumée, s'indigna de l'audace inaccoutumée des ennemis; partout elle mit en mouvement l'élite de ses chevaliers, et de toutes parts elle envoya de grandes forces et des hommes qui n'avaient oublié ni l'antique valeur ni les victoires de

leurs ancêtres. Quand de tous les points du royaume notre puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre, non-seulement sur les rives des fleuves, mais encore sur les montagnes et dans les plaines. Le roi ayant attendu là une semaine tout entière l'arrivée des Allemands, les grands du royaume se préparaient au combat et disaient entre eux : « Mar-« chons hardiment aux ennemis ; qu'ils ne rentrent « pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et ne « puissent pas dire qu'il ont eu l'orgueilleuse présomp-« tion d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. « Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non « dans notre pays, mais dans le leur même, que les « Français ont subjugué et qui doit leur rester soumis « en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont acquis « sur lui ; ce qu'ils projetaient d'entreprendre furti-« vement contre nous, rendons le leur ouvertement. » Mais l'expérience plus sûre de quelques autres conseillait d'attendre que les ennemis fussent entrés sur notre territoire, de leur couper la retraite, et, quand ils ne sauraient plus où fuir, de tomber sur eux, de les culbuter, de les égorger sans miséricorde comme des Sarrasins, d'abandonner sans sépulture aux loups et aux corbeaux les corps de ces barbares, à leur éternelle ignominie, et de légitimer ces actes de rigueur et ces terribles massacres par la nécessité de défendre notre pays.

« Cependant les grands du royaume rangent en bataille, dans le palais même et sous les yeux du roi, les

diverses troupes de guerriers, et règlent celles qui, d'après l'avis commun, doivent marcher ensemble. De ceux de Reims et de Châlons, qui sont plus de soixante mille, tant fantassins que cavaliers, on forme le premier corps; les gens de Soissons et de Laon, non moins nombreux, composent le second; au troisième sont les Orléanais, les Parisiens, ceux d'Étampes et la nombreuse armée du bienheureux saint Denis, si dévouée à la couronne. Le roi, plein d'espoir dans l'aide de son saint protecteur, arrête de se mettre lui-même à la tête de cette troupe. « C'est avec ceux-ci, dit-il, « que je combattrai courageusement et sûrement; « outre que j'y serai protégé par le saint mon seigneur, « j'y trouve ceux de mes compatriotes qui m'ont « élevé avec une amitié particulière, et qui certes « me seconderont vivant, ou me rapporteront mort « et sauveront mon corps. » Le comte du palais, Thibaut, qui, quoiqu'il fît alors, avec son oncle le roi d'Angleterre, la guerre au seigneur Louis, était venu, sur la sommation de la France, avec son autre oncle le noble Hugues, comte de Troyes, conduisait la quatrième division; à la cinquième, composant l'avant-garde, étaient le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Raoul, comte de Vermandois, renommé par son courage, illustre par sa proche parenté avec le roi, et que suivaient une foule d'excellents chevaliers et une troupe nombreuse tirée de Saint-Quentin et de tout le pays d'alentour, et bien armée de cuirasses et de casques, fut destiné à former l'aile droite. Louis approuva que ceux de Ponthieu, Amiens et Beauvais, fissent l'aile gauche; on mit à l'arrière-garde le très-

noble comte de Flandre avec ses dix mille excellents soldats, dont il eût triplé le nombre s'il eût été prévenu à temps, et près de ceux-ci combattirent Guillaume, duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne et le vaillant guerrier Foulques, comte d'Angers, qui rivalisaient d'autant plus d'ardeur que la longueur de la route qu'ils avaient eu à faire et la brièveté du délai fixé pour la réunion ne leur avaient pas permis d'amener des forces considérables et qui pussent venger durement sur l'ennemi l'injure faite aux Français. On régla de plus que, partout où l'armée en viendrait aux mains avec les Allemands, des charrettes chargées d'eau et de vin pour les hommes blessés ou épuisés de fatigues seraient placées en cercle comme une espèce de forteresse, pourvu que le terrain s'y prêtât, et que ceux que des blessures ou la lassitude forceraient à quitter le champ de bataille iraient là se rafraîchir, resserrer les bandages de leurs plaies et reprendre des forces, pour venir de nouveau disputer la palme de la victoire. Ces dispositions si redoutables et la réunion d'une armée si courageuse furent bientôt publiques. Dès que l'empereur en eut connaissance, feignant, dissimulant, il couvrit sa fuite de quelque prétexte, marcha vers d'autres lieux, et préféra la honte de se retirer lâchement au risque d'exposer son empire et sa personne à la cruelle vengeance des Français et au danger d'une ruine certaine. A la nouvelle de sa retraite, il ne fallut rien moins que les prières des archevêques, des évêques et des hommes recommandables par leur piétié, pour engager les Français à ne pas porter la dévastation dans les États de ce

prince, et à en épargner les pauvres habitants (1). »

L'histoire de la nation française venait de commencer, et, pour la première fois depuis Charlemagne, une patrie commune, commandée par un roi, semblait apparaître au milieu de la confusion féodale. En seize ans de règne Louis le Gros avait vu se préparer et s'accomplir cette transformation, et un pareil progrès vers l'unité nationale était dû, en grande partie, à son intelligence, à son courage, à la puissance de ses conceptions politiques. Disons aussi que l'honneur en revenait pour beaucoup à l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis, dont la France ne prononce le nom qu'avec un juste respect, et qui de précepteur du roi était devenu son conseiller intime. Heureux le douzième siècle qui commençait avec Suger et ne devait pas tarder à voir saint Bernard ! « Je connais un homme, « écrivait ce saint, l'orgueil de la France, je connais « un homme qui, dans les affaires temporelles, est « fidèle et prudent ; dans les choses spirituelles, fer- « vent et humble ; également apte aux unes et aux « autres, et s'en occupant (ce qui est si difficile) sans « jamais être répréhensible. Auprès de César, c'est un « membre auguste du sénat romain ; auprès de Dieu, « c'est un membre de la cour céleste. » Et celui dont parlait saint Bernard avec cet enthousiasme, c'était Suger, le principal ministre et l'inspirateur de Louis le Gros.

L'année suivante (1125) mourut Henri V, empereur d'Allemagne, et le dernier de la maison de Franconie,

(1) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, chap. 21.

trop fameuse par ses prétentions tyranniques et ses entreprises impies. Il ne laissait point d'enfants, et sa veuve, Mathilde d'Angleterre, ne tarda pas à épouser Geoffroy *Plantagenet*, comte d'Anjou. Vers le même temps, Suger se rendit à Mayence, chargé par Louis le Gros d'une mission difficile : il s'agissait d'empêcher l'élection d'un neveu de Henri V au trône impérial, et de faire réussir, au contraire, la candidature de Lothaire de Saxe, le chef du parti opposé aux Franconiens et l'ami du saint-siége. L'influence de Suger ne fut point étrangère à ce grave événement. L'élite des quatre nations de Bavière, de Saxe, de Franconie et de Souabe, se réunit à Mayence. Soixante mille hommes campèrent sur les deux rives du Rhin. Mais ils n'étaient là en quelque sorte que pour représenter les anciens droits du peuple; les princes se séparèrent de la foule et délibérèrent à part. Sur la proposition de l'archevêque de Mayence, on choisit dans chacune des quatre nations des hommes qui furent chargés de présenter une liste de candidats. Ce furent Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe, neveu de Henri V, et son frère Conrad, duc de Franconie, héritier des biens allodiaux de la maison salique; Léopold, margrave d'Autriche et beau-frère des deux Hohenstaufen; enfin Lothaire de Saxe. Ce dernier avait pour lui presque toute l'assemblée, qu'effrayait la puissance de la maison de Hohenstaufen. En vain Lothaire supplia les larmes aux yeux qu'on le déchargeât d'un fardeau trop pesant pour lui, il fut contraint d'accepter; mais son règne ne devait être qu'un intermède durant lequel le théâtre se disposait pour une nouvelle période de luttes.

La Flandre fut alors le théâtre d'événements fort sérieux. Cette province avait pour comte, depuis la mort de Baudouin, Charles le Bon, fils de saint Canut, roi de Danemark. C'était un prince pieux, charitable, soigneux d'établir partout l'ordre et la paix, et qui, après s'être illustré dans la première croisade, avait refusé la couronne royale de Jérusalem ; il était cher au clergé et au peuple, et s'efforçait de tout son pouvoir d'adoucir le sort des classes souffrantes. Vers l'an 1125, une suite d'intempéries détruisit les récoltes, et la Flandre fut ravagée par une grande disette et par d'autres fléaux, de sorte que, selon les chroniques, qui empruntent à ce sujet le langage des Psaumes, « Dieu appela la famine sur la terre et brisa toute la force de l'homme en le faisant manquer de pain. » Sur tous les points la misère était extrême ; le peuple dépérissait d'une manière lamentable, et le cœur du comte Charles était déchiré par le spectacle de tant de calamités.

De nos jours, quand il plaît à Dieu d'envoyer aux hommes de pareilles épreuves, la multitude aveugle, qui se préoccupe de ses besoins et n'entend rien à la science économique, réclame l'intervention du pouvoir, demande que le prix des grains soit abaissé par ordre gouvernemental, et voit dans les opérations commerciales les plus légitimes, qui se rattachent à la question des subsistances, un ensemble de manœuvres odieuses, une spéculation criminelle qu'elle veut violemment interdire, ignorant qu'en pareille matière la liberté et la sécurité du négoce sont les plus sûres garanties qui restent aux peuples contre les dangers de

la famine. Ne nous étonnons pas si ces vérités, encore fort mal comprises de nos jours, n'étaient point considérées par le comte de Flandre, au douzième siècle, comme des principes dont il ne faut jamais s'écarter, et si ce généreux prince s'indignait de l'égoïsme des riches et des odieux calculs de ceux qui, spéculant sur les misères publiques, détenaient de grands amas de grains et ne consentaient à vendre que moyennant des prix exagérés et abusifs. De nos jours l'abus de l'accaparement ou du monopole n'est pas à craindre, et la libre concurrence suffit pour le rendre impossible. Alors on ne disposait ni de nos moyens de transport, ni de notre publicité, ni de la facilité des transactions, et la spéculation, en matière de grains, pouvait impunément dépasser toutes les bornes raisonnables sans trouver, comme aujourd'hui, son propre frein et son premier châtiment dans son exagération même. « Le seigneur comte, dit la chronique, ordonna que quiconque ensemencerait deux mesures de terre dans le temps des semailles ensemencerait une autre mesure de terre en fèves et en pois, parce que ces espèces de légumes poussant plus promptement et dans une mesure plus favorable nourriraient plus vite les pauvres, si la famine et la disette ne cessaient pas cette année. Il ordonna qu'on en fît ainsi dans tout son comté, pourvoyant ainsi pour l'avenir, autant qu'il le pouvai , aux besoins des pauvres. Il réprimanda avec des paroles d'opprobre les gens de Gand, qui avaient laissé mourir de faim, devant les portes des maisons, les pauvres qu'ils auraient pu nourrir. Il défendit aussi de faire de la bière, parce que, les citoyens et les cultivateurs s'interdisant

cette fabrication dans les temps de famine, il en devait résulter plus d'abondance pour les pauvres. Il ordonna de faire des pains d'avoine, afin qu'au moins les pauvres pussent soutenir leur vie de pain et d'eau (1). » Jusque-là on ne pouvait qu'approuver des actes empreints d'une charité vigilante, et qui émanaient d'un prince dont le dévouement admirable pour les pauvres, images vivantes de Jésus-Christ, était poussé si loin que, biens, trésors, épargnes, superflu, nécessaire, il employait tout à soulager les maux de ses frères en proie au besoin. Charles le Bon alla plus loin et dépassa les bornes de la prudence et du droit en établissant un *maximum* pour certaines denrées, et en faisant vendre, de sa pleine autorité et à prix réduit, des amas de grains que les riches marchands de Bruges et de quelques autres villes détenaient en magasin pour ne s'en défaire que moyennant des conditions exorbitantes. A la distance où nous sommes des événements, il n'est guère possible de décider, en connaissance de cause, si cette mesure dictatoriale fut vraiment utile et juste (2), ou si le prince, en voulant punir l'accapare-

(1) *Vie de Charles le Bon*, par Galbert, syndic de Bruges.

(2) Comme il s'agissait d'un prince ami du clergé, admirable de sainteté, et, à ce titre, honoré par l'Église catholique, l'école moderne, docile aux inspirations de M. de Sismondi, a tranché la question, et représenté Charles le Bon comme un despote habitué à l'arbitraire et qui dispose brutalement des denrées appartenant au commerce. L'école moderne aurait dû tenir compte de l'état de la Flandre au moyen âge, et se demander si ce pays comportait l'application exacte des principes, d'ailleurs très-justes, de la science économique moderne en matière de subsistances publiques. L'école moderne n'a jamais blâmé le *maximum* établi par la Convention ; elle a ses poids et ses mesures.

ment coupable, porta, oui ou non, atteinte à la spéculation légitime; le doute est permis. Quoi qu'il en soit, de nombreux mécontentements se manifestèrent dans la classe que le négoce avait enrichie, et de sourdes menaces se firent entendre contre Charles le Bon. Ce ne fut pas tout. Le comte, voyant que la bourgeoisie croissait en force et devenait assez redoutable à l'ordre féodal, remit en vigueur une loi par laquelle un homme libre, ou même noble, qui épousait une fille serve, tombait en servage. Cette loi, dont on avait depuis quelque temps perdu de vue les dispositions, atteignait à Bruges une famille bourgeoise très-riche et très-puissante, les Van-der-Straten, dont le chef, Bertholfe, prévôt du chapitre de Saint-Donatien, était, après Charles le Bon, l'homme le plus considérable du comté. Le prévôt manifesta ouvertement sa colère. « Ce Charles de la Dacie (1), disait-il, ne serait jamais « parvenu à la dignité de comte si je ne l'avais voulu; « et maintenant, lorsque c'est par moi qu'il est de- « venu comte, il ne se rappelle plus le bien que je lui « ai fait; loin de là, il veut me réduire en esclavage « avec toute ma famille, s'informant des anciens si « nous sommes ses serfs. Mais qu'il cherche tant qu'il « voudra, nous sommes et serons toujours libres, et « il n'est pas un homme sur la terre qui puisse nous « faire serfs. » Ces paroles orgueilleuses attestaient la puissance des Van-der-Straten et le haut degré d'influence dont jouissait cette maison, derrière laquelle toute la bourgeoisie de la Flandre semblait se ranger.

(1) Désignant ainsi le Danemark. *Vie de Charles le Bon*, par Galbert.

Des troubles et des collisions éclatèrent, et les Van-der-Straten, qui, à eux seuls, composaient une sorte de tribu armée, tinrent un moment en échec les troupes du comte. Bientôt, exaspérés par la haine, ils formèrent une vaste conjuration contre la vie de Charles le Bon et y affilièrent de nombreux complices. L'occasion de commettre l'attentat ne tarda pas à s'offrir à eux. Le 2 mars 1127, le prince, étant venu à Bruges, se rendit à l'église de Saint-Donatien et se mit en prières devant l'autel de la sainte Vierge. Tandis qu'il était agenouillé, la tête inclinée vers le pavé, Burcard, neveu du prévôt, s'approcha de lui avec six autres conjurés portant sous leurs manteaux des épées nues, et soudain ils le massacrèrent. « Au dernier moment de sa vie, dit la chronique, au milieu des coups et des blessures dont l'accablaient ses assassins, il tourna vers le ciel son visage et ses mains royales, et livra ainsi son âme au Maître des hommes... Le corps sanglant d'un si grand prince demeura abandonné et privé des hommages et des soins respectueux de ses serviteurs ; misérablement délaissé, il n'eut pour honneurs funéraires que les larmes de ceux qui apprirent cet événement et recommandèrent à Dieu, en pleurant, leur comte mort en martyr (1). » Plusieurs autres seigneurs, amis dévoués de Charles le Bon, partagèrent sa triste fin et furent égorgés comme lui. Quand ces crimes eurent été commis, à la face du jour et au nom d'une faction bourgeoise, les meurtriers prirent les dispositions militaires que réclamait le soin de leur propre défense,

(1) *Vie de Charles le Bon*, par Galbert, chap. 4.

et se fortifièrent dans l'église et dans le château de Bruges. De leur côté, les barons et les nobles de Flandre, et un grand nombre de citoyens honnêtes, redoutant de tomber sous le joug des Van-der-Straten, appelèrent à leur secours le roi Louis le Gros et ses vassaux. Louis accepta avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'intervenir dans les affaires de Flandre et d'exercer la haute justice qui appartenait au roi, comme chef de la féodalité française. Charles le Bon ne laissait point d'enfants. Louis le Gros donna en fief le comté de Flandre à Guillaume Cliton, prétendant de Normandie et ennemi opiniâtre du roi d'Angleterre. Ce choix était admirable au point de vue de l'intérêt politique. « Le mercredi 30 mars, dit la chronique, revinrent d'Arras, au son des cloches, nos princes, qui étaient allés auprès du roi pour conférer des affaires du royaume et élire un comte d'après le conseil du roi Louis, *empereur de France,* de ses barons et des nôtres... Ils assurèrent de la part du roi et des barons salut et foi à nous et à tous les habitants du pays, dans les termes ci-après : « Louis le roi de « France salue affectueusement tous ses bons fils les « habitants du pays et leur annonce l'arrivée de ses « armées royales, remplies de la force de Dieu et de « la vaillance guerrière, son invincible secours. Comme « nous avons été affligés de prévoir que le meurtre du « comte entraînerait la ruine de la partie, nous sommes « convenus d'exercer notre vengeance par une rigou- « reuse sévérité et des supplices inouïs... » Et alors Gautier le *bouteiller,* en présence de tous nos citoyens qui s'étaient réunis dans le champ, parla ainsi :

« Écoutez, ô nos concitoyens, ce que le roi et ses ba- « rons ont conclu après l'avoir mûrement pesé. Les « princes de France et les premiers de la terre de Flan- « dre, par l'ordre et de l'avis du roi, ont é u pour « comte de vous et de cette terre le jeune Guillaume, « né en Normandie, noble de race jusqu'à ce jour, « élevé parmi vous depuis son enfance. Il est certain « qu'il se formera *à toutes bonnes coutumes*, et vous « pourrez habilement plier aux bonnes mœurs sa dou- « ceur et sa docilité. Moi-même, Robert de Béthune, « Baudoin d'Alost, Jean son frère le châtelain de Lille, « et les autres barons, nous l'avons élevé au titre de « comte, et nous lui avons juré foi, serment et hom- « mage... Lui-même, pour la récompense de nos « travaux, nous a fait don des terres et des domaines « des traîtres... J'ordonne donc, je veux et je conseille, « à vous habitants de la ville et à tous ceux ici présens, « que vous acceptiez pour votre seigneur Guillaume, « qui vient d'être élu comte et gratifié du comté par « le roi. S'il est quelque chose qu'il soit en son droit « et pouvoir de vous donner, comme la taille et l'im- « pôt sur la terre, je vous annonce, de la part du roi et « du nouveau comte, qu'il remettra, sans fourberie et « sans mauvais dessein, à tous ceux de vous qui le dé- « sireront, la taille et l'impôt sur vos demeures dans « la ville (1). » Ces détails, fournis par un témoin contemporain, par un bourgeois de Bruges, sont précieux en ce qu'ils indiquent dans quelle forme les rois de France donnaient l'investiture des grands fiefs à de

(1) *Vie de Charles le Bon*, par Galbert, chap. 14.

nouvelles dynasties vassales. Les *citoyens*, dit encore la chronique, ajournèrent leur réponse, afin d'avoir le temps de convoquer les représentants des autres villes de la Flandre, et, le 5 avril, les conditions et les pactes d'alliance ayant été concertés et arrêtés entre les villes, les barons et le nouveau comte, les vieilles franchises ayant été confirmées par Guillaume et par le roi, de nouveaux priviléges ayant été accordés, le prince élu par Louis le Gros et accepté par les Flamands prit en main le gouvernement du pays, et tous ensemble se lièrent par des serments réciproques. Quelques jours après, les Van-der-Straten, vaincus et faits prisonniers, furent livrés à d'horribles supplices, dont l'histoire ne saurait redire les détails, et que cherchèrent à accroître et à prolonger les gens de la populace, toujours acharnés à la perte de ceux qui tombent. Aucun de ceux qui furent atteints ne fut épargné, quels que fussent son rang, son âge ou son repentir; mais la cruauté qui présida à cette vengeance détermina, en peu de temps, une réaction populaire contre le vainqueur; il se forma dans la Flandre un parti puissant qui, à l'aide de l'Angleterre, chassa Guillaume Cliton et élut comte un autre seigneur, Thierry d'Alsace. Les deux compétiteurs se firent un guerre opiniâtre, et Guillaume Cliton, atteint à la main d'un coup de lance, mourut le 28 juillet 1128 des suites de sa blessure.

La mort de Guillaume Cliton faisait disparaître tout prétexte de résistance aux droits de Henri Ier, roi d'Angleterre, sur le duché de Normandie, et les projets de Louis le Gros se trouvèrent déconcertés au moment même où il croyait pouvoir compter sur leur pro-

chaine réalisation. La guerre n'en continua pas moins entre les deux princes, chacun d'eux trop faible pour envahir les États de son ennemi, assez fort pour lui susciter des embarras et des obstacles, et venir en aide aux mécontents, nobles ou bourgeois, qui, dans les deux pays, levaient contre leur suzerain l'étendard de la révolte. Henri favorisa les rébellions de la famille de Garlande, autrefois dévouée à Louis le Gros et depuis lors brouillée avec ce prince. Étienne de Garlande, le seul des trois frères de ce nom qui survécût, avait embrassé l'état ecclésiastique, et, à ce titre, s'était vu forcé de se démettre de ses fonctions de chancelier du royaume. Sans attendre ni solliciter le consentement du roi, il osa les transmettre à Amaury de Montfort, comte d'Évreux, qui avait épousé la fille de son frère. Charles le Chauve et Charles le Simple, au déclin de la deuxième dynastie, avaient bien pu endurer de tels actes; mais Louis le Gros avait trop l'intelligence de ses droits pour consentir à ce que, sans son aveu, on disposât de la principale charge de sa maison, de la fonction politique qui avait remplacé la mairie du palais, et à laquelle on donnait parfois encore ce nom de sinistre souvenir, *Majoratus domus regiæ*. Amaury de Montfort revendiqua l'exercice de cette charge, prétendant qu'elle était héréditaire dans sa famille; l'affaire fut portée en conseil, et Suger combattit avec énergie ces prétentions féodales. Il s'ensuivit une guerre durant laquelle Louis le Gros fut blessé au siége de Livry, mais qui tourna au profit de la royauté (1128). Le royaume était à peine pacifié que le roi de France, méconnaissant les conseils de

Suger et perdant de vue les traditions des premiers rois capétiens, ne craignit pas de persécuter les Églises de son royaume et de revendiquer le droit impie de disposer des bénéfices ecclésiastiques pour en faire, au besoin, la récompense de ses courtisans ou de ses gens de guerre. Cette aberration fut de courte durée, et l'on assure que saint Bernard, dont l'intervention fut secrètement invoquée par Suger, adressa au roi de justes et sévères avertissements, lui prédisant même qu'en punition de son crime il ne tarderait pas à perdre Philippe, l'aîné de ses fils, jeune prince qui venait d'être associé à la couronne. Ce grand malheur frappa Louis le Gros; le jeune prince périt dans les rues de Paris, victime d'un accident vulgaire, et le désespoir du roi fut tel qu'au témoignage de son historien Homère lui-même n'aurait pu le peindre (1). Tout porte à croire que ce châtiment, joint à une menace d'excommunication, fit repentir Louis le Gros de ses entreprises téméraires, car l'Église n'eut désormais aucun injuste empiétement à lui reprocher (1128-1131).

La papauté avait alors de plus sérieuses difficultés à combattre. Et d'abord, le souverain pontife Honoré II s'était vu forcé de déclarer la guerre à Roger, comte de Sicile, pour réprimer ses tentatives contre le domaine de l'Église (1127). Trois ans plus tard, ce pape étant mort, des précautions furent prises pour que le nouveau pontife fût élu librement et à l'abri de toute pression temporelle, de toute influence tyrannique

(1) *Ut nec ipse Homerus diceret.* Vie de Suger.

émanant des rois ou du peuple. Les cardinaux s'étaient d'ailleurs entendus d'avance et avaient délégué à huit d'entre eux le droit ou la mission d'élire le successeur d'Honoré. Le 14 février 1130, ces électeurs désignés s'assemblèrent, et quatre d'entre eux choisirent pour pape le cardinal-diacre Grégoire de Saint-Ange, avec l'approbation des évêques, des prêtres cardinaux, des diacres et des sous-diacres présents. Le pontife élu faisait partie des huit délégués, et refusa, à deux reprises et en versant des larmes, la redoutable dignité dont il était investie par ses collègues. Pour vaincre sa résistance il fallut recourir aux menaces d'anathème et invoquer les périls de l'Église catholique, alors menacée par Pierre de Léon, cardinal-prêtre, qui aspirait à la papauté et n'épargnait aucune menée, aucune intrigue pour y parvenir. Grégoire de Saint-Ange accepta, et prit, comme chef de l'Église, le nom d'Innocent II. Tout était canoniquement terminé vers l'heure de tierce (1), c'est-à-dire à neuf heures du matin, lorsque, vers midi, le sixième des huit cardinaux électeurs, ce même Pierre de Léon dont nous venons de parler, se fit élire par le septième et le huitième délégué, et par quelques membres du clergé romain qu'avait gagnés l'argent de sa famille. Cette élection irrégulière eut lieu dans l'église de Saint-Marc, et dès le lendemain l'antipape fit attaquer et assiéger à main armée Innocent II dans le palais pontifical. Cette tentative déplorable fut le signal de

(1) C'est ce que mandèrent les cardinaux et le clergé de Rome à Lothaire, roi d'Allemagne et successeur de Henri V.

meurtres et de pillages sacriléges qui répandirent autant de douleur que de consternation dans le monde catholique. L'antipape Pierre de Léon usurpait la tiare sous le nom d'Anaclet ; mais à peine avait-il levé son drapeau qu'il se voyait placé sous le coup des condamnations et des anathèmes lancés par les cardinaux fidèles. Le schisme ne fut pas promptement éteint ; deux partis se formèrent. Anaclet rechercha l'appui de Roger de Sicile et contraignit le légitime pape à sortir de Rome. Tandis que Roger, invoquant le concours et le patronage d'Anaclet, se faisait couronner roi de Sicile, suzerain de Capoue et duc de Naples, Innocent II se réfugiait en France et y était reçu avec d'autant plus de soumission et de respect que saint Bernard, déjà en possession de l'estime et de l'admiration de la société chrétienne, se déclarait hautement en sa faveur et proclamait ses droits à la succession de saint Pierre. Après avoir excommunié l'antipape dans les conciles du Puy et de Clermont, Innocent II envoya au roi le cardinal Mathieu, évêque d'Albano, pour lui demander sa protection et le prier de prendre en considération la justice de sa cause. Louis le Gros, avant de répondre, jugea prudent de ne pas s'en rapporter à ses propres lumières ; il assembla donc un concile à Étampes, et, sur le rapport de saint Bernard, l'auguste assemblée se prononça pour l'élection d'Innocent II. Le pape était à Cluny lorsque Suger vint le trouver de la part de Louis le Gros et lui présenter les premiers témoignages de la soumission et du respect du roi de France. Peu de jours après, Innocent II vit venir à lui Geoffroi Plan-

tagenet, comte d'Anjou, et Henri Ier, roi d'Angleterre, et tous deux s'empressèrent à leur tour de l'assurer de leur obéissance. On vit avec regret que cette sage conduite ne fut point imitée par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui, trompé par Gérard, évêque d'Angoulême, homme ambitieux et adroit, se détermina à reconnaître le schismatique Anaclet. La résistance de ce grand vassal se prolongea durant près de deux ans, durant lesquels l'autorité de l'antipape fut seule admise en Aquitaine pour toutes les questions religieuses.

Le pape, s'étant rendu à Paris, y fut reçu avec les plus grandes marques d'honneur ; puis il se rendit à Compiègne et y attendit la réunion du concile qui devait, sous peu de temps, être tenu à Reims. Cette assemblée s'ouvrit le lundi 19 octobre 1131 ; elle se composait de treize archevêques, de deux cent soixante-trois évêques, et d'un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines. Les premières séances furent consacrées aux grandes affaires de l'Eglise ; on y renouvela les censures fulminées contre Anaclet, et l'on dressa des canons de discipline. Le 24 octobre, le roi Louis le Gros, escorté de plusieurs seigneurs, se fit introduire dans le concile et supplia le pape de sacrer roi son fils Louis, désormais son héritier, et de l'associer ainsi aux droits de la couronne de France. Innocent II accueillit avec empressement la demande du roi, et la cérémonie du sacre de Louis le Jeune eut lieu le lendemain 25 octobre, jour de dimanche. Quelques heures après, le pape reçut l'adhésion respectueuse de Lothaire, roi d'Allemagne, et la promesse qu'une armée germanique ne tarderait pas à entrer en

Italie et à chasser l'antipape. A ces assurances si consolantes vinrent se joindre les soumissions respectueuses et filiales d'Alphonse, roi de Castille, et d'Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre. Le concile de Reims ne se sépara qu'après avoir renouvelé les ordonnances concernant l'observation de la *trêve de Dieu*. Lorsque cette assemblée eut terminé sa session, Innocent II demanda et obtint l'agrément du roi pour fixer son séjour à Auxerre, en attendant que le roi Lothaire fût en état de le rétablir sur son siége. Or, l'année suivante, comme ce secours tardait à venir, Lothaire étant occupé à régler de graves difficultés dans son propre royaume, Innocent II prit le parti de se rendre en Italie, et le 10 avril il célébra dans la ville d'Asti la fête de Pâques (1132). De là il vint à Plaisance, et il y tint un concile où assistèrent les évêques de la Lombardie, des provinces de Ravenne et d'Ancône, et, avec eux, saint Bernard, dont l'autorité était si puissante au milieu des conflits de l'Église et du siècle. Un an après (juin 1133), étant rentré à Rome avec l'appui de Lothaire, il plaça la couronne impériale sur la tête de ce prince.

La France impériale et royale jouissait d'un repos inaccoutumé; le roi n'avait plus qu'à réprimer de loin en loin les rébellions de plusieurs vassaux qui, nonobstant de sévères exemples, ne voulaient pas renoncer à leurs actes de brigandage. De leur côté, le roi d'Angleterre et son gendre, comte d'Anjou (qui avait épousé l'impératrice Mathilde, veuve de Henri V), ne cessaient d'être en désaccord et de se disputer la possession de quelques fiefs subalternes. Sur ces en-

trefaites (1135), Henri Ier mourut au château de Lihons, près de Reims. En mourant il recommanda à ses amis et à ses fidèles les droits de Mathilde, sa fille, femme du comte d'Anjou, mais ses dernières espérances furent trompées. Il venait à peine de fermer les yeux qu'Étienne de Boulogne, son neveu, petit-fils de Guillaume le Bâtard par sa mère Adèle, se hâta de passer en Angleterre, où il fut reconnu roi par les prélats, les comtes et les barons, bien que ceux-ci eussent déjà promis de donner la couronne à Mathilde l'*Emperesse* (1). L'élection d'Étienne fut solennisée par la bénédiction du primat de Cantorbéry et approuvée par Innocent II. Étienne, comte de Boulogne et roi d'Angleterre, était alors très-populaire auprès des Anglo-Normands, à cause de sa bravoure éprouvée et de son humeur affable et libérale. Il promit, en recevant la couronne, de ne point retenir les évêchés vacants ni les abbayes; de remettre la taxe annuelle du danegheld; de rendre à chacun de ses barons la jouissance libre des forêts que Henri Ier s'était appropriée, à l'exemple des deux Guillaume; enfin, de leur permettre de bâtir sur leurs terres autant de châteaux qu'il serait nécessaire pour leur propre sûreté. Les premiers temps du nouveau règne furent heureux et paisibles, du moins pour la race normande. Le roi était prodigue et magnifique : il donna beaucoup à ceux qui l'entouraient; il puisa largement dans le trésor que le Conquérant avait amassé et que ses deux suc-

(1) C'est le vieux mot qui désignait alors le titre d'*Impératrice*. C'est toujours sous le nom d'*Emperesse* que Mathilde figure dans l'histoire d'Angleterre et dans celle de Normandie et d'Anjou.

cesseurs avaient encore accru. Il aliéna ou distribua en fiefs les terres que Guillaume Ier avait réservées pour sa part de conquête, et qu'on appelait le *domaine royal ;* il créa des comtes et des gouverneurs indépendants dans les lieux administrés jusque-là, pour le profit du roi seul, par les préposés royaux. Geoffroi Plantagenet d'Anjou, mari de Mathilde, s'engagea à rester en paix avec lui moyennant une pension de 5,000 marcs, et Robert de Glocester, fils naturel de Henri Ier, qui d'abord avait manifesté l'intention de faire valoir les droits de sa sœur, prêta, entre les mains d'Étienne, le serment de foi et d'hommage.

Or, au milieu de ces luttes féodales et de ces conflits où les nations se trouvaient engagées malgré elles, il importe de suivre et de constater la marche des idées et les manifestations de l'esprit humain : sous ce point de vue, l'histoire du onzième et du douzième siècles présente assurément un vif intérêt, et notre tâche serait incomplétement poursuivie si nous laissions dans le silence les questions qui partagèrent les esprits et occupèrent une grande place dans les préoccupations des peuples.

La réaction intellectuelle due au génie de Charlemagne n'avait point fait de progrès rapides sous le règne de ses petit-fils, et, nonobstant la protection bienveillante de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, les lettres, aussi bien que la civilisation qu'elles représentent, avaient reculé en France devant les invasions des barbares hongrois et normands. Dans un pays où toutes les garanties de sécurité manquent aux habitants, où celui qui a une épée triomphe ou

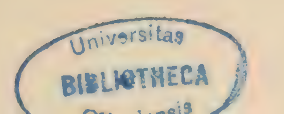
meurt, où celui qui est étranger à la guerre fuit au hasard ou cherche un asile au pied des autels, il ne saurait être question d'esprit, de goût et d'œuvres artistiques; on vit au jour le jour, et l'on est trop heureux lorsque certaines âmes privilégiées ont encore la force de profiter du silence des cloîtres et d'oublier les tempêtes extérieures pour conserver un peu de fidélité aux lettres, aux sciences et à la pensée. Les noms d'Hincmar, de Milon, de Ratramme, de Paschase-Radbert, de Loup, de Gothescale, apparaissent durant cette douloureuse période de violences et de combats, et attestent que, dans les monastères de Reims, de Saint-Amand, de Corbie, de Ferrières et de Fulde, on s'occupait encore de poésie, d'histoire, de dialectique et de grammaire. Viennent plus tard le moine Rémy; Notker, écolâtre de Saint-Gall; Réginon, d'abord mendiant, puis moine de Saint-Martin; Hucbold, neveu de Milon, le poëte du neuvième siècle; l'historien Flodoard, abbé d'Hautvilliers; Odon, abbé de Cluny, et Abbon, l'auteur d'un poëme sur le siége de Paris, et qui, de son temps, était entouré d'une célébrité dont il est difficile aujourd'hui d'apprécier la valeur réelle. Avec les Capétiens commence une régénération des lettres dont, sur la fin du dixième siècle, les symptômes avant-coureurs se sont déjà plusieurs fois manifestés; tout y concourt : le repos rendu au pays, la réformation des monastères, le vent qui souffle de l'Orient et de l'Arabie, et semble introduire, dans les provinces de France et d'Italie, un immense besoin de voir, de comprendre et de connaître. Déjà a paru Gerbert, et s'il a devancé les hommes de son temps,

au moins semble-t-il les avoir déterminés à se mettre en marche.

De son temps, et après sa mort, si la culture des lettres est restée en oubli, l'étude de l'histoire a pris un développement plus considérable; les chroniqueurs des derniers siècles commencent à céder la place à de véritables historiens, si l'on peut donner ce nom à Raoul Glaber, à Guillaume de Pouille, à Geoffroy de Malaterra. Déjà on publie des ouvrages spéciaux de géographie et de chronologie : Bernard d'Otrecht écrit un traité de Cosmographie; Marien Scott, moine de Fulde, travaille à réformer l'ère vulgaire; et, avec la découverte des livres de Justinien, dans Amalfi, commence une nouvelle science, celle du droit civil. Dès ce moment on retrouve des docteurs ès lois, des jurisconsultes, des avocats, et les tribunaux forment lentement, mais avec solidité, l'édifice de la jurisprudence. A la faveur de ce mouvement général de renaissance, l'étude des langues n'est pas oubliée; si le latin recule et disparaît peu à peu devant les idiomes germaniques; si de sa fusion avec les mots et les périodes barbares tend à se former la langue nationale, le grec, qui avait cessé d'être en usage, est reconquis par les savants et rendu à l'avidité studieuse des moines. Les pèlerinages en Terre Sainte, précurseurs des croisades, mettent en contact la rudesse des peuples d'Occident avec la civilisation byzantine, qu'aucun cataclysme social n'avait fait disparaître, avec la littérature et la science des Arabes, peuples dont les invasions s'étaient annoncées au monde par la destruction et la barbarie, et qui,

plus tard, avaient donné asile au savoir humain et à la poésie. Le onzième siècle, que signale cette réaction utile, s'honore également de l'éloquence de quelques hommes qui portaient en tous pays la parole de Dieu : saint Gervin, abbé de Saint-Ricquier; Wéderic, moine de Blandimberg; saint Hugues, évêque de Grenoble; Gérold, clerc d'Avranches; Gilbert, évêque d'Évreux; Hugues, archidiacre de Rouen, et Raoul Ardent, dont il nous reste de nombreux discours empreints çà et là de traits d'une grande éloquence. Ce même siècle brille plutôt par le nombre que par le génie de ses poëtes, et si les érudits peuvent mentionner jusqu'à cinquante-deux noms inscrits sur cette liste, c'est à peine si quelques-uns d'entre eux, tels que Hildebert du Mans, Gui, évêque d'Amiens, Ekbert, chanoine de Liége, et Odon, évêque de Cambrai, ont droit à être tirés de l'oubli. A cette époque, néanmoins, l'histoire mentionne un incident littéraire d'une certaine portée : c'est la représentation, à Saint-Martial de Limoges, d'une tragédie latine sur la naissance de Jésus-Christ. On y voyait Virgile, en compagnie des prophètes, venant adorer le nouveau-né; et, deux siècles plus tard, lorsqu'apparaîtra à son tour le sublime poëme de Dante, Virgile figurera comme une sorte de précurseur ou d'éclaireur de la pensée chrétienne. Est-il besoin de rappeler qu'au onzième siècle la poésie était encore scientifique, étrangère au peuple et composée en latin? Toutefois elle s'était laissée envahir par les habitudes nationales; le vers léonin était presque seul en usage, et la rime se faisait partout son auxiliaire.

7.



La physique, la médecine, l'astronomie, les mathématiques, étaient entraînées vers le progrès par cette réaction qui se manifestait sous toutes les formes, et dont l'honneur a été trop exclusivement attribué aux écoles arabes de l'Espagne. Depuis le sixième siècle, les moines, chez les chrétiens d'Occident, exerçaient presque exclusivement la médecine comme une œuvre de piété et de charité, mais ils n'avaient point à leur disposition les données précises que fournissent seules l'anatomie et l'autopsie. Sous Charlemagne, l'art de guérir fut enseigné dans plusieurs écoles cathédrales, mais cette science dut son principal développement aux fameuses écoles de Salerne et du mont Cassin. L'abbaye du Bec était célèbre par l'étude de la médecine, et saint Anselme nous apprend que l'on y possédait les livres de Galien et les Aphorismes d'Hippocrate.

Gerbert et Abbon de Fleury, ainsi que leur disciple Constantin de Fleury, poussèrent assez loin l'étude de l'astronomie et des mathématiques, étude qui ne manqua pas de fidèles dans le cours du onzième siècle. Engelbert, moine de Saint-Laurent, et Odon, écolâtre de Tournay, passaient pour d'habiles astronomes. Ordéric Vital nous rapporte que Gilbert Maminot, évêque de Lisieux, passait une partie de ses nuits à faire des observations astronomiques. Parmi les géomètres et les arithméticiens on compte Halinard, archevêque de Lyon; Helbert et Hériger, qui travaillèrent sur l'*Abacus* de Gerbert; Francon et Gisland sont deux auteurs d'un traité sur le comput. Néanmoins, le jour de ces sciences sévères n'était pas

encore arrivé. L'astronomie n'était guère cultivée que pour ses applications astrologiques, et les géomètres, à la suite de Francon, s'épuisaient en efforts ridicules pour trouver la quadrature du cercle. La botanique était mal étudiée et mal connue; mais il n'en était pas de même de l'agriculture : les moines cultivaient les terres avec ardeur et intelligence dans presque toutes les contrées de l'Europe, et l'expérience hâtait les progrès de la théorie.

Mais, du onzième au douzième siècle, la manifestation intellectuelle la plus digne d'intérêt se fit surtout dans le domaine de la science philosophique.

La France neustrienne, à cette époque, voyait avec orgueil ses écoles, ses docteurs, et des générations de jeunes hommes avides de savoir qui se pressaient autour des maîtres, se glorifiant de recueillir les semences ou les fruits d'une science encore mal définie, il est vrai, et encore occupée à la tâche ingrate de défricher le sol. La philosophie, qui semblait éteinte sous les pas des barbares et depuis plusieurs siècles, apparaissait de nouveau avec son cortége de vérités puissantes ou d'erreurs dangereuses, avec ses principes justes ou ses fausses doctrines, avec ses services réels ou ses futiles vanités, qui, selon qu'on emploie cette force morale au bien ou au mal, au droit ou au mensonge, pour ou contre la cause de Dieu, en font une arme de civilisation chrétienne ou un instrument de mort. Nous n'avons garde de nier la philosophie et de la reléguer au rang des choses que Dieu a abandonnées aux disputes de l'homme. Dieu, qui est la source et l'auteur

de la raison veut que ce don sublime soit employé à sa gloire. Lorsque la raison travaille à seconder la vérité, elle cherche Dieu, et son labeur constitue la saine philosophie ; lorsqu'à l'exemple des esprits rebelles, elle se retourne contre Dieu et lui dispute ses attributs ou son trône, elle est le mensonge qui s'empare d'un nom immérité, et, si elle usurpe encore le titre de philosophie, elle n'est, au fond, que le sophisme et la révolte, elle passe comme la fumée et rien ne reste d'elle, quand elle a fait son œuvre, que le mépris et le néant (1).

(1) Au moment où nous écrivions les pages qui précèdent (décembre 1855), monseigneur l'archevêque de Paris adressait au clergé de son diocèse la lettre suivante :

« Messieurs et chers Coopérateurs, nous avons reçu dernièrement, de la part du Saint-Siége, communication de quatre propositions doctrinales, qui ont été formulées et approuvées dans le sein de la Congrégation de l'*Index*. Nous accomplissons un devoir en vous les faisant connaître, parce qu'elles se rapportent à des écrits qui ont paru, et à des controverses qui se sont élevées principalement dans notre diocèse. Voici ces quatres propositions :

1. *Etsi fides sit supra rationem, nulla tamen vera dissensio, nullum dissidium inter ipsas inveniri unquam potest, cum ambæ, ab uno eodemque immutabili veritatis fonte, Deo Optimo Maximo, oriantur, atque ita sibi mutuam opem ferant.*
2. *Ratiocinatio Dei existentiam, animæ spiritualitatem, hominis libertatem cum certitudine probare potest. Fides posterior est revelatione, proindeque ad probandum Dei existentiam contra atheum, ad probandum animæ rationalis spiritualitatem ac libertatem contra naturalismi ac fatalismi sectatorem, allegari convenienter nequit.*
3. *Rationis usus fidem præcedit, et ad eam hominem ope revelationis et gratiæ conducit.*
4. *Methodus qua usi sunt divus Thomas, divus Bonaventura et alii post ipsos scholastici, non ad rationalismum ducit, neque causa fuit cur*

Lorsque le calife Al-Mamoun, contemporain de Charlemagne, cherchait à étendre le domaine de la

apud scholas hodiernas philosophia in naturalismum et pantheismum impingeret. Proinde, non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere quod methodum hanc, præsertim approbante, vel saltem tacente Ecclesia, usurpaverint.

« Vous le voyez, Messieurs et chers Coopérateurs, ces propositions sont dirigées contre ce système nouveau qui s'appelle *traditionalisme*, et qui tend à enlever à la raison humaine toute sa force.

« Nous avons vu, avec une très-grande consolation, ceux qui étaient accusés de professer parmi nous des doctrines semblables, laissant de côté tout amour propre philosophique et s'inspirant uniquement de leurs vrais sentiments de fidélité et de dévouement au Saint-Siége, souscrire franchement et sans aucun délai aux quatre propositions envoyées de Rome à leur signature.

« Rome, dans ces propositions, qui, émanant d'elle, ont pour tous les catholiques une si grande autorité, vient de tracer, dans les régions élevées de la foi et de la raison, un lumineux sillon. Elle montre sagement le chemin entre deux excès. Elle pose des bornes et signale les abîmes dans lesquels entraînent soit l'orgueil, soit la négation de la raison.

« L'erreur n'est donc le plus souvent, comme on l'a dit, qu'une exagération et un abus de la vérité.

« Il y a une philosophie de ce siècle que l'orgueil emporte dans les plus déplorables écarts; elle méprise la foi, elle exalte la raison outre mesure. L'homme est déifié. Ce n'est plus cette créature faible et blessée, qui a besoin d'une main rédemptrice pour se relever et arriver à sa fin; c'est un être demeuré intègre dans sa nature, qui se suffit, et dont les lumières propres n'ont rien à emprunter aux lumières surnaturelles. Le Souverain Pontife, vous le savez, a déploré les égarements de cette philosophie dans son allocution du 9 décembre 1854.

« Mais les excès des rationalistes, quelque funestes et répandus qu'ils soient, n'autorisent pas les enfants de l'Église à se jeter dans d'autres excès. Il ne faut pas plus nier la raison que la foi. Dieu nous élève à lui en se servant de nous, de notre nature et de notre raison. C'est ce que disent les propositions d'aujourd'hui, c'est ce que dit aussi l'enseignement catholique de tous les siècles.

« Voyez, dans la grande controverse pélagienne, comme l'Église a su

science arabe, on raconte qu'Aristote lui étant apparu en songe il se hâta de lui demander : *Qu'est-*

tenir la voie mitoyenne, d'un pas ferme et sûr, entre le naturel et le surnaturel, entre la liberté et la grâce, entre la force de l'homme et l'action de Dieu. Elle n'a pas plus souffert qu'on niât la grâce de Dieu que le libre arbitre de l'homme. De même aujourd'hui elle a de solennels avertissements, et pour ceux qui exaltent trop la raison humaine, et pour ceux qui semblent vouloir l'anéantir.

« C'est ainsi que l'Église se montre, dans tous les siècles, la colonne de la vérité. Suivons toujours avec docilité et amour ses enseignements. Estimons-nous heureux d'avoir au milieu de nous ce phare brillant, cette lumière du monde, pour dissiper nos doutes et éclairer nos pas.

« Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon bien affectueux attachement. »

Signé : † MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,

Archevêque de Paris. »

Soumis aux enseignements et aux décisions de l'Eglise catholique, nous nous empressons d'adhérer aux déclarations qui précèdent, et nous désavouons, de vive voix et dans le for intérieur, tout ce qui, à notre insu, serait émané de notre plume et ne serait pas entièrement conforme aux quatre propositions doctrinales ci-dessus mentionnées, et qui ont été formulées et approuvées dans le sein de la congrégation de l'*Index*.

Pour plus de clarté, nous donnons ci-après la traduction en langue française de ces mêmes propositions :

1° *Bien que la foi soit au-dessus de la raison, on ne peut cependant trouver entre elles aucune vraie opposition, aucun désaccord, puisque toutes deux émanent d'une seule et même source immuable de vérité, le Dieu très-bon et très-grand, et qu'ainsi elles se portent un mutuel secours.*

2° *Le raisonnement peut démontrer avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation, et, par conséquent, pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, pour prouver la spiritualité de l'âme raisonnable contre le sectateur du naturalisme et du fatalisme, elle ne peut être convenablement alléguée.*

ce que le bien? — *Ce que les sages approuvent*, répondit le philosophe. — *Et qu'approuvent-ils?* reprit le calife. — *Ce qu'approuve la loi divine.* — *Qu'est-ce que la loi divine?* — *Ce que tout le monde approuve.* Il n'en put obtenir rien de plus. Cette tradition, vraie ou fausse, indiquait alors, en dehors de la société chrétienne, l'existence d'une doctrine orgueilleuse, qui, tout en paraissant adhérer à la loi divine, la soumettait au contrôle et à la sanction de la sagesse humaine. La même erreur est exprimée par Jean Scot-Erigène, moine irlandais qui vivait également au neuvième siècle. *Tout moyen*, dit Scot, *d'atteindre à une pieuse et parfaite doctrine, en recherchant avec ardeur et découvrant sûrement la raison de toutes choses, réside dans cette science et cette discipline que les Grecs appellent philosophie.* L'école moderne, qui, nonobstant les justes censures que cet homme encourut de la part de l'Église, s'est efforcée de réhabiliter Scot-Erigène, le félicite avant tout d'avoir *osé penser d'après lui-même,* éloge dont le but est de placer la certitude dans la raison humaine et en dehors de la parole et du secours de Dieu. Les deux citations qui précèdent montrent que le mensonge philosophique, au neu-

3° *L'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce.*

4° *La méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure, et les autres scholastiques après eux, ne conduit pas au rationalisme et n'a pas été cause que, dans les écoles de nos jours, la philosophie s'est heurtée contre le naturalisme et le panthéisme. C'est pourquoi il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maîtres d'avoir adopté cette méthode, surtout avec l'approbation ou du moins le silence de l'Église.*

vième siècle, suivait des routes pareilles en Orient et en Occident. Il y avait loin de ces prétentions audacieuses de la raison à ces paroles de saint Anselme, le disciple de Lanfranc et le fondateur de la philosophie chrétienne du moyen âge : « Je crois, « mais je désire comprendre, » et à cette profession de foi que nous lisons dans les œuvres de ce saint illustre : « Ils (les rationalistes du onzième siècle) cherchent la raison parce qu'ils ne croient pas, et nous la cherchons parce que nous croyons... Je ne cherche pas à comprendre afin de croire, mais je crois afin de comprendre... Si l'autorité de l'Écriture sainte répugne à notre sens, quelles que soient les répugnances de notre raison, il faut croire qu'en cela notre raison est dépourvue de vérité. Nul chrétien ne doit disputer sur le fait même de l'existence des choses que l'Église catholique croit et confesse ; mais seulement, en conservant cette foi sans atteinte, en l'aimant et en y conformant sa vie, chercher humblement le mode de cette existence. S'il peut la comprendre, qu'il en rende grâce à Dieu ; sinon, qu'il ne dresse pas la tête pour lutter contre la vérité, mais qu'il la courbe pour adorer... Il y a de faux savants qui, avant de s'être munis des ailes de la foi, dirigent leur vol vers les questions souveraines... Ne pouvant comprendre ce qu'ils doivent croire, ils disputent contre la vérité, pareils à des oiseaux de ténèbres qui, ne voyant le ciel que de nuit, oseraient argumenter sur la lumière du jour contre les aigles qui contemplent le soleil d'un œil intrépide. » Les deux citations qui précèdent suffiraient en quelque

sorte pour résumer et caractériser le double mouvement philosophique de la première période capétienne, l'un entraînant les esprits à la suite d'une raison aveugle et orgueilleuse, l'autre mettant la raison et l'intelligence au service de la foi, et faisant concourir à la gloire de Dieu les dons les plus précieux qu'il ait faits à l'homme. Ajoutons que cette même lutte du rationalisme contre la science fondée sur les principes éternels de la révélation ne datait ni de Scot-Érigène ni de saint Anselme, qu'elle avait existé avant eux, qu'elle était aussi ancienne que la philosophie elle-même, parce que, selon que l'homme s'ouvre à l'action divine pour recevoir d'en haut la lumière, selon qu'il s'enferme en lui-même pour la faire jaillir de son activité propre, la science sera toujours différente dans sa tendance et dans ses résultats, et enfantera la philosophie du mensonge ou la philosophie chrétienne. Or, ce travail de l'esprit humain n'est jamais égal à lui-même; il est lent ou rapide, avancé ou rétrograde, selon les circonstances extérieures, les obstacles et la condition des peuples. Parfois la science philosophique sommeille et semble s'éteindre; bien souvent elle manifeste son réveil par une agitation multiple et par la lutte entre les systèmes, et, tandis que la philosophie chrétienne, marchant aux lueurs de la foi révélée, ouvre patiemment le même sillon, le rationalisme, abandonné aux conséquences de son principe, se divise et se partage en une multitude d'écoles et de systèmes : la vérité est une, l'erreur n'a pas de nombre.

Lorsque le christianisme prit place dans le monde,

toutes les doctrines philosophiques, à l'exception peut-être de celle d'Épicure, étaient représentées à l'école d'Alexandrie; de prétendus sages cherchaient à concilier toutes ces doctrines, à choisir parmi elles les principes et les affirmations qui méritaient l'adhésion universelle, à rejeter les idées fausses et défectueuses, et ce travail, qui constituait l'éclectisme, pouvait d'autant moins aboutir à un résultat utile que le *criterium* manquait aux auteurs de cette élaboration philosophique, et que, réduits aux données incertaines de la raison individuelle, ils ne pouvaient prendre pour base de leur choix aucune vérité inébranlable et incontestée. Il semble que l'apôtre saint Paul ait parlé d'eux lorsque, s'adressant à l'Église de Corinthe, il s'exprime ainsi : « Il est écrit : *Je dé-« truirai la sagesse des sages, et je rejetterai la science « des savants !* Que sont devenus les sages? Que sont « devenus les docteurs? Que sont devenus ces esprits « curieux des sciences du siècle? Dieu n'a-t-il pas con-« vaincu de folie la sagesse de ce monde!... » Ne perdons pas de vue également que, lorsque les apôtres promulguaient l'Évangile, c'est-à-dire la plus sublime des lois et la philosophie vraiment divine, ils enseignaient *comme ayant autorité,* montrant ainsi aux écoles et aux sophistes la différence essentielle des doctrines, selon qu'elles émanent de Dieu ou de l'activité propre de l'intelligence humaine.

Obligés de lutter chaque jour contre la doctrine de l'Évangile, les philosophes païens se voyaient dans la nécessité d'épurer autant que possible leurs propres dogmes et de resserrer les bornes du domaine de

l'éclectisme; leur système de perfectionnement reçut la dénomination de néoplatonisme, parce qu'il eut pour caractère essentiel de fondre avec la philosophie de Platon des doctrines mystiques empruntées à l'Orient, de donner une réalité chimérique aux notions ou idées abstraites de Platon, de prétendre posséder la connaissance de l'Être absolu ou Dieu, et de s'unir à lui par l'extase. Le néoplatonisme ne tarda pas à être enseigné dans les chaires publiques qu'Adrien et Marc-Aurèle avaient fondées à Athènes, et qui subsistèrent jusqu'au moment où, sous le règne de Justinien, les philosophes des écoles d'Athènes et d'Alexandrie virent supprimer leurs cours et prirent le parti de se disperser en Orient et en Occident. Les éclectiques de toutes sectes s'accordaient d'ailleurs à reconnaître un Dieu, premier principe de toutes choses, engendré de lui-même, unique et simple, indivisible, éternel, source de ce qui existe, infini, souverainement bon, beau, aimable et libre, quoique son action ne différât pas de son essence. En dialectique, leurs principes étaient tirés de Pythagore, d'Aristote et de ses nombreux commentateurs : ils consistaient dans une série interminable de notions, de distinctions, de définitions, sur l'être en général, ses genres, ses espèces, sur l'unité et le multiple, sur la substance et ses modifications, sur l'intelligible et le sensible, sur le mouvement et le repos. Ces abstractions servaient de base au raisonnement et fournissaient les règles de toute certitude.

En face du néoplatonisme et des sectes philosophiques qui associaient orgueilleusement le rationa-

lisme aux dogmes païens, et cherchaient dans les édits de persécution une puissance qui leur manquait sur le terrain de la discussion et de la morale, on vit nécessairement se poser avec dévouement et énergie la philosophie chrétienne, d'autant plus redoutable à l'idolâtrie que les apologistes confesseurs et martyrs, élevés autrefois dans la philosophie païenne, avaient retenu des écoles qu'ils avaient fréquentées la dialectique, la méthode de discussion et de raisonnement. Alors donc se forma l'école chrétienne d'Alexandrie, destinée à soutenir la lutte contre l'erreur, à l'aide de la logique dont elle avait reconnu l'utilité et la puissance. La morale des Pères d'Orient et d'Occident, partout la même, fut toujours grande, pure, sainte, appuyée sur le rapport de la créature au Créateur, sanctionnée par la vue des récompenses et des peines éternelles, désintéressée, supérieure aux sens et aux motifs qui naissent des objets terrestres ou de notre existence actuelle. Elle n'était point renfermée, comme la morale des philosophes, dans le sein des écoles et destinée seulement aux hommes initiés à la science : elle descendait parmi le peuple, se proportionnait aux diverses conditions, allait jusqu'aux derniers rangs, s'identifiait avec la religion et se perpétuait avec elle. Vinrent les ariens, vinrent les barbares, vinrent les mahométans et les iconoclastes, et la philosophie, au milieu des grandes tempêtes qui agitaient la société en Orient et en Occident, disparut en quelque sorte, faisant place à des préoccupations plus immédiates, plus vives, et qui étouffaient les traditions des écoles, la métaphysique, la dialectique, les

nuances presque infinies du néoplatonisme païen et du néoplatonisme chrétien. Les sciences et les lettres se réfugièrent dans les monastères, et ceux qui demeuraient encore fidèles à leur culte se virent pour la plupart réduits à recueillir, à transcrire et à conserver les livres qu'on avait pu sauver du naufrage. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails que nous avons déjà donnés au sujet de la réaction intellectuelle et philosophique qui se manifesta sous Charlemagne et par l'impulsion de ce grand homme. Cette renaissance ne fut pas de longue durée, et la science, à peine convoquée à prendre place au faîte de la société, recula de nouveau devant l'anarchie et les barbares, pour ne redresser la tête qu'au début du onzième siècle, époque mémorable d'une nouvelle réaction de l'esprit contre la force brutale ; réaction plus opiniâtre, plus durable, plus féconde même que celle qui l'avait précédée et que celle qui devait la suivre.

Aussi longtemps que la dialectique demeura soumise aux vérités de la foi, elle prêta un concours puissant aux enseignements de l'Église. Lorsque des rhéteurs s'en servirent pour en faire une arme au service de la raison insurgée contre le dogme chrétien, elle dégénéra en argumentations tantôt coupables, tantôt puériles, qui tantôt égarèrent les esprits et les éblouirent à l'aide de fausses clartés, et tantôt compromirent la sainte cause du christianisme, en appelant à son aide le sophisme et la minutie, et en faisant descendre la vérité sur un terrain et dans des joutes indignes d'elle. Les écoles fondées par Charlemagne n'étaient pas elles-mêmes étrangères à cette tendance,

et, par malheur, une impulsion philosophique encore plus aventureuse était donnée aux études et à la science du raisonnement dans les pays orientaux soumis aux califes. Aristote était en honneur chez les Arabes, et ces peuples, dont on a trop exalté la science, se trouvaient en possession d'une philosophie d'emprunt, philosophie d'érudition et non d'invention; les solutions tranchantes et positives que renferment les écrits d'Aristote convenaient d'ailleurs beaucoup mieux aux croyances, aux mœurs et au gouvernement des Arabes que les doctrines problématiques des autres écoles. Vers le douzième siècle, au rapport de Benjamin de Tudéla, il existait dans la seule ville du Caire vingt chaires différentes où, au milieu d'un immense concours d'auditeurs, les sophistes mahométans enseignaient et commentaient les doctrines d'Aristote. Et toutefois, comme ces professeurs se servaient ordinairement de versions et de commentaires empreints du néoplatonisme, ils mêlaient fort souvent les opinions mystiques de cette école à la philosophie péripatéticienne, et l'on vit peu à peu se former chez les Arabes, comme chez les platoniciens d'Alexandrie, une sorte d'idéalisme religieux et un spiritualisme souvent exalté. Cette période est très-importante dans l'histoire de ce peuple intelligent, qui devait être ramené vers l'ignorance par le culte antisocial contre lequel il se débat à son insu, depuis des siècles; elle coïncide avec l'abaissement de la puissance des Ommiades, avec l'inauguration du gouvernement des Abassides. Les premiers, se renfermant dans les limites du Coran et de la tradition,

repoussaient les sciences comme inutiles et dangereuses; leurs successeurs, partisans de la doctrine unitaire, cherchèrent à réconcilier la nature et la raison avec leurs croyances religieuses, à découvrir l'accord qui existe entre les deux mondes physique et matériel, et à favoriser toutes les études, particulièrement celles des sciences naturelles. Ce mouvement s'arrêta devant l'invasion des Turcs, et l'Orient se replongea de nouveau dans les ténèbres de l'erreur et de la barbarie, d'où la civilisation chrétienne pourra seule le tirer, à l'heure marquée dans les desseins de Dieu et que l'homme ignore.

On ne saurait affirmer avec certitude si les œuvres d'Aristote furent d'abord connues de nos pères par les traductions arabes ou par le texte grec; mais l'opinion la plus accréditée est que les ouvrages de cet homme célèbre vinrent en France par l'Espagne. Cet événement hâta les progrès de la nouvelle science philosophique. A une époque où la force matérielle commençait à paraître dure aux intelligences, il était naturel que tout ce qui se plaisait aux travaux de la pensée et de l'esprit s'attachât avec attrait aux subtilités de la dialectique. On se plaisait à disserter; on analysait avec joie et enthousiasme les facultés intellectuelles. Tandis que les barons et leurs gens d'armes luttaient sur le champ de bataille, les clercs et les hommes d'étude voulaient lutter dans l'arène du raisonnement. L'abus n'était que trop voisin du droit, et la logique fut détournée de son but ; elle cessa d'être l'expression formulée de la vérité et de la rectitude, pour constituer une suite d'axiomes techniques

dont on ne pouvait s'écarter. La dialectique, en un mot, devint comme un mécanisme dont on fit usage pour arriver à des conclusions forcées, et les ouvrages philosophiques d'Aristote, introduits dans les écoles de la science, s'y maintinrent durant des siècles avec une autorité incontestée, une puissance souveraine, et le philosophe de Stagyre fut plus d'une fois mis au niveau des Pères de l'Église. Condamnons sans hésiter ces exagérations vraiment insensées, et toutefois faisons la part d'un siècle qui s'éveille, d'un peuple qui commence à sentir sa propre vie, et ne sait, au milieu de son enthousiasme, entrevoir les exactes limites assignées à la raison humaine. Étrange spectacle que celui dont nous sommes saisis en considérant les nations de l'Europe occidentale au moment de cette renaissance intellectuelle, qui commence au onzième siècle pour se transformer sans s'arrêter. Lorsqu'on observe l'état des peuples catholiques au moyen âge, on remarque l'extrême énergie de leurs passions; l'extraordinaire leur plaît par-dessus tout, et à défaut de réalités leur imagination se crée des fantômes. La profession des armes est leur occupation favorite; ils recherchent avec empressement les aventures et les dangers, et néanmoins il se mêle à ces dispositions un goût singulier pour les choses purement intellectuelles; à côté de la réalité la plus vive, la plus ardente, s'élèvent les abstractions les plus froides : ici un chevalier, la croix sur l'épaule et entouré de trophées; là un dialecticien subtil, disputant sur un système puéril et poussant les artificieuses abstractions jusqu'à l'inintelligible. L'un et l'autre repré-

sentent les deux passions, les deux vies du même peuple, et ne se considèrent nullement comme étrangers. Au fond, la nation française et les nations voisines, à peine remises des grandes secousses, sortaient de l'enfance, et après le développement des passions venait pour elle le développement de l'esprit. L'intelligence cherchait des aliments et les prenait au hasard; les idées abondaient au milieu des peuples, l'une engendrant l'autre; et voilà pourquoi, au milieu même d'une profonde ignorance, on faisait un si grand cas des choses intellectuelles. Les véritables idées sur Dieu et sur l'homme étaient déjà vulgarisées, grâce à l'enseignement incessant du christianisme; et comme il restait des traces de la sagesse antique, soit chrétienne, soit païenne, il en résultait que les intelligences débordaient de pensées vraies ou fausses, qui toutes cherchaient à se produire. Doit-on s'étonner, après cela, si l'étude de la dialectique et de la métaphysique fut embrassée avec une telle ardeur que ces connaissances, en peu de temps, absorbèrent toutes les préoccupations de l'esprit? On ne peut que se plaindre de ce qu'il résulta de ce mouvement exclusif un si grand dommage pour la partie solide des sciences, pour l'histoire, pour la poésie; on ne peut que gémir de ce qu'au milieu de tant de thèses hardies, qui cherchaient à se faire jour, la raison humaine osa si souvent sortir du lit que Dieu lui a tracé pour se traîner à la remorque de la rébellion et du désordre moral. Quatre siècles plus tard, une réaction semblable se produira, et des mains audacieuses, retrouvant dans les arsenaux vieillis du

douzième siècle les armes de la fausse philosophie et du mensonge, s'en serviront pour déchirer la robe de l'Église et rompre toutes les barrières qui séparent le droit de la révolte, l'exercice légitime de la raison de l'usurpation criminelle entreprise au nom de la liberté.

Notre pensée serait mal comprise si l'on croyait que nous voulons dépouiller de ses droits l'esprit humain et nier la science philosophique : on ne supprime pas des éléments et des forces; on en règle l'usage et on les fait servir au bien. Nous ne demandons pas autre chose. Quand la raison se soumet à la foi, quand elle déblaye les routes qui conduisent à la vérité, elle accomplit une œuvre éminemment grande, éminemment utile; elle reste dans l'ordre naturel que Dieu lui a tracé, et, comme toutes les autres voix de la nature créée, elle enseigne Dieu et lui rend des actions de grâce. « La vérité, dit saint Augustin, consiste à placer en Dieu ces trois choses : la cause du monde, le souverain bien, *le point d'appui de la raison*. L'erreur consiste à placer ces trois choses dans le domaine des corps ou dans l'esprit humain. » Et ailleurs il ajoute : « La raison parvenant à sa fin (qui est la vérité) devient vertu (1). » La soumission de l'esprit humain à l'esprit de Dieu n'est pas la destruction de la raison, mais c'est la perfection dernière de la raison. L'intelligence remonte à Dieu, qui est sa source, lorsqu'elle s'emploie à manifester, sous l'autorité et la surveillance de la religion, la grandeur, l'étendue, la perfection incompréhensibles et incommensurables du Tout-Puissant, de l'Être

(1) Ratio perveniens ad finem suam virtus vocatur. *Soliloq.*, I, 13.

créateur et incréé. Pour s'acquitter de ce devoir, elle a recours aux déductions logiques, elle s'aide de la méthode, elle parle la langue de la démonstration et du calcul; en un mot, elle devient la philosophie chrétienne; et alors, non-seulement elle n'est point téméraire ni usurpatrice, elle est dans la voie qui lui est propre : ses efforts sont bénis. La philosophie que nous réputons mauvaise et dangereuse est celle qui, faisant abstraction de la foi révélée, prétend arriver à la vérité absolue en dehors d'elle et livrer le monde à la raison abandonnée à ses inspirations particulières, à la raison privée de guide, de criterium et de point de départ. Alors même que cette raison, dans une certaine mesure, arriverait à quelques notions assez justes sur le bien et le mal, sur le bon et sur le beau, par le seul fait de son indépendance absolue, et de ce qu'après tout elle est l'instrument d'un être borné et fini, qui est l'homme, elle conduirait les pensées et les croyances dans le champ désordonné des conjectures, elle soumettrait le vrai à l'individualisme, et l'édifice philosophique qu'elle élèverait, dans son orgueil, pour rapprocher l'homme de Dieu, pour placer l'homme à un point de vue où il connaîtrait Dieu, ressemblerait à la Babel de la Genèse et ne pourrait être définie que par le mot confusion. Telle est la fausse science qui, selon les temps, les langues, les docteurs et les systèmes, a porté des noms divers, et que nous repoussons dans son ensemble en l'appelant le rationalisme. Nous n'insisterons pas à ce sujet. De plus amples développements sur les divers systèmes philosophiques ne rentreraient pas dans le cadre qui

nous a été assigné, et la théologie scolastique doit seule concentrer notre attention.

« Bien que je m'étonne, dit saint Anselme, qu'il soit possible de trouver, dans les noms et les mots que nous appliquons aux êtres faits de rien, quelque chose qui soit digne d'être dit de la substance créatrice de l'univers, il faut voir cependant où la raison conduira notre recherche. » C'est ainsi que le père de la science philosophique, au onzième siècle, définit la mission de la raison humaine, et, après avoir pris la foi pour point de départ, cherche à y revenir par la raison même. C'est dans ce travail de l'esprit qu'il établit la *nécessité de la vérité*, et qu'il fait remonter la raison de la contemplation des biens individuels au principe supérieur de tout bien, des choses bonnes à ce qui fait qu'elles sont bonnes, en d'autres termes, du particulier au général, du contingent à l'absolu. De Dieu, saint Anselme descend à l'homme, et de l'homme il retourne à Dieu; et alors il s'écrie : « A quel signe reconnaître ton visage, ô mon Dieu? Je ne connais pas ta face. Que fera, Seigneur très-haut, le lointain exilé? que fera ton serviteur, qu'agite ton amour et qui est prosterné si loin de ta face? Il est haletant du désir de te voir, mais tu es trop distant de lui; il désire approcher de toi, mais ton habitation est inacessible... Je confesse, ô Seigneur, et je t'en rends grâce, que tu as créé en moi ton image pour que tu sois présent à ma mémoire... mais que cette image a été tellement effacée par le péché qu'elle ne peut faire ce pourquoi elle a reçu l'existence, si tu ne la renouvelles et ne la crées de nou-

veau, pour ainsi dire. Je ne tente pas, ô mon Dieu, de mesurer ta hauteur, parce que je ne lui compare nullement mon intelligence; mais je désire pénétrer jusqu'à un certain point dans la vérité que mon cœur aime et croit. *Je ne cherche pas à comprendre pour croire, mais je crois afin de comprendre...* » Et, après nous avoir ainsi montré à l'œuvre cette philosophie chrétienne, qui est, à proprement parler, la *foi à la recherche de l'intelligence,* Anselme ajoute : « On ne peut penser que Dieu n'est pas; la pensée de Dieu est nécessaire à l'esprit. D'autre part, on ne peut penser rien de plus grand que Dieu. Dieu est plus grand que toute pensée. Ce qui est plus grand que toute pensée ne peut être seulement dans la pensée, car, en ce cas, il y aurait quelque chose de plus grand, savoir ce qui existerait dans la pensée et existerait aussi réellement, objectivement. *Ainsi la pensée de Dieu prouve la nécessité de l'existence de Dieu.* » C'est le célèbre argument que, six siècles plus tard, Descartes retrouvera pour sa gloire (1).

(1) Nous lisons dans le *Prosologium* de saint Anselme, chap. 3 : « Quod utique sic vere est ut nec cogitari possit non esse ; nam potest cogitari esse aliquid quod non possit cogitari non esse, quod majus est quam quod non esse cogitari potest. Quare si id, quo majus nequit cogitari, potest cogitari non esse, id ipsum, quo majus cogitari nequit, non est id quod majus cogitari nequit ; quod convenire non potest. Sic ergo vere est aliquid, quo majus cogitari non potest, ut nec cogitari possit non esse. Et hoc es tu, Domine Deus noster. Sic ergo vere es, Domine Deus meus, ut nec cogitari possis non esse. Et merito. Si enim aliqua mens posset cogitare aliquid melius te, ascenderet creatura super Creatorem, et judicaret de Creatore, quod valde est absurdum. Et quidem quidquid est aliud, præter solum te, potest cogitari non esse. Solus igitur verissime omnium, et ideo maxime omnium, habes esse, quia

La philosophie chrétienne, la *théologie* philosophique, inaugure, par ces magnifiques idées, les conquêtes qui lui sont réservées et les luttes auxquelles sera conviée la pensée humaine. Cette science commençait à peine que, grâce à la disposition des esprits, au onzième siècle, et surtout au douzième, on la voyait trop souvent descendre de ses hauteurs pour se perdre, comme nous l'avons dit, dans des argumentations stériles et à la poursuite de questions frivoles; les intelligences à peine développées ne s'élevaient que trop rarement dans la sphère où planait celle de saint Anselme et d'un petit nombre de penseurs chrétiens. La sophistique païenne relevait son drapeau à côté de la science chrétienne, et celle-ci (1), loin de se défier de ce fâcheux concours, se

quidquid aliud est non sic vere est, et idcirco minus habet esse. Cur itaque, dixit insipiens in corde suo : Non est Deus? cum causa in promptu sit rationali menti te maxime omnium esse? Cur, nisi stultus et insipiens? »

(1) « L'objet de la scolastique, dit Brucker dans son histoire de la philosophie, ne fut pas la recherche de la vérité; les scolastiques ambitionnaient de faire parade d'une vaine subtilité philosophique; ils avaient imaginé une série de questions très-difficiles à résoudre, et dont la solution, si elle est possible, n'aurait ni certitude ni utilité; ils employaient pour cela d'innombrables logomachies, de ridicules distinctions, un langage barbare (*). Le but de tout cet étalage de faux raisonnements et de verbiage étant la défense du dogme de l'Église, il s'ensuit que les seuls membres du clergé s'occupaient de philosophie scolastique, et qu'elle fleurit surtout dans les couvents. Son élément primitif fut la dialectique, non celle qui enseigne véritablement l'art du raisonnement, mais celle

(*) Remarquons toutefois que ce langage des scolastiques, qui, aux yeux du littérateur, n'est qu'un jargon barbare, a cependant enrichi les langues modernes, nées du latin, d'une foule de termes servant à traduire des idées abstraites, et que le latin de Cicéron, si pauvre en expressions philosophiques, n'aurait jamais pu leur fournir.

plaisait trop souvent à y faire appel. Comment pouvait-il en être différemment au milieu de ces généra-

par laquelle on apprend l'art futile de l'escrime philosophique, avec des armes empruntées à Aristote. On préféra cette prétendue science à toutes les autres parties d'une saine érudition, et tel homme qui aurait pu rendre d'utiles services aux lettres passait sa vie dans cette étude, qui pouvait conduire aux honneurs ecclésiastiques, mais par laquelle la vérité ne gagna rien. Au onzième siècle, on y joignit l'étude de la métaphysique, qu'on puisa d'abord dans Porphyre, et dont, depuis le douzième siècle, le champ fut immensément agrandi par la connaissance que l'on eut des livres d'Aristote. On en emprunta certaines règles générales vagues et obscures dont on se servait pour en imposer à l'esprit humain. Érasme, dont il faut savoir se défier, trace un portrait assez plaisant des scolastiques, et, au milieu de ses exagérations et de ses sarcasmes, on peut démêler quelques traits qui appartiennent à la vérité. « Les dialecticiens et les sophistes, dit-il, sont une espèce d'hommes plus bavards que l'airain de Dodone; chacun d'eux pourrait lutter avec des femmes pourvues d'excellents poumons : heureux s'ils n'étaient pas beaucoup plus querelleurs qu'ils ne sont verbeux; ils disputent avec la mine la plus grave sur des futilités (*), et plus ils dissertent, plus ils s'éloignent de la vérité. Bouffis de vanité, ils marchent armés de trois syllogismes à l'aide desquels ils parlent de tout, toujours prêts à descendre dans l'arène avec quiconque voudra lutter contre eux. Ils sont sûrs de vaincre; car, si vous les mettiez aux prises, avec Stentor, ils crieraient plus fort que lui. A leur suite viennent les philosophes vénérables par leur barbe et leurs manteaux, qui, se prétendant seuls juges, dédaignent tous les autres comme de vaines ombres. Qu'ils sont intéressants quand ils construisent des mondes sans fin; quand ils mesurent comme à la toise le soleil et les étoiles; quand ils vous expliquent les causes de la foudre, du vent et des éclipses, et mille autres choses dont ils ne savent rien, sans jamais hésiter, ni plus ni moins que s'ils avaient siégé dans le conseil de la nature quand elle a créé toute chose! Cette bonne nature doit souvent rire de leurs sottes conjectures. Ce qui prouve leur ignorance, c'est qu'ils se chamaillent sur tout, sans pouvoir s'accorder sur rien;

(*) Jean de Salisbury, mort en 1180, écrivait déjà dans son *Metalogicus :* « Une grave question occupait alors les écoles des philosophes; plus on l'examinait, plus elle devenait embrouillée : Un porc attaché, que les chasseurs prennent pour but, est-il tenu par le paysan ou par la corde au moyen de laquelle il le conduit? »

tions qu'entraînait l'ardeur de connaître ? On sortait à peine de la barbarie et de la tyrannie exercée par l'épée, et déjà la France se couvrait d'écoles illustres dont les portiques retentissaient de la parole des docteurs : c'étaient l'abbaye du Bec où, dans sa jeunesse, saint Anselme avait recueilli les leçons de Lanfranc ; les monastères de Jumiéges et de Fontenelle, qui soutenaient avec persévérance leur antique renommée ; le monastère de Fécamp, qui renfermait deux écoles, l'une intérieure, pour les habitants du cloître, l'autre extérieure, pour tous les moines qui se présentaient ; l'abbaye de la Trinité, établie à Rouen, et qui, plus tard, porta le nom de Sainte-Catherine ; les écoles de Saint-Ouen ; les abbayes de Caen, de Lisieux, de Saint-Évroul, de Bayeux, d'Avranches ; le monastère du mont Saint-Michel ; les écoles de Paris, dont la renommée attirait alors des élèves d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre ; les célèbres monastères de Fleury et de Cluny ; les grandes écoles de Liége ; Saint-Bénigne de Dijon ; les monastères de Tours, de Reims et de Laon, et tant d'autres que nous aimerions à mentionner, si cette énumération n'était pas déjà trop longue. Dans ces savants et pieux asiles, l'esprit humain, à son réveil, trouvait de quoi alimenter son impatience. On y rencontrait des

mais, ne sachant rien, ils affectent l'omniscience, quoiqu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes et qu'ils ne voient pas devant eux une fosse dans laquelle ils vont tomber, ou une pierre contre laquelle ils vont se heurter, parce qu'ils sont aveugles et que leur esprit est toujours absent. Cependant ils se vantent de voir toujours des choses qu'un Lyncée même ne pourrait voir, telles que des idées, des *universels*, des formes séparées, etc. »

livres grecs et arabes, des manuscrits rabbiniques, les œuvres des Pères de l'Église chrétienne, des fragments d'Aristote et de Ptolémée, les œuvres de leurs infatigables commentateurs ; et, pendant que les moines studieux et modestes cherchaient à multiplier par leurs copies ces précieux trésors de l'intelligence, quelques maîtres, érudits et populaires, accoutumaient les jeunes hommes à des leçons dont le but était d'agrandir les connaissances humaines, ou d'exercer l'esprit par la recherche des problèmes difficiles et ingénieux que les uns et les autres travaillaient à résoudre.

L'histoire de ces efforts et de ces tentatives de la dialectique et de la raison réclamerait de notre part de trop vastes développements pour qu'il soit possible de lui assigner ici une place ; nous ne les mentionnons que lorsqu'ils se rattachent directement aux progrès de la civilisation dans la France du moyen âge, à cette période des onzième et douzième siècles où s'accomplissait la lente élaboration de tous les éléments qui avaient été comme accumulés depuis Charlemagne. Moment incomparable, où l'on voit naître, éclater, resplendir à la fois dans le monde ces grands faits et ces grands germes que l'on nomme croisades, chevalerie, communes, architecture, langues, littérature, philosophie ; où le monde ancien, impérial, romain, germanique, se transformait et devenait le monde nouveau, féodal et chrétien. Ne nous étonnons pas si, au milieu de ces enfantements intellectuels, la fureur des disputes amena des divisions et créa des camps opposés, alors même que de part et

d'autre on reconnaissait des points communs sur lesquels il n'était pas permis d'appeler la discussion ni le doute ; nous voulons parler de l'existence de Dieu, de la création du monde, de la distinction entre l'esprit et la matière, de la nature de l'homme, de son origine, de ses destinées et de ses devoirs essentiels. Le temps n'était pas venu où des esprits audacieux devaient s'attaquer à ces vérités fondamentales, et préparer par cette révolte de l'esprit contre la foi toutes les routes par où devait passer l'incrédulité moderne. Pour le moment donc, les luttes ne s'engageaient que sur des questions moins essentielles, et, parmi ces querelles, alors fameuses et de nos jours fort oubliées, nous devons citer celle des *nominaux* et des *réalistes*. Pour l'intelligence de cette espèce de schisme, il faut savoir que Jean Roscelin, chanoine de Compiégne, soutenait que les idées n'étaient que des mots (*flatus vocis*) au moyen desquels nous désignons les notions de la raison ; d'où vint qu'il reçut, ainsi que son école, le nom de *nominaliste*, par opposition à l'école *réaliste*, qui regardait les idées comme des choses correspondantes à des objets réels. En d'autres termes, le réalisme répondait à la doctrine platonicienne, qui admet la *réalité* des idées, c'est-à-dire l'existence réelle et permanente des *idéaux* correspondants. Le nominalisme, au contraire, se traînant à la suite d'Aristote et confondant les idées avec les notions abstraites, niait les idéaux et déclarait qu'ils n'étaient que des mots. La question était donc de savoir si les choses invisibles, contemplées par l'intelligence, existaient réellement sous une forme idéale,

ou bien si elles n'étaient que des abstractions. Cette question ainsi formulée était donc beaucoup plus grave, beaucoup plus importante que les dédaigneux écrivains de notre siècle ne le supposent; elle intéressait vraiment la religion, elle se rattachait à la double cause du spiritualisme et du matérialisme. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre écoles, bien qu'elles eussent pour point de départ des principes contraires, se défendaient par le syllogisme, et, par malheur, la science syllogistique ne put longtemps s'exercer sans enfanter des erreurs et des hérésies, résultat inévitable de l'exaltation irréfléchie de l'orgueil humain et de la raison individuelle abandonnée à ses rêves (1).

(1) Nous empruntons aux études spéciales et nous donnons ci-après quelques détails qui, utiles pour compléter certaines données de la philosophie historique, ne sauraient être mêlés au récit des faits sans détourner abusivement l'attention du lecteur.

Les écoles du *nominalisme* et du *réalisme* sont fameuses dans l'histoire du moyen âge; après avoir divisé les écoles pendant plusieurs siècles, elles ont fini par de sanglantes persécutions. Pour les bien apprécier et pour comprendre où se trouvaient au juste les points de division entre elles, il est nécessaire de remonter aux plus beaux temps de la philosophie chez les Grecs, aux fondateurs de l'Académie, du Lycée et du Portique.

Platon soutenait la réalité des idées existantes par elles-mêmes, indépendamment de l'intelligence de Dieu et de la nôtre; selon lui, ces idées servent de types et de modèles à tout ce qui est ou peut être; elles sont l'objet éternel de la science et le fondement immuable de la certitude.

Aristote, au contraire, se moquait de ces idées spirituelles, éternelles, générales, séparées des substances individuelles et existant par elles-mêmes; il prétendait que les essences, qu'il appelait formes séminales, étaient imprimées à la matière de toute éternité; que, considérées dans l'abstraction, elles n'avaient de valeur que par les mots qui les exprimaient.

Les stoïciens ne voulaient ni de la réalité des idées générales, ni des formes éternellement unies à la matière; ils admettaient seulement, dans

En ce temps-là, et à travers le retentissement de ces contentions philosophiques, grandissaient deux noms

le chaos primitif, un principe fécondant et des germes de tous les êtres qui devaient exister par la suite.

Les éclectiques, cherchant à concilier ces diverses opinions, disaient qu'en effet l'essence des choses a une existence réelle, mais uniquement dans l'intelligence de Dieu; que Dieu, en formant les substances singulières, ne peut s'écarter de ces notions générales, éternelles, invariables; que ces notions, constituant l'essence des êtres, s'appliquent nécessairement aux individus de la même espèce, comme un sceau imprime la même figure sur toutes les portions de cire où il est appliqué. Ils réduisaient à ce point unique la théorie si compliquée des généralités abstraites, appelées les catégories ou les universaux.

D'autres admettaient, avec Ammonius et Plotin, la réalité des idées dans l'intelligence divine, mais s'abstenaient de toutes les questions ultérieures, à cause des difficultés qu'elles présentaient. Les genres et les espèces, disait Porphyre dans son introduction à la Logique d'Aristote, existent-ils dans la nature des choses, ou seulement dans les notions de l'esprit? S'ils existent dans la nature des choses, sont-ils corporels ou incorporels, séparés ou non séparés des êtres sensibles? Je m'abstiens, ajoutait-il, de prononcer sur ces obscures difficultés, qui exigeraient beaucoup plus de recherches que je n'en puis faire.

Quand on eut perdu la connaissance du grec, il ne fut plus possible de lire le texte original des philosophes qui avaient écrit dans cette langue; on oublia même la plupart de leurs ouvrages. La Dialectique d'Aristote fut à peu près le seul qu'on connût, dans un temps, et qu'on étudiât; mais on ne le lisait que dans les traductions de Boëce, de Victoria ou des Arabes. On s'accoutuma à regarder les universaux, qui y jouaient un grand rôle, comme des formes imprimées à la matière, sans se mettre en peine de résoudre les questions qu'on pouvait faire à ce sujet, sans même les prévoir.

Roscelin, prêtre de Compiègne, célèbre dialecticien, vers la fin du onzième siècle, s'écartant d'Aristote et de l'opinion reçue, soutint que les universaux n'avaient aucune réalité, qu'ils se réduisaient à des noms dont on se servait pour désigner les genres et les espèces des êtres singuliers. Ceux qui embrassèrent son opinion furent appelés nominaux. Abélard, qui avait été disciple de Roscelin, adopta le système des nominaux, en fit la base de son enseignement et le champ de ses combats.

inégaux en renommée, et illustrés sous des bannières bien différentes : nous avons nommé Abélard et saint Bernard.

Pierre Abélard, fils d'un noble breton appelé Bérenger, était né, vers l'an 1079, au Pallet, village situé près de Nantes. Dès son enfance il s'était fait remarquer par une singulière aptitude pour les travaux de l'esprit et les subtilités de la dialectique; très-jeune encore il avait quitté la maison paternelle, il avait voyagé dans les diverses contrées de la France, cherchant des maîtres et des adversaires, passant de controverses en controverses, et renouvelant ainsi, sous une autre forme et dans un plus vaste espace, la coutume attribuée aux péripatéticiens de discuter en se promenant (1). Vers cette époque, Guillaume de Champeaux, philosophe scolastique, enseignait avec beaucoup d'éclat à l'école du cloître Notre-Dame à Paris et au cloître de Saint-Victor; il était l'un des plus zélés défenseurs de la doctrine des réalistes, et il s'était acquis le surnom orgueilleux de « Colonne des docteurs. » Abélard prit place parmi ses nombreux disciples et attira immédiatement son attention par son instruction précoce, sa mémoire surprenante et son entraînante faconde. Bientôt l'élève se posa comme le rival du maître, fit subir des échecs au professeur, et humilia ce dernier au point de le contraindre à renoncer à l'enseignement pour ne pas se voir plus longtemps éclipsé par un jeune rival (1108-1112). Ce fut alors qu'Abélard ouvrit lui-même une école de philosophie scolastique

(1) Cette remarque est de M. de Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. I[er].

sur la montagne de Sainte-Geneviève. Nourri à la fois des doctrines platoniciennes de Guillaume de Champeaux et des doctrines péripatéticiennes de Roscelin, dont il avait longtemps suivi les leçons, le nouveau venu dans la science, après avoir combattu ses deux maîtres, entreprit de concilier leurs doctrines opposées et de les accorder en quelque sorte dans une théorie intermédiaire; et cette tentative était d'autant plus opportune que les réalistes et les nominaux ne s'entendaient plus eux-mêmes. Les premiers, dans l'ardeur de la dispute, avaient perdu de vue l'idée; les seconds, jouant sur les mots, confondaient les abstractions artificielles de l'esprit avec les notions véritables et naturelles. Abélard réussit mieux d'ailleurs à réfuter ses maîtres qu'à substituer à leurs enseignements une doctrine inattaquable; il ne sut point établir une distinction lucide et précise entre les notions et les idées, et son système intermédiaire, qui reçut le nom de *conceptualisme*, n'eut jamais la consistance de la vérité et n'eut droit qu'à prendre place parmi les opinions livrées aux disputes de la science. Quelle que fût sa doctrine, elle manquait de base; elle avait le tort immense de faire prévaloir l'autorité des mots sur celle des choses, de réduire la recherche de la vérité à un exercice de dialecticien, et surtout d'expliquer les dogmes de la foi révélée par la seule puissance de la raison. Dans son système, la foi n'était qu'une opinion provisoire (*æstimatio*), qui attendait les secours de la logique et du syllogisme pour avoir un droit définitif à la soumission de l'esprit humain. Ajoutons que, pour contre balancer les funestes consé-

quences d'une semblable méthode, Abélard professait un grand respect pour l'Église, de sorte que ses erreurs étaient plutôt dans son langage que dans sa pensée, et que, pour son propre compte, il n'abusait pas de l'arme mauvaise qu'il mettait à la disposition des sophistes téméraires et des complices de l'hérésie. On comprend que c'en était assez pour soulever contre lui la juste réprobation des dialecticiens pieux et des docteurs orthodoxes. Nonobstant leurs attaques et leurs avertissements, le talent d'Abélard exerçait une influence presque sans bornes, et de tous les points de la France et de l'Europe on venait assister à ses enseignements. « La foule des rues, jalouse de le contempler, s'arrêtait sur son passage ; pour le voir, les habitants des maisons descendaient sur le seuil de leurs portes, et les femmes écartaient leur rideau, derrière les petits vitraux de leur étroite fenêtre. Paris l'avait adopté comme son enfant, comme son ornement et son flambeau. Paris était fier d'Abélard et célébrait tout entier ce nom, dont, après sept siècles, la ville de toutes les gloires et de tous les oublis a conservé le populaire souvenir (1). » Mais bientôt sa vie entra dans une nouvelle phase de fautes et de malheurs qui ont en quelque sorte le caractère de la légende, et non celui de l'histoire.

Une jeune fille nommée Héloïse (2), nièce de Fulbert, chanoine de Paris, et à peine âgée de dix-sept ans, vivait alors dans la cité, près des écoles ; elle était

(1) Cette remarque est de M. de Rémusat, *Vie d'Abélard*, t. Ier.

(2) Helwide, Helwisa ou *Louise* : ce sont les variantes d'un même nom

de noble naissance, mais orpheline et pauvre, et certaines traditions la rattachent par les liens du sang à l'illustre famille des Montmorency (1). Elevée au monastère d'Argenteuil, elle y avait reçu une instruction inouïe chez une femme, au moyen âge : elle savait le latin, le grec, et même l'hébreu, et sa réputation, dans un âge si tendre, était digne de celle d'Abélard (2). sa figure était plus intelligente que belle (3), et toutefois elle appelait justement les regards. On ignore comment Abélard la vit, la rencontra et l'aima, mais il n'épargna rien pour se faire admettre chez l'oncle de cette jeune fille, et Héloïse fut confiée à ses dangereuses leçons. On montre encore dans la cité la vieille demeure où l'on prétend que le professeur et l'élève, trop souvent pour leur repos, trop facilement pour leur gloire, se rencontraient et passaient ensemble de longues heures. La science servait, aux yeux du monde, de prétexte à ces entrevues; mais Abélard, abusant de la fascination de sa renommée et du prestige de son esprit, ne tarda pas à séduire celle qui avait été commise à son honneur. Héloïse donna le jour à un fils qui, pour attester le savoir de son père et de sa mère, reçut d'eux le nom d'Astrolabe (1118). Les deux coupables, pour échapper à la colère de Fulbert, se réfugièrent en Bretagne, et Abélard offrit d'effacer la

(1) Si cette parenté était légitime, ce devait être par les femmes. Au surplus, rien n'est moins prouvé. Héloïse, écrivant à Abélard, dit quelque part : *genus meum sublimaveras*, ce qui s'accorde peu avec une origine illustre.

(2) *In toto regno nominatissimam* (Ep. I, p. 10). On a attribué à tort à Héloïse d'avoir composé *le Roman de la Rose*.

(3) *Per faciem non infima*, dit Abélard.

tache faite à la réputation d'Héloïse; celle-ci, plus Romaine que chrétienne, refusa elle-même cette réparation, ne voulant pas que le monde pût lui reprocher un jour d'avoir terni la gloire d'Abélard par un hymen qui devait les humilier tous les deux. Cependant ils écoutèrent l'un et l'autre la voix du devoir plutôt que celle de l'orgueil, et leur mariage, béni par l'Église, eut lieu et demeura quelque temps secrèt. Abélard quitta la Bretagne et conduisit Héloïse au monastère d'Argenteuil, où elle revêtit l'habit religieux sans prendre le voile, et dans le seul but de trouver un asile assuré. Ce fut dans cette période de sa vie que le chanoine Fulbert, avide de se venger d'Abélard, aposta des sicaires qui le surprirent la nuit, et, au lieu de le tuer, le mutilèrent honteusement. Ce lâche attentat remplit d'indignation la ville de Paris et la jeunesse des écoles, et l'infortuné Abélard, cédant à l'opprobre plutôt qu'à la piété, se réfugia dans un cloître. Or, comme il ne voulut pas être seul à mourir au monde, il exigea et il obtint sans peine d'Héloïse qu'elle embrasserait avant lui, et irrévocablement, la vie monastique. Elle n'avait pas vingt ans lorsqu'elle accomplit ce sacrifice, avec une âme encore plus pénétrée des passions humaines que du sentiment catholique; et la tradition rapporte qu'en allant à l'autel elle prononça d'une voix mêlée de larmes des vers que l'auteur de *la Pharsale* met dans la bouche de Cornélie, veuve du grand Pompée (1).

(1) . . . . . O maxime conjux,
O thalamis indigne meis, hoc juris habebat
In tantum fortuna caput? Cur impia nupsi,

Religieux et moine de Saint-Denis, Abélard ne pouvait se résigner à jamais à se cacher dans cette retraite; une immense popularité l'y avait suivi, et les multitudes s'étonnaient de n'être plus excitées par sa parole. Abélard se laissa persuader et se détermina enfin à reparaître aux yeux des hommes : il quitta Saint-Denis, où, d'ailleurs, par son humeur inflexible et irritable, il avait soulevé contre lui des haines; puis il s'établit dans la Brie, au prieuré de Maisoncelle, qui dépendait alors du comte de Champagne (1120). Ce fut là qu'il retrouva un auditoire attentif et enthousiaste, et le nombre des étudiants devint bientôt si considérable que, dans ce pays retiré, on manqua de vivres pour tant de monde. Parmi les disciples qui se pressaient autour de la chaire d'Abélard on remarquait de jeunes hommes réservés plus tard à la célébrité, tels que Pierre de Poitiers, Pierre Lombard, Arnaud de Bresse, Jean de Salisbury. Cependant les docteurs et les maîtres dont on désertait les écoles pour aller entendre Abélard se montraient irrités de cet abandon, et, jaloux de la gloire de leur concurrent, veillaient sur sa doctrine, bien déterminés à ne pas l'épargner s'il donnait prise sur lui; leur attente ne fut que trop bien remplie à cet égard. A plusieurs reprises Abélard avança des propositions qui furent

Si miserum factura fui? Nunc accipe pœnas
Sed quas sponte luam!

(O mon illustre époux, ô toi dont je n'étais pas digne, voilà donc les coups que la fortune pouvait faire tomber sur ta tête! Par quel amour impie ai-je accepté ton alliance, si je devais te rendre si malheureux?... Accepte aujourd'hui la peine que je subis volontairement, en expiation!)

jugées inexactes ou téméraires, et l'exposèrent tantôt à l'emprisonnement, tantôt à des censures. Pour mettre à couvert sa liberté, il se réfugia dans le diocèse de Troyes, sous la protection du comte de Champagne, et se fit bâtir une retraite auprès de Nogent-sur-Seine. Ce fut là qu'il éleva une chapelle qu'il dédia à la sainte Trinité; mais plus tard il donna à ce pieux asile le nom de *Paraclet*, en mémoire des consolations spirituelles qu'il y avait goûtées. Bientôt on sut à Paris qu'il vivait dans cet asile, et tout porte à croire, après tout, qu'un homme tel que lui, dévoré du besoin d'enseigner et de paraître, ne voulut pas se laisser longtemps ignorer de la foule. Une nouvelle génération d'écoliers accourut au Paraclet, et on eût dit que le départ de cette élite d'hommes studieux rendaient déserts les cités et les châteaux (1). On dressait des tentes, on bâtissait des cabanes de roseaux, et heureux les disciples qui pouvaient y trouver un abri, s'y nourrir d'aliments grossiers et être récompensés par la parole du maître, par cette inspiration que l'un des auditeurs d'Abélard appelait le *souffle de la logique* (2). Par malheur pour le maître, son enseignement n'avait pas changé de caractère, et ses advesaires lui reprochaient toujours avec juste raison d'appliquer témérairement la dialectique à la théologie, et de donner aux doctrines sacrées les allures d'une science profane. D'abord il fut sourd à leurs accusations et à leurs reproches, et il se glorifiait dans sa renom-

(1) *Relictis et civitatibus et castellis.* (Abæl. Op., ep. 1.)
(2) *Aura logicæ.*

mée. « Pendant que mon corps est emprisonné dans « ces lieux, écrivait-il, la gloire fait voler mon nom « dans tout l'univers; tous les endroits par où elle « passe sont autant d'échos qui le répètent (1). » Cependant il ne put s'abriter jusqu'au bout dans cette sécurité orgueilleuse.

Saint Bernard, dont nous avons déjà plusieurs fois prononcé le nom, veillait pour la foi et avait à cœur d'élever des barrières que ne pourrait franchir la mauvaise science. Saint Bernard est la plus grande figure historique que nous voyions se dessiner au douzième siècle. Aucun homme n'exerça plus que lui de l'influence sur les peuples contemporains, et il ne la dut qu'à l'éminence de sa sainteté et de ses talents. Né en Bourgogne, l'an 1091, d'une noble famille, il avait abandonné le monde pour embrasser, dans le monastère de Cîteaux, la règle austère de Saint-Benoît; plus tard, il fut établi abbé de la maison de Clairveaux, dans le même ordre (2). Cet humble solitaire voulut en vain

(1) *Epist. Abæl.* 1.

(2) Quelques passages extraits d'un écrit contemporain (Journal de Guillaume, abbé de Saint-Thierry) nous semblent de nature à faire connaître à nos lecteurs ce qu'était la vie monastique de saint Bernard à Clairvaux; nous les donnons ci-après.

« Ce fut en ce temps que je commençai d'aller à Clairvaux et de visiter le saint. Étant venu le voir avec un autre abbé, je le trouvai dans sa cellule, qui était semblable aux loges qu'on assigne ordinairement aux lépreux sur les grandes routes. Il jouissait alors d'un parfait repos, étant déchargé de toute fonction par le commandement de l'évêque et des abbés, vivant en Dieu et comblé de joie comme s'il eût déjà goûté les délices du paradis. Lorsque je mis le pied dans cette chambre royale et que je considérai quel était ce logement et celui qui y logeait, j'en atteste Dieu, je fus saisi d'autant de respect que si je me fusse approché de

ensevelir dans l'obscurité d'un pauvre cloître ses hautes vertus et la lumière de son génie; Dieu, qui

l'autel sacré. Je me sentis pénétré d'une si vive suavité, en entrant en rapport avec cet homme, et je conçus un si ardent désir de demeurer avec lui, de partager sa pauvreté et sa simplicité, que, si l'on m'eût donné le choix entre toutes sortes de conditions, je n'eusse rien demandé avec plus d'insistance que de rester toujours avec l'homme de Dieu pour le servir........

« Je demeurai quelques jours avec ce grand saint, quoique je fusse indigne d'une telle faveur, et, partout où je portais mes regards, j'étais saisi d'admiration, comme si je contemplais de nouveaux cieux et une nouvelle terre, voyant des hommes de notre temps retracer la vie si parfaite de nos premiers pères, les solitaires d'Égypte.

« Dès que l'on descendait de la montagne et qu'on entrait à Clairvaux, on reconnaissait Dieu de toutes parts; et la vallée muette publiait, par la simplicité et l'humilité des bâtiments, l'humilité et la simplicité de ceux qui les habitaient. Enfin, en pénétrant dans ces lieux si remplis d'hommes et où personne n'était oisif, tous travaillant et s'appliquant à quelque ouvrage, on trouvait au milieu du jour un silence pareil à celui du milieu de la nuit, interrompu seulement par les travaux manuels et les voix qui chantaient les louanges de Dieu. L'harmonie de ce silence et l'ordre qu'il maintenait offraient un spectacle tellement imposant que les étrangers, même les mondains, frappés de respect, n'osaient plus, je ne dis pas proférer une parole méchante ou oiseuse, mais s'arrêter à une pensée qui ne fût sérieuse et digne de cette sainte retraite.

« Le désert où demeuraient les serviteurs de Dieu est environné d'une forêt sombre et épaisse, resserré entre deux montagnes voisines qui le pressent étroitement, de manière à lui donner en quelque sorte l'apparence d'une grotte profonde...... Et, bien qu'ils fussent en grand nombre, ils ne laissaient pas que d'être tous solitaires...... car, tandis qu'un seul homme, quand il vit dans le trouble et le déréglement, contient en lui-même une troupe bruyante, ici, au contraire, par l'unité et le calme de l'esprit, tous ensemble vivent dans la solitude.

« Telle était cette illustre école de sagesse chrétienne, sous la conduite de l'abbé Bernard! Telle était la ferveur et la sainte discipline de *sa très-claire et très-chère vallée* (*), le serviteur de Dieu ayant bien réglé toutes choses et voué au Seigneur un tabernacle mystérieux, selon le

(*) *In ejus clarissima et carissima valle.*

l'avait choisi pour être l'un de ses plus purs instruments, le fit briller au-dessus des hommes de son temps, en lui accordant le don des miracles et l'intelligence qui domine les âmes. Retiré du monde, il était le guide et l'inspiration du monde; pauvre moine, sans autre domaine qu'une cellule dont il n'était pas même le maître absolu, il gouvernait l'Europe chrétienne, il conduisait l'Eglise, il éclairait la papauté par l'attrait de sa parole, l'ascendant de son génie et le prodige de ses vertus. Doux et humble de cœur, à l'exemple du divin Maître, il savait lutter avec une vaillante énergie pour la défense de la foi et de la religion; il était comme un mur autour d'Israël, apaisant les guerres civiles et remettant le glaive aux mains des princes lorsqu'il s'agissait de combattre et de mourir pour Jésus-Christ. Du jour où il eut l'âge d'homme jusqu'à sa mort, rien de grand ne se fit sans lui. Les puissances de la terre reconnurent son empire, empire tout de charité, de piété et de sagesse : ses conseils étaient reçus comme des ordres du Ciel; on avait recours à lui de toutes les provinces, et son zèle l'obligeait de prendre part à toutes les affaires de l'Église. Cet homme extraordinaire, et prédestiné dès le sein de sa mère (1) aux travaux de la prédication, sa-

modèle qui lui avait été montré sur la montagne, lorsqu'il était seul avec Dieu dans le désert de Cîteaux, comme Moïse dans la nuée... »

(1) La naissance de saint Bernard avait été précédée d'une circonstance remarquable. Élisabeth de Montbard, sa mère, durant sa grossesse, eut un songe qui l'avait beaucoup alarmée : elle avait vu dans ses entrailles un chien blanc, qui aboyait d'une voix infatigable. « Inquiète et toute tremblante, dit le biographe, elle consulta un homme de grande vertu, qui, à l'heure même, se trouva rempli de cet esprit de prophétie

vait surmonter la répugnance qu'il avait pour le siècle. Il passait, lorsqu'il en était besoin, de sa cellule dans les cours; et là, sans titre, sans caractère public, sans autre autorité que la renommée de ses vertus, il exerçait sur les rois, sur leurs ministres, sur les papes eux-mêmes, un ascendant jusqu'à lui sans exemple. Ses sermons, chefs-d'œuvre de sentiment et de force, s'élevaient par l'éloquence au-dessus de tous les discours célèbres que nous a transmis l'antiquité grecque et latine (1).

dont David était animé, lorsque, parlant des prédicateurs saints, il disait à Dieu : *la langue de vos chiens aboiera contre vos ennemis*. Et il lui répondit sur-le-champ : Ne craignez pas; vous serez mère d'un enfant qui, comme un chien très-fidèle, gardera la maison du Seigneur et aboiera hautement contre les ennemis de la foi. » Cette promesse fit tressaillir de joie Élisabeth, et le magnifique rôle que remplit plus tard saint Bernard en fut la confirmation étonnante.

(1) Nous avons peu l'habitude de citer M. Michelet; mais lorsque, contrairement à ses déplorables tendances, il se laisse dominer par la vérité au point de louer un saint, nous croyons qu'il est utile de tenir compte de ses aveux. Voici le portrait qu'il trace de saint Bernard; nous le donnons sans accepter certains traits inexacts et plus brillants que vrais :

« L'Église était alors sous la domination d'un moine, d'un simple abbé de Clairvaux, de saint Bernard. Il était noble, comme Abélard. Originaire de la haute Bourgogne, du pays de Bossuet et de Buffon, il avait été élevé dans cette puissante maison de Cîteaux, sœur et rivale de Cluny, qui donna tant de prédicateurs illustres, et qui fit, un demi-siècle après, la croisade des Albigeois. Mais saint Bernard trouva Cîteaux trop splendide et trop riche; il descendit dans la pauvre Champagne, et fonda le monastère de Clairvaux dans la *Vallée d'Absinthe*. Là il put mener à son gré cette vie de douleur qu'il lui fallait. Rien ne l'en arracha; jamais il ne voulut entendre à être autre chose qu'un moine. Il eût pu devenir archevêque, et pape. Forcé de répondre à tous les rois qui le consultaient, il se trouva tout-puissant malgré lui, et condamné à gouverner l'Europe. Une lettre de saint Bernard fit sortir de la Champagne l'armée du roi de

Saint Bernard veillait sur la cause que mettaient en péril les habiles sophismes d'Abélard, et, à travers les subtilités éloquentes que ce rhéteur propageait dans le monde, il entrevoyait les germes de destruction et de mensonge que recélait la nouvelle philosophie prêchée au Paraclet. Abélard était trop intelligent pour ne pas mesurer la grandeur de cet obstacle, et il savait qu'eût-il pour lui des générations entières de fervents disciples, il suffisait que saint Bernard

France. Lorsque le schisme éclata par l'élévation simultanée d'Innocent II et d'Anaclet, saint Bernard fut chargé par l'église de France de choisir, et choisit Innocent. L'Angleterre et l'Italie résistaient. L'abbé de Clairvaux dit un mot au roi d'Angleterre; puis, prenant le pape par la main, il le mena par toutes les villes d'Italie, qui le reçurent à genoux. On s'étouffait pour toucher le saint, on s'arrachait un fil de sa robe; toute sa route était tracée par des miracles.

« Mais ce n'étaient pas là ses plus grandes affaires : ses lettres nous l'apprennent. Il se prêtait au monde et ne s'y donnait pas : son amour et son trésor étaient ailleurs. Il écrivait dix lignes au roi d'Angleterre, et dix pages à un pauvre moine. Homme de vie intérieure, d'oraison et de sacrifice, personne, au milieu du bruit, ne sut mieux s'isoler. Ses sens ne lui disaient plus rien du monde. Il marcha, dit son biographe, tout un jour le long du lac de Lausanne, et le soir demanda où était le lac. Il buvait de l'huile pour de l'eau, prenait du sang cru pour du beurre. Il vomissait presque tout aliment. C'est de la Bible qu'il se nourrissait, et il se désaltérait de l'Évangile. A peine pouvait-il se tenir debout, et il trouva des forces pour prêcher la croisade à cent mille hommes. C'était un esprit plutôt qu'un homme qu'on croyait voir quand il paraissait ainsi devant la foule, avec sa barbe rousse et blanche, ses blonds et blancs cheveux, maigre et faible, à peine un peu de vie aux joues, et cette finesse, cette transparence singulière de teint que nous avons admirée dans Byron. Ses prédications étaient terribles; les mères en éloignaient leurs fils, les femmes leurs maris : ils l'auraient tous suivi aux monastères. Pour lui, quand il avait jeté le souffle de vie sur cette multitude, il retournait vite à Clairvaux et rebâtissait près du couvent sa petite loge de ramées et de feuilles, etc. »

l'accusât d'être dans une voie fausse et d'y conduire les autres pour que tout le prestige de son autorité et de son influence s'évanouît comme une ombre. Il recula donc devant ce formidable adversaire, sans se soucier d'engager la lutte et vaincu d'avance. Vers l'an 1125, la communauté de Saint-Gildas de Rhuys, autrefois fondée par Chilpéric Ier dans les lagunes du Morbihan, perdit son supérieur, et, avec l'agrément de Conan IV, duc de Bretagne, elle élut Abélard, et lui offrit une dignité ecclésiastique qui, à cette époque, tentait toutes les ambitions. Abélard accepta, du consentement de l'abbé et des moines de Saint-Denis, et se déroba par son départ aux effets de la vigilance de l'abbé de Clairvaux. Un autre motif le déterminait à partir pour la Bretagne. Les religieuses du monastère d'Argenteuil avaient été dispersées, et leur prieure, la triste Héloïse, manquait d'asile aussi bien que ses sœurs. Abélard lui offrit le Paraclet, et, avec la permission de l'évêque de Troyes, Héloïse accepta ce lieu de refuge et s'établit dans une retraite où son âme cherchait bien plus les souvenirs d'Abélard que les devoirs de la vie claustrale. Elle obtint plus qu'elle n'avait désiré. Séparé d'elle par la double barrière des vœux religieux, Abélard fut choisi par elle comme une sorte de directeur et de confident, et, bien qu'absents, bien qu'enchaînés à des devoirs qui les retenaient toujours loin l'un de l'autre, ils entretinrent cette correspondance trop fameuse que les hommes du siècle recherchent avec empressement, et qui trop souvent présente, de la part d'Héloïse, la trace évidente de la passion qui donnait son

cœur à un homme et le disputait à Dieu. Nous nous garderons bien de nous associer à cette admiration romanesque qui, de nos jours, a été mise à la mode, et nous nous bornerons à dire qu'Héloïse, consacrée aux autels, se débattait tristement et avec des expressions déchirantes contre le joug du Seigneur. S'efforçant, presque sans relâche, de réveiller ou d'entretenir un coupable amour dans le cœur d'Abélard, elle lui disait de lui rendre ou de lui donner une force que les filles pécheresses d'Ève ne trouvent pas en elles-mêmes et ne peuvent rencontrer qu'en Dieu seul. Elle lui déclarait qu'en s'enchaînant par des vœux monastiques elle avait obéi à Abélard, et non à sa conscience, et qu'elle n'avait cherché qu'à lui prouver la grandeur de sa passion par l'étendue de son sacrifice; qu'elle l'avait suivi dans le cloître, parce qu'elle aurait en tous lieux accompagné ses pas; qu'eût-il couru aux enfers, sur un ordre de lui elle l'y aurait devancé (1). Puis, soudainement, comme saisie de remords, elle semblait se réveiller, reprendre courage, et elle ajoutait : « Tu devrais m'ap« peler maintenant à Dieu comme autrefois à la pas« sion (2). » Abélard lui répondait comme *un frère spirituel à sa bien-aimée sœur en Jésus-Christ;* il l'exhortait, il la soutenait de ses conseils, il la suppliait de prier pour elle et pour lui; et ceux qui ne comprennent ni la résignation en Dieu, ni la sainte énergie du repentir et du sacrifice, n'ont cessé de lui

(1) Ad Vulcania loca te properantem præcedere aut sequi pro jussu tuo nemine dubitarem. (Hél., *Epist.* II, p. 47.)

(2) *Ab. op.*, *Epist.* II, p. 48.

faire et lui font encore le reproche de s'être montré dur, froid, dogmatique, en écrivant à la douloureuse épouse dont chaque parole, chaque larme, chaque soupir ne parlait que d'amour. Les chrétiens comprendront pourquoi, malgré notre immense pitié pour Héloïse, nous ne nous associerons pas à ces jugements du monde (1), pourquoi nous trouverons Abélard plus sensible et plus noble dans sa résignation qu'il ne l'eût été en accroissant la faiblesse de celle dont il était si tendrement aimé. « Viens à moi, « lui écrivait-il, et sois ma compagne inséparable « dans l'action de grâces, toi qui as participé à la faute « et au bienfait... Sois plus qu'une femme, toi qui « surpasses les hommes et qui as changé la malé- « diction d'Ève en bénédiction de Marie... Dieu a « daigné nous arracher aux souillures et à la honte, « et nous attirer à lui par cette force dont il frappa « saint Paul pour le convertir, et peut-être a-t-il « voulu, par notre exemple, préserver d'une orgueil- « leuse présomption ceux qui tirent leur gloire de la « culture des lettres.... Ma sœur, ton véritable époux, « c'est désormais l'Epoux de toute l'Église.... Réserve « pour Dieu seul, je t'en prie, et non pour moi, ton « dévouement et ta compassion... Pleure ton Répa- « rateur, et non ton corrupteur, celui qui t'a rachetée, « et non celui qui t'a perdue, le Seigneur mort pour « toi, et non un esclave vivant... » Heureux Abélard

(1) Nous regrettons bien vivement que M. de Rémusat, dans le livre qu'il a publié sur Abélard, n'ait point rendu justice aux remords religieux de cet homme, et que son talent nous ait donné une peinture trop expressive, trop touchante même, des combats et des luttes de l'abbesse du Paraclet.

si, dans les luttes philosophiques, il se fût montré humble, résigné et vraiment chrétien, comme dans ces éloquentes lettres qui ont fait verser tant de larmes ; mais les hommes, forts contre les entraînements du cœur, ne sont que trop souvent faibles contre l'orgueil, et Abélard, alors même qu'il appelait Héloïse à Dieu, ne craignait pas de contrister et d'affliger l'Église par les écarts et les égarements de sa raison rebelle et de sa vaniteuse dialectique.

Saint Bernard avait mission de neutraliser et de combattre ces doctrines, ces théories, qui tendaient à jeter l'esprit humain dans l'erreur à la suite de la liberté. A mesure qu'Abélard offensait le dogme en le subordonnant à la science syllogistique, et en laissant de côté la foi pour se faire le porte-enseigne d'une raison aveugle, l'illustre abbé de Clairvaux avertissait les évêques, les cardinaux, le pape lui-même, de se tenir en garde contre le novateur téméraire. « Il s'est « élevé en France, mandait-il au pape Innocent II (1), « un homme qui d'ancien docteur est devenu théo- « logien nouveau ; lequel, après s'être joué, dès sa « jeunesse, dans l'art de la dialectique, dans ses vieux « jours nous débite ses rêveries sur l'Écriture sainte ; « qui, se figurant n'ignorer rien de tout ce qui est « dans le ciel et sur la terre, décide toutes les ques- « tions sans jamais hésiter... » Et dans une autre circonstance, il écrivait au cardinal Grégorius : « Je

(1) *S. Bernardi epist.* CXL. Cette lutte eut lieu quelques années après la mort de Louis le Gros, et sous le règne de Louis le Jeune ; pour compléter notre récit, nous rassemblons ici tout ce qui concerne les erreurs et l'influence d'Abélard. L'histoire n'est pas réduite à suivre date par date la marche d'un journal.

« vous envoie les écrits de Pierre Abélard, afin de « vous faire connaître l'esprit de ce philosophe. Vous « verrez qu'il suppose des degrés dans la Trinité, « comme Arius; qu'il élève le libre arbitre au-dessus « de la grâce, comme Pélage; qu'il divise Jésus-Christ, « comme Nestorius... » De son côté, Abélard, qui était de bonne foi et se croyait sur le terrain de la vérité, protestait contre ces accusations sévères et demandait à être jugé en concile. Son désir à cet égard ne fut rempli que trois ans après la mort de Louis le Gros et sous le successeur de ce roi (1140). Abélard et saint Bernard comparurent au concile de Sens, et la seule présence du saint terrassa le novateur, qui demeura interdit, refusa de se défendre, fut condamné sur le témoignage de ses écrits, et se borna à en appeler à Rome. Ajoutons que, lorsque Rome eut confirmé la sentence, il n'hésita point à se rétracter et à abjurer les erreurs où l'avaient poussé, à son insu, les entraînements de la dialectique et d'une philosophie dénuée de base certaine. Deux ans après cette éclatante rétractation il mourut, et, selon le désir qu'il avait autrefois exprimé, on l'enterra dans la chapelle du Paraclet, où, pendant vingt-deux ans, il attendit qu'Héloïse vînt le joindre. Quand ce jour arriva (17 mai 1164), on descendit le corps d'Héloïse près des restes de son époux, et alors, s'il faut en croire la légende, Abélard, quoique mort, ouvrit ses bras décharnés pour recevoir la compagne de ses fautes, de son expiation et de sa gloire (1). Sur le tom-

(1) « Lorsque la morte, dit la chronique (*Chronicon Turonense*), fut ap-

beau de cet homme célèbre on grava l'inscription que Pierre le Vénérable avait composée en son honneur : il y était appelé le Socrate, le Platon, l'Aristote de la Gaule et de l'Occident, et on le félicitait de ce que, pour accroître la grandeur de sa renommée, il avait enfin passé sous les lois *de la philosophie véritable, qui est celle de Jésus-Christ*. Ainsi disparut de la scène du monde cet homme qui fut dupe de la dialectique plutôt que du mensonge, qui sut se dégager à temps des illusions redoutables de la célébrité pour fléchir le genou sous l'autorité de la foi, et qui, si Dieu ne l'avait averti par le malheur, l'humiliation et la justice, aurait pu, quelques siècles avant l'heure marquée par la Providence, jouer dans le monde le rôle de Jean Huss, de Luther et de Lamennais. On ne s'étonnera pas de la place qu'il occupe dans ce récit; elle est à peine proportionnée à celle qu'il tint au milieu des générations du douzième siècle, à la part trop souvent regrettable qu'il eut au développement de l'esprit et de la pensée.

Cette esquisse du mouvement intellectuel et philosophique durant la première période capétienne serait trop incomplète si nous passions sous silence quelques noms illustres, qui, même après ceux de Lanfranc, de saint Anselme de Cantorbéry, d'Abélard

« portée à cette tombe qu'on venait d'ouvrir, son mari, qui, bien des « jours avant elle, avait cessé de vivre, éleva les bras pour la recevoir, « et les ferma en la tenant embrassée. » D'Amboise et Duchesne donnent ce fait comme extrait d'une chronique de Tours, mais nous ne devons y voir, sans doute, qu'une touchante légende. Un récit tout semblable se trouve dans Grégoire de Tours. (*De Glor. Confess.*, c. XLII.)

et de saint Bernard, ont droit à l'attention des érudits et au souvenir de la postérité. Nous mentionnerons donc Anselme de Laon, qui enseignait à Paris vers la fin du onzième siècle; saint Ives, évêque de Chartres, qui, dans la célèbre abbaye du Bec, avait reçu les leçons de Lanfranc; Hugues, abbé de Flavigny, l'auteur de la célèbre Chronique de Verdun, l'une des sources les plus importantes où doivent puiser ceux qui écrivent l'histoire du onzième siècle : homme instruit et habile, il eut le tort de prendre parti pour l'antipape Guibert et d'encourir à ce sujet les justes censures de l'Église. Après lui nous citerons également Sigebert, moine de Gemblou, chroniqueur érudit et laborieux; Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui usa d'une pieuse charité envers Abélard, et fut en même temps l'infatigable antagoniste de l'hérésie; Pierre-Lombard, dit *le Maître des Sentences*, théologien scolastique, dont les livres ont fourni un inépuisable aliment aux disputes de l'école; Gilbert de la Porée, chancelier de l'école de Chartres, puis professeur à Paris, et dont la réputation s'était rapidement étendue dans la France entière : repris avec raison pour avoir enseigné des opinions erronées, il se soumit à l'autorité de l'Église; on a plusieurs fois remarqué que ses ouvrages, assez obscurs et qui se composent pour la plupart de gloses ou de commentaires, ne suffisent nullement de nos jours pour justifier la renommée dont il jouissait au temps d'Abélard. Nous avons déjà mentionné ailleurs, et à d'autres titres, Ordéric Vital, historien; Hildebert, évêque du Mans; Guibert de Nogent, chroniqueur utile, et l'abbé Suger, auteur

d'une *Vie de Louis le Gros*, et bien autrement célèbre par l'importance de son rôle politique.

La langue parlée dans les divers États de la France s'était considérablement modifiée depuis Charles le Chauve. Nous avons vu de quels éléments, celte, gaélique, latin, goth, germain, normand, et même arabe, altérés diversement les uns par les autres, elle se composait sous les deux premières races. Chaque couche de population qui avait recouvert la Gaule avait laissé dans le langage aussi bien que dans les mœurs du pays des traces de sa domination ou de son passage. De ce mélange de dialectes si peu semblables s'était formée à la longue, sans règles précises, une sorte de langue appelée romane, ou, par corruption, *roman*, et dont le nom seul témoigne que le latin en formait un élément très-considérable. Longtemps cet idiome fut réduit à l'état de patois populaire : les rois carlovingiens et leurs courtisans se piquaient de n'employer entre eux que la langue germanique; de leur côté, les évêques, les abbés et le clergé conservaient soigneusement l'usage du latin, seul employé, à très-peu d'exceptions près, dans les prières de l'Église catholique. Mais lorsqu'à la bataille de Fontenay la nationalité gallo-romaine eut prévalu sur celle des conquérants germains, le roman devint peu à peu plus familier, tant qu'enfin l'ancienne langue des Francs fut généralement abandonnée, et le latin spécialement consacré aux travaux de la science, comme aussi aux récitations liturgiques et aux usages du culte.

Dès le commencement du onzième siècle le roman

était devenu la seule langue nationale, et son incontestable supériorité sur tous les autres idiomes de l'Europe occidentale l'avait fait adopter dans les diverses cours voisines de la France. La conquête de l'Angleterre par les Normands en fit la langue officielle du peuple vaincu, et l'anglo-saxon suivit la condition obscure et humiliante de ceux qui le parlaient. Plus tard, cependant, par une réaction naturelle, ce dialecte opprimé reprit le dessus, et, après avoir été employé à la cour, dans les armées et dans les châteaux, le roman s'éteignit en Angleterre, ne laissant plus dans le dictionnaire de ce pays qu'un certain nombre de mots défigurés de jour en jour par l'accentuation ou l'orthographe (1).

(1) « ..... Le roman wallon, le français du Nord, ne différa nullement d'abord du roman méridional ; il est également héritier direct et universel de la langue latine. Mais nul monument de quelque étendue, nul poëme, nul chant, n'attestent le premier état du roman wallon, dans une époque contemporaine des plus anciennes poésies provençales. A l'exception des fameux serments de 842, on n'a pas, je crois, publié jusqu'à ce jour de texte wallon antérieur à l'an 1000. Sous cette époque reculée on ne trouve que des mots isolés de ce dialecte épars dans les chroniques latines, mais pas une phrase entière.

« Il est manifeste qu'un grand progrès, dont la trace n'a pas été retrouvée, s'était accompli (au douzième siècle) dans le *roman wallon*, et l'avait insensiblement conduit vers le type qui devait être national en France. Il est manifeste qu'à dater des serments de 842 une scission, une différence très-forte s'était marquée entre la langue romane du Midi et celle du Nord...

« ... Au septième et au huitième siècles, c'était en latin qu'on écrivait même les chansons. Dans la France du nord, quand Clotaire II remporta une grande victoire, cette victoire fut célébrée dans son armée par une chanson latine. Ces chansons étaient rimées à la vérité ; c'était le cachet moderne mis sur l'idiome antique. A Paris, qui était déjà la capitale du royaume du Nord, la prédication était également latine. On conçoit

En France cette langue eut de meilleures destinées ; à l'époque dont nous retraçons l'histoire, elle se divisa assez régulièrement en deux grands dialectes : le

qu'avec de pareilles habitudes, avec cette persistance de la langue latine appliquée à tous les actes de la vie civile, et employée même à l'expression des sentiments populaires, la langue usuelle ne devait être qu'un idiome rarement écrit, qui subissait un développement insensible.

« Une influence nouvelle vint agir sur toute la France centrale et septrionale. Les Normands débarquent ; leurs invasions se succèdent pendant cinquante ans ; ils s'établissent enfin et s'emparent d'une des plus riches provinces de France, et y fondent un État nouveau. On vit alors se reproduire ce qui avait marqué la première conquête allemande : les vainqueurs adoptèrent la langue des vaincus ; mais ils y mirent quelque empreinte de la leur et de leur génie national. Dès le commencement du onzième siècle, la Normandie paraît, non pas poétique comme la Provence, mais docte et lettrée pour le temps. Il y avait des écoles nombreuses où l'on enseignait le latin et la langue vulgaire, le *roman*, que l'on appelait aussi le *normand*. Ce soin des étrangers pour l'apprendre dut le perfectionner. Les princes de race danoise qui régnaient en Normandie avaient un esprit singulièrement politique. On voit Rollon et ses descendants, aussitôt qu'ils sont établis dans la Normandie, éloigner d'eux les sujets danois, les renvoyer sur les bords de la mer, en faire des garnisons pour maintenir le pays vaincu, et vivre eux-mêmes au milieu de leurs nouveaux sujets, dont ils prennent la religion, la langue et les mœurs. Cette influence fut si rapide qu'à Rouen, capitale des nouveaux conquérants, on ne parlait que la langue romane. Le successeur de Rollon, Guillaume Ier, voulant que son fils n'ignorât point la langue danoise, fut obligé, ainsi qu'il le dit, de l'envoyer à Bayeux, poste avancé où abordaient souvent de nouvelles recrues d'hommes du Nord, tant l'intérieur même du pays était demeuré tout *roman* et tout français.

« ... Une influence glorieuse fut dès lors réservée à ce dialecte. Si les Normands l'avaient tout à la fois appris et modifié, bientôt ils le portèrent en Italie, en Angleterre, en Grèce. Plus tard, cette même langue fut parlée dans les *assises* de Jérusalem. Guillaume, maître de l'Angleterre, eut la politique des Romains : il imposa la langue franco-normande à ses gens d'affaires et à ses tribunaux. De même qu'il établit la loi du couvre-feu, il établit la loi du français. Le français devint pour

roman provençal et le roman wallon, l'un parlé au midi, l'autre dans le Nord. Les traditions du latin avaient été inégalement conservées dans les provinces de l'ancienne Gaule. Comme cette langue était arrivée à un degré de perfection assez avancé, chaque nom, selon qu'il en était fait emploi, avait une désinence différente (1); ces diverses terminaisons, auxquelles étaient soumis, par leur rapports grammaticaux, l'adjectif et le participe, permettaient d'indiquer, sans le secours des circonlocutions ou des articles, le rôle que les substantifs avaient dans le discours. Mais les langues des barbares ne s'étaient point pliées à cet ingénieux mécanisme; par l'effet de l'ignorance, la population s'était contentée de choisir, selon sa propre accentuation, une seule désinence, se bornant à peine à distinguer le singulier du pluriel; le verbe avait été réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire à l'usage presque exclusif de l'infinitif. Le résultat de cette façon de procéder fut la création d'une langue informe, pauvre, et qui, tout en gardant les mêmes radicaux, changeait de terminaisons selon le caprice ou les origines des tribus ou des peuplades éparses sur le sol de la France.

Cependant cette langue, si pauvre à son berceau, s'enrichit insensiblement. Les mœurs et la courtoisie chevaleresques réagirent sur elle. Les principales cours de France devinrent des foyers de belles manières et

ainsi dire le latin de l'Angleterre, la langue savante qu'il fallait étudier pour toutes les transactions civiles... » (M. Villemain.)

(1) C'est ce qu'en terme de grammaire on appelle *cas*; tels sont le nominatif, le datif, l'accusatif, etc.

de poésie, et les esprits, en s'épurant, donnèrent au langage les formes obséquieuses que la compagnie qui peuplait les châteaux avait adoptées pour elles. Comme dans chaque famille un homme au moins parlait la langue latine pour les besoins des prières communes, ce fut naturellement sur le latin qu'on modela le roman; la grammaire latine servit de base à la langue nouvelle, et celle-ci, qui tenait son génie des traditions celtiques et teutoniques, emprunta au latin une partie de ses règles ou de ses principes. Les terminaisons toujours différentes, comme je l'ai remarqué plus haut, fixèrent seul la ligne de démarcation entre le roman du Nord, ou wallon, et le roman du Midi, ou provençal (1).

Le wallon (welche) participait de la prononciation dure et sourde des Allemands et des Belges; il était parlé à Paris, capitale du royaume, et dans les cours célèbres de Normandie, de Bourgogne, de Champagne et de Flandre, et particulièrement en Picardie. Le provençal, gracieux et sonore comme tous les langues du sud, était en honneur dans les cours d'Arles, de Vienne, de Bordeaux, de Poitiers, de Limoges, de Toulouse et de Barcelone. Ils suivirent la condition des peuples chez lesquels ils étaient en usage. La suprématie politique appartenant aux Français du nord

(1) Deux autres branches du roman parvinrent également en Europe à l'état de langues régulières : ce furent le roman *castillan*, où l'accent et l'idiome wisigoth s'allièrent au latin et donnèrent naissance à l'espagnol moderne; et le roman *italien* (se subdivisant en quatorze dialectes, dont les plus célèbres étaient le toscan et le sicilien), qui, plus que tout autre, en s'alliant à l'ostrogoth et en subissant l'invasion tudesque, garda le génie, les inversions et les radicaux du latin.

de la Loire, leur idiome, quoique moins harmonieux et moins pittoresque, prévalut sur celui des Aquitains et des Provençaux. Cette préférence suffit dès lors pour le constituer à l'état de langue nationale, de langue française proprement dite, et à reléguer le roman méridional au rang de patois, sans tenir compte d'ailleurs de son incontestable supériorité musicale (1). Mais si le provençal fut réduit à cette condition secondaire, il prit sa revanche en servant d'organe gracieux et facile à cette littérature du Midi qui, plus tard, occupera une place si remarquable dans l'histoire de l'intelligence française et de l'esprit humain. Ce n'est point encore ici le lieu d'en indiquer les premiers développements.

La poésie suivait les destinées de la langue, et, dès le onzième siècle, elle commençait à se dégager de la forme latine, à servir d'auxiliaire à l'idiome national. L'hymne composée en latin était encore, il est vrai, la manifestation la plus accoutumée du génie versificateur, et la tendance à la rime, déjà remarquée même chez saint Ambroise, allait toujours s'accusant plus nettement, soit dans la poésie sacrée, soit dans les poëmes profanes. Ce qui n'était d'abord qu'une fantaisie de l'oreille était, à la longue, devenu une règle impérieuse, et, dès le temps de l'évêque Hildebert et

(1) Si le provençal, qui n'a que des sons pleins, eût prévalu, il aurait donné au français l'éclat de l'espagnol et de l'italien ; mais le midi de la France, toujours sans capitale et sans roi, ne put soutenir la concurrence du nord, et l'influence du patois wallon s'accrut avec celle de la couronne. C'est donc le génie clair et méthodique de cet idiome et sa prononciation sourde qui dominent aujourd'hui dans la langue française.

d'Odilon de Clugny, la rime se montrait à la fin de tous les vers, tantôt parfaitement consonnante, tantôt indiquée par une assonance, tantôt continue, tantôt alternative; déjà même elle envahissait la prose et gâtait toutes les périodes par une affectation puérile ou de mauvais goût qui séduisait alors les esprits. Vers le même temps, disons-nous, apparaissait la poésie romane, mêlée à la poésie latine, et on les voyait employées simultanément dans l'un des plus anciens *mystères* dramatiques, dans le drame des *vierges sages et des vierges folles*, dont on fait remonter l'origine jusqu'au onzième siècle. L'imitation et les souvenirs de la littérature profane tenaient toujours une grande place dans les compositions latines ou romanes de cette époque; mais déjà on sentait le génie chrétien apparaître au milieu des fleurs desséchées empruntées au paganisme. Voici dans quels termes Hildebert du Mans faisait parler Rome catholique : « Mes murailles et les palais de mes dieux sont tombés; mon peuple est devenu esclave, et mes chevaliers ont dégénéré. A peine sais-je que j'ai été; à peine Rome se souvient-elle de Rome; à peine ma chute me permet-elle de conserver la mémoire de moi-même. Mais cette ruine m'est plus douce que mon triomphe; pauvre, je suis plus grande que lorsque j'étais riche; couchée, plus haute que lorsque j'étais debout; l'étendard de la croix m'a plus donné que les aigles, Pierre que César, un peuple sans armes que mes chefs belliqueux. Quand j'étais debout, j'ai subjugué le monde; vaincue, je triomphe de l'enfer. Debout, je gouvernais les corps; brisée et gisante, j'ai l'empire des âmes. Les cités de

la terre formaient mon royaume, et maintenant mon royaume c'est le ciel (1)! » Quelque altéré que soit, par le mélange des mots germaniques, le latin du onzième siècle, c'est encore là de la vraie et de la haute poésie. Vers le même temps (1080) on traduisait en langue romane le *Livre des Rois,* mais ce remarquable monument de nos origines littéraires n'était pas le premier essai tenté dans la langue vulgaire et en dehors des entraves du latin. Déjà les *jongleurs*, espèce de bardes mendiants, racontaient et popularisaient, à l'aide de l'idiome roman, les légendes et les aventures destinées à récréer les bourgeois et même les châtelains. Nous avons vu, en parlant de la bataille d'Hastings, que le jongleur *Taillefer* s'était avancé entre les deux armées, brandissant sa lance et chantant la chanson « de Roland et des guerriers qui moururent à Roncevaux (2), » et nous devons croire que ce poëme

(1) Trad. de M. Ampère.

(2) Citons ici, à l'exemple des autres historiens, ce passage du *Roman de Rou*, attribué à Robert Wace, et qui est un monument important de la langue nationale, au douzième siècle :

Taillefer, ki mult bien cantout,
Sor un cheval ki tost alout,
Devant li dus alout cantant
De Karlemaine et de Rollant,
Et d'Olivier et des valsals,
Ki morurent à Renschevals (*)
Quant ils orent chevalchié tant
K'as Engleis vinrent aprismant (**).
Sires, dit Taillefer, merci,
Je vous ai lungement servi;
Tut mon service me debvez;
Hui (***), se vos plait, me le rendez.

(*) Roncevaux.
(**) Approchant.
(***) Aujourd'hui (*au jour de hui*).

(qui peut-être n'est point venu jusqu'à nous sans altération du texte primitif) était alors, et depuis longtemps, un hymne à l'usage des guerriers de la Gaule. Est-il besoin de dire que ces jongleurs guerriers que nous voyons figurer dans nos armées servaient en quelque sorte de transition entre les *ovates* de l'ère païenne et les trouvères, ménestrels et troubadours, si nombreux au moyen âge, et dont, au douzième siècle, commençait déjà la célébrité. En attendant leurs ballades, leurs élégies, leurs chants d'amour, trop souvent consacrés à amollir les âmes et à faire appel aux sens, nos ancêtres étaient en possession d'une vraie poésie nationale, de celle qui précède toutes les autres, et qui est l'hymne des batailles destiné à perpétuer la mémoire des braves et à susciter des imitateurs aux héros : on l'appelait la *chanson de geste*.

Un monument d'une haute importance pour l'histoire littéraire de cette période est la fameuse *Chronique de Saint-Denis,* que nous avons plusieurs fois

Por fut guerre dun (*) vous requier,
E si vos voil forment préier :
Otréiez moi, ke jo my faille,
Li premier colp de la bataille.
E li dus répond : Je l'otrei.
E Taillefer pointe à desrei (**),
Devant soy li altrer se mist;
On Engleiz feri, si l'occist;
De soz le pis (***), parmi la pance,
Li fit passer ultre la lance;
A terre estendu l'abbati,
Poiz trait l'espée, altre féri,
Poiz a crié : Venez, venez;
Ke faites vos? Férez, férez.

(*) Récompense (*don de guerre*).
(**) Pique au galop.
(***) La poitrine.

citée et qu'on désigne également sous le nom de *Grandes Chroniques*. C'est une compilation embrassant les annales de la monarchie française depuis Clovis, et dont les auteurs tantôt résument, tantôt traduisent, dans la langue du douzième siècle, les anciennes chroniques latines, trop souvent appelées histoires, que les moines copiaient dans le silence des cloîtres et qui seules servent de base aux annales de notre pays. Par malheur, les pieux auteurs de cette compilation, qui, dit-on, se mirent à l'œuvre sous les yeux et par l'ordre de Suger, se confièrent de préférence à l'autorité et au texte d'Aimoin, auteur moins ancien que Grégoire de Tours et qui a trop souvent fait preuve d'ignorance ou de crédulité. Les *Grandes Chroniques*, en donnant une place à la légende des faux Turpin, associèrent le roman et la légende à l'histoire réelle, et toutefois elles conservèrent ainsi à la postérité une œuvre d'imagination qui n'est pas dénuée de charme, et que l'Arioste a rendu pour toujours célèbre en affectant de la prendre au sérieux. Ajoutons qu'au point de vue purement historique la chronique de Turpin, si elle doit être rejetée quant à la réalité des faits, peut toujours être mise à profit par celui qui cherche à se rendre compte des mœurs, des coutumes, des traditions naïves de l'époque carlovingienne. Sous ce rapport, cette légende vient à l'appui des textes incomplets de l'histoire; elle nous initie à ces préoccupations populaires qui, au seul nom de Mahomet et des Sarrasins, remplissaient d'effroi les générations chrétiennes; elles nous montrent enfin la chevalerie dans ses premiers développements et dans son germe.

Et puisque nous avons prononcé le nom de cette institution justement fameuse, nous croyons que le moment est venu d'entrer ici dans quelques détails. La chevalerie a donné lieu, de nos jours, à de nombreux commentaires et à de vastes recherches ; mais, malgré ces études, le mystère de son origine, de son but et de ses travaux, n'a jamais été suffisamment éclairci. Cela tient à ce que la chevalerie n'a été longtemps connue que par les romans, les légendes et les fabliaux du moyen âge, et que, lorsque les historiens en ont enfin parlé, non-seulement elle avait subi des modifications qui la dénaturaient entièrement, mais encore ces écrivains ne se sont pas donné le souci de nous expliquer d'une manière claire une chose que tous leurs contemporains croyaient comprendre. De cette lacune historique naissent des doutes considérables qui portent sur l'essence même de l'institution ; il est presque impossible de distinguer aujourd'hui le vrai du faux, le point où s'arrête l'imagination du romancier de celui où commence la tradition sérieuse.

La chevalerie nous apparaît au douzième siècle comme un fait accompli dont l'origine demeure incertaine, dont l'existence seule est incontestable. C'est une organisation résultant moins de règles précises que d'un ensemble de sentiments d'une moralité particulière et d'actions guerrières ou généreuses ; c'est, en quelque sorte, moins le caractère sacré, un sacerdoce militaire, qui a son noviciat, ses degrés d'initiation, son costume spécial, et je ne sais quelle sainteté de convention humaine qui s'appelle honneur ; c'est un *ordre* dans lequel on est admis après diverses cé-

rémonies, dont on ne peut être exclu que par la mort civile, et qu'on a puissance de conférer à d'autres.

Au moyen âge le malheur des temps avait fait reconnaître la faiblesse de l'homme isolé ; tous les éléments de la société tendaient donc à se réunir pour mettre la force de chaque individu au service de la communauté, et en retour celle de la communauté au service de chacun de ses membres. De là, pour les classes ouvrières, la cause des corporations d'artisans, qui se formaient par métier, profession et genre de commerce, dans un but de charité ou de défense réciproque ; de là les communes, pour la bourgeoisie ; de là également, pour les hommes plus éminents, une association plus épurée, plus intellectuelle, plus noble, et qui était appelée chevalerie, soit que cette institution fût récente, soit encore qu'elle se rattachât à des faits sociaux d'une origine plus ancienne, opinion qui me semble fondée.

Le but avoué de la chevalerie était de servir de tutelle aux opprimés, aux veuves et aux orphelins, et, avant toute chose, de défense et d'appui aux femmes. Le chevalier, armé de pied en cap, suivi de son écuyer (1), seul ou réuni à d'autres, se présentait par-

(1) Les écuyers, d'origine noble comme les chevaliers, avaient d'abord été *varlets* et *pages*, et, à ce double litre, préparés dès l'enfance aux travaux et aux devoirs de la chevalerie. Il y avait des écuyers de plusieurs classes, selon les emplois auxquels ils étaient appliqués. Le plus honorable de tous ces emplois était celui d'écuyer du corps, aussi appelé pour cette raison écuyer d'honneur.

Dans ce nouvel état d'écuyer, où l'on parvenait d'ordinaire à l'âge de quatorze ans, les jeunes élèves, approchant de plus près de la personne de leurs seigneurs ou de leurs dames, admis avec plus de confiance ou

tout comme le redresseur des torts et le champion des faibles. La lance à la main et l'écu au bras, il provoquait l'oppresseur à un combat singulier, et sa victoire

de familiarité dans leurs entretiens et leurs assemblées, pouvaient encore mieux profiter des modèles sur lesquels ils devaient se former. Ils apportaient plus d'application à les étudier, à cultiver l'affection de leurs maîtres, à chercher les moyens de plaire aux nobles étrangers et aux autres personnes dont était composée la cour qu'ils servaient, à faire ce qu'on appelait proprement les honneurs aux chevaliers et écuyers de tous les pays qui la venaient visiter; enfin ils redoublaient leurs efforts pour paraître avec tous les avantages que peuvent donner les grâces de la personne, l'accueil prévenant, la politesse du langage, la modestie, la sagesse et la retenue dans les conversations, accompagnées d'une liberté noble et aisée pour s'exprimer lorsqu'il en était besoin. Le jeune écuyer apprenait longtemps dans le silence cet art de bien parler, lorsque, en qualité d'écuyer tranchant, il était debout, dans les repas et dans les festins, occupé à couper les viandes avec la propreté, l'adresse et l'élégance convenables, à les faire distribuer aux nobles convives dont il était environné. D'autres écuyers avaient le soin de préparer la table, de donner à laver. Ils apportaient les mets de chaque service, veillaient à la paneterie et à l'échansonnerie; ils avaient une attention continuelle, afin que rien ne manquât aux assistants. Ils donnaient encore à laver aux convives après le repas, relevaient les tables, et enfin disposaient tout ce qui était nécessaire pour l'assemblée qui suivait et pour tous les autres amusements, auxquels ils prenaient part eux-mêmes avec les demoiselles de la suite des dames de haut état. Puis ils servaient les épices ou dragées et confitures, le clairet, le piment, l'hypocras et les autres boissons qui terminaient toujours les festins, et que l'on prenait encore en se mettant au lit; c'est ce qu'on appelait le vin du coucher. Les écuyers accompagnaient les étrangers dans les chambres qui leur avaient été destinées, et qu'ils avaient fait préparer eux-mêmes.

Des chevaux de bataille, c'est-à-dire des chevaux d'une taille élevée, étaient, dans le cours d'une route, menés par des écuyers qui les tenaient à leur droite, d'où on les a nommés *destriers;* ils les donnaient à leur maître lorsque l'ennemi paraissait ou que le danger semblait l'appeler au combat; c'était ce que l'on appelait *monter sur ses grands chevaux*, expression que nous avons conservée, aussi bien que celle de *haut la main*, venue de la contenance fière avec laquelle un écuyer, accompa-

délivrait le malheureux. Ses principaux devoirs étaient la loyauté, le dévouement aux dames, la fidélité à la parole jurée, la protection accordée aux voyageurs, la courtoisie, le courage, et ordinairement l'accomplissement de certains préceptes religieux, tels que l'assistance à la messe suivie d'offrande, l'abstinence et le jeûne du vendredi. Chaque chevalier devait choisir une châtelaine, femme noble ou damoiselle, qu'il nommait *dame de ses pensées,* dont il prenait les couleurs, dont il subissait le joug, les mépris ou les caprices, qu'il invoquait au moment du combat, à l'instant des dangers et de la mort, et à laquelle il rapportait toute la gloire de ses faits d'armes ou de ses triomphes. On ne peut se figurer à quelle exagération les chevaliers portaient ce sentiment de respect et de fidélité envers ces souveraines, quelquefois très-imaginaires, de leur existence; ils allaient souvent jusqu'aux plus extrêmes limites du délire ou de la folie. L'un d'eux, qui se croyait des torts envers sa dame, se fait arracher un ongle, par pénitence; un autre (1) se coupe un doigt et l'envoie à sa dame, comme

gnant le maître, en portait le heaume élevé sur le pommeau de la selle. Ce heaume, aussi bien que les autres parties de son armure offensive et défensive, lui était remis par les différents écuyers qui en étaient dépositaires, et tous avaient un égal empressement à l'armer. Ils apprenaient eux-mêmes à s'armer un jour avec toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de leurs personnes. C'était un art qui demandait beaucoup d'adresse et d'habileté, que celui de rassembler et d'affermir les jointures d'une cuirasse et des autres pièces de l'armure, d'asseoir et de lacer exactement un heaume sur la tête et de clouer et river soigneusement la visière, etc. (*Hist. de la Chevalerie.* M. Roy.)

(1) Ulric de Lichtenstein.

preuve de ce qu'il veut souffrir pour elle; le même parcourt le monde habillé en femme, portant le nom de dame Vénus et contraignant les chevaliers qu'il rencontre sur sa route à briser avec lui des lances. Beaucoup se vouaient à la *chevalerie errante* et se répandaient dans tous les pays, cherchant, pour l'honneur de leur dame, des combats et des luttes guerrières; d'autres souffraient jusqu'à la mort la faim, la soif, le froid, les intempéries des saisons, en exécution de vœux faits à une *demoiselle ;* d'autres enfin, non moins insensés, abandonnaient par un motif semblable le séjour des villes et des châteaux, et passaient leur vie dans les antres des bois et dans le creux des montagnes les plus désertes.

Un chevalier devait combattre à armes égales; il ne pouvait s'abstenir de la lutte que lorsqu'il avait affaire à plus de trois ennemis. Si, pendant l'action, son adversaire perdait certains avantages, laissait tomber sa lance, se trouvait désarçonné, ou, par excès de fatigue, demandait un moment de repos, le chevalier devait lui permettre de reprendre ses armes ou l'équilibre, ou lui accordait une trêve. Pendant cette suspension, les deux ennemis prenaient place sous un arbre, aux bords d'une fontaine, à l'écart de la mêlée, et on aurait dit deux frères, à voir leur union et leurs politesses mutuelles. Un moment après ils se battaient avec acharnement, corps à corps, et jusqu'au dernier souffle. Quelquefois, cependant, l'un des deux tombait atteint d'une grave blessure; et alors son rival lui prodiguait des soins et le remettait à ses écuyers avec une sollicitude toute paternelle.

Des chevaliers étaient-ils faits prisonniers de guerre : esclaves de leur parole, ils se rendaient d'eux-mêmes en captivité, et l'on ne songeait point à s'assurer autrement de leurs personnes. Quand les occasions de combat à outrance leur manquaient, ils faisaient diversion à leur humeur belliqueuse par des fêtes appelées tournois. C'étaient des batailles simulées, où l'on ne pouvait se servir que d'armes émoussées. Les chevaliers de toutes les nations s'y rendaient, et rien de plus ordinaire que d'y voir combattre, sans haine et sans colère, dans le seul but de plaire aux dames ou de multiplier les prouesses, des guerriers qui, le lendemain, devaient se trouver sur un champ de bataille plus sérieux et chercher à s'arracher la vie. Celui des chevaliers convoqués au tournoi qui demeurait seul debout après avoir renversé les autres combattants, ou qui ne trouvait personne qui osât lui disputer l'honneur de la journée, était proclamé vainqueur. On le conduisait alors vers la reine du tournoi, appelée la dame de beauté, qui lui décernait le prix : c'était tantôt une arme, tantôt une écharpe, quelquefois un ruban, un gant, une couronne. Le soir, le même banquet réunissait vainqueurs et vaincus, et tous, rangés autour d'une énorme table, dans les salles basses ou dans les galeries ornées de trophées de quelque château, prenaient part à de copieux repas, dont le paon, le héron, le sanglier, le bœuf, et les vins d'Espagne ou d'Italie, formaient la base essentielle. La reine du tournoi et le seigneur châtelain présidaient au banquet; et souvent des bardes, dans le Nord, et des troubadours,

dans les régions du Midi, charmaient le festin en chantant les exploits des héros morts ou la beauté des dames vivantes.

La vie du chevalier était soumise à des règles qui en déterminaient chaque phase. Celui qui voulait entrer dans l'ordre se préparait dès l'enfance à sa condition future. Il commençait par le grade inférieur de page. Le page, après avoir passé par les fonctions de damoiseau et de varlet, parvenait au rang d'écuyer. Il portait devant le chevalier les différentes pièces de l'armure, les gantelets, le heaume, le bouclier; il l'aidait en outre à se revêtir de ses armes. Arrivé au grade de bachelier ou *bas chevalier,* il accompagnait le chevalier dans les combats. Chacune de ces gradations était accompagnée de cérémonies particulières, qui acquéraient un haut degré de solennité lorsqu'il s'agissait d'élever l'un des aspirants à la dignité de chevalier. On se préparait à cet honneur par le jeûne et la prière. Quand arrivait la dernière nuit, le récipiendaire ne se couchait point, mais demeurait soit dans l'église, soit aux portes des chapelles, debout et en tenue de guerre : c'est ce qu'on appelait la *veille aux armes*. Le jour de la réception, tous les chevaliers de la contrée, et avec eux les parents et les amis du novice, le conduisaient à l'église, vêtu de blanc, son bouclier pendu au cou. Les dames et les damoiselles présentes à la cérémonie agrafaient ses éperons, sa cuirasse et les autres pièces de son armure. Le plus ancien des chevaliers s'approchait alors et complétait l'investiture en donnant au récipiendaire une épée et la *colée* ou acco-

lade (1), et l'embrassait en disant : « *De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis* (ou tout autre saint), *je te fais chevalier* (2). » L'écuyer amenait alors le palefroi

(1) Dans l'origine, c'était un léger soufflet ; mais, lorsque l'honneur espagnol devint à la mode, on remplaça ce soufflet symbolique, devenu humiliant, par un coup de plat d'épée.

(2) Voici quelques détails plus complets sur la *réception* des chevaliers et sur les devoirs qu'ils avaient à remplir. Au moment où le récipiendaire s'agenouillait : « A quel dessein, lui disait le seigneur chargé de lui « conférer l'ordre, à quel dessein voulez-vous être chevalier ? Si c'est « pour être riche, pour vous reposer et être honoré sans faire honneur à « la chevalerie, vous en êtes indigne, et seriez à l'ordre de chevalerie que « vous recevriez ce que le clerc simoniaque est à la prélature. » Et sur la réponse du jeune homme qui promettait de se bien acquitter des devoirs de chevalier, le seigneur lui accordait sa demande.

« Alors s'approchaient des chevaliers, et quelquefois des dames, pour revêtir le récipiendaire de tout son nouvel équipement ; on lui mettait : 1° les éperons, 2° le haubert ou la cotte de mailles, 3° la cuirasse, 4° les brassards et les gantelets, 5° enfin on lui ceignait l'épée.

« Il était alors *adoubé*, c'est-à-dire adopté, selon du Cange. Le seigneur se levait, allait à lui et lui donnait l'*accolade* ou *accolée*, ou *colée*, trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur la nuque, et quelquefois un coup de paume de la main sur la joue, en disant : « Au nom « de Dieu, de saint Michel et de saint George, je te fais chevalier. » Et il ajoutait quelquefois : « Sois preux, hardi et loyal. »

« Le jeune homme ainsi armé chevalier, on lui apportait son casque, on lui amenait un cheval ; il sautait dessus, ordinairement sans le secours des étriers, et caracolait en brandissant sa lance, et faisait flamboyer son épée. Il sortait enfin de l'église, et allait caracoler sur la place, au pied du château, devant le peuple avide de prendre part au spectacle.

« Ces cérémonies achevées, les récipiendaires juraient :

« 1° De craindre, révérer et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi de toutes leurs forces, et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer jamais au christianisme ;

« 2° De servir leur prince souverain fidèlement, et de combattre pour lui et la patrie très-valeureusement ;

« 3° De soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves, des or-

ou cheval de bataille, et le nouveau chevalier s'élançait en selle, brandissait une lance et décrivait plusieurs cercles en faisant flamboyer son épée. Autant ces so-

phelins et des demoiselles, en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la nécessité le requerrait, pourvu que ce ne fût contre leur honneur propre, ou contre leur roi ou prince naturel;

« 4° Qu'ils n'offenseraient jamais aucune personne malicieusement, ni n'usurperaient le bien d'autrui, mais plutôt qu'ils combattraient contre ceux qui le feraient;

« 5° Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit ne les obligeraient à faire aucune action, mais la seule gloire et vertu;

« 6° Qu'ils combattraient pour le bien et pour le profit de la chose publique;

« 7° Qu'ils tiendraient et obéiraient aux ordres de leurs généraux et capitaines qui auraient droit de leur commander;

« 8° Qu'ils garderaient l'honneur, le rang et l'ordre de leurs compagnons, et qu'ils n'empiéteraient rien par orgueil, ni par force, sur aucun d'iceux;

« 9° Qu'ils ne combattraient jamais accompagnés contre un seul, et qu'ils fuiraient toutes fraudes et supercheries;

« 10° Qu'ils ne porteraient qu'une épée, à moins qu'ils ne fussent obligés de combattre contre deux ou plusieurs;

« 11° Que, dans un tournoi ou autre combat *à plaisance*, ils ne se serviraient jamais de la pointe de leur épée;

« 12° Qu'étant pris en un tournoi prisonniers ils seraient obligés, par leur foi, par leur honneur, d'exécuter de point en point les conditions de l'*emprise*, outre qu'ils seraient obligés de rendre aux vainqueurs leurs armes et leurs chevaux, s'ils les voulaient avoir, et ne pourraient combattre en guerre ni ailleurs sans leur congé;

« 13° Qu'ils garderaient la foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à leurs compagnons, soutenant leur honneur et profit entièrement en leur absence;

« 14° Qu'ils s'aimeraient et s'honoreraient les uns les autres et se porteraient aide et secours toutes les fois que l'occasion s'en présenterait;

« 15° Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure étrange, ils ne quitteraient jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit;

« 16° Qu'en la poursuite de leur queste ou aventure ils n'éviteraient

lennités étaient honorables et enviées, autant la dégradation de tout chevalier félon ou traître était accompagnée de cérémonies infamantes. Le coupable était conduit sur un échafaud, où les bourreaux bri-

point les mauvais et périlleux passages, ni ne se détourneraient du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissants, ou des monstres, bêtes sauvages, ou autre empêchement que le corps et le courage d'un seul homme peuvent mener à chef;

« 17° Qu'ils ne prendraient jamais aucun gage ni pension d'un prince étranger;

« 18° Que, commandant des troupes de gendarmerie, ils vivraient avec le plus d'ordre et de discipline qu'il leur serait possible, et notamment en leur propre pays, où ils ne souffriraient jamais aucun dommage ni violence être faits;

« 19° Que, s'ils étaient obligés à conduire une dame ou damoiselle, ils la serviraient, la protégeraient et la sauveraient de tout danger et de toute offense, ou ils mourraient à la peine;

« 20° Qu'ils ne feraient jamais violence à dames ou à damoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par armes, sans leur volonté et consentement;

« 21° Qu'étant recherchés de combat pareil ils ne le refuseraient point, sans plaie, maladie ou autre empêchement raisonnable;

« 22° Qu'ayant entrepris de mettre à chef une emprise ils y vaqueraient an et jour, s'ils n'en étaient rappelés pour le service du roi et de leur patrie;

« 23° Que, s'ils faisaient un vœu pour acquérir quelque honneur, ils ne s'en retireraient point qu'ils ne l'eussent accompli, ou l'équivalent;

« 24° Qu'ils seraient fidèles observateurs de leur parole et de leur foi donnée, et qu'étant pris prisonniers en bonne guerre ils payeraient exactement la rançon promise, ou se mettraient en prison au jour et temps convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés infâmes et parjures;

« 25° Que, retournés à la cour de leur souverain, ils rendraient un véritable compte de leurs aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à leur désavantage, au roi et au greffier de l'ordre, sous peine d'être privés de l'ordre de la chevalerie;

« 26° Que sur toutes choses ils seraient fidèles, courtois, humbles, et

saient et foulaient aux pieds ses armes. Son écu noirci était attaché à la queue d'une jument et traîné dans la boue. On versait de l'eau chaude sur sa tête, comme pour effacer le caractère de l'accolade, et, après l'avoir traîné par une corde au bas de l'échafaud, on l'emportait sur une civière, couvert d'un drap mor-

ne failliraient à leur parole, pour mal ou perte qui leur en pût advenir (*).»

La poésie imposait aussi ses conditions. Elles sont résumées dans une ancienne ballade d'Eustache Deschamps, citée par Sainte-Palaye.

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Devotement en oraison veillier,
Pechié fuir, orgueil et villenie.
L'Église devez deffendre
La vefve, aussi l'orphelin entreprendre;
Estre hardis et le peuple garder;
Prodoms, loyaulx, sans rien de l'autrui prendre:
Ainsi se doit chevalier gouverner.
Humble cuer ait; toudis (**) doit travailler
Et poursuir faitz de chevalerie;
Guerre loyal, estre grand voyagier,
Tournois suir (***) et jouster pour sa mie.
Il doit à tout honneur tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme repandre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doit tenir le mendre:
Ainsi se doit gouverner chevalier.
Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus touz garder sa seigneurie;
Largesse avoir, estre vrai justicier;
Des prodomes suir la compaignie,
Leur diz oïr et apprendre,
Et des vaillands les prouesses comprendre,
Afin qu'il puist les grands faitz achever,
Comme jadis fist le roi Alexandre:
Ainsi se doit chevalier gouverner (****).

(*) M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France.*

(**) Toujours.

(***) Suivre.

(****) *Poésies manuscrites d'Eustache Deschamps*, dans Sainte-Palaye, Mémoires sur la Chevalerie, t. I, p. 144.

tuaire, comme pour indiquer qu'il avait cessé de vivre de la vie de l'honneur.

Telle était la chevalerie aux jours de sa puissance. Les ténèbres dont cette période de notre histoire est encore enveloppée ne permettent guère de remonter à l'origine d'une si singulière institution. Ce n'est guère qu'à dater du onzième siècle qu'on la voit régulièrement organisée; mais il est vrai de reconnaître que des sentiments analogues s'étaient depuis longtemps manifestés chez d'autres peuples. A toutes les époques de transition durant lesquelles une société a passé de l'état barbare à l'état de civilisation naissante, les idées chevaleresques ont pris place en première ligne dans les esprits. La vengeance, la soif du gain, la brutalité des mœurs ont insensiblement disparu devant la clémence, la générosité et la courtoisie. Les sauvages égorgent leurs ennemis et les mangent; les barbares les réduisent à l'esclavage; les peuples civilisés ne les combattent que face à face, loyalement, et leur pardonnent après le combat. Les nations, à leurs premières origines, ont pour armes ordinaires le meurtre, l'assassinat et la perfidie; lorsqu'elles avancent en âge, elles adoptent le droit des gens et tiennent à honneur la fidélité et la franchise. Tous les peuples ont donc eu une sorte de chevalerie héroïque et militaire, non constituée en corps, mais résultant de certains sentiments et de certaines idées. Chez les anciens, Thésée, Hercule, Pirithoüs n'étaient que des chevaliers errants, qui parcouraient la terre pour la purger de monstres. Alexandre, qui s'en va conquérir le monde pour le seul plaisir de la gloire,

est un héros coulé dans le même moule, et la chevalerie l'accepte comme l'un de ses modèles. Chez les Arabes, en Perse, dans l'Inde, dans tout l'Orient, les sentiments chevaleresques se manifestent, sinon par une organisation régulière, au moins par la littérature, et même par certaines idées fortement empreintes dans toutes les nations barbares, telles que l'hospitalité et la foi au serment. Toutefois, c'est principalement dans la vieille Germanie que nous voyons apparaître, à toute époque, un ensemble de faits, de traditions ou de pensées (1) qui rappellent d'une manière évidente la chevalerie. Dans les monuments qui nous sont restés sur cet ancien peuple, on rencontre à chaque pas des ennemis généreux, des amis qui se combattent en s'aimant, des hommes fidèles à l'honneur.

Mais ce qui rattache davantage l'histoire de la chevalerie à celle des peuples de la Germanie, de ces vieux Teutons que nous avons vus se faire un point d'honneur de combattre à demi nus contre les Romains couverts de fer, c'est un sentiment qui se retrouve porté à un haut degré chez ces barbares et qui tenait à leur paganisme : nous le définirons assez clairement en l'appelant la religion de la femme.

Dans l'enfance de la société germanique, pendant que les guerriers, réduits à la plus affreuse existence, consumaient leurs forces à poursuivre les bêtes fauves ou à lutter contre les horreurs des climats septentrionaux, ils retrouvaient cependant au sein de leurs

(1) *Opprobrium, non damnum, barbarus horrens.* — Le barbare a horreur de l'opprobre, et non de la mort.

familles une sorte de repos et de bonheur : les soins prévenants de leurs épouses, de leurs jeunes filles ou de leurs mères, adoucissaient la misère de leur existence ; la femme, avec sa douceur, la délicatesse de son esprit, les charmes de ses traits, et en même temps par cet empire qu'elle exerce sur la société, apparaissait aux sauvages Teutons comme une divinité bienfaisante, comme un ange tutélaire. Cette exaltation de reconnaissance leur fit souvent regarder la femme comme un être d'une nature supérieure, digne d'un culte ou d'une adoration, et chargée d'une mission sublime sur la terre (1). Le christianisme régla ce

(1) Ce n'est pas seulement par la force du sentiment religieux que la femme grandit au moyen âge ; la constitution de la société à cette époque, la manière de vivre des seigneurs féodaux contribua beaucoup aussi à son émancipation. Renfermé dans son château fort, en compagnie de ses chiens et de ses faucons, n'ayant pour se désennuyer de ses longs loisirs que d'insipides poëmes en vingt ou trente mille vers, le seigneur féodal tomba nécessairement sous l'empire de sa femme. A cette époque, les femmes, généralement douées d'un esprit plus fin et plus délicat, qui s'était encore développé dans la solitude sous l'influence d'une piété mystique, l'emportaient de beaucoup pour l'intelligence sur les hommes, dont les occupations toutes matérielles laissaient l'âme engourdie et grossière. L'esprit des femmes a d'ordinaire moins d'étendue que celui de l'homme, mais plus de profondeur. Aussi, quand la vie publique est nulle, quand l'activité politique, littéraire et scientifique, est étouffée par l'isolement et la barbarie, quand l'homme ne sait plus que se bien nourrir et se bien battre, la femme, qui a toute sa science dans son cœur, et qui sait la conserver, cette science, en dépit des révolutions sociales, se trouve supérieure à l'homme. Celui-ci, qui, en perdant la science des choses extérieures, a perdu, comme Samson avec sa chevelure, toute sa force, respecte malgré lui la supériorité morale de celle qui cherche chaque jour à purifier et à élever son cœur et son âme.

Aussi, dans son respect et sa confiance pour son épouse, le seigneur féodal n'hésite pas, lorsqu'il va chercher la guerre et les aventures, à

sentiment, mais il restitua à la femme son caractère terrestre, et non-seulement il cessa d'en faire une sorte de déesse, mais encore il l'éloigna du gouver-

laisser son château à la garde de sa femme. Elle y reste maîtresse châtelaine, représentant son mari, chargée en son absence de la défense et de l'honneur du fief. Cette situation élevée et presque souveraine, au sein même de la vie domestique, a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, qu'elles n'avaient point deployés ailleurs, et a sans aucun doute contribué puissamment à l'amélioration générale de leur condition.

« Comme les dames, dit Châteaubriand, étaient les juges des actions et de la bravoure des chevaliers, elles exercèrent un empire absolu sur l'âme des guerriers; et je n'ai pas besoin de dire ce que cet ascendant du sexe le plus doux put donner de charme à l'héroïsme des preux et des paladins. L'Europe commença à sortir de la barbarie du moment où le plus faible commanda au plus fort, où l'amour de la gloire, où les plus nobles sentiments du cœur, les plus tendres affections de l'âme, tout ce qui constitue la force morale de la société, put triompher de toute autre force.

« Louis IX, prisonnier en Égypte, répond aux Sarrasins qu'il ne veut rien faire sans la reine Marguerite, *qui est sa dame*. Les Orientaux ne pouvaient comprendre une telle déférence, et c'est parce qu'ils ne comprenaient point cette délicatesse qu'ils sont restés si loin des peuples de l'Europe pour la noblesse des sentiments et l'élégance des mœurs et des manières. On avait vu dans l'antiquité des héros qui couraient le monde pour le délivrer des fléaux et des monstres; mais ces héros n'avaient pour mobile ni la religion qui élève l'âme, ni cette courtoisie qui adoucit les mœurs. Ils connaissaient l'amitié, témoin Thésée et Pirithoüs, Hercule et Lycus; mais ils ne connaissaient point la délicatesse de l'amour. Les poëtes anciens se plaisent à nous représenter les infortunes de quelques héroïnes délaissées par des guerriers; mais, dans leurs touchantes peintures, il n'échappe jamais à leur muse attendrie la moindre expression de blâme contre les héros qui faisaient ainsi couler les larmes de la beauté. Dans le moyen âge, et d'après les mœurs de la chevalerie, un guerrier qui aurait imité la conduite de Thésée envers Ariane, celle du fils d'Anchise envers Didon, n'eût pas manqué d'encourir le reproche de félonie.

« Une autre différence entre l'esprit de l'antiquité et les sentiments des modernes, c'est que, chez les anciens, l'amour passait pour amollir

nement des hommes (1) et des fonctions du sacerdoce. Plus tard, les traditions germaniques reparurent : malgré les sages efforts de l'Église, elles flattèrent les imaginations ardentes et séduisirent la portion la plus cultivée de la nation; les chants des poëtes, dans le Midi et dans le Nord, favorisèrent cette réaction en exaltant des âmes naturellement généreuses, mais passionnées et ouvertes à toutes sortes d'impressions bonnes ou mauvaises. Les dames de beauté qui fai-

le courage des héros, et qu'au temps de la chevalerie les femmes, qui étaient juges de la valeur, rappelaient sans cesse dans l'âme des guerriers l'enthousiasme de la vertu et l'amour de la gloire. On trouve dans Alain Chartier une conversation entre plusieurs dames, exprimant leurs sentiments sur la conduite de leurs chevaliers qui s'étaient trouvés à la bataille d'Azincourt. Un de ces chevaliers avait cherché son salut dans la fuite; et la dame de ses pensées s'écrie : *Selon la loi d'amour, je l'aurais mieux aimé mort que vif.* Dans la première croisade, Adèle, comtesse de Blois, écrivait à son mari, qui était parti pour l'Orient avec Godefroy de Bouillon : *Gardez-vous bien de mériter les reproches des braves.* »

(1) Les femmes paraissaient dans les actes publics, et les rois datent souvent leurs chartes du gouvernement de leurs femmes, aussi bien que du jour où ils ont pris eux-mêmes à Reims le sceptre et la main de justice. Dans les cours de justice elles siégent à l'égal de leurs maris. « Devant vous seront portés les procès, dit Louis le Jeune à Ermengarde, « comtesse de Narbonne; la coutume de notre royaume est plus douce « que celle des temps anciens; elle permet aux femmes de succéder et « d'administrer leur héritage. » En effet, au douzième siècle, elles obtiennent partout le droit d'hériter, de posséder des comtés, des duchés, des royaumes. Par leurs mariages elles portent des États dans des maisons étrangères; elles mêlent le monde et aident à déraciner du sol cette société féodale sans mouvement et sans vie. Viennent maintenant les législateurs, et ils n'auront plus à écrire dans leurs codes que ce que le christianisme a établi longtemps avant eux : *Il n'y aura qu'une même loi pour tous* (*). »

(*) *Essais sur la Philosophie du Christianisme*, par V. D., insérés dans le Catholique, t. I, p. 385 et suiv., 401 et suiv.

saient l'ornement de la société féodale, les nobles châtelaines qui donnaient l'hospitalité aux chevaliers, soignaient leurs blessures et distribuaient aux vainqueurs des écharpes et des couronnes, se présentèrent à l'esprit de ces guerriers avec cet entourage mystique, avec ces attributs surnaturels qui avaient amené les vieux Germains à diviniser la femme. Les chevaliers, que les lumières de la foi préservaient d'une si étrange erreur, ne créèrent pas moins pour leur usage une religion factice, purement imaginaire, dans laquelle Dieu avait la première place, la femme la seconde; de telle sorte que cette dernière était élevée par la pensée au-dessus de l'humanité. Ainsi, de la double alliance des mœurs et des vertus chrétiennes avec les traditions du paganisme germanique naquirent les sentiments chevaleresques, et nécessairement l'*ordre* même de la chevalerie. Le chevalier, par un mélange condamnable de religion et de galanterie, osa partager entre Dieu et la dame de ses pensées un amour dont Dieu seul doit être l'objet, une âme qui ne peut cependant servir deux maîtres. C'était par dévouement à la femme, et non à Dieu, que ces paladins du moyen âge souffraient mille tortures, mille dangers, et la mort même; c'était en invoquant leur dame qu'ils sortaient de ce monde pour comparaître devant leur Juge.

L'Église comprit son rôle; lorsque toutes les imaginations, égarées par une poésie molle et licencieuse ou par la lecture des fabliaux et des romans, se portaient vers la chevalerie et la regardaient comme une prêtrise, comme une institution sainte, l'Église entre-

prit de l'abolir ou de la circonscrire dans de justes limites; elle ne lui épargna ni les avertissements ni les anathèmes, et souvent, pour donner le change aux sentiments de l'humanité et au délire chevaleresque, elle entreprit de diriger cette exaltation vers un but honnête ou chrétien. De ces efforts de l'Église naquirent de célèbres ordres militaires, tels que les Hospitaliers, les Templiers, les chevaliers de Rhodes, et quelques autres qui, en faisant profession de vie religieuse, se vouèrent à la fois à combattre les infidèles et à soigner charitablement les croisés ou les pèlerins. Ces ordres servirent d'abord avec courage la cause catholique, mais leur fortune fut diverse; les uns s'éteignirent sans bruit, d'autres se séparèrent de la mère commune des chrétiens et n'ont laissé que des souvenirs plus odieux encore qu'honorables.

Il était de notre devoir d'insister un moment à ce sujet, et de suspendre le récit des faits royaux et militaires, toujours mis en évidence dans l'histoire, pour laisser apparaître les faits qui sont du domaine de l'intelligence, pour caractériser les mœurs, les institutions, la marche de l'esprit humain, sous le règne des premiers Capétiens, et surtout à l'époque où Louis le Gros fondait en quelque sorte la monarchie française et la France moderne. C'est un magnifique spectacle que celui d'un siècle dédaigneusement appelé barbare par des rhéteurs de salons, et qui enfantait la liberté des communes, la bourgeoisie, les croisades, les langues nationales, les littératures des peuples, la scolastique, la philosophie du moyen âge, la chevalerie, et, disons-le encore, l'indé-

pendance de l'Église et l'affranchissement de la papauté. Si l'on en excepte les Grégoire VII, les saint Bernard, les Suger, les Lanfranc, les saint Anselme, Abélard lui-même, et quelques autres dont les noms glorieux ont déjà été inscrits dans ce livre, les hommes étaient bien petits pour le grand travail qui s'accomplissait autour d'eux et par eux, pour le grand siècle durant lequel ils s'agitaient, avides de progrès et d'émancipation, sous la main de Dieu, qui gouvernait leurs aspirations et leurs actes, à la veille de l'avenir qui devait s'étonner du développement imprévu et simultané de tant d'idées et de tant de principes.

Nous avons mentionné la mort de Henri Beau-Clerc, roi d'Angleterre, et l'usurpation d'Étienne, comte de Boulogne et neveu de Henri. Mathilde, fille de ce dernier, et par lui désignée pour recueillir sa succession royale, ne pouvait laisser tranquillement mettre en oubli ses droits et son titre (1135). Louis le Gros, alors malade et valétudinaire, appuyait la royauté d'Étienne ; David, roi d'Écosse, avait pris parti pour *l'emperesse*. Tandis que Mathilde, à la tête de quelques troupes, entrait en Normandie pour ranger ce duché sous sa domination, Geoffroi Plantagenet, son mari, guerroyait au midi de la Sarthe et ne se déterminait que très-lentement à se mettre en marche dans la direction d'Alençon. Une guerre obscure, signalée par des incendies et des actes de brigandage, désola pendant quelque temps la Normandie et n'eut d'autre résultat que de soulever les paysans de cette province contre Geoffroi Plantagenet, l'auteur ou le complice de leurs misères. L'année suivante (1137),

le roi Étienne entra à son tour en Normandie avec une armée et prit possession de cette province, nonobstant la résistance de Geoffroi et de Mathilde, hors d'état l'un et l'autre de tenir longtemps en échec les barons anglo-normands rangés sous la bannière d'Étienne. Ce dernier, vassal du roi de France, en tant que duc de Normadie, fit hommage à ce titre à Louis le Gros, et cet acte de déférence cimenta la paix, encore chancelante, que les deux rois avaient naguère conclue. Vers le même temps Louis le Gros, déjà mourant, eut la consolation d'approuver et de ratifier un traité par suite duquel son fils, le jeune roi Louis, déjà associé à la couronne de France, épousa Aliénor ou Éléonore d'Aquitaine, fille aînée et héritière de Guillaume X, comte de Poitiers, le plus puissant des grands vassaux d'outre-Loire, le feudataire dont les domaines et les fiefs étaient plus étendus que le royaume de France. Le mariage se fit à Bordeaux, en présence de l'abbé Suger, et sembla promettre aux rois capétiens une fortune qui, ainsi que nous le verrons plus tard, leur échappa promptement et se retourna contre eux.

Tandis que la fille du duc d'Aquitaine apportait en dot à Louis le Jeune la Guienne, le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, et plusieurs autres provinces situées entre les Pyrénées et la Loire, le roi Louis le Gros achevait de s'éteindre et mourait enfin à l'âge de soixante ans (1er août 1137). Prince intelligent et infatigable, qui, s'il ne fut pas doué du génie qui fait les grands hommes, eut du moins l'honneur de comprendre quel était le rôle de la royauté, dans l'ordre

féodal, et la gloire de pressentir l'autorité, la force et le droit que le roi de France allait puiser dans son alliance avec le peuple. Bien que dépourvu de cette auréole dont sont parés les conquérants et les législateurs, son nom arrivera à la postérité entouré de reconnaissance et d'estime, juste récompense dont une large part doit remonter à l'abbé Suger, à ce conseiller illustre dont l'œuvre n'était point finie et allait recommencer sous un nouveau roi.

LOUIS VII, dit le Jeune.

(1137 — 1180.)

Le nouveau roi, comme son père, était un soldat batailleur et un chevalier intrépide, mais il manquait de jugement, de sagacité et d'intelligence; sous son règne, l'influence royale recula, et de grandes fautes politiques retardèrent l'œuvre de l'unité de la France. A son avénement au trône, il était âgé de dix-huit ans, et tout porte à croire que cette circonstance parut favorable à un mouvement d'émancipation populaire. Tandis que le jeune roi se rendait à Paris, en toute hâte, pour prendre possession du gouvernement, une insurrection éclata dans Orléans, et les bourgeois de cette ville tentèrent d'y établir la *commune*. Louis le Jeune, à l'exemple de Louis le Gros, voyait sans regret des agitations de cette nature lorsqu'elles se manifestaient dans les domaines de quelques grands vassaux, parce que c'était là un moyen d'affaiblir la puissance des rivaux de la couronne; mais il se souciait fort peu de favoriser l'affranchissement des villes qui relevaient directement du roi, et la ville d'Orléans fut sévèrement punie d'avoir osé revendiquer des franchises municipales. Le roi, disent les Grandes Chroniques, « apaisa l'orgueil et la forsennerie d'aucuns musards de la cité, qui, pour raison de la commune, faisoient semblant de soi rebeller et dresser

contre la couronne; mais moult y en eut de ceux qui cher le comparèrent (1), car il en fit mourir plusieurs et détruire de male mort, selon le fait qu'ils avoient desservi. » C'était dans ces termes dédaigneux que les historiens traitaient alors les prétentions de la bourgeoisie et les *conjurations* communales. Quoi qu'il en soit, après le supplice des principaux auteurs du soulèvement, Louis VII arriva à Paris et y fit reconnaître son autorité. Le reste du royaume était alors en paix, en tant du moins qu'il s'agissait des provinces formant le domaine direct du prince; car la guerre continuait entre Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et Étienne de Boulogne, roi d'Angleterre, pour la possession du duché de Normandie et la revendication des droits de *l'emperesse* Mathilde, fille de Henri Beau-Clerc et veuve de l'empereur Henri V. Pour le moment, les armées du roi d'Angleterre occupaient la Normandie et tenaient en respect le comte d'Anjou.

Un grave incident vint alors troubler la bonne intelligence qui régnait entre le roi de France et le pape Innocent II. L'archevêque de Bourges, Albéric, étant mort, on élut à sa place Pierre de la Châtre, et les chanoines de Bourges procédèrent à cette élection sans prendre au préalable le consentement du roi. Louis VII, qui, du chef de sa femme Éléonore, gouvernait le duché d'Aquitaine, était impatient de faire acte d'autorité dans cette région de la France; il s'indigna du choix des chanoines de Bourges; il leur intima l'ordre de choisir un autre archevêque, et il

(1) Achetèrent.

jura que, de son vivant, Pierre de la Châtre n'exercerait jamais l'autorité épiscopale dans le diocèse. Pierre de la Châtre se rendit à Rome, et le pape, sans s'arrêter à l'opposition de Louis VII, le sacra lui-même, disant que le roi de France était *un jeune prince qu'il fallait instruire, et qui ne devait pas continuer à se mêler ainsi des affaires ecclésiastiques*. Ces paroles n'étaient pas de nature à calmer l'irritation du roi. Aussi, lorsque Pierre de la Châtre revint de Rome, des ordres furent donnés, nonobstant la décision du pape, pour que l'accès de Bourges lui fût interdit. Ainsi repoussé de son diocèse, Pierre de la Châtre se retira sur les terres de Thibault, comte de Champagne; de cet asile, où il vivait en sécurité, il lança à son tour un interdit sur le domaine du roi de France dans toute l'étendue de l'archevêché de Bourges, et Thibault de Champagne se montrait disposé à seconder de tout son pouvoir Pierre de la Châtre dans une lutte où le droit était du côté de l'archevêque, puisque la prétention de Louis VII ne tendait à rien moins qu'à circonscrire et à rendre nulle la liberté des élections canoniques. Le comte Thibault, dans cette affaire, était d'ailleurs mû par un motif presque personnel : il y avait quelque temps que Louis VII, de sa propre autorité et sans attendre le jugement du saint-siége, avait fait casser le mariage de son cousin Raoul de Vermandois avec la sœur du comte de Champagne, et déjà Raoul, non moins téméraire que Louis VII, s'était hâté de contracter un second mariage.

Le pape, usant de ses pouvoirs légitimes, cassa le second mariage de Raoul, et Thibault, écoutant plutôt

sa colère et ses ressentiments que les conseils de la prudence, prit les armes et déclara la guerre au roi de France, son suzerain (1137—1141). Ainsi la querelle s'envenimait de jour en jour et prenait des proportions considérables.

Vers le même temps, et cette circonstance enhardissait peut-être Thibault, les armes du roi étaient employées à réduire quelques vassaux importants. Louis VII s'était vu forcé d'attaquer Gaucher, sire de Montjay, dans le château fort qui lui servait de repaire et où il amassait le fruit de ses pillages; vainqueur de cet ennemi, le roi avait contraint Ebles de Mauléon et Godefroy de Rochefort, qui se disputaient alors la ville de la Rochelle, à le reconnaître pour arbitre et à recevoir de lui les conditions de la paix. Peu de temps après, il avait dû forcer Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, à respecter les fiefs et les droits de l'évêque de cette ville. Une entreprise plus difficile avait également appelé ses préoccupations sérieuses: il avait conçu le projet de revendiquer le comté de Toulouse et de le rattacher à sa couronne, comme duc d'Aquitaine, au détriment de la maison de Raymond de Saint-Gilles; mal secondé par ses vassaux, il se vit dans la nécessité de renoncer à ce projet. Tandis qu'il était aux prises avec ces difficultés, le pape Innocent II lança contre lui une bulle qui, pour le punir de sa résistance dans l'affaire de l'archevêché de Bourges, mettait en interdit tous les lieux dans lesquels il viendrait à résider. Par suite de cette décision souveraine, Louis le Jeune ne put désormais entrer dans aucune ville, aucun château, aucune bourgade, sans que le

service divin y fût aussitôt suspendu. Cette situation dura trois ans (1141—1143).

Le roi de France tourna sa colère contre le comte de Champagne et exerça de fréquents ravages sur les terres de ce seigneur. Saint Bernard, l'ami de Thibault, chercha par ses avis et ses remontrances à dissuader le roi de donner suite à cette guerre cruelle ; mais l'esprit de Louis VII était trop exaspéré contre le pape, trop emporté contre ses vassaux insoumis, pour qu'il lui fût possible d'écouter les avertissements de l'abbé de Clairvaux. Il continua de désoler la Champagne, mais saint Bernard ne se laissa point décourager ; animé d'un pieux zèle, tantôt il écrivait au roi, tantôt il s'adressait à ses ministres, Josselin et Suger. « J'admets, mandait-il à Josselin, que le comte de Champagne ait tous les torts. Mais l'Église de Dieu, quel mal a-t-elle fait ? Quel mal ont fait, je ne dis pas seulement l'Église de Bourges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle même de Paris ? Que le roi ait raison contre le comte, je le veux ; mais de quel droit, je vous prie, vient-il ravager les possessions et les terres des Églises, défendre de préposer des pasteurs aux brebis du Christ, ici empêcher l'installation des pasteurs élus, et là (ce qui ne s'était pas encore vu) faire différer l'élection jusqu'à ce que tout soit anéanti, que le bien des Églises, qui est le bien des pauvres, soit pillé, et que ce ne soit partout qu'une complète désolation ? Est-ce vous qui lui conseillez de telles choses ? C'est, je l'avouerai, bien étonnant, si tout cela se fait malgré vous ; c'est plus étonnant encore si c'est par vos conseils. Quoi qu'il en soit, tout ce qui s'est fait

de mal, sachez-le bien, ce n'est pas à un roi jeune, mais à ses vieux conseillers qu'on aura raison de l'imputer : *non regi juveni, sed senioribus consiliariis merito imputatur.* » Or, comme il n'obtenait ni satisfaction, ni réponse, saint Bernard prit le parti d'élever plus haut ses réclamations, et d'invoquer l'appui d'Étienne, légat du pape, en faveur des Églises du comté de Champagne, sur lesquelles l'irascible Louis VII faisait peser un joug tyrannique, que les lois de la guerre elles-mêmes ne pouvaient motiver. « L'Église de Châlons, lui écrivait-il, a fait ses élections; mais voilà que l'élu est frustré depuis plusieurs jours du poste qui lui est dû. Le roi a donné les pouvoirs d'évêque (*vices episcopi commisit...*) à son frère Robert; et celui-ci, agissant en maître sur toutes les terres et possessions de l'Église, et se remuant le plus possible pendant la durée de son intérim, présente chaque jour au Ciel des hosties nouvelles, mais pas trop pacifiques, les cris des pauvres, les larmes des veuves, les lamentations des orphelins, les gémissements des captifs et le sang des victimes (*infert cœlo quotidie hostias, non plane pacificas, clamores pauperum...,* etc.). C'est un épiscopat de malice (*episcopatus malitiæ*). Non content de ce qu'il fait à Châlons, il envahit l'Église de Reims et y commet les mêmes attentats. » Signalant ensuite d'autres abus qui se rattachaient à l'exercice des droits politiques de Louis le Jeune, saint Bernard n'hésitait pas à dénoncer ainsi les violences injustes et arbitraires de ce prince : « Louis VII ne se croit pas roi *si les princes se tient entre eux d'amitié. Il se sent plus fort s'il y a division*

parmi eux. Mais de quel front parle-t-il de mariages illicites, lui qui vit avec Éléonore, sa cousine au troisième degré, étant petite-fille d'Aldearde, sa grand'mère? Qu'il s'amende lui-même, qu'il chasse de son conseil un homme adultère et frappé d'anthème (le comte de Vermandois), qu'il en avait d'abord écarté, et qu'il cesse de pactiser avec des excommuniés, des parjures, des incendiaires, des homicides, contre l'ami et le défenseur de l'Église. »

Les emportements de Louis VII devaient enfin combler la mesure et déterminer une réaction.

Ce prince avait ordonné l'attaque du bourg de Vitry, qu'il assiégeait; bientôt il s'en rendit maître; à sa parole on y mit le feu. Les flammes, malheureusement, gagnèrent la principale église, où la plupart des habitants s'étaient réfugiés; et Louis VII contempla avec horreur les sinistres effets de sa vengeance (1). Plus de treize cents habitants, hommes, femmes et enfants, périrent d'une manière effroyable dans cet incendie; leurs cris déchirants retentirent au cœur du roi et le frappèrent d'épouvante; le remords abattit son orgueil : il devint tout à coup docile au pape; et, voulant sans retard rentrer dans la communion de l'Église, il conjura saint Bernard de solliciter son absolution. Chose étrange! Il ne se croyait point en droit de déposer les armes parce qu'il avait juré avec serment qu'il combattrait envers et contre tous la nomination de l'archevêque de Bourges, et, dans son recours au

(1) Le nom de *Vitry-le-Brûlé* atteste aujourd'hui cette catastrophe. (Voy. *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 116.)

pape, il demanda tout à la fois d'être absous de ses crimes et délié du serment qui l'avait porté à les commettre ! « Vous n'ignorez pas, écrivit en cette occasion saint Bernard au souverain pontife, que c'est un déshonneur chez les Français de violer un serment, même inconsidéré, quoique tout homme de bon sens dût reconnaître que nul n'est obligé de tenir à des engagements illicites (1). »

Innocent II venait de mourir, et son successeur, Célestin II, occupait pour quelques mois la chaire suprême. Le nouveau pape, porté à la conciliation et à l'indulgence, accueillit le sincère repentir de Louis VII et releva ce prince des censures ecclésiastiques. « Le roi, dit la chronique, envoya des députés à Célestin pour traiter avec lui, et ils obtinrent tant de sa douceur qu'en leur présence, et devant tous ces nobles qui fréquentent Rome, il leva la main avec bonté, et, étant debout, il fit le signe de la croix du côté de la France et lui donna l'absolution de l'interdit prononcé contre elle (2). » Peu de temps après (1144), et par l'entremise de saint Bernard, de Josselin, évêque de Soissons, et de l'abbé Suger, la paix intervint entre le roi et son vassal Thibault, comte de Champagne.

Tandis que ces conflits et ces guerres avaient désolé plusieurs provinces de la France royale, la lutte s'était prolongée en Anjou et en Normandie entre les par-

(1) Nam probro dicitur, sicut optime nostis, apud Francigenas juramentum solvere, quamlibet male publice juratum sit, quamvis nemo sapiens dubitet illicita juramenta non esse tenenda. (Epist. 219.)

(2) *Chronic. Mauriniacense*, p. 87.

tisans d'Étienne, roi d'Angleterre, et ceux de l'emperesse Mathilde, fille de Henri Ier. Sur le sol même de la Grande-Bretagne, les Anglo-Normands eurent à combattre les armées écossaises de David Ier et les insurgés nationaux du pays de Galles. Bientôt *l'emperesse* se détermina à opérer elle-même un débarquement en Angleterre (1139), et on la vit s'établir avec ses troupes dans la forteresse d'Arondel, sur la côte de Sussex. Étienne crut, comme chevalier, devoir ouvrir passage à son ennemie et la laisser rejoindre Robert de Glocester à Bristol. Cet acte chevaleresque lui fut fatal; la plupart des chefs du nord et de l'ouest renoncèrent solennellement à l'obéissance d'Étienne, et renouvelèrent le serment qu'ils avaient prêté jadis à Mathilde. On vit alors reparaître toutes les scènes de la conquête, massacres, incendies, spoliations. Étienne se porta d'abord sur Bristol, qu'il ne put prendre; puis vers l'est, au *camp d'Ély*, dont il débusqua les troupes angevines. Moins heureux près de *Lincoln*, il vit son armée se débander, et lui-même tomba, malgré des efforts inouïs de courage, au pouvoir de Mathilde, qui le fit impitoyablement charger de chaînes et renfermer au donjon de Bristol (1141). Cette défaite ruina la cause d'Étienne. Les Normands du parti d'Étienne passèrent en foule du côté de Mathilde, et parmi ses adhérents elle compta même l'évêque de Winchester, *Henri*, le propre frère de son captif. Vraie fille du Conquérant, insolente, intrépide, elle choqua et brava tout le monde. Quoique fille d'une Saxonne, elle repoussa les marques d'empressement que lui donnèrent les bourgeois saxons, et la première

parole qu'elle fit adresser aux gens de Londres fut la demande d'une énorme taillage. En vain voulurent-ils alléguer leur détresse réelle ; elle ne voulut entendre à rien. Alors, ne consultant que leur désespoir, ils s'insurgèrent au son de leurs cloches, et Mathilde, surprise avec ses barons angevins et normands, fut obligée de s'enfuir précipitamment sur Oxford, où elle réussit à s'embarquer clandestinement pour la Normandie. Cette province l'accueillit sans enthousiasme ; les barons qui en étaient maîtres, sous la suzeraineté du roi d'Angleterre, évitaient soigneusement de se prononcer sans retour pour Etienne ou pour Geoffroi Plantagenet ; ils se bornaient à marchander leur concours et à escompter leur fidélité, passant d'un parti à l'autre, au gré de leur intérêt. Or, tandis que le roi Étienne, mis en liberté par ses sujets, reprenait paisiblement possession de la couronne d'Angleterre, Geoffroi Plantagenet, aidé de Louis VII et de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, réussissait à son tour à se rendre maître de la Normandie et à y faire reconnaître son autorité (1144). Ainsi la monarchie anglaise, sous la petite-fille de Guillaume le Conquérant, se trouvait partagée entre les deux maisons rivales qui l'avaient ensanglantée, depuis un demi-siècle, par leurs prétentions ou leurs crimes. Étienne restait maître de l'Angleterre, et, de son chef, possédait encore, sur le continent, le comté de Boulogne, son ancien fief. Le duché de Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine reconnaissaient pour légitimes souverains Geoffroi Plantagenet et l'*emperesse.*

Vers le même temps (1138-1144) la mort de l'empe-

reur Lothaire II avait ouvert la querelle des Guelfes et des Gibelins. Ce prince ne laissait point d'héritiers. Son gendre, Henri le Superbe, duc de Bavière et de Saxe, pouvait, il est vrai, aspirer à lui succéder ; mais sa puissance effraya l'Allemagne. Henri, à titre d'héritier de la maison de Guelfe (il était petit-fils du duc de Bavière, Welf IV), était maître des riches domaines que cette maison possédait en Souabe ; par sa mère il avait hérité les biens de la maison de Billung, l'ancienne maison ducale de Saxe ; enfin sa femme, fille de Lothaire, était héritière des possessions des comtes de Supplinbourg, de Nordheim et de Brunswick. Il y avait là de quoi fournir une force réelle au titre d'empereur. Aussi les électeurs portèrent leurs suffrages sur un prince d'une puissance moins redoutable : ce fut Conrad, de cette maison de Hohenstaufen qui s'était signalée par sa violente opposition contre Lothaire. Conrad, à la mort de Henri V, avait déjà songé au trône, et même, en 1128, il avait pris le titre de roi d'Italie, qu'il fut, il est vrai, bientôt contraint d'abdiquer. Quand la mort de Lothaire laissa vacante la couronne impériale, son ambition se réveilla, et, grâce à l'archevêque de Trèves, qui, pendant la vacance du siége de Mayence, était le premier évêque d'Allemagne, il surprit pour ainsi dire son élection. Cependant la Saxe et la Bavière, qui n'avaient point donné leurs votes, acceptèrent sa nomination, et Henri le Superbe vint lui-même remettre à Conrad les joyaux de la couronne dont il se trouvait être le dépositaire.

Il n'eût tenu qu'à l'empereur Conrad III de jouir en paix de son pouvoir et de ne point armer contre

lui les Guelfes (la famille des Welf); mais il prit ombrage du prince qui avait failli l'emporter sur lui et dont il suspectait l'humeur turbulente. A la diète d'Augsbourg, il déclara à Henri le Superbe que sa puissance était trop grande pour un vassal et qu'elle menaçait la tranquillité de l'Empire; puis il le somma d'abandonner l'un de ses duchés. Sur le refus de Henri, refus qu'il prévoyait d'ailleurs, Conrad III déclara ce prince déchu de la Saxe et de la Bavière, et il conféra le premier de ces deux pays à Albert l'Ours, margrave de Brandeboug, l'autre à Léopold IV, margrave d'Autriche. Ce coup hardi étonna et alarma tous les princes de l'Empire. Les Saxons, indignés de ce qu'on avait ainsi disposé d'eux sans leur consentement, demeurèrent fidèles à Henri le Superbe et chassèrent Albert l'Ours; un sort pareil attendait le margrave d'Autriche, lorsque la mort surprit Henri le Superbe et suspendit la lutte. Ce prince laissait un fils âgé de dix ans, Henri le Lion, qu'il avait recommandé à l'archevêque de Magdebourg; les Saxons soutinrent cet enfant et le maintinrent souverain de leur duché. Cependant les princes de la maison de Welf furent moins heureux en Bavière, et essuyèrent sur ce point quelques défaites sérieuses. Leurs partisans, toujours armés et bien déterminés à défendre leurs droits, reçurent naturellement le nom de Welfs. Par la même raison, les partisans de Conrad III prirent celui de *Waiblingen,* petite ville dont la possession avait commencé la fortune des Hohenstaufen : de là les dénominations de Guelfes et de Gibelins, si fameuses dans l'histoire. Quoi qu'il en soit, on put croire un moment que la

querelle allait s'éteindre. Le margrave Léopold IV étant mort, Conrad III restitua la Saxe à Henri le Lion, à la condition que ce prince renoncerait à la Bavière, qui fut donnée au nouveau margrave d'Autriche, Henri Jochsammergot. Pour dédommager Albert l'Ours de la perte de la Saxe, son margraviat de Brandebourg fut érigé en fief immédiat de l'Empire. Ajoutons ici que ces noms de Guelfes et de Gibelins, qui, dans l'origine, désignaient seulement les partisans de la maison impériale de Souabe et ceux de Henri le Superbe, ne tardèrent pas à recevoir une plus vaste signification. En effet, la rivalité des deux familles s'étant renouvelée pendant que l'empereur faisait la guerre à l'Italie, et les Italiens, qui combattaient pour leur indépendance nationale, s'étant unis aux Guelfes, le nom de Guelfes désigna les partisans de l'indépendance italienne, le nom de Gibelins, les partisans de l'autorité d'un empereur étranger. Plus tard encore, quand les empereurs eurent perdu l'autorité réelle sur l'Italie, et que dans les villes italiennes, devenues républiques, il s'éleva des seigneurs qui s'efforcèrent de constituer à leur bénéfice de petites royautés, en s'appuyant de la volonté des empereurs, le nom de Guelfes désigna les partisans de la liberté républicaine, le nom de Gibelins, les seigneurs et leurs partisans.

Durant ces démêlés, qui troublèrent, dès le début, la puissance de Conrad III et des Hohenstaufen, les contrées orientales de la France, bien que dépendant de l'Empire, demeurèrent calmes et ne prirent aucune part aux luttes de leurs princes germaniques. C'est à peine s'il est question de ces provinces dans l'histoire

de cette époque. On sait seulement qu'en 1139, dans les états tenus à Liége, le roi de Germanie régla le sort de la basse Lorraine, disputée, depuis quarante ans, par les comtes de Louvain et ceux du Limbourg. Conrad adjugea à Godefroi VII, comte de Louvain, la basse Lorraine, qui, depuis cette décision souveraine, est ordinairement désignée dans les chroniques sous le nom de Brabant; pour dédommager Valéran, comte du Limbourg, on lui permit de prendre le titre de duc. Nous voyons également dans les chartes de ce temps-là que les affaires du royaume de Bourgogne étaient portées aux diètes germaniques, nonobstant l'émancipation et l'indépendance que s'attribuaient, de fait, sinon en droit, les comtes et les principaux seigneurs de cette partie de la France impériale. Et puisque nous cherchons à recueillir les faits épars qui se rattachent aux provinces et aux villes aujourd'hui françaises, et alors placées en dehors de l'action de nos rois, disons en peu de mots que, pendant la même période, les villes de Nîmes et de Montpellier au midi, et la ville de Cambrai au nord, furent le théâtre d'incidents assez graves. On sait que les habitants de Nîmes jouissaient alors du *consulat*, c'est-à-dire d'une existence municipale presque républicaine, et qu'ils avaient acheté de leur vicomte, Bernard Atton IV, l'exemption de certains droits onéreux connus sous le nom de quêtes et de toltes, et que leur corporation avait payé quatre mille sous melgoriens pour s'en affranchir (1). En 1130,

(1) *Preuves de l'histoire de la ville de Nîmes*, t. I, XVII, p. 31.

ils refusèrent de reconnaître son fils et son successeur, Bernard Atton V, vraisemblablement parce qu'il n'avait pas encore promis de respecter leurs priviléges; mais ces difficultés s'aplanirent, et, vers l'an 1144, le même Bernard Atton V traita avec les consuls de Nîmes et leur accorda, pour une nouvelle somme d'argent, de nouvelles libertés (1). A Montpellier, Guillaume VI, seigneur de cette ville, ayant méconnu les limites qui séparaient ses droits de ceux des consuls, une insurrection populaire, dirigée par la famille Aimoin, alors très-puissante, le contraignit de sortir de la ville, et il ne put y rentrer qu'après avoir pris l'engagement de respecter désormais scrupuleusement les priviléges de la bourgeoisie. Moins heureuse que ces deux cités et que la ville de Toulouse, qui formait alors un petit État doté d'institutions presque démocratiques (2), Cambrai (3) s'était vue alors dépouillée de ses droits de commune à la suite d'un soulèvement armé entrepris contre l'évêque et les gentilshommes. Tout porte à croire que les actes de déprédation et de pillage commis par les seigneurs féodaux, au détriment de la population libre, amenèrent cette insurrection, dont les chevaliers et les nobles triomphèrent aisément, et qui fut, de leur part, le prétexte de sanglantes représailles. Les chroniques (4) ne nous ont

(1) *Histoire de la ville de Nîmes*, liv. II.

(2) Sous l'autorité du comte, et non en dehors. Le pape correspondait lui-même avec les magistrats municipaux de Toulouse.

(3) Cette ville relevait alors de l'empire germanique.

(4) Guy-Pape-Salvaing de Boissieu, *Traité des Fiefs*. Voir les savantes études de M. Albert du Boys.

transmis à cet égard que des souvenirs fort incomplets, et qui ne nous permettent pas d'émettre une opinion en toute connaissance de cause.

Cependant de tristes nouvelles arrivaient de Jérusalem et réveillaient dans le cœur des chrétiens d'Europe le désir ardent de mettre fin à la domination musulmane dans la Palestine et en Asie. De temps à autre on apprenait en frémissant les victoires que remportait Emad-Eddin-Zenghi, atabey de l'Irak et sultan de Mosoul, et dont la puissance s'étendait jusqu'aux frontières de Damas. Le jeune Baudoin III, âgé de quatorze ans, régnait alors à Jérusalem et se trouvait hors d'état de contenir les barbares ; il était d'ailleurs mal servi par les barons latins, ses vassaux, qui, toujours en lutte et indiscplinés, ne savaient que maintenir le pays dans une constante anarchie ; et, pendant que ces seigneurs perdaient leur courage et leur temps en des luttes obscures, les trois princes chrétiens d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, grands feudataires du royaume de Jérusalem, étalaient à tous les yeux le spectacle de leurs divisions et semblaient promettre aux infidèles une facile victoire. Bientôt (1144) on reçut en France et en Italie la nouvelle de la prise d'Édesse, qui venait de tomber au pouvoir des armées de Zenghi. Abandonnée par son souverain, le pusillanime Josselin II, cette ville n'avait opposé aux barbares aucune résistance sérieuse ; nul prince chrétien ne s'était levé pour la secourir. Lorsque ses tours, battues en brèche, se furent écroulées, l'ennemi entra, et le carnage dura jusqu'à la troisième heure du jour ; le sang coula par torrents pour le triomphe de la loi de Ma-

homet; les têtes des chrétiens, portées à Bagdad et jusque dans le Khorassan, firent éclater la joie des vainqueurs. Zenghi étant mort après ce succès, Josselin reprit Édesse, mais il ne put la défendre contre Nour-Eddin, fils de Zenghi, héritier de la puissance et de la haine de son père. Dans une nouvelle journée qui fut décisive, trente mille chrétiens perdirent la vie et seize mille furent jetés dans les fers. La chute d'Édesse faisait pressentir celle de Jérusalem (1146). Vers le même temps on vit apparaître sur la scène de nouveaux auxiliaires dévoués à faire triompher, par la mort et par le crime, la cause de l'islamisme; nous voulons parler des Ismaéliens de Perse et de Syrie, plus généralement connus sous le nom d'*Assassins*, sectaires extraordinaires que les anciens écrivains orientaux se sont plu à représenter comme des fanatiques obéissant aveuglément aux volontés de leur chef. Cette secte dut son origine aux dissidences qui s'élevèrent entre les disciples de Mahomet après sa mort, et eut pour fondateur Assan, fils de Sabbah, né dans le Khorassan. Peu de temps après la première croisade, une colonie d'Ismaéliens vint s'établir entre Tripoli et Tortose, et les chrétiens donnèrent à son chef le nom de *Vieux de la Montagne*. Les entreprises tentées par ces aventuriers surprennent par leur audace. De ses dix châteaux situés au pied du mont Liban, le Vieux de la Montagne répandait la terreur en Europe et en Asie. Il comptait soixante mille sectateurs, armés de poignards qu'ils étaient toujours prêts à plonger dans le sein des victimes désignées à leurs coups; aucun péril ne pouvait les arrêter. Le prince ismaélien, pour

obtenir un empire absolu sur ses disciples, enflammait leur imagination en leur montrant le paradis ouvert pour tous les ministres aveugles de ses volontés, et en leur promettant, après leur mort, la jouissance de tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens. Si leur zèle venait à se refroidir, on leur donnait une liqueur qui les plongeait dans l'ivresse, et dans cet état ils s'imaginaient jouir des objets de leurs vœux et goûter la félicité promise par le Prophète. A l'aide de ces moyens, les Ismaéliens étaient toujours prêts à suivre leur chef dès qu'il les appelait au combat. Ils professaient l'athéisme quand leur intérêt l'exigeait; ils voyageaient sous toutes sortes de déguisements, et s'introduisaient le plus souvent dans les palais et les maisons particulières en prenant le titre de professeurs. Tel était l'effroi qu'inspirait le Vieux de la Montagne que son alliance était recherchée de la plupart des souverains orientaux, menacés du poignard de ses assassins jusque sur leur trône.

Lorsque la nouvelle de la prise d'Édesse et du massacre de tout un peuple chrétien fut apportée en Occident, elle y répandit une consternation universelle. Tous les regards se tournèrent alors vers la France, comme si l'on eût compris que c'était de là que devaient partir le secours et la vengeance. Louis VII, jeune et aventureux, était aimé de son peuple et de sa noblesse; tandis que la France semblait attendre de lui l'ordre de se lever tout entière pour venir en aide à Jérusalem, on le voyait s'associer avec ardeur aux vœux de son royaume. On sait d'ailleurs qu'il désirait d'autant plus vivement donner le signal d'une

seconde croisade que c'était là, pour lui, un moyen d'apaiser les remords que lui causait la catastrophe de Vitry et d'obtenir un complet pardon de l'Église. Dominé par ces entraînements chrétiens, il convoqua une cour plénière dans la ville de Bourges, où il se proposait de célébrer les fêtes de Noël, et ce fut là qu'il annonça enfin à ses sujets son intention d'entreprendre une expédition pour la délivrance de la Terre-Sainte. Ce projet fut accueilli avec sympathie, mais les seigneurs présents à l'assemblée ne se jugèrent point assez nombreux pour prendre une décision, et cette grave affaire fut renvoyée, d'un commun avis, à l'examen d'un *parlement* (1) qui devait se tenir, à la fête de Pâques, dans le petit village de Vézelay, dépendant du comté de Nevers. Lorsqu'arriva l'époque fixée (1146), une immense multitude de nobles, de chevaliers, de bourgeois et de clercs se rendit à Vézelay, et la foule, que ne pouvaient contenir ni le château, ni l'Église, ni même la bourgade, se rangea en amphithéâtre au pied d'une montagne, sous la présidence du roi et en face de saint Bernard.

Il faut le dire cependant, en dehors du sentiment du clergé et des multitudes, tous les esprits n'étaient point favorables à la nouvelle croisade, et un certain nombre d'hommes, prudents ou circonspects, s'opposaient au mouvement général. Les souvenirs des calamités qui avaient accompagné la première guerre sainte n'étaient point encore entièrement effacés, et

(1) *Magnum parliamentum*. Voy. *Gesta. Lud. VII*, *Mém. sur l'hist. de France*, V, IV.

on les faisait revivre pour détourner la France d'une aussi redoutable entreprise. Quant à Suger, il ne blâmait point la croisade, mais il engageait Louis le Jeune à n'y prendre aucune part personnelle et à laisser agir la noblesse et le peuple; il ajoutait qu'en s'abstenant ainsi Philippe I[er], son aïeul, avait eu la sagesse de rester dans son royaume et de mettre à profit l'absence, le départ, l'affaiblissement, souvent même la mort de ses grands vassaux, pour consolider et étendre fort adroitement l'autorité royale encore entravée par le régime féodal. Toutefois, lorsque, malgré ses avertissements et ses conseils, il vit que rien ne pouvait détourner le roi de prendre la croix, il cessa d'insister à cet égard (1).

Eugène III était alors revêtu du pontificat suprême,

(1) Suger ne voulait que préserver le royaume des maux qui pouvaient résulter du départ du roi; c'est ce dont le moine Guillaume, très-soigneux de la réputation de bon conseiller que s'était acquise Suger, veut que tout le monde soit bien persuadé. « Qu'on ne pense pas, dit-« il, que ce soit à l'instigation de Suger que Louis VII entreprit ce « pèlerinage à la Terre-Sainte... Dès le principe il fit tout ce qu'il put « pour l'en détourner, et il ne céda que lorsqu'il vit qu'il ne pouvait « d'aucune manière arrêter l'impétueuse ardeur du roi : *verum nemo æsti-« met ipsius voluntate vel consilio regem iter peregrinationis aggressum... « quin potius, cum, inter ipsa statim initia obviare frustra conatus, re-« gium cohibere impetum non posset, tempori cedendum adjudicavit* (*). » Mais, quant à la croisade elle-même, Suger ne dit rien contre. Après avoir tout fait pour empêcher le roi de partir, Suger, ajoute Guillaume, n'insista plus, « ne voulant pas inutilement indisposer contre lui ceux « qui n'étaient pas de son avis, *ne fautorum offensam inutiliter incurre-« ret* (**). » Il engagea seulement le roi à emmener à la croisade les seigneurs les plus dangereux.

(*) Duchesne. *Vie de Suger*, l. III, ch. 1.
(**) *Id. Ibid.*

et, à l'exemple de son prédécesseur Urbain II, il aurait voulu se rendre lui-même au delà des Alpes et prêcher la seconde croisade; retenu à Rome par des commotions politiques, il confia à saint Bernard la mission que le chef de l'Église ne pouvait remplir. Saint Bernard reçut en tremblant les ordres du pape. Bien qu'il n'eût encore atteint que l'âge de cinquante-quatre ans, il se trouvait tellement usé par les fatigues de l'apostolat, tellement affaibli par les infirmités et les maladies, que les forces paraissaient lui manquer pour un si grand rôle. « Cet homme vénérable, disait le moine Wilbold, abbé du Mont-Cassin, est amorti par les jeûnes et les rigueurs du désert; il est pâle; il porte des traces profondes d'humilité, de componction et de pénitence, mais il respire une si parfaite sainteté qu'il persuade en se montrant et bien avant même de faire entendre sa voix. » Eugène III, ayant égard à l'affaiblissement de la santé de l'abbé de Clairvaux, consentit à lui adjoindre *quelques hommes de renom* pour coopérer à la prédication de la croisade; et Bernard, ne sachant qu'obéir et faisant taire sa propre humilité, accepta la mission qui lui était imposée. Lorsqu'il parut au *parlement* de Vézelay, on avait construit, sur le flanc de la montagne que couvrait la foule, une *machine* en bois (1), une sorte d'estrade sur laquelle, dit la chronique, « saint Bernard, *fort de l'autorité apostolique et de sa propre sainteté*, monta, ayant à côté de lui le jeune Louis VII, déjà

(1) *Vastam machinam*. Odon de Deuil veut sans doute désigner une chaire.

orné de la croix ; » et, ajoute le même auteur, « lorsque l'orateur du Ciel commença, selon sa coutume, à répandre la rosée de la parole divine, un cri général l'interrompit : La croix! la croix! » Le saint moine n'eut pas même le temps de lire jusqu'au bout la lettre encyclique du pape; l'enthousiasme des multitudes couvrait sa voix et répondait à ses exhortations par le cri national des croisés : *Dieu le veut!* Profondément ému à ce spectacle, Louis VII se jeta aux pieds du saint pour s'engager le premier à faire la guerre sainte; se relevant ensuite, il parla aux chevaliers et au peuple, et la croisade fut acclamée comme juste et nécessaire, au nom de l'Église et au nom de cette France privilégiée de Dieu, et à qui a été si souvent réservée l'initiative de ce qui est grand.

Lorsque l'assemblée se fut séparée, saint Bernard parcourut le reste de la France pour enflammer le peuple des villes et des campagnes. Il fut regardé partout comme un envoyé du Ciel ; chacun était persuadé que le succès de la guerre sainte dépendait de lui, et, dans une assemblée de princes et de barons tenue à Chartres, les pèlerins voulurent le choisir pour leur général ; mais il eut la sagesse de refuser un commandement qui, quelle que fût l'issue de l'expédition, ne pouvait qu'obscurcir l'éclat de ses vertus évangéliques. Continuant sa mission, il entreprit d'entraîner l'Allemagne. L'empereur Conrad III ne pouvait se résoudre à aller combattre en Palestine, alléguant les troubles récents qui avaient agité ses États. Saint Bernard, pour triompher de cette incertitude, un jour qu'il disait la messe devant les sei-

gneurs et les princes réunis à Spire, s'interrompit tout à coup pour prêcher la guerre contre les infidèles. Il termina son discours par un tableau du jugement dernier; il fit voir Jésus, armé de sa croix, entouré de ses anges, rappelant à l'empereur tous les biens dont il l'avait comblé et lui reprochant son ingratitude. A cette apostrophe véhémente et inattendue, Conrad ne put retenir ses larmes et s'écria qu'en effet il devait tout au Seigneur, et qu'il était prêt à marcher à la défense du saint Sépulcre. Aussitôt il reçut la croix des mains du prédicateur, et son exemple entraîna les barons et les seigneurs. L'enthousiasme qui s'empara des Allemands, peuple ordinairement si flegmatique, surpassa même celui qui avait éclaté en France. De Constance à Cologne, l'homme de Dieu jouit partout du triomphe de son zèle et de son éloquence; et telle était l'affluence qui se pressait sur ses pas que presque toutes les villes et les châteaux restaient sans habitants. Après avoir enflammé l'Allemagne par ses prédications, saint Bernard revint en France et se rendit à Étampes, où s'étaient réunis le roi et les grands du royaume. Sa présence imprima une nouvelle activité aux préparatifs de la croisade (1).

(1) *Voy. Histoire des Croisades.* — « Pendant que saint Bernard parcourait, en prêchant avec un admirable succès, diverses contrées de la France, on commettait en Allemagne des violences qui excitèrent au plus haut point sa sollicitude. L'enthousiasme populaire, quand même il procède d'un bon principe, dépasse presque toujours le but qui lui est proposé; trop souvent la passion s'y mêle, et alors, égaré par le délire, le peuple devient cruel et réclame des victimes.

« Dès la première croisade, le zèle impétueux des soldats de la croix

L'abbé Suger n'avait pu retenir le jeune roi; mais Louis VII ne se dissimulait pas que son départ pour une terre lointaine et pour une expédition dont on ne pouvait calculer la durée allait exposer le royaume à des agitations et à des périls. Voulant sans doute les conjurer, il fit quelques concessions destinées à accroître la popularité de son gouvernement, et ce fut alors (1147) qu'il affranchit la population d'Orléans du droit de mainmorte. Une détermination plus efficace encore fut de confier à Suger la régence du royaume; mais, afin que son pouvoir ne fût pas mis

s'était allumé contre les juifs, sous prétexte de ne pas laisser dans leurs propres foyers les ennemis du Christ qu'ils allaient combattre dans les pays lointains. A chaque nouvelle expédition se renouvelaient des scènes de carnage; et la deuxième croisade était à peine proclamée qu'une persécution du même genre éclata dans plusieurs villes qui longent le cours du Rhin. Un moine allemand, nommé Rodolphe, avait quitté de son propre chef la cellule de son monastère, pour conjurer les peuples d'exterminer à la fois les juifs et les Sarrasins; ses véhémentes provocations ne trouvèrent que trop de sympathie au milieu des populations ignorantes et fascinées. A Cologne, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, les cris de mort contre les juifs se confondirent avec les cris de guerre des croisés; partout de sanglants excès faillirent compromettre la cause de la Terre-Sainte.

« Ces tristes nouvelles pénétrèrent de douleur tous les hommes animés du véritable esprit de l'Évangile; mais personne plus que saint Bernard ne déploya, en cette circonstance, le zèle d'une compassion vive et d'une puissante charité. Il écrivit aussitôt en Allemagne pour arrêter les prédications du furibond apôtre, et, grâce à son intervention, les juifs trouvèrent des protecteurs. Ce furent particulièrement les évêques qui prirent leur défense. »

Nous empruntons ces détails au savant ouvrage de M. l'abbé Ratisbonne; ils répondent à beaucoup de calomnies dirigées contre l'Église au sujet des persécutions que subirent les juifs, persécutions que la religion catholique réprouve, et que la papauté et les saints ne cesserent de condamner.

en question par les grands vassaux, il le fit consacrer par l'élection. Le roi, le pape et saint Bernard s'accordaient à élever Suger à ce poste et à le désigner aux suffrages des grands et des clercs, à le proposer, en quelque sorte, à ce que nous appellerions le vœu national, si cette expression avait un sens complet, appliquée aux choses politiques du douzième siècle.

Les croisés s'étaient engagés les uns envers les autres à être prêts dans une année, et à se mettre en marche. Le départ des Français fut fixé aux fêtes de la Pentecôte. Au jour marqué, le roi vint en grande pompe prendre sur l'autel de Saint-Denis l'oriflamme, bannière rouge parsemée de fleurs de lis d'or, et qui, de drapeau du Vexin, était devenue l'étendard royal de la France. Une circonstance singulière, c'est que Louis VII, comme vassal de l'abbaye de Saint-Denis, demanda à ce monastère (qui ne pouvait guère répondre par un refus) l'autorisation de quitter la France et d'aller combattre loin du royaume. Il reçut cette permission, et le pape Eugène III, qui s'était rendu en France pour assister aux préparatifs de la guerre, donna au roi sa bénédiction. Le lendemain, Louis le Jeune partit pour Metz, où était le rendez-vous des croisés. « Les chefs de l'expédition, dit Guillaume de Tyr, résolurent de marcher séparément et de conduire chacun son armée, de peur qu'il ne s'élevât des dissensions et des querelles entre les peuples divers, et afin que les troupes pussent trouver plus facilement toutes les choses nécessaires à la vie, et que les chevaux et les bêtes de somme destinés au transport des bagages ne

se trouvassent pas exposés à manquer de fourrage. Après avoir traversé la Bavière et passé le grand fleuve du Danube à Ratisbonne, ils laissèrent cet fleuve sur la gauche, descendirent en Autriche et entrèrent en Hongrie, où le seigneur roi de ce pays les accueillit et les traita avec les plus grands honneurs; puis, ayant parcouru ce royaume ainsi que les deux Pannonies, ils traversèrent le pays des Bulgares, savoir la Mésie et la Dacie méditerranée, laissant sur la gauche la Dacie riphéenne. Ils entrèrent ensuite dans la Thrace, traversèrent les deux villes célèbres de Philippopolis et d'Andrinople, et arrivèrent dans la ville royale. Le seigneur Manuel, empereur de Constantinople, eut avec eux plusieurs entretiens particuliers; ils s'arrêtèrent chez lui le temps qu'il fut jugé nécessaire pour donner un juste repos aux armées à la suite des longues fatigues d'une telle entreprise; puis ils passèrent l'Hellespont, qui baigne les murs de Constantinople et marque les confins de l'Europe et de l'Asie, et, étant entrés en Bithynie, première province que l'on rencontre en Asie, ils dressèrent leurs camps auprès du bourg de Chalcédoine, d'où leur vue se portait encore sur la ville qu'ils venaient de quitter. »

En résumé, cette expédition, entreprise avec tant de générosité et d'enthousiasme, ne fut point heureuse : les croisés tentèrent le Ciel en négligeant les précautions les plus simples de la tactique et de la discipline; ils commirent sur leur route de nombreux désordres, qui inspirèrent de la crainte à Manuel Comnène, empereur de Constantinople. Ce prince résolut de trahir les armées chrétiennes pour en

préserver ses États. « Il craignait, disent les chroniques, que le loup ne vînt sous la peau de la brebis, et que le lion ne fût caché sous la peau du renard. Il rassemblait ses forces et délibérait sur le danger avec les siens. On répétait combien il y avait de cavaliers dans cette armée étrangère, combien de guerriers pesamment armés, combien de fantassins; qu'ils étaient tout d'airain, avides de meurtres, que leurs yeux étincelaient, qu'ils trouvaient plus de joie dans le sang que les autres à se baigner dans l'eau. On ajoutait que le tyran de Sicile, comme *un monstre marin*, infestait les bords de la mer. » Lorsque Louis VII arriva enfin à Constantinople à la tête de sa puissante armée, il eut pitié des craintes de l'empereur grec et se rendit auprès de lui en témoignage d'amitié et de confiance. Cette démarche ne calma point les appréhensions des Grecs et ne mit point terme à leurs perfidies. Quoi qu'il en soit, enhardi par le souvenir de ce qui s'était passé à l'époque de la première croisade, Manuel Comnène ne craignit pas d'exiger que les barons de France lui prêtassent hommage et remissent en ses mains, comme fiefs, les villes et les provinces autrefois dépendantes de l'empire grec, et qu'ils viendraient à reconquérir par les armes.

Lorsque cette proposition orgueilleuse, qui cachait des menaces, eut été communiquée aux chefs de l'armée française, elle excita parmi eux une indignation si vive que plusieurs demandèrent que l'on s'emparât de Constantinople. L'évêque de Langres appuya ce projet. « Depuis longtemps, dit-il, Cons-
« tantinople est une barrière importune entre nous

« et nos frères d'Orient; il faut enfin nous ouvrir le « libre accès de l'Asie. Les Grecs, vous le savez, ont « laissé tomber entre les mains des infidèles le sé- « pulcre de Jésus-Christ et toutes les villes chrétiennes « de l'Orient. Constantinople, n'en doutez pas, sera « bientôt elle-même la proie des Turcs, et un jour, « par son extrême lâcheté, elle ouvrira aux barbares « le chemin de l'Occident. Les empereurs de Byzance « ne savent ni défendre leurs États, ni souffrir qu'on « les défende. Toujours ils ont paralysé les efforts « des guerriers catholiques. Hâtons-nous de prévenir « notre ruine par celle des traîtres, et ne laissons pas « derrière nous une ville qui ne cherche qu'à nous « perdre. »

Ainsi parlait le pieux évêque de Langres. « Pour notre malheur, ajoute la chronique, et pour le malheur de tous les chrétiens qui demeurent fidèles à l'apôtre Pierre, le conseil de l'évêque de Langres ne prévalut point (1). » Manuel Comnène, de peur de laisser aux Français le temps de changer de résolution, hâta de tout son pouvoir leur départ, en piquant leur émulation par le bruit qu'il fit répandre de prétendues victoires remportées par les Allemands. Les ayant ainsi déterminés à s'embarquer pour l'Asie, il mit le comble à sa trahison en leur donnant des guides infidèles qui les conduisirent dans les déserts de l'Asie Mineure où ils furent presque entièrement détruites par les musulmans. Les nombreuses troupes de Conrad, égarées dans les montagnes de la

(1) Odon de Deuil.

Lycaonie, y éprouvèrent d'affreux désastres, et ce ne fut qu'avec peine que Louis VII parvint à en recueillir les débris. Après cette jonction, ce prince marcha vers Éphèse.

Dans cette grande marche, de plus de trois cents milles, la bonne harmonie entre les deux souverains et les deux nations commença à s'altérer, et ce fut, dit-on, la faute des Français, qui n'épargnaient aucun sarcasme à la lenteur des troupes germaniques (1). Conrad, encore souffrant de deux blessures, renonça à prendre part à l'expédition et s'embarqua à Éphèse pour Constantinople (1148). Peu de jours après son départ, Louis VII se remit en marche avec son armée et suivit quelque temps les bords du Méandre. Tandis que les Français avançaient péniblement, la cavalerie légère des Turcs surveillait tous leurs mouvements, coupait leurs vivres, enlevait et massacrait les hommes isolés et les harcelait sans relâche. Les croisés, sans se décourager, franchirent le fleuve en présence de l'ennemi, et, parvenus sur la rive opposée, attaquèrent vigoureusement le gros de l'armée musulmane. Les infidèles, hors d'état de tenir tête aux chrétiens, lachèrent pied et se dispersèrent. Bientôt les vainqueurs arrivèrent à Laodicée et y firent une halte de quelques jours. Lorsque l'armée chrétienne se fut remise de ses fatigues, elle continua sa route, et, partagée en deux corps, s'engagea fort imprudemment dans les défilés de la Pamphylie, où elle ne tarda pas

(1) Les Français criaient à leurs compagnons ces deux mots : *Pousse, Allemand!* qu'un historien grec, Jean Cinnamus, nous a conservés (Πούτζη, Ἀλαμάνε).

à se voir entourée par les Turcs. Dès le second jour, comme elle avait à franchir une montagne, l'avant-garde, qui portait l'oriflamme et que commandait Geoffroy de Rançon, seigneur poitevin, eut ordre de s'établir sur les hauteurs et d'y attendre le reste des troupes. Or, tandis que cette avant-garde cherchait à dresser ses tentes sur ces sommets arides et couverts de rochers, la reine Éléonore et les dames de sa suite persuadèrent au chef de descendre dans la plaine pour trouver un campement plus commode. A peine eut-il quitté sa position que les Turcs s'en emparèrent. Louis le Jeune, plein de sécurité, arriva ensuite avec le reste de l'armée, qu'il commandait en personne. Les soldats, voyant de loin les musulmans se mouvoir au travers des bois, les prirent pour leurs frères ; ils rompirent leurs rangs et se mirent à dresser leurs tentes. Mais en un instant les rochers furent couverts de Sarrasins; les croisés, engagés dans les défilés, se virent assaillis par une grêle de traits et de pierres; une terreur panique se répandit parmi eux et les empêcha d'opposer la moindre résistance. Le désordre devint général; ils prirent la fuite dans toutes les directions. Trente des principaux seigneurs se dévouèrent pour sauver le roi et tombèrent percés de coups. Louis, resté presque seul sur le champ de bataille, s'adossa contre un rocher et tint tête à plusieurs Sarrasins qui, ignorant son rang, finirent par le quitter pour courir au pillage. Après s'être caché la nuit sur un arbre, le roi de France monta, au point du jour, sur un cheval abandonné et rejoignit enfin son avant-garde.

Ainsi engagés dans la Pamphylie, les malheureux

croisés souffrirent le froid, la faim, l'humidité; leurs vêtements tombaient en lambeaux. Attalie, ville grecque, environnée de forteresses turques, ne consentit à les recevoir que lorsqu'ils firent entendre des murmures terribles; le gouverneur grec eut peur et offrit des vaisseaux. Louis le Jeune accepta et s'embarqua; mais il laissait sur le bord deux troupes de pèlerins, après les avoir recommandés au gouverneur d'Attalie et payé de cinquante marcs d'argent les soins qu'il demandait. Les Grecs les trahirent, les laissèrent combattre contre les Turcs, leur refusèrent un asile dans leurs murs; les malheureux furent exterminés en cherchant leur route vers la Cilicie.

Le roi de France arrivait enfin dans la principauté d'Antioche. Pour l'y retenir et lui faire combattre ses ennemis avant ceux de Jérusalem, Raimond de Poitiers gagna Éléonore de Guienne, sa nièce, dont les mœurs légères se trouvaient à l'aise sous le beau ciel de la Syrie et dans la cour brillante d'un Aquitain transplanté en Orient; elle déclara qu'elle voulait rester à Antioche, et menaça, si on la contrariait, de faire casser son mariage pour cause de parenté. Louis VII, irrité, l'emmena de force et se rendit aux prières du roi de Jérusalem, sans se reposer à la cour du comte de Tripoli. Comme il entrait à pied dans la Terre-Sainte, l'empereur Conrad y arrivait par mer. Baudoin III, roi de Jérusalem, convoqua une grande assemblée à Ptolémaïs, et on décida que Damas serait assiégée. Personne n'avait encore pu emporter cette ville, toujours indépendante sous un sultan.

L'armée chrétienne qui assiégeait Damas campait

sur le sol qui avait été le théâtre de la vision miraculeuse de saint Paul. Les croisés dirigèrent leurs premières attaques du côté du nord et vers le couchant, et cherchèrent à se rendre maîtres des jardins qui s'étendaient à quatre ou cinq milles de la ville, et qui, ceints de murs de terre et de bitume, parsemés de tours et de kiosques, offraient de grandes facilités à la défense de la place. Les chrétiens réussirent à s'y établir, au prix de beaucoup de sang; mais chaque jour les Turcs les harcelaient dans ces positions et multipliaient les efforts pour les reprendre. Fatigués de ces combats toujours renaissants, les croisés abandonnèrent le terrain sur lequel ils campaient et attaquèrent la ville vers le midi et le levant, dans une vaste plaine où les murs de Damas se montraient à découvert. Bientôt le manque d'eau et de vivres leur fit regretter leur premier campement; mais il était trop tard pour reconquérir cette position, où les Turcs s'étaient établis à la hâte et avaient construit de formidables retranchements. Pour comble de maux, la discorde se mit dans les rangs de l'armée chrétienne et ralentit ses opérations. Au milieu des incertitudes et des souffrances de cette guerre, Louis le Jeune et Conrad apprirent que les émirs d'Alep et de Mossoul marchaient contre eux avec des forces considérables; se jugeant hors d'état de résister, ils levèrent le siége de Damas et ramenèrent en Europe les débris de leurs armées (1149).

Ainsi se termina la seconde croisade, si différente de la première. Les soldats de Louis et de Conrad ne connurent ni la piété ni l'héroïsme des pre-

miers champions de la croix. Les deux monarques ne manquaient certainement ni de bravoure ni de mérite personnel; mais ils étaient dépourvus de l'habileté et de l'énergie nécessaires surtout dans les conjonctures difficiles où ils se trouvèrent. Dans cette expédition, les chrétiens, murmurant sans cesse contre les obstacles et les privations, ne surent racheter leur défaite par aucune action d'éclat. Ce fut pour saint Bernard une épreuve d'autant plus douloureuse que les populations, au lieu de s'en prendre à l'incapacité des chefs militaires et aux imprudences d'un courage ignorant, reprochaient à l'éloquent orateur d'avoir été l'âme et le moteur de cette entreprise, et le saint acceptait en silence ces humiliations imméritées, se bornant à adorer du fond de son âme les incompréhensibles jugements de Dieu. Quant à Louis le Jeune, après avoir perdu son armée, ses équipages, ses richesses, et dissipé, en une expédition stérile, toutes les ressources que lui avaient procurées de nombreux emprunts, il osait à peine soutenir les regards de ses sujets, et il se rappelait, dans l'amertume de sa douleur, les assurances qu'il avait données à Suger, en lui écrivant : « Sachez du moins ceci avec certitude, c'est « que nous ne reviendrons jamais, ou que nous reviendrons avec gloire pour la cause de Dieu et celle des « Français. » Il avait plu à Dieu d'en disposer autrement. Disons, d'ailleurs, avec l'un des plus illustres penseurs des temps modernes (1), disons de la seconde croisade ce qu'il faut dire des autres : *Aucune*

(1) Le comte J. de Maistre.

n'a réussi, mais toutes ont réussi ! Il ne s'agissait pas, en effet, de quelques victoires, de quelques conquêtes et d'avantages momentanés : au point de vue restreint de ces résultats stratégiques, la guerre sainte prêchée par saint Bernard avait échoué ; mais elle était une phase d'un grand fait social, qui est la lutte du progrès contre la barbarie ; elle se rattachait à la grande lutte de la civilisation chrétienne contre l'islamisme ; elle avait, à l'insu des hommes, pour but réel de mettre en contact l'Europe et l'Asie, l'Orient et l'Occident, au profit d'une idée qui parfois semble reculer, mais qui n'est jamais vaincue, et, sous ce rapport, elle ne saurait être ni condamnée ni blâmée par l'histoire.

La longue absence du roi n'avait pas nui à l'administration intérieure de ses États, et l'autorité de Louis VII avait trouvé en Suger un digne représentant. Au milieu des luttes et des conflits de l'ordre féodal, Suger s'était fait une haute idée des prérogatives de la couronne, et rien ne lui semblait plus conforme à la vérité et à la justice que de faire prévaloir la royauté sur tout autre pouvoir politique. C'était la tradition romaine cherchant à effacer, en matière de gouvernement, la tradition et le droit germaniques. On sent qu'un ministre de l'Église, habitué aux bienfaits de la hiérarchie et au respect de l'autorité, devait voir l'ordre réel dans la soumission de tous au privilége royal. De nos jours cette théorie est contestée, et le principe de la justice et de l'ordre repose moins sur l'autorité absolue d'un seul que sur la pondération et l'équilibre des droits de tous ; et, en admettant

la dictature comme moyen de sécurité matérielle dans les temps d'orage, on reconnaît qu'aux époques normales les intérêts, les intelligences et les forces sociales doivent être représentés dans une mesure convenable, parce que l'arbitraire n'a pas de droit. Ne blâmons pas Suger de n'avoir pas toujours tenu compte de ces principes : il est des idées qui ne sont comprises ni acceptées, même par les esprits supérieurs, qu'au moment où leur heure est venue, que dans les temps de lumière et de repos. Au reste, Suger procédait avec réflexion et sans se heurter contre des obstacles opiniâtres : ne pouvant détruire la féodalité plus forte que lui, il voulait que le roi la gouvernât; s'il n'admettait dans le domaine royal ni juridiction particulière, ni autorité qui ne fût point soumise à la couronne, il demandait que le roi ne fît rien de sérieux, rien de considérable, sans prendre l'avis de l'élite des grands et des évêques réunis en parlement et délibérant en liberté.

Il y avait loin de cette prudente réserve à la brutale tyrannie d'Ébroïn, cherchant à fonder sur la violence et le despotisme l'affranchissement des rois de la première race, et, plus tard, nous regretterons peut-être que Richelieu, reprenant pour sa part l'œuvre de Suger, ait voulu fonder l'unité nationale sur le pouvoir absolu, sans laisser aux grands une part de puissance politique, sans admettre l'intervention de la noblesse et des communes dans le gouvernement de l'État. Il est vrai que Richelieu avait la force de briser et de faire disparaître tous les éléments de résistance, tandis que Suger, aux prises avec le droit féodal encore re-

doutable, devait transiger avec lui et donner une influence de surveillance et de conseil à cette formidable aristocratie ecclésiastique et militaire qu'il ne pouvait détruire.

Suger, comme Richelieu, ne se maintenait pas au faîte de l'administration sans avoir des ennemis à combattre ; bien qu'élu par les principaux de la noblesse et du clergé, il rencontrait évidemment des rivaux, et, dans tous les cas, les chroniques attestent qu'il n'avait pas appréhendé sans motif pour la sûreté du royaume le départ de Louis le Jeune. « A peine donc le roi était parti pour la Terre-Sainte, disent-elles, que les hommes avides de pillage, croyant trouver dans l'absence du prince l'occasion d'exercer impunément leur brigandage, commencèrent à désoler çà et là le royaume, et à manifester au grand jour les projets pervers qu'ils avaient conçus depuis longtemps. Les uns enlevaient ouvertement par la violence les biens des Églises et des pauvres ; les autres exerçaient leurs rapines plus sourdement. Le nouveau chef s'arma sur-le-champ, pour les punir, du double glaive, l'un matériel et royal, l'autre spirituel et ecclésiatique, que le souverain pontife lui avait confiés par la volonté de Dieu. En peu de temps il réprima la téméraire audace des méchants et anéantit de sa main puissante leurs machinations ; la faveur du Ciel l'accompagna si parfaitement dans toute ses démarches qu'il écrasa les ennemis de l'État sans répandre une goutte de sang, et que l'intégralité du royaume ne fut pas même entamée. C'est ainsi que cet homme vertueux, lion extérieurement, agneau intérieurement, conduit par la main du Christ, triom-

pha, par les armes de la paix, des guerres qui déchiraient l'État. Des points les plus éloignés de la France on voyait les habitants du Limousin, du Berri, du Poitou, de la Gascogne, accourir auprès de lui dans leur détresse et solliciter son appui ; et lui les satisfaisait si pleinement en toute occasion, tantôt par des secours, tantôt par des conseils, que ces gens n'auraient pu espérer davantage de quelque roi que ce fût.

« Faisant plus même qu'un bon père de famille, il améliora ce qu'il n'était chargé que de conserver, restaura les maisons royales et releva les ruines des tours et des murs. Quel est en effet le palais, quel est l'édifice royal que le prince, à son retour, n'ait pas trouvé en meilleur état dans quelqu'une de ses parties ? De peur même que, pendant l'absence du monarque, quelque chose ne parût manquer à la dignité du royaume, les chevaliers reçurent de Suger leur paye accoutumée, et, en outre, à certains jours, des habits et des dons vraiment royaux. Tous ces présents, c'est chose bien connue, il les fit de ses propres deniers et par un effet de sa munificence personnelle, non sur le trésor du prince ou aux dépens de l'État; car tout ce qui sortait du fisc royal, Suger l'envoyait à l'étranger ou le réservait pour le roi, convaincu que, dans un pays éloigné, beaucoup de choses étaient nécessaires à ce prince, ou que ce qu'on lui gardait ne serait pas surperflu quand il reviendrait dans ses États. »

Le manque de détails et le défaut de précision pourraient nous faire hésiter sur le véritable caractère de cette rébellion, et nous nous demanderions si c'était

là un soulèvement des seigneurs féodaux ou une insurrection des classes subalternes, poussées à la révolte par la misère. En cherchant à nous rendre un compte exact des faits et à peser la valeur des termes de la chronique, nous n'hésitons pas à conclure que l'insurrection de 1147, que réprima Suger, fut fomentée par une partie des grands et appuyée, au moins sur différents points de la France, par des serfs et des villains avides de profiter des circonstances pour conquérir des droits sociaux, et surtout pour assouvir des instincts de désordre et de pillage. Mais le soulèvement nous semble avoir eu principalement pour cause, de la part de quelques nobles et seigneurs, le désir de mettre à profit l'absence du roi et la faiblesse du pouvoir royal, pour accroître les possessions féodales aux dépens du peuple et des Églises, et c'est ce que l'historien indique clairement en félicitant Suger de ce que les rebelles ne purent porter atteinte à l'intégrité du royaume (*de regni integritate nihil penitus deperiit*). Remarquons également, malgré l'obscurité des expressions dont se sert la chronique, la détermination que prend Suger d'entretenir un corps d'armée permanent dont il assure la solde, et qui sert à tenir les mécontents en respect. C'est là un précédent que ne laisseront pas tomber en oubli ceux qui, après Suger, auront à faire prévaloir l'autorité royale contre des révoltes. Et puisque nous avons comparé le rôle de Suger à celui de Richelieu, citons encore un passage de la chronique à laquelle nous avons emprunté les détails de cette crise intérieure. « Avant que le roi fût de retour, son frère revint de Jérusalem. Quelques hommes du peuple,

qui toujours est facile à se laisser entraîner vers les nouveautés, se mirent à courir sur le passage de ce prince et à lui souhaiter une longue vie et le pouvoir suprême ; il y en eut même parmi le clergé qui, mécontents que certaines choses se fissent dans le royaume autrement qu'ils ne voulaient, cherchèrent à séduire Robert par de perfides adulations, à lui inspirer une confiance aveugle dans son sang royal et à le pousser à quelques démarches illicites. Je supprime au surplus ici le nom de ces ecclésiastiques, pour ne pas paraître vouloir les offenser avec intention. Mais, comme un lion qui sent sa force, le juste Suger, instruit des projets présomptueux de Robert et voulant empêcher qu'il ne le troublât dans l'exercice du pouvoir qui lui était confié, comme on disait qu'il avait précédemment excité la perfidie des Grecs contre l'armée de Dieu, s'entendit avec les fidèles du royaume et ne cessa de s'opposer aux efforts du frère du roi que lorsqu'il eut, par sa prudence, réprimé l'audace de Robert et contraint celui-ci à donner une juste satisfaction pour sa faute. »

Suger, en face d'un frère du roi soutenu par une faction puissante, Suger, obligé de forcer le prince capétien à respecter en ses mains l'exercice régulier du gouvernement et à se courber devant un moine, régent du royaume, remplit une mission et exerce un rôle qui, cinq siècles plus tard, appartiendront au premier ministre de Louis XIII, réduit à combattre Gaston d'Orléans et à l'accabler sous le poids d'humiliations sanglantes. Qu'on nous pardonne ces aperçus qui devancent le récit des faits; il nous ont paru très-

utiles pour faire apprécier la régence de Suger et les difficultés que cet homme illustre eut à surmonter dans l'intérêt de l'unité monarchique et de la prérogative royale.

Durant les années qui suivirent le retour du roi, plusieurs personnages importants disparurent de la scène, et leur mort ne fut pas sans influence sur la situation du pays. Au mois de septembre de l'an 1151, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, mourut au château du Loir, laissant à Henri, son fils aîné, la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et ses prétentions sur la Normandie et l'Angleterre. Peu de mois après (janvier 1152) s'éteignit à son tour Thibaud le Grand, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, laissant sa maison puissante et consolidée par un règne non interrompu de plus de cinquante ans. Au mois de mars, Raoul le Brave, comte de Vermandois, étant venu à mourir, il eut pour successeur un fils en bas âge, atteint de la lèpre, qui vécut jusqu'en 1168 et ne laissa point d'héritiers. Vers le même temps (1152) mourut l'abbé Suger, qui avait gouverné le royaume sous deux rois, et qui, dans les derniers temps de son existence, méditait d'entreprendre une nouvelle croisade et de délivrer la Terre-Sainte. La juste reconnaissance du roi lui avait depuis longtemps décerné le glorieux surnom de *Père de la patrie*. Avant de fermer les yeux, il adressa à Louis le Jeune une lettre touchante. « Aimez l'Église de Dieu, lui dit-il, et protégez l'ab« baye de Saint-Denis, qui est une des plus nobles « portions de votre royaume. *Prenez la défense des « veuves et des orphelins. Soyez le vengeur des innocents*

« *opprimés. Voilà mes derniers conseils. Gardez soigneu-*
« *sement cette lettre, puisque vous ne pouvez plus me*
« *garder longtemps moi-même, et faites-vous une loi d'ob-*
« *server tout ce qu'elle contient* (1). » Les funérailles de ce grand ministre furent dignes des services qu'il avait rendus à la royauté, et saint Bernard, résumant en quelques mots son éloge, écrivit au pape Eugène III : « S'il y a quelque vase de prix qui embellisse le palais « du Roi des rois, c'est sans contredit l'âme du véné- « rable Suger. » Or, l'année suivante (août 1153), comme s'il eût plu à Dieu d'éprouver le peuple français et de le laisser orphelin, saint Bernard suivit dans la tombe l'abbé Suger et le pape Eugène ; il était âgé de soixante-trois ans et avait fondé cent soixante monastères dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Asie.

Lorsque Dieu suscite dans le monde des hommes tels que saint Bernard, c'est qu'il veut que de grandes choses soient accomplies pour la défense de la vérité ; c'est que l'arche sainte, qui est l'Église, est entourée de nations infidèles armées pour la profaner ou la détruire. Au douzième siècle, la religion de Jésus-Christ n'avait point seulement à combattre les barbares qui opprimaient la Terre-Sainte et faisaient paître leurs chevaux sur les pentes du Calvaire sanctifiées par la mort du Sauveur. De plus dangereux ennemis se dressaient contre elle au milieu des populations de l'Occident, et les tentatives délirantes de la raison humaine travaillaient au triomphe de l'orgueil et du mensonge.

(1) Dom Martenne, *Thesaurus anecdotorum*, t. I.

A aucune époque l'Église n'a été exempte de la lutte qu'engagent contre elle les hérésies. « Il faut « qu'il y ait des hérésies, dit l'Apôtre, afin de décou- « vrir ceux qui ont une vertu éprouvée. » On ne pourrait citer aucun dogme qui n'ait eu ses contradicteurs ; mais, au milieu de cette confusion de sectes qui se disaient ou se croyaient chrétiennes, Dieu n'a jamais manqué à son Église ; Dieu l'a toujours rendue invincible contre les divisions suscitées par ses fils rebelles, comme elle l'avait été, sous les persécuteurs, contre les proconsuls et les bourreaux de Rome païenne. L'Église, qui a vu les hérésies s'élever, selon la prédiction de Jésus-Christ lui-même, les voit tomber l'une après l'autre selon sa promesse ; alors même que l'erreur détachait d'elle quelques membres, elle n'a jamais cessé d'être universelle, c'est-à-dire catholique, comme un grand arbre dont on peut retrancher le bois mort et les rameaux parasites, et dont la séve enfante sans relâche de nouvelles branches et de nouveaux fruits. Or, au douzième siècle, il était impossible que l'immense besoin d'examiner, de discuter et de connaître, qui se manifestait dans les esprits, en même temps qu'il favorisait les progrès légitimes de l'entendement et de la raison, ne donnât pas naissance à des systèmes étranges, à des doctrines téméraires, aux audacieux mensonges nés de la révolte et de l'orgueil. Parmi es hérésiarques de cette époque, les uns, entraînés par des réminiscences de l'ancien manichéisme, établissaient, en face de Dieu, une nature primitive, coéternelle avec Dieu, assujettie dans son développement, aussi bien que Dieu lui-même, à des lois néces-

saires et absolues; d'autres, reproduisant les rêveries des Indiens et des gymnosophistes, voyaient dans la création l'objet éternel de l'amour divin, et enseignaient que tous les êtres créés étaient consubstantiels avec Dieu. A travers les concessions de forme et de langage qu'ils faisaient encore au christianisme, pour ne point révolter les peuples, on ne pouvait se méprendre sur la portée et le but de leurs théories, et on reconnaissait en eux une branche de cette école trop célèbre qui, réduisant toutes les existences à un seul être, n'accordaient à tous les autres qu'une réalité apparente. Et il ne s'agissait point alors, comme aujourd'hui, de rêveries écloses à l'ombre des grandes écoles, et que le bon sens des populations repousse autant peut-être que leur indifférence; au douzième siècle, les extravagances de l'esprit humain se présentaient sous un aspect si alarmant, et avec un caractère de turbulence si prononcé, que les craintes en apparence les plus exagérées trouvaient à s'appuyer sur des faits et devenaient des probabilités terribles. Ajoutons que l'Orient versait sur l'Occident des torrents de sectaires; c'était le temps où les Pauliciens (branche du manichéisme), après avoir fait cause commune avec les hérésiarques iconoclastes, se répandaient dans la Thrace et dans la Bulgarie, d'où leur vint le nom de Bulgares. Peu à peu leurs affiliations, soit avouées, soit clandestines, avaient pénétré dans la Russie, dans la Hongrie, dans l'empire germanique, dans la Sicile, dans la Calabre, et jusque dans le midi de la France. Toutes ces sectes avaient juré l'anéantissement de la religion catholique et la formation d'une société d'élus, orga-

nisée sous un patriarcat suprême. Sur d'autres points, les mahométans arabes, depuis longtemps en possession d'une civilisation puissante, propageaient leurs doctrines par des voies de séduction, par des affiliations secrètes; et, comme ils s'étaient écartés de la lettre et de l'esprit du Coran à ce point qu'ils avaient comme institué une religion nouvelle, ils répandaient en Asie et en Europe un système de croyances combiné d'après des dogmes empruntés aux mages de Perse et aux manichéens; système qui a reçu le nom d'ismaélisme, et dont les sectes se vouaient, les unes au scepticisme, les autres au mysticisme, les autres enfin à la vie contemplative.

Dans des régions intellectuelles plus élevées, si les esprits ne se laissaient point gagner par une réaction grossière, mais incontestablement dirigée dans le sens d'Arius et de Manès, ils étaient trop souvent séduits par de fougueux novateurs qui, s'aidant des ressources de la dialectique, s'adressaient aux instincts de haine toujours éveillés dans les cœurs méchants contre toute autorité. Ces téméraires apôtres ne parlaient que de purifier les mœurs et d'améliorer la discipline; mais en réalité, et entraînés par les conséquence du principe de rébellion, ils ne tardaient pas à s'attaquer ouvertement à la doctrine et au dogme. La condamnation d'Abélard était à peine prononcée que déjà ses disciples, plus audacieux que leur maître, introduisaient à la fois dans les idées politiques et dans les doctrines religieuses la méthode du libre examen. Le rationalisme, qu'ils propageaient dans leurs écrits et du haut des chaires, entraînait sous ses drapeaux les esprits in-

quiets et mécontents ; et alors, comme dans les temps modernes, les mêmes erreurs mettaient en péril la religion et l'ordre social. Le principal chef de ces indépendants était Arnold de Brescia, qui avait étudié sous Abélard, et qui, enthousiaste, intrépide, opiniâtre, nourrissait un immense orgueil sous les dehors d'une vie austère. Témoin des abus de son siècle, il ne se contenta pas de les signaler, il osa essayer de porter la hache sur l'arche sainte et d'arracher du champ de l'Église les plantes de la terre et les plantes du ciel, cherchant à constituer sur les débris de l'autorité et de la religion un néochristianisme dont la raison humaine était la base, la limite et le flambeau. Dans son téméraire instinct de réforme, il prétendait ramener l'Église à son état primitif, recommencer l'œuvre des apôtres et faire rentrer dans son germe l'arbre qui avait grandi et s'était développé, depuis des siècles, par l'ordre et par la bénédiction visible de Dieu. Entre autres doctrines destinées à ameuter les multitudes contre le clergé et la papauté elle-même, il disait qu'il n'y avait point de salut pour les prêtres qui possédaient quelque chose, pour les évêques qui avaient des seigneuries, pour les moines à qui appartenaient des immeubles ; on ajoute qu'il laissait entrevoir des dispositions ennemies du sacrement de l'Eucharistie et du baptême donné aux enfants. A force de flatter les passions et les convoitises, il réussit à attirer à lui de nombreux disciples et à former une école que nous définirions volontiers en l'appelant un radicalisme religieux et social. Dans le principe, elle n'exerça pas une grande influence sur les questions qui se débat-

taient alors, et on s'accordait à ne la considérer que comme une secte peu dangereuse; mais saint Bernard donna l'éveil. « Ignorez-vous, écrivit-il à l'évêque de Constance, que le voleur est entré de nuit, non pas dans votre maison, mais dans celle du Seigneur, dont vous êtes le gardien? Serait-il possible que vous ne sussiez pas ce qui se passe chez vous, quand déjà le bruit s'en est répandu jusqu'à nous, qui sommes si éloigné? Doutez-vous encore de qui je parle? Je voudrais que la doctrine d'Arnold fût aussi saine que sa vie est austère. C'est un homme qui ne mange ni ne boit, qui n'est altéré, comme le démon, que du sang des âmes. Il est du nombre de ces gens dont parle l'Apôtre, qui ont les formes de la piété sans en avoir l'esprit; de ceux dont le Seigneur lui-même a dit : *Ils viendront à vous sous une peau de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravissants.* Partout où cet homme a demeuré, il a laissé de si affreuses traces de son séjour qu'il n'a plus osé y reparaître. Sa patrie même, agitée par sa présence, a été contrainte de le renvoyer... Banni de France, il soutient chez vous les erreurs d'Abélard avec une chaleur et une opiniâtreté qui surpassent celles de son maître... Hélas! si l'Écriture veut qu'on *prenne les petits renards qui ravagent la vigne du Seigneur,* à plus forte raison devrait-on lier et enchaîner un loup cruel prêt à fondre sur la bergerie de Jésus-Christ. » A ce cri d'alarme les évêques ouvrirent les yeux, et Arnold, qui prêchait alors dans les montagnes helvétiques, chercha un refuge plus sûr en Italie. Là, mettant à profit les passions des peuples et les colères démocratiques que ses doctrines ne ces-

saient de susciter, il s'attaqua directement à la souveraineté temporelle du saint-siége et donna le signal d'une révolution dont Rome fut le théâtre. Un moment maître de la situation, il fit nommer, dans le sein du sénat, un patrice pour administrer la chose publique, renouvela les anciennes formes, les anciens noms, les dignités, les magistratures, les lois républicaines, et parodia autant que possible les institutions de la vieille Rome. On alla, dans le délire de ces folles réminiscences, jusqu'à rétablir la chevalerie, et l'on reconstruisit le Capitole, comme si le prestige de cette illustre ruine pouvait ressusciter la valeur de l'antique peuple romain (1145).

Improvisée par un prédicant revêtu de l'habit monastique et qui ambitionnait les honneurs d'un tribun du peuple, cette révolution n'eut ni consistance ni durée, et les Romains eux-mêmes se hâtèrent d'y mettre un terme en rappelant au sein de leur ville le souverain pontife Eugène III, que leurs excès avaient un moment exilé.

Le mouvement était donné; les hérésies, au lieu de se glisser sourdement et dans l'ombre, se transformaient en partis et s'appuyaient sur les passions ignorantes ou brutales dont le cœur humain n'est que trop souvent le foyer. Parfois aussi elles revêtaient un caractère délirant que nous ne pouvons plus comprendre. Sur les frontières du royaume, vers le nord, à Anvers, dans la Zélande, dans le pays d'Utrecht, l'hérésiarque Tanchelme enseignait publiquement les doctrines les plus insensées et cherchait à les faire triompher par le crime. Ce misérable annonçait à ses dis-

ciples qu'il était plus digne du culte suprême que Jésus-Christ lui-même; car, disait-il, si Jésus-Christ avait reçu l'Esprit-Saint, lui, Tanchelme, avait reçu la plénitude de ce même Esprit. Il ajoutait que l'Église était contenue tout entière dans sa personne et dans celle de quiconque avait foi en lui. Il niait le pontificat, l'épiscopat et le sacerdoce. Son enseignement et ses discours s'adressaient surtout aux femmes, et le fanatisme qu'il inspirait était poussé à un tel degré que les malades buvaient avec empressement l'eau dans laquelle il s'était baigné, que les mères de famille livraient leurs propres filles à ses débauches, et que les maris s'honoraient de ce qu'il avait daigné profaner la sainteté du lien conjugal en usurpant leurs propres droits. Bientôt cet homme osa s'entourer d'une troupe de sectaires toujours armés, et sous la garde desquels il parcourait les villes et les provinces avec l'appareil de la royauté souveraine. Déjà, comme on le voit, les fauteurs d'hérésie aspiraient à la puissance temporelle, et leurs disciples se révoltaient aussi bien contre les lois humaines que contre les lois de Dieu. C'est le caractère auquel on reconnaîtra la plupart des hérésies du douzième siècle et du siècle qui vint après.

Est-il besoin de mentionner ici l'étrange hérésie que fonda un insensé appelé Éon, et qui, se faisant application de ces paroles sacrées : « Per *eum* qui venturus est judicare vivos et mortuos, » se persuadait et cherchait à persuader aux autres qu'il était lui-même ce redoutable juge devant lequel devaient comparaître les vivants et les morts ? Personne n'ignore qu'il avait recruté de nombreux disciples, et que plusieurs d'entre

eux persistèrent jusque dans les flammes à confesser la prétendue divinité de ce monomane. Adversaires plus sérieux et non moins opiniâtres de la vérité, les manichéens, sous diverses dénominations et à l'aide de divers symboles, firent de grands progrès dans le midi de la France, spécialement dans les comtés d'Albi et de Toulouse, et dans les régions de la Provence qui avoisinent le Rhône. Leurs erreurs différaient d'ailleurs de celle de Manès, en ce sens que les hérétiques n'attribuaient point la création à deux principes coéternels et également puissants, au bien et au mal, mais qu'ils enseignaient que Lucifer était une créature révoltée et de laquelle était émané le monde visible soumis à ses lois. Ils ajoutaient que Dieu, pour rétablir l'ordre, avait créé le Christ, qui, aussi bien que Lucifer, n'était qu'une créature; et, à cet égard, les manichéens de Toulouse et d'Albi s'accordaient plutôt avec Arius qu'avec Manès. Ces sectaires rejetaient la doctrine des sacrements, les cérémonies du culte, les prérogatives de la papauté et du sacerdoce. Ils voyaient du mal dans le monde, et ils en voulaient trouver la cause, qui ne pouvait être, selon eux, qu'un principe essentiellement mauvais de sa nature; ils disaient que le principe du bien et du mal s'étaient combattus sans s'exclure, et qu'ils avaient répandu dans le monde leurs fruits nécessaires, l'un le mal, l'autre le bien; l'un la lumière, l'autre les ténèbres. A les entendre, l'Ancien Testament n'était qu'une fable, le mystère du Verbe incarné une illusion, la chair de Jésus-Christ un fantôme. Ils affirmaient que nos corps venaient du principe du mal, nos âmes

du principe du bien, et qu'il n'était pas permis de réunir la substance du bon principe à celle du mauvais : d'où ils condamnaient le mariage comme un crime et un sacrilége. Ils défendaient de manger la chair des animaux et de se nourrir de laitage, parce que ces substances émanaient du mal et étaient impures par leur nature même. Du reste, ces manichéens cachaient avec beaucoup d'artifice ce qu'il y avait de détestable et d'immoral dans leurs doctrines ; ils séduisaient les simples par des apparences d'austérité et de sainteté, par des fascinations qui tenaient du prodige, et ils n'initiaient qu'un petit nombre d'adeptes à l'abominable secret de leurs impiétés et de leurs débauches, qui rappelaient trop souvent les infamies des gnostiques et les désordres trop fameux des mystères du paganisme. Parmi les nombreuses sectes qui se rattachaient au tronc impur de cette vaste hérésie, on pouvait citer les pétrobusiens, disciples de Pierre de Bruys; les Henriciens, les apostoliques de Périgueux, les cathares d'Italie, les Patarins ou Parfaits d'Allemagne, les pauliciens, dont nous avons déjà parlé, les Bogomiles ou Bulgares, les passagiens, les bonshommes, les publicains, et quelques autres dont l'énumération semblerait trop longue. Les Henriciens étaient disciples de Henri, moine apostat et l'un des affidés de Pierre de Bruys. Les patarins enseignaient que les *parfaits* composent seuls la véritable Église ; ils niaient le purgatoire et admettaient l'enfer. Les cathares, ainsi appelés parce qu'ils se prétendaient absolument purs, affirmaient que le démon était seul créateur des éléments matériels et du corps d'Adam ;

ils enseignaient que le soleil est Lucifer, que la lune est Ève, que les étoiles sont des démons. Les passagiens, ne tenant aucun compte de l'Évangile, aspiraient à une sainteté pharisaïque par l'observation de la loi ancienne. Les disciples d'Arnold de Brescia aspiraient, comme leur maître, à une réforme radicale du monde politique et religieux, et dépouillaient l'Église et la papauté, sous prétexte d'en revenir à la condition du christianisme sous les apôtres. Tels étaient les différents points par où ces ennemis de la vérité se séparaient les uns des autres et cherchaient à constituer des écoles de mensonges propres à chaque secte ; mais, au milieu des folies délirantes qu'ils faisaient dériver de la doctrine de Manès, et que nous venons d'exposer succinctement, ils s'accordaient généralement à professer plusieurs erreurs pernicieuses, que les auteurs catholiques ont réduites à cinq chefs : 1° ils condamnaient l'usage des édifices sacrés, des temples et des autels, et ils les faisaient abattre ; 2° ils rejetaient le culte de la croix ; 3° ils défendaient la célébration du saint sacrifice de la messe ; 4° ils enseignaient que la prière et les bonnes œuvres ne pouvaient contribuer au soulagement des âmes des morts ; 5° Ils rejetaient arbitrairement une partie des saintes Écritures. Partout où ces dangereux sectaires propageaient leurs idées impies, ils signalaient leur passage par la désolation et le deuil. « Les églises sont désertes, s'écriait saint Bernard, les basiliques sans peuples, les peuples sans prêtres, les prêtres sans honneur, et les chrétiens sans Christ ! » Ajoutons que ces hérétiques de toutes nuances, que ces manichéens plus ou moins cachés,

séduisaient aisément les multitudes ignorantes en flattant les haines brutales de ceux qui souffrent contre ceux qui paraissent dotés du bonheur, et en faisant naître, dans le cœur des grands et des nobles, l'espoir de grossir le nombre de leurs fiefs et de leurs domaines par la spoliation de tous les biens dont le clergé se trouvait alors en possession : c'étaient là deux puissants moyens d'action et de propagande.

Ainsi, dans cette période si digne des regards de l'histoire, se manifestaient, tantôt dans la chaire chrétienne et sous le drapeau des croisés, tantôt dans les écoles philosophiques et à l'ombre des cloîtres, trop souvent aussi sous la bannière des novateurs et des artisans de mensonge, ces besoins de fidélité ou de changement, ces inquiétudes ou ces aspirations, cette obéissance à Dieu ou ces désirs de réformes qui sont comme le travail intellectuel et social des peuples. Il est impossible de méconnaître à ces signes évidents les principaux caractères du douzième siècle : une énergie d'esprit formidable, un grand fonds d'activité, un développement simultané des passions les plus fougueuses, un esprit aventureux, une ardente soif d'indépendance, un entraînement de prosélytisme, l'ignorance combinée avec la volonté de savoir, la domination féodale des seigneurs et les agitations instinctives de la démocratie, la corruption et la licence des mœurs alliées à l'admiration pour la vertu et au goût des pratiques les plus austères. Dans cette société du moyen âge qui avait l'Église pour âme et pour guide, et qui se rattachait encore à la barbarie par les mœurs et les habitudes, une immense lutte était enga-

gée entre les principes et les faits; les principes moraux qui présidaient au développement des peuples se trouvaient en contradiction ouverte avec le génie et la condition des races; les principes étaient purs par leur essence, éclatants de lumière, parce qu'ils émanaient de la source de toute lumière et de toute vie; les peuples, au contraire, étaient ignorants, grossiers et corrompus; on était témoin des contradictions les plus singulières, selon la prépondérance alternative du bien et du mal; il y avait lutte opiniâtre et armée entre des éléments qui ne pouvaient vivre en paix. Les doctrines chrétiennes, qui s'étaient infiltrées de tous côtés, tendaient, comme une séve céleste, à tout améliorer, à tout adoucir; mais, à chaque pas, l'esprit fléchissait devant l'obstacle des sens, la morale devant les passions; et pendant que, d'une part, on invoquait sans relâche le droit, la raison, la justice, d'autre part on multipliait les actes de cruauté, le meurtre et la violence: la barbarie tenait en échec la civilisation chrétienne.

Au milieu d'une société livrée à de telles luttes et emportée par de pareils entraînements, la figure du roi Louis VII apparaissait bien pâle et son action bien stérile. Ce prince avait perdu, par les malheurs de la croisade, la popularité qui s'attache aux chefs vaillants et heureux; bientôt un incident de famille vint peser sur la monarchie tout entière, et faire rétrograder l'œuvre d'unité si laborieusement commencée par Louis le Gros. On a vu plus haut que la reine Aliénor ou Éléonore d'Aquitaine, partie avec les croisés pour la Palestine, avait donné au roi son époux de graves

sujets de mécontentement. Suger en avait été instruit par des lettres du roi pendant la croisade même, et il avait répondu qu'on réglerait cette affaire au retour du prince. Louis VII voulait répudier Éléonore, sans se mettre en peine de la perte qu'allait faire par ce divorce le domaine royal, et, à l'appui de ses ressentiments, il alléguait une parenté trop rapprochée. Suger, tant qu'il vécut, détourna le roi de cette démarche impolitique et fit valoir la raison d'État; c'est ce qu'atteste le moine Guillaume, qui a écrit sa vie. « Ah! dit-il, chacun sait que, si ses conseils n'eussent « pas manqué au roi, le domaine n'eût pas éprouvé, « par la perte de l'Aquitaine, un si considérable « démembrement (1). » Ces conseils manquèrent au roi, et d'ailleurs Éléonore elle-même, ne dissimulant ni son mépris ni sa haine pour Louis VII, sollicitait également une décision de l'Église qui, par le motif de parenté, casserait leur commun mariage et les rendrait chacun libre de contracter une nouvelle union. Leurs désirs furent exaucés : un concile tenu à Beaugency (1152) cassa le mariage de Louis et d'Éléonore, et la conséquence de cette décision, d'après le droit féodal, fut que la reine, en reprenant sa liberté, rentra en possession directe et personnelle des vastes provinces méridionales qui avaient constitué sa dot. Tous les historiens ont déploré ce malheur, et les événements ne tardèrent pas à justifier les appréhensions de Suger.

De toutes parts les possesseurs de grands fiefs aspi-

(1) *Regnum, deficiente ipsius consilio, noscitur mutilitatum.*

rèrent à la main d'Éléonore. A peine cette femme, de fatal souvenir, avait-elle posé le pied hors du territoire directement soumis à Louis VII, qu'il lui fallut se défendre contre d'audacieux prétendants. Thibaud V, comte de Blois, dont elle traversait les terres, lui demanda de l'épouser, et Éléonore, pour se soustraire à ses poursuites, se vit réduite à s'échapper nuitamment et à se réfugier en Anjou. Lorsqu'elle eut enfin réussi à gagner ses propres États, elle consentit à donner sa main à Henri, fils de Geoffroy Plantagenet et de l'emperesse Mathilde, et, à ce double titre, héritier désigné de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du royaume d'Angleterre. L'année suivante, Étienne de Blois étant mort, ne laissant qu'un fils qui mourut en 1154, Henri Plantagenet réunit sur sa tête toutes les couronnes auxquelles l'appelaient le droit féodal et l'élection des Anglo-Normands. Il entrait à peine dans sa vingt-troisième année. En vain le roi de France se ligua contre lui avec quelques seigneurs; il lui fallut subir l'influence jalouse et les attaques souvent repétées d'un vassal désormais plus puissant que lui, et leurs longues querelles commencèrent cette série de guerres, de sacrifices et de haines nationales que l'histoire a définie sous le nom de rivalité de l'Angleterre et de la France. Plaise à Dieu que les générations actuelles en aient enfin vu le terme.

Vers le même temps (1155) Louis VII épousa Constance, fille d'Alfonse VII, roi de Léon et de Castille, et qui se faisait appeler empereur des Espagnes. Quelques mois après, il maria sa propre sœur, Constance

de France, veuve d'Eustache d'Angleterre, à Raymond V, comte de Toulouse. Nous mentionnons avec soin ces alliances entre des familles souveraines, parce qu'elles avaient alors une très-grande influence sur le bien-être et la sécurité des nations soumises aux accidents du droit féodal.

Henri II, roi d'Angleterre, avait un frère plus jeune que lui, nommé Geoffroy, et à qui Geoffroy Plantagenet, leur père commun, avait légué l'Anjou, la Touraine et le Maine. Henri, ne jugeant point à propos d'obéir, à cet égard, aux dernières volontés du testateur, prit possession des provinces qui devaient former l'apanage de Geoffroy. Dans cette circonstance il eut l'adresse de mettre de son côté le roi de France, en lui prêtant hommage comme à son seigneur suzerain pour les comtés dont il dépossédait son frère. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, fit quelques tentatives en faveur du jeune Geoffroy, mais elles n'amenèrent aucun résultat utile, et, après une guerre de peu de durée, Geoffroy se soumit et renonça à son apanage en échange d'une assez modique pension (juillet 1156). Peu de temps après cet arrangement de famille, Henri II visita l'Aquitaine. En passant à Limoges, où il célébra la fête de saint Martin, il fit raser les fortifications de Saint-Martial, qui avaient servi à favoriser les entreprises de quelques seigneurs contre les bourgeois de la ville; de là il se rendit à Bordeaux, où il pacifia, comme prince et suzerain, les différends qui s'étaient élevés entre les barons de Gascogne et les seigneurs des Pyrénées occidentales. La Bretagne ne tarda pas à offrir un aliment à son ambition aven-

tureuse. Conan III, duc de ce pays, l'avait longtemps gouverné sans grande gloire. Ce prince, se trouvant à son lit de mort, en l'année 1148, et se voyant entouré des principaux seigneurs de la Bretagne, leur déclara qu'il voulait désavouer publiquement devant eux le jeune Hoël, qui jusque-là avait toujours passé pour son fils, et qu'il ne reconnaissait, comme issue de son mariage avec Mathilde d'Angleterre, que la princesse Berthe. Celle-ci, mariée d'abord à Alain le Noir, comte de Penthièvre et de Richemond, qui avait pensé à rétablir le royaume de Bretagne, et dont elle avait, dit-on, hâté la mort par des maléfices pour épouser Eudes de Porhoët, fils du vicomte de Rennes, avait eu de ce premier mari trois enfants, Énoguen, qui fut abbesse de Saint-Sulpice, Constance, qui épousa Alain de Rohan, et un fils nommé Conan, qui, en l'année 1158, se porta comme prétendant au duché. Hoël III, flétri par la déclaration de son père, et Eudes de Porhoët, son beau-frère, se disputèrent longtemps la Bretagne. Hoël se fit reconnaître souverain par les populations de Nantes et de Quimper; mais, vaincu par Eudes de Porhoët, il se vit réduit à abandonner la première de ces deux villes (1154). Cependant Nantes ne consentit pas à reconnaître la domination d'Eudes de Porhoët. Français de cœur plutôt que Bretons, habitués à se voir souvent gouverner par les rois de France ou par des souverains particuliers, et civilisés d'ailleurs par le commerce que favorisait leur situation sur le bord d'un grand fleuve, les Nantais souffraient avec peine de se voir joints à des nations encore incultes et sauvages, retirées dans des pays

montagneux, avec lesquelles ils avaient beaucoup moins de rapports qu'avec les provinces riveraines de la Loire, et parlant encore ce langage celtique qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours, tandis qu'à Nantes s'était déjà introduite la langue française ou romane. Dans ces pensées, leurs regards étaient toujours tournés vers la France et les provinces angevines, comme le pays auquel ils auraient désiré se rallier, et d'où devait leur venir un souverain dont les mœurs et le génie concorderaient mieux avec les leurs que les manières rudes et sauvages des princes de la race celtique qu'ils voulaient abandonner. Geoffroy, fils du comte d'Anjou et frère de Henri II, roi d'Angleterre, n'eut point de peine à faire pencher la balance en sa faveur et à se faire reconnaître par les Nantais comme leur souverain ; mais l'année même de son élection ce jeune prince mourut, délivrant ainsi Eudes de Porhoët d'un dangereux compétiteur. Conan IV reparut alors et vint de nouveau disputer à Eudes, son beau-père, la possession du duché de Bretagne; vaincu pour la seconde fois et réduit à prendre la fuite, il implora l'appui de Henri II, roi d'Angleterre, qui n'eut garde de négliger l'occasion qui s'offrait à lui d'intervenir dans les affaires des princes bretons. Henri aida Conan IV à conquérir la Bretagne, mais, pour sa part et comme héritier de Geoffroy Plantagenet, il réclama et se fit céder la ville et le territoire de Nantes. Or, à peine le roi d'Angleterre eut-il consommé cette usurpation qu'il retourna à Londres, et que l'opiniâtre Eudes de Porhoët, mettant à profit son départ et invoquant le concours du roi de France, s'empara des

comtés de Vannes et de Cornouailles et ne laissa à Conan IV que le comté de Rennes. A compter de ce moment les deux rivaux se firent une guerre de partisans, et les seigneurs qui tenaient pour l'un ou l'autre prince profitèrent de l'inévitable confusion qui est toujours la suite de l'anarchie gouvernementale pour envahir mutuellement leurs terres, piller leurs possessions et brûler leurs châteaux. Le vicomte du Fou, ayant dressé une embuscade à Hervey, vicomte de Léon, réussit à s'emparer de sa personne ainsi que de celle d'un de ses fils, et les renferma tous les deux dans Châteaulin. Hamon, évêque de Saint-Pol et autre fils du seigneur de Léon, arriva alors pour délivrer son père et son frère, et il implora contre les ravisseurs le secours du duc Conan. Celui-ci étant venu se joindre à lui, Châteaulin fut investi, les princes de Léon furent délivrés, et le vicomte du Fou, prisonnier à son tour, fut enfermé avec son fils et son frère dans le château de Daoulas (château de douleur), où on les laissa mourir de faim. Cependant cet acte de cruelle vengeance n'avança pas beaucoup les affaires de Conan, et une foule de seigneurs, parmi lesquels on remarquait les vicomtes de Léon et de Thouars, Olivier et Roland de Dinan, Geoffroi de Montfort et le baron de Fougères, se rallièrent à la faction d'Eudes. Conan IV, qui était incapable de ces généreux efforts que demande la conservation de l'honneur ou de la couronne, alla de nouveau chercher auprès du roi d'Angleterre abri et protection (1157-1160).

Dans l'un des intervalles de repos que lui laissaient

les affaires de Normandie, de Bretagne et d'Angleterre, Henri II vint à Paris et y fut reçu avec de grandes démonstrations de déférence et d'amitié. Rien ne manqua à cette splendide hospitalité offerte par le roi de France, et le roi d'Angleterre mit à profit son séjour pour se créer des influences, pour s'attirer des partisans, et surtout pour détacher Louis VII de la cause d'Eudes de Porhoët, l'infatigable prétendant à la souveraineté de la Bretagne. En revanche, Louis VII se rendit en pèlerinage au mont Saint-Michel, sur les terres de Normandie. On lui prodigua les marques d'honneur et de respect ; mais ce voyage n'eut pas d'autre résultat politique. Pouvait-il en être autrement lorsque la France, pour tenir tête à l'Angleterre, gouvernée par des rois habiles, rusés, dévorés d'ambition et toujours disposés à prendre de force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par l'intrigue, n'avait au-dessus d'elle qu'un roi sans énergie morale, sans portée d'esprit, dominé par d'étroits scrupules et toujours prêt à renoncer à son droit de peur d'en abuser ? Tel était Louis VII, et l'âge, qui avait diminué chez lui l'impétuosité et la violence, ne semblait guère avoir fortifié son expérience et son aptitude.

Cette époque si terne, si on l'envisage au seul point de vue du royaume de France, présente cependant un incident digne d'intérêt, en ce qu'il se rattache à l'émancipation de la bourgeoisie et à la formation des communes.

Vers le commencement du douzième siècle, les habitants de Vézelay, petite ville située près d'Avallon, virent éclater une insurrection dans laquelle périt de

mort violente Artaud, leur abbé. A la nouvelle de ce meurtre, le pape Pascal II écrivit à tous les évêques de France de chasser de leurs diocèses respectifs les auteurs et les complices du crime, les coupables qui avaient osé tuer leur *seigneur,* prêtre et abbé. Il ne paraît pas que cet ordre fût exécuté par tous les évêques, car, quarante ans après la mort d'Artaud, en 1144, le pape Lucius II s'en plaignait à Pons, abbé de Vézelay, et désignait comme l'un des criminels impunis un clerc ou chanoine d'Auxerre, nommé Étienne ; aussi bien que son prédécesseur, il mentionnait la protection accordée par les évêques aux meurtriers d'Artaud. Aucun détail ne nous est parvenu sur les circonstances qui précédèrent ou suivirent ce crime ; mais tout porte à croire qu'il eut pour cause, comme celui de l'évêque de Laon, une violation des privilèges locaux, ou, pour mieux dire, un acte d'oppression fiscale. En effet, plus de quarante ans après, Guillaume II, comte de Nevers, dans un discours adressé aux gens de Vézelay, qu'il voulait soulever contre leur abbé, leur rappelait comme un titre de gloire la mort sanglante de l'abbé Artaud. « Je m'é« tonne, disait-il, de l'excès de lâcheté qui a succédé « chez vous à ce courage célèbre qui vous a fait tuer « Artaud seulement à cause des deux droits de gîte « (*stationes*) qu'il avait imposés (1) aux maisons. » Il

(1) On lit dans la traduction de M. Guizot : « Vous mîtes à mort le très-sage et même assez généreux abbé Artaud, à cause du service auquel il voulait assujettir seulement deux maisons. » M. Augustin Thierry, qui a donné une grande importance à l'insurrection de Vézelay, adopte le même sens et rend ces mots, *ob duas tantum domorum stationes,* par

résulte évidemment de ce texte qu'au commencement du douzième siècle Vézelay ne jouissait point encore d'une charte d'émancipation. Plus tard, et vers l'époque où Louis VII parvint au trône, les habitants de Vézelay se confédérèrent contre Albéric, leur abbé, et entraînèrent dans la conspiration les paysans qui habitaient les propriétés de l'abbaye. Les conjurés réclamaient une diminution de redevances, cens et tailles; des arbitres furent nommés; ils reconnurent la justice des plaintes des bourgeois et firent droit à la plupart d'entre elles, particulièrement en ce qui concernait la mainmorte, qui fut abolie. Toutefois, en accordant aux habitants l'exemption de certaines charges fort dures et la jouissance de quelques droits civils, on s'abstint de leur donner une charte de commune. Ajoutons que, tandis que la population de Vézelay se débattait pour obtenir quelque adoucissement au joug féodal que son abbé et seigneur faisait peser sur elle, l'abbaye, plus à plaindre encore, malgré la protection des papes, était sans cesse exposée presque sans défense aux agressions, au pillage, aux violences armées des seigneurs voisins. Les choses se passaient souvent

une nouvelle taille imposée à deux maisons. Nous pensons avec M. Léon de Bastard, dont les savantes études ont éclairé ce même incident, qu'il ne s'agit pas de *service* imposé à *deux* maisons, mais bien de *deux* services ou *tailles* imposées à toutes les maisons de la ville, ce qui est bien différent. Selon l'interprétation de MM. Guizot et Thierry, le soulèvement de Vézelay ne semblerait guère motivé. En admettant, ce qui est désormais établi, qu'il s'agissait d'une charge très-lourde, d'un double droit de gîte imposé à la population, qui ne s'y croyait tenue que tous les quatre ans, et seulement à l'égard du comte de Nevers et de ses gens, on comprend aisément l'irritation et l'exaspération de la ville.

ainsi à une époque que l'on cherche parfois, sans réflexion, à mettre en honneur et à proposer pour exemple aux générations actuelles. Au reste, le prétexte qu'invoquaient les comtes de Nevers pour excuser leurs attaques et leurs violences à l'égard des abbés de Vézelay était la revendication des droits de haute et de basse justice (1137-1150). Pour en finir avec ces prétentions, les abbés de Vézelay se rendirent auprès de Louis VII, demandant aide et protection contre le comte; mais ce dernier refusa de s'en rapporter à la décision de la cour du roi, « parce que cette cour lui était contraire et favorable à la partie adverse (1). »

Le comte de Nevers, assez peu disposé sans doute en faveur des priviléges de la bourgeoisie, ne craignait pas néanmoins de chercher des auxiliaires et des appuis dans la population de la ville, et il excitait avec soin les haines et les rancunes que nourrissaient les habitants contre leur abbé et seigneur. Le plus grand nombre des bourgeois de Vézelay demeurèrent sourds à ces provocations du comte et les dénoncèrent même à l'abbé, mais quelques autres se laissèrent gagner par l'appât d'un affranchissement et d'un changement politique. « Alors, dit la chronique passionnée et partiale qui raconte cette crise révolutionnaire, alors des hommes méchants accoururent en foule; ils s'adjoignirent une grande quantité de jeunes scélérats, et conclurent réciproquement entre eux un traité d'alliance contre le gouvernement très-pieux et très-

(1) *Perpendens itaque abbas infensam sibi curiam partibus favere adversis.* (Hug., *Pictav.* lib. III, ap. *Spicil.* d'Achery, II, 528.)

équitable de leur seigneur... S'étant réunis à un jour et en un lieu convenus d'avance, ils se confédérèrent avec le comte ; ils formèrent entre eux, par l'entremise du comte, une *exécrable commune* et conspirèrent contre leur chef, afin de secouer le joug de l'Église pour s'attacher au comte. Celui-ci... leur donna des chefs ou juges qu'ils furent d'avis de nommer *consuls* (1). » En faisant la part de la colère et du déplaisir qui porte le chroniqueur, secrétaire de l'abbé, à maudire ainsi la commune et le complot par suite duquel elle fut établie, on doit se garder d'attribuer à cet événement des proportions trop considérables. Un comte jaloux d'un abbé, son rival dans la hiérarchie féodale, soulève contre lui ses vassaux et les serfs de l'abbaye, et substitue le pouvoir féodal d'un laïque au pouvoir féodal exercé par un prêtre ; la pensée et l'impulsion viennent de lui, et le changement qui s'accomplit par l'insurrection lui profite plus qu'à personne. Tel est le sens de cette crise locale dont d'illustres historiens ont trop agrandi le caractère et les

(1) *Constituit illis principes vel judices quos et consules appellari censuerunt* (*Id.*, *ibid.*). On peut voir, d'après ce texte, que ces consuls municipaux tenaient leur autorité du comte de Nevers, et non de l'élection des habitants de Vézelay, comme M. Augustin Thierry paraît le croire. Le mot latin *constituit* ne nous semble pas susceptible d'une autre interprétation. Plus loin MM. Guizot et A. Thierry, parlant d'une circonstance de l'insurrection, font déchirer par des jeunes gens armés une *affiche* ou une *proclamation politique* apposée contre la maison neuve d'un nommé Simon. Or on a remarqué avant nous que le mot *tabulam* ne signifie pas affiche ou placard, mais *comptoir*, et qu'il s'agissait d'un comptoir de changeur, qui fut brisé et détruit par l'attroupement. Cette méprise serait de peu d'importance si elle ne tendait pas à altérer beaucoup la couleur locale.

résultats. Ce qui prouve que les habitants ne furent que les instruments d'une ambition féodale lorsqu'ils croyaient agir pour eux-mêmes, c'est que le comte de Nevers, lorsque des négociations furent ouvertes entre lui et Pons de Montboissier, abbé de Vézelay, offrit, moyennant l'acceptation de certaines conditions, de dissoudre lui-même la commune ou la sacrilége confédération *de ses hommes*, et de rétablir l'abbé dans son monastère en lui faisant rendre ses droits seigneuriaux. On se soumit à ses conditions; le roi intervint pour pacifier la querelle entre l'abbé et le comte, et l'un et l'autre se mirent d'accord aux dépens de la commune, qui fut abolie (1155).

Pendant que les préoccupations du royaume de France se détournaient sur des luttes trop souvent étroites et sans grandeur, d'autres régions de l'Europe présentaient un spectacle digne des regards de l'histoire. L'empereur Conrad III, de retour de la croisade, était mort à Bamberg, en 1152, au moment où il préparait une expédition contre Roger, roi des Deux-Siciles. Son fils Henri, qu'il avait fait reconnaître pour roi des Romains, l'avait précédé de deux ans dans la tombe; il laissait encore un fils âgé de sept ans, mais, préférant l'intérêt de sa maison à celui de son fils, il avait remis en mourant les ornements impériaux à son neveu Frédéric de Souabe, si connu dans les annales germaniques sous le nom de Barberousse. Ce choix s'accomplit sans obstacle, et l'élection confirma les dernières volontés de Conrad. Frédéric Ier, proclamé roi de Germanie à Francfort, le 8 mars 1152, fut couronné trois jours après à Aix-la-Chapelle. Son

avénement ne datait pas encore de quinze jours lorsqu'intervint un concordat entre lui et le pape Eugène. Le roi Frédéric promit de ne faire ni paix ni trêve avec les Romains révoltés contre le pape, ni avec Roger de Sicile, sans le consentement de l'Église et du souverain pontife; il prit l'engagement de travailler de tout son pouvoir à faire rentrer les Romains sous l'autorité du chef de l'Église, et de défendre envers et contre tous la papauté et les régales de saint Pierre; il déclara qu'il n'accorderait aucune terre au roi des Grecs par delà la mer, et que, si ce prince osait en envahir quelqu'une, il l'en chasserait au plus tôt, selon son pouvoir. De son côté, le pape promit de donner à Frédéric Barberousse la couronne impériale dès qu'il viendrait à la recevoir, et de l'aider à maintenir et à augmenter sa dignité, employant même à cet effet les censures ecclésiastiques. Dès ce moment Frédéric se crut au-dessus des rois, qu'il appelait *reges provinciales*, comme s'ils n'eussent été que les simples gouverneurs des provinces du grand empire. Le premier acte de son règne fut de faire prêter hommage à Suénon III pour la couronne de Danemark. Déjà Conrad III avait écrit à Jean Comnène : « Ce que les empereurs ro« mains nos aïeux et nos prédécesseurs ont ordonné « à l'égard de vos prédécesseurs, je l'ordonne de mê« me. Il n'y a aucune nation qui ne sache que votre « nouvelle Rome est fille de notre empire romain, « et qu'elle en sort comme l'arbre de sa racine. Les « royaumes qui bordent notre empire nous envoient « journellement leurs ambassadeurs avec le respect et « la soumission qui nous sont dus, et ils confirment,

« tant par des serments que par des otages, qu'ils sont « prêts à exécuter les ordres de notre empire. » Frédéric Barberousse, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, était déterminé à réaliser ces prétentions orgueilleuses; à peine couronné, il entrait d'un pas hardi dans la voie où avaient déjà marché l'empereur Othon et les deux Henri de la maison de Franconie. Or, avant de rien entreprendre au delà des Alpes, il voulut être sûr de n'être point tout à coup rappelé en arrière par quelques troubles qui auraient éclaté en Allemagne. Henri le Lion avait, il est vrai, renoncé à la Bavière (1); mais, aussitôt qu'il avait eu atteint sa majorité, il avait protesté contre ses renonciations, et il semblait disposé à soutenir par les armes ses prétentions. Frédéric, qui n'avait ni le temps, ni la volonté de s'arrêter à ces disputes d'intérieur, rendit la Bavière à Henri, promit la Toscane à Welf, et réconcilia un instant les deux maisons. C'est alors que le pape l'appela en Italie.

C'était le moment où Arnold de Brescia, par ses excitations démocratiques, avait ressuscité dans Rome les antiques formes de la république, le gouvernement du sénat et le forum. Ces réminiscences d'un passé qui ne pouvait plus renaître avaient eu néanmoins assez de consistance pour établir une lutte armée entre les Romains et leur souverain légitime, et le pape Adrien IV avait cherché un refuge dans le fort de Castellana.

(1) En restituant la Bavière à Henri le Lion, Frédéric en détacha le pays au-dessus de l'Ens, qui fut réuni à la Marche-d'Autriche et forma le duché de ce nom. Le nouveau duc eut le droit de disposer de son duché à l'extinction des héritiers de l'un et l'autre sexes.

Frédéric Barberousse, après avoir franchi les Alpes, vint camper dans la plaine de Roncaglia, sur le Pô, à quelques marches de Plaisance. Il y tint sa cour à la manière des chefs barbares de l'ancienne Germanie. On suspendit un bouclier à une barre de bois ; le héraut de la cour appelait tous les chevaliers qui avaient des fiefs pour faire garde au roi pendant la nuit, et ceux-ci appelaient à leur tour leurs feudataires. Le jour suivant, ceux qui étaient convaincus d'avoir manqué à la garde nocturne, amenés en présence du roi, des autres princes et des hommes illustres, étaient condamnés à perdre leurs fiefs; il en était de même de ceux qui, par mauvaise volonté pour leur seigneur, étaient restés dans leur pays. C'était encore l'usage qu'en arrivant en Italie le roi envoyât devant lui quelques-uns de ses familiers à chaque ville, pour réclamer les droits dus au fisc royal, et que les habitants du pays appelaient *foderum*. Alors toutes les dignités, toutes les magistratures cessaient devant cette justice royale établie par une ancienne coutume; il fallait fournir aux soldats et au roi toutes les choses utiles à la vie, excepté les bœufs et les semences nécessaires à l'agriculture. Si les villes osaient contredire ces réclamations ou ne payer qu'une partie, elles étaient attaquées et détruites.

Lorsqu'il eut terminé, par l'emploi de la force ou à l'aide de répressions sanglantes, des conflits dont les villes de la haute Italie étaient le théâtre, il se mit en marche pour entrer dans Rome et y recevoir enfin le titre impérial qui manquait à sa gloire. Les révolutionnaires qui avaient usurpé le pouvoir à la voix d'Ar-

nold de Brescia voulurent lui imposer des conditions et fermèrent les portes de la ville. Frédéric, avant de détruire cet obstacle, qui ne pouvait longtemps l'arrêter, se fit couronner dans un faubourg par le souverain pontife, et fit d'ailleurs entrer dans la cité léonine un corps de troupes chargé de contenir le peuple durant la cérémonie de son sacre. Quand le peuple, rassemblé au Capitole avec les sénateurs, eut appris qu'on ne lui avait pas même demandé son consentement, il devint furieux et s'insurgea contre les gardes impériaux. Durant le combat, les femmes romaines animaient leurs maris et leurs fils; mais enfin les républicains succombèrent, et plus de mille des leurs furent mis à mort par les soldats de Barberousse. Pour compléter cette victoire, Frédéric Ier fit saisir Arnold de Brescia et le fit condamner à être brûlé vif. La sentence fut exécutée devant la porte du Peuple, de très-grand matin, pendant que la ville était encore plongée dans le sommeil. Les cendres du moine révolutionnaire furent jetées dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses restes comme les reliques d'un martyr. Enhardi par la terreur qu'il inspirait, Frédéric continua de sévir dans toute l'Italie avec une rigueur brutale et cruelle, qui eut enfin pour résultat de soulever contre lui des ressentiments formidables et de le contraindre à se retirer. Adrien lui-même, rétabli, se brouilla avec l'empereur et se réconcilia avec ses sujets.

Tandis que la lutte allait recommencer entre le sacerdoce et l'Empire, l'Église avait à se défendre, dans le royaume anglo-normand, contre des tentatives téméraires qui mettaient en péril son indépendance et

ses droits. Le récit de cette grave querelle se rattache d'autant plus aux annales de la France, bien que l'Angleterre en fût le principal théâtre, qu'à l'époque dont nous esquissons l'histoire le roi, dont la capitale était Londres, gouvernait plus du tiers de la France actuelle, tandis que ce qu'on appelait alors le royaume de France comprenait à peine la quinzième partie de notre pays.

Thomas Beck ou Becket, fils d'une mère syrienne et de Gilbert Becket, citoyen de Londres, qui avait combattu dans la croisade, était né en 1119. Jeune, il avait été envoyé en France pour étudier les lois, les sciences et les langues du continent, et pour se dépouiller, en quelque sorte, de tout ce qui, en rappelant son origine saxonne, pouvait le mettre en opposition avec les conquérants de race anglo-normande. De retour à Londres, sa gaieté, ses talents, son esprit, son faste le mirent promptement en évidence et le firent connaître de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre. Ce prélat lui fit prendre les ordres, le nomma archidiacre de son église métropolitaine, et l'employa dans plusieurs négociations délicates. A l'avénement de Henri Plantagenet au trône d'Angleterre, Thomas lui fut présenté, et plut si fort au nouveau roi qu'en peu d'années (1152-1157) il se vit élevé au poste éminent de chancelier du royaume, et ne parut que trop digne de cette faveur par ses habitudes mondaines, son luxe et l'art avec lequel il savait flatter le prince. Henri II ne tarda pas à lui confier l'éducation de l'aîné de ses fils, fit de lui le compagnon de ses jeux et de sa table, et le plaça si haut au

dessus des autres seigneurs que les comtes et les barons sollicitaient humblement un regard du favori, et s'estimaient heureux d'obtenir de lui quelques modestes présents. Désireux de plaire au roi et de justifier sa confiance, il ne négligeait aucune occasion de faire respecter les prérogatives de la couronne et de les étendre (1), sans se mettre en peine de froisser les peuples et de mécontenter les clercs. Il entretenait à sa solde sept cents cavaliers complétement armés ; le harnais de ses chevaux était couvert d'or et d'argent ; il tenait table ouverte pour les personnes de haut rang, et ses pourvoyeurs faisaient venir de loin, à grands frais, les mets les plus recherchés et les plus rares. Au milieu de cette pompe et de cette splendeur orgueilleuse, il se faisait remarquer par la pureté de ses mœurs et par son esprit de justice.

Or, au mois de mai 1162, le siége de Cantorbéry étant vacant depuis treize mois, par suite de la mort de Thibaud, le primat archevêque, le roi manifesta à Thomas Becket, son favori et son ministre, l'intention de lui donner cette Église. Le chancelier lui répondit alors en riant : « Vous voulez mettre un homme bien « édifiant sur ce grand siége, à la tête de ces moines. Eh

(1) Thomas Becket soutint fortement les droits de son maître contre les barons ; il les força de payer l'*escuage*, malgré leurs réclamations et leurs cris. Puis, sentant que Henri II, pour être maître en Angleterre, avait besoin d'une guerre brillante, il le mena dans le midi de la France à la conquête de Toulouse, sur laquelle Éléonore de Guienne avait des prétentions. Becket conduisait, en son propre nom et comme à ses dépens, douze cents chevaliers et plus de quatre mille soldats, sans compter les gens de sa maison, assez nombreux pour former plusieurs garnisons dans le pays.

« bien! sachez que, si cela arrive, l'amitié que vous « me portez ne tardera pas à se changer en haine mor- « telle. » Le roi n'en persista pas moins à vouloir lui confier ce poste, et il donna ordre de notifier ses intentions aux moines de Cantorbéry et au clergé d'Angleterre. En agissant ainsi, Henri II ne faisait qu'obéir à un odieux calcul. Il espérait qu'en subordonnant les évêques et les clercs de son royaume à l'une de ses créatures, à son compagnon aveugle et dévoué, il aurait en main un moyen commode de dépouiller l'Église, de lui enlever ses priviléges, d'en faire un auxiliaire timide du gouvernement et de la cour, et il tenait moins à récompenser Thomas qu'à se servir de lui pour opprimer et trahir le clergé anglo-normand, dont il commençait à appréhender les résistances. Thomas ne voulait point se prêter à ce rôle, et, comme il entrevoyait la pensée secrète du roi, il persistait à refuser. A la fin, ayant été élu, suivant l'intention du roi, par les moines de Cantorbéry et les évêques de la province assemblés à Westminster, il céda aux instances du légat du pape et se détermina à accepter. Peu de jours après, il fut successivement ordonné prêtre, sacré évêque de Winchester, et enfin ordonné archevêque de Cantorbéry, selon les canons. Dès ce moment tout fut changé en lui, à la confusion du prince et pour la gloire de l'Église. Il se revêtit d'un cilice, il réforma toutes les coutumes de sa vie, il se livra au travail, se mit au service des pauvres, médita sur les grandes vérités du ciel, observa la sobriété la plus sévère et reprit avec une courageuse énergie les vices des grands. Ainsi l'homme qui avait été courtisan, le ministre

dont le faste avait scandalisé l'Angleterre, le seigneur avide de fêtes, de chasses, de joutes et de tournois, s'étaient effacés subitement pour ne laisser apparaître que le prêtre, c'est-à-dire l'homme charitable et fort, l'ami de la justice et l'adversaire de la tyrannie. Pour le moment cet étrange changement échappait au roi Henri II, et, sans se rendre compte des obstacles qui allaient surgir, le roi continuait d'aimer son ancien favori et de se reposer sur son concours fidèle. Cette situation n'eut pas une longue durée.

En 1164, Henri II tint une assemblée à Clarendon; ce fut là qu'il pressa l'archevêque d'accomplir la promesse qu'il avait faite à Oxford d'approuver les coutumes royales, sans y ajouter la restriction *sauf notre ordre ;* mais l'archevêque craignant, et non sans raison, que, si on accordait au roi ce qu'il désirait, il ne gardât pas de mesure dans l'exécution et l'extension des prétendues coutumes, ne pouvait se résoudre à les accorder. Cependant les évêques de Salisburi et de Norwich, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, priaient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de son clergé et de ne pas s'exposer à la prison, son clergé à être détruit, et eux à perdre la vie. Il était encore pressé par deux comtes très-puissants dans le royaume, qui disaient que, si lui n'acquiesçait à la volonté du roi, celui-ci les contraindrait d'user de violence, ce qui attirerait au roi et à eux une infamie éternelle. Richard, maître des Templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisième fois et avertit l'archevêque de prendre garde à lui et d'avoir pitié du clergé; il leur semblait à tous voir les épées déjà le-

vées sur sa tête. L'archevêque se rendit enfin à leurs conseils et à leurs prières, et s'obligea le premier à observer les coutumes royales de bonne foi, sans aucune addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de vérité de faire ainsi, et tous les évêques le jurèrent en la même forme; et, circonstance regrettable, ce fut seulement alors que l'archevêque demanda au roi de l'informer en quoi consistaient ces coutumes. Une commission fut nommée pour les rédiger par écrit. Le lendemain, elle présenta une charte composée de seize articles et décidant, d'une part, que les terres des archevêchés, évêchés et abbayes, seraient considérées comme terres baroniales; d'autre part, que les titulaires de ces hautes dignités, déclarés tenanciers immédiats de la couronne, seraient assujettis à l'autorité du roi leur suzerain. En conséquence : 1° les élections des prélats devaient se faire aux temps, aux lieux, par la personne que le roi désignerait, ce dernier se réservant le droit d'accepter ou de réprouver le candidat élu; 2° on attribuait aux tribunaux séculiers la connaissance de plusieurs classes de procès qui soulevaient des questions de droit canonique; de plus, l'initiative, le contrôle suprême et l'application de la peine dans les procès criminels intentés contre des clercs; les affaires même purement ecclésiastiques devaient, d'appel en appel, arriver devant la cour du roi, et ne pouvaient être portées à Rome qu'avec son assentiment; 3° aucun des tenanciers directs du roi, aucun de ses officiers ne pouvait être excommunié, aucune de leurs terres ne pouvait être mise en interdit avant que la cause eût été soumise à l'examen de la

justice séculière. Ainsi, en élevant l'Église aux honneurs de l'aristocratie guerrière, on en faisait l'esclave du roi (1). Thomas appréhenda de souscrire à cette constitution, qui déshéritait l'Église de ses priviléges nécessaires, en dehors desquels aucune société chrétienne n'est possible. Tandis que les autres évêques, vaincus par la crainte, se hâtaient d'adhérer à la charte usurpatrice, il demanda des délais, et, toutefois, il eut le tort de laisser entrevoir qu'il ne s'agissait que d'un retard de pure forme, et que son consentement ne serait pas refusé. Comme il se retirait pour aller à Winchester, il s'éleva une contestation parmi les gens de sa suite : les uns disaient que l'archevêque n'avait pu faire autrement, vu la circonstance du temps ; les autres témoignaient leur indignation de ce que la liberté ecclésiastique périssait par la fantaisie d'un seul homme. Un de ceux-ci, qui portait la croix du prélat, parlait avec plus d'ardeur que les autres, se plai-

(1) Ce n'était pas moins que la confiscation de l'Église au profit du roi. Le roi percevant les fruits de la vacance, on pouvait être sûr que les siéges vaqueraient longtemps, comme sous Guillaume le Roux, qui avait affermé un archevêché, quatre évêchés, onze abbayes. Les évêchés allaient être la récompense, non des barons peut-être, mais des agents du fisc, des scribes, des juges complaisants. L'Église soumise au service militaire devenait toute féodale. Ce qu'il y avait de plus grave, c'était l'anéantissement des tribunaux ecclésiastiques et la suppression du *bénéfice de clergie*. Ces droits pouvaient donner lieu à quelques abus ; mais quand on songe à l'épouvantable barbarie, à l'exécrable fiscalité des tribunaux laïques au douzième siècle, on est obligé d'avouer que la juridiction ecclésiastique était une ancre de salut. Elle pouvait épargner quelques coupables ; mais combien elle sauvait d'innocents ! L'Église était presque la seule voie par où les races méprisées pussent reprendre quelque ascendant. Les libertés de l'Église étaient celles du monde !

gnant que la puissance séculière troublait tout, que l'on n'estimait plus que ceux qui avaient pour les princes une complaisance sans borne, et il conclut en ces termes : « Que deviendra l'innocence? Qui com-« battra pour elle après que le chef est vaincu? Quelle « vertu a gardé celui qui a perdu la constance? — « A qui en voulez-vous, mon fils? » demanda tout à coup l'archevêque. — « A vous-même, reprit le « porte-croix; à vous qui avez, aujourd'hui, perdu « votre conscience et votre réputation, laissant un « exemple odieux à la postérité quand vous avez « étendu vos mains sacrées pour promettre l'obser-« vation de ces coutumes détestables. » — Le saint archevêque dit en soupirant : « Je m'en repens et pro-« fondément; j'ai horreur de ma faute, et je me juge « désormais indigne des fonctions du sacerdoce et de « m'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi « l'Église; je demeurerai dans la tristesse et le silence « jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu et du « pape. » Dès lors il se suspendit du service de l'autel et s'imposa pour pénitence des jeûnes et des vêtements rudes; et, peu de jours après, il écrivit au pape et lui demanda de lui tracer la marche que désormais il avait à suivre. Le souverain pontife condamna les constitutions de Clarendon, flétrit d'une censure énergique ceux qui les avaient jurées, et encouragea la résistance de l'archevêque de Cantorbéry. Dès cet instant le roi, qui commençait à se défier de son ancien favori, n'hésita pas à voir en lui le protecteur des droits que la couronne voulait abolir, et, hors de lui, furieux, il cita Thomas Becket devant un par-

lement convoqué à Northampton. Le courageux archevêque n'hésita pas à obtempérer à cette sommation et à se présenter devant la cour des barons et des évêques. Le matin il célébra l'office de saint Étienne, premier martyr, qui commence par ces mots : *Les princes se sont assis en conseil pour délibérer contre moi*. Puis il marcha courageusement, et se présenta revêtu de ses habits pontificaux et portant sa grande croix d'argent. Cela embarrassa ses ennemis. Ils essayèrent en vain de lui arracher sa croix. Revenant aux formes juridiques, ils l'accusèrent d'avoir détourné les deniers publics; puis d'avoir célébré la messe sous l'invocation du diable, et ils voulaient le déposer : on l'aurait tué alors en sûreté de conscience; le roi attendait impatiemment. Les voies de fait commençaient déjà; quelques-uns rompaient des pailles et les lui jetaient. Et lorsque, pour mettre un terme à cette scène indigne, les juges eurent terminé leur délibération, le plus éminent d'entre eux, Robert, comte de Leicester, se tourna vers Thomas et lui dit : « Écoutez votre sentence! » L'archevêque l'interrompit avec dignité : « Ma sentence! s'écria-t-il... Écoute, ô mon fils, écoute toi-même. Tu n'ignores pas combien j'ai été cher et fidèle au roi au temps où je gouvernais les affaires de ce monde. Maintenant, dégagé de toute obligation séculière, je dois obéir à Dieu plutôt qu'au roi. Ni la loi, ni la raison ne permettent aux fils de juger leur père. C'est pourquoi je décline le jugement du roi, et le tien, et celui des autres, ne pouvant être jugé que par le pape, après Dieu. J'en appelle devant vous tous à son tribunal, et je me retire sous la protection du

siége apostolique et de l'Église universelle. » Personne n'osa l'arrêter, et la foule qui attendait au dehors le salua de ses acclamations. Quelques heures après, pour se soustraire aux satellites du roi, il s'éloigna de l'Angleterre, et, à travers beaucoup de risques, vint aborder sur un petit bateau au port de Gravelines, et se réfugia dans la célèbre abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Il y était à peine arrivé que les condamnations et les ordres de recherche, émanés du roi Henri II, vinrent l'y poursuivre ; mais il se hâta de réclamer la protection du comte de Flandre et celle du roi de France. En même temps il écrivit au pape, qui, à cette époque, se trouvait à Sens, sur les terres de France, et lui rendit compte de sa conduite. Peu de jours après il se rendit à la cour du souverain pontife. Alexandre III, en ce moment exilé et fugitif, l'exhorta à la patience en attendant l'heure de Dieu. Fort de cet encouragement, Thomas se retira dans une cellule de l'abbaye de Pontigny et y vécut sous le vêtement de bure des moines, réclamant d'ailleurs, avec une sainte persévérance, en faveur de la justice et du droit (1164-1166).

Henri II adressa des lettres pressantes à Louis le Jeune et au pape, les invitant à refuser tout appui et tout asile à Thomas de Cantorbéry, qu'il déclarait félon et rebelle. Louis VII s'honora par une réponse noble et courageuse. « Un des plus beaux fleurons de la couronne de France, dit-il, est de défendre les exilés contre leurs persécuteurs (1). » Alexandre III, fugitif et

(1) *Hoc prisca dignitate diadematis Francorum esse ut exules a persecutorum injuria defendantur.* Script. Rer. Fr., t. XIV, p. 456.

banni comme le saint archevêque, prit conseil des cardinaux qui l'avaient accompagné sur la terre étrangère. Les uns furent d'avis d'apaiser Henri II, de remplacer Thomas sur le siége de Cantorbéry et de lui assigner un autre poste; les autres trouvèrent qu'il serait mauvais de priver de son droit, selon les exigences du prince, un prêtre qui, pour défendre la liberté de l'Église, avait exposé ses biens, sa dignité et sa vie; ils voulaient que Thomas de Cantorbery fût solennellement approuvé, ne fût-ce que pour donner aux autres évêques l'exemple de la résistance aux prétentions injustes du pouvoir temporel. Cet avis prévalut, et le pape, ayant fait appeler Thomas Becket, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions pastorales, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie. A la nouvelle de ce qui s'était passé à Sens, Henri II fit déposer Thomas par les timides évêques dont il disposait; il proscrivit ses amis, ses descendants et ses neveux, n'épargnant ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes enceintes; puis il leur fit jurer de se présenter à Pontigny, dans la cellule où s'était réfugié Thomas, afin de l'affliger du spectacle de leur misère. Poussant plus loin la fureur, Henri II publia des ordonnances atroces contre ceux qui apporteraient en Angleterre des lettres d'interdit pontifical, les vouant d'avance à d'abominables supplices. Aux seize articles des constitutions impies de Clarendon il en ajouta d'autres, par lesquels il défendait expressément tout appel à l'archevêque ou au pape, et déclarait le payement du denier de Saint-Pierre confisqué au profit du trésor. L'année suivante, Alexandre III, étant rentré à Rome (1165), répondit énergi-

quement aux attaques insensées du roi Henri II en conférant à saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, le titre et les droits de légat du saint-siége pour toute l'Angleterre, à l'exception du diocèse d'York. Cette décision du chef de l'Église épouvanta, dans le royaume anglo-normand, les évêques qui, par faiblesse, avaient pris le parti du roi contre Becket. Cependant le pape désirait pacifier une querelle qui causait une affliction si grande et tant de souffrances aux Églises d'Occident; des négociations furent suivies; on s'entremit pour amener un arrangement amiable entre le roi et le souverain pontife. Dans le cours de ces pourparlers, qui n'amenèrent aucun résultat utile, les moines de Pontigny, craignant la colère du roi Henri II et menacés par ce prince de voir saisir et confisquer les biens qu'ils possédaient en Angleterre et en Normandie, firent connaître à l'archevêque de Cantorbéry à quels périls les exposait l'hospitalité dont il jouissait dans leur abbaye. Thomas se hâta de les tirer de peine en s'éloignant de cet asile. « J'espère, dit-il, « que celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de « moi! » Quand le roi Louis le Jeune eut appris l'acte pusillanime des religieux de l'ordre de Cîteaux, il s'écria : « O religion! où es-tu? Voilà ces gens, que nous « croyions morts au monde, qui craignent les menaces « du monde, et qui, pour des biens temporels, aban- « donnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont « bannis pour sa cause! » Se tournant ensuite vers l'envoyé de Becket, le roi lui dit : « Saluez votre maî- « tre de ma part, et dites-lui hardiment que, quand « il serait abandonné de tout le monde, même de ceux

« qui paraissent morts au monde, je ne l'abandonne-« rai point. Oui, quoi que fasse contre lui le roi d'An-« gleterre mon vassal, je le protégerai toujours, par-« ce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc « savoir en quel lieu de mes États il veut se reti-« rer, et il y sera en sûreté. » L'archevêque proscrit se réfugia à Sens, où il fut reçu avec honneur par le clergé et le peuple, et où il demeura quatre ans (1166-1170).

A la fin la colère du roi parut se lasser ; par l'entremise du roi de France et des envoyés du saint-siége, une réconciliation intervint entre Thomas et Henri II, et Thomas se rendit à Boulogne, où il attendit l'occasion de mettre à la voile et de retourner en Angleterre. Comme on cherchait à le détourner de ce voyage, en lui faisant pressentir une trahison, il répondait : « C'est assez de sept ans d'absence pour le « pasteur et le troupeau. » La fête de Noël approchait, et il voulait à tout prix la célébrer dans sa cathédrale. Or, quand il approcha du rivage et que le peuple vit de la côte la croix de Cantorbéry élevée sur la barque, il se précipita au-devant du saint, implorant sa bénédiction et s'écriant d'une voix manime : « Béni « soit celui qui vient au nom du Seigneur. » A peine entré dans l'Église, entouré de ses fidèles, Thomas monta en chaire et prêcha sur ce texte : « Je suis venu « mourir au milieu de vous. » Il disait vrai. Moins de trois mois après le retour du généreux archevêque, la haine du roi éclata de nouveau et se fit jour par de violentes menaces. Cette fois Thomas Becket ne voulut pas s'échapper en fugitif et se prépara à tout en-

durer; écrivant alors au souverain pontife, il lui demanda de faire réciter pour lui les prières des agonisants, et ses pressentiments ne le trompaient pas. Henri II, qui ne subissait que malgré lui sa présence et qui trouvait toujours en lui le gardien fidèle des droits de l'Eglise, s'écria un jour, dans un transport de fureur : « Hé quoi! un misérable qui a mangé mon pain, un « mendiant qui est venu à ma cour sur un cheval boi« teux, et portant tout son bien derrière lui, insulte son « roi et tout le royaume, et pas un de ces lâches que « je nourris à ma table ne me délivrera de ce prêtre! » C'était la seconde fois qu'il proférait ces horribles menaces; ce jour-là elles ne sortirent pas en vain de sa bouche, et quatre chevaliers normands de l'entourage du roi se crurent obligés, par les lois de l'honneur féodal, de venger la prétendue injure faite à leur suzerain. Ces gentilshommes, qui interprétaient le principe du dévouement avec une aveugle barbarie, étaient Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard le Breton et Réginald Fitz-Urse. Après s'être liés par serment à donner une satisfaction sanglante à Henri II, ils se rendirent à Cantorbéry.

« Voilà donc, dit la chronique, que, le cinquième jour après Noël, comme l'archevêque était, vers onze heures, dans sa chambre, et que quelques clercs et moines y traitaient d'affaires avec lui, entrèrent les quatre satellites. Salués par ceux qui étaient assis près de la porte, ils leur rendent le salut, mais à voix basse, et parviennent jusqu'à l'archevêque; ils s'asseyent à terre devant ses pieds, sans le saluer, ni en leur nom, ni au nom du roi. Ils se tenaient en silence; le Christ

du Seigneur se taisait aussi. Enfin Renaud d'Ours (Réginald Fitz-Urse) prit la parole. « Nous t'apportons « d'outre-mer, dit-il, les ordres du roi. Nous voulons « savoir si tu aimes mieux les entendre en public ou « en particulier. » Le saint fit sortir les siens; mais celui qui gardait la porte la laissa entr'ouverte, pour que de dehors on pût tout voir. Quand Renaud lui eut communiqué les ordres, Thomas Becket, voyant qu'il n'avait rien de pacifique à attendre, fit rentrer tout le monde, et leur dit : « Seigneurs, vous pouvez parler devant ceux-ci. » Les Normands prétendirent alors que Henri II lui envoyait l'ordre de faire serment au jeune roi, et lui reprochèrent d'être coupable de lèse-majesté. Ils l'accusaient encore de vouloir se faire roi d'Angleterre. Puis, saisissant à tout hasard un mot de l'archevêque, ils s'écrièrent : « Comment ! vous accusez le roi de perfidie ! vous nous menacez ! vous voulez nous excommunier tous ! » Ils se levèrent alors en furieux, agitant leurs bras et tordant leurs gants. Puis, s'adressant aux assistants, ils leur dirent : « Au nom « du roi, vous nous répondrez de cet homme, pour « le représenter en temps et lieu. — Hé quoi ! dit « l'archevêque, croyez-vous que je veux m'échapper ? « Je ne fuirais ni pour le roi, ni pour aucun homme « vivant. — Tu as raison, dit l'un des Normands, et, « Dieu aidant, tu n'échapperas pas. » Et ils partirent en tumulte avec de grandes menaces. La porte fut fermée aussitôt derrière les conjurés. Renaud s'avança dans l'avant-cour, et, prenant une hache, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent

le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie; il ne le voulut point, et on allait l'entraîner quand un des assistants fit remarquer que l'heure de vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de mon devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et, faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille entr'ouverte. Quand il entra dans l'église, il vit les clercs en rumeur qui fermaient les verrous des portes. « Au nom de votre vœu d'obéissance, s'écria-t-« il, nous vous défendons de fermer les portes. Il ne « convient pas de faire de l'église une prison. » Puis il fit entrer ceux des siens qui étaient restés en dehors. A peine avait-il mis le pied sur les marches de l'autel que Renaud d'Ours parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchants, et criant : « A moi, à moi, loyaux servants du roi! » Les autres conjurés le suivaient de près, armés comme lui de pied en cap et brandissant leurs épées. Une voix cria : « Où est le « traître? » Becket ne répondit rien. « Où est l'archevê-« que? — Le voici, répondit Becket, mais il n'y a pas « de traître ici. Que venez-vous faire dans la maison « de Dieu avec un pareil vêtement? Quel est votre « dessein? — Que tu meures. —Je m'y résigne ; vous « ne me verrez point fuir devant vos épées; mais, au « nom de Dieu tout-puissant, je vous défends de tou-« cher à aucun de mes compagnons, clerc ou laïque, « grand ou petit. » Dans ce moment il reçut un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui

porta lui dit : « Fuis, ou tu es mort ! » Il ne fit pas un mouvement. Les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'Église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara formellement qu'il ne sortirait point et les contraindrait d'exécuter sur la place même leurs intentions ou leurs ordres. Alors Renaud leva son épée et, d'un même coup de revers trancha la main d'un moine saxon et blessa Becket à la tête. Un second, porté par un autre Normand, le renversa face contre terre, et il fut asséné avec tant de violence que l'épée se brisa sur le pavé (29 décembre 1170). Ainsi périt, pour la défense des droits de l'Église et sous les coups de la tyrannie féodale, l'illustre archevêque que le monde catholique honore comme saint et comme martyr.

L'épouvantable assassinat de l'archevêque répandit une profonde horreur dans tout le monde chrétien. Le roi d'Angleterre lui-même fut saisi d'effroi et de remords; il passa trois jours enfermé, refusant sa nourriture, protestant par serment qu'il n'avait point ordonné le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry (1). Il demanda ensuite à subir une pénitence aussi dure qu'humiliante ; mais Dieu exerça longtemps sur lui sa colère par de terribles châtiments. Les princes ses fils se révoltèrent contre lui, comme lui-même s'était montré rebelle à la mère commune. De nombreux miracles opérés au tombeau de Becket manifestèrent d'ailleurs la sainteté de ce martyr, et sa mort eut pour résultat de faire triompher la cause pour laquelle il avait souffert.

(1) C'est sous ce nom qu'il est honoré dans l'Église, le 29 décembre.

Dans l'intervalle qu'avaient rempli ces luttes, terminées par le martyre de l'archevêque saxon, d'autres incidents s'étaient produits dans le royaume de France et dans les vastes provinces que gouvernait Henri II, comme vassal de Louis le Jeune. Ainsi qu'on a pu le voir, la domination du roi Plantagenet s'étendait fort loin : pendant qu'avec les mercenaires qu'il avait pris à sa solde il tenait les barons de France et d'Angleterre dans une sujétion étroite, il forçait les seigneurs indépendants des Pyrénées à lui rendre hommage, il portait la guerre avec succès dans le pays de Galles, il tenait en garde le comté de Flandre, dont le souverain, Thierry d'Alsace, voyageait en Terre-Sainte. Vers le même temps Henri II conclut une alliance avec les comtes de Champagne et de Blois, ennemis perpétuels des rois de France ; il donna ensuite des droits dans sa famille à l'héritage de Louis VII, en faisant épouser à son fils l'aînée des filles de ce prince qui n'avait point encore d'enfants mâles ; plus tard, il revendiqua les droits de sa femme Éléonore de Guienne sur le comté de Toulouse, et s'unit avec les ennemis de Raymond V, seigneur de cette province : c'étaient Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone et de Provence, roi d'Aragon par sa femme ; Raymond Trancavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne ; Guillaume, seigneur de Montpellier. De son côté, Raymond V, qui avait épousé une sœur de Louis VII, appela le roi de France à son aide, et la commune de Toulouse entama, en son propre nom, des négociations avec ce prince. Henri II, ayant convoqué tous ses vassaux pour cette conquête (1159), marcha sur Toulouse.

Louis VII accourut au secours de Raymond V et se jeta dans la ville, déterminé à la défendre, et le roi d'Angleterre, « n'osant assiéger son seigneur,» se retira et tourna ses armes contre Cahors, dont il se rendit maître, tandis que le comte de Champagne et les seigneurs de Normandie attaquaient le royaume de France. Les choses en étant venues à ce point, le pape interposa sa médiation entre les deux rois et la paix fut conclue (1160), la question du comté de Toulouse demeurant indécise. Louis VII, à cette époque, était prépondérant dans les régions méridionales, où les princes de deuxième ordre, redoutant les envahissements des grands vassaux presque indépendants, tels que les comtes de Toulouse, les marquis de Provence et les ducs d'Aquitaine, cherchaient à s'appuyer sur le roi de France, chef de la hiérarchie féodale. Parmi les seigneurs du Midi qui se rangeaient avec empressement à la suite de Louis le Jeune, nous devons citer Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, qui gouverna cette seigneurie pendant un demi-siècle. Elle menait elle-même ses vassaux à la guerre et rendait la justice; ce dernier droit lui ayant été dénié, en vertu de la coutume romaine, elle en appela au roi de France, qui lui donna gain de cause et lui écrivit : « Vous nous apprenez qu'on décide chez vous les procès conformément aux lois impériales qui défendent aux femmes de rendre la justice. La coutume de notre royaume est beaucoup plus indulgente : elle permet aux femmes de succéder, à défaut des mâles, et d'administrer elles-mêmes leurs biens. Souvenez-vous donc que vous êtes de notre royaume, et que nous voulons que vous en

suiviez les maximes et employiez le zèle de celui qui, pouvant vous créer homme, ne vous a créée que femme, et qui, par sa bonté, a mis en vos mains le gouvernement de la province de Narbonne. Quoique vous soyez femme, nous ordonnons qu'il ne soit permis à personne de décliner votre juridiction. »

Cependant Louis VII, devenu veuf, en 1160, de Constance de Castille, épousa en troisièmes noces Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne. Quatre ans après son mariage, cette princesse donna le jour à un fils qui reçut le nom de Philippe, et que les fidèles de son père surnommèrent d'abord Dieudonné, parce que sa naissance inespérée fut attribuée à la protection évidente du Ciel. Outre ce prince, Alixe ut de Louis VII deux filles qui portèrent toutes deux le nom d'Alix de France : l'une épousa Guillaume, comte de Ponthieu; l'autre fut mariée dans la suite à Thibaud, comte de Blois.

Des guerres féodales assez obscures appelaient à cette époque les préoccupations des peuples. Louis VII entra à main armée dans le Vélay pour forcer le vicomte de Polignac à respecter les priviléges de l'évêque du Puy. La même année (1169), le roi Henri II soumit les châteaux de plusieurs seigneurs de Gascogne, et força les comtes de la Marche et d'Angoulême à lui donner de nouveaux gages de leur obéissance. Vers le même temps, Royer, vicomte de Béziers, attaqua les habitants de cette ville, qui avaient mis à mort Raymond Trancavel, son père; n'ayant pu les réduire à force ouverte, il les reçut à composition, s'engageant par serment à pardonner leurs offenses. Après les avoir

ainsi rassurés, il introduisit clandestinement dans la ville des soldats aragonais; puis, à un signal donné, cette troupe fit main basse sur la population. Tous les hommes, à l'exception des juifs, furent égorgés ou pendus, et les femmes furent livrées aux outrages des Aragonais. L'année suivante (1170), cette même année qui fut signalée par le meurtre de Thomas Becket, Henri II fit couronner roi d'Angleterre son fils aîné, Henri au *Court-Mantel;* imitant ainsi la politique des premiers Capétiens, il croyait affermir sa dynastie sur le trône; mais bientôt la justice de Dieu s'étendit sur ce roi persécuteur et tyran, et, pendant que sa famille donnait au monde le spectacle de déchirements déplorables, il subissait le châtiment de son crime autour de lui et dans son cœur. L'aîné de ses fils, Henri au Court-Mantel, réclamait le Maine et l'Anjou; Richard (Cœur de Lion), le second, l'Aquitaine; Geoffroy, le troisième, était duc de Bretagne; et le quatrième, Jean (sans Terre), n'avait rien. Tous trois prirent les armes et firent hommage au roi de France. Henri II envoya contre eux des aventuriers brabançons, des mercenaires rompus au métier de la guerre. Mais ce n'était pas tout d'avoir des soldats, il fallait apaiser l'ombre de Becket. Henri s'y résolut. Nu-pieds, vêtu d'une simple robe de laine, il se rendit à la tombe de son martyr, y passa un jour et une nuit en oraisons, à genoux sur la pierre, sans boire ni manger. Cependant l'ambitieuse Éléonore d'Aquitaine poussait elle-même ses quatre enfants à la rébellion contre leur père; ces derniers trouvaient un appui dans le roi de France : tant était forte, à cette époque, la puissance

du lien féodal, que les fils de Henri II se croyaient affranchis de tout scrupule par la protection de Louis VII, leur seigneur suzerain et celui de leur père! Les obligations de la famille pâlissaient devant celles du vassal (1171-1173).

Henri le Jeune (Henri Court-Mantel), par la lutte qu'il avait entreprise contre son père, se conduisait évidemment en fils injuste et dénaturé, mais il fournissait à la France ce moyen d'affaiblir promptement la puissance du vieux roi d'Angleterre, et le roi de France prit en main sa cause. Le jeune prince, se proclamant roi d'Angleterre et duc de Normandie, inaugura son règne en accordant des dons et des bénéfices territoriaux aux principaux seigneurs, français et normands, qu'il voulait rattacher à son parti. Il s'abstint de se qualifier de duc d'Aquitaine, ainsi que son père avait coutume de faire, s'autorisant des droits qu'il tenait de son mariage avec Éléonore : c'était un moyen adroit de se concilier les barons et les seigneurs de ce pays, qui, repoussant avec opiniâtreté les prétentions du roi anglo-normand, ne reconnaissaient pour suzeraine réelle que la fille de leur dernier chef national. Les provinces méridionales de ce qui avait été la Gaule et n'était point encore la France s'associèrent volontiers à la querelle du jeune Henri; elles y virent un moyen de s'affranchir de plus en plus du joug des provinces du nord ou de la domination anglaise. Or, tandis que le roi de France et le prince dont il soutenait la révolte appelaient à eux les comtes de Bretagne et de Flandre, le second fils du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, se rendait en Poitou et y sou-

levait les seigneurs de cette province. Henri II, abandonné par un grand nombre de ses vassaux et attaqué par ses propres fils, répondit énergiquement aux rebelles ; à l'aide d'un corps de ces mercenaires qu'on appelait alors *Brabançons, coteraux* ou *routiers,* bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, il arrêta les progrès du roi de France et exerça de sanglantes représailles sur les terres des Bretons. L'année suivante (1174), les hostilités furent un moment suspendues, et on ouvrit des négociations qui demeurèrent sans résultat. La guerre ayant recommencé, aussi bien en France qu'en Angleterre, elle tourna de nouveau à la honte des fils révoltés. Durant cette campagne, qui fut rude et longue, le roi d'Angleterre voulut, par une manifestation éclatante, se concilier les sympathies du clergé et du peuple ; il se rendit à Cantorbéry, sur le théâtre même de l'attentat dont Thomas Becket avait été victime, et là, « le vendredi 10 juillet, dit le moine qui fut témoin de cette scène, Henri, revêtu seulement d'une robe de laine et les pieds nus, partit de l'église de Saint-Dunstan, qui est bâtie assez loin de la ville. Arrivé au pied de la tombe de saint Thomas, il s'y prosterna longtemps dévotement, et il y fut, de sa propre volonté, battu de verges par tous les évêques, abbés et moines de l'Église du Christ qui étaient présents. Il persévera dans ses oraisons auprès du saint martyr pendant tout ce jour et durant la nuit suivante ; il ne prit point de nourriture, il ne sortit point de l'église, mais, tel qu'il était venu, tel il resta, sans permettre qu'on mît sous ses genoux aucun tapis ni aucune chose de ce genre. Après ma-

tines, il fit le tour des autels de l'église supérieure et des corps saints qui y sont enterrés, et il revint au caveau de saint Thomas. Lorsqu'enfin le soleil du samedi commença à luire, il demanda et entendit la messe ; puis, ayant bu de l'eau bénite du martyr et en ayant rempli son flacon, il s'éloigna de Cantorbéry, l'âme soulagée et le cœur tranquille, et il arriva à Londres le dimanche suivant. » Cette humiliation volontaire, soit qu'elle fût calcul, soit qu'elle émanât des amertumes de la conscience, rétablit la popularité du roi et ne contribua pas médiocrement à favoriser ses armes dans la lutte qu'il avait à soutenir pour la défense de son trône. Bientôt ses fils se déterminèrent à faire leur soumission et obtinrent d'être pardonnés ; moins clément envers Éléonore d'Aquitaine, qui les avait suscités contre lui, Henri II la retint en captivité (1174-1175). Cette sévérité, peut-être exagérée, irrita vivement les provinces d'Aquitaine et leurs seigneurs, et leurs chefs maintinrent contre le roi d'Angleterre la ligue nationale qu'ils avaient précédemment formée à l'instigation de Richard, deuxième fils du roi. Cette fois, il est vrai, au lieu d'avoir Richard à leur tête, ils le comptaient au nombre de leurs ennemis et ils avaient à le combattre (1176). Disons-le encore, parce qu'il importe de se bien pénétrer du mouvement qui agitait alors les peuples du Poitou, du Limousin et de Gascogne, et qui les poussait à se dévouer pour la cause d'Éléonore, à épouser des querelles féodales en apparence fort étrangères à leurs intérêts : cette longue querelle, suscitée tantôt entre Henri et ses fils révoltés, tantôt entre le roi anglo-normand et les Aquitains,

cette guerre, qui dura quinze ans, fut pour une partie des peuples de l'ancienne Gaule une question de nationalité, une lutte de races. Ces hommes du midi de la Loire, que les conquérants du Nord, malgré les siècles et l'organisation féodale plus puissante encore, n'avaient pu dépouiller de leurs instincts héréditaires et fondre dans la grande famille gallo-franque, étaient fort peu disposés à reconnaître patiemment la domination anglaise. Ils embrassèrent donc le parti des fils de Henri II, non par amour pour leurs personnes, mais parce qu'une des nécessités de la société d'alors forçait les peuples d'arborer le drapeau d'un prince ou d'un seigneur, lorsque, en réalité, ils ne combattaient que pour leur propre querelle. Aussi la guerre, quoique mêlée de succès divers, se soutint-elle en Bretagne, en Poitou, en Périgord, en Guienne. Dans ce dernier pays elle trouvait un instrument énergique en Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, troubadour et guerrier célèbre qui, par ses poésies autant que par ses conseils, alimentait entre les fils de Henri II et leur père la haine fatale si favorable à l'esprit remuant des Bretons et des Aquitains. Les peuples prêtaient à ces excitations ardentes une oreille non moins avide que les princes, et, jusqu'au fond des monastères, les avantages qu'obtenaient ces derniers étaient salués avec une allégresse trop vive pour ne pas avoir un principe plus pur et plus noble que celui d'une rébellion de famille. « Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, » s'écrie dans un élan national le pauvre religieux qui raconte la guerre de Richard ; « réjouis-toi, terre de « Poitou ! car le sceptre du roi du Nord s'éloigne.

« Grâce à l'orgueil de ce roi, la trêve est enfin rompue « entre les royaumes de France et d'Angleterre ; l'An- « gleterre est désolée, et la Normandie est en deuil. « Nous verrons venir à nous le roi du Sud avec sa « grande armée, avec ses arcs et ses flèches. Malheur « au roi du Nord !... » Mais ce qui, bien mieux que ces exclamations, atteste le caractère patriotique de cette guerre, c'est qu'elle continua même lorsque les fils de Henri II se réconcilièrent, par intervalle, avec leur père et s'unirent à lui pour replacer les Aquitains sous le joug. Ceux-ci, une fois armés, combattaient les fils du *roi du Nord* comme le roi lui-même.

C'était le temps où les armes de Henri II se fatiguaient à ensanglanter l'Irlande et à établir dans cette île, malgré la résistance généreuse du pays, l'odieuse domination des Normands et des Plantagenets. Le Conquérant et Beau-Clerc avaient pensé l'un et l'autre à conquérir l'Irlande ; mais ce projet, qu'ils avaient abandonné, fut repris par Henri II, qui, pour justifier son invasion, imagina de mettre en avant que l'Irlande achèterait volontiers, au prix de son indépendance, la civilisation de ses mœurs et la réforme des abus que les malheurs des temps avaient introduits dans le clergé. *Jean de Salisbury,* savant moine, qui devint évêque de Chartres, fut chargé d'obtenir l'approbation du pape à ce projet ; il l'obtint, mais non sous la forme solennelle de bulle et de concession féodale, comme l'ont dit et répété les ennemis du saint-siége. Adrien IV ne donna qu'une simple lettre d'acquiescement, et il n'y accorde qu'une chose : c'est que

Henri puisse entrer en Irlande et soit reconnu comme seigneur par les indigènes (1). D'abord l'opposition de l'impératrice mère et des barons, puis la conquête de l'Anjou, la guerre contre les Bretons et les Poitevins, enfin la rivalité du roi de France, et surtout la longue et sérieuse querelle avec le primat de Cantorbéry, ne permirent pas au monarque anglais d'achever cette conquête.

En 1176, Henri au Court-Mantel, trompant la surveillance de son père, se rangea de nouveau du côté des Aquitains contre les armées anglo-normandes qui guerroyaient dans ce pays sous les ordres de son frère Richard. Ce ne fut pas pour longtemps. Henri, désertant ses alliés comme il avait déserté son père, ouvrit l'oreille à des propositions d'accommodement, et, pour une pension annuelle, consentit à quitter le pays et à délaisser les insurgés. Son éloignement dura deux ans, pendant lesquels les barons du Poitou, de l'Angoumois et du Périgord, continuèrent la lutte et résistèrent vaillamment au Cœur de Lion. Vers le même temps, Louis VII, roi de France, fit un pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cartorbéry, et il obtint, par l'intercession de ce saint, la guérison de son fils Philippe, alors dangereusement malade (1179).

Au milieu des luttes nationales qui agitaient le Midi, le développement de la guerre attirait l'attention des princes, et les sectaires profitaient des circonstances pour propager de plus en plus leurs doctrines dans les

(1) Gratum et acceptum habemus ut pro dilatandis Ecclesiæ terminis, etc., insulam illam *ingrediaris*, et illius terræ populus *honorifice te recipiat et sicut dominum veneretur*.

villes de l'Albigeois et du comté de Toulouse. Le mal prit de telles proportions que Louis VII et Henri II résolurent un moment d'entreprendre une croisade contre les hérétiques, auxquels on donnait déjà le nom d'albigeois; mais la vieillesse commençait à refroidir leur énergie, et ils ajournèrent cette entreprise. Les légats du pape, envoyés par Alexandre III pour surveiller et arrêter les progrès de la secte des henriciens et de celle des bons-hommes, deux ramifications du manichéisme toulousain, obtinrent quelque succès dont ils s'exagérèrent l'importance, et ils crurent avoir détruit l'hérésie parce qu'ils l'avaient un moment contrainte de reculer. Cependant (1179) Louis VII, averti par les approches de l'âge et se voyant atteint de paralysie, jugea prudent de faire couronner son fils et de l'associer, jeune encore, à la puissance royale. La cérémonie eut lieu à Reims, en grande pompe et en présence des grands vassaux. Elle était à peine terminée que les forces du vieux roi diminuèrent encore, et que ce prince alla s'affaiblissant, de jour en jour, jusqu'au 18 septembre 1180, où il mourut, laissant après lui la réputation d'un chevalier intrépide, d'un chrétien pieux et d'un roi sans portée politique. Il fut le premier qui renonça au titre de *roi des Francs* ou roi des Français (*rex Francorum*), pour prendre celui de roi de France; cette dernière dénomination, conforme aux principes et à l'ordre féodal, signifiait sans doute que le roi était maître et seigneur du sol, et non pas seulement chef et souverain de la noblesse et du peuple; elle avait en outre une portée plus consolante, elle indiquait que la fusion des races était accomplie,

et qu'il n'y avait plus, sur le territoire de notre patrie, des Gaulois et des Germains, des vainqueurs et des vaincus, mais une vaste famille formée du mélange de plusieurs nationalités différentes.

Sous Louis VII, la dignité du *grand sénéchal* diminua d'importance, pour disparaître, en 1191, sous son successeur. Ce grand officier de la couronne, qui n'était dans l'origine qu'un des domestiques de la maison du prince, avait pour emploi de placer les plats sur la table du roi, et c'est de là que dérive son nom de *scalco* ou *siniscalco,* voulant dire, en vieux franc, porte-mets (*dapifer, præpositus mensæ*). Par la suite, il réunit des attributions fort diverses : il avait la surintendance de la maison du roi et des finances, ainsi que la conduite des troupes, portait à l'armée la bannière royale, et rendait la justice au nom du monarque. Après sa suppression, les fonctions et l'autorité du grand sénéchal furent partagées entre le connétable et le grand maître de la maison du roi (1).

(1) Les grands feudataires avaient chacun leur sénéchal ; on connaît surtout celui de Bretagne et celui de Guienne, qui avait sous lui trois sénéchaux (ceux de Saintonge, de Querci et de Limousin). Après la suppression de la charge de grand sénéchal, les sénéchaux ne furent plus que des officiers subalternes, qui rendaient la justice soit au nom du roi, soit au nom des seigneurs. On appelait *sénéchaussée* tout le pays compris dans le ressort de la juridiction d'un sénéchal. Le nom de sénéchaussée prévalait surtout dans le Midi, comme celui de *bailliage* dans le Nord.

PHILIPPE-AUGUSTE.

(1180 — 1223.)

A l'avénement de Philippe-Auguste, Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, possédait en France le duché de Normandie, l'arrière-fief de Bretagne, le comté d'Anjou, une grande partie du Maine, et plusieurs fiefs dans le Berri ; du chef d'Éléonore sa femme, il avait acquis le grand-duché d'Aquitaine, et se trouvait à ce titre suzerain du Poitou, du Limousin, de la Gascogne, de l'Auvergne, de la Touraine méridionale et des comtés d'Agen et de Bordeaux. Il est vrai que ces vastes et nombreuses provinces étaient vassales de la couronne de France ; mais Henri II, plus puissant que les Capétiens, se bornait à leur égard à un hommage de pure forme, leur faisait la guerre, les tenait en échec, et, pour tout honneur, faisait quelquefois figurer trois ou quatre de ses vassaux et de ses hommes d'armes dans les fastueux cortéges dont se faisaient suivre nos rois. Un tel feudataire n'aurait pas tardé à en finir avec la suzeraineté française, si les discordes intestines et les querelles de famille n'avaient neutralisé le mauvais vouloir des Plantagenets en les forçant de tourner leurs propres armes contre eux-mêmes. Mais, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les rois d'Angleterre n'étaient point les seuls rivaux que les Capétiens rencontrassent aux frontières de leur petit royaume. Au nord, Phi-

lippe, fils de Thierry d'Alsace et de Sybille d'Anjou, gouvernait le comté de Flandre, beaucoup plus étendu que la province moderne désignée sous ce nom, et qui comprenait, avec l'Amiénois et le Vermandois, un grand nombre de villes florissantes et de communes peuplées d'une riche et puissante bourgeoisie. A l'est, la maison de Champagne, depuis longtemps redoutée de nos rois, avait pour chef Henri I[er] dit le Large (le libéral), chevalier intrépide, toujours prêt à guerroyer contre son suzerain et à travailler à l'œuvre de sa propre indépendance. Moins dangereux peut-être, Hugues III, duc de Bourgogne et prince de la race capétienne, était loin de prêter au roi, son cousin, un appui sérieux et sympathique; c'était un prince qui ne marchait guère sur la trace de ses ancêtres, un « enleveur de damoiselles, » disent les chroniques, et dont un naïf historien du moyen âge résume l'histoire en ce peu de mots : « Fut moult bon chevalier, mais ne fut oncque tenu ni à sagesse, ni à Dieu, ni au monde. » Au midi, le comté de Toulouse, souvent agrandi ou remanié par suite d'alliances ou de guerres féodales, comprenait alors l'Albigeois, le Quercy, le Rouergue, le duché de Narbonne, les comtés de Nîmes et de Saint-Gilles, et en outre le marquisat de Provence, qui embrassait tout le pays situé entre la Durance, les Alpes et l'Isère. Le comte de Toulouse, pour quelques fiefs, était vassal des Plantagenets, ducs d'Aquitaine ; pour la majeure partie de ses possessions il relevait du roi de France ; mais l'étendue de ses domaines, le nombre de ses vassaux et la force de ses villes contribuaient à lui assurer une sorte d'indépendance de fait et à le rendre,

en réalité, aussi puissant que son seigneur suzerain. C'est en face de ces rivaux, pour la plupart redoutables et malveillants, qu'allait régner un roi à peine âgé de quinze ans et dont on se disputait déjà la tutelle. Après quelques luttes engagées à cet égard entre Alix de Champagne, mère du jeune roi, et Philippe de Flandre, premier comte du royaume, on fit à chacun la part qui semblait lui revenir, en décidant que la veuve de Louis VII serait tutrice de son fils, et que la régence politique appartiendrait au feudataire flamand.

Philippe-Auguste, avant même de succéder à son père, avait épousé Isabelle de Hainault, âgée de moins de quatorze ans, et que des généalogies, complaisantes peut-être, faisaient descendre de la race carlovingienne. Cette princesse apporta à son époux la ville d'Amiens pour dot, et des droits qui, vigoureusement revendiqués, assurèrent plus tard au roi de France la Flandre méridionale (l'Artois), le Valois et le Vermandois. Ces acquisitions successives, lorsqu'elles furent accomplies, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir, donnèrent au domaine royal la ligne de la Somme pour barrière, et permirent dès lors aux Capétiens de prendre la Normandie à revers : situation heureuse qui leur servait à contre-balancer la prépondérance anglaise. Henri II, il est vrai, à l'avénement de Philippe-Auguste, ne parut point disposé à faire sentir au roi de France, son suzerain, jusqu'à quel point le vassal était plus fort que le seigneur. D'une part, il faut le dire, le vieux roi d'Angleterre se sentait menacé par les révoltes de ses fils et par les difficultés de la guerre

d'Aquitaine, et n'avait garde d'ajouter à tant d'embarras une rupture avec la France; d'autre part, il s'était secrètement rendu coupable d'un outrage infâme envers Alix de France, fille de Louis VII et sœur de Philippe-Auguste, déjà fiancée à Richard Cœur de Lion, et il appréhendait, si ce crime venait à être découvert, qu'on n'appliquât au chef des Plantagenets des lois féodales qui punissaient de la perte du fief le vassal ravisseur de la fille de son suzerain. Ces graves considérations l'avaient même déterminé à intervenir comme pacificateur entre le roi et les barons de France, et à faire prévaloir les droits de Philippe-Auguste.

Cependant il se lassa bientôt de ce rôle timide; il s'allia clandestinement à la mère du roi de France, aux princes de Champagne et à l'archevêque de Reims; puis, réunissant les cotteraux et les routiers, mercenaires qu'il avait pris à sa solde, il fit ravager les frontières de France. Philippe-Auguste se mit en devoir de résister au roi d'Angleterre; mais, nonobstant ces actes d'agression et de résistance, les hostilités furent promptement arrêtées par l'entremise du cardinal Chrisogon, légat du saint-siége. A sa prière les deux rois eurent une entrevue à Fretteval, et conclurent la paix au profit d'Alix de Champagne et aux dépens du comte de Flandre, encore investi du titre de régent. « Or, dit la chronique, lorsque le comte de Flandre eut appris l'alliance conclue entre les rois de France et d'Angleterre, il suscita contre son seigneur lige tout ce qu'il put de Français et de Flamands, publiant partout que le roi avait résolu de raser leurs châteaux ou d'y envoyer ses chevaliers pour s'en emparer. Il sol-

licita même l'empereur Frédéric de faire la guerre au noble roi de France, parce que, dans l'impuissance où le jeune prince paraissait être de se défendre, il devait aisément le dompter et reculer les bornes de l'Empire jusqu'à la mer Britannique. C'est ainsi que ce comte n'eut aucun égard pour l'âge de son seigneur, et ne respecta pas le serment qu'il avait solennellement prêté en présence de Louis VII de protéger Philippe, conformément aux bonnes lois du royaume (1). » Hugues III, duc de Bourgogne, aussi bien que les princes de la maison de Blois et de Champagne, entrèrent dans cette ligue et prirent parti pour le comte de Flandre. On eût dit que Philippe-Auguste, las du rôle auquel le régime féodal condamnait la royauté, cherchait volontairement à mécontenter ses grands vassaux et à les réduire aux extrémités de la révolte, pour avoir l'occasion de leur faire la guerre et de les humilier. Quoi qu'il en soit, des hostilités éclatèrent : le comte de Flandre ravagea les terres de Noyon et de Senlis ; Philippe-Auguste prit sa revanche en dévastant le comté de Sancerre, et bientôt après les différents cantons de la Bourgogne et de la Champagne (1181). L'année suivante, dès le printemps, Henri II, roi d'Angleterre, intervint de nouveau et détermina le roi de France et le comte de Flandre à des concessions mutuelles. Cet arrangement assura à Philippe-Auguste la possession de l'Amiénois, avec la promesse d'une partie de la Flandre à la mort du comte ; d'un autre côté, le roi s'engagea à recevoir en grâce et la com-

(1) Raoul de Dicet., *Imag. Hist.* ad ann. 1181, p. 612.

tesse de Champagne et le duc de Bourgogne; et le comte de Sancerre, disent les chroniques, rendit hommage à Philippe et rentra sous la *féauté* de son suzerain. Ainsi se termina une guerre qui avait causé de nombreuses souffrances aux peuples et en l'issue de laquelle l'orgueilleux comte de Flandre avait beaucoup espéré. « Il n'y aura rien de fait, s'était-il écrié au début de la campagne, si je ne plante mon gonfalon « sur le Petit-Pont de Paris et ma bannière dans la « rue de la Calandre (1). » Ces espérances ne se réalisèrent pas, et, loin de diminuer la puissance du roi, le comte de Flandre se vit même réduit à renoncer aux comtés de Clermont et de Coucy et à les voir placer dans la vassalité de Philippe-Auguste (1182).

Les provinces d'Aquitaine continuaient à s'agiter et à poursuivre l'œuvre de leur affranchissement, à la faveur des discordes impies qui troublaient la famille du roi d'Angleterre. Au commencement de l'année 1183, Henri II parut se proposer de réunir ses différents fiefs français en une seule principauté, destinée à former l'apanage de l'aîné de ses fils, Henri au Court-Mantel, auquel devaient rendre hommage ses deux frères Geoffroy et Richard, le premier pour le duché de Bretagne, l'autre pour l'Aquitaine. Richard s'y refusa et prit les armes; mais les seigneurs aquitains, que son orgueil avait froissés, se déclarèrent contre lui. On ne s'explique pas par quels motifs Henri au Court-Mantel, si favorisé par son père, loin de se rallier à sa per-

(1) Guillaume le Breton, chant 2e, p. 48. La rue de la Calandre, alors si renommée, est aujourd'hui une ruelle de la Cité et a conservé son nom.

sonne, se ligua avec ses frères révoltés; mais il est certain que les trois princes s'entendirent pour armer des aventuriers et pour ravager l'Anjou, l'Auvergne, les principaux comtés du Midi. Tantôt ils se réconciliaient avec leur père, tantôt ils lui tendaient des embûches, selon qu'ils écoutaient le repentir ou l'ambition; et le malheureux roi d'Angleterre, qui aimait ses fils, subissait leurs rébellions comme un châtiment de Dieu provoqué par ses crimes. Cependant l'un d'eux, Henri au Court-Mantel, mourut près de Limoges, au fort de la guerre impie qu'il soutenait contre un père. Vainement, pendant sa vie, le droit féodal, abusivement interprété, avait-il paru légitimer sa rébellion; quand vint la dernière heure, cette illusion se dissipa avec les autres. Le malheureux jeune homme donna à ses derniers moments la marque extérieure d'un grand repentir, et voulut rendre le dernier soupir la corde au cou et couché sur la cendre (1183). Deux ans après, son frère Geoffroy, qui venait de se révolter une fois encore, mourut à la suite d'un tournoi. Richard ne se laissa point épouvanter par la justice de Dieu ainsi suspendue sur la race des Plantagenets, et trouva dans le roi de France un protecteur et un allié. Il ne craignit pas de faire hommage à Philippe-Auguste pour toutes les provinces que son père possédait sur le continent. A la faveur de ces querelles, le roi de France conquit sur son rival l'importante ville du Mans, celle de Tours et le château d'Amboise. Réduit au désespoir par la perte de tant de domaines et par tant de trahisons, Henri II sollicita la paix et l'obtint de Philippe-Auguste à force de concessions. Il voulut alors

connaître ceux de ses vassaux qui l'avaient abandonné pour se rallier à son ennemi, et il vit en tête de la liste le nom de Jean, son quatrième fils, l'objet de ses principales affections. En entendant prononcer ce nom, saisi d'un mouvement presque convulsif, il se leva sur son séant. « Est-il bien vrai, dit-il, que Jean, mon « cœur, mon fils de prédilection, celui que j'ai chéri « plus que tous les autres, et pour l'amour duquel je « me suis attiré tous mes malheurs, s'est aussi séparé « de moi? » On lui répondit qu'il en était ainsi, qu'il n'y « avait rien de plus vrai. « Eh bien! dit-il en tournant « son visage contre le mur, que tout aille dorénavant « comme il pourra; je n'ai plus de souci ni de moi « ni du monde. » Sentant son mal s'aggraver, il se fit « transporter à Chinon, où la mort le saisit. A ses der- « niers moments on l'entendit proférer des paroles si- « nistres. « Honte! s'écriait-il, honte au roi vaincu! « Maudit soit le jour où je suis né, et maudit de Dieu « soient les fils que je laisse! » Les évêques et les gens de religion qui l'entouraient firent tous leurs efforts pour lui faire rétracter cette malédiction contre ses enfants, mais il persista jusqu'à son dernier soupir. Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs comme l'avait été celui du Conquérant. On l'enterra à l'abbaye de Fontevrault, sans autre ornement qu'un vieux sceptre et un anneau de peu de valeur, et, faute de couronne, on le coiffa d'une espèce de diadème fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme (1185-1189).

La mort de Geoffroy, duc de Bretagne, avait été accueillie par son peuple avec des transports de joie,

tant ce prince avait rendu son pouvoir odieux, et les rois de France et d'Angleterre, alors armés l'un contre l'autre, s'étaient disposés, chacun pour soi, à envahir la Bretagne et à la traiter en simple fief. Sur ces entrefaites, la duchesse Constance, veuve de Geoffroy, se déclara enceinte, et ne tarda pas à mettre au jour (1187) un enfant qui reçut le nom d'Arthur et dont la Bretagne salua la naissance par des cris de joie. Ce mouvement national avait de profondes racines. On eût dit que les Bretons croyaient que le jeune prince, qu'ils appelaient *leur Arthur,* était le roi fameux dans les romans de la Table ronde, et qui, jadis, assisté de l'enchanteur Merlin et armé de son épée magique, avait tant de fois vaincu les barbares du Nord. On attendait de lui qu'il renouvellerait les exploits fabuleux du sixième siècle et délivrerait la Bretagne de ses oppresseurs : ces espérances ne furent que trop promptement déçues. Les rois de France et d'Angleterre n'eurent pas plus tôt appris la nouvelle de la naissance dont les Bretons étaient si joyeux qu'ils renouvelèrent tous deux leurs prétentions à la garde d'un pays qui avait une souveraine, et à la tutelle de deux enfants (Arthur et sa sœur) qui avaient encore leur mère. Bientôt Henri II ne se contenta plus de faire valoir ses prétentions par des arguments et des paroles, et le vicomte de Léon lui ayant donné, par la prise de Morlaix, le prétexte d'une descente sur les côtes de la Bretagne, il fondit sur la province avec une nombreuse armée et réussit à enlever la jeune duchesse douairière, qu'il remaria, dans la même année de son veuvage, au comte de Chester, simple gentilhomme anglais, et qui descendait, par sa

mère, d'un des nombreux bâtards du roi Henri Ier. Ce nouveau mari, que Constance s'était donné malgré elle, prit le titre de duc de Bretagne, et, comme il voulut avoir part au gouvernement d'un pays qui supportait toujours avec peine toute autorité qui n'était point directe et immédiate, il indisposa contre lui les nobles bretons, qui ne cherchèrent plus qu'une occasion favorable pour le mettre hors du duché. Deux ans après, le roi d'Angleterre ayant terminé, par une mort misérable, une vie qui ne l'avait pas été moins, et Richard Cœur de Lion l'ayant remplacé sur le trône, les barons de Bretagne pensèrent avec raison que le nouveau souverain n'avait pas les mêmes raisons que son père de s'immiscer dans la querelle de Raoul de Chester, et ils profitèrent de cette occurrence pour le forcer à repasser dans le pays dont il était venu. La duchesse regarda leur action plutôt comme un service que comme une insulte.

Jeune, actif, impatient de se faire obéir et d'exercer une autorité sévère, Philippe-Auguste n'avait point borné son action à humilier ses vassaux et à affaiblir l'influence anglaise. Son gouvernement s'était signalé par des actes de répression et de police fort diversement appréciés, selon qu'on se place au point de vue des idées actuelles ou des idées qui avaient cours au douzième siècle. Le royaume était infesté par différentes bandes « de cottereaux, d'écorcheurs, de routiers et de Brabançons, » gens de guerre licenciés, et qui, pour vivre, se livraient à de continuels brigandages, dépouillant les églises et les abbayes, rançonnant les paysans et les voyageurs, ne reculant devant aucune

atrocité pour accroître leur butin. Ainsi que nous l'avons vu, ces hordes d'aventuriers et de pillards se mettaient volontiers à la solde des princes et vendaient leurs services au plus offrant ; plus redoutables en temps de paix, ils couraient le pays pour leur compte, dévastant bourgs et villages, égorgeant les habitants sans distinction d'amis ou d'ennemis. Les guerres féodales et l'anarchie avaient multiplié ces dangereux brigands, et l'abbé de Sainte-Geneviève, envoyé en mission dans le Midi, « ne rencontrait partout que des villes consumées par le feu, des maisons ruinées, et enfin l'image de la mort. » Depuis près de trente ans le mal avait pris des proportions effroyables, et les divers gouvernements, au lieu de se concerter pour y mettre fin, trouvaient plus commode de pactiser avec les cotteraux et les Brabançons, et de les organiser en troupes soldées, expédient dont on se lassait vite et qui avait le tort d'accroître la puissance des malfaiteurs qu'il aurait fallu réprimer. Or, vers le commencement du règne de Philippe-Auguste, un pauvre charpentier d'Auvergne, Durand-*Brisebois,* voyant sa province, aussi bien que le Limousin et la Marche, en proie à ces hordes dévastatrices, eut l'idée de former contre les cottereaux une association destinée à les combattre. Cette milice volontaire, organisée en vue de la défense commune, prit le nom de société des Pacificateurs ou des *Capuchons,* et ce dernier nom lui fut donné à cause d'une cotte blanche dont chaque associé se couvrait la tête. Chaque membre de cette confrérie religieuse et militaire portait à sa poitrine une petite image de la sainte Vierge. En peu de temps, Durand-Brisebois

entraîna à sa suite l'élite de la chevalerie et du clergé. Réunis par un serment commun, les *Capuchons* ou *Frères de la paix* « ne devaient point jouer aux dés, ni rester à table, ni porter de vêtements déshonnêtes, ni mantel à pointe, ni jurer le nom de Dieu ou de Notre-Dame ; » ils s'engageaient en outre à s'abstenir de mots grossiers ou indécents ; tous promettaient, dit la chronique, de détruire les « ennemis de la paix, routiers, cottereaux et Brabançons, » et chacun d'eux, en se faisant admettre dans l'association, payait au trésor commun « douze deniers du Puy. » Il était temps qu'ils intervinssent pour rendre un peu de sécurité au royaume, car, aux écorcheurs et aux pillards se joignaient déjà de grosses bandes de paysans, réunies sous le nom de *Pastoureaux,* et organisées pour s'opposer à *la tyrannie des seigneurs*. On sent ce que de pareils mots voulaient dire, et de quelle façon sauvage les serfs des campagnes, avides de destruction et de vengeance, cherchaient à faire expier aux châtelains et aux nobles les priviléges de la naissance et de la fortune, les abus trop réels et trop nombreux que l'ordre féodal semblait autoriser. La lutte brutale de celui qui n'a rien contre celui qui possède se cachait donc sous des dehors de réforme ou de réaction.

Les *Capuchons*, assistés de quelques gens de guerre que leur envoya le roi, attaquèrent vigoureusement ces brigands et ces bandits de toute espèce, et en détruisirent un grand nombre par le fer ou par le feu. Dans un combat livré près de Chateaudun, ils en surprirent sept mille et les exterminèrent jusqu'au dernier. Dans une autre circonstance, plusieurs mil-

liers de cottereaux ou de routiers, parmi lesquels se trouvaient quinze cents femmes de mauvaise vie, furent torturés et brûlés à petit feu. La justice humaine, au moyen âge, réservait à Dieu seul le privilége de la clémence et ne se croyait pas en droit de pardonner; elle aurait cru faire acte de félonie ou de trahison en cessant d'être impitoyable. Enflés par leurs victoires, les *Capuchons* ne tardèrent pas, à leur tour, à se transformer en une force dangereuse pour le pays qu'ils avaient voulu sauver. Ils parcouraient les campagnes, faisant la loi au nom de l'épée, et cherchant à instituer en France une organisation sociale qui, sous les dehors d'un retour à l'Évangile primitif, avait la réalité d'une démocratie grossière et aveugle; on les voyait intimer aux seigneurs défenses d'exiger désormais de leurs hommes aucune redevance sans la permission de la confrérie; l'égalité absolue était prêchée au milieu d'une société assise sur le principe de la hiérarchie. « Enfin, disent les chroniques, le monde fut en telles adventures que pis arrivait par le fait des Chaperons que par celui des routiers. » Attaqués à leur tour par les armes du roi et par les seigneurs, les Chaperons succombèrent et « furent tellement défaits que personne n'osa dire ce qu'ils étaient devenus » (1181-1183).

Philippe-Auguste avait mis le temps à profit pour sévir contre les juifs et prendre à leur égard ces mesures cruelles que provoquaient les haines du peuple et dont le récit ne se présente que trop souvent dans les annales du moyen âge. Les juifs portent depuis dix-huit siècles le poids de l'anathème que leurs pères

ont appelé eux-mêmes lorsque, traînant à la mort le divin Messie, ils se sont écriés : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » Mais s'ils ont fermé les yeux au Soleil de la vérité, si Dieu les châtie visiblement sans qu'ils aient conscience de la réprobation providentielle qu'ils endurent, ils ne sont point en dehors de l'humanité ; toute injustice commise à leur égard est une chose détestable, et les chrétiens, lorsqu'ils sont vraiment dociles à la voix de Jésus crucifié, ne sauraient se croire en droit de fouler aux pieds la charité et l'Évangile lorsqu'il est question des enfants d'Israël. Au moyen âge, les papes et les saints ne perdaient pas de vue ces préceptes, et loin de persécuter les juifs, ils cherchaient à les préserver des fureurs populaires. Par malheur, les multitudes aveugles ne comprenaient pas cette mansuétude et de temps à autre leurs ressentiments, leur aversion, leurs colères se manifestaient par des actes sauvages dont les rois, aussi peu éclairés que les peuples, se rendaient bien souvent complices. Et le jugement que nous portons sur ces violences tyranniques n'est point une pensée personnelle ; des voix éloquentes s'élevaient au moyen âge pour rappeler les chrétiens à la justice et à la charité. « Quoi donc ! disait saint Bernard, l'Église ne triomphe-t-elle pas plus heureusement des juifs par la persuasion et par la force de la vérité que par le tranchant du glaive ? Est-ce en vain qu'elle demande, par une prière incessante (1), que le Seigneur notre Dieu délivre cette na-

(1) « ... Illa universalis oratio quæ offertur pro perfidis Judæis a solis « ortu usque ad occasum, ut Deus et Dominus noster auferat vela- « men, etc. » (*Vie de saint Bernard*, par M. de Ratisbonne.)

tion perfide du voile qui lui couvre les yeux et lui dérobe la lumière de la vérité? La prière de l'Église n'aurait point de sens si elle désespérait de ramener à la foi ceux qui maintenant sont incrédules. Elle prie, parce qu'elle connaît les vues miséricordieuses de celui qui rend le bien pour le mal, l'amour pour la haine. Que dit l'Ecriture? *Ne les tuez pas* (1). Et encore : *Quand la plénitude des nations sera entrée, tout Israël se convertira... car il est écrit : De Sion viendra celui qui les sauvera et effacera l'impiété de Jacob* (2). Et encore : *Quand le Seigneur rétablira Jérusalem, il rassemblera les enfants dispersés d'Israël* (3). Voilà ce que proclame l'Ecriture. Et toi, persécuteur, tu prétends faire mentir les prophètes et les apôtres! tu prétends rendre inutiles les trésors de miséricorde réservés dans le cœur de Jésus-Christ! Non, la doctrine que tu prêches n'est pas sa doctrine; c'est la doctrine de l'esprit de ténèbres, du père du mensonge qui t'a envoyé; tu répètes les leçons de ton maître, de celui qui fut *homicide dès le commencement*, de celui qui aima le mensonge et en accomplit les œuvres. O doctrine détestable! »

Ces vérités étaient donc dans la bouche des saints longtemps même avant le règne de Philippe-Auguste; mais Dieu permettait que les multitudes fermassent l'oreille à ces enseignements, afin que leurs colères

(1) Deus ostendet mihi super inimicos meos, ne occidas eos; nequando obliviscantur populi mei. (Psal. LVIII, 12.)

(2) ... Donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fieret, sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat et avertat impietatem a Jacob. (Rom., XI, 25, 26.)

(3) Ædificans Jerusalem Dominus dispersiones Israelis congregabit. (Psal. CXLVI, 2.)

servissent d'instrument à la condamnation qui pèse, depuis l'agonie du Sauveur, sur le peuple qui dressa la croix et y cloua le Juste. Incompréhensibles jugements de Dieu qu'il faut adorer. Faut-il le dire ensuite: les juifs, au moyen âge, en butte à la malédiction des rois et des peuples, souvent proscrits, toujours honnis et humiliés, traqués comme des bêtes fauves, ressentaient au fond du cœur pour les races chrétiennes, au milieu desquelles ils étaient dispersés, une de ces haines implacables que la persécution enfante, et qui ne laisse perdre aucune occasion de s'assouvir. Au milieu des exagérations évidentes des chroniques du douzième siècle, on voit que les reproches que leur adressaient les chrétiens étaient trop souvent motivés par des crimes et des actes odieux que se permettaient les Israélites, parce qu'ils se croyaient toujours en captivité chez les gentils, en lutte avec leurs ennemis, et en droit de dire comme leurs pères: «Dent pour dent, œil pour œil!» Et ici nous croyons devoir laisser parler les annalistes contemporains. « Il y avait alors, dit Rigord, un grand nombre de juifs qui demeuraient en France. Depuis bien longtemps la libéralité des Français et la longue paix du royaume les y avaient attirés en foule de tous les points du monde. Ils avaient entendu vanter la valeur de nos rois contre leurs ennemis et leur douceur envers leurs sujets. Et, sur la foi de la renommée, ceux d'entre les juifs qui, par leur âge et par leur connaissance des lois de Moïse, avaient mérité le titre de docteurs, résolurent de venir à Paris. Après un assez long séjour, ils se trouvèrent tellement enrichis qu'ils s'étaient approprié près de la moitié

de la ville, et qu'au mépris des volontés de Dieu et de la règle ecclésiastique ils avaient dans leurs maisons un grand nombre de serviteurs et de servantes nés dans la foi chrétienne, mais qui s'écartaient ouvertement des lois de la religion du Christ pour judaïser avec les juifs. Et comme le Seigneur avait dit, par la bouche de Moïse, dans le Deutéronome : « Tu ne prêteras pas à usure à ton frère, mais à l'étranger, » les juifs, comprenant méchamment tous les chrétiens sous le nom d'*étrangers,* leur prêtèrent de l'argent à usure; et bientôt dans les bourgs, dans les faubourgs et dans les villes, chevaliers, paysans, bourgeois, tous furent tellement accablés de dettes qu'ils se virent souvent expropriés de leurs biens. D'autres encore étaient gardés sur parole dans les maisons des juifs à Paris et détenus comme dans une prison. Philippe, roi très-chrétien, en étant informé, fut ému de pitié; avant de prendre une résolution, il consulta un ermite nommé Bernard. C'était un saint homme, un bon religieux qui vivait dans le bois de Vincennes; et c'est d'après son conseil que le roi libéra tous les chrétiens de son royaume des dettes qu'ils avaient contractées envers les juifs, à l'exception d'un cinquième qu'il se réserva. Enfin, pour comble de profanation, toutes les fois que des vases ecclésiastiques consacrés à Dieu, comme des calices, ou des croix d'or et d'argent portant l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, avaient été déposés entre leurs mains par les Églises à titre de caution, dans des moments d'une nécessité pressante, ces impies les traitaient avec si peu de respect que ces mêmes calices, destinés à recevoir le corps et le

sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, servaient à leurs enfants pour y tremper des gâteaux dans le vin et pour y boire avec eux... L'an 1182 de l'incarnation du Seigneur, dans le mois d'avril, nommé *nisan* chez les juifs, le sérénissime roi Philippe-Auguste rendit un édit qui donnait aux juifs jusqu'à la Saint-Jean suivante pour se préparer à sortir du royaume. Le roi leur laissa aussi le droit de vendre leur mobilier jusqu'à l'époque fixée, c'est-à-dire la fête de saint Jean. Quant à leurs domaines, tels que maisons, champs, vignes, granges, pressoirs et autres immeubles, il s'en réserva la propriété pour ses successeurs au trône de France et pour lui. Quand les perfides juifs eurent appris la résolution du monarque, quelques-uns d'entre eux, régénérés par les eaux du baptême et par la grâce du Saint-Esprit, se convertirent à Dieu et persévérèrent dans la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le roi, par respect pour la religion chrétienne, fit rendre à ces néophytes tous leurs biens et leur accorda une entière liberté. D'autres, fidèles à leur ancien aveuglement et contents dans leur perfidie, cherchèrent à séduire par de riches présents et par de belles promesses les princes de la terre, les comtes, barons, archevêques et évêques, voulant essayer si, à force de conseils, de remontrances et de promesses brillantes, leurs protecteurs ne pourraient pas ébranler les volontés irrévocables de Philippe. Mais le Dieu de bonté et de miséricorde, qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, et qui se plaît à humilier ceux qui présument trop de leur puissance, avait versé du haut du ciel les trésors de sa grâce dans l'âme du roi, l'avait

éclairée des lumières du Saint-Esprit, échauffée de son amour et fortifiée contre toutes les séductions des prières et des promesses de ce monde (1). »

De quelque manière que nous jugions aujourd'hui les préventions des multitudes et les persécutions des princes à l'égard des juifs, il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque les souverains et les peuples étaient dominés par une même conviction et cédaient aux mêmes colères : Philippe-Auguste, en sévissant contre les fils d'Israël, se rendait éminemment populaire. Il y a lieu de croire que tous les barons et que plusieurs grands vassaux du roi ne trouvaient pas leur compte à favoriser ainsi les vengeances des masses et à chasser les juifs ; sur plusieurs points, notamment dans le comté de Toulouse, ces malheureux furent épargnés ; ailleurs, des incidents se produisirent qui ont plutôt les apparences de la légende que le caractère de l'histoire. « Il y avait dans la Brie, dit Guillaume le Breton, un château nommé Bray, et sur cette même terre la comtesse de Brie possédait beaucoup de juifs. Or, il arriva qu'un certain paysan, confesseur de notre foi, devait à ces juifs un grand nombre de sous, et, comme il ne s'acquittait pas de sa dette, la comtesse leur abandonna ce malheureux pour le punir à leur gré, livrant ainsi, avec la légèreté d'une femme, un membre de l'Église du Christ à ses ennemis. Cet homme leur ayant donc été remis, les juifs le dépouillèrent à nu, placèrent sur sa tête une couronne d'épines et le conduisirent de village en village jusqu'à ce que, l'é-

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*, chap. 1er.

levant sur une croix, ils lui percèrent le flanc d'un coup de lance. Cette triste nouvelle s'étant répandue dans la campagne, le roi fut rempli d'une grande colère contre la comtesse de Brie; il se rendit d'une course rapide sur ses terres, et autant de juifs qu'il trouva, il les fit jeter dans les flammes. » Ces passages, extraits des chroniques, attestent quel était alors l'état des esprits, et donnent une idée des réactions violentes dont le douzième siècle était témoin et qu'il enregistrait presque sans s'émouvoir.

Vers le même temps, Philippe-Auguste établit des peines fort sévères contre les blasphèmes et les hérésies. Quelques esprits superficiels se sont hâtés de prodiguer à ce prince le reproche d'intolérance, transportant ainsi d'un siècle à l'autre des idées qui, au temps de Philippe-Auguste, n'auraient pas eu de sens. De nos jours il est de mode de dire que l'homme n'a point mission de venger Dieu par la force, et que la loi humaine n'a point à intervenir dans les choses de conscience; et toutefois, il faut le dire à la louange même de cette loi, nonobstant le dédain philosophique des partisans du *laissez faire*, elle n'est point complétement silencieuse lorsqu'il s'agit de réprimer les ennemis de toute chose sainte. La loi moderne renferme des peines à l'égard de ceux qui offensent publiquement la morale religieuse, les choses du culte, les ministres chrétiens, les dogmes révérés de notre Église; elle ne laisse pas impunément l'opinion s'abandonner au délire des hérésies nouvelles, et, si elle protége tous les cultes qui ont pris racine dans le pays, elle fait justice des folies téméraires de ceux qui, inventant des

cultes antisociaux, travailleraient à détruire la famille, la vertu, le pouvoir, la propriété, le repos des peuples. Au demeurant, si la loi actuelle remplit ces devoirs et renferme encore des dispositions protectrices, doit-on s'étonner si la loi du moyen âge, faite pour des peuples aux convictions ardentes, pour des époques de foi énergique, pour une société qui ne reléguait pas Dieu dans les oratoires et voulait l'adorer partout, si cette loi, disons-nous, rangeait au nombre des crimes et des attentats l'acte de quiconque outrageait publiquement le Saint des saints et cherchait à corrompre les croyances religieuses sur lesquelles reposait l'édifice du monde temporel. On a bien vite prononcé le mot de tolérance, mais il faut savoir si l'idée que ce mot exprime pouvait être comprise au moyen âge, et s'il était possible de la mettre en honneur en affectant une indifférence universelle pour la propagation de l'erreur en matière religieuse. Ne demandons pas aux siècles de lutte et de foi ce qui est possible aux époques de transaction et d'oubli. La vérité ne tolère pas le mensonge, le mensonge est implacable à l'égard de la vérité, et quand se manifestent au grand jour des opinions contraires qui partagent les hommes en deux camps hostiles se renvoyant avec enthousiasme le reproche d'impiété et d'erreur, qui mettent en péril les croyances de l'un ou de l'autre parti, la tolérance ne devance pas le conflit, elle vient après; la tolérance n'est que le résultat de la lassitude des combattants, qui, de part et d'autre, renoncent à une lutte que rien ne peut terminer, et des deux côtés, ne pouvant s'exclure, on transige. Nous

en sommes là depuis le seizième siècle et depuis le traité de Westphalie. Sous le règne de Philippe-Auguste, la question était posée sur un autre terrain, et quiconque se croyait dépositaire d'une croyance la défendait par le glaive. Nous n'aurons que trop à revenir sur cette difficulté historique qu'il faut savoir aborder de front, parce que les ennemis de la religion n'ont point encore renoncé à exhumer des arsenaux de la philosophie voltairienne quelques arguments vieillis et certaines calomnies spécieuses dont le bon sens et la raison savent faire justice.

Cependant l'Europe chrétienne tournait de nouveau ses regards vers la Palestine ; la malheureuse issue de la seconde croisade avait aggravé la situation des colonies latines que les compagnons de Godefroi de Bouillon avaient jadis établies dans cette contrée ; le royaume de Jérusalem, mal défendu par Baudoin III, avait été entamé depuis un demi-siècle par les conquêtes de Nour-Eddin, le *prince victorieux* (1152-1173), et plus tard par les armes toujours redoutées de Saladin (Salah-Eddin), fils d'Ayoud, simple Kurd, qui, en peu d'années, du poste de grand vizir s'était élevé au trône d'Égypte et de Syrie et remplissait l'Orient et l'Occident de sa renommée. En ce moment (1182) le roi de Jérusalem, Baudoin IV, fils d'Amaury, était atteint de la lèpre et hors d'état d'organiser la résistance de son peuple. Lorsqu'il mourut, la couronne fut placée sur la tête de Guy de Lusignan, que nulle grande vertu, qu'aucune preuve de génie ne rendaient digne de ce poste. Il régnait à peine (1187) qu'il eut à soutenir la guerre contre Saladin. Un pre-

mier combat fut livré en Galilée; là, cinq cents chevaliers du Temple accourus pour défendre Renaud de Châtillon furent écrasés par le nombre et restèrent tous sur le champ de bataille. A la nouvelle de ce désastre, le roi de Jérusalem et Raymond, comte de Tripoli, que l'ambition avait désunis, se rapprochèrent, et tous deux, après s'être embrassés, jurèrent d'unir leurs efforts pour repousser l'invasion qui menaçait le royaume. Gui de Lusignan se mit en marche avec cinquante mille hommes. A peine était-il arrivé dans la plaine de Sephouri qu'il apprit que Saladin venait de s'emparer de Tibériade, appartenant au comte de Tripoli, et qu'il menaçait la citadelle où s'étaient enfermés la femme et les enfants de Raymond. Les barons qui accompagnaient le roi furent d'avis de marcher sans délai à la rencontre des Sarrasins. Raymond, par une générosité noble et tout à fait contraire à ses intérêts, combattit cette opinion de toutes ses forces, et fit entrevoir le danger qu'il y aurait à exposer une armée qui était la dernière ressource des chrétiens. Il voulait qu'on se retranchât dans la plaine de Sephouri et qu'on y attendît l'ennemi; mais cette proposition ne fut accueillie qu'avec défiance, et le grand maître des Templiers persuada même au roi que le comte entretenait des liaisons criminelles avec le sultan. Le faible Lusignan donna aussitôt l'ordre de marcher au secours de Tibériade. Quand les chrétiens arrivèrent en vue de l'ennemi, ils le trouvèrent fortement retranché sur les hauteurs qui dominent le lac. Ils reconnurent alors qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de salut que leur bravoure. Excités par les

exhortations des prêtres, par la présence de la vraie croix, et surtout par le sentiment du danger, ils combattirent avec une intrépidité que Saladin ne put s'empêcher d'admirer (1). Harassés, privés d'eau, ils furent secondés par la fin du jour; ils eurent la nuit pour se reposer et recommencèrent le lendemain. Saladin avait placé ses archers sur des hauteurs, après leur avoir distribué quatre cents charges de flèches, et ses précautions étaient prises pour cerner les chrétiens. « Le vent aida à l'islam : Les flèches sifflaient en l'air comme le vol des passereaux, et *l'eau des glaives* couvrait la plaine comme l'eau de la pluie. Enfin, pour décider la terrible querelle des fils du paradis et des enfants du feu, Saladin mit le feu aux herbes sèches qui remplissaient la plaine, pour étouffer l'ennemi. » Les chrétiens, entourés de fumée, s'avançaient sans rien voir, et frappaient de terribles coups de lance ; apercevant une montagne à leur gauche, ils s'y portèrent; trois fois l'ennemi les y attaqua, trois fois il fut repoussé. Les chevaliers de Saint-Jean et du Temple auraient encore sauvé les chrétiens s'ils avaient pu l'être. La vraie croix étant tombée aux mains infidèles, ce fut le signal du désespoir : les uns jetaient leurs armes et attendaient la mort; d'autres se précipaient sur les glaives des musulmans. Gui de Lusignan et son frère Geoffroi, Renaud de Châtillon, le grand maître des templiers, étaient pris. Raymond de Tripoli s'était seul ouvert un passage, pour aller mourir dans sa capitale.

(1) Hist. des Croisades, M. Roy.

Tout céda après ce désastre : la citadelle de Tibériade, Naplouse, Jéricho, Ramla, Ptolémaïs, Césarée, Jaffa, toutes reçurent l'étendard jaune du sultan. Ascalon fut assiégée ; elle se défendit, et, la brèche étant ouverte, elle refusa la paix proposée, puis accepta, à condition que le roi de Jérusalem serait remis en liberté dans un an. Mais, Ascalon soumise, rien ne protégeait plus Jérusalem ; là étaient une reine éplorée, les enfants des morts ou des prisonniers de Tibériade, quelques fugitifs et quelques pèlerins d'Occident. Les portes n'étaient pourtant pas ouvertes quand Saladin arriva ; il fit appeler les principaux habitants et leur offrit une partie de ses trésors et des terres s'ils voulaient sortir sans combat. « Nous ne pouvons, dirent les chrétiens, céder Jérusalem où Dieu est mort, encore moins la vendre (1). »

Ce dévouement fut inutile, et Jérusalem tomba de nouveau au pouvoir des infidèles, quatre-vingt-huit ans après avoir été conquise par les premiers croisés. La chute du royaume de Palestine épouvanta toute l'Europe, et le pape Urbain III mourut de douleur.

Les chrétiens d'Occident ne se bornèrent pas à des larmes stériles ; ils résolurent d'un commun accord de venger leurs frères d'Orient, et une troisième croisade fut partout prêchée. Les papes Grégoire VIII et Clément III la proclamèrent. Philippe-Auguste et Henri II, qui vivait encore (1188), se croisèrent ; ce dernier étant mort, Richard, dit Cœur de Lion, son fils et son successeur, imita son exemple. Quiconque ne prit

(1) *Hist. du Moyen-Age*, M. Cas. Gaillardin.

pas parti à l'expédition fut obligé d'y contribuer en donnant le dixième de ses revenus ; c'est ce qu'on appela la *dîme saladine*. Jamais mouvement plus unanime n'avait éclaté ; il n'était point national, mais chrétien (1). Les jalousies des rois devaient paralyser ce saint enthousiasme ; peut-être aussi que Dieu, qui avait transporté aux gentils l'héritage de sa loi et de ses sacrifices, ne voulait pas que l'ancienne Palestine fût deux fois le foyer de ses mystères et de ses miséricordes.

Avant de se mettre en route pour la Palestine, Phi-

(1) La poésie elle-même seconda ce magnanime élan de l'Europe. Les troubadours et les trouvères ne firent point encore défaut, et l'on peut citer l'hymne suivant comme l'un des monuments de cette littérature guerrière et catholique. Nous traduisons d'après le texte latin.

« Le bois de la croix, signe du chef, est le drapeau de notre armée !

« Allons à Tyr ; c'est le rivage où se rassemblent les braves : que ce « soit le but de ceux qui maintenant livrent tant de batailles pour ac- « quérir par les armes une vaine gloire.

« Le bois de la croix, etc.

« A cette guerre sacrée appelons des hommes forts, et non ces effé- « minés qui soignent leurs corps à grands frais, et ne gagnent point Dieu « à leur cause par des prières.

« Le bois de la croix, etc.

« La foi suffira au pauvre, s'il est fervent. Que le souci de l'argent ne « vous trouble pas : au défenseur de la croix il ne faut d'autre provision « de route que le corps sacré de Jésus.

« Le bois de la croix, etc.

« Le Christ, en se livrant au bourreau, a prêté au prêcheur. Si tu re- « fuses de mourir pour Jésus mort pour toi, tu ne payes point ta dette « à Dieu.

« Le bois de la croix, etc.

« Écoute, et suis mon conseil. Prends la croix, fais ton vœu, et dis : « Je me recommande à celui qui est mort pour moi, et qui a donné son « corps et sa vie pour mon âme.

« Le bois de la croix, signe du chef, est le drapeau de notre armée. »

lippe-Auguste et Richard d'Angleterre eurent une entrevue à Nonancourt et concertèrent leurs dispositions. Ils firent alors plusieurs règlements destinés à assurer l'ordre et la discipline dans l'armée chrétienne. Aux termes de ces lois provisoires, aucune femme ne devait suivre les croisés ; les jeux de dés et de hasard furent défendus. Celui qui donnerait un soufflet serait plongé trois fois dans la mer ; celui qui frapperait de l'épée serait privé du poing ; le voleur recevrait de la poix bouillante sur sa tête rasée et couverte de plumes ; le meurtrier, attaché au cadavre de sa victime, périrait dans les flots ou serait enterré vif.

Les deux rois étaient déjà devancés. Guillaume de Tyr avait visité l'Allemagne et sollicité l'empereur Frédéric Barberousse ; il avait donné la croix aux seigneurs et aux prélats. L'empereur ne voulut recevoir dans son armée que des hommes habitués à la guerre et qui pouvaient emporter trois marcs d'argent ; il éloigna les vagabonds et les aventuriers, dont la vie déréglée avait déshonoré les autres croisades, et imposa un tribut à ceux qui ne partaient pas. Il écrivit à Saladin pour lui déclarer la guerre s'il ne rendait Jérusalem et les autres villes enlevées aux chrétiens ; il demanda le passage au sultan d'Iconium ; il l'avait aussi demandé à l'empereur grec.

Selon l'usage des princes et des seigneurs qui faisaient leur testament avant de partir pour la Terre Sainte, Philippe-Auguste régla, pour le temps de son absence, l'administration de son royaume, qu'il confia à sa mère et au cardinal de Champagne, son oncle ; il se rendit ensuite à Saint-Denis, pour y prendre la

panetière et le bourdon du pèlerin. « Le roi, disent les chroniques, qui plus ne vouloit attendre pour se mouvoir en la besogne de Notre-Seigneur, alla à Saint-Denis en grande compagnie, pour prendre congé du glorieux martyr, saisir l'oriflamme dessus l'autel et la porter avec lui pour garde et pour défense; car doit être portée devant le roi quand on se doit combattre, dont il est aucunes fois advenu, quand leurs ennemis la voient, que ils estoient si durement espouvantés que ils s'enfuyoient tristes et confus. Quand le roi fut en l'Église entré et agenouillé devant le martyr en oraison, s'étendit sur le pavement en pleurant en larme, et se recommanda à Dieu, à la benoite Vierge et au glorieux martyr; puis se leva et prit l'écharpe et le bourdon de la main de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle, qui à ce tems étoit légat en France. Lors s'approcha li roi des martyrs, et prit de sa propre main deux étendards et deux enseignes d'or croiséfiés de dessus la châsse boisée, et se recommanda aux oraisons des bons Pères (1). » Ces soins pieux accomplis, Philippe-Auguste eut à Vézelay une seconde conférence avec le roi d'Angleterre : les deux rois se jurèrent une éternelle alliance, et appelèrent les vengeances du Ciel sur celui d'entre eux qui manquerait à ce serment. S'étant quittés pleins d'amitié l'un pour l'autre, ils s'embarquèrent, Richard à Gênes, Philippe à Marseille, tous deux jeunes, ardents, magnifiques; Philippe plus grand roi, Richard plus grand capitaine. En Allemagne, la multitude de ceux qui se

(1) Chronique de Saint-Denis, anno 1189.

présentèrent pour recevoir la croix était si considérable qu'il fallut prendre des mesures pour modérer leur ardeur. Frédéric Barberousse, alors âgé de soixante-huit ans, était désireux d'étouffer sous la bannière des chrétiens les remords que lui causaient les injustices dont il s'était rendu coupable envers le pape; il partit donc de Ratisbonne à la tête d'une armée de cent mille combattants, et traversa la Hongrie et la Bulgarie. Isaac l'Ange était alors assis sur le trône de Constantinople; c'était un prince faible, qui s'entourait de moines schismatiques et se bornait à leur obéir lorsqu'il aurait fallu combattre. Il conçut de l'ombrage à l'approche de Frédéric Barberousse, et, ayant fait une alliance secrète avec Saladin, il s'arrangea de manière à laisser manquer les vivres aux croisés allemands qui traversaient son empire. Cependant Frédéric triompha de ce mauvais vouloir, chassa l'épée à la main les troupes grecques chargées de le harceler, et réussit enfin à franchir l'Hellespont avec sa puissante armée. Arrivé près de Laodicée, il eut à combattre les Turcs, et il les mit en déroute; vainqueur, il se présenta devant Iconium, dont il s'empara après une courte résistance, et où ses soldats se reposèrent des fatigues de leur longue route. Au printemps il se mit en marche pour la Syrie. Tandis qu'il côtoyait la rivière de Cydnus (Selef), invité par la fraîcheur et la limpidité des eaux, il voulut s'y baigner; mais à peine y était-il entré qu'il fut saisi d'un froid glacial et mourut presque aussitôt. L'armée allemande, après avoir perdu son chef, se trouva bientôt réduite par la désertion, la disette et les maladies, à cinq mille com-

battants. Ces tristes débris parvinrent, sous la conduite du duc de Souabe, fils de Frédéric, à gagner le camp des chrétiens devant Ptolémaïs (1).

Cependant les flottes des rois de France et d'Angleterre avaient mis à la voile, et une violente tempête les avait forcées de relâcher à Messine. Richard, doué d'une humeur hautaine et d'une bravoure aventureuse, cherchait partout des prétextes de combat ; il perdit du temps à exercer son courage contre les Siciliens, à prendre leurs villes, à subjuguer leurs princes ; parfois même, ne trouvant pas d'ennemis étrangers à

(1) Les Allemands ne purent croire que leur grand empereur n'était plus. Frédéric n'est pas mort, dirent-ils ; il dort seulement. « C'est dans un vieux château désert, sur une montagne. Un berger l'y a vu, ayant pénétré à travers les ronces et les broussailles; il était dans son armure de fer, accoudé sur une table de pierre, et sans doute il y avait longtemps, car sa barbe avait crû autour de la table et l'avait embrassée neuf fois. L'empereur, soulevant à peine sa tête appesantie, dit seulement au berger : « Les corbeaux volent-ils encore autour de la monta- « gne? — Oui encore. — Ah ! bon, je puis me rendormir. »

« Quand Frédéric reparaîtra, continue la légende que nous venons de citer, il suspendra son bouclier à un arbre desséché. On verra l'arbre reverdir, et ce sera le signe d'une nouvelle ère, d'une époque de vertus et de félicité. » Cette tradition n'existe pas seulement pour Frédéric Barberousse ; Charlemagne est aussi dans le Wunderberg, la couronne d'or sur la tête, le sceptre à la main ; sa longue barbe lui couvre toute la poitrine; autour de lui sont rangés ses principaux seigneurs. Ce qu'il attend là, on ne sait ; la tradition dit que c'est le secret de Dieu. Arthur, Guillaume Tell veillent de même dans les flancs des montagnes, laissant pousser leur barbe blanche, et attendant le jour où ils doivent reparaître pour secourir leur pays. Le peuple est, comme les individus, attaché au souvenir des êtres qu'il a aimés ; il ne veut pas laisser mourir entièrement ses bienfaiteurs et ses héros ; il les endort non loin de lui, il les berce au bruit de leurs louanges. Il espère qu'un jour, quand ils les appellera, ils reviendront. »

combattre, il cherchait des adversaires dignes de lui dans les rangs des croisés eux-mêmes. Un paysan de Sicile étant arrivé au milieu du camp avec une charge de grands roseaux, Richard et ses compagnons se jetèrent sur les joncs, engagèrent avec ces armes innocentes une sorte de lutte ou de tournoi. Or il arriva que le roi d'Angleterre se trouva face à face de Guillaume des Barres, le plus illustre chevalier de France, qu'à une autre époque, et durant les guerres dont la Normandie avait été le théâtre, il avait rencontré la lance à la main et qu'il n'avait pu vaincre. Cette fois encore les deux champions, égaux en adresse, en force, en courage, se trouvèrent hors d'état de triompher l'un de l'autre, bien qu'après avoir brisé leurs roseaux ils se fussent pris corps à corps et eussent essayé de se terrasser. Las de s'épuiser en efforts inutiles, Richard s'arrêta et dit au chevalier des Barres : « Fuis de devant « mes yeux, et prends garde d'y reparaître, car je se« rai ton ennemi et celui des tiens à tout jamais. » Guillaume ne répondit rien, et se borna à réclamer la protection de Philippe-Auguste. « Je ne veux rien en« tendre ! » dit Richard ; et ce ne fut que longtemps après qu'à la prière des évêques, et sur la menace d'excommunication, l'implacable Platagenet consentit à accorder la *paix du roi* à Guillaume des Barres, pendant tout le temps du pèlerinage. Vers le même temps Richard refusa d'épouser Alix de France, sœur de Philippe-Auguste, que son père Henri II avait outragée ; puis, du consentement de Philippe, son suzerain, il se maria avec Bérengère de Navarre. Au retour du printemps, l'aventureux roi d'Angleterre mit à la voile et

fut jeté par la tempête sur l'île de Chypre. Isaac Comnène, qui gouvernait ce pays, se conduisit envers les naufragés avec une odieuse barbarie, et pour le châtier Richard entreprit la conquête de l'île, dont il fit un royaume (1189). Tandis qu'il retardait ainsi le moment de porter secours aux chrétiens de la Palestine, Saladin poursuivait le cours de ses conquêtes, et ne laissait aux Latins que Tripoli, Tyr et Antioche. Vaillamment défendue par Conrad de Montferrat, la ville de Tyr résista jusqu'au bout à l'attaque des infidèles. Quand Philippe-Auguste arriva dans la rade de Ptolémaïs, cette ville était assiégée depuis deux ans par une armée chrétienne; il aurait pu s'en emparer, mais, par une délicatesse chevaleresque, il préféra attendre l'arrivée de Richard, afin que son allié eût aussi sa part de gloire. Enfin le roi d'Angleterre débarqua à son tour après avoir quitté l'île de Chypre; il avait rencontré et coulé bas un vaisseau de la flotte mahométane; aussi arrivait-il devant Saint-Jean-d'Acre précédé par la terreur qu'inspirait son nom. Rien ne résistait aux volontés des deux rois. Ils décidèrent que Guy de Lusignan garderait jusqu'à sa mort le trône de Jérusalem, et que Conrad de Montferrat et ses descendants lui succéderaient. Bientôt la guerre fut poussée avec vigueur et donna lieu à des manifestations chevaleresques dont le souvenir nous a été transmis, et qui parfois faisaient ressembler la croisade à un tournoi ou à une joute. Nul n'égalait Richard ni Philippe-Auguste, sinon, peut-être, le sultan Saladin et son frère Malek-Adhel. On faisait trêve aux batailles pour donner des fêtes où les musulmans étaient invi-

tés à se rendre et combattaient à armes courtoises. D'autres fois, quelque champion du Christ défiait en combat singulier ceux de l'Islam. Tandis que Saladin affectait une simplicité austère, repoussait toutes les commodités de la vie et se retirait à l'écart pour lire le Koran, les chrétiens, trop oublieux de leurs premières résolutions, étalaient un somptueux dévergondage et voyaient affluer dans leur camp un grand nombre de femmes débauchées. Un des faucons de Philippe-Auguste étant allé se percher sur les créneaux de Ptolémaïs, toute l'armée se mit en mouvement pour le reprendre; plus habiles, les Sarrasins s'emparèrent de l'oiseau royal et le portèrent à Saladin. Philippe-Auguste, qui en reçut avis, paya la rançon du faucon plus cher que ne lui aurait coûté celle de plusieurs chrétiens. Par malheur, il n'y avait aucune entente dans les opérations des armées latines : si l'un des rois livrait un assaut, l'autre refusait d'y prendre part, et le siége durait depuis plus de trois ans. A la fin, les assiégés, voyant le danger s'approcher et n'attendant plus de secours, demandèrent à capituler. Le chef des émirs vint, à cet effet, trouver Philippe-Auguste dans sa tente. Le roi répondit à ses propositions que la capitulation ne serait accordée que si les Sarrasins consentaient à rendre Jérusalem et toutes les places tombées en leur pouvoir depuis la bataille de Tibériade. L'émir, dont la fierté s'irrita de telles conditions, se retira en jurant de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de la rendre. Peu de temps après, les chrétiens livrèrent un assaut général; les assiégés, animés par le désespoir et l'indignation,

les repoussèrent avec une vigueur surprenante ; mais cette ardeur ne se soutint pas et fut suivie d'un profond découragement. Après avoir épuisé toutes leurs ressources, ils tentèrent, comme dernier moyen de salut, de sortir de la ville. A la fin ils succombèrent. Saladin avait promis aux assiégés une armée nouvelle ; la consternation abattit son cœur quand il vit l'étendard des croisés sur les murs et les tours. Philippe et Richard entrèrent dans Ptolémaïs ; les mosquées purifiées redevinrent des églises chrétiennes. Mais tout n'était pas fini : les musulmans de Ptolémaïs avaient promis, en se rendant, que Saladin restituerait la vraie croix et seize cents prisonniers, et payerait deux cent mille pièces d'or ; des otages et tout le peuple enfermé dans Ptolémaïs devaient rester au pouvoir du vainqueur jusqu'à l'exécution du traité (1191).

Ptolémaïs fut partagée entre les nations qui avaient pris part à la croisade et à la victoire; mais bientôt Richard y exerça un pouvoir despotique. Pierre de Melo, pour le roi de France, et Hugues Saumay, pour Richard, avaient élevé sur les plus hautes tours les bannières de leurs souverains. Cet exemple fut imité par le porte-étendard de Léopold, duc d'Autriche ; mais Richard eut l'audace d'arracher le gonfalon de Léopold et de le déchirer en présence de l'armée. Léopold dissimula la colère que lui fit ressentir cet outrage, se réservant d'en tirer vengeance lorsque les événements le lui permettraient. Le nom et les exploits du roi anglais avaient presque effacé, durant le siége de Ptolémaïs, la suprématie féodale de Philippe-Auguste. Ce prince, humilié d'être compté pour moins

que son vassal, et cédant d'ailleurs à une maladie qui le consumait, abandonna la Terre-Sainte en y laissant dix mille fantassins et cinq cents chevaliers, avec l'argent nécessaire à leur entretien pendant trois ans. Avant son départ il jura de ne pas inquiéter les États de Richard pendant son absence, et fut salué par Saladin comme le plus puissant roi de l'Europe. Enfin, prêt à mettre à la voile, il constitua le duc de Bourgogne, le principal de ses feudataires, capitaine et connétable du corps expéditionnaire détaché de l'armée française pour rester en Palestine; mandant ensuite les barons et les chevaliers qu'il laissait sur le rivage, « il leur fit un sermon moult secret et moult familier, moult li pria et admonesta de bien faire, et prit congé d'eux en pleurs et soupirs (1). » Cependant Richard continua la guerre; demeuré presque seul, il remporta, à la vue d'Artur, non loin de Césarée, une éclatante victoire sur le sultan; mais cette journée glorieuse porta peu de fruits. Rien ne réussissait à cet homme de guerre si intrépide et si détesté, et pourtant il égalait et surpassait les héros des légendes chevaleresques. Il avait un jour galopé la lance au poing devant soixante mille Sarrasins, les défiant tous, sans qu'un seul eût l'audace d'accepter. Un autre jour, il était rentré au camp avec son armure percée de flèches, semblable à une pelote percée d'aiguilles. Le moins qu'il rapportât, c'étaient dix, vingt, trente têtes de musulmans tués de sa main. Si les hommes manquaient à sa lance, il com-

(1) Chronique de Saint-Denis.

battait les bêtes féroces, les sangliers. Or, il eut beau consumer ses forces en actions héroïques qui lui conquirent l'admiration de l'Europe et de l'Asie, toute cette gloire fut stérile. Lassé de tant de fatigues, il quitta lui-même la Terre-Sainte; mais à son retour, comme il traversait les terres du duc d'Autriche, son implacable ennemi (1), il fut arrêté, fait prisonnier, et

(1) « Le roi d'Angleterre, dit la chronique d'Otton de Saint-Blaise, aborda avec peu de monde sur les terres du duc Léopold. Se ressouvenant de l'outrage qu'il avait fait au prince allemand lors de la prise d'Acre, et craignant d'être reconnu, il quitta tout ce qui pouvait le déceler, et entra, sous un habit fort simple, dans une auberge, près de Vienne (à Erdbourg, village sur le bord du Danube), pour y prendre de la nourriture. Afin de se mieux cacher, il se mit dans la cuisine à tourner la broche. Mais il avait oublié d'ôter de son doigt un anneau de prix. Quelqu'un de la suite du duc, qui avait vu le roi à Acre, sortit par hasard de la ville et entra dans l'auberge où Richard faisait rôtir des poulets. A la vue de son anneau, cet homme examina le roi et le reconnut; mais il dissimula et retourna aussitôt à Vienne, où il fit part de sa découverte au duc. Celui-ci en ressentit beaucoup de joie. A l'instant même il monta à cheval, et, suivi d'une troupe armée, il alla faire Richard prisonnier, avec force railleries sur son déguisement et son nouveau métier. Il le fit jeter dans une étroite prison. » Le chevalier Hadamar de Chunring fut chargé de garder le prince au château de Durenstein.

On ne savait plus en Europe ce qu'était devenu le roi, lorsqu'un gentilhomme de Picardie, appelé Blondel de Nesle, *jura en lui-mesme qu'il querroit en toute terre le roi Richard, tant qu'il l'averoit trové.* Il alla donc chercher les traces de son maître, et parcourut l'Allemagne avec l'habit et la vielle d'un ménestrel. Il arriva ainsi, *par aventure,* à Durenstein, devant un manoir où gémissait, disait-on, un illustre captif. Suivant le récit d'une chronique du treizième ou du quatorzième siècle (ms. de Sorbonne, nº 454, à la Bibliothèque du roi), Blondel, qui s'étoit *hébergé,* dit à son hôtesse : *Y ast-il prisonnier dedans la tor?* La dame lui répondit qu'un prisonnier y était enfermé depuis quatre ans. Satisfait de cette nouvelle, Blondel demanda la permission de séjourner, ce qu'il obtint du châtelain, qui était *jeune chevalier et joli. Le ménestrel demeura tout l'hiver, jouant mult air sur sa vielle* et cherchant à voir le captif. Or,

livré à l'empereur d'Allemagne, Henri VI, qui n'eut pas honte de le retenir captif durant près de quatorze mois (1191-1193).

Pendant que Richard était retenu dans les prisons de l'Empire, Philippe-Auguste reprenait d'une main ferme et parfois téméraire le gouvernement de son royaume. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, était mort sous les murs de Ptolémaïs. Marguerite, sa sœur, femme de Baudouin, comte de Hainaut, paraissait appelée à re-

comme il *estoit en cette pensée,* au pied de la tour, le roi le vit; et, voulant se faire connaître, il chanta le premier couplet d'*une chanson qui ys avoient fais entre eus deus, que nul ne savoit fors que il roi. Si commencha haut et clerement à canter le premier vier, car il cantoit très-bien ; et quant Blondiau l'oït, il sot certènement que c'estoit ses sires.* Et, prenant sa vielle, il chanta le second couplet, pour faire entendre à Richard qu'il l'avait compris. Puis le fidèle serviteur alla vers le châtelain et lui dit : « Beau sire, je m'en irai volontiers en mon pays » Le chevalier *li octroya son congié*, et Blondel revint en Angleterre annoncer qu'il avait retrouvé Richard. — Mills (*additionals Notes of the history of Creusades*) cite les deux couplets de la chanson de Richard; ce chant est en langue romane.

I

Domna vostra beautas
Elas belas faisos
Els bels oil amoros,
Els gens cors ben taillats,
Dons sieu empresenats
De vostra amor que mi lin.

II

Si bel trop affansia
Ja dei vos non portrai
Que major honorai
Sols en vostre deman
Que santra des beisan
So can de vos volrai.

Effrayé de la découverte de Blondel, le duc d'Autriche n'osa plus retenir entre ses mains son redoutable captif, et ce fut alors qu'il le vendit, moyennant 60,000 marcs, à l'empereur Henri VI.

cueillir sa succession, à défaut d'héritiers mâles. Philippe-Auguste, ne reconnaissant pas les droits de Marguerite, revendiqua pour son propre compte le fief demeuré vacant. L'évêque d'Arras offrit sa médiation, qui fut acceptée. Le roi, renonçant à ses prétentions absolues, consentit à céder la Flandre à Baudouin, mari de Marguerite, se réservant d'ailleurs à l'égard de ce fief tous les droits d'un suzerain ; de plus, on stipula que le prince Louis de France, fils de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, recevrait du chef de sa mère les cités d'Arras, d'Aire, de Bapaume, d'Hesdin et de Saint-Omer, et, en outre, les fiefs ou mouvances de Saint-Pol, de Boulogne, de Guines et de Lillers. Mécontent de n'avoir réussi qu'à moitié dans ses projets sur la Flandre, Philippe-Auguste ne tarda pas à donner suite à la pensée qu'il avait toujours eue d'agrandir ses Etats en envahissant les domaines de son vassal le roi d'Angleterre, en ce moment hors d'état de lui tenir tête. La situation intérieure de l'Angleterre, autant que l'absence de Richard, semblait favoriser ses projets ambitieux, et il ne cherchait plus qu'un prétexte. « Or, un jour, dit la chronique, le roi étant à Pontoise, là ly furent novelles apportées d'outre-mer qui contenoient que le *vieil de la montagne* avoit envoyé des assassins en France, des assassins pour l'occire, à la prière et commandement du roi Richard. De ces novelles le roi fut moult troublé et ému. » On sent ce qu'il faut penser de cette rumeur mensongère, mais elle venait à propos servir les espérances ambitieuses de Philippe-Auguste, et ce prince attaqua sans retard la Normandie.

C'était le temps où Jean-sans-Terre, indigne frère de Richard Cœur de Lion, fomentait des intrigues pour se faire reconnaître roi d'Angleterre, à la place d'Arthur de Bretagne, son neveu. Richard, avant de se rendre en Terre-Sainte, avait désigné pour son successeur ce jeune prince, fils de son frère Geoffroi, que l'ordre de primogéniture appelait au trône avant le prince Jean. Mais Richard, tout captif qu'il fût, vivait encore, et il ne pouvait être question, chez les Anglo-Normands, de pourvoir à la vacance du trône. Philippe-Auguste ne crut pas manquer aux devoirs d'un suzerain en profitant des manœuvres de Jean-Sans-Terre pour dépouiller Richard, son vassal. Il se concerta avec Jean; puis, à l'aide de démarches habiles, il réchauffa la haine que les seigneurs d'Aquitaine nourrissaient contre Richard, et il les détermina à se soulever pour en finir avec la domination anglaise. La tentative de ces barons ne fut point heureuse.

Philippe-Auguste avait commencé les hostilités dans le Vexin. Les barons normands, menacés par le roi de France, s'adressèrent au prince Jean et lui demandèrent de se mettre à leur tête contre l'ennemi. Jean, qui avait conclu une alliance secrète avec Philippe, refusa de combattre les Français, à moins que les Normands ne consentissent à lui faire hommage, soit comme à leur souverain, soit comme héritier présomptif de la couronne. Les Normands répondirent qu'ils étaient liés envers Richard et Arthur par des serments solennels ; et Jean, levant alors le masque, n'hésita pas à se rendre auprès de Philippe-Auguste, à publier le traité d'alliance par lui conclu avec ce prince, et à lui

faire hommage pour la couronne d'Angleterre. Dès que le roi de France, se prêtant à cet acte de félonie, eut reconnu les droits de Jean à la royauté anglo-normande, ce dernier s'embarqua pour retourner en Angleterre et s'y faire proclamer roi par les barons. Ici encore il échoua devant la fidélité des seigneurs anglais, et, après avoir vainement tenté de déchaîner sur son propre peuple les Gallois, les Écossais et les Flamands, il se vit réduit à capituler et à repasser en France (1193).

Cependant Philippe-Auguste s'était successivement emparé d'Évreux, de Neubourg, de Vaudreuil, et d'un grand nombre de châteaux, puis il avait mis le siége devant Rouen. Les bourgeois de la ville, commandés par Robert, comte de Leicester, résistèrent vaillamment et firent échouer les attaques du roi de France. En revanche, Philippe-Auguste s'empara du Vexin normand, de Beaumont-le-Roger, de Pacy et d'Ivry-sur-Eure. En Angleterre, la reine mère, Éléonore d'Aquitaine, dirigeait les efforts des barons et du peuple contre Jean-Sans-Terre et faisait prévaloir les droits de Richard. Bien plus, à l'aide des offrandes des seigneurs et des vassaux, elle parvint à réunir l'énorme somme de cent cinquante mille marcs d'argent qu'on exigeait, en Allemagne, pour la rançon de Richard, et, après de nombreux délais, ce roi aventureux obtint sa liberté et se dirigera en toute hâte sur l'Angleterre. Il est vrai que l'empereur Henri VI, par abus de la force, le contraignit, avant de le laisser partir, à se reconnaître vassal de l'Empire, concession énorme, sans utilité pour Richard, et enéchange de laquelle ce der-

nier dut se contenter du titre presque dérisoire de roi d'Arles et de Provence. En apprenant la délivrance de Richard, Philippe-Auguste entrevit les embarras qui allaient naître. « Prenez garde à vous, écrivit-il « à Jean-Sans-Terre; le diable est déchaîné. » (1194.)

Au lieu de combattre, Jean ne songea plus qu'à se réconcilier avec son frère et à acheter son pardon par quelques services. Trompant donc la confiance de Philippe-Auguste, son allié, il surprit la garnison française qui occupait Évreux, la fit lâchement massacrer et rendit la ville à Richard. A ce prix honteux il obtint sa grâce. Peu de mois après, Richard débarqua en Normandie et vint disputer cette province aux Français. On se borna, de part et d'autre, à des combats peu décisifs, à des entreprises sans éclat; et toutefois l'avantage demeura à Richard, et Philippe-Auguste demanda et obtint une trêve. Ce répit devait avoir pour effet de permettre à Richard de porter la guerre en Aquitaine. Les insurgés du sud avaient pour chefs le comte de Périgord et le vicomte de Limoges. Richard les fit sommer de lui livrer leurs villes. « Nous tenons « tes menaces pour néant, répondirent-ils; tu es re- « venu beaucoup trop orgueilleux, et nous voulons te « rendre, malgré toi, humble, courtois et franc, et « nous te châtierons par les armes. » Ces fières paroles n'auraient pas eu la puissance de retarder les vengeances de Richard, si Philippe-Auguste n'avait consenti à venir en aide aux Aquitains. Bertrand de Born, poëte et chevalier, et avant tout dévoué à la cause de l'Aquitaine, détermina Philippe à violer la trêve qu'il venait de jurer et à porter le théâtre de

la guerre en Saintonge. Les deux rois engagèrent de nouveau la lutte; mais, soit hésitation de la part de leurs vassaux, soit lassitude des seigneurs et des peuples, les hostilités furent menées sans vigueur, sans énergie, et entremêlées de négociations et de suspensions d'armes. A la fin Richard consentit à renouveler son hommage pour la Normandie, l'Anjou et le Poitou; il céda Gisors et tout le Vexin normand. De son côté Philippe restitua les différentes places qu'il détenait en Normandie, et renonça à ses prétentions sur le Berri et l'Auvergne. A ces conditions la paix fut signée entre les deux rois (1195-1196). Elle fut de courte durée, et la guerre recommença, sans qu'il soit possible de décider qui de Richard ou de Philippe viola le premier la foi jurée. Philippe s'empara de Nonancourt et d'Aumale, et Richard fit ravager le Beauvaisis par des bandes de Brabançons commandées par Marchadès. Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, s'allia au roi d'Angleterre pour recouvrer Aire, Saint-Omer et le comté d'Artois, dont s'était emparée la couronne de France. Dans cette même alliance entrèrent les comtes de Boulogne, de Champagne et de Blois, et ce jeune Arthur, duc de Bretagne, dont nous avons plusieurs fois prononcé le nom. Cette guerre ne fut signalée par aucune action d'éclat, par aucune bataille rangée (1197-1198). Sur ces entrefaites, Henri VI, empereur d'Allemagne, étant mort, ne laissant qu'un fils âgé de quatre ans, et qui depuis fut Frédéric II, Philippe, duc de Souabe, oncle de ce jeune prince, appuyé par Philippe-Auguste et repoussé par le pape, se fit élire et couronner roi des Romains et de Germanie.

L'hiver avait suspendu les hostilités entre Richard et Philippe-Auguste. Au retour du printemps (1198), le roi d'Angleterre forma une confédération nouvelle, dans laquelle entrèrent le duc de Louvain, les comtes de Flandre, de Brienne, de Guines, du Perche, de Toulouse et de Blois. Pour résister à ces ennemis Philippe-Auguste manquait d'argent, et son trésor était épuisé par les subsides qu'il avait fournis à Philippe de Souabe. Le roi de France eut alors recours à un expédient que ses contemporains blâmèrent : il rappela les juifs, et, moyennant finance, leur permit de résider dans le royaume. La guerre recommença donc avec une certaine énergie, et des deux côtés elle fut signalée tantôt par des exploits chevaleresques, tantôt par des actes de cruauté et de violence. Pour y mettre fin, il fallut l'intervention du pape, et le souverain pontife fit sommer les deux rois de se réconcilier et de réunir leurs forces pour défendre la Terre-Sainte. Le 13 janvier 1199, Richard et Philippe-Auguste se soumirent aux injonctions de Rome, qui leur étaient notifiées par le cardinal Pierre de Capoue, et tous deux consentirent à une trêve de cinq ans. Tandis qu'ils mettaient le temps à profit pour élever des citadelles, Richard Cœur de Lion fut averti que le vicomte de Limoges avait découvert un trésor ; aux termes du droit féodal il en réclama la propriété entière, comme suzerain, et, sur le refus du vicomte, le roi d'Angleterre vint mettre le siége devant le château de Chaluz-Chabrol, où ce trésor paraissait être déposé. La garnison, après avoir prolongé sa résistance, offrit de capituler ; mais Richard refusa de la recevoir à merci, et déclara que

tous ceux qui en faisaient partie seraient pendus, jusqu'au dernier homme. Or, tandis que l'implacable roi examinait d'assez près la place assiégée, il fut blessé d'un coup d'arbalète par Bertrand de Gourdon, l'un des défenseurs du château. La forteresse ayant été prise, Richard, qui se sentait blessé à mort, se fit amener l'intrépide archer, dont on préparait déjà le supplice. « C'est donc toi, lui dit-il, qui as osé frapper « l'oint du Seigneur? — Oui, répondit Gourdon, et « je me réjouis de ce que j'ai fait : tu as tué de ta propre « main mon père et mes deux frères, et je les venge. « Je suis en ton pouvoir, fais ce que tu voudras; que « m'importent les tourments, puisque j'ai délivré le « monde d'un homme qui a fait tant de mal! » Richard ordonna qu'on lui fît grâce, mais ses volontés ne furent point respectées, et le téméraire Bertrand de Gourdon périt dans d'affreuses tortures. Avant de rendre le dernier soupir, Richard fit jurer à ses barons de reconnaître pour roi d'Angleterre son frère Jean-Sans-Terre (6 avril 1199).

Le royaume de France était alors en interdit, et la papauté remplissait à l'égard de Philippe-Auguste une mission juste et sévère en lui rappelant qu'aucun homme, fût-il roi, n'est affranchi du joug de la loi chrétienne et ne saurait fouler aux pieds le dogme saint de l'indissolubilité du lien conjugal.

Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, était morte en 1189. Peu de temps après son retour de la croisade, le roi de France songea à contracter une nouvelle union, et, dans ce but, il tourna ses yeux vers le Danemark, où vivait alors Ingeburge, fille du roi

Waldemar et sœur du roi Canut, à peine âgée de dix-sept ans. Un motif politique portait Philippe à s'allier aux princes danois, auxquels on attribuait des droits à la couronne d'Angleterre, droits dont le roi de France voulait réclamer la cession, et qu'il se proposait de faire valoir contre les Plantagenets, ses vassaux insoumis et dangereux. Le Danemark était d'ailleurs, au douzième siècle, une puissance dont il fallait tenir compte; ses relations avec la France s'étaient multipliées; l'élite de la jeunesse danoise venait recevoir l'instruction dans les savantes écoles de Paris, et reportait ensuite dans le Nord le goût des lettres et la culture des sciences. Lorsque les envoyés de Philippe se présentèrent au roi Canut pour lui demander, au nom du roi de France, la main de la princesse Ingeburge, Canut s'informa de ce qu'on exigerait pour la dot de la fiancée : « Le droit des Danois sur l'Angle-« terre, répondit-on, une flotte et une armée pendant « un an pour faire valoir ce droit. » Le conseil des grands de Danemark engagea Canut à ne point promettre cette dot royale, qui entraînait, pour premier fruit, une guerre avec l'Angleterre, et on se borna à offrir dix mille marcs d'argent. L'été suivant (1194) Ingeburge quitta le Danemark avec une escorte convenable, à la tête de laquelle était l'évêque Pierre de Roschild. Philippe conduisit sa fiancée à Amiens, en grande pompe, et, le mariage ayant été célébré la veille de l'Assomption, Ingeburge fut couronnée le lendemain par l'archevêque de Reims, en présence des évêques, des abbés et des barons du royaume, et d'une multitude de peuple que la ville pouvait à peine contenir.

Ici se présente l'un de ces mystères que l'histoire n'a jamais su pénétrer. La jeune reine était douée d'une remarquable beauté; sa piété et ses vertus attiraient à elle tous les cœurs; il semblait impossible de la voir sans l'aimer, et cependant Philippe-Auguste, avant même que l'Église eût achevé de bénir son épouse, conçut pour elle une aversion inexplicable, un dégoût tellement hors de raison que les chroniques pensent que cela se fit par sortilége et parce que « le démon « ouvra en notre sire. » Marié depuis un jour, et déjà réduit au désespoir par une alliance que tout prince eût enviée comme un immense bonheur, Philippe-Auguste repoussa avec dureté la malheureuse Ingeburge et mit tout en œuvre pour obtenir un divorce. Il fallait un prétexte pour cette énormité. On invoqua, sans motif valable, l'empêchement de parenté; une assemblée d'évêque français, pour la plupart oncles ou cousins du roi, fut réunie à Compiègne, au commencement de novembre. Une table généalogique, calculée pour amener la rupture du mariage, fut produite par des témoins complaisants qui l'attestèrent par des serments terribles, et la reine, qui ignorait la langue française, ne comprit rien à cette procédure inique, et ne put apprécier l'étendue de son malheur que lorsque l'archevêque de Reims prononça le divorce et fit traduire la sentence par un interprète. En se voyant ainsi jugée et condamnée, l'infortunée princesse s'écria : « Mâle France ! Rome ! Rome ! » indiquant par là qu'elle en appelait au chef de l'Église.

Ingeburge, refusant de souscrire à l'injuste décision qui flétrissait son mariage, ne voulut pas retourner en

Danemark, et Philippe-Auguste, oubliant jusqu'au bout ce qu'il devait à l'innocence et au droit, relégua la triste reine dans la sombre cellule d'un couvent et l'y fit traiter avec beaucoup de rigueur. Étienne, évêque de Tournai, qui fut témoin des douleurs d'Ingeburge, se hâta de réclamer auprès du cardinal de Champagne. « Il y a dans notre pays, disait-il, une pierre précieuse que les hommes foulent aux pieds, que les anges honorent, et qui est digne du trésor royal; je parle de la reine, renfermée à Cisoin comme dans une prison, et qu'on accable de douleur et de misère. Nous pleurons sa destinée... Et qui aurait un cœur de fer, une poitrine de pierre, pour n'être pas touché de voir dans une si grande pauvreté une jeune et illustre princesse, sortie de tant de rois, vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses paroles, pure dans ses œuvres? Sa face est belle comme celle de la vierge ambrosienne (*ambrosiana virgine*), mais elle est encore plus belle par sa foi. Elle est jeune d'années, mais elle est vieille par sa prudence; je dirais presque qu'elle est plus belle que Sara, plus sage que Rebecca, plus dévote qu'Anne, plus chaste que Suzanne. Ceux qui disputent de la beauté des femmes assurent que la reine n'est pas moins belle qu'Hélène, ni moins noble que Polyxène. Son occupation journalière est de lire, de prier ou de travailler... Nous sommes persuadé que, si notre Assuérus la connaissait telle qu'elle est, il la trouverait agréable comme Esther, et qu'étendant vers elle le sceptre de sa bienveillance, le sceptre de sa dilection, le sceptre de son empire, il la rappellerait dans ses bras et vivrait avec elle dans une douce

union... Cette princesse, avec tous ses mérites, cette princesse si noble, si sainte, est forcée de vendre et d'engager, pour exister, le peu qui lui reste d'habits et de meubles; elle demande de quoi vivre, elle sollicite l'aumône, elle tend la main pour recevoir, et prie pour qui lui donne. Je l'ai souvent vue pleurer, et j'ai pleuré avec elle... » Le cardinal de Champagne, parent du roi, ne se laissa point toucher par tant d'infortunes, et Philippe-Auguste demeura inflexible.

Célestin III occupait alors le trône pontifical; averti de l'injustice du roi, il envoya en France deux légats chargés d'instruire cette grave affaire. Arrivés à Paris, ils y assemblèrent un concile composé des évêques et des abbés du royaume; mais la crainte qu'inspirait la colère de Philippe-Auguste paralysa leurs bonnes intentions, et les deux légats retournèrent à Rome sans avoir rien exigé, rien obtenu. Alors Célestin, « comme le « devait le père commun de tous les chrétiens et le « gardien de l'ordre divin sur la terre, en vertu de la « plénitude de la puissance papale, et avec l'assen- « timent de ses frères, déclara la sentence de divorce « nulle, non avenue et illégale. » A cette nouvelle l'exaspération de Philippe-Auguste ne connut plus de bornes, et le roi, après avoir hautement déclaré qu'il ne reprendrait jamais Ingeburge, ne laissa pas ignorer qu'il allait sans retard contracter une autre alliance.

Ce n'était pas une vaine menace : comme s'il se fût indigné d'avoir à répondre de ses actes à la papauté, à l'Église et à la conscience des peuples, Philippe-Auguste fit tour à tour solliciter la main de Clémence, fille d'Herman, landgrave de Thuringe, et d'Alix, fille

d'un prince palatin de la Germanie rhénane ; toutes deux refusèrent, alléguant avec une juste fierté que le roi était déjà marié et que la triste destinée d'Ingeburge leur faisait appréhender de semblables épreuves. Philippe réussit mieux auprès d'Agnès (1), sœur d'Othon, duc de Moravie, et fille de Berchtold, seigneur dont les domaines s'étendaient dans le Tyrol, la Bohême et l'Istrie, et qui, de son château de Méran, se faisait appeler duc de Méranie. Cette princesse, dont la beauté était célèbre, ne craignit pas d'usurper la place légitime d'Ingeburge. Philippe l'épousa et la fit proclamer reine, au mépris des ordres du souverain pontife et de l'excommunication inévitable qu'il allait subir (juin 1196). Dès que la nouvelle de cette union impie parvint à la triste Ingeburge, du fond de sa prison elle renouvela l'appel que déjà elle avait formé par-devant la cour de Rome, et elle adressa au souverain pontife une missive rédigée en termes humbles et touchants. « Les anxiétés de ma cruelle douleur, mandait-elle, m'obligent à déposer dans votre sein apostolique les secrets douloureux de mon âme. Voilà déjà trois ans que le roi de France m'a épousée... Voilà que, depuis peu, je ne sais par quelle inspiration diabolique, il vient d'épouser la fille du duc Berchtold, et la tient pour femme. Pour moi, il m'a fait emprisonner dans un château où je vis tellement proscrite que je n'ose ni ne puis élever mes yeux vers le ciel... Ce que je dois dire et ce que je dois faire, je l'i-

(1) La plupart des chroniques l'appellent Agnès, nom de sa mère. Rigord et Guillaume le Breton, non sans motif peut-être, lui donnent le nom de Marie. Nous avons suivi la tradition la plus populaire.

gnore absolument, parce que je suis circonvenue d'angoisses innombrables. C'est pourquoi, si votre miséricorde ne daigne se tourner sur moi, je succomberai dans peu à la mort (1). » Célestin III, lorsque lui parvint cette lettre, touchait aux derniers moments de sa vie et de son pontificat, et il n'eut ni le temps ni la force de prendre en main la cause de la reine injustement répudiée. Ce devoir fut rempli par son successeur, Innocent III, l'un des plus illustres parmi ceux qui portèrent la tiare et gouvernèrent l'Église de Dieu.

Issu de l'illustre famille des Conti, ce pape, qui n'était âgé que de trente-sept ans lors de son avénement à la chaire pontificale (1198), était destiné à remuer profondément le monde par l'autorité de la foi. Grégoire VII était mort à la tâche, sans avoir pu accomplir jusqu'au bout l'œuvre de la prééminence universelle de la papauté ; mort après s'être posé « comme un « mur pour la maison du Seigneur (2) ; » mort proscrit, en prononçant ces paroles sublimes, qui résumaient toute sa vie : « J'ai aimé la justice, et j'ai haï l'iniquité ; « voilà pourquoi je meurs en exil. » Son héritage, comme on l'a vu plus haut, avait été dignement recueilli par Urbain II, plus tard par Alexandre III, après lui par plusieurs autres pontifes ; mais à Innocent III seul il appartenait de réaliser la pensée de l'austère Hildebrand (3). Il comprit donc sa mission et sut la remplir, sans se laisser rebuter par les obstacles ou épouvanter par les colères humaines. La papauté, pour Innocent III, n'é-

(1) Baluze, *Miscell.*, t. III, p. 21 edit. Mansi.
(2) Othon freising, *Chronicon.*, lib. VI.
(3) Grégoire VII.

tait point une parole vaine. « Le pape, disait-il, ne reconnaît personne, excepté Dieu, au-dessus de lui... Il est éminemment le sel de la terre (1)... L'autorité divine, comme jadis le pouvoir temporel, fleurit maintenant dans Rome ; elle a été choisie pour être le siége d'une dignité si élevée que ses décisions, telles qu'elles sont prononcées sur la terre, sont ratifiées dans le ciel (2). » Et s'il ajoutait : « Le pape est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, en deçà de Dieu, au delà de l'homme, moins que Dieu, plus que l'homme, » il n'omettait pas de dire : « Mais qu'il ne se fasse pas illusion sur sa grandeur, sur sa dignité : Dieu le jugera d'autant plus sévèrement qu'il est moins soumis au jugement des hommes. C'est pourquoi il a besoin des prières de tous ses frères et de tous ses fils, etc. »

Un zèle infatigable pour les intérêts de l'Église le soutint dans tous ses travaux ; sa fermeté d'âme fut à l'épreuve de tous les dangers. Considérant la papauté comme une institution établie par Dieu lui-même pour la direction de l'Église et le salut du genre humain, pendant un pontificat de dix-huit ans et plus, aucun fait considérable n'échappa à son influence. Depuis l'Islande jusqu'aux rives de l'Euphrate, depuis la Palestine jusqu'aux États scandinaves, il fut partout à portée de poursuivre sa pensée et souvent de faire prévaloir sa volonté. Soit qu'il s'interposât entre Richard Plantagenet et Philippe-Auguste pour leur ordonner de mettre fin à leurs querelles ; soit qu'il sou-

(1) *In consecrat. Rom. Pontif.*, serm. III.
(2) *Ib.*, serm. IV.

tînt la cause de l'infortunée Ingeburge; soit qu'au cœur de Rome et de l'Italie il affranchît l'Église du joug de quelques seigneurs turbulents; soit qu'il prît en main, comme en Sicile, la défense vigoureuse du pays; soit qu'il fît, pour ainsi dire, de sa propre autorité, des rois en Europe et un empereur en Allemagne; soit qu'il paralysât, par un sublime élan communiqué à l'Espagne, l'invasion dangereuse des Maures; soit qu'il réunît à l'Église l'Arménie, la Bulgarie, la Servie, propageât le christianisme en Prusse, le consolidât en Livonie; soit qu'il dirigeât les Églises de Norwége, de Danemark, de Suède, de Hongrie et de Pologne; soit qu'il étouffât l'hérésie, suscitât de nouvelles croisades et travaillât par l'empire latin à réunir l'Église grecque à celle de Rome, on le vit suffire à tout et puiser dans son propre génie, ou, pour mieux dire, dans l'esprit de Dieu, l'énergie, les talents, la persistance et l'intelligence nécessaires.

Or, à peine Innocent III eut-il remplacé Célestin sur la chaire de saint Pierre que, s'indignant de l'iniquité dont souffrait Ingeburge, il songea à faire cesser sans retard un pareil scandale. « Le saint-siége, disait-il, ne peut pas laisser passer en silence les plaintes des femmes opprimées... La dignité royale ne peut-être au-dessus des devoirs d'un chrétien, et la condition de prince n'exempte personne de la condition chrétienne. » Voulant néanmoins agir avec circonspection et mesure, et observer scrupuleusement la marche prescrite par les canons, le saint-père jugea qu'avant de prendre une décision il était indispensable d'ordonner une nouvelle enquête. En conséquence, il écrivit à l'é-

vêque de Paris, l'invitant à intervenir auprès du roi. « Quoique le pape Célestin, mandait-il, n'ait pu déterminer ce prince à faire rentrer sa femme dans la communauté conjugale, nous devons cependant faire auprès de lui une nouvelle tentative... Puisse le roi réfléchir qu'il s'attire la colère de l'Éternel et la honte devant les hommes. La femme avec laquelle il s'est uni, contrairement à la défense de l'Église, ne saurait lui donner un héritier légitime... Le Seigneur a châtié, à cause de la faute du roi, toute la France par de mauvaises récoltes et par la famine ; il pourrait facilement lui infliger un châtiment plus sévère. Considérez plutôt le Roi céleste que le roi terrestre, et agissez selon le droit. Ce n'est que lorsque le roi aura repris son épouse légitime qu'on ne refusera pas de l'entendre, s'il a quelque sujet de plainte contre elle. » Ces avertissements n'intimidèrent pas le roi : dominé par son amour, il continuait à traiter Agnès de Méranie en épouse et en reine, et plus on s'efforçait de le séparer d'elle, plus il sentait redoubler sa coupable affection. Innocent III lui écrivit de nouveau, et, malgré la longue résistance de Philippe-Auguste, il s'abstint longtemps d'user de rigueur et de faire peser sur le roi une punition qui atteindrait aussi les peuples. Soit qu'il se méprît sur les motifs de ces retards, soit que son aveuglement redoublât, Philippe persista à demeurer sourd aux réclamations du père commun des fidèles. La faiblesse du légat chargé de poursuivre cette affaire contribua également à endormir le roi et à lui faire espérer que, de la part de Rome, tout se passerait en vaines remontrances. A la fin le pape écrivit aux arche-

vêques et aux évêques du royaume pour leur faire pressentir qu'il allait frapper un coup décisif. « Nous avons cherché en vain, leur dit-il, dès le commencement de notre règne, à convaincre le roi par la douceur et à le déterminer à se réconcilier avec sa femme. Pourquoi le roi ne préfère-t-il pas ce qui est juste et honorable? Pourquoi met-il son âme en danger? Pourquoi donne-t-il du scandale dans le rang où il est placé? Cependant nous ne voulons pas encore désespérer de son salut, ni laisser inachevé ce que nous avons commencé; notre légat doit l'avertir encore une fois, mais, si le roi dédaigne ses avis, il doit prononcer l'interdit. Nous vous commandons, au nom du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, par la plénitude des pouvoirs des saints apôtres Pierre et Paul, en vertu de l'obéissance, de vous conformer à cette sentence et de vous abstenir de toutes fonctions ecclésiastiques, sous peine de perdre vos dignités et vos fonctions. Cependant, plein de confiance dans votre sagesse et votre dignité, convaincu que vous n'appartenez pas à ces chiens muets qui ne peuvent pas aboyer, nous ordonnons aux archevêques, évêques et abbés de changer, si cela est possible, les sentiments du roi en ne cessant de l'exhorter. Nous l'affligeons malgré nous; nous procédons malgré nous à l'emploi des rigueurs de l'Église; nous n'employons ces remèdes que lorsque la blessure ne peut plus être guérie d'une autre manière. C'est donc un devoir d'autant plus grand pour vous d'exécuter activement ces ordres, puisque le bruit court sur plusieurs d'entre vous que les déréglements du roi n'ont pas été commis sans leur participation. »

Ni les représentations, ni les menaces du cardinal Pierre, ni les conseils donnés au roi par le clergé de détourner de lui et du pays le jugement sévère qui allait le frapper, ne parvinrent à ébranler son opiniâtreté et à l'arracher à la séduction des charmes d'Agnès. Le cardinal ne pouvait tarder plus longtemps : les ordres de Rome étaient trop précis ; il convoqua un concile à Dijon pour le jour de la Saint-Nicolas de l'année 1199. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon et de Vienne, dix-huit évêques et beaucoup d'abbés s'y trouvèrent (1). Le roi fit jeter à la porte de son château deux abbés chargés de l'inviter à se rendre en personne au concile. Cependant deux députés se présentèrent en son nom pour déclarer nulle toute décision du concile et en appeler à Rome, où Philippe envoya effectivement une ambassade. Les précautions à cet égard avaient été prises, comme le saint-siége avait coutume de le faire dans les cas où tout était clairement apprécié, où les objections ne pouvaient occasionner que des retards sans mieux faire connaître l'affaire, et où tous les moyens possibles avaient déjà été essayés ; le cardinal avait le pouvoir formel de ne se laisser arrêter par aucun appel. L'assemblée ayant duré sept jours, le son lugubre des cloches annonça, vers minuit, l'état d'un homme qui lutte contre la mort. Les évêques et les prêtres se rendirent en silence, à la lumière des flambeaux, à la cathédrale. Les chanoines élevèrent pour la dernière fois leurs prières vers le Père de toute miséricorde en faveur des cou-

(1) *Chron. Divion. S. Benigni*, *in* Labbé Bibl. mscr., t. I.

pables, chantant : « Seigneur Dieu, ayez pitié de nous ! » Un voile couvrit l'image du Crucifié ; les reliques des saints furent transportées dans les tombes souterraines ; les flammes consumèrent les restes du pain consacré pour le sacrifice. Alors le légat, revêtu d'une étole violette, comme au jour de la Passion du Sauveur, s'avança devant le peuple, et prononça, au nom de Jésus-Christ, l'interdit sur tous les domaines du roi de France, tant que celui-ci ne renoncerait pas à son commerce adultère avec Agnès de Méranie. Des gémissements interrompus par les sanglots des vieillards, des femmes et des enfants, retentirent sous les portiques de l'église ; on crut le grand jour du jugement arrivé : les fidèles devaient désormais paraître devant Dieu sans les consolations des prières de l'Église (1).

En présence de ce deuil de la religion la douleur publique fut immense, la consternation remplit le royaume : les fidèles, qui voulaient participer aux sacrements, cherchaient un refuge en Normandie, en Bretagne, dans les fiefs de l'Angleterre et de l'Empire, et sur divers points la population ignorante s'ameutait, cherchant à contraindre par la force le clergé et les évêques à célébrer les saints mystères. L'auteur de tant de désastres, au lieu de s'humilier et de se repentir, manifestait l'irritation la plus vive, et, disent les Chroniques de Saint-Denis, « tant li roi fu corrocié de cette chose qu'il bouta hors de leur siége tous les prélats de son royaume, parce qu'ils avoient consenti à l'interdit ; à leurs chanoines et à leurs clercs tollit

(1) Frédéric Hurter, *Hist. d'Innocent* III, tr. de M. de Saint-Chéron.

tous leurs biens, et commanda qu'ils fussent chassiés de la terre, et que toutes les rentes et fiefs que ils tenoient de lui fussent sési; les prestres mesme qui demeuroient aux paroisses fit aussi bouter hors, et les fit dépouiller de tous leurs biens. » Ces persécutions dirigées contre les Églises pouvaient bien servir la vengeance du roi, mais elles ne donnaient aucune satisfaction aux peuples, et plus Philippe s'engageait dans la voie de la tyrannie, plus les mécontentements des multitudes se faisaient jour. Des princes faibles comme les premiers Capétiens auraient été promptement emportés dans cette émotion de la France; mais sous Philippe-Auguste le gouvernement royal avait pris racine dans le pays, le roi s'était fait obéir et craindre, et, malgré les souffrances, les gémissements et les malédictions du peuple, le prince continuait à administrer et à opprimer. Pour châtier les populations de leurs résistances, Philippe-Auguste les écrasa d'impôts et de taxes, et, ce qui ne s'était jamais vu, il ne craignit pas de soumettre la noblesse elle-même à ses exactions. « Il tierça, disent les chroniques que nous citions tout à l'heure, il tierça les chevaliers et les hommes, et leur tollit à force la tierce partie de leurs biens, et leva de ses borjeois tailles et exactions plus grandes que ils ne povoient soffrir. » Les clameurs et les plaintes redoublèrent, mais le roi se montra plus insensible que jamais. L'évêque de Paris ayant cru pouvoir étaler sous ses yeux le tableau des misères publiques, Philippe lui répondit, avec une grossière dureté : « Vous autres prélats, vous ne vous souciez de rien; pourvu que vous puissiez manger vos gras

bénéfices, il vous est indifférent de savoir ce que devient le pauvre peuple; mais je vous rognerai l'écuelle. » Ces reproches immérités, émanant d'un homme par qui la France endurait tant de maux, ne firent point fléchir le courageux évêque. Pour se venger de lui, Philippe fit piller ses biens et sa maison, et le fit chasser par des soldats ; semblable traitement fut infligé à l'évêque de Senlis. Tournant ensuite sa fureur contre la malheureuse Ingeburge, Philippe la fit arracher de son couvent et la fit renfermer dans les prisons de la citadelle d'Étampes, où elle eut à endurer de nouvelles rigueurs.

Cette situation déplorable ne pouvait indéfiniment se prolonger, et le roi, si téméraire et si endurci que fût son courage, se trouvait hors d'état de résister impunément aux réclamations des seigneurs, aux soulèvement des provinces, à cette puissance morale que nous appelons l'opinion, et qui, même au moyen âge, savait se faire jour et parler un redoutable langage. A sa demande le pape consentit à un nouvel examen, et envoya en France le cardinal Octavien, évêque d'Ostie. Ce légat avait ordre de déclarer au roi qu'avant toute chose il devait se séparer d'Agnès, et indemniser les Églises, les abbayes, les clercs, les villes, tout ce qui avait souffert de l'interdit provoqué par ses fautes, tous ceux qui avaient été l'objet de ses poursuites tyranniques. Le pape exigeait ensuite qu'Ingeburge fût rendue à la liberté et traitée en reine, et qu'on lui donnât six mois pour faire avertir le roi de Danemark et mander près d'elle des gens en état de plaider sa cause et de soutenir ses droits. Le roi se

soumit à ces conditions, et l'interdit fut levé (1200).

Le pape décida que la question du divorce serait portée devant un concile tenu à Soissons; Philippe et les députés de Danemark furent sommés de s'y rendre dans un délai de « six mois, six semaines, six jours et six heures. » L'année suivante (1201) cette assemblée tint ses séances sous la présidence d'Octavien, évêque d'Ostie, et du cardinal Jean de Saint-Paul. Ingeburge était présente au concile et siégeait à côté du roi, tandis qu'Agnès de Méranie, à son tour, s'adressait au pape et implorait sa clémence. Le pape pouvait bien absoudre la chrétienne repentante, il ne pouvait donner sa sanction à un mariage contraire aux lois divines et humaines, et qui, depuis trois ans, avait appelé tant de fléaux sur le royaume. Le concile s'occupa durant quelques jours d'entendre les dépositions des témoins, les discussions des envoyés du roi de Danemark, et d'approfondir tout ce qui pouvait servir de base aux griefs de Philippe-Auguste ou aux plaintes d'Ingeburge. Tandis qu'il instruisait minutieusement ce grave procès, le roi s'avisa d'une détermination inattendue : il envoya dire aux cardinaux et au concile qu'on pouvait s'épargner la peine d'un plus long examen, qu'il consentait à reprendre Ingeburge, à la reconnaître pour sa femme et à la traiter en reine. Il l'emmena en effet avec lui, et partit brusquement sans prendre congé des cardinaux et sans plus de respect pour le concile. Ses courtisans considérèrent l'issue de cette affaire comme une victoire, puisque le roi réussissait ainsi à échapper aux condamnations de Rome. Peu de mois après, la mort d'Agnès de Mé-

ranie vint terminer cette affaire et enlever tout prétexte à de nouvelles résistances; mais Ingeburge, si elle vit reconnaître ses droits d'épouse et de reine, ne fut guère plus heureuse que par le passé; le cœur de son mari ne lui appartint jamais, et, bien que restée seule, elle continua d'être l'objet d'une froideur imméritée et d'une aversion humiliante. Une satisfaction fut donnée à la mémoire d'Agnès de Méranie : le pape Innocent III, ayant égard aux circonstances qui avaient précédé son mariage et qui avaient pu lui faire illusion sur la validité de ce lien, consentit à déclarer légitimes les enfants auxquels elle avait donné le jour.

Des voix plus éloquentes que la nôtre se sont élevées, dans ce siècle, pour bénir la généreuse fermeté avec laquelle Innocent III fit prévaloir la juste cause d'Ingeburge, et brava, pour le triomphe du droit, la colère d'un prince élevé en puissance et dont l'épée n'était point inutile aux intérêts de l'Église. Aucune considération ne fit fléchir le vicaire de Jésus-Christ, préposé à la garde de la société catholique. Il comprit que si un homme, parce qu'il était roi, pouvait impunément fouler aux pieds le nœud conjugal et sacrifier à ses passions une victime innocente, l'ordre éternel de choses serait compromis et altéré par le triomphe de l'injustice et la glorification de la tyrannie. Il ne voulut pas qu'un pays dominé par la peur, où l'oppression triomphait, avec la complicité de la cour, par la servilité de quelques évêques, demeurât étranger au châtiment qui était infligé au principal coupable. Il s'agissait de décider qui l'emporterait, ou le caprice d'un prince, ou la volonté en qui se résume l'unité du

monde chrétien. Ce n'était pas en souverain temporel qu'il attaquait Philippe-Auguste ; il agissait comme dépositaire de la loi divine, et aucune crainte humaine ne retardait ses coups. Si la France eut sa part dans la répression, c'est que, sous le principe féodal, il y avait solidarité entre le roi et le peuple; c'est que les fautes et les vertus de l'un et de l'autre formaient comme un tout indissoluble; c'est que la tête et les membres recevaient, sans être divisés, les bénédictions et les peines; c'est que le royaume, en acceptant sans murmure le scandale dont le roi était l'auteur, faisait cause commune avec le roi, et que, pour arrêter le souverain dans la voie du mal, il fallait faire du peuple un obstacle et une barrière. Les reproches d'exagération et d'intolérance sont bien vite formulés par les bouches philosophiques, et l'histoire, lorsqu'on la met au service de l'incrédulité ou de l'indifférence, a bien promptement blâmé la sainte énergie d'Innocent III. Pour quiconque place la loi de Dieu au-dessus de l'ordre humain, pour quiconque a horreur d'absoudre l'injustice triomphante, la conduite de ce pape ne cessera jamais d'être l'objet d'une admiration profonde, non-seulement parce qu'elle contraignit l'iniquité à fléchir, mais encore, en élargissant la question, parce qu'elle devait montrer aux contemporains et à l'avenir que, dans toute société assez heureuse pour reposer sur la base religieuse, aucune puissance n'est assez forte pour persévérer dans l'oppression, aucune victime assez obscure pour ne pas obtenir réparation et justice.

La période dont nous venons d'esquisser le récit

(1195-1201) n'avait pas seulement été marquée par les infortunes d'Ingeburge et la résistance de Philippe-Auguste aux ordres de l'Église; nous avons vu qu'à plusieurs reprises elle avait été remplie par les guerres opiniâtres suscitées entre Richard et Philippe. Elle vit également s'accomplir une quatrième croisade, à laquelle ne prirent part ni le roi d'Angleterre ni le roi de France, mais où figurèrent un certain nombre de leurs vassaux. On était alors en l'an 1196; Saladin était mort; le pape (Célestin III) appelait les princes chrétiens à prendre la croix. L'empereur d'Allemagne (Henri VI) feignit de s'associer au mouvement; mais bientôt, infidèle à ses promesses, il laissa agir les autres croisés. Ceux-ci partirent, guidés par l'élite des princes allemands et par Marguerite, reine de Hongrie, qui avait voué son veuvage au Christ. Sans égard à une trêve naguère conclue avec Saladin et qui durait encore, les croisés attaquèrent les musulmans et les virent se réunir contre eux sous les ordres de Malek-Adel, frère de Saladin. Ce prince appela à son aide tous ses émirs et se mit en devoir de repousser les armées latines. Il prit Jaffa (1197), et vingt mille chrétiens furent passés par les armes. Peu de temps après, les croisés, sous les ordres des ducs de Saxe et de Brabant, prirent sur les bords de l'Éleuthère, entre Tyr et Sidon, une éclatante revanche de ce désastre, et la victoire leur ouvrit les portes de toutes les villes des côtes de Syrie. L'année suivante fut signalée par quelques succès, bientôt suivis de revers éclatants, et les princes allemands, à l'exception de la pieuse Marguerite, ne tardèrent pas à renoncer à leur entreprise.

En retournant en Europe ils laissèrent une garnison dans Jaffa; mais peu de temps après cette garnison fut surprise et massacrée par les Sarrasins. L'approche de l'hiver, l'impossibilité de continuer la guerre décidèrent le comte de Montfort à conclure une trêve de trois ans avec Malek-Adel. Ainsi s'acheva, sans aucune espèce de gloire, cette courte expédition, qu'on doit plutôt appeler un pèlerinage qu'une croisade.

Innocent III (1198) avait trop à cœur les intérêts du monde chrétien pour se laisser décourager par le peu de succès de cette guerre; au milieu des conflits qui divisaient les princes d'Occident, il fit appel à leur foi et à leur courage, et les exhorta à venir en aide à leurs frères opprimés en Palestine. Donnant lui-même l'exemple de l'abnégation et du sacrifice, il fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent au profit de l'expédition, et ordonna que, tant que durerait la croisade, on ne servît sur sa table que des plats d'argile ou de bois. Or la situation de l'Europe était si peu favorable à de tels projets que, selon toute apparence, les exhortations du pape seraient demeurées stériles, si on n'avait vu apparaître sur la scène un homme digne de marcher sur les traces de Pierre l'Ermite et de Saint-Bernard. Ce nouvel apôtre était Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, et déjà célèbre par son zèle, sa sainteté et son éloquence. Le pape lui confia le soin de prêcher la cinquième croisade dans les provinces françaises. Foulques se mit sur-le-champ à l'œuvre. Ayant appris qu'un grand tournoi allait être donné en Champagne, où devaient assister les nobles et les seigneurs les plus illustres du royaume, il s'y

rendit, et ne craignit pas d'interrompre par la sévérité de ses réprimandes les amusements profanes de la chevalerie. A la peinture qu'il fit de Jérusalem retenue dans les fers des infidèles, les chevaliers oublièrent les joutes et les coups de lance, et jurèrent d'aller combattre les musulmans. Le comte de Champagne, encouragé par l'exemple de son père et de son frère, dont l'un avait marché à la tête de la seconde croisade, et l'autre était mort en Terre-Sainte avec le titre de roi de Jérusalem, fut le premier prosélyte du curé de Neuilly. Parmi les princes et les barons qui prirent la croix après lui se faisaient remarquer Louis, comte de Blois et de Chartres, issu comme lui du sang royal; le comte de Saint-Paul, le fameux Simon de Montfort, que nous avons déjà vu en Palestine; Matthieu de Montmorency, célèbre par sa naissance et son mérite, et le vaillant Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a écrit ou dicté la relation des expéditions dans lesquelles il joua lui-même un des principaux rôles. Leur exemple fut suivi par un grand nombre de seigneurs flamands, en tête desquels figuraient le comte Baudouin, qui avait épousé la sœur de Thibault, et son frère Henri, un des plus vaillants chevaliers de la chrétienté. Une armée nombreuse se trouva bientôt réunie, et une assemblée de barons en déféra le commandement au comte de Champagne, comme au plus puissant des princes qui avaient prononcé le vœu d'aller délivrer Jérusalem. La même assemblée arrêta que l'expédition se rendrait par mer en Syrie, pour éviter le sort des armées précédentes; mais, comme les barons français manquaient de vais-

seaux, ils nommèrent six députés, au nombre desquels était Villehardouin, pour aller à Venise solliciter la coopération de cette puissante république.

Venise avait alors pour doge Henri Dandolo, âgé de quatre-vingts ans, presque aveugle, et cependant dévoré de l'amour de la gloire. Les envoyés demandèrent à la république des vaisseaux, des chevaux, des vivres et vingt mille hommes de troupe. Dandolo, fidèle aux habitudes de ses concitoyens, s'engagea à les fournir moyenant une somme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Il proposa encore d'armer aux frais de la république cinquante galères, et demanda pour Venise la moitié des conquêtes qu'on espérait : les villes maritimes de l'Italie n'avaient jamais fait de la guerre sainte qu'une affaire de marchandise. On accepta. L'assemblée générale, convoquée dans l'église de Saint-Marc, écouta le maréchal *de Champagne,* qui leur criait merci, et, les députés s'étant jetés à genoux *moult plorant,* les Vénitiens furent si émus et il se fit *si grand bruit et si grand noyse que il sembla que terre fondist* (1), et dix mille voix s'écrièrent : « Nous l'octroyons, nous l'octroyons. » Le traité fut écrit sur parchemin, envoyé à Rome, et confirmé dans le palais de Saint-Marc par le serment des députés.

Sur ces entrefaites mourut Thibaut, comte de Champagne, et le commandement de la croisade fut donné à Boniface, marquis de Montferrat. Il accepta, et vint à Soissons recevoir la croix. Cependant le temps se passait en préparatifs, et Malek-Adel, maintenant

(1) Villehardouin.

maître de l'Égypte, opposait aux chrétiens une puissance formidable. Les croisés partirent et trouvèrent à Venise la flotte toute prête; mais les Vénitiens parlèrent aussitôt de payement. Par la faute des Vénitiens cette croisade ne devait pas voir la Palestine; elle ne devait que faire la fortune de Venise, et ouvrir le chemin en détruisant l'empire grec. Les croisés n'avaient pas assez d'argent pour payer d'avance; chacun se dépouilla de ce qu'il avait de plus précieux, et « lors « eussiez vu toute belle vaissellement d'or et d'argent « porter à l'ostel du dux pour faire payement (*Villehardouin*). » La somme convenue ne se compléta pas malgré ce généreux effort. Le doge offrit un échange. La ville de Zara s'était livrée au roi de Hongrie; il proposa aux croisés d'aider la république à la reprendre : à cette condition on attendrait la conquête et ses résultats pour exiger le reste de la somme. On se résigna à accepter, nonobstant les justes réclamations d'Innocent III (1201-1202). Honteux peut-être du rôle que lui imposaient les marchands vénitiens, Dandolo sollicita et obtint du peuple de Venise la permission de prendre lui-même la croix et de s'associer à la guerre sainte.

Le 10 novembre 1202, les croisés arrivèrent devant Zara et s'en rendirent maîtres après un siége de courte durée. Au moment où ils se disposaient à quitter Zara et à cingler vers la Palestine, ils virent arriver dans leur camp les ambassadeurs d'Alexis, qui venaient implorer le secours de Venise et de ses alliés en faveur de son père Isaac l'Ange, qu'un usurpateur, également nommé Alexis, avait tout récemment privé du

trône, de la liberté et de la vue. Le suppliant promettait, pour lui et pour son père, qu'aussitôt qu'ils auraient recouvré le trône de Constantinople ils termineraient le long schisme des Gres et se soumettraient eux et leurs sujets à la suprématie de l'Église romaine; il s'engageait à payer immédiatement trois cent mille marcs d'argent, à suivre les pèlerins en Palestine, ou à entretenir durant une année, s'ils le préféraient, dix mille hommes, et, durant toute sa vie, cinq cents chevaliers pour le service de la Terre-Sainte. Ces propositions furent examinées avec une sérieuse attention par le doge et les barons. Après une longue délibération, le conseil des chefs décida qu'on accepterait les propositions du fils d'Isaac, et que l'armée s'embarquerait pour Constantinople dans les premiers jours du printemps. La ville fut aisément prise, les vainqueurs en brûlèrent un quartier; l'usurpateur ne se réveilla de ses débauches que pour s'enfuir. Le jeune Alexis régna avec Isaac son père, à qui on venait de crever les yeux. Leur tyrannie indisposa bientôt le peuple. Le prince Ducas Murzuphle en profita, les renversa, et de ses propres mains étrangla Alexis. Dégoûtés de ces révolutions, et séduits d'ailleurs par la facilité d'une conquête dont ils avaient déjà sans doute la secrète pensée, les croisés prirent la résolution inattendue de rester maîtres de Constantinople et de l'empire grec. On partagea le pays. Douze électeurs furent chargés de faire choix, parmi les princes latins, de celui à qui on adjugerait la couronne; et, après quelque hésitation, toutes les voix se portèrent sur Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut,

qui prit le titre bizarre d'*empereur de Romanie*. Les Vénitiens prirent ce qui leur convenait le mieux, un quartier de Constantinople, la plupart des îles de l'Archipel, les côtes du Bosphore et de la Propontide, Candie, et s'intitulèrent seigneurs d'un *quart et demi de l'empire grec*. Le marquis de Montferrat fut roi de Thessalonique; les provinces d'Asie furent données au comte de Blois; on fit un seigneur de Corinthe, un duc d'Athènes, un prince d'Achaïe, etc. Plusieurs princes de la famille Comnène s'emparèrent cependant de quelques lambeaux et y érigèrent des principautés : Trébizonde, Napoli d'Argolide, l'Épire, Nicée (1204). Le nouvel empire improvisé par la conquête devait avoir cinquante-sept ans de durée.

Pendant que les Français et les Vénitiens triomphaient à Constantinople, l'occident de l'Europe était troublé par la rivalité de Philippe-Auguste et du lâche Jean-sans-Terre, successeur de Richard. Le pape leur prescrivit de poser les armes, et ils obéirent; mais leur soumission ne fut pas de longue durée. Jean-sans-Terre avait usurpé la couronne au détriment d'Arthur, fils de son frère Geoffroy, duc de Bretagne, à peine âgé de treize ans (1200). Le Maine, la Touraine, l'Anjou armèrent pour la cause de ce jeune prince; la Normandie, le Poitou et l'Aquitaine prirent parti pour le roi Jean. Philippe-Auguste se trouva naturellement disposé à défendre les droits d'Arthur; il intervint donc dans la querelle, et invita Jean-sans-Terre à céder au jeune duc de Bretagne toutes les provinces que les rois Plantagenets possédaient en France, et à se contenter de régner sur l'Angleterre. Jean n'eut garde d'accepter,

et la guerre recommença. Le roi de France entra en Bretagne et démantela les places fortes de ce duché; car, sous prétexte d'agir en faveur de son vassal Arthur, il ne cherchait qu'à étendre sa propre autorité. Ayant obtenu de Jean-sans-Terre Évreux et plusieurs places du Berry, il se déclara satisfait et renonça à combattre plus longtemps l'oppresseur du duc de Bretagne. Arthur, malgré sa grande jeunesse, n'hésita pas à continuer la lutte; mais, tandis qu'il assiégeait Mirebeau, où s'était enfermée la vieille Éléonore d'Aquitaine, il fut pris par trahison et livré avec ses principaux amis au perfide roi des Anglo-Normands. Jean avait juré de respecter ses prisonniers, mais il les fit jeter dans des cachots où, en peu de jours, la plupart succombèrent sous les mauvais traitements ou dans les angoisses de la faim. Arthur fut ensuite conduit (1202) sous bonne garde au château de Falaise, où Jean mit tour à tour en œuvre les promesses de liberté et les menaces des supplices et de la mort pour l'engager à renoncer à ses droits. Toutes les tentatives demeurant inutiles, et voyant que sa ruse, son obstination et sa cruauté ne pouvaient l'emporter sur l'invincible fermeté d'un enfant, Jean-sans-Terre résolut d'ôter au moins tout espoir de succès aux partisans d'Arthur en le privant de la vue et en le mettant dans l'impossibilité de laisser des héritiers de son nom et de ses droits. Trois de ses serviteurs se chargèrent de cette cruelle commission, et ils se mirent en route un matin pour le château de Falaise; mais deux d'entre eux reculèrent bientôt devant la pensée du crime qu'ils allaient commettre, et, quittant leur

compagnon, ils s'enfuirent en Angleterre et ne reparurent plus à la cour du roi. Le troisième persista dans sa détestable entreprise, et ayant montré au comte Hubert de Burch, qui commandait alors le château de Falaise, un ordre signé du roi, il fut introduit dans la prison où le jeune duc était enchaîné avec les fers aux pieds et aux mains. Les hommes d'armes qui gardaient Arthur, et que les malheurs, la grandeur d'âme et la beauté de leur jeune prisonnier avaient touchés, ayant appris dans quel but le bourreau s'était présenté, maudissaient hautement la cruauté de leur maître et déploraient entre eux le sort du légitime souverain de l'Angleterre et de la Bretagne. Pour lui, quand il eut su le sort qui l'attendait, croyant sa mort assurée, il fondit en larmes et se répandit en gémissements. Puis, se levant tout à coup, il implora le secours des gardes, qui détournaient la tête et se tenaient à l'écart pour ne pas être témoins de son supplice. Hubert de Burch, attendri et indigné, chassa le satellite de Jean-sans-Terre et préserva de la mort le jeune Arthur. Ce ne fut pas pour longtemps. Le roi d'Angleterre fit transférer son captif dans le château de Rouen. Or une nuit, le 3 avril 1203, on réveilla en sursaut l'infortuné duc de Bretagne, et on le fit descendre dans une barque arrêtée au pied de la tour, que baignait la Seine, et où se trouvaient déjà Jean-sans-Terre et pierre Maulac, son écuyer. On s'éloigna de la rive, et Jean ordonna à Pierre de Maulac de mettre à mort le jeune Arthur. Celui-ci, se jetant alors aux pieds de son oncle, le supplia de lui laisser la vie, lui promettant en revanche une obéissance sans bornes et une entière

renonciation à ses droits. Jean-sans-Terre fut inflexible, et, comme Pierre de Maulac refusait de se souiller d'un crime, il fit lui-même l'office de bourreau, et, saisissant le jeune duc par les cheveux, il le perça de trois coups de poignard; il jeta ensuite son corps dans la rivière, et revint passer la nuit au palais de Rouen.

Quelques jours après, la nouvelle de son crime était connue dans toute la Bretagne et elle y excitait une universelle indignation (1). Gui de Thouars, veuf de la duchesse Constance et beau-père d'Arthur, en profita pour se porter comme représentant de la famille ducale, et ce fut en cette qualité qu'il convoqua à Vannes une assemblée des habitants notables du pays, à laquelle les évêques et la plupart des seigneurs se rendirent, et qui peut être regardée comme la première tenue d'états qui ait eu lieu en Bretagne. L'administration du duché lui fut solennellement conférée. Si ce fut en vertu de ses propres droits ou seulement comme tuteur de sa fille Alix, on ne le sait; mais il est certain du moins que Gui de Thouars prit le titre de duc de Bretagne, quoique le duché ne dût appartenir ni à lui, ni à sa fille, mais à la sœur d'Arthur, Éléonore, surnommée, à cause de sa beauté, la Rose de Bretagne, et qui, après avoir été promise en mariage par son oncle à plusieurs princes, était restée dans le célibat et entre les mains des rois d'Angleterre.

Cependant, à la nouvelle de la mort d'Arthur, le

(1) Ce crime n'eut pas de témoin; il est loin de présenter un grand caractère de certitude historique. Nous avons suivi la version la plus accréditée, celle que Philippe-Auguste eut soin d'adopter, parce qu'elle favorisait ses entreprises.

roi de France, lui aussi, avait pris les armes, et il avait déjà dévasté la Touraine et brûlé la capitale de cette province, lorsqu'il vit venir vers lui, à la tête d'une députation bretonne, Gui de Thouars, qui demandait le châtiment du coupable. Pour faire droit à cet appel, qui servait merveilleusement ses vues politiques, Philippe-Auguste invoqua contre le meurtrier les institutions féodales, et cita Jean-sans-Terre devant la *cours des pairs de France*. Le roi d'Angleterre refusa de comparaître, et fut jugé comme traître et félon. « Dans le fait, dit l'Anglais Matthieu Paris, le roi Jean n'avait point été justement et légalement dépossédé de la Normandie ; mais, après en avoir été violemment dépouillé, il envoya des ambassadeurs solennels et prudents au roi des Français, Philippe, pour en demander la restitution, savoir : Eustache, évêque d'Ély, et Hubert du Bourg, homme disert et éloquent, lui faisant signifier qu'il se rendrait volontiers à sa cour pour obéir et répondre à tout droit sur cette chose, mais pourvu qu'on lui donnât un sauf-conduit. Le roi Philippe répondit, mais sans avoir de sérénité ni dans son cœur ni sur son visage : « Volontiers ; qu'il vienne « et en paix et en sûreté ; » à quoi l'évêque répliqua : « Seigneur, et qu'il se retire de même ; » et le roi reprit : « Oui, pourvu que le jugement de ses pairs le « lui permette. » Tous les ambassadeurs du roi d'Angleterre supplièrent alors qu'il lui fût permis d'aller et de revenir en sûreté ; mais le roi de France, irrité, leur répondit avec son juron accoutumé : « Par les « saints de la France ! ce ne sera qu'autant que son « jugement le permettra. » Et l'évêque, ayant ajouté

que sa venue pourrait le mettre en péril, dit : « Sei-« gneur roi, le duc de Normandie ne peut venir à « votre cour sans que le roi d'Angleterre y vienne « aussi, puisque ce n'est qu'une seule et même per-« sonne ; mais le baronnage d'Angleterre ne le per-« mettroit en aucune manière, lors même que le roi « le voudroit ; car vous savez qu'il s'exposeroit à la « captivité ou à la mort. » Le roi reprit : « Eh ! que « m'importe ? seigneur évêque ; on sait bien que le duc « de Normandie, qui est mon vassal, a acquis l'Angle-« terre par violence ; mais si un sujet acquiert quelques « honneurs, son seigneur doit-il pour cela perdre ses « droits sur lui ? Dieu garde. » A cela les ambassadeurs, ne pouvant rien répondre de raisonnable, revinrent au roi d'Angleterre pour lui conter ce qu'ils avaient vu et entendu. Le roi ne voulut point se commettre à des aventures si douteuses et au jugement des Français, qui ne l'aimaient pas, craignant surtout qu'on ne lui objectât la mort honteuse d'Arthur. Les grands de France cependant n'en procédèrent pas moins au jugement, ce qu'ils ne pouvaient faire légalement, puisque le prévenu était absent et qu'il se serait présenté si on le lui avait permis (1). » Quoi qu'il en soit des droits ou des résistance de Jean-sans-Terre, l'arrêt de la cour des pairs le condamna à perdre toutes les terres qu'il tenait en hommage : c'était le dépouiller d'un seul coup de toutes les provinces qu'il possédait en France. Philippe-Auguste se mit en devoir d'exécuter cette disposition, si favorable à ses intérêts. Pen-

(1) Matth. Paris. major, *Anglicana Histor*,. ad ann. 1216, p. 725, et ed. Lond., p. 238.

dant que les Bretons, ses alliés, attaquaient la Normandie du côté du midi et s'emparaient du mont Saint-Michel, d'Avranches et de Caen, il entra dans cette contrée par le nord et soumit toutes les places que baigne la Seine, parmi lesquelles la formidable citadelle de Château-Gaillard, dont le siége dura deux ans. La prise de ce fort détermina celle de Rouen et de plusieurs autres villes. Mais ces succès ne s'accomplirent pas sans effort : les bourgeois de Rouen résistèrent avec énergie. « La commune de Rouen, au cœur superbe, dit Guillaume le Breton, portait une haine éternelle au roi Philippe ; elle aima mieux se laisser vaincre que de se soumettre volontairement à sa suzeraineté. » Sa résistance dura près de quatre-vingts jours, et la ville ne consentit à capituler qu'après avoir attendu, au prix de mille souffrances, les secours de Jean-sans-Terre, secours qui ne lui furent point envoyés. Quoi qu'il en soit, après avoir conquis la Normandie, le roi de France réunit à son royaume le Poitou, l'Anjou et la Touraine, et successivement le Maine et toutes les terres que Jean possédait au midi de la Loire, à l'exception de la Guienne, qui resta anglaise. La Bretagne fut laissée à la jeune Alix, sœur d'Arthur, qui épousa Pierre de Dreux, prince capétien, de la maison de Courtenay, et arrière-petit-fils de Louis le Gros, et la province reconnut la suzeraineté féodale de Philippe-Auguste. Jean-sans-Terre essaya de résister aux armes du roi de France, mais ses efforts furent rendus inutiles par son incapacité et ses désordres (1206).

La condition de la couronne de France était changée par la conquête des fiefs anglais ; au lieu d'une

suzeraineté fictive, qui ne gênait en rien un vassal plus puissant que lui, Philippe-Auguste acquérait sur la Normandie et sur l'Aquitaine un pouvoir réel, et désormais n'avait plus à craindre, dans ces contrées, l'opposition isolée des feudataires, hors d'état de tenir tête à leur seigneur. Les provinces qui rentraient ainsi dans la mouvance directe des rois capétiens avaient une haute importance politique et territoriale; elles occupaient une surface trois fois plus étendue, au moins, que le domaine direct de la couronne; elles étaient peuplées d'hommes forts et habitués à la guerre, couvertes de villes riches et de citadelles bien pourvues de garnisons. Ajoutons néanmoins que, dans plusieurs de ces fiefs, les peuples ne se prêtaient pas sans émotion à ces combinaisons princières, à ces traités, à ces confiscations qui les faisaient passer tour à tour d'un sceptre à l'autre. La vaillante race normande se rappelait les traditions de Rollon et de Guillaume le Bâtard, et n'était pas toujours disposée à accepter la nationalité française que ses pères n'avaient point voulu subir ; habituée à conquérir les trônes et à planter son rouge gonfalon sur les capitales d'outre-mer, elle était prête à marchander l'obéissance, et, dans tous les cas, elle exigeait avec énergie le maintien de ses priviléges. La Bretagne, bien que délivrée de la crainte d'être soumise au meurtrier de son cher Arthur, n'acceptait pas avec résignation le joug de la France. A l'avénement de Pierre de Dreux, son nouveau prince, elle voyait avec déplaisir l'autorité ducale humiliée ou abaissée aux mains de ce seigneur, puisqu'on l'avait réduite à subir le protectorat

et la suzeraineté de ces mêmes Capétiens contre lesquels elle avait si souvent lutté. La puissance de Pierre de Dreux était d'ailleurs, à l'intérieur du duché, considérablement affaiblie par les droits arbitraires qu'avait pu s'arroger, pendant les moments d'anarchie, une noblesse turbulente, et par la position indépendante où s'étaient placés les seigneurs ecclésiastiques vis-à-vis du duc; sans compter cette foule de monastères qui couvraient le sol de la Bretagne, dont les églises, et quelquefois la banlieue, étaient toujours considérées comme des *minihis* ou lieux d'asile, et dont les titulaires avaient tous de plus ou moins grandes prétentions à l'indépendance; sans compter encore les chanoines de Saint-Malo qui, s'étant arrogé l'exercice d'un grand nombre de droits souverains, donnaient des attestations de noblesse, des lettres de rémission et de bourgeoisie, les évêques de Nantes, de Dol, de Quimper et de Saint-Malo étaient tous seigneurs de leurs villes, dont ils ne partageaient pas même avec le duc la souveraineté, puisqu'ils refusaient de lui faire hommage et d'admettre le ressort en son parlement. « C'était, dit un abbé de Pornic qui vivait en 1206 et qui avait vu régner successivement dix comtes ou ducs de Bretagne, une chose inconnue qu'un évêque de Nantes fît serment à aucun de ces ducs ou comtes de Bretagne, ou qu'il comparût devant leur cour; et comme si ce n'avait été assez aux évêques de refuser au duc le droit de ressort en leurs villes et celui d'y battre monnaie, il paraît que quelques-uns d'entre eux ne croyaient pas même qu'il dût rien y acquérir ou posséder sans leur permission. » Plus dis-

posés à se rallier à la France, les Angevins, après avoir concouru à soumettre la Normandie à Philippe-Auguste, semblèrent abdiquer, dès cette époque, leur ancienne existence nationale. Les Manceaux, eux aussi, renoncèrent à revendiquer leur ancienne indépendance, et désormais on les vit se mouvoir dans le sens du royaume capétien. La soumission du Poitou fut loin d'être silencieuse comme le fut celle des seigneurs de l'Anjou et du Maine, mais les symptômes de résistance qui se manifestèrent dans cette province ne s'effacèrent bientôt devant la prépondérance que de nouvelles victoires ne tardèrent pas à attribuer à Philippe-Auguste. Pour rendre définitive son autorité sur l'Anjou et le Poitou, le roi de France plaça à la tête de chacun de ces grands fiefs un commissaire ou délégué de la couronne, qui reçut le titre de sénéchal et qui n'eut rien du pouvoir gouvernemental des anciens comtes. Des précautions minutieuses furent prises à cet égard, et les sénéchaux, en recevant du roi la délégation de l'autorité administrative, durent faire la déclaration suivante : « Nous n'avons aucun droit, ni sur les revenus, ni sur les bois, ni sur les forêts du roi, en nos sénéchaussées ; nous ne percevrons les tailles que pour lui ; nous ne pourrons élever notre bannière sur les châteaux forts qui ne seraient pas dans les fiefs à nous propres, à moins que notre sire ne nous en ait confié la garde ; et, en ce cas, nous nous engageons à les rendre à ses officiers à leur première demande. » Vers le même temps (1206-1208) des acquisitions partielles augmentèrent encore le territoire royal : Beaumont-le-Roger fut réuni au do-

maine par confiscation pour félonie; le fief de Buire en Ponthieu fut transmis au roi par la comtesse de Dreux; Philippe-Auguste acquit la suzeraineté de Crépy en Valois, la mouvance d'Issoudun, la propriété de Domfront et de Falaise, et de plusieurs terres, domaines, forêts et villages dont l'énumération paraîtrait trop longue. Ce fut également à dater de cette époque que les rois de France, ne voulant désormais, par une juste fierté, reconnaître dans leur royaume aucun seigneur suzerain, cessèrent d'agir comme vassaux de l'abbaye de Saint-Denis et de rendre l'hommage féodal à ce monastère. Ainsi se développait et se constituait la puissante unité monarchique.

Doué d'un orgueil inflexible et d'une ambition peu scrupuleuse dans ses ressources; incapable de plier devant un obstacle et assez habile pour attendre les occasions; obligé de se soumettre à la prépondérance des souverains pontifes, mais impatient de s'affranchir du contrôle de l'Église et du frein religieux; soldat intrépide lorsqu'il fallait combattre, mais politique cauteleux et rusé, toujours prêt à usurper par la ruse ce qu'il ne pouvait prendre de force; peu soucieux de rester fidèle à sa parole, mais toujours déterminé à exiger des autres loyauté et soumission, Philippe-Auguste est l'un de ces caractères historiques qui rencontrent peu de sympathie, et en même temps l'un de ces rois dont on admire l'intelligence et qui étonnent par le succès de leur politique. Il n'eut ni la grandeur, ni la générosité, ni la puissance de Charlemagne; il appela sur lui les justes censures de la papauté; il affligea le peuple par ses scandales et mécontenta la

chevalerie et les hommes loyaux par ses manques de foi et ses artifices, et néanmoins il eut le secret d'être un roi fort et illustre. Nous n'oserions dire le contraire sans craindre de mentir à l'histoire, mais nous réussirons difficilement à résoudre ce problème. Peut-être la France lui sut-elle gré de ce qu'il la fit grande et redoutée, et crut-elle pouvoir absoudre les moyens qu'il mit en œuvre. Roi d'un peuple qui, malgré sa merveilleuse intelligence, honore le succès et adore la force, il plut à ses sujets et se fit pardonner l'injustice et l'oppression parce qu'il leur donna la gloire, parce qu'il employa la guerre à étendre leur prépondérance, la paix à accroître leur bien-être, les heureux dons de son esprit à favoriser les progrès de la pensée et des arts. Son règne est à coup sûr l'une des plus remarquables périodes de nos annales.

Dans l'ordre des faits politiques, Philippe-Auguste fut vraiment roi ; il n'abolit pas le régime féodal, mais il le régularisa, le domina, et le contraignit à rentrer dans les justes limites de la raison et du droit. Avec Charles le Chauve la féodalité s'était installée au faîte social ; sous Charles le Simple elle s'était montrée rebelle et usurpatrice, et depuis lors les rois de France avaient plus ou moins subi ses caprices. Philippe-Auguste, digne héritier de la pensée de Louis le Gros, son aïeul, réussit enfin à émanciper la couronne de toute dépendance humiliante, et, en respectant les droits légitimes des grands vassaux, il sut maintenir victorieuse et intacte la suzeraineté royale. La confiscation des fiefs anglais fut l'un des événements qui facilitèrent cet affranchissement des Capétiens; les guerres entreprises

pour la délivrance de la Palestine n'y contribuèrent pas moins, soit en occupant loin de France l'activité aventureuse des feudataires, soit en ruinant les seigneurs et en affaiblissant leur prépondérance militaire. Philippe-Auguste établit, dit-on, la *trêve du roi*, institution qui avait pour but de retarder de quarante jours les déclarations de guerre entre les vassaux de la couronne et de donner aux parties belligérantes un répit, soit pour s'entendre, soit pour réclamer l'intervention ou l'arbitrage de la couronne, appel qui grandissait la royauté et auquel le plus faible ne manquait jamais d'avoir recours. Devenu riche, enfin, après avoir acquis un nombre important de villes, de fiefs, de domaines, dont il percevait les revenus, Philippe-Auguste se trouvait en mesure d'entretenir à sa solde des troupes armées, des corps permanents, et, bien que ces bandes mercenaires fussent composées pour la plupart de routiers et de Brabançons, elles n'en tenaient pas moins en respect les feudataires qui auraient osé refuser obéissance. Mais ce qui accrut évidemment dans une proportion rapide l'influence de la couronne, ce fut le mouvement qui, l'une après l'autre, entraînait les villes à établir la commune, les bourgades à prendre rang parmi les cités sous le patronage du prince ou des seigneurs, et à acheter, à beaux deniers comptants, une existence politique, des priviléges et des immunités que la féodalité était contrainte de respecter, et qui, en se développant sur toute la surface du royaume, créaient et consolidaient la troisième classe, la bourgeoisie et le peuple. Philippe-Auguste comprenait très-bien tout ce que cette

émancipation des villains, des marchands et des serfs, enlevait de prépondérance aux seigneurs et donnait de puissance au roi, protecteur et arbitre commun de tous les intérêts et de toutes les classes d'hommes. Le temps n'était pas venu d'aspirer, pour la royauté, à une indépendance absolue, à une autorité sans contrôle, et ce fatal privilége ne fut conquis, pour le malheur du trône, que quatre siècles plus tard. Philippe-Auguste ne songeait qu'à recouvrer son rang de chef de l'aristocratie française et de seigneur réel des grands vassaux; sa pensée n'allait pas plus loin, et l'œuvre qu'il accomplissait avec énergie et persévérance était encore assez difficile pour absorber toutes les forces de son esprit et de son bras. Il savait bien que les grands feudataires ne se soumettraient à sa volonté que dominés par un ascendant supérieur; aussi cherchait-il à s'aider du concours des intérêts collectifs de la féodalité, à rallier autour de lui les seigneurs pour ensuite commander en leur nom. C'est dans ce but qu'il exhuma du passé la juridiction, depuis longtemps tombée en désuétude, de la cour des magnats ou de la *cour des pairs*, et qu'il traita Jean-sans-Terre comme Charlemagne avait traité le Bavarois Tassilon. Ainsi il coordonnait sous sa main les éléments féodaux, et, au lieu d'avoir à combattre les seigneurs, il les appelait à concourir au gouvernement de l'État, à la défense des intérêts généraux du royaume. Supprimer les droits de la féodalité eût été une tentative impossible; les placer sous sa tutelle et sous son commandement était chose réalisable, et c'est pourquoi, au lieu de s'isoler dans l'égoïsme de son privilége, il s'efforça

d'avoir des assemblées nationales à peu près semblables à celles qui existaient alors dans les pays féodaux, et dont le concours devait lui permettre de faire, de publier et de promulguer des règlements généraux ayant force de loi dans toutes les parties du royaume, dans le domaine royal et dans les grands fiefs situés dans la mouvance de la couronne. Dès ce moment on vit reparaître une puissance législative; on cessa, pour certains intérêts et certains droits, d'être soumis au caprice du seigneur local et aux ordres de la force; on eut des lois et des institutions revêtues d'un caractère national et émanant d'une autorité collective : ce fut un grand pas vers l'ordre, l'unité et la centralisation politique (1).

(1) Nous pouvons reconnaître cette direction donnée par le roi à la politique intérieure dans une convention entre les seigneurs, que nous trouvons au recueil des ordonnances sous l'année 1209. Il s'agissait de porter remède à un abus qui s'était introduit dans l'aliénation des fiefs : quiconque était appelé à vendre ou à partager une terre voulait se réserver cependant les avantages de la seigneurie, en sorte qu'au lieu de la céder aux conditions auxquelles il la tenait lui-même il l'inféodait. Le nouvel acquéreur faisait hommage à son vendeur, qui à son tour avait fait hommage à un autre. De cette manière, chaque seigneur, au lieu d'avoir des tenanciers directs, voyait se former sous lui une longue chaîne d'arrière-vassaux. Le préambule de l'ordonnance de 1209 nous apprend que cet abus ne fut point corrigé par la seule autorité du roi; le voici : « Philippe, roi des Français, par la grâce de Dieu; Eudes, duc de Bourgogne; Hervey, comte de Nevers; Raynaud, comte de Boulogne; Gaucher, comte de Saint-Paul; Guy de Dampierre, et plusieurs autres magnats du royaume de France, sont convenus, à l'unanimité, et ont confirmé par un consentement mutuel qu'à dater du 1[er] de mai prochain il en serait comme suit des tenures féodales. » L'ordonnance règle ensuite : 1° que, lorsqu'un fief sera divisé, tous ceux qui y auront part le tiendront nûment et en chef du seigneur dont le fief relevait avant la division; 2° que, s'il est dû pour le fief des services et

Un symptôme de ce progrès est l'influence que prenaient alors les magistrats civils, les jurisconsultes, alors que, d'accord avec la royauté, ils cherchaient à faire prévaloir les principes sur la force, les maximes du code Théodosien sur les pratiques et sur les coutumes du droit féodal, chaque fois que ces coutumes ne s'appuyaient sur aucun texte précis qu'il fût possible d'invoquer. Le juge, dès lors, commence sa lutte éternelle contre l'homme d'épée, la jurisprudence vient emprisonner dans son réseau inextricable le noble et puissant seigneur qui a pris l'habitude de vider toutes les questions par le combat. Le grand feudataire apprend, en s'indignant, qu'il existe une justice et des droits que les gens de chicane et les lettrés exhument des chartes et des précédents, et devant lesquels il faut s'incliner. Moins d'un siècle s'écoulera, et bientôt il entendra dire que « les armes cèdent à la toge, » et il se résignera à subir cette domination inattendue. Cette réaction s'accomplira d'ailleurs dans le sens de la couronne. Les jurisconsultes du moyen âge, comme ceux de l'empire romain, aussi bien que leurs héritiers peut-être, mettront leur subtilité et leur science au service du prince ; adorateurs du droit impérial, ils trouveront bonheur et joie à humilier les barons et les comtes, à restreindre les

des droits, chacun de ceux qui y auront part les payeront à proportion de la part qu'ils auront obtenue. Cette ordonnance eut sans doute un effet important, en arrêtant un morcellement des fiefs qui bientôt aurait causé une confusion inextricable ; mais elle est surtout précieuse en nous dévoilant la nature de ces parlements ou congrès de seigneurs, qui établissaient des conventions entre eux pour leur propre avantage, et qui ne se regardaient comme liés que par leur unanimité.

prérogatives de la papauté et des clercs, à nier l'une après l'autre toutes les libertés de l'Église. Peu à peu la royauté cherchera à faire revivre, comme un principe, comme une tradition nécessaire, la prétention d'agir en dehors du contrôle des évêques, des grands et du peuple, et les légistes, qui se complairont à lui fournir des armes, ne chercheront dans les textes, dans les lois du passé et dans les souvenirs du droit germanique, aucun moyen de limiter sa puissance et d'équilibrer ses pouvoirs. Ennemie des seigneurs qui l'oppriment, la bourgeoisie demandera son salut à la couronne, et, en récompense, lui livrera le droit, l'autorité, tous les principes conservateurs des sociétés, qu'à une heure donnée elle s'étonnera d'avoir vus disparaître. Cette œuvre sera lente, elle s'accomplira par degrés, elle subira des retards et des obstacles; mais enfin elle sera menée à terme, au grand péril du pays et de l'avenir. Sous Philippe-Auguste elle s'annonçait comme un retour vers l'ordre et la justice, et personne ne prévoyait encore quelle serait l'issue de la réaction entreprise contre le régime féodal au nom de la puissance royale.

La féodalité concourut d'ailleurs, à son insu, aux institutions nouvelles qui allaient l'appauvrir et la dépouiller au profit des droits et de la juridiction du suzerain. Pour concilier avec le gouvernement aristocratique l'unité et l'action du pouvoir central, Philippe-Auguste réunit autour de lui les grands vassaux; il rendit plus fréquentes les cours féodales, dans lesquelles le roi avait la prépondérance comme suzerain; il les fit délibérer sur les lois qui, promulguées en

son nom et au nom des barons, étaient ensuite admises dans tous le royaume. Ajoutons qu'il emprunta aux traditions romanesques de la cour de Charlemagne l'idée de douze pairs institués comme corps particulier, d'un rang supérieur aux grands vassaux, qui formaient le premier conseil du roi et jugeaient, sous sa présidence, les feudataires de la couronne. Pour composer cette *cour des pairs*, cette haute juridiction, il choisit six des plus grands vassaux, sans déroger aux droits de chacun, bien que l'exercice de cette dignité, dans les cérémonies officielles, leur assurât une sorte de prééminence. Peu à peu cette cour féodale se transforma en *parlement* royal, en chambre des *plaids*, et cessa d'avoir des attributions politiques. Si, à ce point de vue, elle ne répondit pas à la pensée du roi; si, de grand conseil national, elle devint simplement cour de justice, c'est que les idées d'indépendance qui engendrèrent la féodalité et furent consacrées par elle ne cessèrent d'y mettre obstacle, et que les hauts barons ne voulurent point accepter que des jugements seraient rendus contre eux par un pouvoir central ayant force exécutive. Retenons bien ce point de départ; il nous permettra d'apprécier plus tard la valeur des prétentions des parlements du royaume, lorsqu'ils essayèrent de se transformer en corps politiques, de représenter la noblesse ou le peuple.

Les populations des villes et des campagnes, avides de secouer le joug des seigneurs, se jetaient entre les bras du roi, et, sous sa protection intéressée, organisaient la commune; au fond, et particulièrement

dans le Nord, elles n'arrivaient guère qu'à changer de maître et à payer une liberté illusoire; mais il y avait désormais solidarité entre elles et la couronne, et cette transformation servait fort à propos l'intérêt monarchique. Il était moins facile au roi de s'attacher les Églises, alors même qu'il cherchait, par des présents et des bénéfices, à se concilier les évêques et les moines du royaume; le clergé, si haut placé dans les sympathies et dans les respects du peuple, pouvait maintenir son indépendance à l'égard du roi et ne relever que de sa conscience et de Rome, lorsque la puissance séculière cherchait à peser sur lui. Malheureusement les mauvaises traditions féodales, en ce qui concernait les ecclésiastiques, étaient loin d'être effacées, et il restait beaucoup à faire pour rendre aux Églises de France la liberté et les droits qui auraient dû leur appartenir. Elles s'enrichissaient dans une proportion rapide, mais elles ne s'affranchissaient pas de même, et nous avons vu que, dans sa lutte contre le pape, le roi Philippe-Auguste n'avait que trop souvent eu les évêques, sinon pour complices, du moins pour juges complaisants ou timides auxiliaires.

Philippe-Auguste, et ce fut l'un de ses titres de gloire, favorisa de tous ses efforts le développement intellectuel dont nous avons signalé les premières manifestations. A cette époque les universités en étaient le centre. A l'imitation de la société civile, ces corporations savantes étaient constituées en communes, avec des honneurs et des priviléges pour les professeurs et les écoliers; chaque jour elles croissaient en

force et en dignité. On s'en étonnerait à tort, si l'on ne réfléchissait pas qu'au douzième siècle la disette de livres et de moyens ordinaires d'instruction donnait une immense importance à l'enseignement public; la nécessité d'apprendre de vive voix faisait que les cours n'étaient pas alors fréquentés par de jeunes adolescents, mais par des hommes faits et considérables qui participaient souvent à l'administration du pays. Les universités du moyen âge ne ressemblaient donc en aucune façon aux corps scientifiques qui ont reçu ce nom dans les temps modernes et qui constituent, à tous ses degrés, la hiérarchie de l'enseignement.

A cette époque florissaient les universités de Bologne et d'Oxford, mais l'université de Paris était la plus célèbre et la plus renommée; de tous les points de l'Europe chrétienne se réunissaient dans cette ville les élèves et les gens avides de science, qui venaient puiser aux sources mêmes du savoir et rapportaient ensuite dans leurs pays lointains la semence des doctrines et le culte des lettres. Il était généralement avoué que nulle part ailleurs qu'à Paris la jeunesse n'était instruite d'une manière aussi complète, aussi scientifique, aussi féconde en résultats utiles; quiconque voulait passer pour théologien devait avoir étudié à l'université de Paris. Aussi l'affluence des étrangers était si considérable, dans les quartiers où enseignaient les professeurs, que leur nombre égalait parfois celui des habitants ordinaires de la ville. Les écrivains de cette époque exaltent avec enthousiasme l'honneur que l'Université faisait rejaillir sur Paris. « Tout ce qu'un pays a pu jamais produire de pré-

cieux, disent-ils, tout ce qu'une époque a enfanté de spirituel et de noble, tous les trésors des sciences et toutes les richesses de la terre, tout ce qui procure des jouissances diverses à l'esprit et au corps, doctrines de la sagesse, ornement des arts libéraux, élévation de sentiments, douceur de mœurs, tout cela est rassemblé dans Paris (1). » L'admiration était si grande qu'on regardait Paris comme la source de toute sagesse, comme l'arbre de vie, comme le « candélabre dans la maison du Seigneur; » on l'appelait « la reine des nations et le trésor des princes. » Les charmes de son séjour, l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, le caractère hospitalier de ses habitants, y attiraient et y enchaînaient les étrangers jusqu'à leur faire oublier leur patrie. De grands dignitaires de l'Église se trouvaient honorés du titre ou des fonctions de professeur à l'université de Paris; plusieurs professeurs émérites choisis dans ce corps savant étaient élevés aux plus hauts postes de l'Église; les papes eux-mêmes aimaient à attirer auprès d'eux ceux de ces hommes qui, par leurs connaissances ou leurs vertus, devenaient l'ornement de l'Église.

Il serait impossible de préciser la date où commença la célébrité de ces écoles, mais sous le règne de Philippe-Auguste on renommait déjà celle de la rue du Fouarre, près de Saint-Julien-le-Pauvre, au Petit-Pont, et celles de la montagne Sainte-Geneviève. De nombreux libraires, dont l'industrie donna son nom à l'une des rues de Paris (2), fournissaient, sous la direction

(1) Guillaume le Breton, *Philipp.*

(2) Rue des Écrivains.

des professeurs, les matériaux et les instruments de la science; les fondations des rois et des princes pourvoyaient à l'entretien des étudiants pauvres; les franchises accordées par les rois, l'habitude de se réunir à certaines solennités religieuses, maintenaient chez les élèves l'esprit de corps et l'union intérieure. Les règlements prescrivaient des vêtements décents, fixaient les leçons des professeurs, les exercices oraux des étudiants. Le matin, de bonne heure, les écoles se remplissaient; on commençait par la leçon du maître ; l'après-midi se passait en discussions réciproques; venaient ensuite de nouvelles leçons et des conférences; des répétitions terminaient la journée. Est-il nécessaire de dire que les élèves ne cédaient que trop souvent à d'autres séductions qu'à celles de la science, que le luxe les excitait à la débauche, que leurs repas dégénéraient parfois en excès, et que, dans l'orgueil de leur instruction, ils dédaignaient les humbles bourgeois de Paris, et se permettaient des actes d'agression et de licence qui amenaient de sanglantes querelles. C'est pourquoi, dans le récit des chroniqueurs contemporains, tout n'est pas enthousiasme et louange. « O Paris, s'écrie l'un d'eux (1), ô repaire de tous les vices, ô source de tout mal, ô flèche d'enfer, comme tu blesses au cœur les jeunes gens dépourvus de raison! » Nous ne parlons pas des écarts de l'intelligence vaniteuse, qui, se croyant désormais en possession de la vérité et du flambeau des connaissances humaines, poussaient les orgueilleux dans

(1) Pet. Cellens., *Épître* IV, 10.

les sentiers du sophisme et de l'hérésie ; les exemples des chutes et des erreurs n'affligeaient que trop souvent la société chrétienne au sein de laquelle on cherchait à arborer le drapeau de la science (1).

(1) Un écrivain contemporain, dont on a plusieurs fois vanté les patientes recherches, a décrit l'organisation de l'université de Paris au treizième siècle, en mettant en évidence les défauts et les contradictions de cette institution célèbre. Voici ce passage, qui, sous une apparence de bonhomie, n'est pas exempt de malice et renferme quelques vérités : « Votre voisin, le roi d'Aragon, veut, avec son université de Saragosse, faire une étude générale, une université de Paris. Il en demande les statuts; je lui conseille de demander aussi les régents et les écoliers. Mais que vous importe? me direz-vous ; faites-moi connaître l'université de Paris, je la ferai connaître au roi d'Aragon ; je ne veux que cela, car il ne veut pas autre chose ; car il veut seulement une université sur le modèle de celle de Paris. Frère André, je vais le satisfaire, ou vous satisfaire.

« Il faut d'abord que son université soit en partie ecclésiastique, en ce que ses membres porteront nécessairement l'habit de clerc, et en partie laïque, en ce que ses membres ne seront plus nécessairement tenus à avoir la tonsure.

« Il faut ensuite qu'il la divise en quatre facultés : celle de théologie, celle de décret ou droit canon, celle de médecine, celle des arts. Vous voudrez savoir pourquoi j'omets la faculté de droit civil, aujourd'hui une des principales branches de l'enseignement public ; je vous répondrai que, si le roi d'Aragon établissait à Saragosse cette faculté, son université ne serait plus comme celle de Paris.

« Il faut que la faculté des arts, seulement chargée d'enseigner la grammaire, la rhétorique et la philosophie, qui, dans la hiérarchie des sciences, est la dernière, soit la première; il faut que les autres facultés obéissent à son chef, qu'on appelle recteur ; il faut qu'elles ne puissent l'élire ; il faut qu'elle seule l'élise : ce n'est pas très-raisonnable, mais c'est comme à Paris.

« Il faut que cette faculté des arts soit divisée en nations, que les nations soient divisées en provinces, que les provinces soient divisées en royaumes. Ces divisions ne sont pas non plus très-bonnes, mais je ne vous les donne que pour les divisions de l'université de Paris.

« Il faut aussi que l'autorité qui pourra faire arrêter les écoliers ne puisse

Il faut le dire, l'histoire des universités en France et en Europe se rattache à l'histoire de l'influence de l'Église catholique dans l'établissement de la liberté moderne. C'est peu de suivre le progrès des études humaines et la variété des controverses philosophiques; une pensée plus générale domine ces détails;

les juger, et que l'autorité qui pourra les juger ne puisse les arrêter;

« De plus, que tous les écoliers et tous les membres de l'Université, n'importe qu'ils aient des différends ou entre eux ou avec des habitants de la ville, soient jugés d'après leurs priviléges;

« De plus, que la collection de ces priviléges forme une législation particulière qui les exempte de la législation générale.

« Pour que le roi d'Aragon ait à Saragosse une véritable université de Paris, il est encore indispensable que la sienne s'empare d'un vaste terrain qui portera le nom de Pré aux Clercs, où les écoliers se prétendront exclusivement maîtres, où ils insulteront, où ils maltraiteront ceux qui voudront contester leurs droits.

« Les écoliers devront en outre se conduire dans les rues de la ville à peu près comme dans le Pré aux Clercs.

« Le roi d'Aragon devra aussi trouver convenable que son Université censure les actes du gouvernement, les actions des grands de l'État, les opinions du pape, la doctrine du clergé séculier et régulier.

« Il y aura encore plus de ressemblance si l'université de Saragosse porte le titre de fille aînée des rois, si cette fille aînée est tracassière, capricieuse, et si, lorsqu'on voudra lui parler raison, elle ne manque pas de faire suspendre les prédications, de faire fermer les églises, afin que le peuple mutiné reflue vers les hôtels des magistrats ou le palais des rois.

« Enfin, et comme dernière condition, cette Université sera tout à la fois si puissante que, dans certains temps, le pape, le roi lui fassent humblement la cour; si faible que, dans d'autres temps, un simple délégué du pape puisse la réformer jusque dans ses institutions fondamentales; si pauvre qu'elle n'ait pas en propre la plus petite église pour ses offices, le plus petit édifice pour ses réunions, en sorte qu'elle soit obligée de tenir ses assemblées autour des bénitiers des grandes églises, et de déposer dans les couvents du voisinage ses coffres, ses arches et ses archives (*). »

(*) Monteil, *Histoire des Français de divers états*, t. I, p. 252.

c'est l'application du pouvoir moral qui saisissait les générations par l'éducation, pour les *élever* à une condition nouvelle et les faire entrer, par cette espèce d'affranchissement, le plus noble de tous, dans la constitution définitive de la société chrétienne en Europe. Or, c'est l'Église, et, avec l'Église, les rois de France qui ont fait cet admirable mouvement de l'intelligence, précurseur de la liberté générale. Sous Philippe-Auguste, il prit un développement extrême par l'entraînement du génie du roi, qui entourait de pompe la monarchie et donnait une admirable excitation à l'activité des esprits. Ce fut Robert de Courçon, cardinal et légat du pape, que le roi chargea de dresser les statuts de liberté de l'université de Paris; et par l'étude ou la *clergie* se formèrent alors, comme au temps de Charlemagne, des existences nouvelles dans l'État, contre-poids imposant aux vieilles existences de la conquête d'abord, de la féodalité ensuite. Ainsi, l'enseignement des sciences était un titre aux dignités, et c'était là une glorieuse noblesse, la noblesse du peuple, noblesse instituée par les rois pour devenir la rivale de la noblesse d'épée (1).

(1) Dès le douzième siècle, Othon de Freisingue, les fils du comte Adolphe de Schaunbourg, le fils du duc Henri le Pieux vinrent y étudier. Le droit et la chirurgie n'y furent enseignés qu'au commencement du treizième siècle, bien qu'on apprît depuis longtemps la rhétorique, la grammaire et la philosophie. Voici, en résumé, quelques-uns des règlements que les papes établirent pour cette Université, qui servit de modèle à toutes les autres, et sur laquelle nous avons, plus que sur toute autre, de longs et curieux détails. Un membre de l'Université ne peut être expulsé qu'après certains délais et des avertissements réitérés, et l'Université en corps ne peut l'être que par un acte de l'autorité papale. Les étudiants ne doivent pas faire hausser le prix des loyers en haine

Philippe-Auguste enleva les étudiants à la juridiction ordinaire ; en cas de délit, ils étaient arrêtés par

l'un de l'autre, ni pour faire déguerpir un condisciple. L'hôte qui exige un loyer excédant l'estimation faite par deux bourgeois ou maîtres est interdit pour cinq ans. Les discussions ne doivent pas être accompagnées de festins. Celui qui veut professer la théologie doit avoir étudié cinq ans au moins, et avoir trente-cinq ans d'âge ; un maître ès libres sciences doit également étudier six ans, et subir un examen. Chaque étudiant devra s'en tenir à un maître déterminé.

La partie la plus curieuse de ce règlement est celle où il est parlé des règles de conduite données aux écoliers. On leur interdit les repas de cérémonie, lors de leurs thèses ou de l'installation des nouveaux maîtres. L'usage du manteau leur est accordé ; mais les souliers à la poulaine, avec leurs pointes recourbées en bec, sont sévèrement prohibés, comme raffinement indigne de la gravité cléricale, car tous les étudiants étaient clercs. Le règlement va plus loin encore : « Que nul maître, lisant ès « arts, est-il dit, n'ait une chappe qui ne soit ronde, noire, et tom- « bant sur les talons, du moins lorsqu'elle est neuve. » Robert de Courçon interdit au chancelier de l'Église de Paris de rien exiger des écoliers, ni somme d'argent, ni serment, quand ils viennent lui demander la licence ; il confirme aux maîtres et aux écoliers la possession du pré Saint-Germain, le fameux Pré aux Clercs, que les moines de Saint-Germain leur disputèrent constamment jusqu'à ce que les rois de France se le fussent adjugé ; enfin il reconnaît à l'Université le droit de prendre telle délibération qu'il lui conviendra, en cas de violation de ses priviléges.

La France comptait encore d'autres universités : celle de Montpellier, consacrée particulièrement à l'enseignement de la médecine, mais où, dans le courant du treizième siècle, on trouve aussi réunis en une seule faculté des professeurs de droit, de théologie et de belles-lettres ; celle d'Orléans, où l'on enseignait le droit, et où la jalouse université de Paris empêcha, attendu le voisinage, l'établissement d'une faculté de théologie et de philosophie ; enfin celle de Toulouse, fondée en 1233, par Grégoire IX, pour faciliter la conversion des Albigeois. Cette dernière obtint les mêmes priviléges que l'université de Paris, et fut affranchie de toute juridiction temporelle. Le chancelier de la cathédrale était aussi celui de l'Université. Les étudiants qui ne suivaient aucun cours étaient privés de leurs droits. Ils ne pouvaient sortir armés, ni être emprisonnés pour dettes. Il était défendu aux théologiens de chercher à

le prévôt, mais consignés immédiatement au forum ecclésiastique ; la juridiction de l'Université ne s'étendait d'ailleurs qu'aux affaires en rapport direct avec l'école. « Le prévôt du roi, disent les ordonnances, ne pourra mettre la main sur un écolier, ni le retenir en prison, à moins que le forfait ne soit patent et ne réclame une arrestation immédiate. Dans ce cas, la justice du roi saisira le coupable et le rendra à la justice ecclésiastique... Si l'écolier qui a été arrêté ne s'est pas défendu, et si c'est lui qui a reçu l'injure, le roi ou ses officiers lui feront justice... Si le prévôt du roi arrête un écolier en flagrant délit, et à une heure telle que l'on ne puisse avoir recours à la justice ecclésiastique, l'écolier sera gardé, sans injure, jusqu'à ce qu'il soit livré au juge d'Église... » Ces immunités, qu'à bon droit nous qualifierons d'excessives, s'étendaient jusques aux domestiques des écoliers, et privaient ceux qui seraient accusés d'avoir enfreint les priviléges de l'université de Paris du droit de se défendre ou par l'épreuve de l'eau, ou par le combat judiciaire.

Philippe-Auguste avait le sentiment du grand et du beau, et la ville de Paris, bien que célèbre par les chroniques et chantée par les poëtes, lui semblait indigne du rôle que lui assignait l'admiration des peuples, tant qu'elle serait dépourvue d'édilité, de règlements de police et de monuments publics. Sous son règne, cette capitale fit plus de progrès vers la propreté et

briller comme philosophes, mais ils devaient se contenter d'acquérir la science des choses divines. Il leur était aussi interdit de se servir de l'idiome du peuple.

l'élégance qu'elle n'en avait faits depuis quatre siècles. A l'avénement des Capétiens la ville était encore renfermée dans les étroites limites de l'île qu'on appelle encore du nom de *Cité*, et c'est à peine si, sur les deux bords opposés de la Seine, elle comptait des faubourgs, des villages agglomérés et un certain nombre d'abbayes ou d'églises toujours exposées aux ravages et aux incendies des barbares. Louis le Gros fut le premier qui protégea ces faubourgs par une muraille fortifiée. Sur la rive droite, cette enceinte commençait dans le voisinage de Saint-Germain l'Auxerrois, comme l'atteste encore le nom d'une rue (1); elle formait ensuite une sorte de demi-cercle dont la circonférence embrassait les rue de Béthisi et des Deux-Boules, la rue et la place du Chevalier-du-Guet, et traversait, au nord de la Seine, le sol où s'éleva plus tard la partie méridionale de la rue Saint-Denis, à peu de distance d'une forteresse qui occupait alors l'espace qu'on appelle de nos jours la place du Châtelet. Là était une porte solidement défendue ; au delà de cette porte, l'enceinte se prolongeait, enserrant Saint-Jacques de la Boucherie et aboutissant à la rue des Arcis, où s'élevait une autre porte voisine du lieu où fut construite plus tard l'église de Saint-Méri ; la muraille se terminait au bord de la Seine, là où existe encore de nos jours la place de Grève. Sous Louis le Jeune on continua cette enceinte autour des faubourgs de la rive gauche ; de ce côté la muraille avait son point de départ au lieu qu'on appelle aujourd'hui la Vallée (2); elle suivait

(1) Rue des *Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois*.

(2) Quai des Grands-Augustins, marché à la volaille.

une ligne que nous indique la rue Saint-André des Arcs, traversant la rue de la Barre (1), la rue Pierre-Sarrasin, la rue de la Harpe, et aboutissait sur le bord de la Seine à l'emplacement qui avoisine le pont Saint-Michel.

Moins d'un demi-siècle après l'achèvement de ces travaux, Paris étouffait en quelque sorte dans ses limites étroites, et Philippe-Auguste ordonna aux bourgeois de travailler à la construction d'une troisième enceinte, formée d'une muraille épaisse, garnie de portes et de tourelles. Ce mur partait de la rive droite de la Seine, à quelques mètres au-dessous du pont des Arts, et à ce point de départ s'élevait une grosse tour ronde destinée à la garde du fleuve. La muraille traversait ensuite l'emplacement actuel de la cour du Louvre; elle suivait la direction de la rue de l'Oratoire jusqu'à la rue de la Charonnerie (2); là on avait pratiqué une entrée fortifiée, qu'on appelait la porte Saint-Honoré, et qui se trouvait située sur l'emplacement où, dans les temps modernes, on a élevé le portail du temple de l'Oratoire. Le mur d'enceinte s'étendait ensuite, entre les rues de Grenelle et d'Orléans, jusqu'au carrefour où aboutissent aujourd'hui les rues Jean-Jacques Rousseau et Coquillière, et à cet endroit s'ouvrait la porte de Bahaigne ou de Bohême. L'enceinte se prolongeait ensuite jusqu'à la rue du Jour; elle laissait plus loin à la voie publique un passage ouvert nommé porte Montmartre, et plus tard porte Saint-Eus-

(1) Aujourd'hui rue Hautefeuille.

(2) Aujourd'hui rue Saint-Honoré.

tache; puis elle se continuait derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, coupait à angle droit la rue Saint-Denis, et allait déboucher dans la rue Saint-Martin, à la hauteur de la rue du Grenier-Saint-Lazare. Là encore s'ouvrait une porte fortifiée ou plutôt une poterne. La muraille se prolongeait ensuite entre les rues Michel-le-Comte et Geoffroi-l'Angevin, jusqu'à la rue de Braque (1); elle suivait la direction de la rue de Paradis, enserrait l'Église et le couvent des Blancs-Manteaux, coupait la Vieille rue du Temple, entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers, au lieu où s'ouvrait la porte Barbette, ainsi nommée de l'hôtel Barbette situé dans le voisinage. De cette porte, et sans interruption, le mur, décrivant une courbe sensible, traversait les emplacements qui se trouvent entre la rue du Temple et la rue Culture-Sainte-Catherine, puis s'ouvrait, pour le passage des habitants, au lieu qui plus tard reçut le nom de porte Baudoyer, et venait rejoindre la Seine vers l'emplacement qui sépare le quai des Ormes du quai des Célestins, entre la rue de l'Étoile et la rue Saint-Paul. Sur la rive gauche de la Seine, la muraille d'enceinte, commencée dix-huit ans plus tard, vers 1208, commençait vers le lieu où s'élève aujourd'hui le pavillon oriental du palais de l'Institut, et s'appuyait sur une forte et solide tour, appelée d'abord tournelle de Philippe-Amelin, et plus tard, par corruption, *tour de Nesle.* De cette extrémité l'enceinte se prolongeait, traversant l'emplacement de la rue Dauphine, et aboutissait à la rue

(1) Depuis lors la rue du Chaume.

Saint-André des Arcs, où se trouvait une porte qui reçut plus tard le nom de Bucy. De cette porte le mur d'enceinte se développait, laissant en dehors le passage que nous appelons cour du Commerce, rencontrait la rue des Cordeliers (1), s'ouvrait à la porte des Cordelles, appelée plus tard porte Saint-Germain, traversait les rues de Touraine et de l'Observance, se prolongeait en droite ligne entre la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince et l'enclos du couvent des Cordeliers, atteignait la place Saint-Michel, longeait l'enclos du couvent des Jacobins, traversait les emplacements qui plus tard furent appelées rues des Fossés-Saint-Jacques et de l'Estrapade, suivait ensuite la direction de la rue des Fossés-Saint-Victor, et s'étendait jusqu'au bord de la Seine, dans une direction parallèle à la rue des Fossés-Saint-Bernard. Une tour fortifiée appelée *Tournelle,* élevée en face de la tour *Barbelle-sur-l'eau,* située sur la rive opposée, complétait cette enceinte et ce système de fortifications. Le mur méridional était percé de six portes; le mur septentrional n'en comptait guère plus de sept. L'espace compris entre ces deux enceintes était loin d'être bâti; il se composait en grande partie de champs en culture, de prés et d'enclos; mais déjà il réservait à Paris, pour l'avenir, les proportions d'une capitale digne de commander au royaume.

De nos jours, et malgré les merveilles accomplies sous trois règnes glorieux, la moitié de Paris ne se compose encore que de rues étroites, où l'air et

(1) Rue de l'École-de-Médecine.

le soleil peuvent à peine consoler les habitants; à l'avénement de Philippe-Auguste, et en dépit des efforts de Suger, son devancier, cette ville n'offrait qu'un amas de quartiers infects, mal bâtis, coupés d'obscures et fangeuses ruelles. Or, un jour, au témoignage de l'historien Rigord, le roi « s'approcha des fenêtres où il se plaçait quelquefois pour se distraire par la vue du cours de la Seine; des voitures, traînées par des chevaux, traversaient alors la cité, et, remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur insupportable. Le roi ne put y tenir, et la même puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur de son palais. Dès lors il conçut un projet très-difficile, mais très-nécessaire, projet qu'aucun de ses prédécesseurs, à cause de la grande dépense et des graves obstacles que présentait son exécution, n'avait osé entreprendre. Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville, et, par son autorité royale, leur ordonna de paver avec de fortes et dures pierres toutes les rues de la Cité. » Guillaume le Breton ajoute que ce pavé était composé de pierres carrées. Il ne faut pas croire, comme le donnent à entendre les chroniques, que Philippe-Auguste étendit ce bienfait à toutes les rues de sa capitale; il l'eût voulu peut-être, mais il n'en eut pas le pouvoir. On se borna donc à paver les rues qui formaient ce que l'on appela la *croisée de Paris,* c'est-à-dire les principales voies qui, allant du nord au midi et de l'est à l'ouest, se croisaient au centre de la ville. Vers le même temps (1186), Philippe-Auguste fit clore de murailles le cimetière des Innocents, où l'on enterrait alors les personnes de distinction et les gens riches. « Cil cime-

tière, disent les Chroniques de France, soloit estre une granz et large commune à toutes gens (un espace ouvert au public), et on y vendoit communément toutes sortes de marchandises; et cependant cette place y estoit où les borgeois de Paris enterroient leurs morts. Mais, parce que les morts ne pouvoient estre honestement pour l'abondance d'iceulx qui là descendoient, et par les ordures de fanges et de boues, lors commanda li roi que cil cimetière fust fermé de murs de bonnes pierres, forts et hauts, et que portes y fussent mises qui clôtissent la nuict. » On voit si l'édilité de Paris avait encore une longue tâche à remplir. Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste dota également Paris de deux halles, de quelques boucheries et d'une poissonnerie où l'on vendait le poisson d'eau douce; il fit construire ou réparer d'anciens aqueducs et établir plusieurs fontaines publiques, innovations que le peuple de Paris accueillit avec une juste reconnaissance. Sous son règne on imprima une grande activité à la construction de l'un des monuments les plus célèbres parmi ceux que le moyen âge nous a légués : nous voulons parler de Notre-Dame de Paris. Et ici nous croyons à propos d'entrer dans quelques détails sur les conditions de l'art catholique au siècle de Philippe-Auguste.

Chaque race d'hommes a eu son architecture religieuse, appropriée à son caractère, à son climat, à ses croyances. Chez les Grecs elle était gracieuse et légère; sa beauté consistait dans la rectitude des lignes, dans la pureté des formes et dans l'heureux choix des proportions; elle flattait les yeux, elle répondait au besoin in-

né de régularité et d'ordre ; surtout, comme chez elle tout était matière, nonobstant l'harmonie et la grâce de la forme, elle correspondait à la mythologie sensuelle des païens, parlait au corps, et ne soulevait dans l'âme aucune de ces émotions vagues, mais sublimes, qui révèlent à elles seules un monde inconnu, une éternité promise à l'homme, un Dieu invisible et infini en puissance, en intelligence, en miséricorde.

Chez les Égyptiens, peuple grave et réfléchi, la religion cachait, sous des extravagances extérieures, à l'usage du vulgaire, des allégories symboliques dont le secret n'était réservé qu'au petit nombre; aussi les prêtres d'Isis et d'Osiris environnaient-ils leur culte de murailles massives, destinées à éloigner les regards profanes plus encore qu'à résister aux débordements du Nil. Chez les Romains il s'était fait une imitation rude de l'art grec, égyptien et étrusque ; mais le peuple-roi, plus habitué à manier le glaive que le ciseau, avait songé avant tout à donner à ses œuvres le caractère de la grandeur et de la durée.

L'architecture des peuples du Nord devait avoir, comme leur esprit et leur ciel, quelque chose de sombre, de mystérieux et de mélancolique ; il fallait, autant que cela est permis à la faiblesse des œuvres de l'homme, qu'elle donnât une idée de l'infini ; elle devait également rappeler ces ombrages des vieilles forêts, les premiers temples de nos ancêtres. « Les forêts des Gaules, dit un illustre contemporain (1), ont passé dans les temples de nos pères, et nos bois de

(1) M. de Châteaubriand.

chêne ont maintenu leur origine sacrée. Ces voûtes ciselées en feuillages, ces jambages qui appuient les murs et finissent brusquement comme des troncs brisés, la fraîcheur des voûtes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, les portes abaissées, tout retrace les labyrinthes des bois dans l'église gothique. »

On a cherché l'origine de cette architecture du moyen âge; les uns ont voulu y voir le génie arabe, les autres l'inspiration teutonique, modifiée par la manière égyptienne ou byzantine, la première et la dernière expression, l'enfance et la décrépitude de l'art; d'autres aussi l'ont envisagée comme le produit symbolique d'une foi patiente et pieuse, jalouse de rendre à Dieu l'hommage le moins indigne. Tous ces systèmes sont relativement vrais, toutes ces causes ont plus ou moins concouru aux progrès de la forme que nous appellerons gothique, bien que cette dénomination, consacrée par la coutume, soit imparfaite autant qu'inexacte. La nouvelle architecture mit, entre l'invasion des barbares et les croisades, sept siècles à épurer, par l'imitation libre et raisonnée des temples antiques et mauresques, les genres germaniques et saxons, qui, lourds et roides, affectaient les formes massives ou colossales, dédaignaient les ornements, apparaissaient rudes dans l'expression, mais alliaient à ces défauts l'immensité, la grandeur, la recherche de l'infini. Elle s'affranchit à la fois de la forme carrée et du plein cintre, et, comme pour se rapprocher davantage du ciel, elle rayonna en ogives. La flèche gothique s'élança dans les airs, « comme une

riante fiancée dans sa robe de dentelles; » elle laissa à ses pieds la tour romane, et ce n'est pas le moindre de nos étonnements que de comprendre par quels efforts de travail ou de hardiesse les pieux artistes de cette époque élevèrent jusque dans les nues ces édifices frêles et découpés à jour, comment leur prodigue génie les enrichit de sculptures enlacées l'une dans l'autre avec un luxe de détails qui surpasse et éblouit. La basilique, au dedans toute brillante des reflets de ses rosaces, tout harmonieuse dans la variété incessante de ses contours, présentait à chaque pas, entre ses faisceaux de colonnes, une sorte d'incertitude vague et mystérieuse qui disposait le cœur à s'isoler de la terre et à mieux comprendre les merveilles de Dieu; au dehors elle étalait ses myriades de statues, les noirs enfoncements de ses trois portails, et sa gigantesque façade, surmontée de clochers, d'aiguilles et d'arêtes, sur laquelle s'harmonisaient, sans confusion, des galeries légères, des fenêtres à trèfle et à ogive, des niches, des broderies, des fleurs de pierre; et sur le tympan, au fond d'une suite d'arcs concentriques et décroissants, figurant une perspective, la représentation du jugement dernier, des joies célestes et des peines éternelles. Les autels chargés de dorure, les pavés de mosaïque, les murs couverts de peintures ou de fresques, ouvrages précieux que le temps et l'incrédulité ont fait disparaître, étaient illuminés par des lueurs diversement colorées qui s'échappaient, en gerbes de feu, d'or, d'azur ou de topaze, de ces verrières magnifiques, fleurs et feuillages de la forêt chrétienne. Et au milieu de ces merveilles, par ces fûts pittoresquement groupés, sous ces

arceaux croisés en tous sens et réunis par des clefs pendantes, à travers ces longues gerbes solaires teintes de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, l'Église apparaissait visiblement « cette Jérusalem nouvelle venant « de Dieu, et parée comme une épouse qui s'est re- « vêtue de ses riches ornements pour paraître devant « son époux (1). »

(1) Que dire des orgueilleux architectes des temps modernes qui ont qualifié l'art catholique de dégénéré et de barbare? Ce qu'on appelle la barbarie du douzième et du treizième siècle, c'est le développement d'une force pleine de grandiose, bien qu'imparfaite; c'est celui des grandes idées s'avançant d'une marche audacieuse. La barbarie est là où les forces s'éteignent, où les idées dégénèrent et se rapetissent, où l'on s'abandonne à une oisiveté pleine de présomption et d'ignorance. Au moyen âge, l'esprit s'élève, bien qu'il n'ait pas toujours les moyens d'exécuter sa pensée. Aujourd'hui, au contraire, on voit bien une certaine perfection dans les arts, mais à l'extérieur seulement; le génie et l'inspiration disparaissent sous les efforts d'un travail purement mécanique. Regarder la cathédrale de Cologne, le Münster de Strasbourg, comme des œuvres de dégénération, serait tout aussi peu raisonnable que de regarder les *Niebelungen* comme une pâle copie d'Homère, Shakspeare comme un Sophocle dégénéré, et le christianisme comme un paganisme en décadence.

Les grands architectes du moyen âge sont demeurés inconnus, à l'exception de quelques-uns, comme Erwin de Steinbach, qui bâtit le Münster de Strasbourg. Le temps nous a dérobé le nom de la plupart des autres, comme il nous a laissé ignorer celui des poëtes auxquels on doit les *Niebulungen*.

Ce qu'on ne saurait assez admirer, c'est que tant de guerres, tant de dévastations, tant de troubles, dans un temps où il n'y avait que de petites fortunes, n'aient pas empêché les villes de l'Allemagne et de l'Italie d'élever, à force d'activité, d'enthousiasme et de persévérance, tant et de si grands édifices. A Rome, par exemple, qui n'était cependant alors ni une ville puissante, ni une ville active, on éleva ou l'on rétablit, au temps des Hohenstaufen, vingt églises, tandis qu'aujourd'hui c'est à peine si, dans l'espace de cent ans, il s'en élève une seule à Berlin. Sans doute que cet effet a sa cause et dans l'affaiblissement de la foi et dans le sys-

Il fallait des siècles entiers pour la construction de ces cathédrales, et les siècles auraient à peine suffi si les populations catholiques ne s'étaient souvent imposé des dîmes volontaires. Le riche fournissait de l'or, le pauvre contribuait plus souvent encore de son denier; car la maison de Dieu était surtout celle du pauvre. Les communes et les provinces rivalisaient d'ardeur et de zèle; des confréries pieuses, dont les membres, bien qu'appartenant à toutes les conditions sociales, s'intitulaient maçons ou tailleurs de pierre, se mettaient laborieusement à l'œuvre; le clergé fournissait les plans et dirigeait la pensée. Pierre le Chanteur et Robert de Flamsbourg, pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, nous apprennent que les confesseurs substituaient parfois à la pénitence l'obligation de contribuer par une aumône à la construction des ponts, à l'entretien des routes, à l'achèvement des églises. Plusieurs milliers d'hommes travaillaient nuit et jour à la cathédrale de Strasbourg. « C'est un prodige inouï, dit Aimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance, habitués à une vie voluptueuse,

tème de guerre suivi de nos jours, système qui absorbe la plus grande partie des ressources publiques; mais il faut l'attribuer aussi à l'activité des hommes d'alors, toute dirigée vers la chose publique. Pleins d'amour pour une patrie dont ils voyaient se développer l'indépendance, ils oubliaient, pour elle, les jouissances et les plaisirs. Enfin, la noble émulation qui s'établissait entre les différentes villes contribua non moins efficacement à ces résultats. Mais, dans l'état actuel des choses, on aurait grand'peine, en France, à construire une cathédrale de Strasbourg, et la Prusse ne pourrait plus, aujourd'hui, élever une cathédrale de Cologne, l'Autriche une église de Saint-Étienne.

s'attacher à un chariot et traîner des pierres, de la chaux, du bois, tout ce qu'il faut pour les saints édifices. Parfois mille personnes, hommes et femmes, sont attelées à un seul chariot, tant la charge est pesante ; et cependant on n'entendrait pas le plus léger bruit. Quand ils s'arrêtent en route, ils se parlent, mais seulement de leurs péchés, dont ils se confessent avec larmes et prières. Alors les prêtres les exhortent à déposer les haines, à remettre les dettes ; et si quelqu'un se trouve endurci au point de ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et de repousser les exhortations pieuses, il est aussitôt détaché du chariot, et rejeté de la sainte compagnie. » Il continue en disant que, pendant la nuit, on allumait des torches sur les chariots et à l'entour de l'édifice en construction, et que la veille était animée par des chants. Ainsi s'élevèrent ces admirables basiliques de Reims, de Chartres, d'Amiens, de Cologne, de Rouen, de Paris, et tant d'autres que le vandalisme révolutionnaire a profanées ou détruites. Les siècles qui ont produit de semblables monuments méritent-ils d'être appelés barbares, et ne peuvent-ils pas opposer au dédain des temps modernes l'impuissance où nous sommes de rien édifier qui ait le triple caractère de la foi, de l'inspiration et de la durée ?

On nous pardonnera d'insister sur un sujet qui met en évidence les merveilles accomplies par le sentiment chrétien ; qui laisse entrevoir l'impuissance où sont réduits les peuples chez lesquels la croyance et la foi se sont effacées ; qui, enfin, montre ce qu'était l'art, ce qu'il pourrait devenir sous l'influence des

idées religieuses, et comment il puisait de nouveaux perfectionnements dans la piété de l'artiste. Dès l'origine de la société chrétienne, l'art n'avait point cessé d'être regardé comme un ministère dont les fonctions sont saintes; l'ouvrier chrétien sentait qu'il avait mission de propager le vrai et le beau, qu'il exerçait un sacerdoce artistique auxiliaire du sacerdoce des autels, et qu'il avait pour devoir d'imprimer à ses œuvres le cachet de toutes les perfections inhérentes à ses croyances. Dépositaire des débris de la civilisation passée, l'Église fondait une civilisation nouvelle, et, pour achever d'instruire le barbare qu'elle avait rendu chrétien, elle embrassait l'homme dans toutes ses facultés, et, après avoir enseigné le dogme et la morale dans la chaire, elle sculptait, elle peignait sur tous les murs l'histoire des bienfaits de Dieu, le symbole des fins de l'homme, les redoutables et les consolantes vérités que résument ces mots peines et récompenses éternelles. Quand, de nos jours, hommes faibles et chancelants dans les sentiers de Jésus-Christ, quand nous considérons ces prodigieuses cathédrales que nous a léguées l'art catholique, nous sommes saisis d'une sorte de vertige, et nous ne comprenons pas ces grandes œuvres. C'est que la foi unie à la science enfante des merveilles, et que cette alliance n'est possible qu'avec l'humilité, apanage des chrétiens d'alors. Aussitôt que l'artiste entre dans cette voie, il marche vers l'infini; il ne voit rien d'impossible, il pense plus qu'il ne peut réaliser, il aime son œuvre dans celui qui l'inspire, dans celui qui lui tiendra compte de son travail; s'at-

tachant de toute son âme, de toute sa puissance d'expression à rendre cette œuvre digne de celui à qui il la dédie, il se rapproche de la perfection idéale, alors même qu'au point de vue de la forme il reste imparfait et inférieur à la nature. Et d'ailleurs, ce n'était pas sur la terre que les artistes du moyen âge cherchaient le modèle des figures célestes, c'était dans la prière et dans la méditation, c'était dans l'intuition d'un monde meilleur. Il y avait unité entre le peuple et l'artiste, et le statuaire ou le peintre ne se glorifiait pas alors, comme aujourd'hui, de n'être point compris de la foule et de n'être deviné que par le petit nombre. Alors le peuple entier, associé à la pensée de l'artiste, travaillait avec lui pour le salut éternel, et ce but moral effaçait l'art pour en faire une force sociale. Qu'importe que l'érudition se soit fatiguée à chercher les noms des auteurs des grands monuments du moyen âge, puisqu'ils étaient l'ouvrage du peuple, l'ouvrage de tous? Et quand les touristes modernes s'étonnent de rencontrer si souvent, sous les voûtes des églises gothiques, la statue colossale de Saint-Christophe portant sur ses épaules l'enfant Jésus, d'où vient qu'ils ne comprennent pas encore qu'indépendamment de la tradition pieuse, chère au moyen âge, que cette sculpture nous retrace, il nous est également permis d'y retrouver l'image du peuple chrétien tel que l'avaient fait l'espérance et la foi?

L'architecture chrétienne, sortie des catacombes, s'était rapidement élevée à la dignité d'art, et toutefois, après l'invasion des barbares, elle avait participé de la décadence des lettres, des sciences et de toutes

les choses du domaine intellectuel. Nous avons vu ce qu'elle était sous les Mérovingiens et dans la période carlovingienne, dont les monuments, d'ailleurs bien rares, sont encore classés sous la dénomination d'architecture latine (1). A l'avénement des Capétiens, le royaume était encore couvert de ruines amoncelées par les Normands, et, d'un autre côté, l'approche de l'an 1000, la dernière année du monde, déterminait les peuples à ne faire aucun effort pour restaurer ou pour construire des édifices que l'on croyait réservés à une prompte destruction. Lorsque les populations et les clercs se furent rassurés sur la durée du genre humain, et vers le commencement du onzième siècle, l'architecture chrétienne révéla enfin sa prodigieuse puissance et se mit à produire les œuvres d'art, de foi et de dévouement dont nous parlions tout à l'heure ; il y eut d'ailleurs, en ce même siècle, une ère de transition entre la tradition latine et la tradition germanique, et l'on vit se manifester une réaction assez prononcée du style byzantin sur le style roman. Tout s'organisait alors, la royauté, la féodalité, la commune, la science philosophique elle-même, et l'art, comme la société,

(1) Les monuments les plus remarquables du style latin sont :

La basse œuvre de Beauvais;

Extérieur de l'abside de Nantes;

Une partie de l'ancienne église Saint-Étienne de Périgueux;

L'église de Savenières;

La cathédrale de Belley;

La cathédrale d'Aix-la-Chapelle, du huitième siècle;

Quelques piliers de Saint-Martin d'Angers;

Crypte de Jouarre;

Peut-être le portail de l'ouest et nef nord de Château-Landon.

sortit de sa longue léthargie et se transforma. On se tromperait d'ailleurs si l'on voulait attribuer un caractère uniforme à cette architecture religieuse de la période romano-byzantine. Au onzième siècle, bien que l'unité française tendît à naître, les diverses provinces conservaient encore leur individualité de race, qui se manifestait non-seulement dans les usages, la langue et le costume des populations, mais encore dans leurs monuments publics. Les différences en architecture ne se rattachaient pas d'ailleurs au mouvement politique : ce serait chose très-hasardeuse que de l'affirmer ; elles tenaient généralement à certaines circonstances locales, à la nature des matériaux, aux modèles que les artistes avaient sous les yeux et qu'ils pouvaient imiter. Quoi qu'il en soit, il est certain que les monuments de cette époque, en Alsace, en Normandie, en Bourgogne, en Provence, en Aquitaine, présentent, surtout au point de vue de leur décoration, des diversités essentielles et une physionomie toute particulière qui ne sauraient échapper à un observateur attentif. Les édifices religieux du onzième siècle se reconnaissent d'ailleurs à certains traits généraux qu'il serait trop long d'indiquer (1); leur plan conti-

(1) Les monuments du onzième siècle sont nombreux en France et remplis d'intérêt. On remarque surtout :

La partie inférieure de la nef de Bayeux ;

Une tour de Châlons-sur-Marne ;

L'ensemble de la cathédrale de Besançon ;

Les cryptes et les parties inférieures de la cathédrale de Chartres ;

Crypte et chapelle de Sainte-Julitte de Nevers ;

Une partie de la tour de Nîmes ;

Quelques parties de la cathédrale de Verdun ;

nue d'appartenir au style latin, mais ils se rattachent à l'architecture néo-grecque par leurs coupoles en pendentifs, leurs appareils de diverses couleurs, leurs incrustations en mosaïque, le goût de leurs peintures et de leurs sculptures. On y remarque des transepts plus fréquents et mieux marqués, et les églises se rapprochent de plus en plus de la croix grecque; le chœur continue d'être tourné vers l'est, l'entrée principale est à l'ouest; le plan de l'abside est ordinairement demi-circulaire; les bas-côtés s'arrêtent brusquement à la courbure de l'abside, en se prolongeant, parallèlement au chœur, au delà des transepts. Cette règle se produit surtout en Normandie, dans le Maine, en Anjou, en Guienne, et même à Paris elle subit des exceptions mentionnées par les archéologues. Dès la fin du onzième siècle, une modification importante apparaît dans les caractères de l'architecture romano-byzantine : l'ogive se montre employée simultanément avec l'arc plein cintre, et toutefois elle ne constitue

L'ensemble de l'église de Valence;
L'ensemble de l'église de Tulle;
L'abside et le chœur de Strasbourg;
Quelques parties voisines du chœur de Sens;
La nef du Mans;
L'ensemble de l'église de Fréjus;
L'ensemble de l'église de Grenoble;
L'ensemble de l'église du Puy;
Vieux Saint-Jean de Perpignan;
La plus grande partie de la nef de Saint-Dié;
Arcades de la nef d'Évreux;
Une partie de la cathédrale de Cahors;
Portail, coupole et piliers d'Angoulême;
Nef collatérale d'Aix.

encore qu'une variété d'arcades, qu'une fantaisie, et les artistes y ont de plus en plus recours parce que la forme aiguë leur semble convenir mieux que le demi-cercle pour supporter de grandes masses. L'ogive d'ailleurs n'est point une nouveauté architectonique; on la retrouve jusque dans certains monuments antiques de l'Orient, de l'Égypte et de l'Inde, et, au moyen âge, on la voit fréquemment adoptée, avec des différences de forme, par les constructeurs arabes. En Occident, et durant le douzième siècle, l'ogive n'a point encore une forme consacrée; tantôt elle est pointue, tantôt surbaissée, et bien souvent elle apparaît timide et comme s'éloignant à regret du plein cintre; elle ne prévaut, elle ne triomphe qu'au treizième siècle. Plus que l'architecture du onzième siècle, celle du douzième (1) est prodigue d'ornementation;

(1) Les principaux monuments du douzième siècle sont :
La cathédrale d'Angers;
Celle d'Autun pour l'ensemble;
Le portail et une partie de la nef d'Avignon;
Le portail méridional de Bayeux;
Saint-Germain des Prés à Paris;
Le narthex de Dijon;
L'ancienne cathédrale de Digne;
Le chœur et l'abside de Bayonne;
Sept travées de la nef de Bordeaux;
Chœur et abside de Nantes;
L'ensemble de la cathédrale de Soissons;
Portail latéral du Mans;
Cathédrale de Langres;
Clochers de Limoges;
Masse de l'église de Lyon;
Partie supérieure de l'église de Poitiers;
Ensemble de la cathédrale de Séez, fin du douzième et commencement du treizième siècle;

elle s'éloigne d'une manière sensible des détails sévères qui caractérisent l'art latin; et toutefois ce mouvement est beaucoup plus rapide dans le Nord que dans le Midi, et, tandis que les provinces d'outre-Loire semblent demeurer fidèles au style romano-byzantin, on voit s'élever, dans les pays neustriens et austrasiens, dès la fin du douzième siècle et au début du treizième, ces magnifiques cathédrales dont les peuples sont fiers à juste titre, et qui nous ravissent d'admiration par leur plan grandiose, leurs dimensions gigantesques, l'harmonie de leurs proportions, la richesse de leurs détails. Remarquons toutefois que, dans l'architecture religieuse du treizième siècle, il n'y a aucun élément qu'on ne retrouve dans les églises de la période précédente : les façades trinitaires, accompagnées de deux tours ou de flèches, et ornées d'une rose rayonnante; le plan de l'église en croix avec doubles bas-côtés tournant autour du chœur; le clocher pyramidal au-dessus du transept, les chapelles absidales, les piliers *fasciculés*, les fenêtres géminées, les chapiteaux à crochets, les voûtes d'arêtes renfoncées d'arceaux croisés; tout cela appartient au style romano-byzantin. L'église, dans sa forme générale comme dans

L'abside, les trois chapelles du chevet et les trois piliers du transept d'Agen;

Chœur et abside de Moret (Seine-et-Marne);

Église collégiale de Champeaux;

Chœur et transept de Larchant (Seine-et-Marne);

Charroux (Vienne);

Rieux-Mérenville (Aude);

Saint-Quiriace de Provins, en partie;

Chœur et transept de Château-Landon.

ses subdivisions, resta ce qu'elle était auparavant; seulement, au treizième siècle (1), elle prit de l'extension dans tous les sens, par la multiplication de ses

(1) Ce n'est guère qu'au milieu du treizième siècle que l'architecture perdit entièrement l'empreinte de l'ancien style pour acquérir la légèreté, l'élégance et l'heureux ensemble des proportions qui donnent à l'architecture ogivale de cette époque tant de supériorité sur le style des siècles suivants. On trouve néanmoins des monuments des premières années du treizième siècle qui sont pleins de noblesse, de légèreté et de grâce. Je citerai, parmi les petites églises, celle de Doue, qui est peu spacieuse, mais dont le chœur, construction de cette époque, réunit une noble simplicité à la grâce et à la hardiesse, et plus avantageusement encore celle de Moret; pour le transept et les nefs, celles de Voulton, de Rampillon, Ville-Neuve-le-Comte, la Chapelle-sous-Crécy, etc. Parmi les cathédrales, il ne faut pas oublier celles de Paris, de Reims, de Chartres, de Rouen, d'Amiens, de Clermont-Ferrand, de Meaux, en partie; de Bourges, de Beauvais, Notre-Dame de Mantes, l'église abbatiale de Saint-Denis, la Sainte-Chapelle de Paris;

Les cathédrales d'Alby,

De Dijon,

De Sens;

L'abside avec ses chapelles et le chœur de Troyes et de Tours;

Une partie de la nef de Toulouse;

Le portail et les principales parties de la nef de Strasbourg;

Les parties supérieures de la cathédrale de Soissons;

Les parties inférieures de la nef de Poitiers;

L'abside de Quimper;

Le sanctuaire de Saint-Dié;

La partie inférieure de la nef de Metz;

L'abside et le chœur du Mans;

Les fenêtres supérieures du chœur de Lyon;

La tour et la flèche de Fréjus;

La nef de Nevers;

L'abside d'Orléans;

L'abside et le chœur de Clermont;

Le chœur, l'abside et le transept de Coutances;

Une partie de la nef et du chœur de Châlons;

Le chœur et l'abside de Bayeux.

parties élémentaires : la nef et le sanctuaire se dilatèrent en quelque sorte, tandis que les voûtes atteignirent à une hauteur prodigieuse. Insensiblement ces édifices furent ornés de peintures à fresque. Pour imiter les mosaïques des constructions byzantines, on couvrit les murailles et les pilastres de décorations peintes où chatoyaient à l'envi l'or, le bleu d'outre-mer et le vert, couleurs vives, disposées en échiquier, par faisceaux ou en rosaces, et se détachant de manière à frapper le regard. Un des ornements les plus habituels des cathédrales gothiques étaient les verrières, espèce de mosaïque transparente (1). On trouvait déjà des vitres de couleur dans les églises grecques et latines, dans Sainte-Marie Majeure de Rome, dans Sainte-Sophie de Constantinople, dans Notre-Dame de Bethléem. Mais au douzième siècle on commença à en former des dessins, des figures, des tableaux qui reproduisaient aux regards du peuple ce qui avait frappé son oreille par la bouche du prêtre ou dans les chants du chœur ; c'étaient le plus souvent des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou des miracles du saint patron. La foule avait là comme un livre ouvert à sa curiosité ou à son intelligence ; c'était donc un moyen de plus de s'adresser à la fois au cœur et à l'intelligence ; la *sainte plèbe de Dieu* (2) contemplait là l'éloge de la vie active dans le Fils de Dieu fait homme, travaillant de ses mains divines, dans les pêcheurs apôtres, dans les pâtres appelés les premiers à contempler l'Envoyé de

(1) Langlois, *Essai historique et descriptif de la peinture sur verre*, Rouen, 1832.

(2) On lit sur certaines verrières : *sanctæ plebi Dei.*

Dieu; la pauvreté se consolait en voyant Lazare enlevé au ciel par les Chérubins couronnés d'or. Le peuple y attachait sa vue avec un pieux enthousiasme; et ce n'était pas le peuple seul, car Godefroi de Bouillon, comme nous le dit son historien, « fut un héros parfait, aussi terrible aux ennemis qu'aimé de ceux de son entourage, lesquels lui reprochaient un seul défaut, celui d'oublier l'heure du dîner quand il était dans les églises à contempler les belles verrières. »

Tout se tient, tout s'enchaîne dans l'ordre des arts et de l'intelligence; un progrès en accuse un autre. Pendant que l'architecture accomplissait les prodigieux efforts que nous admirons, tandis que la peinture s'essayait à renaître, la littérature se dépouillait de ses langes et revêtait de plus en plus un caractère national. Par malheur l'instrument qui lui est nécessaire, l'idiome, était encore dans les entraves de ses premiers développements, et la bouche exprimait imparfaitement les pensées de l'âme.

Deux langues distinctes, dérivées l'une et l'autre, mais dans des conditions inégales, du latin et des idiomes germaniques, continuaient à être parlées dans le royaume et à se séparer de plus en plus de leurs syntaxes primitives pour revêtir un caractère en quelque sorte propre et national. C'étaient toujours, comme au onzième siècle, la langue d'*oyl*, ou d'*oui*, et la langue d'*oc*, celle-ci fille aînée du latin; la première était le wallon, le welche ou le gaulois de la France septentrionale; l'autre, plus habituellement désignée sous le nom de roman ou de langue romane, était en usage au Midi, c'est-à-dire dans tout le pays qui s'étend

entre la Loire et les Pyrénées. Incontestablement plus riche, plus harmonieuse, plus savante que l'autre, la langue d'oc, la langue de la Provence et de l'Aquitaine suivit les conditions des peuples qui l'employaient, et, comme ils furent vaincus et assujettis par les hommes du Nord, les peuples de langue wallonne, elle se résigna à la longue à n'être qu'un idiome local et un patois, tandis que la langue d'oyl, dure et sourde, devint dominatrice et arriva à former le français moderne. Au commencement du treizième siècle les destinées de la langue provençale n'étaient point encore si mauvaises, et la littérature du Midi brillait du plus vif éclat. Ajoutons que, bien que vaincu ou délaissé, le latin n'était point encore alors à l'état de langue morte ; il dominait dans les écoles, les sciences, le droit civil, les actes de la vie publique; il était employé dans l'église, et les savants, les philosophes, les docteurs ne daignaient point avoir recours, dans leurs leçons ou dans leurs livres, aux idiomes populaires dépourvus de règles fixes et de principes grammaticaux. Cette prépondérance du latin dans les choses d'érudition et de discussion devait peu à peu diminuer et s'affaiblir, et, bien avant même le treizième siècle, les chroniqueurs, les historiens, les romanciers et les poëtes commençaient à se servir, soit partiellement (1), soit exclusivement, des langues parlées et com-

(1) On mélangeait quelquefois en poésie les deux idiomes, exemple :

Je maine bonne vie *semper quantum possum ;*
Si tavernier m'appelle, je dis : *Ecce adsum.*
A despendre le mien *semper paratus sum.*
(*Fabliaux*, t. IV.)

Dans un jeu sur saint Nicolas, chaque strophe se termine par deux

prises par la masse. Le mouvement littéraire se manifestait donc à la fois sous des expressions diverses, dans la France du Nord et dans celle du Midi, et l'on s'exposerait à se tromper gravement en confondant ces deux littératures, nonobstant leurs fréquents rapports et les nombreux caractères par où elles apparaissaient presque semblables.

Dans les régions neustriennes, les premiers essais de la littérature nationale remontent en quelque sorte aux Normands, et les lois données à l'Angleterre par Guillaume le Bâtard sont comme le plus ancien monument de la langue française. Vinrent ensuite les récits merveilleux auxquels se complaisaient ces peuples, non moins avides de légendes et de récits héroïques

vers français, ou bien les deux langues sont employées alternativement :

Gravis sub mala cura,
Hic reliqui plura
Sed sub mala cura
Des! quel domage
Qui pert la sue chose purque n'enrage.

Et plus bas :

Nisi visus fallitur
Jo en ai.
Thesaurus hic cernitur,
De si grant merveile en ai.

Hilarii Versus et Ludi. Lutetiæ Parisiorum, 1838, in-8°, p. 34.

Il existe plusieurs pièces antérieures aux poésies composées par Hilaire, où l'on trouve la langue vulgaire et le latin mêlés l'un à l'autre. Nous citerons un mystère du onzième siècle, *les Vierges sages et les Vierges folles*, qui, publié par M. Raynouard dans le premier volume de son *Choix des Poésies originales des troubadours*, a été plusieurs fois réimprimé. Nous citerons encore des vers sur le martyre de saint Étienne, qui remontent à la dernière moitié du dixième siècle. Voyez le *Choix des Poésies originales des troubadours*, par M. Raynouard, t. II, p. CXLV et CXLVI (139-146.)

qu'ils s'étaient montrés fous de gloire et d'aventures chevaleresques. Dès ce moment, en dehors de la tradition latine, la France du Nord a ses conteurs et ses poëtes, qu'elle appelle *trouvères*. Comme leurs émules de Provence et d'Aquitaine, comme les *troubadours*, qui d'ailleurs portent le même nom, avec la différence des idiomes (*trouver*, *troubar*), les trouvères consacrent leur génie et leurs efforts à exalter le courage des héros, à vanter les prouesses féodales, à chanter dans les résidences et dans les cours féodales, et, pour la satisfaction des dames, tous les dévouements, toutes les souffrances, tous les plaisirs de l'amour. De même que les troubadours, les trouvères récitaient leurs vers dans les assemblées désignées sous les noms de *guys d'amour* et de *pieux sous l'ormeil*, et le vainqueur obtenait en récompense une couronne de roses. Toutefois les trouvères se distinguaient des poëtes du Midi en ce que ceux-ci traitaient plus volontiers les sujets tendres, tandis que les poëtes du Nord préféraient les chants graves et épiques. C'est à eux que commence le roman du moyen âge, nom appliqué d'abord à toute œuvre littéraire de quelque étendue en langue française, mais dont la signification ne tarda pas à être restreinte à certaines fictions dont l'amour formait le nœud ou la base. La plus ancienne composition de ce genre date des premières années du douzième siècle. Vers cette époque, un écrivain inconnu publia la longue et fabuleuse histoire de Charlemagne et de Roland, dont nous avons donné quelques extraits, et qu'il attribua, on ne sait pourquoi, à l'archevêque Turpin, mort depuis plus de trois cents

ans. C'est à cette chronique naïve, plutôt qu'aux épopées de l'Inde ou de l'Arabie, qu'il faut faire remonter les romans du moyen âge, si populaires, si souvent relus et médités, et qui disposaient les cœurs aux passions amoureuses, les courages à toutes les épreuves, à tous les efforts. D'autres conteurs se complurent néanmoins à prendre pour modèles les chroniques bretonnes. Marie de France, qui vivait au treizième siècle et qui nous a légué quelques travaux de ce genre, nous avertit qu'avant de faire romans et contes elle avait lu une grande partie des poëmes bretons; car les nobles barons de son temps avaient coutume de faire des lais et poésies de tout ce qui leur advenait pour en garder le souvenir (1). C'est également aux Bretons que Robert Wace, le célèbre trouvère anglo-normand, attribue ces compositions où l'on associait l'histoire, la légende et la fable, et qui, de son temps, étaient devenues comme un besoin de l'esprit (2). On sait que le merveilleux jouait un grand rôle dans ces romans de la vieille France; à chaque page on y rencontrait l'intervention des enchanteurs, des nécromanciens, des fées, des génies, des magiciens

(1) Nult ont été noble baron,
Cil de Bretagne li breton;
Jadis sulcient per pruesse,
Per curteisie et per noblesse,
Des aventures qu'ils oieent,
Qui à plusieurs gens avenoient
Fère les lais per remembrance,
Qu'on ne les mit en oubliance.

(2) Fist roi Arthur la ronde Table
Dont li Breton dient mainte fable.

et des êtres supérieurs à l'homme. A ces caractères essentiels du genre on peut rattacher ces poëmes et ces contes aux traditions mythologiques des deux Bretagnes, au paganisme septentrional, aux croyances scandinaves, éteintes sans doute dans le domaine de la réalité religieuse, mais toujours vivantes dans les souvenirs, toujours puissantes dans l'ordre des mœurs et des coutumes, et dont la persistance a été telle que, de nos jours encore, nous en retrouvons la trace profondément empreinte dans les idées et dans les imaginations des peuples modernes, comme un legs indestructible et ineffaçable du passé.

On eût dit que le guerrier du moyen âge ne pouvait combattre ou mourir sans être assisté de la poésie épique ; et dans ces temps que notre dédain superbe qualifie d'ignorants ou de grossiers, les affections de la tendresse revêtaient des formes si multipliées, passaient par tant de phases ou de nuances, que l'art d'aimer, autrefois réduit par les païens à n'être que l'artifice de la débauche ou de la séduction, devenait, dans les castels, dans les cours d'amour, dans les joutes poétiques, une science approfondie dont on méditait les préceptes et à l'étude de laquelle on appliquait l'imagination et les intelligences, en condamnant les sens à subir la domination de l'âme. La guerre et le dévouement, l'honneur et l'amour exaltaient donc et transportaient toutes ces natures chevaleresques, et, tandis que les épopées naïves que chantaient ou récitaient les trouvères passionnaient la noblesse féodale, les hommes intelligents, les érudits, les clercs, sortis du peuple, trouvaient des joies et des

satisfactions intellectuelles dans les conquêtes de la scolastique, dans les luttes de la philosophie, dans les progrès accomplis par la raison et la pensée.

A cela près, qu'importait l'histoire à ces soldats et à ces poëtes qui passaient tant de choses à la fiction, pourvu qu'elle contribuât à embellir la vie et à glorifier la mort? Ne demandez pas aux bardes du moyen âge de suivre l'ordre des temps et des faits, de prendre pour règles les annales des cloîtres ou les chroniques compulsées par les savants. A mesure que nos ancêtres, gaulois, francs, saxons, normands, scandinaves, se laissaient incorporer à la France, ils apportaient avec eux leurs traditions fabuleuses dont ils ne se détachaient qu'à regret; ils conservaient dans la mémoire ou dans le cœur les trésors de poésie communs aux peuples du Nord, les débris des vieilles épopées nationales, et ils les faisaient revivre dans les romans, dans les contes, dans les chansons de gestes. L'étrange poëme des *Niebelungen* remonte à peine au siècle de Philippe-Auguste, mais il reproduit presque tout entiers les chants héroïques des vieux Scandinaves, les légendes fabuleuses des Burgondes. On y voit tantôt apparaître des figures connues, celles de Théodoric, d'Odoacre et d'Attila; tantôt des héros qui n'ont rien d'historique et que l'imagination des peuples du Nord a seule enfantés; de ce nombre est le Sigurd des Scandinaves, le Siegfried des Germains, celui dont les aventures apparaissent si souvent dans l'Edda, dans les hymnes populaires du Danemark et dans les provinces austrasiennes que baigne le Rhin. Le formidable Etzel (Attila), dans ce poëme,

n'est montré aux peuples que sous des apparences indignes de sa renommée : c'est une figure froide et impassible qui reste dans l'ombre ; en revanche, la sanglante Brunhild, dont le nom indique peut-être un souvenir mérovingien, nous apparaît plus cruelle, plus sauvage, plus puissante que dans l'histoire. Les trouvères normands, les minnesinger de Germanie s'inquiètent peu, à cet égard, de se mettre en contradiction avec la vérité ; ils se plaisent à ne tenir compte ni du temps ni de l'espace, à confondre plusieurs traditions en un seul récit ; mais jamais ces rapsodes du moyen âge, grands au milieu de leur siècle comme le fut l'auteur de l'Iliade parmi ses contemporains, jamais, disons-nous, ces poëtes, inspirés du souvenir des ancêtres, n'élevèrent pour la postérité un monument aussi étrange, aussi en dehors des règles convenues, aussi propre à faire sortir les épées du fourreau et à évoquer la soif du sang. Le génie indiscipliné des barbares domine ces récits et ces fables que le travail des poëtes cherche à transmettre d'âge en âge, et toutefois on peut les rattacher à trois cycles différents. Le premier se compose des traditions des chefs francs, goths et burgondes, de l'époque de la grande invasion ; indépendamment de l'épopée des Niebelungen, ces œuvres étranges comprennent plusieurs pièces connues sous le nom de « Livre des Héros, » et elles ont pour la plupart une base historique; le génie du Nord y respire tout entier. Dans ce cycle de l'époque héroïque du moyen âge, on voit dominer la figure de Théodoric, le grand organisateur de l'empire barbare, l'homme auquel se

rattachent tous les intérêts des races germaniques, et dont le nom, au moins dans les poëmes des Teutons et des Scandinaves, efface en gloire ceux d'Odoacre et d'Attila. Vient ensuite le cycle poétique que nous appellerons carlovingien : Charlemagne en est le héros. On y déroule sans cesse les actions de son règne, et particulièrement les souvenirs de ses guerres contre les Sarrasins et du désastre de Roncevaux. Il ne pouvait en être autrement à une époque où les imaginations, vivement surexcitées par les croisades, ne voyaient de gloire et d'honneur que dans les guerres entreprises contre les Maures, et où tous les ennemis de la civilisation et de la justice étaient en quelque sorte symbolisés par l'idée des Sarrasins. Il est vrai que le caractère de Charlemagne est singulièrement défiguré dans la légende. Ce n'est plus le conquérant austrasien qui bat les Saxons, dompte les nations germaniques et relève l'empire romain; c'est un monarque fantastique qui n'agit pas, qui laisse aux autres les dangers de la guerre, et dont la physionomie est empreinte de naïveté, de bonhomie et d'indolence. En un mot, ce n'est plus le Charlemagne d'Éginhard et du moine de Saint-Gall, c'est le Charlemagne de l'Arioste.

On se tromperait si l'on pensait que, dans le treizième siècle, les auteurs de ces romans étranges se soient toujours assujettis aux difficultés de la rime et du mètre. Vers cette époque, le génie épique du moyen âge parut s'affaiblir, et la prose, dans sa nouveauté hardie et libre, ne tarda pas à être plus populaire que la poésie. Quant aux romans de la période précédente et qui

appartiennent au cycle carlovingien, ils embrassent tout le cercle des actes et des guerres des princes de la deuxième dynastie; mais qu'il s'agisse de Pepin ou de Charles-Martel, c'est presque toujours le nom de Charlemagne que le poëte met en évidence, c'est en Charlemagne qu'il résume les exploits de sa race. Il est vrai que l'on passe sous silence les véritables guerres de ce héros, celles qu'il entreprit au delà du Rhin, en Saxe ou en Bavière. Les chroniqueurs poétiques du moyen âge semblent ne pas tenir compte de ces expéditions. C'est habituellement avec les Sarrasins d'Espagne ou d'Orient qu'ils mettent aux prises le vieil empereur, ce sont des royaumes musulmans qu'ils lui font conquérir, et l'on sait qu'une grande partie des poëmes du cycle carlovingien, qui ne sont pas venus jusqu'à nous, s'accordaient à célébrer une prétendue expédition de Charlemagne à Jérusalem, expédition dans laquelle auraient été conquises les reliques de la Passion, la couronne d'épines, les clous qui percèrent le divin Crucifié, la sainte lance qui ouvrit son cœur. D'autres épopées chevaleresques mentionnaient ensuite la conquête de ces reliques sacrées par un émir musulman, appelé Balan, qui les aurait enlevées de Rome et les aurait portées aux califes d'Espagne. Le roman de Fierabras roule exclusivement sur la guerre que Charlemagne aurait entreprise contre les Maures d'Espagne pour reprendre de nouveau ces glorieux trésors. D'autres épopées moins célèbres racontent la conquête de l'ancienne Septimanie, et particulièrement celle de Narbonne, et elles attribuent à Charlemagne les hauts faits de son aïeul Charles-Martel. Il en est

qui exhument ce même Charles-Martel et lui donnent place dans leurs interminables stances; mais, par un monstrueux anachronisme, elles font accomplir au vainqueur d'Abdérame des exploits qui n'eurent lieu que sous Charles le Chauve. Dans ces romans chevaleresques les Lombards et les Grecs d'Italie, que combattit Charlemagne, sont transformés en Sarrasins, et le roman «d'Aspremont,» consacré aux guerres entreprises au delà des Alpes, les dépeint et les envisage sous ce singulier point de vue. Quelques autres poëmes du moyen âge, bien que rattachés au cycle carlovingien, ne mentionnent ni Charlemagne ni ses descendants : tels sont ceux où figurent Aimeri de Narbonne, Guillaume au Court Nez, et d'autres héros non moins fameux dans les récits épiques par des exploits réels ou supposés contre les Arabes d'Espagne. Ajoutons que trois ou quatre romans, et ce ne sont pas les moins fameux, roulent sur les guerres de Gérard de Vienne ou de Roussillon contre Charles le Chauve; sur les aventures de Gaydon, duc d'Angers, un des paladins échappés au désastre de Roncevaux; sur les infortunes d'un comte de Toulouse nommé Élie, et sur les incomparables faits d'armes de Renaud de Montauban, ou des quatre fils d'Aymon, paladins populaires en qui semblaient se résumer toutes les vertus idéales de la chevalerie. La plupart de ces compositions avaient un but politique : écrites sous l'influence plus ou moins directe des seigneurs féodaux, grands et petits, dont les pères avaient morcelé la monarchie carlovingienne, elles tendaient à perpétuer la gloire de ces vassaux rebelles et les idées reçues sur la nullité et

l'indolence des monarques. C'est un des côtés par où ces épopées sont plus ou moins historiques.

Le troisième cycle de la poésie chevaleresque, le cycle de Saint-Graal (1), renferme les histoires du roi breton Arthur et de la Table ronde. Les romans de ce cycle supposent tous l'existence du dernier prince des Bretons insulaires qui porta le titre de roi, et se distingua par les efforts qu'il fit, de 517 à 542, pour défendre l'indépendance de son pays menacée par les barbares d'origine germanique. Ici encore ce qui était originairement historique se trouve enrichi par toute la plénitude de merveilleux qu'offraient les croisades, et le domaine de la fiction commence à s'étendre jusqu'aux Indes. L'Arthur de l'histoire, roi chrétien, ses malheurs et les guerres qu'il eut à soutenir contre les chefs des Saxons, alors encore païens, n'auraient été qu'un sujet très-borné. On l'agrandit en cherchant surtout à développer dans cette fiction l'idéal de la parfaite chevalerie, et l'on y perdit moins de vue un but déterminé que dans les poëmes de Charlemagne. On y rattacha ensuite quelques fictions destinées à représenter l'amour dans les plus belles circonstances de la vie chevaleresque. La principale de ces fictions est tout à fait élégiaque, comme l'indique le nom même de Tristan. De tous les grands poëmes épiques de chevalerie et d'amour, Tristan est celui qui a obtenu la préférence chez toutes les na-

(1) On désignait sous ce nom le vase sacré dont Notre-Seigneur Jésus-Christ s'était servi lors de la dernière cène, et dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit le sang du Sauveur. *Graal*, en langue ibérique, veut dire coupe.

tions. Cependant, afin que l'uniformité de ce poëme n'engendrât point l'ennui, on ajouta à cette fiction tout élégiaque celle de Lancelot, qui est plus gaie et plus animée. Les fictions d'Arthur et de la Table ronde servirent encore à un tout autre but. Dans ce cycle, qui devait embrasser l'idéal et la fleur de toute la vertu chevaleresque, on chercha surtout aussi à exprimer l'idée d'un chevalier religieux, en faisant voir comment ce chevalier, fidèle à un vœu solennel, parvenait, par de dures épreuves et de grands exploits, d'un degré de la perfection à l'autre, et s'élevait toujours davantage vers la sainteté; ce qui n'empêcha cependant pas, en Occident comme en Orient, la fiction de déployer toute sa richesse d'aventures et de merveilles guerrières et amoureuses. On imagina, sous le nom de Saint-Graal, toute une suite de semblables fictions chevaleresques entièrement allégoriques, dont le but est de montrer comment le chevalier doit, par une piété toujours croissante, se rendre digne des mystères de la religion et des sanctuaires, dont la conservation est représentée comme le but le plus élevé de sa mission (1).

Bien qu'ils se rattachent à un fait historique désormais accepté, et confirmé d'ailleurs par les triades, nous voulons parler des guerres d'Arthur, les romans de la Table ronde ne se montrent guère plus conformes aux traditions sérieuses de l'histoire que ne le furent les épopées du cycle carlovingien; l'Arthur des triades et des anciennes poésies bretonnes n'a lui-

(1) Schlegel, *Hist. de la Littérature ancienne et moderne.*

même rien de commun que le nom avec son homonyme des romans. Dans les épopées chevaleresques, il ne s'agit plus du petit chef des Bretons siluriens, soutenant contre les Saxons une guerre malheureuse, usurpant les priviléges des bardes; c'est un guerrier invincible qui, à douze ans, a déjà l'Irlande, l'Islande, la Suède, et qui, peu de temps après, doit conquérir l'une après l'autre toutes les provinces de la Gaule; c'est le roi que tous les autres prennent pour modèle; c'est le chef des chevaliers et le miroir de la chevalerie. Or, si l'on ne doit voir dans ces œuvres d'imagination que des fusions inventées par le caprice des poëtes, d'accord avec les sympathies des peuples, il est important de constater que ces fictions n'en ont pas moins un sens, un motif, à raison desquels elles gardent en réalité le caractère de documents historiques; en effet, elles tiennent à des idées, elles sont l'expression de tout un système de mœurs, et ces mœurs et ces idées, au lieu d'être contemporaines du roi Arthur, sont celles de la chevalerie, celles de l'époque de Philippe-Auguste et des croisades. Tout chevalier de la Table ronde a sa dame, pour l'amour de laquelle il est perpétuellement en quête de gloire et d'aventures. La destinée de toute damoiselle qui a un peu de beauté est d'occuper d'elle les chevaliers, les rois, les géants, tout le monde idéal de la chevalerie. On sent que dans ces compositions, où la passion, le sentiment romanesque et parfois la volupté tiennent tant de place, il en reste peu pour le sentiment religieux, pour les devoirs du chevalier chrétien et fils de l'Église. Nous les signalons donc comme indiquant d'une

manière indirecte, mais certaine, l'époque où la chevalerie dégénère de sa mission et se met au service des idées mondaines, au lieu de continuer l'œuvre du dévouement envers Dieu et les opprimés, que Dieu aime. Les corporations de chevalerie religieuse restent seules fidèles, pour le moment du moins, à leur institution sublime, en attendant le jour où, à leur tour, elles s'en écarteront pour servir d'autres intérêts, pour se consacrer à des idées moins pures. Les romans du cycle particulier du Graal correspondent plus spécialement à la mission chrétienne de la chevalerie; la guerre des chevaliers du Graal contre les ennemis du saint vase était réputée le symbole de la guerre perpétuelle que tout chrétien doit soutenir contre les ennemis de son âme; et l'on sait que, pour être admis dans la chevalerie du Graal, il fallait, avant tout, être pieux, saint et chaste. C'est particulièrement dans le roman de Lancelot du Lac que l'on trouve les deux chevaleries rivales désignées par les dénominations de céleste et de terrestre, ou de *terrienne* et de *célestrienne*, pour emprunter la langue du romancier. C'est dans les épopées romanesques du cycle de la Table ronde que figure si souvent le personnage mystérieux, le barde patriotique ou l'enchanteur que l'on appelle Merlin (1), l'un des types du génie prophétique et merveilleux qui plaisait aux imaginations bretonnes, et qui se rattachait peut-être, à l'insu même des romanciers, à d'anciennes croyances propagées par le druidisme aux époques de persécution et de décadence.

(1) Merdhyn, Merzzyn.

En dehors des inspirations du génie armoricain et des triades nationales du pays de Galles, les poëtes de la période chevaleresque empruntèrent différentes créations aux Orientaux, et, entre autres, ils leur durent celle des sylphes et des péris ; ils en firent des fées, dans lesquelles les chevaliers eurent des ennemies ou des protectrices. L'intervention de ces êtres surnaturels, dans les fables poétiques, donna naissance à une nouvelle espèce de romans dont le plus célèbre fut intitulé *les Aventures de Parthénopée de Blois*. Vers la même époque furent composés des poëmes de chevalerie assez célèbres, parmi lesquels nous citerons ceux de *Gérard de Nevers* ou *la Violette*, par Gilbert de Montreuil, et les gestes de *Garin le Lohérin*, par Jean de Flagy. L'imagination y joue un grand rôle, mais on y rencontre fréquemment, comme dans la plupart des compositions de cette nature au moyen âge, tantôt des passages dont la crudité blesse le goût, tantôt des attaques plus ou moins déguisées contre les clercs, les moines et la puissance ecclésiastique. En ces siècles de piété et de foi, la littérature refusait bien souvent de s'associer aux sentiments religieux des peuples, et se mettait sciemment au service des rancunes et des jalousies de la noblesse militaire contre l'Église. Ajoutons que l'on voit continuellement revenir les mêmes héros dans ces poëmes, et que les aventures varient beaucoup plus que les personnages. Quelquefois les auteurs inconnus de ces œuvres populaires prenaient le ton burlesque et parodiaient la chevalerie (1) ; mais le temps n'était point

(1) Dans la *Chasse au lièvre*, par exemple, un vilain invite les gens de

encore venu où devait prévaloir la pensée railleuse et positive que cache le roman de Cervantes; durant plusieurs siècles encore on devait se réjouir dans les manoirs féodaux au récit de « la très-élégante, délicieuse, melliflue et très-plaisante histoire du très-noble et très-victorieux roi Perceforest, » et les cœurs des illustres damoiselles avaient encore longtemps à s'éprendre de pitié ou d'enthousiasme en faveur de Giron le Courtois, de Giglan Méladius, du noble Tristan et de la belle Iseult.

Cette disposition des esprits encouragea les trouvères à donner une extension démesurée à ce qu'ils appelaient la *chanson de geste.* Ces poëmes, qui se distinguent des autres romans en ce qu'ils sont divisés en couplets monorimes, sont ordinairement consacrés à faire connaître les luttes et les guerres privées des grands vassaux de la couronne; il y est d'ailleurs bien souvent question des expéditions fabuleuses ou véritables de Charlemagne, ou des fameux pala-

sa parenté à courre le lièvre qu'il a fait lever du gîte, et tous les roquets du pays prennent la place des meutes fameuses de lévriers. Dans le *Tournoi de Tottenham*, les vilains font ensemble une passe d'armes, jurant sur le cygne, sur le paon, par les dames, courant sur des rosses, s'escrimant l'un contre l'autre avec le couteau et le fléau, et couverts, pour armure, de planches creusées et de vans d'osier.

On peut dire de la poésie chevaleresque, comme de celle des troubadours, qu'elle n'arriva point à maturité. En effet, les idées dont elle se nourrissait n'existant plus, elle se mêla et se confondit, en Allemagne, avec les allégories; en France, elle se délaya en longueurs prosaïques; elle s'employa, en Italie, à revêtir d'ornements splendides des compositions insipides; en Angleterre, où le sentiment chevaleresque était plus vivace, elle se perpétua dans les chants et les traditions populaires, jusqu'au moment où l'invasion en France et les guerres des deux Roses vinrent altérer le progrès spontané de la langue.

dins dont il était entouré. Ces poëmes ont presque toujours pour base des actions véritables et dont le héros principal a existé ; seulement ces actions ou ces héros se trouvent confondus avec des hommes et des événements d'un autre siècle. Quelquefois tous les faits d'une époque et les grands souvenirs qu'elle a laissés composent la vie d'un seul personnage. C'est ainsi, pour donner un exemple, que toutes les actions qui appartiennent aux différents *Charles*, depuis Charles-Martel jusqu'au dernier des Carlovingiens, sont attribuées à Charlemagne, le seul de toute la race qui soit bien connu de ces historiens héroïques. Dans l'origine, la chanson de geste était courte et pouvait être récitée soit dans une marche militaire, soit en attendant l'heure de livrer bataille, ou bien même au moment où elle commençait ; peu à peu elle s'est accrue, et, sous la plume des trouvères du treizième siècle, est devenue un long poëme.

Eu égard à leur étendue, ces poëmes étaient divisés en plusieurs grandes périodes, partagées elles-mêmes en stances et en couplets. Il existe un passage du roman de *la Violette* dans lequel Gérard, déguisé en jongleur, chante, en s'accompagnant d'une vielle, les premiers vers d'une des légendes de Guillaume au Court-Nez, dont l'ensemble compose plus de soixante mille vers.

Les trouvères s'en allaient donc de château en château, répétant ces longs poëmes, et, pour plaire à leurs auditeurs et aux maîtres qui les récompensaient, ils mêlaient aux grands souvenirs laissés par Charles-Martel, Charlemagne, ou leurs compagnons d'armes,

le récit d'actions plus récentes ; par exemple, les querelles que les grands vassaux avaient avec leur suzerain, ou bien celles qui éclataient entre eux. Voilà pourquoi, dans un grand nombre de chansons de geste, Charlemagne ou Pepin jouent un rôle inférieur, quelquefois même ridicule, et sont toujours sacrifiés à un héros de convention, hardi, noble, généreux, qui sert de souche à l'arbre généalogique de quelque chef féodal (1).

Quoi qu'il en soit, au milieu de cette abondance de chansons de gestes et d'épopées, un grand fait nous saisit, et nous reconnaissons dans ces œuvres la trace d'une civilisation originale et grandiose qui cherche à s'inspirer de ses gloires passées, qui promet un brillant avenir aux hommes contemporains, et que notre siècle, héritier de ces efforts et de ces tentatives, ne saurait traiter avec une froide indifférence. Ces poëmes des trouvères, ces légendes rimées, ces romans, manquent sans doute de poésie, mais ils respirent un certain charme, une certaine grâce que l'on ne peut nier. L'étude de ces compositions nous montre que leurs auteurs supposaient dans leur public une foule de connaissances positives, très-variées et même minutieuses, dans certains genres, et à ces symptômes nous pouvons reconnaître dans quelles conditions intellectuelles et morales se trouvait placée la société d'alors.

Les troubadours étaient les trouvères du Midi ; leurs chansons et leurs poëmes portaient d'autres noms;

(1) Leroux de Lincy. — *Chants historiques.*

mais les poëtes de Neustrie et les poëtes d'Aquitaine avaient entre eux des similitudes si nombreuses qu'il est bien difficile d'établir pour les uns et pour les autres une classification distincte. Cependant, tandis que le génie scandinave et germanique dominait dans les épopées chevaleresques de la France du Nord, et parfois aussi dans les chansons de courte haleine que faisaient entendre les trouvères, on sentait, dans les poésies des peuples de la langue d'Oc, dans les compositions littéraires des Provençaux, l'influence du génie arabe et de l'art espagnol. Les Sarrasins, les Maures, qui tant de fois avaient franchi les Pyrénées et occupé nos provinces du Midi, tenaient une grande place dans l'imagination des habitants de Narbonne, de Bordeaux et de Toulouse, et figuraient toujours dans les légendes fabuleuses et dans les chants historiques de la Provence. Les idiomes méridionaux avaient d'ailleurs un grand avantage sur la langue d'Oyl, encore à l'état d'ébauche et dont la grossière naïveté se prêtait peu aux idées sublimes et tendres ; malgré leurs variétés et leurs nuances, ils étaient déjà susceptibles d'être fixés grammaticalement, et ils constituaient une langue capable de se prêter avec souplesse aux mouvements de la pensée. Il y avait dans ce *roman* de la Gaule narbonnaise, de la Septimanie et de la Povence, des compositions poétiques déjà populaires et de divers genres. Les unes étaient des réminiscences plus ou moins altérées de l'ancienne littérature grecque et romaine ; les autres, plus nombreuses, étaient l'expression, imparfaite sans doute, mais originale et spontanée, de ce qu'il y avait

de plus frappant dans les traditions et dans les croyances du pays. Le nom de troubadour, qui signifiait primitivement inventeur (*trobar,* trouver), désignait, dès la plus haute origine, le *jongleur*, le récitateur ambulant de l'époque féodale, l'auxiliaire poétique du chevalier, le barde dont la harpe était quelquefois au service de la piété et trop souvent de l'amour profane. Sous la dénomination de *sirventes,* les troubadours désignaient toute composition étrangère à l'amour, et, selon eux, bonne à récréer les écuyers et les *servants* d'armes (*sirvents*). Les sirventes étaient ordinairement des pièces satiriques dirigées contre les sommités sociales, que le poëte se gardait bien de nommer directement, à moins qu'il ne fût lui-même noble ou prince et qu'il n'eût la force de se faire craindre. Les dames, les seigneurs, les prêtres étaient fréquemment en butte à ces railleries, parmi lesquelles on signale particulièrement les sirventes du moine de Montaudon ou de Pierre Cardinal. La *tenson*, autre composition poétique, était un dialogue que soutenaient deux interlocuteurs sur une question d'amour, de morale ou de chevalerie : ces *batailles* d'esprit recevaient parfois le nom de *tournoiement.* Les *pastourelles,* les *plaintes*, les *sonnets*, car ce genre littéraire commençait à paraître, étaient presque exclusivement consacrés à peindre les joies et les regrets de l'amour, et ces différentes pièces, vraiment innombrables, bien qu'alors elles fussent admirées et célèbres, n'offrent à celui qui aujourd'hui les traduit ou les commente que d'éternelles redites inspirées par le retour monotone des mêmes idées. On se tromperait d'ailleurs si

l'on croyait, avec beaucoup d'écrivains modernes, que la poésie provençale se renfermât exclusivement dans les genres que nous venons d'indiquer. Les Provençaux, comme les peuples du Nord, eurent leurs compositions épiques, et dans ces immenses poëmes chevaleresques, destinés pour la plupart à immortaliser les défaites des Sarrasins et des Maures, ils firent entrer les traditions, les légendes, les chroniques chères à leur pays. Or, quelle que fût l'étendue de ces œuvres, sous la diversité de leurs formes, un fait digne de remarque, c'est qu'avant la fin du douzième siècle il y avait à peine, en Europe, un pays où n'eût pas pénétré la renommée des troubadours, où leurs productions ne fussent pas accueillies avec enthousiasme, et où les imiter ne fût pas la plus haute prétention de l'art.

Malgré cet enthousiasme des contemporains, les troubadours, nous devons le reconnaître, furent rarement doués du génie littéraire, et leurs poésies n'étaient guère au-dessus de ces improvisations sonores, mais creuses, dont les paysans italiens donnent eux-mêmes le fréquent exemple ; on y rencontrait beaucoup de mots et fort peu de choses, et ce qui les rendait populaires était une certaine disposition harmonique, grâce à laquelle les chants flattaient agréablement l'oreille, grand mérite à une époque où les châtelains, les seigneurs et les nobles dames ignoraient ordinairement la lecture et l'écriture, et ne pouvaient guère juger que des sons. La langue provençale était riche, elle était vraiment remarquable par ses allures pittoresques, par la flexibilité de ses verbes et les ressources

de sa prosodie. Aux mains des troubadours c'était un merveilleux instrument qui leur permettait d'exprimer des idées passionnées ou tendres, de plaire par la mélancolie ou par la gaieté, par la simplicité ou la hardiesse, mais qui ne les garantissait pas de la monotonie des idées et de la pauvreté de la pensée. Ajoutons que ces poëtes ambulants se mettaient assez volontiers au service des doctrines profanes, qu'ils ne puisaient dans la religion aucune inspiration sérieuse, et qu'ils dégradaient souvent leurs œuvres par l'injure, la licence ou le cynisme ; ils commencèrent avec éclat, et ne grandirent pas. En ces siècles où la foi était vive et sincère, il y avait place, malheureusement, à beaucoup de choses et de paroles empreintes d'irréligion et d'impiéte, et trop souvent les chants des troubadours respiraient le mépris de ce qui est saint, ou servaient à exalter jusqu'au ciel des idées qui appartiennent aux basses régions. « Je vous aime, disait le troubadour Ponce de Capdeuil, je vous aime avec une telle tendresse que nul autre objet n'a place dans mon souvenir, et lorsque j'adresse ma prière à Dieu, ma pensée est pleine de votre image. » Hugues de la Bachelerie ne craignait pas de dire : « Jamais je ne récite le *Pater noster* qu'avant d'ajouter *qui es in cœlis* ma pensée et mon cœur ne se tournent vers elle. » Bernard de Ventadour, renchérissant sur ces expressions si peu respectueuses pour ce qui est saint, osait parler ainsi : « Dieu fut à coup sûr dans l'étonnement quand je consentis à me séparer de ma dame, et Dieu dut me savoir gré de m'éloigner d'elle pour lui. Il n'ignore pas que, si je la perds, jamais je ne retrouverai le bon-

heur, et que lui-même n'aura pas de quoi me consoler. » Ces impiétés étaient acceptées de la société du moyen âge, parce qu'on y voyait avant tout le délire poétique de l'amour; mais elles n'en restent pas moins comme caractéristique d'un art et d'une époque.

Ce n'étaient point d'ailleurs les troubadours ni les jongleurs de la langue d'Oc qui donnaient aux peuples l'exemple de la hardiesse impie à l'encontre de l'Église et des mystères de la religion catholique; au-dessus d'eux, autour d'eux, les seigneurs et les bourgeois de la France méridionale se montraient trop souvent accessibles à des idées plus audacieuses encore, et, malgré les menaces de la puissance séculière et les anathèmes de Rome, on les voyait s'aventurer en foule dans les sentiers des plus coupables hérésies. Ici commence l'une des plus lugubres périodes du règne de Philippe-Auguste; nous voulons parler des guerres de religion et des croisades entreprises, au cœur même du royaume, contre des populations égarées à la suite de novateurs ennemis déclarés de Dieu et de tout ordre social.

On a vu, sous les règnes précédents, quels ravages faisaient les fausses doctrines au milieu des populations crédules et ignorantes, et par quels efforts les rois et les princes cherchaient à réprimer le mal en sévissant contre les sectaires. Nous savons que les questions de cet ordre sont aujourd'hui appréciées et résolues avec moins de rigueur, et rien n'est plus habituel que de rencontrer des écrivains et des philosophes dont l'indignation s'exhale avec éloquence contre cette justice du moyen âge en matière d'erreur et d'hérésie. Or, en histoire, le seul moyen d'être vrai

et impartial n'est point de prendre pour criterium les idées contemporaines, les théories qui ont cours du vivant de l'écrivain, mais bien de se placer par la pensée au point de vue du siècle que l'on juge, de remonter en esprit jusqu'au moyen âge, et de s'identifier avec les opinions, les doctrines, les convictions qui dirigèrent alors les gouvernements et les peuples. C'est le moyen d'avoir l'intelligence des choses que l'on raconte, et de s'épargner des émotions de commande et de la passion à froid. Au temps où nous vivons, la société cherche, autant que possible, à se passer de la religion et des croyances; elle fait la part égale à la vérité et au mensonge; elle relègue Dieu dans les murailles des temples, et parque le prêtre dans une enceinte étroite où, tant bien que mal, il doit se renfermer, abandonnant le monde extérieur à l'indifférence et à la liberté. Cette situation négative est le beau idéal des penseurs et des philosophes modernes Or, au treizième siècle, il ne se serait pas rencontré dans toute l'Europe chrétienne un seul homme pour applaudir à quelque chose de semblable, pour condamner les peuples à s'y résigner. La tolérance n'avait pu être inventée; elle n'est, au demeurant, que l'abdication réciproque, que le silence des convictions, et les esprits ne s'y condamnent que lorsque, après de longues années de luttes, de guerres, d'effusion de sang et de convulsions stériles, il est acquis que la victoire ne saurait désormais appartenir à aucun drapeau d'une manière absolue, et que les partis contraires, ne pouvant se détruire, sont forcément réduits à transiger. Sous le règne de Philippe-Auguste, ils étaient

bien loin d'en être là, et nul ne rêvait pour l'avenir un ordre social sous l'empire duquel la tolérance, basée sur l'impossibilité de vaincre, deviendrait un droit public.

En esquissant le règne de Louis le Jeune, nous avons parlé du caractère profondément dangereux et anti-social des hérésies du douzième siècle, contre lesquelles eut à lutter saint Bernard. Au fond, et nonobstant la diversité de leurs nuances, elles se rattachaient toutes, soit à l'arianisme, qui, en niant la divinité de Jésus-Christ, tendait à détruire la base de toute civilisation et de toute vérité ; soit au manichéisme, qui livrait brutalement le monde à deux maîtres égaux, le bien et le mal, et admettait la toute-puissance du principe mauvais et avec elle la glorification ou la légitimité des plus détestables penchants du cœur de l'homme. Cela admis, il est incontestable qu'il existait, vers le commencement du treizième siècle, et particulièrement dans le midi de la France, un nombre incalculable de sectes différentes, qui tendaient chaque jour à s'accroître par des divisions et des subdivisions nouvelles; car telle est la conséquence infaillible de la licence dans le dogme. Et comment voudrait-on qu'il eût pu en être autrement ? Il n'y a qu'une manière d'être dans le vrai, et le mensonge se manifeste sous mille et mille formes différentes, lorsque l'esprit d'erreur et de révolte, lorsque le *vieux serpent*, le *premier homicide*, opère et agit dans les enfants d'incrédulité et de désobéissance. Depuis trois siècles l'histoire, qui trop souvent a conspiré contre Dieu et son Église, a pris à tâche de s'apitoyer sur le sort des albigeois, des

cathares, des patarins et de leurs complices, qui infestaient au moyen âge les pays de langue provençale. Gardons-nous bien de nous laisser aller à cette fausse compassion, à cette miséricordieuse ignorance. Il ne s'agissait pas, entre les albigeois et les catholiques, de quelques dissidences purement dogmatiques, d'une question d'interprétation en matière de foi chrétienne. Ces manichéens du treizième siècle, en divinisant le mal, et en admettant l'impuissance du Dieu bon, concluaient en théorie et en pratique que, tout acte mauvais étant l'œuvre du dieu méchant, il était souverainement injuste d'en punir l'homme, et dès lors ils niaient à la fois la justice divine et la justice humaine, qui seules conservent les sociétés et en dehors desquelles il ne saurait y avoir qu'un grossier fatalisme et que le triomphe permanent de la force contre le droit. Une fois entrés dans cette voie, les manichéens d'Albi et de toute la France méridionale condamnaient comme autant de crimes le mariage, la société domestique, la société publique, la propriété elle-même. Ainsi l'erreur s'en prenait aux idées les plus fondamentales de l'ordre civil et de la religion ; elle jetait les idées et les mœurs dans les ténèbres d'une négation absolue ; elle menaçait l'unité chrétienne de l'Europe, frappait de stérilité tous les éléments de civilisation et de culture, et faisait rétrograder vers la barbarie le monde moral, religieux et politique. Ajoutons que la plupart de ces sectaires inintelligents, et dépourvus des connaissances intellectuelles les plus vulgaires, n'avaient pas conscience de l'abîme où leurs criminelles doctrines poussaient le genre humain ; ils ne se rendaient pas compte

des conséquences nécessaires de leurs hérésies, et l'expérience qui nous éclaire et nous sert à les juger manquait complétement au plus grand nombre d'entre eux. C'est le seul moyen d'expliquer leur fanatisme et leur persévérance, qui nous paraîtraient vraiment inconcevables. Mais, parce que beaucoup d'entre eux ne voyaient pas clairement que leurs erreurs tendaient à la destruction de la religion et de la société, ce n'en était pas moins pour l'Église, pour les rois et pour les peuples, un devoir de mettre à couvert à tout prix la civilisation et la foi.

Les cathares, les patarins, les manichéens d'Albi, ne doivent point être confondus avec les *vaudois,* qui, d'origine moins ancienne, furent en quelque sorte les précurseurs de Luther et de Calvin. Au commencement du treizième siècle, les vaudois avaient à peine quarante ans d'existence; ils tiraient leur nom de Pierre Waldo, bourgeois de Lyon, qui s'était cru appelé à rétablir dans l'Église les usages primitifs, et qui rêvait la pauvreté, la communauté, la fraternité dans un sens absolu, afin d'imiter, disait-il, les apôtres et les diacres de Jérusalem, au temps de saint Étienne et alors que Paul se trouvait encore rangé parmi les persécuteurs. On sent combien ces idées de réforme devaient, au début, flatter les passions populaires et rallier à elles quiconque ne possédait rien et cherchait, en torturant le sens des livres saints, des armes et des textes contre les heureux et les riches. Il y avait, dans ces doctrines et dans ces théories, un drapeau levé, au nom d'un ordre impossible et d'une perfection imaginaire, contre la société féodale et contre toute société humaine

qui repose sur l'inégalité et la hiérarchie. Les disciples de Pierre Waldo furent d'abord appelés les *pauvres de Lyon*, et dans le principe l'autorité ne s'alarma guère de leurs progrès, ne voyant rien dans une doctrine d'indigence et d'abaissement qui fût de nature à séduire le monde. C'était là une confiance imprudente ; les mécontents et les ambitieux se groupèrent à la suite de Waldo, ils appelèrent à eux les serfs et tous ceux qui portaient impatiemment la souffrance ou que le désir de changement poussaient dans le camp des novateurs. Bientôt on renouvela, avec quelque succès, les tentatives d'Arnaud de Brescia. Les pauvres de Lyon, ne pouvant dominer l'Eglise et lui imposer leurs doctrines et leur constitution, se mirent à déclamer contre la papauté et contre Rome ; à les entendre, le pape était le chef de l'erreur, les évêques étaient les pharisiens du Nouveau Testament, toutes les supériorités, autres que celle de la vertu, étaient basées sur le mensonge. Les vaudois, pas plus que les autres sectes qui se séparent de l'unité romaine, ne devaient point s'arrêter à ces préludes ; après s'être insurgés contre la discipline de l'Église, ils se révoltèrent contre les dogmes, et bientôt on les vit attaquer l'Eucharistie, l'intercession des saints, l'Ordre, et plusieurs croyances sacrées qui sont autant de pierres essentielles de l'édifice catholique. Pour eux, comme tous les sectaires qui commencent et que soutient l'enthousiasme le plus exalté, ils pratiquaient la pauvreté, ils étaient doux et chastes, ils avaient horreur de la trahison et du parjure, ils se signalaient par des austérités et un zèle dont l'exagération même entraî-

nait les multitudes. Quelque téméraires et criminels que fussent les hérétiques de cette école, il y avait loin de leurs erreurs à celles des cathares et des manichéens de toutes nuances : on pouvait reconnaître chez les uns et chez les autres la différence qui existe entre le génie, de l'Occident, pratique et positif, et le génie de l'Orient, subtil, systématique et abandonné à tous les caprices du rêve. Les vaudois étaient les enfants égarés de la famille chrétienne; les cathares et les patarins descendaient en quelque sorte, par Manès, du paganisme de Zoroastre. Ajoutons que les populations du treizième siècle étaient trop ignorantes pour comprendre ces distinctions, et que, voyant chez tous ces sectaires des ennemis déclarés et des persécuteurs de l'Église orthodoxe, elles les confondaient communément sous le nom d'albigeois, dénomination qui attestait que la ville d'Albi, aussi bien que celle de Toulouse, était alors l'une des capitales du manichéisme et de l'hérésie. Les temps n'étaient point d'ailleurs venus où l'erreur en matière de foi devait entraîner des nations entières dans l'abîme. Quelques progrès que pût faire dans les provinces de la langue d'Oc la double hérésie des cathares et des vaudois, l'immense majorité des habitants de la France et de l'Allemagne repoussait avec horreur leurs doctrines et maudissait les sectaires avec une ardente exaltation. De là des excès de répression qu'aucune école philosophique n'aurait pu empêcher ni prévenir, en prêchant dans le désert la théorie du libre examen ou de la tolérance universelle. Au moyen âge, ce langage, que le dix-huitième siècle a mis à la mode, n'aurait été

compris de personne. Les populations catholiques ne parlaient qu'avec consternation et colère des tentatives de l'hérésie albigeoise; elles se redisaient les profanations et les sacriléges qui épouvantaient le pays partout où les cathares réussissaient à se créer des partisans; elles racontaient le massacre des prêtres, l'incendie ou la destruction des églises, les outrages prodigués à l'image de Dieu crucifié, et une sombre fureur s'allumait dans les âmes au récit de tant de crimes.

Innocent III, *dont le génie embrassait et dominait l'univers* (1), reconnut qu'il était temps d'intervenir et de sauver la civilisation catholique mise en péril par le développement des hérésies manichéennes. « Quand ce pape considérait qu'en peu d'années plus de mille villes du Midi avaient été infectées de sectaires, que l'erreur avait été adoptée dans le midi de la France par presque toute la noblesse, que les plus grands seigneurs lui accordaient leur protection, qu'elle comptait des adeptes même parmi des abbés et des chanoines, qu'elle se propageait rapidement dans la haute Italie, où beaucoup de villes de l'État romain n'étaient détournées, ni par la proximité du chef de l'Église, ni par leurs rapports temporels avec lui, d'accorder à l'hérésie une influence toujours croissante; quand il songeait, en outre, à sa mission de conserver dans toute son intégrité la doctrine chrétienne, de veiller sur l'unité de l'Église, ne devait-il pas embrasser avec une force irrésistible l'obligation

(1) M. de Sismondi, *Hist. des Français*, t. VI.

de mettre une digue aux progrès de cette peste, de protéger contre le danger les âmes confiées à ses fonctions pastorales, et de ramener sous l'obéissance de Dieu tous ceux qui se révoltaient contre Dieu (1)? »

Les principaux chefs temporels de l'hérésie étaient Raymond VI, comte de Toulouse, le souverain le plus puissant du midi de la France, et avec lui les comtes de Foix, de Béarn, de Comminges, les vicomtes de Béziers et de Carcassonne. Par leurs excitations et par leurs exemples, ils ne cessaient d'accroître le nombre des sectaires et de consterner les fidèles au spectacle de leurs abominables mœurs et de leurs attentats sacriléges. Pour neutraliser leurs efforts et mettre un terme à tant d'excès, le pape eut d'abord recours à l'envoi de plusieurs commissaires apostoliques ; il les chargea de parcourir le pays, de prêcher les hérétiques et de leur annoncer les malheurs qui allaient fondre sur eux s'ils refusaient de se convertir. Ces légats du saint-siége ne furent assistés ni par les archevêques ou évêques du Languedoc, qui n'opposaient à l'hérésie qu'une résistance molle, ni par les seigneurs, qui, pour la plupart, étaient déjà séduits; les populations à moitié perverties les persécutèrent.

En face des obstacles que présentaient l'hérésie des seigneurs et la lâche condescendance de la plupart des évêques de la langue d'Oc, le pape comprit qu'il fallait en appeler à des auxiliaires d'un ordre élevé et dont la puissance militaire fût au niveau de l'œuvre de répression. Sur le rapport de ses légats, il repré-

(1) *Vie d'Innocent III*, par M. Hurter, président du consistoire protestant de Schaffouse.

senta à Philippe-Auguste, roi de France, « que le temps était venu où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel devaient coopérer ensemble pour la défense de l'Église, et se prêter un appui mutuel.. » Il manda au roi que son devoir était de se lever, d'employer la force, et, s'il ne pouvait marcher en personne, d'envoyer son fils à sa place, de prescrire aux grands de confisquer les biens des hérétiques, et, dans le cas où ceux-ci s'y refuseraient, de s'emparer de leurs possessions au profit du trésor royal. Il promit au roi et à tous ceux qui l'assisteraient les trésors des grâces que l'Église accordait aux croisés envoyés en Palestine, et les légats reçurent de nouveau pleins pouvoirs pour décider tout ce qui serait utile à la destruction de l'hérésie; toutefois le pape ajoutait : « Nous voulons que la modération de votre conduite « fasse taire l'impudence des ignorants. » (1203-1204.) Quelques années se passèrent durant lesquelles, exposés à mille dangers, les légats de Rome parcoururent le pays, prêchant, exhortant, réprimandant, mais avec peu de succès, et se décourageant plus d'une fois par l'inutilité de leurs efforts et la stérilité de leur parole. Peut-être allaient-ils renoncer à leur œuvre lorsque l'évêque espagnol Diégo de Azévédo, au retour d'un long voyage, se présenta à eux et leur dit : « Si l'on veut obtenir un bon résultat, il faut déposer le faste extérieur, se mettre à pied, et joindre à la prédication l'exemple d'une vie pauvre et dure. » Un tel conseil aurait déplu à des âmes moins chrétiennes, mais les légats agirent selon les paroles du pieux évêque, et, ayant appelé à leur aide

les moines de Cîteaux, on les vit se répandre dans les villes et dans les campagnes. Peu d'années après cependant on vit cette première ardeur s'évanouir, et les missionnaires, soit par lassitude, soit par nécessité, abandonnèrent peu à peu les légats. Un seul resta fidèle à sa tâche ingrate et difficile; ce fut l'Espagnol Dominique (Domingo), de l'illustre maison de Guzman, et alors chanoine de l'église d'Osma. C'était un prêtre dévoré du désir de conquérir les âmes à Jésus-Christ, qui prêchait d'exemple autant que de parole, et que l'Église catholique, consolée par ses travaux, a inscrit depuis plusieurs siècles au rang des saints.

Il était né, en l'an 1170, dans une vallée de la Vieille-Castille qu'arrose le Duero. On racontait que sa mère avait vu en songe le fruit de ses entrailles sous la forme d'un chien, tenant dans sa gueule un flambeau, et qui s'échappait de son sein pour embraser la terre. De bonne heure il avait commencé en quelque sorte la réalisation de cette vision prophétique, et rien n'avait retardé l'élan de son zèle, ni les fatigues, ni les persécutions, ni les outrages. Le légat du pape, Pierre de Castelnau, avait dit que les hérésies des peuples de Toulouse et d'Albi ne seraient vaincues que lorsque le sang d'un martyr aurait coulé dans les provinces de la langue d'Oc, et Dominique semblait aspirer à ce redoutable honneur. Un jour qu'il avait traversé une bourgade où les sectaires avaient menacé sa vie, l'un de ces hommes lui demanda : « Est-ce que tu ne crains pas la mort? Si nous « t'eussions pris, qu'aurais-tu fait? » Il leur répondit : « Je vous aurais priés de ne pas me tuer d'un

« seul coup, mais de me faire mourir par une longue « suite de mutilations et de blessures, afin de me « procurer une plus belle couronne. » Cette soif de douleurs et de charité le fit songer plus tard à créer un ordre nouveau destiné à parcourir le monde et à convertir par la science et l'apostolat; nous avons suffisamment désigné l'ordre des *Frères prêcheurs*. Ce fut également pour obtenir de Dieu l'établissement de la paix et le triomphe de la foi qu'il institua cette manière de prier, connue sous le nom de Rosaire, usage béni de Jésus-Christ et cher à Marie, et qui s'est répandu dans l'Église universelle. Tel était cet homme, doux et humble, tel était le saint habitué à marcher sur les traces du bon Pasteur, tel était ce Dominique dont la mémoire, escortée des calomnies de la philosophie moderne et des injures de l'hérésie, ne sera pas suffisamment vengée tant qu'il restera dans une âme ignorante ou dans un cœur prévenu l'ombre d'une prévention et d'un doute, en ce qui touche la part qu'il eut au succès de la croisade à laquelle fut mêlé son nom.

Or, au commencement de l'an 1208, un crime inattendu vint donner une impulsion nouvelle au mouvement qui poussait la papauté, les rois et les peuples catholiques à combattre l'hérésie albigeoise. Nous avons vu plus haut que Raymond VI, comte de Toulouse, homme perdu de débauches et d'excès, était dans le Midi le principal soutien des sectaires. Craignant d'être excommunié et d'encourir ainsi la déchéance de son autorité temporelle, ce prince lâche autant que perfide, tandis que d'une main il encoura-

geait les manichéens, signait de l'autre des rétractations et des engagements destinés à amortir la colère du pape. Pour mettre un terme à cette hypocrisie, Pierre de Castelnau lança contre Raymond les anathèmes de l'Église, et bientôt il s'éloigna avec les autres légats et leurs compagnons, afin de dérober sa vie aux menaces du comte. Le 15 janvier, au matin, Pierre voulut, avant de traverser le Rhône, offrir à Dieu le sacrifice de la messe; quelques instants après cette auguste cérémonie, deux inconnus s'approchèrent de lui, et l'un d'eux lui plongea dans le corps le fer de sa lance. Le légat tomba en s'écriant : « Seigneur, pardonne-lui comme je lui pardonne! » et il expira. Le meurtrier, qui était vassal du comte de Toulouse, s'enfuit à Beaucaire et enleva à Raymond la possibilité de détourner, par une punition sévère, l'accusation de complicité qui déjà pesait sur lui, nonobstant ses protestations multipliées. A la nouvelle de cet attentat, Innocent III écrivit aux archevêques du midi de la France pour leur prescrire les nouveaux devoirs qu'ils avaient à remplir; il leur enjoignit de prononcer l'interdit sur tous ceux qui avaient pris part au meurtre, sur les lieux où ils pourraient se trouver, et surtout sur le comte, bien qu'il fût déjà excommunié pour d'autres crimes; il ajouta qu'à l'égard de ce prince tout serment d'obéissance était désormais délié, et que quiconque professait la religion catholique devait poursuivre sa personne et s'emparer de ses provinces, à la réserve des droits du suzerain; que, si Raymond voulait donner satisfaction, l'expulsion des hérétiques devait être la première caution de son repentir.

S'adressant ensuite au roi de France : « Levez-vous, « soldat du Christ, lui disait-il, levez-vous, prince « très-chrétien ! Les gémissements de l'Église s'adressent « avec force à votre cœur ; le sang du juste crie vers « vous, afin que vous présentiez aux ennemis de l'É- « glise le bouclier de la foi pour la protéger. Ne dé- « tournez pas votre oreille des gémissements que pousse « l'Église ! Levez-vous et jugez ma cause ! Ceignez-vous « de l'épée ! Veillez sur l'unité entre la royauté et le « sacerdoce, unité désignée par Moïse et par Pierre, « et les Pères des deux Testaments. Ne laissez pas l'É- « glise faire naufrage dans ces contrées ! Courez à son « secours ! Combattez fortement, et avec l'épée tirée, « les hérétiques qui sont encore plus dangereux que « les Sarrasins (1). » Un semblable appel fut adressé à toute la noblesse et à tout le peuple de la France. Les évêques de Tours, de Paris et de Nevers reçurent l'ordre de terminer toutes les contestations entre le roi et les grands du royaume, et d'exiger des prélats leur concours actif pour un but aussi sacré et aussi nécessaire. Deux abbés de Cîteaux furent chargés de se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre pour rétablir la paix entre eux et les déterminer à conclure du moins une trêve de deux ans, parce que, après Dieu, leur union seule peut briser la rage des hérétiques. Le pape envoya un légat particulier, le

(1) On connaît le jugement généralement porté sur cette démarche du pape ; mais, ce qui est moins connu, c'est que le tolérant Bèze publia à Genève un écrit : *De Hæreticis a magistratu civili puniendis,* et que Calvin, son maître, établit dans son ouvrage contre Servet cette thèse : *Jure gladii coercendos esse hæreticos.* Nachon, Lettre sur la tolérance de Genève, in-8, Lyon, 1823, p. 123, not.

cardinal Gualo, auprès de Philippe-Auguste, pour lui faire exécuter l'occupation aussi prompte que possible des possessions du comte de Toulouse, et pour accorder des concessions de grâces pontificales à tous ceux qui prendraient part à l'expédition (1).

Raymond VI était l'un des princes les plus puissants de l'Europe chrétienne; comte de Toulouse, marquis de la haute Provence, seigneur du Quercy, du Rouergue, du Vivarais, il avait reçu du roi d'Angleterre le pays d'Agen, et du roi d'Aragon le Gévaudan; de la Durance aux Pyrénées un grand nombre de comtes et de seigneurs redoutés relevaient de lui. Mais, quelle que fut sa force, en apprenant que la guerre sainte était prêchée contre lui, il s'épouvanta de l'orage qui allait fondre sur ses domaines (1208-1209); il envoya des ambassadeurs au roi de France et au pape; il offrit toutes les satisfactions qu'on exigerait de lui et protesta avec une mensongère humilité de son dévouement au saint-siége. Ses députés furent favorablement accueillis à Rome, et le pape lui fit connaître qu'il agréerait son repentir pourvu qu'il n'hésitât pas à donner des gages sérieux de sa sincérité. Raymond VI se soumit, au moins en apparence; il se rendit à l'église de Saint-Gilles, où avait été enseveli le légat assassiné; là, le successeur de Pierre Castelnau lui jeta au cou une étole avec laquelle il le traîna, en le fustigeant, jusqu'au maître-autel; puis il lui donna l'absolution, en lui infligeant pour punition de faire partie des chefs et des princes qui allaient commander

(1) Hurter, *Vie d'Innocent III, cp. XI,* 28-31. — Nangis, *Chron. in d'Achery Spicil.,* III, 22.

la croisade contre ses parents et ses sujets, et de livrer d'avance sept villes fortes pour places de sûreté. « Moi, dit-il, moi Raymond, par la grâce de Dieu « duc de Narbonne, comte de Toulouse, margrave de « Provence, je jure sur le saint Évangile d'obéir aux « croisés aussitôt qu'ils entreront dans mes domaines, « et de faire tout ce qu'ils me commanderont pour la « sûreté et le bien de leur armée. » Il se résigna hypocritement à subir d'aussi dures conditions, et on le vit, la croix rouge sur ses vêtements, à l'exemple des autres princes confédérés contre les hérétiques, se ranger sous les drapeaux de l'armée catholique levée à l'appel d'Innocent III. Quoi qu'il en soit, les préparatifs de la croisade se faisaient dans toute la France; l'abbé de Cîteaux, l'abbé Guido de Vaux-Cernay cherchaient, par leurs exhortations, à imprimer aux armements une vigoureuse énergie. Ce qui contribuait d'ailleurs à populariser la nouvelle guerre, c'est qu'il y avait, pour les seigneurs et gens de guerre, permission de convertir le vœu de partir pour la Terre-Sainte en celui de combattre les hérétiques d'Albi.

Cette armée, déjà forte de cinquante mille hommes, avait pour chefs principaux les deux légats du pape et Simon, comte de Montfort, guerrier justement célèbre par sa piété et sa vaillance (1). A la suite de cet homme illustre marchaient Othon, duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, de Bar-sur-Seine, Guido de Beaujeu, Enguerrand de Coucy, le sénéchal

(1) Par sa mère, il était héritier du comté de Leicester, en Angleterre, et par sa femme Adélaïde il était allié à la puissante famille des Montmorency.

d'Anjou, Guillaume, archevêque de Bourges, les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, et beaucoup d'abbés suivis de leurs vassaux. Les Allemands et les Lorrains avaient pris la croix en foule, et combattaient avec les vassaux du roi de France contre les hérétiques d'Aquitaine.

Le lieu du rassemblement de l'armée était la ville d'Hyères, en Provence. Raymond de Toulouse vint à Valence, au-devant des troupes françaises; il espérait, par cette démarche, garantir ses États d'une invasion que désormais rien ne pouvait retarder, parce qu'à l'enthousiasme religieux, sincère et exalté, les croisés associaient des sentiments plus terrestres, parce que les nationalités allaient se trouver aux prises aussi bien que les croyances.

La croisade contre les Albigeois fut une période sanglante, où les instincts de races se mêlaient aux intérêts religieux, pour en faire de part et d'autre une guerre d'extermination. L'hérésie était la cause avouée de la croisade; mais d'autres motifs, puisés à d'autres sources, contribuaient à la rendre plus longue et plus meurtrière. C'étaient encore le Nord et le Midi qui se trouvaient aux prises, la nationalité gallo-romaine qui combattait les populations du Midi, toujours détestées, toujours opprimées, toujours rebelles. Les peuples aquitains, de leur côté, se rattachaient à l'hérésie et luttaient énergiquement pour elle, non-seulement par fanatisme, mais encore par aversion pour les hommes du Nord, par soif d'indépendacce, par instinct de vengeance.

C'est là ce qui révèle le secret des excès épouvantables qui furent commis de part et d'autre. Ce n'était point une religion toute d'amour et de douceur qui donnait le signal des combats et des supplices, mais bien les haines héréditaires qui portaient, pour ainsi dire, un peuple à dévorer un autre peuple. Avouons-le aussi : les légats du pape, témoins des atrocités commises par les albigeois et des souffrances inouïes éprouvées par les fidèles, entourés d'autels détruits, d'églises livrées aux flammes, de martyrs ou de confesseurs saignants, mutilés et égorgés, de cloîtres souillés par le meurtre, de lieux saints épouvantés par les sacriléges, ne surent point assez se défendre de l'horreur que tant de crimes leur inspiraient; ils se laissèrent trop aller à tolérer d'affreuses représailles, à fermer les yeux sur d'immenses massacres, sur des exterminations dont le souvenir nous glace d'effroi, et durant lesquelles on fit trop petite la part de la pitié et de la miséricorde, trop grande celle de la justice ou de la colère. Ces mêmes légats, comme pour s'étourdir, comme pour se justifier, trompaient le pape et ne lui faisaient pas connaître les malheurs de cette guerre. Toutefois, lorsque, de loin en loin, la nouvelle de ces excès parvenait à Innocent, il adressait à ses légats de sévères réprimandes; il ouvrait ses bras aux hérétiques, et se prêtait à leur repentir, souvent peu sincère; mais le glaive était sorti du fourreau, et la querelle ne devait s'éteindre que par la lassitude des partis.

Vers la fin du printemps, en 1209, l'armée confédérée passa le Rhône et s'arrêta quelques jours à Montpellier. Comme elle y campait encore, Raymond

Roger, vicomte de Béziers, le principal protecteur des hérétiques de la langue d'Oc, se rendit auprès de l'abbé de Cîtaux et de Simon de Montfort, chefs de la croisade, et chercha à justifier ses actes et ses croyances. On refusa d'accueillir ses protestations et ses promesses, tant on avait à cœur de combattre. Le vicomte prit alors la résolution de défendre ses domaines par les armes; il convoqua son parlement de vassaux et demanda conseil à *ses hommes*, qui applaudirent à la volonté de leur seigneur et se disposèrent à le soutenir. Tandis que les habitants de Béziers, menacés d'une prochaine attaque, fermaient leurs portes et réparaient leurs murailles, le vicomte Raymond Roger se renfermait dans Carcassonne, déterminé à résister jusqu'à la mort. Pour plus de sûreté, il fit réclamer en secret l'appui du roi d'Aragon, suzerain de Carcassonne, et ce prince promit son assistance féodale. Cependant les croisés apparurent les premiers en vue de Béziers, la première des places fortes qu'ils allaient investir, celle qui, au dire des chroniques, « passait pour entièrement infectée du poison de la perversité hérétique. » Avant d'entourer la ville par un siége régulier, ils sommèrent les habitants et les consuls de se rendre; ceux-ci répondirent par un refus et donnèrent eux-mêmes le signal de la lutte. En ce moment, le vénérable évêque de Béziers voulut en vain éclairer son troupeau infidèle sur les dangers de la guerre; les habitants de cette malheureuse ville étouffèrent sa voix en lui criant : « Nous mangerons nos enfants plu-« tôt que d'ouvrir les portes. » Après trois heures d'une résistance désespérée, la place fut emportée

de vive force, et la population presque entière livrée au fer des vainqueurs, au milieu de leur ville incendiée. Les excès que cette journée vit commettre ne furent point d'ailleurs l'œuvre de l'armée régulière des princes catholiques; ils furent commis, en grande partie, par des aventuriers qui s'étaient joints aux croisés, en vue du butin et du pillage, et que l'on désignait déjà sous les nom de *truands* et de *ribauds*. Quoi qu'il en soit, à la suite de cette épouvantable exécution, la terreur se répandit dans tout le pays. Beaucoup de villages et de bourgs, plus de cent châteaux ou lieux fortifiés, dont quelques-uns étaient assez forts pour arrêter longtemps une armée, furent abandonnés par leurs habitants, qui cherchèrent un refuge dans les montagnes, dans les déserts inaccessibles. Bientôt les croisés se portèrent sur Carcassonne, et montèrent à l'assaut en chantant le *Veni, Creator;* ils furent repoussés, mais la ville eut à subir un siége de longue durée. Pour en finir avec la résistance de leurs ennemis, les croisés essayèrent de combler les fossés et d'escalader les murs; leurs tentatives furent déjouées par les habitants, qui firent pleuvoir sur eux des pierres et des torrents d'eau bouillante. La résistance se proportionna à l'attaque, et, de part et d'autre, on rivalisa d'exaltation et de désespoir. A la fin les assiégés offrirent de capituler, demandant qu'on leur laissât la vie et qu'on leur donnât un sauf-conduit valable pour une journée. Les barons chrétiens consentirent à les laisser sortir, vêtus de braies et de chemises, et ce fut dans ce triste état que la population de Carcassonne abandonna cette ville, le jour même de l'As-

somption. Le vicomte Roger, qui l'avait généreusement défendue, fut mis aux fers, et ne tarda pas à mourir des suites de ses fatigues. Un grand nombre d'hérétiques réussirent à se soustraire par la fuite aux châtiments que leur réservaient les vainqueurs, mais quatre ou cinq cents manichéens qui refusèrent d'abjurer furent punis par le supplice du feu. La conquête de Carcassonne et de Béziers étant accomplie, l'abbé de Cîteaux, le chef religieux de la croisade, assembla les princes de l'armée, et les mit en demeure de pourvoir, par un choix libre, au gouvernement des villes et des domaines enlevés aux hérétiques. On s'adressa d'abord au duc de Bourgogne; celui-ci répondit qu'il possédait assez de fiefs et qu'il ne voulait pas contribuer à dépouiller le vicomte Roger, alors captif. Le comte de Nevers fit valoir des motifs semblables à l'appui de son refus; mais l'abbé de Cîteaux détermina Simon de Montfort à accepter les fruits de la conquête, et, le 22 août, ce chef militaire fut proclamé, au milieu des acclamations de la foule, vicomte de Béziers et de Carcassonne. A peine élu et installé, Simon ordonna que, dans les provinces dont il prenait l'administration souveraine, on payât, non-seulement la dîme, mais encore trois deniers par feu à l'Église romaine. Peu de temps après, la terreur qu'avait répandue dans toute la contrée le sort misérable de Carcassonne amena la reddition d'un grand nombre de châteaux. Simon de Montfort en fit raser plusieurs et assiégea Alzonne. Pendant qu'il était devant cette ville, il reçut en personne la soumission de Castres. Raymond de Toulouse, las de servir dans les rangs de

l'armée qui détruisait ses forteresses et dépeuplait ses fiefs, s'adressa à Rome et se plaignit des actes de guerre accomplis par les croisés catholiques. N'obtenant pas de réponse décisive, il se rendit auprès du pape. Des lettres du légat l'avaient précédé. « Seigneur Pape, mandait l'abbé de Cîteaux, nous nous sommes assemblés en concile pour décider la grande affaire du comte de Toulouse, et nous l'avons excommunié parce qu'il n'a pas rétabli dans leurs domaines les évêques de Carpentras et de Vaison; parce qu'il n'a pas chassé les hérétiques, ainsi qu'il l'avait promis; parce qu'il n'a pas fait justice aux Églises et n'a pas aboli les péages et les exactions injustes qu'il lève sur les terres. Comme nous avons appris que le comte doit se rendre incessamment à Rome pour obtenir votre bienveillance, sur la recommandation de Philippe de France et de l'empereur Othon, nous nous hâtons de vous prévenir de ce qu'il a fait pour démériter de l'Église et de vous. » On était au mois de janvier de l'an 1210. Le pape se montra moins sévère que son légat à l'égard de Raymond VI, et, daignant accepter ses explications et ses excuses, il considéra que l'on avait usé envers lui de procédés trop rigoureux; il l'admit à la confession générale, et manda aux archevêques d'Arles et de Narbonne qu'ils eussent à écouter ses réclamations et à lui faire rendre justice. Les intentions miséricordieuses du souverain pontife ne furent point remplies : les légats imposèrent à Raymond VI des conditions qu'il jugea dures ou déshonorantes, et les opérations des croisés dans les provinces albigeoises ne furent point discontinuées.

Simon de Montfort, poursuivant le cours de ses avantages, prit le château de Mirepoix, entra vainqueur dans Pamiers, s'empara de Saverdun, de Lombers et d'Albi, et se fit partout reconnaître comme seigneur du pays conquis. Or, le roi Pierre d'Aragon, suzerain d'une partie des fiefs que Simon de Montfort enlevait au comte de Toulouse, refusa de lui en donner l'investiture et se rangea ouvertement du côté des albigeois. Peu de temps après, le comte de Foix et d'autres seigneurs du pays se déclarèrent à leur tour contre Simon, et la guerre ne tarda pas à reprendre une vigueur nouvelle (1210-1211). Bientôt l'armée catholique marcha contre Lavaur, dont le siége fut long et meurtrier. Durant les opérations qui avaient pour but la réduction de la place survinrent encore des seigneurs de France qui se joignaient aux croisés, et parmi eux on vit figurer les évêques de Lisieux et de Bayeux. A ce moment Raymond VI, las d'opposer la ruse à la force et honteux d'avoir à combattre ses propres sujets, se détermina à tirer l'épée pour la cause des albigeois et contre Simon de Montfort; les comtes de Comminges et de Foix lui vinrent en aide, et le dernier, à la tête de ses vassaux, dispersa et mit en fuite un corps de six mille chevaliers allemands. Pour Raymond VI, maître de Toulouse, il en chassa l'évêque, l'un de ses plus redoutables ennemis. Cependant la ville de Lavaur opposait aux croisés la plus énergique résistance. Cette place était entourée de hautes murailles et de fossés profonds; derrière ces murailles se trouvaient quatre-vingts chevaliers, ayant à leur tête Alméric, seigneur de Montréal, et qui tous

se dévouaient à la mort. Les habitants, exaltés par leurs exemples, redoublaient d'audace et de persévérance ; plus d'une fois ils réussirent à détruire les ouvrages des croisés ; ils manquèrent de vivres, mais les habitants de Toulouse réussirent à leur en faire passer, et le siége continua. Des deux côtés on rivalisait d'ardeur et de patience. Les assiégeants construisirent des redoutes en bois tout près des murs ; les assiégés cherchèrent à les détruire avec des balistes; puis, durant la nuit, à l'aide d'une galerie couverte, ils se rendaient en sûreté dans les fossés et ruinaient les travaux entrepris pendant le jour par les troupes de Simon de Montfort. A la fin les assiégeants s'approchèrent de la place et se préparèrent à donner l'assaut. Le 3 mai 1211, tandis que le clergé et les évêques chantaient des hymnes, les croisés dressèrent leurs échelles contre la place et engagèrent une lutte furieuse à l'issue de laquelle la ville tomba en leur pouvoir ; ils ternirent leur victoire par de sanglantes représailles exercées contre les habitants et la vaillante garnison. « On entraîna, dit le moine de Vaux-Cernay, on entraîna hors du château Alméric, seigneur de Montréal, et d'autres chevaliers, au nombrede quatre-vingts. Le noble comte Simon ordonna qu'on les suspendît tous à des potences ; mais, dès qu'Alméric, qui était le plus grand d'entre eux, eut été pendu, les potences tombèrent ; car, dans la grande hâte où l'on était, on ne les avait pas suffisamment fixées en terre. Le comte, voyant que cela entraînerait un grand retard, ordonna que l'on égorgeât les autres ; et les pèlerins, recevant cet ordre avec le plus grand empressement,

les eurent bientôt tous massacrés en ce même lieu. La dame du château de Lavaur, qui était sœur d'Alméric, et hérétique exécrable, fut, par l'ordre du comte, jetée dans un puits que l'on combla de pierres. Ensuite les pèlerins rassemblèrent les nombreux hérétiques que contenait le château et se hâtèrent de les faire périr par le feu. » Les jours suivants, sous l'impression de la terreur qu'avaient répandue dans le pays ces exécutions terribles, un grand nombre de places et de châteaux consentirent à se rendre.

Vers le milieu de juin, les croisés mirent le siége devant Toulouse. Cette ville résista avec vigueur et fut habilement secourue par les troupes de Raymond VI et des comtes de Foix et de Comminges, qui tenaient la campagne. Simon tenta un assaut, mais il fut repoussé avec perte, et bientôt son armée, décimée par les maladies autant que par le fer des albigeois, se vit réduite à renoncer à s'emparer de la place. Peu de jours après, Simon de Montfort, obligé de lever le siége de Toulouse, prit sa revanche sous les murs de Castelnaudary, et battit les troupes qu'avait rassemblées le comte. A cette bataille célèbre les albigeois étaient trente contre un.

Montfort se rendit pieds nus à l'église de Castelnaudary pour remercier le Seigneur de la victoire qu'il lui avait accordée. De leur côté, Raymond VI et le comte de Foix, son vaillant auxiliaire, prirent des dispositions pour continuer la guerre. Simon leva des troupes dans le pays et obtint des renforts qu'Alain de Roucy lui amena de France. La lutte fut poursuivie de part et d'autre avec des chances alternatives, si-

gnalée d'ailleurs par des excès et des injustices que les légats ne faisaient point connaître au pape, et qu'Innocent III se hâtait de blâmer lorsqu'ils parvenaient tardivement à sa connaissance. Dans les premiers mois de l'an 1212, il écrivit à ses légats et à Simon de Montfort en termes sévères, pour se plaindre de beaucoup de choses qui s'étaient faites uniquement par cupidité, depuis la prise de Béziers. Un concile fut convoqué et tenu à Lavaur (1213); mais les difficultés étaient désormais si profondément enracinées que la lutte ne pouvait se terminer que par l'épée, et l'intervention active de Pierre d'Aragon, désormais acquise aux albigeois, vint paralyser les efforts de l'armée catholique. La guerre continua avec acharnement. Les Aragonais et les albigeois relevèrent pour un moment la fortune de Raymond VI, mais Alix de Montmorency, femme de Simon de Montfort, lui amena une nouvelle armée. Cependant Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre commençaient à regretter la fureur des hostilités et à désirer qu'il fût mis un terme à l'effusion du sang. Innocent III ne se trouvait point en mesure de dégager la question religieuse de la question purement politique de la guerre, et les ordres qu'il donnait dans un intérêt de mansuétude et de miséricorde n'étaient point toujours exécutés. Sur ces entrefaites les partisans de Raymond VI, ayant à leur tête le roi d'Aragon, présentèrent la bataille à Simon de Montfort, non loin des remparts de Muret, à quatre lieues de Toulouse.

L'armée de Pierre d'Aragon et de ses alliés était forte d'environ soixante à quatre-vingt mille hommes;

Simon de Montfort ne comptait guère que quinze cents combattants, dont près de la moitié fantassins non cuirassés. C'est avec cette petite troupe, à laquelle de nombreuses défections avaient réduit ses forces actives, qu'il entreprit de résister à des légions innombrables, parmi lesquelles se trouvait l'élite de la chevalerie d'Aragon et d'Aquitaine. L'entreprise paraissait insensée, mais Simon, comme un autre Judas Machabée, comptait sur l'assistance de Dieu. Ce vaillant homme se rendit à l'église, déposa son épée sur l'autel et s'écria : « Seigneur, quelque indigne que je sois, « tu m'as cependant choisi pour combattre pour toi ; « je prends cette épée sur ton autel ; accorde-moi qu'en « combattant pour ton honneur je le fasse avec jus- « tice ! » Puis, pendant que ses soldats se livraient au repos et ses ennemis à la débauche, il passa la nuit en prières.

Le jeudi 12 septembre, au point du jour, Simon de Montfort entendit la messe, et les évêques qui l'accompagnaient prononcèrent l'excommunication contre le roi d'Aragon et son armée. Ce fut le prélude de la victoire ; elle fut complète. Le roi Pierre, malgré des prodiges de valeur, périt de la main d'un chevalier français, et sa mort jeta l'alarme dans le cœur de ses soldats : ce ne fut plus qu'une affreuse déroute où succombèrent près de vingt mille hommes. Cette affaire mémorable, qui rappelle à quelques égards la victoire de Charles-Martel, n'aurait eu que des résultats de peu de durée si une nouvelle armée de croisés n'était venue se joindre à celle de Montfort et ne lui avait permis de reprendre le cours de ses conquêtes

et de faire rentrer sous son obéissance les comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui furent réconciliés avec l'Église. La même année (1214), Raymond de Toulouse se détermina enfin à poser les armes et à se mettre, lui et son jeune fils, à la discrétion du pape. La guerre n'en continua pas moins, mais sans énergie et sans activité, et comme si de part et d'autre on se fût aperçu qu'au fond de la querelle se cachaient des intérêts politiques et des rivalités féodales qui ne méritaient pas de si sanglants sacrifices.

Durant le cours de ces années, qui virent les provinces du Midi en proie à l'incendie et au glaive, quelques événements s'étaient produits sur d'autres points de l'Europe, et nous devons revenir un moment sur nos pas pour en esquisser le récit.

On a vu plus haut que Jean-sans-Terre, en vertu d'un jugement rendu par la cour des pairs féodaux, avait été dépouillé, comme meurtrier et félon, de la plupart des provinces qu'il possédait en France : la Guienne seule était demeurée sous son autorité suzeraine. Lâche et timide à l'égard de Philippe-Auguste, Jean avait essayé de prendre sa revanche en Angleterre, en procédant à des usurpations au détriment du clergé et de l'Eglise de son royaume, en usant envers ses barons et ses sujets de la plus insupportable tyrannie qui eût jamais pesé sur la race anglo-normande (1206-1208). Il y avait déjà près de deux ans qu'il exerçait cette persécution, malgré les avertissements sévères qu'il recevait de Rome, lorsque le pape Innocent III, ne pouvant tolérer plus longtemps cette longue série d'attentats et d'injustices, résolut d'agir avec autorité

contre l'auteur du mal : il ordonna aux évêques de Londres, d'Ély et de Worcester de lancer l'excommunication sur le roi, et de faire solennellement publier, chaque dimanche et chaque jour de fête, dans toutes les églises conventuelles de l'Angleterre, la sentence qui devait rendre Jean un objet d'horreur pour ses fidèles et pour tous les catholiques. Contenus par la terreur qu'inspirait le roi, les évêques n'osèrent accomplir cette mission, et il ne se trouva même personne qui osât notifier à Jean-sans-Terre la sentence rendue contre lui par le souverain pontife. Bientôt cependant le peuple sut que cette sentence existait; le bruit s'en répandit de famille en famille. Un jour que Geoffroi, archidiacre de Norwich, siégeait à Westminster, dans l'Échiquier, il se mit à parler bien bas, avec ses collègues assis près de lui, de la sentence lancée contre le roi, disant qu'il n'était point sûr, pour des gens pourvus de bénéfices, de rester plus longtemps au service d'un prince excommunié; et aussitôt il retourna chez lui sans en demander la permission. Peu de temps après, ces faits étant venus à la connaissance du roi, il en fut fort ému et envoya Guillaume Talbot avec des gens armés qui se saisirent de l'archidiacre, le chargèrent de lourdes chaînes et l'enfermèrent dans un cachot. Quelques jours après, sur l'ordre du roi Jean, on le revêtit d'une chape de plomb et on le laissa sans nourriture : le malheureux expira bientôt de fatigue et de faim. Les juifs, qui ne pouvaient cependant pas être soupçonnés d'intelligence avec le pape, n'étaient pas traités avec moins de cruauté : il est vrai qu'ils étaient riches; ce fut leur

grand crime pendant le moyen âge. En un jour le roi Jean fit prendre tous ceux qui se trouvaient en Angleterre, hommes et femmes ; on les emprisonna, on les tortura jusqu'à ce qu'ils eussent sacrifié leurs biens à l'avidité du roi. Quelques-uns d'entre eux, pour échapper à d'affreux supplices, donnaient tout ce qu'ils possédaient et promettaient plus encore. Il y en eut cependant un à Bristol qui, déchiré et comme mis en lambeaux par des tortures de toute espèce, refusait opiniâtrément de se racheter ; le roi ordonna alors à ses bourreaux de lui arracher chaque jour une des dents molaires, jusqu'à ce qu'il eût payé dix mille marcs d'argent. Pendant sept jours il s'en laissa ainsi arracher sept, en souffrant les plus intolérables douleurs ; mais, le huitième jour, comme les bourreaux se mettaient à l'œuvre, il demanda grâce et donna l'argent qu'on lui demandait. Et non-seulement il y avait des gens qui prêtaient leurs mains pour de telles atrocités, mais il s'en trouvait de plus misérables encore qui s'ingéniaient à les justifier comme parfaitement légitimes.

En Allemagne, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, le fils de Henri VI, Frédéric II, avait été élu roi des Romains, du vivant même de son père ; mais les états n'avaient point voulu d'un roi enfant. Frédéric ayant été écarté, et plusieurs princes s'étant portés pour candidats, Philippe de Souabe, frère de Henri VI, avait réussi à se faire élire par les états de Souabe, de Saxe, de Bavière, de Franconie et de Bohême; mais tout le nord-ouest de l'Allemagne, les amis de la maison guelfe, se réunirent à Ander-

nacht et proclamèrent Othon IV, troisième fils de Henri le Lion. Les deux rivaux cherchèrent bientôt à l'emporter l'un sur l'autre par les armes. Philippe de Souabe avait pour allié le roi de France, ennemi naturel d'Othon, gendre du roi d'Angleterre; mais Othon avait pour lui le pape Innocent III, qui lança l'excommunication contre Philippe et ses adhérents. Philippe n'en battit pas moins son adversaire près de Cologne. Tout le monde abandonnait Othon; le pape lui-même se réconcilia avec Philippe de Souabe, qui semblait devoir régner sans contestation sur toute l'Allemagne, lorsqu'il fut assassiné par Othon de Wittelsbach, auquel il avait refusé sa fille. L'assassin, mis au ban de l'empire, fut poursuivi, traqué comme une bête fauve, et tué enfin par un homme qui avait à venger sur lui la mort de son père. Sa tête, détachée de son corps, fut jetée dans le Danube (1198-1208). Ce meurtre releva promptement les espérances d'Othon, et ce dernier, réunissant cette fois tous les suffrages, se fit de nouveau élire empereur. Ainsi le sceptre sortait de la maison de Hohenstaufen pour rentrer dans celle de Henri le Lion (1209).

Huit ans avant son élection définitive à l'empire, Othon IV, dont les droits avaient été accueillis et proclamés par le pape Innocent III, avait prêté serment en ces termes devant trois légats du souverain pontife : « Moi, Othon, par la grâce de Dieu, je promets et « jure de protéger de toute ma force et de bonne foi « le seigneur pape Innocent, ses successeurs et l'Église « romaine, dans tous leurs domaines, fiefs et droits, « tels qu'ils sont définis par les actes de plusieurs em-

« pereurs, depuis Louis le Pieux (le Débonnaire)
« jusqu'à nous; de ne pas les troubler dans ce qui
« leur est acquis; de les aider dans ce qui leur reste
« à acquérir, si le pape m'en donne l'ordre... Quant
« aux garanties des droits et des coutumes du peuple
« romain, et des ligues lombarde et toscane, je m'en
« tiendrai aux conseils et aux intentions du saint-siége...
« Le présent serment sera renouvelé de vive voix et
« par écrit quand j'obtiendrai la couronne impériale. »
Cet engagement solennel ne fut que trop promptement oublié, mais sa teneur indique quels étaient, au début du treizième siècle, les priviléges respectifs de l'empire romain et du sacerdoce.

L'empereur Othon IV était doublement Guelfe, par le nom et par son alliance avec l'Église. Le pape et les Guelfes mirent d'abord en lui leur confiance : il promettait que les élections des évêques et des abbés seraient libres et gratuites; que les appels en cour de Rome ne seraient pas contrariés; qu'il rendrait au saint-siége le duché de Spolète, la marche d'Ancône, l'exarchat, la Pentapole et les biens de Mathilde. Quand il parut en Italie, les Guelfes de la Lombardie saluèrent avec empressement leur partisan; le pape vint à sa rencontre et le couronna à Rome. Cependant le titre d'empereur et le désir d'en exercer tous les droits avaient bien vite changé les dispositions d'Othon IV : ce Guelfe était devenu Gibelin. On n'avait pas remarqué en Lombardie qu'il recherchait l'amitié des podestats, de ces magistrats élus par des citoyens libres, mais déjà empressés d'usurper le pouvoir monarchique dans les villes qui les avaient choi-

sis. La vigilance d'Innocent III, trop pénétrante pour être jamais surprise, ne se laissa pas distraire du danger. Aussitôt après le sacre, il réclama l'exécution des promesses. Othon faisait naître de grandes difficultés; il ne voulait restituer ni Viterbe, ni Pérouse, ni Spolète. Il osa davantage, il donna en son nom l'investiture de la marche d'Ancône, et essaya de soulever les Romains en faveur de l'ancien sénat; il donna le duché de Spolète à un Allemand, et accorda aux Pisans de grands priviléges, qui ont fait de Pise la ville la plus gibeline de l'Italie; il menaça même le jeune Frédéric de Sicile.

Innocent III ne se déconcerta pas; il conçut alors le projet de renverser Othon par Frédéric, de faire ce jeune prince empereur, d'attacher par ce grand bienfait la maison de Souabe à l'Église, de subordonner l'Allemagne à l'Italie sous un empereur italien. En conséquence, il chercha à rattacher à sa cause la cour d'Aragon, le roi de France et plusieurs seigneurs allemands, dans le but de faire élire Frédéric à la place d'Othon IV. Menacé par une ligue sous l'influence de Philippe-Auguste, et dans laquelle entrèrent l'archevêque de Trèves, le landgrave de Thuringe, le roi de Bohême et le duc de Bavière, Othon IV, qui déjà attaquait le territoire de Naples, se vit dans la nécessité de repasser les Alpes et de faire face aux partisans de Frédéric de Sicile, l'héritier des Gibelins.

En ce moment l'Europe offrait, au point de vue politique, un spectacle nouveau : elle commençait à reconnaître des intérêts communs; chaque État calculait ce qu'il avait à espérer ou à craindre des autres

puissances, et il s'établissait des rapports entre des contrées éloignées. D'une part on voyait le pape, le roi de France et Frédéric, roi de Sicile, de l'autre le roi d'Angleterre, Othon IV et les partisans qu'ils comptaient l'un et l'autre en Allemagne et en Italie. Othon, quoique rentré en Germanie, n'avait pu empêcher le couronnement de son rival à Aix-la-Chapelle; l'excommunication qui pesait sur lui semblait décourager ses anciens amis, et il s'était retiré en Saxe, dans ses États héréditaires. Jean-sans-Terre, de son côté, était également excommunié, et le cardinal Pandolphe, envoyé par le pape, avait délié ses sujets de leur serment de fidélité et invité le roi de France à s'emparer de son royaume (1212). Philippe-Auguste ne demandait pas mieux que d'obéir à cet appel, mais, pour le moment, et malgré la vigueur de son administration intérieure, il avait besoin de s'affermir et de mettre fin à des résistances, tantôt sourdes, tantôt déclarées, qui se manifestaient autour de lui. Les princes et les grands feudataires ne se résignaient pas facilement à déchoir du rang de souverains et à n'être désormais que les lieutenants du roi de France; leurs ressentiments étaient habilement excités par les intrigues du duc de Brabant, dévoué à la cause d'Othon IV, et les comtes de Nevers, de Flandre et de Boulogne n'attendaient qu'une occasion favorable pour prendre les armes. En ce même moment il était visible que la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Bretagne, si récemment rattachées à l'unité française, aspiraient à l'indépendance et ne subissaient qu'à contre-cœur le joug de Philippe-Auguste. Leurs espé-

rances étaient habilement entretenues par les émissaires d'Othon IV et par les promesses de Jean.

L'année suivante (1213), Philippe-Auguste, voulant porter un coup décisif au roi d'Angleterre, convoqua à Soissons l'élite de la noblesse féodale, et il est à remarquer que cette réunion de princes et de feudataires fut appelée l'assemblée des états du royaume. Là se rendirent Louis, fils du roi et son héritier, et avec lui les ducs de Bourgogne, de Brabant et de Bretagne, les comtes de Nevers, de Beaujeu, de Mauléon, de Nemours, de Bar, de Dampierre, de Vendôme et de Dreux; Blanche, comtesse de Troyes, et un grand nombre de barons, d'évêques et d'abbés dont on n'a point conservé les noms. Tous ces seigneurs s'engagèrent par un traité de confédération à attaquer de concert le roi d'Angleterre; de plus, ils renouvelèrent leur hommage au roi de France. Cependant, l'un des principaux chefs de la féodalité, Ferrand, prince de Portugal et comte de Flandres, refusa de se rendre aux états de Soissons, et son absence fut considérée comme une manifestation des plus hostiles.

Ainsi menacé, Jean-sans-Terre eut recours à un expédient inattendu. Bien que persécuteur de l'Église et retranché de la communion des fidèles, il se hâta de faire sa soumission au légat du pape, et de déclarer la couronne d'Angleterre feudataire de saint Pierre. Cette démarche ne fut pas inutile à Jean. Le légat du pape prit l'Angleterre sous sa protection, et invita le roi de France à s'abstenir de toute agression contre un royaume qui avait pris rang parmi les fiefs de l'Église. Philippe, subissant malgré lui cette injonction,

tourna sa colère contre la Flandre. Depuis longtemps les richesses, le bien-être, la prospérité dont jouissaient les nobles, les bourgeois et les villes de cette province avaient éveillé la jalousie du roi de France et de ses vassaux; la nouvelle guerre était pour eux une occasion de satisfaire leurs haines autant que leur cupidité: elle fut vive et sanglante, signalée par des meurtres, des pillages, des incendies et des représailles de tout genre. Philippe-Auguste, voyant sa flotte bloquée et ne pouvant la sauver, ordonna de la livrer aux flammes. Pour tirer vengeance de ce désastre, il fit mettre le feu à la ville de Dam, qui fut entièrement consumée; il prit successivement Bruges, Ypres, Gand, Oudenarde, Courtrai, Douai et Lille, et cette dernière cité eut autant à souffrir du fer que de l'incendie. Les murailles de Cassel furent rasées, et ce dernier incident termina la campagne.

La destruction de la flotte française avait réveillé les espérances de Jean-sans-Terre. Dès les premiers mois de l'an 1214, ce prince, après s'être assuré du concours d'Othon IV et de celui des Flamands, mit à la voile et vint débarquer à la Rochelle, ville d'Aquitaine qui lui était restée soumise, et où il comptait de nombreux partisans. A son arrivée il trouva toute la noblesse du Poitou prête à se ranger sous ses drapeaux, et il ne tarda pas à associer à sa fortune Raoul d'Issoudun, comte d'Eu, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Geoffroi de Lusignan, Savary de Mauléon, le vicomte de Thouars, et les seigneurs de Rochechouart, de Rochefort et de Gournai. Tandis qu'il relevait ainsi, au midi de la Loire, la domination

des Plantagenets, il faisait passer de fortes sommes à Othon IV, et déterminait ce prince à amener du côté du nord une armée saxonne destinée à venir en aide aux Flamands et à servir de point d'appui à la ligue des seigneurs des provinces voisines des bouches du Rhin et de la Meuse. A l'appel de Jean et d'Othon IV, comme aussi à l'instigation de Ferrand, comte de Flandre, on vit s'armer Henri, comte de Louvain et duc de Brabant, Guillaume, comte de Hollande, Renard, autrefois comte de Boulogne, Hugues de Boves et le duc de Limbourg.

Le roi de France résolut de faire face à la fois à ses nombreux ennemis; et, d'abord, il envoya au delà de la Loire un corps d'armée sous la conduite de son fils, le prince Louis, déjà surnommé Cœur de Lion. Ce jeune homme, intrépide et habile, entra à Angers et se rendit successivement maître des châteaux de Beaufort, de Saint-Florent et d'Ancenis; il se porta ensuite dans la direction de Chinon, et força le roi Jean de lever le siége de la Roche-au-Moine. Tandis que les Anglais se repliaient à la seule approche de Louis, l'armée de ce prince, trompée par de faux avis, fut troublée d'une terreur panique et se replia avec précipitation. Peu de jours après, Louis la ramena en avant et enleva à Jean-sans-Terre les châteaux et les villes qui s'étaient déclarées en faveur des Plantagenets. Vers la fin de juin, la campagne était heureusement terminée sur la rive gauche de la Loire. Du côté de la Flandre elle venait à peine de commencer.

Sur ce point, les Anglais avaient préludé à la guerre en ravageant à diverses reprises les domaines du comte

de Guines, mais ces incursions, dirigées par le comte de Salisbury, ne faisaient que préparer des efforts plus considérables. Le 4 juillet, Othon IV, qui persistait à prendre le titre d'empereur, se rendit à Valenciennes et s'y aboucha avec Ferrand; peu de jours après, tous les chefs de la ligue du Nord se réunirent avec eux à Nivelles, pour délibérer sur la conduite de la guerre, et leurs différents corps d'armée continuèrent à se rassembler. Le camp de l'empereur s'étendait au loin dans les plaines que baigne l'Escaut : là se trouvaient les Saxons, énergiquement dévoués à la cause d'Othon IV et à sa race; venaient ensuite le comte palatin Henri, le duc Thiébault de Lorraine, le contingent brabançon, les troupes westphaliennes, les milices du pays d'Utrecht, sous les ordres de Pierre de Namur, vingt mille Gantois, les bourgeois d'Ypres et de Bruges, trente mille Anglais et les aventuriers de toute condition et de tout pays qui, sous le nom de *routiers,* combattaient sous les ordres de Hugues de Boves. Ainsi se formait contre la France, au moment même où elle cherchait à constituer son unité, l'un des orages les plus redoutables dont il soit fait mention dans nos annales. Il s'agissait d'attaquer et de détruire la puissance temporelle qui servait d'auxiliaire à l'Église et passait pour le soutien visible de la papauté; il n'était plus question de prééminence féodale ni d'hommage : c'était la France même que l'on voulait frapper au cœur, c'était notre patrie que l'on se proposait de démembrer et de faire disparaître.

Philippe-Auguste était encore, comme aux jours

de sa jeunesse, le capitaine sage et hardi qui savait trancher avec l'épée les difficultés qu'il n'avait pu prévenir à force de prudence. Il n'avait point attendu le dernier moment pour tenir tête à ses nombreux ennemis. Sur tous les points de son royaume il fit parvenir aux barons, aux chevaliers, aux écuyers, aux communes et aux villes, l'ordre de se lever en masse et de diriger tous les contingents armés sur Péronne, qu'il assignait aux chefs et aux soldats pour lieu de rassemblement. Il invita les évêques et les religieux de toute la France à implorer l'assistance de Dieu; puis il se rendit en procession solennelle à Saint-Denis pour y recevoir des mains de l'abbé l'oriflamme, étendard national, bannière sainte qui ne devait être déployée que lorsqu'il s'agissait de la défense du royaume ou de la cause de l'Église. Parmi les grands qui accoururent se ranger à la suite du roi, on remarqua Othon de Bourgogne, dont les domaines s'étendaient de la chaîne des Vosges jusqu'au Rhône; le jeune comte Henri de Bar, dont on vantait déjà la valeur; Robert de Dreux et son gendre Gauthier de Châtillon, héritier du comte de Saint-Pol; Guillaume, comte de Ponthieu, parent du roi par sa femme; Pierre de Courtenay, qui descendait de la maison royale; Arnould, comte de Guines, dont le père avait combattu Philippe-Auguste, et qui cherchait à faire oublier cette faute à force de dévouement; Guillaume des Barres, frère de Simon de Montfort, et toujours l'orgueil de la chevalerie française; et, avec eux, Pierre de Mauvoisin, Henri de Grandpré, Guillaume de Garlande, Gauthier de Nemours, Thomas de Saint-Valery, Étienne de Long-

champ, Savari de Mauléon, Jean de Beaumont, Étienne de Sancerre, Matthieu de Montmorency, Ingelram de Coucy, surnommé *le Grand*, et d'illustres prélats, tels que l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Beauvais, les abbés de Corbie et de Saint-Médard, qui tous amenaient sous les drapaux du roi leurs hommes de guerre. On touchait aux derniers jours de juillet ; l'armée, sous les ordres du roi, quitta Péronne et entra sur les terres du comte de Flandres. Lorsqu'elle fut arrivée à Tournai, Philippe-Auguste passa ses forces en revue : elles se composaient d'environ cinquante mille combattants réguliers, de cinq mille chevaliers, et des milices bourgeoises encore dépourvues d'organisation et de discipline, manquant d'armes, mais disposées à combattre comme l'eussent fait de vieilles troupes habituées aux champs de bataille.

Les confédérés, au nombre de plus de cent cinquante mille hommes, s'avançaient par Courtrai, Mons et Lille, et manœuvraient pour envelopper les troupes françaises, si inférieures en nombre que l'issue de la lutte ne semblait pas douteuse. Ils amenaient à leur suite des chars et des cordes pour lier le roi de France et ses barons, et les emmener captifs. Sans se laisser intimider par cet appareil et ces menaces, Philippe-Auguste se porta rapidement vers le pont de Bouvines, sur la Marke, entre Lille et Tournai. Ce fut là que les deux armées se rencontrèrent un jour de dimanche, le 27 juillet 1214, date à jamais mémorable dans notre histoire.

Philippe-Auguste et ses barons voulaient renvoyer

le combat au lendemain, pour respecter le jour consacré au Seigneur; mais les souverains coalisés commencèrent l'attaque. On conseillait au roi de France de mettre sa personne à couvert; il repoussa cet avis timide en disant : « Celui qui veut être prince doit « savoir vaincre dans le combat ou mourir avec les « siens. » Puis, après avoir fait sa prière dans l'église du village, il donna tous les ordres nécessaires pour la bataille. « Il y avoit là, dit la chronique de Reims, une chapelle où le roi se dirigea pour entendre la messe, attendu qu'il estoit encore matin, et elle fut chantée par l'évesque de Tournay. Le roi entendit la messe tout armé; quand elle fut dite, il se fit apporter du vin et du pain, dont il fit tailler des tranches, et en mangea une. Puis il dit à tous ceux qui estoient autour de lui : « Je prie tous mes bons amis de man- « ger avec moi, en souvenir des douze apostres qui « mangèrent et burent avec Nostre-Seigneur; et s'il « en est qui pense à mauvaisetés et félonie, qu'il ne « s'approche pas. » Alors chaque seigneur s'avança l'un après l'autre. Enguerrand de Coucy prit la première coupe, Gauthier de Saint-Pôl la seconde, et il dit au roi : « Sire, on verra aujourd'hui qui sera traistre. » Il dit ces mots parce qu'il savoit que le roi l'avoit en soupçon sur de méchants rapports. Le comte de Sancerre prit la troisième, et tous les autres barons après lui, et il y eut tant d'empressement qu'ils ne purent tous atteindre l'escuelle. Le roi en fut très-joyeux, et il leur dit : « Seigneurs, vous estes tous « mes hommes, et je suis vostre sire. Quel que je « puisse estre, je vous ai beaucoup aimés, vous ai

« porté grand honneur, et vous ai donné largement « du mien, sans vous avoir jamais fait tort ou injus- « tice; je vous ai, au contraire, toujours guidés droi- « tement. Pour ce je vous prie tous de garder ma per- « sonne, mon honneur et le vostre; et si vous croyez « que ma couronne soit mieux placée sur la teste de « l'un de vous que sur la mienne, je la lui cède vo- « lontiers et de bon cœur. » Quand les barons l'en- tendirent parler ainsi, ils se prirent à pleurer d'esmo- tion, et dirent: « Sire, par la merci de Dieu, nous ne « voulons autre roi que vous; ores chevauchez har- « diment contre vos ennemis; nous voici tous prests « à mourir pour vous. » Tel est le singulier récit que les historiens du dix-huitième siècle (1) ont pris au sérieux, et sur la foi duquel ils ont cru que Philippe-Auguste avait déposé sa couronne sur l'autel, invitant le *plus digne* à s'en emparer. Pour admettre que cette manifestation du roi ait pu avoir, un seul moment, une portée réelle, il faut méconnaître toutes les bases de l'organisation féodale.

Lorsque Philippe-Auguste eut satisfait à ses devoirs religieux, il confia le soin de l'étendard royal (2) à Wal-

(1) Spécialement l'élégant et peu véridique abbé Vély. Au surplus, le fond de l'incident est vrai; il est attesté par une chronique du moyen âge, et nous croyons que M. Augustin Thierry ne connaissait pas ce texte (publié seulement en 1839) lorsqu'il a déclaré absurde et controuvé le fait attribué à Philippe-Auguste.

(2) C'était la bannière particulière du roi, qu'il faut bien distinguer de l'oriflamme. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, outre l'étendard royal, Philippe-Auguste fit encore porter l'oriflamme de saint Denis, qui était une lance de cuivre doré, où pendait un gonfalon de soie rouge. Lorsque le roi étaient danger, on haussait ou on baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, qu'on appelait *pennon*,

lo (Galon de Montigny), un de ses plus pauvres, mais aussi le plus brave de ses chevaliers. Ce généreux guerrier s'écria en recevant la bannière : « Votre bannière a soif de sang; eh bien ! je l'en abreuverai. » En face de ce drapeau les soldats d'Othon déployaient la bannière de l'Empire; c'était un immense dragon, surmonté d'un aigle d'or et porté sur un char. Philippe avait eu soin de ranger son armée de telle sorte que les ennemis eussent contre les yeux le soleil et le vent.

Le roi, avant d'en venir aux mains, adressa aux siens une allocution courte et pieuse. « Tout notre « espoir, dit-il, toute notre confiance sont placés en « Dieu... Quoique pécheurs, nous sommes réunis à « l'Église de Dieu, et nous défendons, selon notre « pouvoir, la liberté du clergé. Nous devons donc « nous attendre avec confiance à la miséricorde du « Seigneur, qui, malgré nos péchés, nous accordera « la victoire sur ses ennemis et les nôtres. » A ces mots, l'armée française demanda au roi sa bénédiction, et lui, ayant élevé la main, pria pour elle. Aussitôt les trompettes sonnèrent, et nos pères, aussi courageux que fervents, se précipitèrent avec ardeur sur les rangs opposés. Il était l'heure de midi.

« En ce moment, dit le chroniqueur (1), se tenaient

et les grands chevaliers, qui avaient d'autres chevaliers sous eux, faisaient porter un autre drapeau, qu'on nommait *bannière*. Ce terme de *bannière*, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs ou de nouveaux affranchis. Le cri de guerre des Français était d'ordinaire *Montjoie saint Denis!* Le cri des Allemands était *Kyrie, eleïson!*

(1) Guillaume le Breton.

en arrière du roi, non loin de lui, le chapelain qui a écrit ces choses et un clerc. Ayant entendu le son de la trompette, ils entonnèrent le psaume *Béni soit le Seigneur qui est ma force, qui instruit mes mains au combat*, jusqu'à la fin; ensuite : *O Dieu! élevez-vous*, jusqu'à la fin; et : *Seigneur, le roi se réjouira dans votre force;* et ils les chantèrent comme ils purent, car les larmes s'échappaient de leurs yeux, et les sanglots se mêlaient à leurs chants. Ils rappelaient à Dieu, avec une sincère dévotion, l'honneur et la liberté dont jouissait son Église par le pouvoir du roi Philippe, et le déshonneur et les outrages qu'elle souffrait de la part d'Othon et du roi Jean. »

Le combat commença à l'aile gauche; les milices nationales de la vallée de Soissons eurent l'honneur de porter les premiers coups et de répandre les premières leur sang. Un moment après, la bataille s'engagea sur toute la ligne. Du côté des ennemis, le comte de Boulogne, celui de Salisbury, et surtout Ferrand, comte de Flandre, se signalèrent par de brillants faits d'armes; mais du côté du roi de France les prodiges de valeur se multiplièrent. Le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, le vicomte de Melun, Beaumont, Montmorency, Sancerre, et tous les chefs illustres de la noblesse, soutinrent dignement l'honneur de leur sang. Les légions de seize communes, et principalement celles de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras, prouvèrent que le courage et le dévouement étaient le partage du peuple aussi bien que de la noblesse. Chacun fit son devoir, et le roi fut le digne chef de son armée. Comme il combat-

tait au plus fort de la mêlée, un fantassin allemand saisit sa cuirasse à l'aide du crochet d'un javelot et le tira à terre ; l'excellente armure dont Philippe était revêtu lui sauva la vie. Pierre d'Estaing et Tristan de Soissons le dégagèrent. « Enfin, dit la chronique, après trois heures du combat le plus acharné, tout le poids de la guerre se tourna contre le comte Ferrand, et ce prince, percé de beaucoup de blessures, renversé à terre, fut fait prisonnier, avec bon nombre de ses chevaliers. Il avait presque perdu le souffle par la longueur du combat, lorsqu'il se rendit à Hugues de Mareuil et à Jean son frère. »

Guillaume le Breton, témoin oculaire et historien de cette grande journée, ajoute encore : « On combattit des deux côtés avec un courage admirable, et un grand nombre d'hommes de guerre furent renversés. Devant les yeux mêmes du roi fut tué Étienne de Longchamp, chevalier valeureux et d'une fidélité intacte, qui reçut un coup de couteau dans la tête par la visière de son casque ; car les ennemis se servaient d'une espèce d'arme étonnante et inconnue jusqu'à présent : ils avaient de longs couteaux minces et à trois tranchants, qui coupaient également de chaque tranchant depuis la pointe jusqu'à la poignée, et ils s'en servaient en guise d'épée. Mais, par l'aide de Dieu, les épées des Français et leur infatigable courage l'emportaient. Ils repoussèrent toute l'armée d'Othon et parvinrent jusqu'à lui ; au point que Pierre Mauvoisin, chevalier plus puissant par les armes, en quoi il surpassait tous les autres, que par la sagesse, saisit son cheval par la bride ; mais, comme il

ne pouvait le tirer de la foule dans laquelle il était pressé, Gérard Scropha lui frappa la poitrine d'un couteau qu'il tenait nu dans la main. N'ayant pu le blesser, à cause de l'épaisseur des armes impénétrables qui défendent les chevaliers de notre temps, il réitéra son coup; mais ce second coup porta sur la tête du cheval, qui la portait droite et élevée. Le couteau, poussé avec une force merveilleuse, entra, par l'œil du cheval, dans sa cervelle. Le cheval, blessé à mort, se cabra et tourna la tête vers le côté d'où il était venu. Ainsi l'empereur montra le dos à nos chevaliers et s'éloigna de la plaine, quittant et abandonnant au pillage l'aigle avec le char. A cette vue le roi dit aux siens : « Vous ne verrez plus sa figure d'au« jourd'hui. » Il était déjà un peu en avant lorsque son cheval s'abattit. On lui amena aussitôt un cheval frais; il le monta et se mit à fuir promptement. Déjà, en effet, il ne pouvait plus soutenir davantage la valeur de nos chevaliers, car deux fois le chevalier des Barres l'avait tenu par le cou; mais il lui avait échappé par la vitesse de son cheval et par le grand nombre de ses chevaliers, qui, pendant que leur empereur fuyait, combattaient merveilleusement, au point qu'ils renversèrent à terre le chevalier des Barres, qui s'était avancé plus que les autres. Gautier le jeune, Guillaume de Garlande, Barthélemy de Roye, et d'autres qui étaient avec eux, dont les lances brisées et les épées toutes sanglantes attestaient la bravoure, étant, dit-on, des hommes prudents, ne jugèrent pas bon de laisser loin d'eux le roi, qui les suivait d'un pas égal; c'est pourquoi ils ne s'étaient pas autant avancés

que le chevalier des Barres, qui, démonté et entouré d'ennemis, se défendait, selon sa coutume, avec une admirable valeur. Cependant, comme un homme seul ne peut résister à une multitude, il eût été pris ou tué si Thomas de Saint-Valery, homme brave et fort à la guerre, ne fût survenu avec sa troupe, composée de cinquante chevaliers et deux mille hommes de pied. Il délivra le chevalier des Barres des mains des ennemis. Le combat se ranima. Bernard de Hostemale, très-brave chevalier, le comte Othon de Tecklenbourg, le comte Conrad de Dortmund et Gérard de Randeradt, avec d'autres chevaliers très-valeureux que l'empereur avait spécialement choisis, à cause de leur éminente bravoure, pour être à ses côtés dans le combat, combattaient pendant que l'empereur fuyait, et renversaient et blessaient les nôtres. Cependant les nôtres l'emportèrent, car les deux comtes ci-dessus nommés furent pris, ainsi que Bernard et Gérard; le char fut mis en pièces, le dragon brisé, et l'aigle, les ailes arrachées et rompues, fut porté au roi. Le comte de Boulogne ne cessa pas de combattre depuis le commencement de la bataille, et personne ne put le vaincre. »

Quelques moments avant la bataille, Regnauld de Boulogne, s'adressant à Hugues de Boves, lui avait dit : « Le combat que tu désirais si ardemment va « commencer; tu fuiras comme un lièvre, et je reste« rai sur le terrain ou blessé ou mort. » Au déclin de la journée, Guillaume de Salisbury étant tombé couvert de blessures, les Anglais prirent la fuite et entraînèrent avec eux Hugues de Boves. Ce fut comme le si-

gnal de la déroute de l'ennemi; les soldats d'Othon et de ses alliés se sauvaient de tous côtés, et les vainqueurs liaient les prisonniers avec les cordes que ceux-ci avaient préparées pour les Français. Cependant Regnauld résistait encore avec une poignée de ses hommes de guerre et de ses vassaux. Le roi envoya contre cette troupe désespérée trois mille varlets à cheval, et bientôt il ne resta autour du comte de Boulogne que trente soldats en état de combattre pour lui. Regnauld, ne voulant pas prendre la fuite, s'élança l'épée au poing au milieu des légions françaises, et bientôt, son cheval ayant été tué, on le vit tomber couvert de sang et sur un monceau de cadavres. Ce fut alors que les Français s'assurèrent de sa personne. La victoire se déclarait de toutes parts pour Philippe-Auguste, et déjà il ne restait plus de l'armée ennemie que sept cents Brabançons qui prolongeaient jusqu'au bout une résistance sans espoir. Par ordre du roi, Thomas de Valéry les enveloppa et les accabla sous le nombre. La nuit étant venue, sur tous les points la lutte avait cessé, et les confédérés se dispersaient au hasard, tandis que les Français poussaient des cris d'allégresse. Le lendemain, le roi se rendit dans la tour où les comtes de Flandre et de Boulogne étaient renfermés, et adressa de violents reproches principalement au dernier, lui disant que du rang de vassal il l'avait élevé à la dignité d'homme libre, d'indigent qu'il était il l'avait fait riche; il lui avait déjà pardonné ses précédents rapports avec le roi Henri d'Angleterre; il lui avait donné en fief, outre les biens de son père, le comté de Boulogne : « Et, sans avoir

égard à toutes ces faveurs, à la grâce accordée pour une nouvelle alliance avec Richard et au don de trois nouveaux comtés, vous avez soulevé contre moi l'Angleterre, l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le Brabant. Il y a un an, vous m'avez dépouillé de ma flotte à Dam, vous avez conjuré ma mort, et maintenant que ma bonté vous a fait grâce de la vie, vous avez essayé de nouveau d'exciter Othon et ceux qui se sont échappés de la bataille à continuer la guerre. Je tiens cependant ma parole royale : tu ne seras point puni de la mort, mais de la captivité. » Le roi fit conduire le comte, chargé d'une forte chaîne, fabriquée de manière qu'il pouvait à peine faire un demi-pas, dans la tour fortifiée de Péronne, où il vécut douze années, pendant que sa femme gouverna avec sagesse ses provinces.

Philippe remit le comte de Salisbury au vieux Robert de Dreux, afin qu'il l'échangeât contre ses fils, faits prisonniers par le roi d'Angleterre. D'autres chevaliers furent transportés dans les deux châteaux situés alors aux extrémités du pont de Paris et confiés à la surveillance du prévôt; d'autres furent enfermés dans diverses places fortes du royaume (1). Cependant on ne devait leur refuser rien de tout ce que leurs besoins ou leur rang réclamaient, jusqu'au moment de leur rachat. Philippe conduisit le comte Ferrand en triomphe dans sa capitale. Lorsqu'il fit son entrée, le comte était assis sur un char traîné par deux chevaux gris de fer,

(1) Rigord-Rymer, act. 1, 63. — Nomina prisionum qui in bello Bovinensi capti traditi sunt præposito Parisiensi, in Duchesne SS., v. 268 et 270.

qui donnèrent occasion à un jeu de mots sur le nom et la situation du comte (1). On se rappela une prédiction faite par une sorcière, peu avant la guerre, à Mathilde, sa tante : « Le roi de France sera jeté par terre dans une grande bataille, foulé aux pieds d'un cheval, mais il ne sera pas enterré; après la victoire, Ferrand fera son entrée à Paris avec une grande pompe (2). » Partout où l'on faisait passer les prisonniers, les gens de la campagne accouraient des champs avec leurs faucilles et autres instruments, car c'était l'époque de la moisson ; ils désiraient voir dans les chaînes celui dont ils avaient redouté tout récemment encore les armes. Il eut à supporter beaucoup de railleries de la part des paysans, des vieilles femmes et des enfants, jusqu'au moment où le Louvre le reçut comme prisonnier.

Telle fut la bataille de Bouvines, l'une des plus célèbres de notre histoire, la première où la France, sa noblesse, ses communes et son roi s'unirent comme un seul homme pour repousser une invasion étrangère qui menaçait la nationalité même du pays. Pendant sept jours et sept nuits les Parisiens se livrèrent aux plus vifs transports de joie; la France triompha comme la capitale : on avait vaincu pour elle et avec elle. Dès ce moment les Capétiens n'eurent plus à craindre pour l'hérédité de leur couronne : la victoire avait agrandi le royaume; la gloire les avait légiti-

(1) Non bene ferratus est Ferrandus et bene unculatus Albericus. Le peuple chantait :

Deux ferrans bien ferrez
Traînent Ferrand bien enferré.

(2) Rigord.

més ; le salut de la France avait consacré et popularisé leur pouvoir.

Philippe-Auguste n'avait point coutume de s'endormir dans la victoire ; ayant reçu la soumission des Poitevins, que la bataille de Bouvines avait frappés de terreur, il ne se contenta point de cet hommage tardif, et marcha sans retard contre l'Aquitaine, où se trouvait encore le roi Jean. A peine fut-il arrivé à Loudun que les délégués du Poitou vinrent à sa rencontre en suppliants, et en sollicitant la paix. Le roi d'Angleterre lui-même, ne sachant comment se soustraire aux poursuites de son ennemi, envoya au camp de Philippe-Auguste plusieurs seigneurs et le légat du pape, avec mission de demander une suspension d'armes. La trêve fut accordée pour cinq ans, grâce à l'influence médiatrice du représentant de la papauté ; ces conventions furent rédigées et acceptées en des termes que nous croyons devoir reproduire :

« Philippe, roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront... Vous saurez que nous avons accordé à Jean, roi d'Angleterre, et à tous ceux qui ont combattu avec lui, une trêve de guerre, à partir de l'exaltation de la Sainte-Croix de septembre, pendant cinq ans, excepté pour les prisonniers qui sont en notre pouvoir ou dans le sien, sauf encore le serment que les villes de Flandre et du Hainaut pourront nous faire. Aucun homme banni par le roi d'Angleterre ne pourra être reçu dans nos terres que de notre expresse volonté, et réciproquement ceux que nous aurons bannis ne seront admis dans les domaines du roi Jean que d'après son absolu consentement. Si un

homme dont nous avons saisi les fiefs vient dans nos seigneuries, il pourra les traverser, mais sans y demeurer, à moins qu'il n'en ait l'autorisation, excepté dans un port de mer où il pourra attendre le vent favorable.

« Si un homme du comté d'Anjou ou du duché de Bretagne qui nous aurait servi, soit en faisant la guerre à Jean, soit en nous secourant de toute autre manière, veut entrer dans les domaines du roi d'Angleterre, celui-ci donnera des assurances au sénéchal du Poitou, pour qu'il ne lui arrive aucun mal. Voici quels sont les conservateurs de la trêve conclue entre nous et Jean : de sa part, Hubert de Bore, sénéchal de Poitou, Reynaud de Pons, l'abbé de Saint-Jean d'Angeli et le doyen de Saintes; de notre côté, Pierre Savari, Gui Turpin et Geoffroi, archidiacre de Tours. Les conservateurs seront appelés à prononcer sur toutes les infractions apportées à la dite trêve, et ce, dans un délai déterminé. Ils se réuniront dans l'abbaye de Passavant, pour résoudre toutes les discussions qui s'élèveront au sujet de l'Anjou et de la Bretagne, et dans le château de la Marche et de Limoges.

« En tout ce qui concerne les maltôtes (malatotta) que Jean et les siens ont imposées, voici ce qu'il en sera : si Jean veut y renoncer, nous les abandonnerons également; mais s'il y persiste, nous les percevrons comme il le ferait lui-même.

« Frédéric, roi des Romains, sera dans cette trêve, s'il le désire, et le roi Othon y sera compris également; et s'ils n'y adhèrent pas, nous pourrons aider

Frédéric dans ses droits à l'empire, comme Jean pourra seconder Othon dans la poursuite des siens, sans que pour cela nous nous puissions faire mutuellement la guerre en nos domaines. Pour la sûreté de cette trêve nous l'avons faits celler de tous nos fidèles, savoir : Gaucher de Saint-Paul, Robert, comte d'Alençon, Gui de Dampierre, Guillaume des Barres, Guillaume de Calviniac, Théobald du Blagon, Buchard de Marli, Jobell de Melun.

« Fait auprès de Chinon, an du Seigneur 1214, au mois de septembre. »

Protégé par cette trêve, le roi Jean eut la permission de s'embarquer pour l'Angleterre, où l'attendaient de nouvelles tribulations. Un mois à peine après son retour, le 20 novembre 1214, les barons de son royaume, déterminés à mettre fin à sa tyrannie, se réunirent à Saint-Edmondsbury, sous prétexte d'y prier, dit la chronique, mais en réalité pour se concerter entre eux sur les moyens de revendiquer et de recouvrer les franchises nationales dont les Plantagenets avaient peu à peu dépouillé le peuple anglo-normand et la noblesse. Le résultat de leurs délibérations fut grave. S'avançant tour à tour, et dans l'ordre hiérarchique, au pied de l'autel, les barons jurèrent que, si le roi se refusait à octroyer les lois et libertés susdites, ils renonceraient à leur allégeance et lui feraient la guerre jusqu'à ce qu'il eût confirmé toutes leurs demandes par une charte munie de son sceau. Ils convinrent ensuite unanimement de se présenter tous ensemble devant le roi, après la fête de Noël, pour obtenir de lui la confirmation des libertés an-

ciennes, et, jusque-là, de se pourvoir de chevaux et d'armes, de façon que, si Jean voulait, comme ils le croyaient bien d'après sa duplicité habituelle, se dégager de son propre serment, ils l'obligeassent sur-le-champ, par la prise de ses châteaux, à leur donner satisfaction. C'était la coutume, aux fêtes de Noël, que les barons vinssent saluer le roi tenant sa cour et recevoir ses présents. Mais, en se voyant presque seul à Worcester, où il s'était rendu cette année-là, Jean prit peur et courut à Londres s'enfermer dans le Temple-Neuf. Quelques jours après, le 5 janvier 1215, les barons se présentèrent, dans un appareil militaire assez redoutable, et demandèrent au roi la confirmation des lois du roi Édouard, ainsi que des libertés octroyées à la noblesse, au royaume et à l'Église d'Angleterre, telles qu'elles étaient contenues dans la charte de Henri Ier. Plusieurs mois se passèrent durant lesquels Jean-sans-Terre, à la fois perfide et lâche, chercha tantôt à abuser les barons par des promesses, tantôt à éluder ses engagements et à obtenir de la cour de Rome appui et protection. Pendant la semaine de Pâques (1215), les seigneurs anglais, las des tergiversations du prince, s'assemblèrent en armes et mirent sous les yeux du roi une cédule qui contenait les lois et les coutumes dont ils exigeaient le rétablissement, dans l'intérêt de la noblesse et du peuple. Tout à coup le roi se prit à ricaner d'un air sinistre. « Comment, s'écria-t-il, comment peuvent-ils se contenter de ces exactions iniques? Pourquoi ne demandent-ils pas aussi mon royaume? Leurs réclamations sont vaines, mensongères, sans prétexte ni fondement raison-

nable. » Puis il ajouta avec un affreux jurement : « Jamais je ne leur accorderai de telles libertés, qui de roi me feraient esclave. » Cependant, comme il ne se sentait pas en état de soutenir la lutte, et qu'il n'avait pas grande confiance dans l'appel qu'il avait fait au pape, suzerain de l'Angleterre, il offrit en premier lieu d'abolir les mauvaises coutumes qui s'étaient introduites sous son règne et sous le règne de Richard, puis même de s'en rapporter au jugement de sa cour pour les abus qui remontaient au temps de Henri II. Les barons furent inflexibles. Alors Pandolphe et l'évêque d'Exeter, qui tenaient pour le roi, sommèrent l'archevêque de Cantorbéry d'excommunier les rebelles, suivant l'ordre du pape; mais Langton répliqua qu'il connaissait mieux les intentions d'Innocent, et les menaça à son tour d'excommunier les troupes étrangères que Jean avait depuis peu introduites dans le royaume. Enfin, à bout d'expédients, le roi revint à l'idée de soumettre le différend au pontife, mais en lui adjoignant huit arbitres, choisis en nombre égal par les barons et par lui-même.

Innocent III, qui avait réduit Jean-sans-Terre à respecter les droits et les priviléges de l'Église, se montra assez peu disposé à seconder les tentatives et les résistances des barons anglais contre le roi. Il les désapprouvait même avec d'autant plus d'énergie que l'Angleterre, grâce à la cession de Jean, était devenue fief de la papauté, et que le souverain pontife revendiquait le droit d'intervenir dans ces luttes au double titre de suzerain et de médiateur. Jean-sans-Terre trompait d'ailleurs le pape en lui représentant les

barons comme des vassaux rebelles qui invoquaient des droits illégaux et des priviléges frappés de désuétude. Il poussa l'audace jusqu'à faire fabriquer des sceaux pareils à ceux dont se servaient les évêques, et il écrivit partout au nom des prélats que les barons anglais étaient de détestables apostats, ennemis de Dieu et du roi. Ces ruses, ces perfidies retardèrent la lutte et eurent pour effet de suspendre les coups des barons; mais enfin, le 15 juin de l'an 1215, toute la noblesse d'Angleterre s'assembla dans la prairie de Runny, entre Stanes et Windsor, près du hameau d'Egham, dans le comté de Surrey. Le roi ne put se dispenser de s'y rendre, et le 18 juin, date mémorable dans l'histoire d'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, le cardinal Étienne, notifia à Jean-sans-Terre les conditions que lui dictaient les barons et les seigneurs temporels et ecclésiastiques, stipulant en leur nom et en même temps au nom de la bourgeoisie et des communes. Le lendemain, le roi se résigna à revêtir de son adhésion ce pacte constitutionnel, qui reçut le nom de *Grande Charte* (1).

(1) Nous mentionnons ici quelques-unes des dispositions les plus importantes de la Grande Charte.

« Art. 39. Aucun homme libre ne sera arrêté, ni emprisonné, ni dépossédé, ni mis hors la loi, ni exilé, ni atteint en aucune façon ; nous ne mettrons point et ne ferons point mettre la main sur lui, si ce n'est en vertu d'un jugement *légal par ses pairs et selon la loi du pays.*

« Art. 40. *Nous ne vendrons, ne refuserons et ne retarderons pour personne le droit et la justice.*

Le roi promet en outre de ne nommer que des juges capables et intègres, de leur défendre de condamner qui que ce soit sans avoir entendu les témoins, de réintégrer tout homme dépossédé sans jugement légal, de réparer les injustices commises sous Henri II et sous Richard, de res-

En vertu de cet acte célèbre, Jean promettait aux barons de ne plus marier leurs filles et leurs veuves malgré elles; de ne plus ruiner les pupilles sous prétexte de tutelle féodale ou garde noble; aux habitants des villes, de respecter leurs franchises; à tous les hommes libres, de leur permettre d'aller et venir comme ils le voudraient; de ne plus emprisonner ni dépouiller personne arbitrairement; de ne point faire saisir le *contenment* des pauvres gens (outils, ustensiles, etc.); de ne point lever, sans le consentement

treindre les corvées pour les travaux des ponts, et d'interdire les vexations de tout genre exercées sur les bourgeois, les marchands et vilains.

Il accorde et assure à la ville de Londres, ainsi qu'à toutes les autres cités, bourgs, villes et ports, la possession de leurs anciennes coutumes et libertés.

Enfin l'article 41 porte que « tous les marchands auront la pleine et sûre liberté de venir en Angleterre, d'en sortir, d'y rester et d'y voyager, par terre et par eau, pour vendre et acheter, sans aucune maltôte, selon les anciennes et droites coutumes, etc. »

Ce n'est pas assez de reconnaître des droits et de faire des promesses; il faut garantir que ces droits seront respectés, que ces promesses seront accomplies. L'article 61 et dernier de la Grande Charte est destiné à donner cette garantie. Il y est dit que « Les barons éliront à leur gré vingt-cinq barons du royaume, chargés de veiller au maintien et à l'exécution de la charte. Les pouvoirs de ces barons seront illimités. Si le roi ou ses serviteurs se permettent la moindre violation des dispositions de la charte, les barons dénonceront cet abus au roi et le sommeront de le faire cesser sans retard. Si le roi n'obtempère pas à leur demande, les barons auront le droit, quarante jours après la sommation faite par eux, de poursuivre le roi, de le dépouiller de ses terres et châteaux, sauf la sûreté de sa personne, de celles de la reine et de ses enfants, jusqu'à ce qu'enfin l'abus ait été réformé au gré des barons. »

Quoique ce dernier article, opposant comme garantie de la paix publique la violence à la violence, contînt en germe la guerre civile et l'anarchie, Jean-sans-Terre l'accepta comme les autres, se réservant d'ailleurs de rétracter ou de désavouer son adhésion à la Grande Charte.

des barons, l'*escuage* ou taxe de guerre, hors les cas prévus par les lois féodales; de ne plus faire prendre par ses officiers les denrées et les voitures nécessaires à sa maison; de rendre à l'usage commun les forêts plantées depuis le commencement de son règne. La cour royale des plaids ne devait plus suivre le roi, mais siéger au milieu de Londres, à Westminster. Enfin les juges, constables et baillis devaient être désormais des personnes versées dans la science des lois. Cet article seul transférait la puissance judiciaire aux scribes, aux clercs, aux légistes, aux hommes de condition inférieure. Ce que le roi accordait à ses tenanciers immédiats, ils devaient à leur tour l'accorder à leurs tenanciers inférieurs (1). Ainsi l'aristocratie anglaise sentait qu'elle ne pouvait affermir sa victoire sur le roi qu'en stipulant pour tous les hommes libres.

Tandis que les grands et le peuple d'Angleterre célébraient avec enthousiasme leur victoire, le lâche roi qui avait signé la charte méditait de la déchirer. Au milieu des fêtes qui saluaient la promulgation du pacte national, on apprit que Jean avait disparu; ce qu'il était devenu, personne ne pouvait le dire. Ne se sentant pas en sûreté en Angleterre, il était secrètement passé dans l'île de Wight; là, entouré de ses plus intimes conseillers, il résolut de frapper ses en-

(1) Quoique destinée à servir de loi suprême à la nation anglaise, la Grande Charte fut entièrement écrite en langue française, parce que cette langue était à cette époque la seule en usage pour les rois et les barons d'Angleterre, où le bas peuple seulement continuait à parler un saxon mêlé de mots normands.

nemis avec les deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel, afin que, s'il échouait d'un côté, il triomphât certainement de l'autre. Or, pour frapper avec le glaive spirituel, il députa Pandolphe à Rome, afin d'implorer l'intervention d'Innocent III et de faire annuler par lui, suzerain d'Angleterre, les concessions arrachées à son vassal par la force. D'un autre côté, il envoya sur le continent les évêques de Norwich et de Worcester, Hugues de Boves et deux autres chevaliers, avec son sceau, pour lever en son nom tout ce qu'ils trouveraient d'aventuriers, en leur promettant vastes domaines, terres fertiles, riches trésors.

Vers le mois d'août, les messagers du roi arrivèrent à Anagni, où se trouvait alors Innocent III. Au lieu de rendre un compte exact de la situation du pays et des droits légitimes qu'avaient reconquis les barons, ils se plaignirent de ce que, sans attendre la décision du pape, on eût forcé le roi à revêtir de sa signature un pacte imposé par des rebelles ; ils supplièrent le souverain pontife de frapper de nullité des concessions qui excédaient le pouvoir de Jean-sans-Terre, puisque ce prince, étant vassal de l'Église, n'avait point qualité pour se départir de sa souveraineté sans l'agrément du pape son suzerain. Le pape accueillit cette réclamation, qui était d'ailleurs d'accord avec les droits de l'Église romaine ; usant de ses droits suprêmes à l'égard d'une puissance feudataire et d'une couronne vassale, il déclara nulle et de nul effet la Grande Charte arrachée à la faiblesse de Jean-sans-Terre; il prescrivit au roi de n'y donner aucune suite, sous peine d'excom-

munication; puis, se déclarant médiateur et juge, il invita les barons à lui soumettre leurs griefs et ceux du peuple, et il leur fit connaître qu'il veillerait, comme pape et suzerain, à ce que l'Angleterre ne fût opprimée par aucune tyrannie, à ce que la royauté ne pût sortir des limites de la justice, à ce que tous les torts dont on avait à se plaindre fussent redressés. Les barons anglais refusèrent de s'en remettre à la décision du pape, et ils en appelèrent à leur épée. En punition de leur résistance le royaume fut mis en interdit, et, Jean ayant repris les armes contre ses barons et son peuple, une guerre d'extermination commença dans toute l'Angleterre.

Les barons, hors d'état de tenir tête à Jean, et déterminés à ne point se soumettre à la suzeraineté du pape, suzeraineté dont ils contestaient la validité et le droit, prirent la détermination extrême d'élire et de proclamer roi d'Angleterre un prince qui serait assez fort pour les défendre. Ils jetèrent les yeux sur Louis, fils de Philippe-Auguste, et marié depuis quelques années à Blanche de Castille, nièce de Jean-sans-Terre. Louis, ayant reçu leurs ambassadeurs et leurs otages, envoya à Londres dix seigneurs français, qui furent reçus dans cette capitale avec de grandes démonstrations de joie (28 février 1216), mais qui ne tardèrent pas à être excommuniés par les commissaires du pape. Vers le même temps, le cardinal Galon, légat d'Innocent III, se rendit en France pour empêcher le prince Louis de passer en Angleterre et de ceindre la couronne des Plantagenets. Philippe-Auguste et Louis n'écoutèrent pas ses ordres, et protestèrent, s'il faut

en croire le témoignage assez suspect de Mathieu Paris, que, Jean-sans-Terre n'étant pas roi légitime d'Angleterre lorsqu'il avait rendu hommage au pape comme à son suzerain, la papauté n'avait aucun droit sérieux à revendiquer l'exercice de l'autorité souveraine dans les affaires politiques du royaume anglo-normand.

Quelques jours après (mai 1216) le prince Louis, bravant l'excommunication pontificale et en appelant au jugement de ses pairs, mit à la voile avec six cent quatre-vingts navires. Le roi Jean était venu camper à Douvres pour empêcher son rival de prendre terre; mais, à la vue de cet armement formidable, il eut peur, et, faisant porter au pays la peine de sa lâcheté, il ravagea tout dans sa fuite jusqu'à Bristol. A peine débarqué à Sandwich, Louis reçut la soumission du château de Rochester et marcha sur Londres. Les barons, les bourgeois étaient venus en procession à sa rencontre; conduit à l'église Saint-Paul, il reçut l'hommage de ses nouveaux sujets et jura de son côté de leur rendre leurs bonnes lois ainsi que les héritages qu'ils avaient perdus. Pour inaugurer son pouvoir par un acte qui fût agréable aux Anglais, il donna l'office de chancelier à Simon de Langton. De tous côtés les villes, les comtés se hâtaient de le reconnaître; Alexandre, roi d'Écosse, venait jusqu'à Douvres lui faire hommage comme à son suzerain; les barons les plus fidèles jusqu'alors au roi Jean, les comtes de Warenne, d'Arundel, de Salisbury, s'empressaient autour du nouveau prince; les mercenaires eux-mêmes, Flamands et Brabançons, changeaient de

drapeau comme la fortune. Jean n'avait plus auprès de lui que les Poitevins, trop compromis auprès du roi de France pour faire infidélité ; dans le midi, les seuls châteaux de Douvres et de Windsor tenaient encore pour sa cause.

Soudain la face des choses changea, et un revirement inattendu s'opéra dans les dispositions de la nation anglaise. Elle n'avait point appelé les Français par affection pour eux, mais pour se délivrer d'une plus grande oppression, mais pour en finir avec Jean-sans-Terre. Dès qu'elle vit le triomphe du prince Louis et qu'elle put pressentir que sous peu de jours elle allait échanger la suzeraineté du pape contre celle de Philippe-Auguste, elle regretta amèrement d'avoir eu recours à l'intervention de la France ; elle se vit avec douleur atteinte dans son indépendance politique et dans l'exercice de ses devoirs religieux. Ces sentiments redoublèrent d'intensité lorsqu'on apprit que Jean-sans-Terre venait de mourir (19 octobre), laissant pour successeur un jeune prince, nommé Henri, à qui les barons, le clergé et le peuple ne pouvaient adresser aucun reproche, et dont l'Église romaine proclamait les droits. Tous les barons abandonnèrent Louis et se tournèrent vers Henri III, qui, encore en bas âge, fut mis sous la tutelle du comte de Pembroke, et à qui l'on fit confirmer la Grande Charte. Louis de France n'en persista pas moins à vouloir maintenir l'Angleterre sous sa loi, mais il échoua dans ses tentatives ; son armée, réduite à lever le siége de Douvres, se replia dans Londres et exerça des ravages autour de cette ville. Bientôt elle eut à combattre

moins pour conquérir le pays que pour se défendre ; enfin deux grandes batailles perdues, l'une sur terre, à Lincoln, l'autre sur mer, à Douvres (1217), déterminèrent Louis à renoncer à un royaume qui ne voulait pas de sa domination, et bientôt des conférences s'ouvrirent près de Stames, dans une île de la Tamise. Le 11 novembre 1217, un traité fut conclu. Louis abdiquait toutes ses prétentions et relevait les barons anglais de leurs serments. De son côté Henri leur promettait pleine amnistie et restitution de leurs droits et héritages ; il s'engageait, en outre, à maintenir les libertés octroyées par son père à tous les hommes du royaume. Alors Louis et ses adhérents furent absous par le légat de toutes les censures de l'Église, à condition, pour les laïques, de contribuer à la croisade, et, pour les clercs qui avaient officié pendant l'interdit, d'aller sept fois, pieds nus, dans l'église cathédrale, se faire fustiger par les mains du chantre ; après quoi les gens des deux partis se donnèrent le baiser de paix. Le fils de Philippe-Auguste était si pauvre qu'il fallut que Henri lui donnât dix mille marcs et que les bourgeois de Londres lui prêtassent cinq mille livres sterling pour payer ses dettes. Ainsi se termina cette étrange lutte, durant laquelle l'Angleterre appartint un moment à la dynastie de Hugues Capet et se vit menacée d'être incorporée à la France. Ce ne fut qu'un rêve, mais il laissa dans les souvenirs du peuple anglais des ressentiments et des colères qui, plus tard, se firent jour.

La guerre avait continué dans les provinces de la langue d'oc (1214); mais déjà il s'agissait moins de ra-

mener à l'Église des populations égarées que de dépouiller les comtes de Toulouse et d'ériger une sorte de royaume au profit de Simon de Montfort. Louis, fils de Philippe-Auguste, avait dirigé dans le Midi une croisade qui avait eu un plein succès sans donner lieu à de sanglantes exécutions, et un grand pas avait été fait pour la pacification du pays (1215). Innocent III, qui approchait du terme de sa carrière, désirait vivement terminer ce grand conflit avant de mourir; aussi, dans un concile qu'il tint à Latran et où s'étaient rendus le comte de Toulouse et son jeune fils, voulut-il régler l'affaire de ces deux princes. Après avoir entendu les députés de toutes les causes et obtenu l'adhésion de la grande majorité du concile, il ordonna que le comte Raymond, sous le gouvernement duquel la foi et la paix n'avaient pu être gardées, fût pour toujours exclu de ses anciens États et demeurât en quelque autre pays, dans une situation convenable à son rang, pour y faire pénitence; il décida, en outre, que tout le territoire conquis par les croisés sur les hérétiques albigeois serait laissé au comte Simon de Montfort, sauf les droits des catholiques et ceux des Églises; que les cités, pays et fiefs qui n'avaient point encore été enlevés aux comtes de Toulouse par la force des armes seraient gardés aux ordres de l'Église par des personnes capables de maintenir la paix et la foi, pour être ensuite remis, en tout ou en partie, au fils unique du comte Raymond, lorsque le jeune homme serait en âge de gouverner, et si d'ailleurs il se rendait digne de cette faveur. Mais ni les décrets du pape, ni les décisions des conciles, ni les croisés n'avaient

la force de réduire les provinces de la langue d'oc à subir sans résistance la domination de Montfort et celle des conquérants d'origine franque. Les antipathies de race se manifestaient autant que les révoltes de l'hérésie, et les deux principes se fortifiaient l'un par l'autre pour entretenir et prolonger la guerre. Lorsque le jeune Raymond reparut dans les pays dont il pouvait revendiquer la possession, et qui comprenaient le comtat Venaissin et la Provence moderne, il y fut accueilli par le plus vif enthousiasme, et son père, tout exclu du gouvernement qu'il fût en vertu des décisions du pape, eut une très-grande part dans cet accueil populaire. En peu de temps, secondé par les seigneurs du pays et par les villes de Marseille, d'Avignon, de Tarascon et de Beaucaire, le jeune Raymond se trouva en mesure, sinon de reprendre les anciens fiefs donnés à Simon, du moins de tenir tête à cet homme redoutable et de repousser ses attaques. Sur ces entrefaites, et le 16 juillet de l'an 1216, mourut le pape Innocent III, laissant un souvenir impérissable, dont les calomnies et les injustices de la philosophie du dernier siècle n'ont pu amoindrir la grandeur.

La ville de Beaucaire, valeureusement défendue par les gens de guerre du jeune Raymond, avait fini par succomber et s'était rendue à Simon de Montfort; cet exemple n'intimida point Toulouse, et bientôt la population de cette dernière ville se déclara pour le fils de son ancien seigneur. Simon se porta en toute hâte contre les rebelles. Après une courte résistance, Toulouse consentit à capituler; mais, à peine eut-elle appris que d'autres révoltes appelaient Mont-

fort dans le Valentinois qu'elle s'insurgea de nouveau en faveur de Raymond. Ce jeune prince se trouvait alors dans les Pyrénées, occupé à recruter des soldats. A la nouvelle du soulèvement de Toulouse, il se rendit dans cette cité fidèle à sa cause et y fit son entrée en souverain. Bientôt les seigneurs de la Gascogne, du Quercy et de l'Albigeois vinrent l'y trouver et lui rendre hommage, et à leur tête on remarqua les seigneurs de Cominges et de Foix, toujours secrètement dévoués à la cause des deux Raymond. Soudain le comte de Montfort accourut et vint assiéger la ville. De son côté le pape Honorius III intervint pour Simon, et se disposa à combattre énergiquement le réveil des albigeois et les progrès de l'hérésie; à cet effet il écrivit aux habitants et aux consuls de Toulouse, d'Avignon, de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire et de Saint-Gilles, de se séparer immédiatement du parti de Raymond, s'ils ne voulaient subir une sentence d'excommunication et voir leurs biens donnés au premier acceptant. Profitant de ces conflits et feignant de répondre à l'appel du pape, don Jaime, roi d'Aragon, franchit la frontière avec un corps d'armée, occupa Montpellier de vive force et s'en adjugea la souveraineté comme roi et seigneur (1217-1218). Cependant le siége de Toulouse se prolongea durant neuf mois, et la résistance, aussi opiniâtre, aussi désespérée que l'attaque, prit un degré d'énergie plus formidable encore lorsque le vieux comte Raymond réussit à s'introduire dans la ville. Quoi qu'il en soit, dans l'un des nombreux combats qui signalèrent ce siége mémorable, Simon de Montfort fut mortellement

atteint d'une pierre lancée par un mangonneau. Ainsi périt l'un des plus illustres capitaines dont la France puisse s'enorgueillir. Infatigable dans ses entreprises, intrépide dans le danger, calme dans le combat, trop souvent inexorable après la victoire, Simon de Montfort, le chef de la croisade languedocienne, sera toujours, par l'admiration qu'il inspira à ses contemporains et par les services qu'il rendit à l'Église, l'un de ces caractères héroïques, l'un de ces hommes à forte trempe qui apparaissent de loin en loin dans l'enchaînement des siècles. Heureux si, comme le Machabée auquel nous l'avons comparé, il avait perdu la vie dans le sein de son plus beau triomphe, et s'il avait su, en refusant sa part dans les dépouilles des vaincus, préserver de tout soupçon malveillant le souvenir de ses victoires !

Amaury, fils de Simon, fut reconnu pour son successeur, et tous les chevaliers français auxquels il avait donné des terres lui prêtèrent serment de fidélité. Un mois après, l'argent et les vivres lui manquant, il leva le siége de Toulouse et emporta le corps de son père sur les terres de France. La guerre, un moment ralentie par la mort de Simon, reprit bientôt une grande activité ; ce fut lorsque le roi de France, jugeant nécessaire de déférer à l'appel du pape, dirigea sur les pays albigeois une expédition commandée par son fils, le prince Louis, et qui avait à la fois pour but de neutraliser en Aquitaine la domination anglaise et de secourir le jeune comte de Montfort. Tandis que l'armée française assiégeait la Rochelle, celle d'Amaury bloquait Marmande, et le comte Raymond se mit en

marche pour délivrer cette dernière ville. Alors recommencèrent les batailles et les dévastations. Le comte de Montfort ayant été vaincu à Marmande, le prince Louis, dès qu'il se fut rendu maître de la Rochelle, se porta en toute hâte au secours d'Amaury. L'armée française, fort nombreuse, comptait dans ses rangs trente-huit seigneurs de premier ordre, parmi lesquels on remarquait Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le sire de Saint-Pol, et à la suite de ces puissants vassaux six cents chevaliers et dix mille archers. La garnison de Marmande, intimidée, demanda à capituler; elle fut reçue à merci, mais la ville fut livrée au pillage, et plus de cinq mille habitants périrent par le fer. Peu de jours après (1219), Louis se porta sur Toulouse, où s'étaient renfermés les deux Raymond, avec mille chevaliers, cinq mille archers, et les vaillantes milices bourgeoises. Après six semaines de siége, durant lesquelles on donna plusieurs assauts, l'armée française, décimée par les maladies, fut obligée de renoncer à son entreprise. Vainqueur et déjà célèbre, le jeune Raymond poursuivit le cours de ses conquêtes dans le Midi, et les peuples accoururent avec transport se ranger sous les bannières qui, par malheur, étaient toujours celles du mensonge et de l'hérésie; en peu de temps Castelnaudary, Montauban, Béziers se prononcèrent en faveur de Raymond VII; enfin, au mois de mars de l'année suivante (1221), le comte de Montfort se vit réduit à se réfugier à Carcassonne, qui presque seule des États de son père était demeurée fidèle à sa cause. Vers le mois d'août de la même année, la ville d'Agen ouvrit ses portes au jeune Raymond.

La guerre se prolongeait, et Amaury de Montfort perdit enfin l'espoir de rentrer en possession des conquêtes que Simon lui avait léguées. Ne pouvant compter sur la fidélité d'aucun homme de langue provençale, et voyant ses fiefs épuisés d'hommes et d'argent, il se détermina à offrir à Philippe-Auguste la cession de tous les droits qu'il pouvait faire valoir à l'héritage de son père, et le pape, désireux de voir le roi de France prendre en main la cause des croisés et la destruction de l'hérésie, invita ce prince à accepter avec toutes ses conséquences le legs d'Amaury de Montfort. Philippe, qui se sentait vieillir et qui redoutait d'avoir à mener à terme l'œuvre difficile que n'avait pu accomplir Simon de Montfort, demanda à réfléchir et ne s'empressa nullement de recueillir un aussi dangereux héritage. Sur ces entrefaites, Raymond VI fut presque subitement enlevé par une maladie dont il fut atteint au mois d'août, à Toulouse, et, comme il se trouvait sous le coup de l'excommunication, son corps demeura privé de la sépulture ecclésiastique (1222). Peu de mois après mourut à son tour Raymond Roger, comte de Foix ; il eut pour héritier son fils Roger Bernard, qui, fidèle aux exemples de son père, se dévoua avec une opiniâtre persévérance à la cause de Raymond VII, et l'aida de tous ses efforts à continuer la guerre.

Les choses politiques en étaient là lorsque, le 14 juillet de l'an 1223, le roi de France Philippe-Auguste, atteint depuis près d'un an d'une fièvre lente, mourut à son tour, léguant le royaume à son fils. Ce fut pour la France une cause d'inquiétude et de deuil,

et le peuple, qui avait plus d'une fois souffert de l'ambition et de l'orgueil de son roi, ne se souvint désormais que de sa gloire et de son génie.

Ses pères lui avaient transmis des fiefs, et il en avait fait la France. Pendant quarante ans de règne, au milieu des succès et des obstacles, dans la joie ou dans les déplaisirs, adolescent ou homme mûr, à la tête de ses armées ou dans le silence du conseil, il n'avait eu qu'une pensée dominante et exclusive, l'affranchissement de la royauté; il n'avait poursuivi qu'un but, l'accroissement du royaume. La politique de Louis le Gros et de Suger, ses illustres devanciers, avait trouvé en lui un digne héritier, un représentant énergique. Doué d'une volonté forte et persévérante, habitué à ne jamais reculer, mais assez intelligent pour savoir attendre; plus habile que chevaleresque, et s'inquiétant fort peu, pourvu qu'il réussît, d'avoir triomphé par l'adresse ou par la guerre; plus violent que juste, plus sévère que miséricordieux, plus soucieux de la grandeur que du bonheur de ses peuples, il contraignit la féodalité à subir le frein; elle eut beau se cabrer sous le poids de son armure, il eut la gloire de la dompter, et s'il ne la fit pas disparaître, du moins il gouverna par elle et pour lui. La seule puissance qu'il ne put vaincre fut l'Église, et on le vit, après dix ans de luttes stériles, s'incliner en frémissant devant un pape inflexible soutien du droit. Le temps n'était point encore (il allait venir) où les Capétiens, las de subir l'ascendant de la papauté, se redresseraient contre elle et contristeraient le monde

chrétien. Philippe le Bel, un siècle après Philippe-Auguste, marchera d'un pas audacieux dans la voie de la révolte contre le père commun des fidèles ; quatre ou cinq siècles plus tard, Louis XIV ramassera leurs armes rouillées et se glorifiera à son tour d'avoir humilié et menacé le successeur de Saint-Pierre. Moins coupable peut-être qu'ils ne le furent l'un et l'autre, Philippe-Auguste ne s'insurgea point contre Rome par orgueil, mais par l'entraînement des passions ; il ne contesta point l'autorité qu'il avait à combattre. Toutefois, au milieu des splendeurs de la papauté et malgré la puissance d'Innocent III, c'est de l'époque du règne de Philippe-Auguste que date le mouvement qui poussera les rois à nier la légitimité de l'intervention des papes dans les questions temporelles, à placer les couronnes en dehors de la suzeraineté de Dieu et de son vicaire, à ne relever que du droit héréditaire et de l'épée, sans tenir compte de la vérité et de la justice. Le moment ne tardera pas à venir où les peuples, dé-dépouillés de protecteur et d'arbitre, ne pouvant plus en appeler au représentant de Jésus-Christ, useront de représailles et croiront devoir à leur tour invoquer le glaive et la force. Sous Philippe-Auguste, il n'était donné qu'à un bien petit nombre d'hommes d'entrevoir les difficultés de l'avenir. Or, si la gloire de ce prince pâlissait en quelque sorte devant celle d'Innocent III, si la mission que remplissait le monarque capétien disparaît et s'efface en présence de celle du pontife, l'histoire cesserait d'être juste en n'inscrivant pas le nom de Philippe-Auguste sur la

liste des hommes forts et des rois dont la France doit garder le souvenir, parce qu'ils contribuèrent puissamment à fonder la monarchie et à construire l'édifice de l'unité nationale.

LOUIS VIII, surnommé CŒUR DE LION.

(1223—1226.)

A l'avénement de Louis VIII, la flatterie surnomma ce prince des noms de *Cœur de Lion* et de *Lion pacifique ;* ce fut toutefois un monarque d'un mérite sans éclat. Lorsque mourut son père, l'autorité royale était reconnue, au moins en principe, de l'Océan jusqu'au Rhône et de la Somme aux Pyrénées ; la féodalité admettait le roi pour son chef nécessaire et légitime ; la suprématie désormais incontestée de la couronne mettait fin aux guerres privées ; la justice était rendue avec des formes régulières et protectrices sur toute la surface du pays ; aucun baron, aucun seigneur ne se trouvait assez fort pour oser braver les ordres du roi, et le prince, en associant les nobles à la puissance publique, en coordonnant leurs volontés individuelles pour les réunir en une volonté collective, en les amenant à en appeler au jugement de leurs pairs et non au droit de l'épée, avait trouvé le moyen de gouverner ses peuples avec l'appui des grands, et d'asseoir sur de solides bases le droit du souverain en paraissant organiser les droits de tous et instituer en quelque sorte la liberté nationale. Ce système de régularité et de hiérarchie portait visiblement ses fruits : en même temps que s'accroissaient la population et la richesse, on voyait s'établir la prépondérance des

lois et des principes d'ordre, et les Français s'habituaient à associer leur gloire à celle de leur chef. En un mot, la dynastie capétienne semblait en possession de l'avenir, et pour la première fois depuis Hugues, le premier roi de cette race, le monarque n'avait pas jugé utile de faire couronner son fils de son vivant et de l'associer à son pouvoir. A ce point de vue, Louis VIII était le premier Capétien qui montât sur le trône sans autre appui, sans autre titre que son droit héréditaire. Il était âgé de trente-six ans, et avait épousé, bien longtemps auparavant, Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille. Ce mariage avait eu lieu par l'entremise et les soins d'Eléonore de Guienne, jadis reine répudiée par Louis VII, depuis lors veuve de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, et qui, après avoir assisté aux fiançailles du fils de Philippe-Auguste et vu commencer le treizième siècle, était venue terminer dans l'abbaye de Fontevrault sa longue carrière, plus d'une fois funeste à la France.

Les restes mortels de Philippe-Auguste venaient à peine d'être inhumés dans les caveaux de Saint-Denis qu'on attribua au roi défunt cette parole prononcée, disait-on, durant son agonie : « Les gens d'Église pous« seront mon successeur à guerroyer contre les albi« geois ; il y perdra la santé, il y périra même de mort, « et le royaume tombera entre les mains de femme « et d'enfant. » Rien de moins authentique, malgré les traditions contemporaines, que cette prédiction de Philippe-Auguste mourant ; c'est une prophétie imaginée après coup, et nous devons d'autant mieux le croire qu'elle résume, dans son expression chagrine,

les événements du règne de Louis VIII. Ce règne s'ouvrit d'ailleurs en grande pompe; la cérémonie du sacre eut lieu à Reims, le 5 août 1223, et rien n'y manqua, sinon la présence du roi d'Angleterre, vassal de Louis VIII pour le duché d'Aquitaine, et celle de plusieurs pairs du royaume, parmi lesquels on citait le duc de Bourgogne, encore enfant; Ferrand, comte de Flandre, retenu prisonnier, et Amaury de Montfort, toujours en lutte avec Raymond VII pour le comté de Toulouse, et qui sollicitait depuis un an le roi de France d'agréer la cession de ses fiefs méridionaux, à la charge par lui de continuer et de poursuivre jusqu'au bout la croisade entreprise pour réduire les albigeois. Louis VIII, à l'exemple de son père, inaugura son avénement par des mesures contre les juifs, et son parlement féodal abolit les intérêts des sommes qui leur étaient dues par des chrétiens.

Henri III, roi d'Angleterre, ne se borna pas à blesser la fierté du roi de France, suzerain d'Aquitaine, en s'abstenant de paraître comme grand feudataire de Louis VIII à la cérémonie du sacre; il chargea l'archevêque de Cantorbéry de se rendre à Paris et de réclamer la restitution de la Normandie et de toutes les provinces et places fortes dont Philippe-Auguste s'était emparé, lors de la sentence rendue par la cour des pairs contre Jean-sans-Terre, félon et meurtrier. Henri III prétendait que Louis VIII, peu d'années auparavant et à l'occasion du traité de Londres, s'était engagé à rendre ce vaste territoire à la couronne d'Angleterre, aussitôt après son avénement. Louis VIII s'indigna de cette prétention, qui ne lui parut d'ac-

cord ni avec ses souvenirs ni avec les intérêts de la France ; il répondit qu'il se considérait comme maître et détenteur légitime des pays que revendiquait Henri III, pays dont le droit féodal le faisait roi et seigneur; et il offrit, au surplus, au roi d'Angleterre de porter ce grand débat devant la cour des pairs, si du moins Henri III consentait d'avance à accepter la décision souveraine de cette assemblée. Le roi d'Angleterre cessa d'insister, mais il devint facile de prévoir, de part et d'autre, que, malgré la médiation bienveillante du pape Honorius, la trêve conclue entre l'Angleterre et la France, et dont la durée expirait, ne serait point renouvelée par les deux monarques. Pour plus de sûreté, et dans la prévision d'une nouvelle guerre contre les Anglais, Louis VIII resserra les liens pacifiques qui unissaient la France à Frédéric II, empereur d'Allemagne, autrefois ami et allié de Philippe-Auguste. Un traité d'alliance fut conclu à Vaucouleurs entre les deux puissances. Enfin Louis VIII ouvrit des négociations avec deux princes féodaux qui exerçaient une grande prépondérance en Aquitaine, et il réussit ainsi à rallier à ses intérêts le vicomte de Thouars et le comte de la Marche. Ces dispositions, habilement prises, devaient lui permettre de neutraliser, dès le début de la campagne, toutes les tentatives que pourrait faire Henri III dans son fief de Guienne pour maintenir dans ce pays la suprématie « du dragon blanc des Anglais. » En cet état des choses, la trêve étant expirée, les hostilités recommencèrent, et le roi de France, ayant passé la Loire à la tête d'une armée, soumit rapidement le Poitou, la Rochelle, Li-

moges, Périgueux et plusieurs autres cités considérables. Cependant, et en dépit des préoccupations que faisait naître le conflit engagé entre les deux rois, l'attention publique se détournait exclusivement sur les affaires du Midi.

La lutte engagée entre les croisés et les albigeois, entre les hommes de race franque et les hommes de race provençale, se continuait au milieu de chances diverses, et toujours avec une énergie furieuse. Carcassonne était assiégée par Raymond VII et le comte de Foix, qui conduisaient avec eux le jeune Trencavel, fils de Raymond Roger, vicomte de Béziers, et avide de venger son père en ruinant les espérance du fils de Simon de Montfort. Amaury, après avoir rassemblé une armée au moyen de subsides que lui alloua Louis VIII, vint au secours de Carcassonne et força les seigneurs languedociens à abandonner le siége de cette ville; mais bientôt, manquant d'argent et d'hommes, et ne pouvant retenir sous les drapeaux une armée qui réclamait en vain sa solde, il se vit à son tour réduit à se renfermer dans les murs de Carcassonne et à y chercher un abri contre ses ennemis. Assiégé par Raymond VII et le comte de Foix, et hors d'état de leur résister, il capitula le 14 janvier 1224, remit aux vainqueurs quelques places fortes, et quitta en fugitif des provinces où sa maison avait régné quatorze ans. Après son départ, le jeune Trencavel, sous la tutelle du comte de Foix, prit possession des vicomtés de Carcassonne, de Béziers, de Rodez et d'Albi, et les évêques orthodoxes, appréhendant des persécutions et des vengeances, se hâtèrent de quitter ces

contrées et de se retirer à Montpellier. Sur ces entrefaites, le pape Honorius prit des dispositions pour que, dans cette même ville de Montpellier, on tînt un concile où s'assembleraient les évêques et les abbés des provinces d'Arles, d'Auch et de Narbonne, et où l'on discuterait les questions que soulevait la croisade. A peine le concile fut-il réuni que Raymond VII réitéra en ces termes les offres qu'il avait déjà faites en vue d'obtenir la paix : « Nous garderons la foi catholique qu'enseigne l'Église romaine, et nous la ferons garder dans toutes nos terres; nous restituerons à l'Église tous ses droits et nous maintiendrons ses libertés, à condition que le pape nous fera rendre les concessions que les deux comtes de Montfort ont pu obtenir sur nos terres. »

L'archevêque de Montpellier, qui présidait le concile, était ce même Arnaud, autrefois abbé de Cîteaux, que nous avons vu à plusieurs reprises diriger la croisade contre les hérétiques de la langue d'oc; il se montra naturellement fort peu disposé à reprendre à Amaury de Montfort les fiefs dont l'Église l'avait investi et à les restituer à Raymond VII. L'affaire traîna en longueur, et l'on se pressa d'autant moins de conclure en faveur de Raymond, de Roger Bernard et de Trencavel, que l'on espérait voir enfin le roi de France accepter la cession plusieurs fois offerte par Amaury, et assumer sur lui seul la conduite de la croisade. Ces espérances étaient vivement partagées par la cour de Rome, et l'année suivante (1225) le pape Honorius envoya en France un nouveau légat, le cardinal diacre Romain. Sa principale mission consistait à réprimer

complétement les Manichéens d'Albi et de Toulouse, et à amener les rois d'Angleterre et de France à conclure une nouvelle trêve, afin que Louis VIII se vît enfin en mesure de consacrer toutes ses forces militaires au succès de la croisade. Louis VIII subit à regret les injonctions du pape, qui lui prescrivaient de ne donner aucune suite à la guerre qu'il soutenait avec succès, en Aquitaine, contre les armées de Henri III. Durant le séjour du légat en France, on tint à Paris, à Bourges et à Melun plusieurs conciles où l'on chercha tantôt à mettre l'Église à l'abri de certaines prétentions féodales, tantôt à réprimer quelques abus et à restreindre dans de plus justes limites les priviléges excessifs dont abusaient les écoliers de l'Université de Paris. Enfin, vers la fin de janvier de l'an 1226, dans un autre concile tenu à Paris, on renouvela les précédentes excommunications portées contre Raymond VII et ses complices, et le roi Louis VIII, cédant aux exhortations de Rome, à celles du légat et des évêques, consentit à accepter l'héritage de la maison de Montfort dans les pays de la langue d'oc, et se détermina enfin à prendre la croix contre les hérétiques du Midi. Au printemps de la même année, le roi de France se rendit à Bourges et ouvrit la campagne.

L'armée royale suivit la route de Lyon, et, après avoir descendu le Rhône, arriva sous les murs d'Avignon, le 6 juin, recevant partout sur son passage la soumission des seigneurs et des villes qui dépendaient de Raymond VII. Avignon, alors ville impériale, était l'un des principaux foyers de l'hérésie; elle offrit

néanmoins de laisser passer le roi et les croisés sous les remparts, sans inquiéter leur route ni retarder leur mission. Ces propositions froissèrent l'orgueil de Louis VIII, et ce prince exigea que la ville ouvrît ses portes et lui livrât un passage plus digne de son rang et de sa puissance. Les magistrats d'Avignon répondirent par un refus, et se bornèrent de nouveau à permettre au roi de passer, avec son escorte, en un chemin fort étroit, entre la roche de Notre-Dame des Dons et la cité. Louis VIII, appréhendant sans doute quelque trahison, déclara que, dût-il camper pendant trois ans sous les murs de la ville, il ne s'éloignerait qu'après qu'elle aurait capitulé. Dès ce moment commença l'investissement de la place.

Le siége dura trois mois, pendant lesquels Pierre, archevêque de Narbonne, fut envoyé par le roi et le légat dans les provinces languedociennes pour déterminer les seigneurs et les populations à se soumettre au roi et à l'Église. Cette mission ne fut pas stérile; une grande partie des fiefs qui avoisinaient Avignon et s'étendaient jusqu'à Toulouse sollicitèrent la paix; la ville de Carcassonne suivit cet exemple, et bientôt les comtes de Foix et de Comminges se déterminèrent à leur tour à rendre hommage au roi de France. Sur ces entrefaites, l'armée assiégeante eut beaucoup à souffrir devant Avignon; elle perdit beaucoup de monde par le fer, un plus grand nombre encore par les maladies, et en peu de temps elle se vit diminuée de plus de vingt mille hommes. La mortalité ne fut pas moins grande dans la ville; mais la contagion et la guerre semblaient exalter le courage de ses défen-

seurs. « Ils renvoyèrent, dit la chronique, pierres pour pierres, flèches pour flèches, solives pour solives, javelots pour javelots; ils inventèrent des machines pour détruire l'effet des machines des assiégeants, et ils infligèrent aux Français des blessures mortelles (1). » Enfin les assiégés, vaincus par la persévérance du roi, se rendirent à composition et eurent à subir un châtiment rigoureux. Par ordre de Louis et du légat, on rasa les murailles, on combla les fossés et on abattit dans la ville trois cents maisons qui avaient des tours. On eût fait plus, sans doute, et on eût livré Avignon à une destruction entière, mais l'on crut devoir garder quelques ménagements pour l'empereur Frédéric II, suzerain de la cité, mais qui n'exerçait sur sa population républicaine qu'une autorité fictive dont il ne semblait guère avoir souci, puisqu'à l'occasion de ce siége il n'adressa au roi de France ni protestation ni plainte dont il soit resté trace dans l'histoire. Peu de jours après, une terrible inondation de la Durance couvrit toute la plaine qui entourait cette ville, et bien prit à l'armée française d'avoir achevé le siége, car aucune tente, aucun homme n'aurait pu résister au débordement des eaux. Vers le même temps, Louis VIII confia le gouvernement de Beaucaire et de Nîmes à un chevalier français qui prit le titre de sénéchal; un gouverneur du même rang fut imposé à Carcassonne, et la ville de Limoux, en punition de ses rébellions, fut complétement détruite, pour être rebâtie à peu de distance. Le reste de la campagne fut signalé par

(1) Matthieu Paris, p. 281. — *Chronic. turonense*, p. 315.

la soumission ou la prise de quelques cités qui furent occupées par des garnisons françaises. Les croisés se rendirent maîtres de Minerve, formidable château qui dépendaït de l'évêché de Carcassonne. « Cettuy chastel, dit la chronique, estoyoit si fort qu'en peyne en seroit le deviseur ; il estoit si hault et aultour y avoist si profundes vallées que, si fust mestier à ceulx qui le avoient assiégé, une partie de l'ost ne peut secourir l'aultre. » Louis VIII confisqua les domaines de Guillaume, sire de Minerve, qui « tumba en povreté vec Blanche de Termes sa femme. » Olivier, le frère de la châtelaine, se défendit ensuite dans son manoir de Termes, situé dans le diocèse de Narbonne, à cinq lieues de Carcassonne, « et qui estoit de si merveilleuse force telle que nul mortel homme eust cuydé qu'il dust estre prins par homme quel qu'il fust. Estoit assis sur le chief d'une montagne, sur une vive roche; entour cette roche avoit vallées profundes comme abysmes; et au fons des vallées couroit une eaue qui tout le chastel environnoit... Ne nul ne povoit advenir en ce chastel qu'il ne convinst premier descendre à ces abysmes et puis regarder vers le ciel. Dedans ce chastel, au get de pierre, estoit une tour qui en gardoit la venue... et estoit moult forte... et de l'aultre part y avoit encore rochers et vallées... » Le comte Raymond VII s'inquiétait fort peu d'ailleurs des victoires partielles de l'armée française ; il comptait sur Toulouse ; il savait que toute la puissance des croisés s'arrêterait devant les remparts de cette capitale, et il était informé que, dans le nord du royaume, des ligues, des confédérations se formaient entre quelques grands feu-

dataires contre l'autorité royale déjà trop pesante; il comptait sur la diversion qu'allaient prochainement faire naître ces embarras. Ses prévisions ne devaient point être entièrement déçues : après avoir remporté quelques avantages sans éclat et qui n'affaiblirent que médiocrement la cause des albigeois, le roi de France se disposa au retour. Confiant alors à Humbert de Beaujeu le gouvernement de ses conquêtes, il s'achemina vers la France septentrionale (octobre 1226). Comme il passait en Auvergne, il s'arrêta à Montpensier, atteint d'une maladie dangereuse, et ne tarda pas à succomber à ses souffrances. On crut qu'il avait été empoisonné par Thibaut, comte de Champagne, mais cette rumeur malveillante trouve aujourd'hui peu de partisans. Quoi qu'il en soit, Louis VIII donna à ses derniers moments un exemple admirable de vertu. Comme les médecins assuraient que sa guérison ne pouvait être obtenue qu'à l'aide d'un moyen dont la loi de Dieu réprouvait l'emploi, le roi de France préféra mourir fidèle à la chasteté, et se montra le digne père de saint Louis, dont le règne va suivre. Louis VIII avait préludé aux actions de son règne en affranchissant un très-grand nombre de serfs.

Ce prince, peu de mois avant d'entreprendre la guerre aux fatigues de laquelle il succombait, avait fait son testament, dont nous croyons devoir reproduire ci-après les principales dispositions, parce qu'elles appartiennent à l'histoire.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité ; Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Désirant de

pourvoir en toutes manières aux avantages de notre successeur, et pour empêcher les troubles qui pourraient naître dans notre royaume, nous avons, étant en santé, par l'aide de Dieu de qui tout bien procède, fait la disposition de tout notre domaine et de tous nos biens meubles, l'an de Notre-Seigneur 1225, au mois de juin, en cette manière.

« Premièrement, nous voulons et nous ordonnons que notre fils qui nous succédera à la couronne soit maître de tout le pays que notre très-cher père Philippe, de pieuse mémoire, a possédé et de la manière qu'il l'a possédé et que nous le possédons, soit en fiefs, soit en domaines, excepté les terres, fiefs et domaines que nous exceptons par le présent écrit; car nous voulons et nous ordonnons que notre second fils ait tout le pays d'Artois, tant les fiefs que les domaines, et tout ce que nous possédons du chef de notre mère Élisabeth, hormis le domaine de la reine, si elle survit à notre second fils. Que si celui de nos fils qui aura l'Artois vient à mourir sans héritiers, nous voulons que tout ce pays et tout ce qu'il possède de terres revienne entièrement et sans contestation à notre fils, successeur de notre royaume.

« Nous voulons et ordonnons que notre troisième fils ait pour partage les comtés d'Anjou et du Maine, tant les fiefs que les domaines et toutes leurs dépendances.

« Nous voulons et ordonnons que notre quatrième fils soit mis en possession du comté de Poitou et de toute l'Auvergne, tant des fiefs que des domaines et de leurs dépendances.

« Nous ordonnons et voulons que tout le pays que

notre très-cher frère et fidèle Philippe, comte de Boulogne, tient de nous par donation, revienne à notre successeur le roi de France, si ledit Philippe, comte de Boulogne, meurt sans enfants.

« Nous voulons et ordonnons que notre cinquième fils, et tous les autres qui pourront naître après lui, entrent dans la cléricature.

« Nous voulons que le partage que nous avons fait ci-dessus entre nos fils, pour empêcher toute discorde, soit exactement observé dans toutes ses circonstances : c'est à savoir que notre fils qui succédera à notre royaume ait et possède tout le royaume de France et toute la Normandie, comme nous la possédions et tenions le jour que nous avons fait ce testament, hormis les comtés que nous avons exceptés d'abord, savoir : le comté d'Artois, les comtés d'Anjou et du Maine, et les comtés d'Auvergne et de Poitou, que nous avons donnés à nos autres fils, comme il a été dit.

« De plus, nous voulons que tous nos joyaux, tant ceux qui sont à nos couronnes que les autres, soient vendus, et que le prix en soit employé à fonder une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint-Victor, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie ; et que pareillement tout l'or de nos couronnes, de nos anneaux et de tous nos autres joyaux soit vendu pour l'employer au bâtiment de ladite abbaye.

« Nous constituons pour exécuteur de notre testament, en ce qui regarde nos biens meubles, nos amis et fidèles les évêques de Chartres, de Paris et de Senlis, et l'abbé de Saint-Victor. Que si tous ne pouvaient

pas être présents à cette exécution, nous voulons qu'au moins d'eux ou trois évêques y assistent, avec l'abbé de Saint-Victor. Que si, après nos dettes payées, et le dédommagement des torts que nous pourrions avoir faits, il n'y avait pas de quoi remplir les autres legs, nous voulons que les exécuteurs testamentaires diminuent ces legs comme ils le jugeront plus à propos. »

Ainsi se trouvait menacée, deux ans après la mort de Philippe-Auguste, l'œuvre de concentration et d'unité entreprise par ce roi, et à laquelle il avait consacré son intelligence et sa force. Sous la domination du droit féodal, il ne venait point en la pensée des souverains de la France ue le royaume ne pouvait sans danger être dépecé ou morcelé en autant de parts que le roi laissait d'enfants mâles, et qu'une province, avec ses intérêts, ses priviléges, ses habitants, ses seigneurs et ses Églises, ne devait jamais être assimilée à une métairie, à une forêt, que les cohéritiers d'un père de famille se partagent entre eux. Des siècles encore s'écouleront jusqu'au moment où le royaume cessera d'être un immeuble et sera considéré comme une patrie ; mais, jusque-là, que de causes d'affaiblissement et de décadence naîtront de ces partages opérés par des testaments et de codiciles! Combien de transformations et de crises intérieures, dues à de simples accidents de famille, surgiront pour le malheur des peuples et combien il faudra que Dieu protége et garde la France pour qu'elle soit enfin sauvée des conséquences d'un principe aussi désastreux!

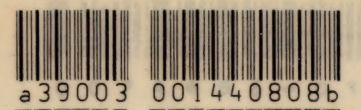
TABLE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE (suite).

FRANCE FÉODALE.

FIN DE LA TABLE.




a39003 001440808b